



**Thèse Présentée
par Lucien Paul
RAHARISON**

**Université
d'Antananarivo
Département d'Histoire**

**HÉRITAGE FONCIER, EVOLUTION DU PAYSAGE
AGRAIRE ET DE LA PAYSANNERIE EN IMERINA
(HAUTES TERRES CENTRALES DE
MADAGASCAR) DE LA FIN DU 19^è SIÈCLE AUX
ANNÉES 1990**

7-16 Mai 2012

Université Paris Diderot-Paris 7
Ecole doctorale 382 E.E.S.C : Economie, Espaces, Sociétés, Civilisations)

Université d'Antananarivo
Département d'Histoire

Doctorat

Dynamiques Comparées des Sociétés en Développement

**HÉRITAGE FONCIER, EVOLUTION DU PAYSAGE AGRAIRE ET DE LA
PAYSANNERIE EN IMERINA (HAUTES TERRES CENTRALES DE
MADAGASCAR) DE LA FIN DU 19^è SIÈCLE AUX ANNÉES 1990**

Thèse en cotutelle

Lucien Paul RAHARISON

Paris 7-16 Mai 2012

« Ny hazo no vanon-ko lakana, ny tany naniriany no tsara »
« Si l'arbre devient une pirogue, c'est qu'il a poussé sur une
terre fertile » (Proverbe malgache)

A mon regretté Père,

A ma chère Mère,

A tous ces braves paysans,

Cette thèse a été réalisée avec le soutien financier des organismes ou institutions suivants:

- La **Communauté Urbaine de Nantes**(France) et la **Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin à Nantes**, dans le cadre de la bourse «**Prix Hampaté Bâ** » destinée aux doctorants africains.

- Le **CODESRIA**(Council for the Development of Social Science Research in Africa-Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique), dans le cadre du **Programme des Petites Subventions pour la rédaction des mémoires et thèses**.

AVANT-PROPOS

Parler actuellement de l'héritage foncier en Imerina, dans son évolution historique, ne prétend pas répondre à toutes les questions qui pourraient être soulevées sur un sujet aussi vaste et concernant une paysannerie nombreuse et aux caractéristiques variées. Certes, le sujet n'est pas tout à fait neuf, mais il mérite d'être rediscuté en y apportant des éléments nouveaux. La présente étude se veut une modeste contribution pour faire connaître l'histoire, surtout l'histoire régionale à Madagascar.

Ce travail, revu et remanié à plusieurs reprises, a été réalisé sous la bienveillante co-direction de Mme Lucile RABEARIMANANA, Professeur titulaire au Département d'Histoire d'Antananarivo, qui m'a soutenu favorablement dans ma démarche me permettant de bénéficier d'une bourse « Prix Hampaté Bâ », et de Mme Faranirina RAJAONAH, Professeur des Universités, enseignant à l'Université Paris7 Denis Diderot qui est à l'origine de cette cotutelle entre les deux Universités. Elles ne se sont jamais lassées de me suivre et de me corriger tout au long de ma recherche, et ont montré leur compréhension et patience face à la lenteur de mon travail. Qu'elles trouvent ici l'hommage de mes sentiments les plus reconnaissants et les plus respectueux.

J'adresse aussi mes remerciements à la Présidence de l'Université d'Antananarivo et à l'Université Paris7 Denis Diderot pour leur accord réciproque aboutissant à la signature de cette convention internationale de thèse en cotutelle en notre faveur, ainsi que la prolongation de la durée de cette convention pour une année.

Ma gratitude s'adresse aussi à la M.S.H.(Maison des Sciences de l'Homme) Ange-Guépin et la Communauté urbaine de Nantes qui ont financé mes séjours en France, particulièrement à Nantes, grâce à la Bourse « Prix Hampaté Bâ ». Cette bourse m'a permis de poursuivre une partie de mes travaux de recherche et d'assister à des séminaires en France.

Ma reconnaissance s'adresse également au CODESRIA (Council for the Development of Social Science Research in Africa- Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) qui a financé, dans le cadre du programme des petites subventions pour la rédaction des mémoires et thèses, mes travaux sur terrain, ma documentation, et la production matérielle de la thèse. Je remercie particulièrement Mme Virginie NIANG, Assistante de programme, ayant assuré la communication et la correspondance.

J'aimerais aussi témoigner ici ma reconnaissance à M. Alain Bertrand, chercheur du CIRAD, actuellement en retraite, qui m'a soutenu pour la publication d'un article et pour ma communication au Colloque international de Montpellier sur la question foncière. Il n'a pas ménagé ses conseils, et m'a aidé aussi sur le plan logistique dans la réalisation de mes travaux sur terrain.

Je n'oublie pas également de remercier particulièrement Mme Josélyne RAMAMONJISOA, Professeur Titulaire au Département de Géographie de l'Université d'Antananarivo, et M. Cyrille MIHAMITSY, Professeur à l'Ecole Normale Supérieure d'Antananarivo, qui m'ont apporté leur soutien dans ma démarche pour une demande de subvention auprès du CODESRIA.

J'adresse aussi mes sincères remerciements à :

- Toute l'équipe de la MSH, notamment Mmes Soizic LORVELEC et Violaine CHUSSEAU qui ont assuré la communication et la correspondance, puis facilité mon voyage et mon hébergement à Nantes ; M. Le Professeur Denis BOUGET, en qualité de Directeur et Mme Jacqueline ARS, Assistante à la MSH, ont apporté leurs concours sur le plan administratif, financier et facilité mes travaux de recherche et mon séjour ; le personnel de la documentation et technique qui ont apporté leur aide dans les recherches documentaires et dans le domaine informatique.

- Le Centre de documentation CESTAN (Centre d'Etudes sur les Sociétés, les Territoires et l'Aménagement) à Nantes pour son aide à ma recherche bibliographique.

- L'U.F.R. d'Histoire et le Centre d'Etudes et Recherches sur les Civilisations du monde Atlantiques à Nantes, notamment MM. Les Professeurs Rémi FABRE et Jacques WEBER pour leurs orientations dans mes travaux de recherche, puis le personnel du Centre de documentation.

- Le Laboratoire S.E.D.E.T (Sociétés en Développement dans l'Espace et dans le Temps) pour avoir accepté d'être ma structure d'accueil à l'Université Paris7 Denis Diderot et donné l'accès à son Centre de documentation.

- L'Ecole doctorale E.E.S.C (Economies, Espaces, Sociétés, Civilisations) de l'UFR GHSS et le Bureau de la recherche et des études doctorales en cotutelle internationale à l' Université Diderot-Paris 7, qui ont donné leurs concours sur le plan administratif, surtout à Mmes Aurélie CHANTILLON et Sylvie Le HOUEZEC qui l'ont facilité et assuré la communication et la correspondance.

- Le Département d'Histoire d'Antananarivo qui m'a prêté les microfilms sur la période et la région intéressant mon travail, également au Centre *Aloalo* pour ma documentation, ainsi qu'à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université d'Antananarivo pour son appui sur le plan administratif.

- Les Centres d'archives, bibliothèques, et Centres de documentation à Antananarivo, et à Aix-en-Provence.

- Les Services des Domaines et de la Conservation foncière, Service Topographique, Tribunal Terrier, à Miarinarivo, Ambatolampy, Antananarivo, Ambohidratrimo pour m'avoir donné accès à leurs archives.

- Les familles Niaina ANDRIAMPENO et Richard ANDRIASON pour leur accueil et accompagnement tout au long de mes séjours à Nantes.

- Les familles qui m'ont hébergé durant mes séjours sur site au cours de mes travaux sur terrain, notamment celle de Mr. Georges RAZAFIMAHARO à Ambatomenaloha, de Lalao RAKOTOMANANERA à Analavory, et de RANDRIANOMANANA Samuël à Ambohimandroso.

- Ma famille pour son soutien, surtout, Yves RINDRANOMENARISON, Lalaina RAMANANTOANINA, et Didie RAHERIMANDRANTOSOA qui m'ont beaucoup aidé dans la réalisation des croquis et la saisie des textes sur ordinateur.

- Tous les paysans qui m'ont accueilli tout au long de mes travaux sur terrain.

Enfin, ne pouvant nommer tout le monde, que tous et toutes trouvent ici l'expression de ma très sincère reconnaissance et ma profonde gratitude.

Lucien Paul Raharison

LISTE DES SIGLES

A.N.M. : Archives Nationales Malgaches

B.A.M. : Bulletin de l'Académie Malgache

BDPA : Bureau pour le Développement de la Production Agricole

B.E. : Bulletin Economique

C.A.O.M. : Centre d'Archives d'Outre Mer

f. : folio

T. : tome

p. : page

pp. : de la page...à la page....

Coll. : collection

Ed. : édition

s.d. : sans date

s.dir. : sous la direction

Ha : hectare

Fr. : franc

P.V.C.B : Procès-verbal Collectif de Bornage

GLOSSAIRE

A

Anaran-dray : terme générique qui se traduit littéralement, le nom du père. Il s'agit d'une pratique courante par laquelle se transmet les biens en héritage avec la succession du nom du père.

Andrianampoinimerina : Enfin, remonter un peu plus haut au temps de la période du royaume merina, surtout à partir du règne d'*Andrianampoinimerina* pour savoir la situation de départ, ce qui amènerait ainsi notre période allant du XVIII^{ème} siècle jusqu'au XX^{ème} siècle.

Andriana : nom générique désignant les hommes libres de statut noble

Andriamasinavalona : Nobles occupant le sommet de la hiérarchie des groupes *andriana*

Andevo : nom générique désignant les gens de statut esclave

Ankizy : Nnom donné aux esclaves

Angady : Instrument aratoire de la forme de la bêche

D

Dinam-pokonolona : Convention de fokonolona. Il s'agit de chartes verbales (*dinam-pokonolona*) dont les termes étaient établis après délibérations de l'assemblée de tous les membres de fokonolona.

F

Fady : Interdits frappant des objets, des personnes, des actes.

Famadihana : coutume merina de retournement des morts

Fahatelon-tanana : terme générique qui signifie littéralement le tiers que la main peut contenir. Il s'agit d'un mode de partage de biens ou d'un héritage.

Faritany : région géographique

Fehivava : Vente sous condition de rachat, littéralement, liée par la bouche. Il s'agit en quelque sorte de vente hypothèque.

Findramana : Une variante de système d'entraide, surtout lors des travaux agricoles.

Fomban-drazana : règles de conduites et pratiques ancestrales

Foko : Une communauté fondée sur la relation parentale. Le terme foko peut varier suivant les cas. En Imerina, il peut désigner le clan ayant une assise territoriale.

Fokonolona : Une communauté fondée sur la relation parentale, soit des membres de foko, puis territoriale par la suite.

Fokontany : A l'origine, territoire d'un foko, devenu par la suite une entité administrative déconcentrée à l'échelle locale incluant un ou plusieurs villages ou hameaux.

Fihavanana : Valeur morale et sociale basée sur la relation de parenté et la solidarité.

Fombandrazana: coutumes, principes héritées et transmises par les ancêtres

H

Hova : nom générique désignant les hommes libres de statut roturier

Hetra : Terrain aménagé et distribué à chaque chef de famille sous le règne d'Andrianampoinimerina. C'est une étendue de rizière jugée suffisante pour nourrir une famille, et servant aussi de base de l'assiette fiscale.

I

Isam-pangady : Impôt foncier payé en riz sous le règne d'Andrianampoinimerina, littéralement impôt par bêche.

K

Karatra isan-dahy : capitation ou impôt payé par chaque homme valide à partir de l'âge de 21 ans

Ko-drazana : Catégorie d'héritage inaliénable.

Kabary : Discours tenu par d'éminentes personnalités ou des autorités

L

Lamba landy : tissu servant de parure et d'habillement tant pour les hommes que pour les femmes en Imerina

Lova : Héritage d'objets meubles ou immeubles.

Lova tsy mifindra : littéralement héritage qui ne se disperse pas.

Lohombintany : Terre donnée par le souverain à un de ses sujets en récompense de services rendus.

M

Menakely : Terre de fief ou seigneurie donné à des nobles de la hiérarchie supérieure ou parents du souverain en Imerina.

Menabe : Territoire relevant directement de l'autorité de la couronne.

Mainty: Terme en usage pour désigner quelquefois les esclaves.

Masi-mandidy : Principe du droit permettant à tout Malagasy de disposer de biens comme il l'entend.

Mpihavy : Terme générique désignant une personne migrant d'un endroit vers un autre et nouvellement installé.

R

Raiamandreny : Personnes âgées, anciens, notables de village.

S

Saha : Champs de culture, vallée.

Solapangady : Terrains défrichés, littéralement, terre défrichée par le coup de bêche des parents.

T

Tamboho: Mur construit en terre servant de remparts ou de fortification en Imerina autour d'un village ou d'habitations

Tanimbary : Littéralement terre à riz, terme générique pour désigner la rizière en Imerina.

Tany lava volo : Les terres incultes, littéralement terres à longues herbes.

Tanindrazana : Littéralement terre des ancêtres, désigne l'endroit ou le territoire sur lequel fut enterré ses ancêtres, par extension le lieu d'origine. Il s'agit d'un terrain légué en héritage par les parents ou les ancêtres.

Tanety : Terme générique désignant un terrain surélevé de colline ou de mamelon

Tanimboly : -Champs de culture autres que les rizières

Tavy: Riziculture de montagne, culture itinérante sur brûlis pratiquée dans la région orientale de Madagascar

Toko : Division de l'Imerina en territoires ou districts sous le règne d'Andriamasinavalona, et d'Andrianampoinimerina, par la suite.

Tompontany : terme générique désignant une personne natif ou originaire d'une localité donnée.

Tranomanara : Tombeau surmonté d'une maison construite en bois, réservé au groupe noble de la hiérarchie supérieure en Imerina.

Tokotany : Site ou terrain faisant partie d'une cour d'habitation(maison, village...)

Tsimahafotsy : foko ou clan de l'Avaradrano en Imerina

Tompom-bodivona : Détenteur de fief *menakely* ou *vodivona*, soit des seigneurs de rang noble en Imerina

Tompomenakely : Détenteur de fief *menakely* ou *vodivona*, soit des seigneurs de rang noble en Imerina

Tsimiamboholahy : foko ou clan de l'Avaradrano en Imerina

Tsangambato : Genre de stèle ou de poteau utilisé pour les commémorations.

Tsimihoabonga : Littéralement ne sort pas du territoire, une coutume réservée uniquement aux membres de la famille, du groupe, de la communauté vivant dans un même territoire

Tsimisaramianakavy : littéralement inséparable de la famille, une mentalité de la société merina traditionnelle qui fait que chaque membre de la famille reste toujours auprès de ses parents.

O

Oribato : borne de pierre

V

Vadintany : Terme générique pour désigner les fonctionnaires royaux jouant le rôle de huissiers, de commissaires de la loi, de juges à partir du règne d'Andrianampoinimerina.

Vodivona : Terme générique pour désigner les fiefs ou seigneuries

Vala : C'est l'équivalent d'une parcelle de rizière ou de terrain Elle concrétise à la fois la division de rizières ou de terrains de cultures.

Valintanana : terme générique qui traduit la forme d'entraide collective laquelle consiste à rendre la main en nombre égal de personnes et de journées de travail.

Vazimba : Appellation des premières populations aborigènes occupant l'intérieur de l'île de Madagascar constituant les proto-malgaches.

Voanjo : Colons merina installés dans les zones conquises à partir du règne d'Andrianampoinimerina

Z

Zazamanga: Anciens esclaves de la reine, d'origine africaine.

Zazamarolahy : Groupe princier occupant le sommet de la hiérarchie de la noblesse *merina*.

Zanatany : Originaire du pays

Zaratany : Littéralement. terre partagée, il s'agit de terrains concédés par le clan ou fokonolona à ses membres pour y bâtir des maisons d'habitation ou y créer des cultures autres que le riz et qui sont ce sont de véritables propriétés individuelles.

Zozoro : Genre de végétation poussant dans les marais appartenant à la famille des cypéracées dites joncs

Zafimanana : Les *Zafimanana* et les *Zafindravola*, partis de l'Anosy, fournirent des dynasties de chefs, les premiers aux Antandroy, plus tard, d'autres, les *Zafimaneli* de l'Ionaivo.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**Héritage foncier, évolution du paysage
agraire et de la paysannerie en Imerina
(Hautes terres centrales de Madagascar) à la
fin du 19^e siècle aux années 1990.**

INTRODUCTION GENERALE

Il semble que l'intérêt pour les pratiques d'héritage et la transmission ne date pas d'hier. Néanmoins, certains auteurs¹ situent au début de la décennie 1970 le développement de la curiosité pour ce problème chez les historiens français. D'autant plus que cette curiosité est plus ou moins partagée entre historiens et anthropologues du monde rural. La démarche suivie jusque-là, selon Derouet, « le cheminement parfois parallèle et parfois conjoint de ces deux disciplines dans des enquêtes en commun a contribué à concentrer l'intérêt sur la parenté et les différentes manières dont elle peut être organisée, vécue et représentée, fût-ce à travers le prisme particulier de la transmission du patrimoine »².

A priori, il est important de rappeler cette genèse dont le but est de pouvoir développer ultérieurement la problématique ainsi que les voies de recherche qui ont été privilégiées. Dans cette perspective, quelques théories ont été émises qu'il fallait distinguer les modalités de la transmission et les formes de l'organisation domestique, deux phénomènes qui ne se superposent pas nécessairement.

Par ailleurs, le rôle joué par la réflexion sur les coutumes dans le renouvellement de l'intérêt pour la transmission rend compte de ce que ce type de recherche, depuis le départ, n'a cessé de s'accompagner d'une interrogation sur le droit, et en particulier de mettre au premier plan la question du rapport entre normes et pratiques (sans d'ailleurs éviter toute ambiguïté entre norme juridique et norme sociale).

¹ Derouet, B., Transmettre la terre, *Histoire et Sociétés Rurales*, n°2, 2^e semestre, 1994, pp.33-67

² Derouet, B., art.cit, 1994, pp.33-37

L'objectif de cette recherche, dans le cadre d'une thèse de doctorat en « Dynamiques Comparées des Sociétés en Développement », consiste à démontrer le rôle de l'héritage foncier dans l'évolution du paysage agraire et la paysannerie en Imerina. Pourquoi l'Imerina ? La raison du choix de l'Imerina est, tout d'abord, dictée par la connaissance de son originalité par rapport aux autres régions de l'Ile. En effet, l'Imerina représente un terrain de contraste où se rencontrent à la fois l'unité et la diversité tout en partageant un certain nombre de traits caractéristiques communs sur le plan géographique³ et historique. Un peuplement ayant la même origine, la même culture et civilisation. Par ailleurs, l'Imerina est aussi la première région de l'Ile à connaître les différents efforts d'aménagements fonciers et réformes agraires dès avant le XIX^e siècle, ainsi que les tentatives d'industrialisation sous l'influence de la civilisation occidentale⁴ au XIX^e siècle. Toutefois, à la fin du XIX^e siècle, elle reste toujours une société rurale⁵, attachée à la terre, marquée par un paysage rizicole dominé par les héritages fonciers.

Néanmoins, tout en étant située sur les Hautes terres, l'Imerina n'est pas totalement si uniforme que cela paraît l'être car il y a aussi des régions ou sous régions qui ne se ressemblent pas totalement entre elles, et qui ont chacune leur particularité propre. A partir de là, l'on pourrait diviser l'Imerina, au moins en trois grandes parties par rapport, à l'héritage foncier, au paysage agraire, et à la paysannerie. Bref, l'originalité de l'Imerina c'est à la fois son unité et sa diversité sur le plan géographique (climat, relief, espace), historique et anthropologique (peuplement, activités économiques, foncier).

Aussi, cette étude cherchera à expliquer le respect plus ou moins nuancé des principes patrimoniaux de l'héritage au niveau de l'appropriation foncière, le poids de l'histoire au niveau des pratiques sociales en matière foncière, les changements qui se sont opérés dans les pratiques, au niveau du paysage agraire et des paysans. Certes, les pratiques ont évolué mais le fond reste. A travers cette étude nous allons

³ Raison, J.P., Les hautes terres de Madagascar et leurs confins occidentaux Enracinement et mobilité des sociétés rurales, 1984, Thèse d'Etat, Ed.Karthala, coll.ORSTOM, T.I, 649p, T.II, 607p,

⁴ Jacob, G., « Influences occidentales en Imerina et déséquilibre économique avant la conquête française », *Omalysy Anio*, n°s 5-6, pp.223-231

⁵ Jacob, G., « La Révolution industrielle et l'Imerina au XIX^e siècle ou l'impossible transfert », *Omalysy Anio*, n°s 29-32, 1989-1990, pp.225-235

essayer de démontrer la prépondérance de l'héritage et l'héritage foncier comme étant facteurs de dynamiques sociales, examiner les rapports entre dynamiques foncières et dynamiques paysannes, dynamiques agraires et dynamiques sociales.

Certes, je reconnais avoir tiré profit des acquis résultant des études et travaux antérieurs effectués par mes prédécesseurs sur le plan de la méthodologie, puis au niveau des sources et des informations. Je ne cite ici qu'à titre d'exemple les travaux de Lucile Rabearimanana⁶ se rapportant à la vie rurale. Mis à part l'étude de l'évolution du paysage agraire et de la paysannerie, j'ai axé mes recherches sur l'aspect de l'héritage foncier en Imerina et son évolution dans le temps et dans l'espace, à travers l'étude de cas comparatifs.

J'ai eu quelques hésitations avant d'arriver à fixer définitivement mon sujet. Ce qui explique bien mes tâtonnements au début, et ce n'est qu'après que l'idée m'est venue de relancer ma recherche précédente en maîtrise⁷, toujours sur le foncier et la paysannerie, en choisissant comme terrain l'Imerina pour les différentes raisons énumérées auparavant. En fait, cette thèse est surtout le fruit d'une longue réflexion, suite à mes observations de la vie quotidienne malgache, en particulier en milieu rural, ainsi qu'aux nombreuses lectures que j'ai effectuées. C'est aussi le résultat de mes contacts fréquents et discussions avec différentes personnalités d'origines diverses, surtout des paysans. Enfin, ce n'est que la suite logique d'un long parcours universitaire où j'ai commencé mes premiers pas dans la recherche sur l'homme et la société en travaillant sur la paysannerie, la question agraire et la colonisation dans un contexte un peu différent de l'Imerina car il intéresse la région de l'Alaotra à partir de l'année 1920.

Le *lova*, soit l'héritage en général, et le *tanindrazana*⁸, c'est-à-dire l'héritage foncier en particulier, occupent une place prépondérante au sein des communautés rurales de Madagascar et de l'Imerina. Le fort attachement qu'on leur donne reste encore vivace au niveau de la société malgache, malgré son évolution à travers les

⁶ Rabearimanana, L., La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930-1958, thèse d'Etat, en 3 tomes, Université Paris VII, 1995, 905p.

⁷ Raharison, L.P., Colonisation et vulgarisation agricole dans la région du lac Alaotra(1920-1956), U.E.R. Histoire, 1988, 135 p.

⁸ Terme générique en usage dans les registres d'actes de vente, actes de succession, et registres fonciers des domaines

siècles. Un sujet qui ne laisse pas indifférent les profanes comme les initiés de l'histoire et qui suscite autant de questions justifiant ainsi mon choix. Au départ, de nombreuses interrogations ont stimulé ma réflexion et se sont évoluées avec le temps tout au long des différentes étapes de la préparation de cette thèse. Il est indéniable que certaines coutumes sont spécifiques à l'Imerina, en quelque sorte des références propres à son identité, malgré les quelques traits communs qu'il partage avec l'ensemble de Madagascar.

1-Problématique

La conception du foncier varie dans le temps, soit en rapport aux pratiques sociales, ou en rapport aux préoccupations de la recherche. C'est le cas lorsque les chercheurs privilégient l'analyse micro-économique d'exploitations par rapport aux objectifs politiques et macro-sociaux.

De mon côté, la problématique a dû être réactualisée à plusieurs reprises. De même, les sources et l'approche ont été étoffées et remaniées, tout en se focalisant sur l'héritage foncier, la paysannerie et le paysage agraire en Imerina dans son évolution historique. Le sujet est abordé dans toutes ses dimensions : culturelle, socio-économique, politique, et socio-juridique. Toutefois, je me suis limité surtout à l'étude de l'héritage foncier en milieu rural, en sorte que la question relative à la paysannerie et au paysage agraire ne sera traitée qu'en rapport avec cela. Il va de soi que certains aspects seront beaucoup plus développés au détriment d'autres.

Tout d'abord, la question se pose en quoi l'héritage foncier constitue une dynamique dans la transformation sinon l'évolution du paysage agraire et de la paysannerie en Imerina.

Ensuite, il s'agit de tenter d'expliquer comment l'homme a aménagé et utilisé le sol, en fonction des facteurs physiques et techniques et dans le cadre de certaines réalités économiques et sociales, en même temps de voir comment ces aménagements et cette utilisation se traduisent dans les paysages agraires et ont évolué. Or, « l'histoire de Madagascar, dans ses diverses composantes, au moins pour le XIX^{ème} siècle et le XX^{ème} siècle, est fortement marquée par les différences d'évolution entre les populations des Hautes Terres, Merina d'une part, et les autres

populations, d'autre part»⁹. Cela est aussi valable entre celle des différentes régions des Hautes Terres. Ce qui nous a amené à développer ici la différence entre les trois régions choisies, ou leurs ressemblances.

En outre, à partir de l'étude de l'Imerina, la question se pose à propos de la relation entre l'évolution de l'appropriation terrienne basée sur l'héritage et la transformation du paysage agricole, puis entre celle-ci et la paysannerie. Mais avant d'aller au fond du problème, il faudrait qu'on s'entende sur la définition de ce qu'est le paysage agricole lui-même. « Lentement, et non sans ambiguïté, le paysage devient un véritable objet d'histoire, domaine privilégié de convergences disciplinaires, entre sciences humaines et sciences dures¹⁰ ».

Certes, le paysage est l'œuvre de la nature, mais il est aussi le résultat de l'action humaine. Les sociétés vont dessiner, modeler, agencer, combiner les divers éléments pour constituer un paysage. Dans le domaine agricole, les paysages résulteront d'abord des techniques culturelles, des densités de la population et des orientations économiques, et aussi de la sujétion au milieu naturel. Outre cela, l'évolution de l'aménagement de l'espace ne s'explique définitivement qu'en relation étroite avec les modes d'acquisition de la terre¹¹. C'est en fonction des rapports et interactions entre ces facteurs que les paysages vont se façonner¹².

L'introduction des nouvelles techniques culturelles, l'utilisation d'un matériel agricole beaucoup plus développé que l'*angady*, la bêche malgache, ont eu leurs répercussions au niveau du paysage agricole en Imerina. Les conséquences de ces transformations sur l'organisation des rapports de production et, plus généralement sur l'ensemble des rapports sociaux, s'avèrent décisives même avant le XIX^e siècle. Désormais, « c'est la terre, la rizière irriguée, qui devient le facteur de production principal »¹³.

⁹ Rabearimanana, L., op.cit., 1995, 905 p.

¹⁰ Brunel, G., Moriceau, J. M., 1999, pp.7-10

¹¹ Bied-Charreton M., 1970, p.405

¹² Renard, J., Les mutations des campagnes, Paris, 2002, Coll. U., Armand Colin, 221p.

¹³ Fauroux, E., « Dynamiques précoloniaux et transformations actuelles d'une communauté villageoise du Vakinankaratra », *Cahiers du Centre d'Etudes des Coutumes*, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Université de Madagascar, 1974, pp.61-91

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, la terre acquise par succession prédomine le paysage agraire et constitue la base même des possessions de la paysannerie en Imerina. A partir du 20^{ème} siècle, sinon même vers la fin du 19^{ème} siècle, elle va subir un certain nombre de changements¹⁴ avec l'introduction d'une nouvelle forme de tenure foncière et l'émergence de nouveaux groupes de paysans.

La présente étude va tenter de démontrer, d'un côté, la prépondérance de la succession dans l'appropriation foncière en Imerina, malgré un développement des ventes de terres, d'autre part. Les deux modes d'accès à la terre le plus fréquemment pratiqués en Imerina semblent s'opposer, alors, qu'en fait ils se complètent. La vente de terres apparaît, de prime abord, contraire aux principes patrimoniaux de l'héritage. En effet, jusqu'à un certain moment, les terres héritées ne sont pas considérées comme des biens économiques mais "sacrées", et donc ne doivent pas être vendues.

Cela signifie, étudier l'accès à la terre selon le mode de succession. Etudier les pratiques, les manières dont se transmet la terre. Si l'héritage est considéré comme étant le premier mode d'accès à la terre en *Imerina*, si la propriété terrienne est constituée en grande partie d'héritage, jusqu'à quel moment cela reste valable. Les principes patrimoniaux de l'héritage résisteront-ils aux autres modes d'accès à la terre, en particulier l'acquisition par vente? La notion d'héritage elle-même renvoie à la réflexion sur ce qu'étaient les règles de succession: qui avait droit à l'héritage, quels étaient les obligations et devoirs des héritiers. Les paysans héritiers sont-ils favorables aux changements ou fidèles aux traditions ? Pourrait-on mettre en relation cette transformation du paysage agraire aux changements de la culture paysanne ?

Cette forme de propriété n'est-elle pas aussi à l'origine de la formation d'une certaine catégorie de paysans? Est-ce qu'il y aurait un rapport entre héritage et enrichissement? Par ailleurs, il faudrait aussi étudier les rapports entre héritage et mobilités foncières, héritage et mutations. Dans quelle mesure l'héritage pourrait-il être à l'origine des morcellements, ou dans le cas contraire source de remembrement. N'y a-t-il pas un rapport entre forme de mise en valeur et héritage?

¹⁴Bied-Charreton M., « Contrastes naturels et diversités agraires aux environs de Betafo (Madagascar) », *Terroirs Malgaches, Etudes Rurales*, janv.-sept.1970, N°s 37-38-39,

La remise en question progressive d'une vision purement culturelle de la différence dans les pratiques de transmission s'est accompagnée d'une interrogation sur la mise en relation possible de ces pratiques contrastées avec des contextes spécifiques, qu'ils soient historiques, géographiques, économiques, démographiques, institutionnels... Cette approche est nécessairement complémentaire de la réintroduction d'une perspective historique que j'ai évoquée ci-dessus : observer des mutations de pratiques de transmission amène naturellement à se poser des questions sur ce qui, à un niveau plus global, a pu changer dans une société donnée.

Par ailleurs, il faudrait réfléchir sur l'intérêt qu'il y aurait à développer une interrogation formulée en termes de « rapport au patrimoine », en soulignant les différences qui peuvent s'observer sur ce point. A l'égard des pratiques successorales paysannes, la question du « rapport à la terre » mérite également d'être approfondie. La terre ne devrait pas être réduite à son seul aspect économique de bien de production, mais envisagée aussi pour son rôle éventuel comme capital symbolique ou comme moyen de pouvoir, en particulier pour les élites rurales.

Ce rôle du « rapport à la terre » dans les pratiques successorales en milieu rural suscite plusieurs types d'interrogation. L'une d'elles concerne l'influence que peut exercer, à cet égard, la proportion d'activités proprement agricoles à l'intérieur d'une population rurale. En fin de compte, il s'agit surtout d'une perspective qui pose les problèmes en termes de pratiques sociales, et qui souligne les différences importantes qui, d'une société rurale à une autre ou d'une époque à une autre séparent les « traitements », les pratiques et les représentations dont la terre peut être l'objet. La terre n'est pas en soi un bien « immeuble », mais elle le devient (ou non) par l'usage social qui lui est réservé, par ce qu'on en fait.

A part cela, même si elle ne sera pas développée dans ses détails, je crois nécessaire de donner mon analyse sur la situation qui prévaut à propos de la « soif de terre », son caractère social, et ses répercussions politiques actuelles à travers les différentes régions de l'Imerina. Cela implique donc de voir les impacts du foncier et de l'héritage dans les années 2000, quel est le poids du problème foncier, comment

est la gravité du problème de l'appropriation terrienne, quelles en sont les conséquences, surtout à propos de l'héritage.

2- Historiographie de l'Imerina et de l'héritage foncier

Retraçant l'historiographie de l'Imerina, Françoise Raison-Jourde mentionne dans sa thèse d'Etat que le royaume merina, dit « royaume d'Ancove » ou des *Hova*, est « intégré tardivement dans le champ de l'historiographie européenne, faisant l'objet dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle d'une série d'études par des traitants et voyageurs basés aux Mascareignes¹⁵ ».

Tandis que l'historien Simon Ayache¹⁶, qualifie le XIX^e siècle malgache de ne pas être encore très bien connu, dans tous ses détails, et par la suite manifestement attiré l'attention des historiens de façon privilégiée. Selon lui, cette faveur s'explique par de multiples raisons. D'abord, la possession d'une documentation historique exceptionnellement abondante, riche et diversifiée pour cette période de 1810 à 1895. D'autre part, la fixation de la langue malgache en une langue écrite et littéraire dans les années 1820. « Dès lors, les documents écrits ont pu se multiplier : correspondances et rapports officiels, textes législatifs et règlements, état civil même pour les dernières décennies du siècle, témoignages personnels et traditions collectives, journaux enfin. Toutefois, maints aspects de la vie malgache à la veille de la colonisation restent encore à éclaircir, et tout particulièrement dans l'histoire des « provinces périphériques », maints points de vue inspirés par l'historiographie coloniale restent à corriger, et maints préjugés à redresser¹⁷ ». Par ailleurs, d'autres historiens parlent d'une analyse marxiste de la situation économique et sociale de l'Imerina, à la veille de la colonisation, corrigeant la vieille idée d'un pays évoluant

¹⁵ Raison-Jourde F., *Bible et Pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle : Invention d'une identité chrétienne et construction de l'Etat (1780-1880)*, Ed. Karthala, Paris, 1991, p.33

¹⁶ Ayache, S., « Le XIX^e siècle, domaine privilégié, Regards sur l'histoire de Madagascar », *Recherches, Pédagogie et Culture*, janv.1981, N°50 Vol. IX, pp.17-37

¹⁷ Ayache, S., art.cit., *Recherches, Pédagogie et Culture*, janv.1981, N°50, Vol. IX, p. 17

vers le modernisme, sous *Rainilaiarivony*¹⁸. « La société *merina* se présente plutôt comme de plus en plus dépendante de l'étranger¹⁹ ».

L'historien archiviste Jean Valette²⁰, quand à lui, a noté un fait marquant qui va se dégager de l'ensemble de la production historique de la période 1940 à 1960 s'inspirant des idées venant d'un petit nombre d'auteurs malgaches. Selon lui, il s'agit d'une période dans laquelle on assiste à une orientation très marquée des travaux vers l'étude de l'implantation européenne, et surtout française à Madagascar. Inversement, il y a une certaine lacune quand aux recherches portant sur l'histoire proprement malgache. Une tendance qui a été renforcée par l'absence à Tananarive d'un service d'archives dont le rôle aurait été de classer et de rendre accessible aux historiens les très importantes archives malgaches qui remontent à 1820.

Par ailleurs, la plupart des travaux intéressant cette période 1940-1960 a été qualifiée d'avoir peu de caractère scientifique à cause de la personnalité des chercheurs et de l'absence d'instruments de travail ainsi que d'historiens non professionnels formés essentiellement de fonctionnaires²¹. Jean Valette est de même avis que Simon Ayache à propos du XIX^e siècle malgache, une période jugée intéressante beaucoup plus d'historiens dont les travaux ont surtout porté sur l'histoire *merina* en particulier lesquels ont été élaborés, en grande partie, à partir des sources purement malgaches sauf rares exceptions.

Après les années 1960, la nouvelle génération montante de chercheurs et universitaires (historiens, géographes, socio-économistes...), s'intéresse de plus en plus à l'étude de la paysannerie et du foncier, aussi bien à Madagascar qu'en Imerina. Seulement, même si la question est abordée, ce sont des études éparses qui sont limitées dans le temps et dans l'espace. Dans l'ensemble, la problématique a été abordée sous divers aspects, selon les préoccupations de leurs auteurs et il n'y a pas d'études de cas comparatifs. Quelquefois, un aspect est beaucoup plus privilégié au

¹⁸ Esoavelomandroso, F., Esoavelomandroso, M., Domenichinni, J.P., « L'histoire malgache aujourd'hui et demain », *Omaly sy Anio*, Antananarivo, 1977, n°s 5-6, pp.5-15

¹⁹ Esoavelomandroso, F., Esoavelomandroso, M., Domenichinni, J.P., art.cit, 1977, n°s 5-6, pp.5-15

²⁰ Valette, J., *Les études historiques malgaches de 1940 à 1960*, Imprimerie Nationale, Tananarive, 1962, 15p.

²¹ Valette, J., art.cit, 1962, p. 5

détriment d'un autre vu selon le point de vue d'un historien, sociologue, anthropologue, géographe, agronome, économiste, ou enfin juriste. Il n'y a pas tout à fait une vision complète de l'analyse du tryptique héritage foncier, paysage agraire, et paysannerie non seulement selon une dimension spatiale et temporelle mais avec une approche pluridisciplinaire aussi. C'est ce que nous allons essayer de compléter par cette étude. « A l'évidence, l'historiographie malgache apparaît à l'observateur impartial comme étant à un tournant »²².

3-Choix méthodologique et sources

A propos de transferts intergénérationnels de la terre, ma thèse s'inspire beaucoup de la théorie de Derouet²³ dans laquelle il affirme qu'il ne s'agit pas de simples questions mécaniques ou techniques. C'est-à-dire, ne pas minimiser les apports de la micro-histoire, et surtout, donner une grande importance à l'étude de la reproduction familiale laquelle est justement un terrain où les méthodes de la micro-analyse sont employées depuis longtemps et dont la plupart des recherches sur les pratiques se sont nécessairement appuyées sur un long travail de reconstitution des familles, voire la mise en évidence de la complexité des interactions qui entrent en jeu et leur rôle dans la variété des formes de la reproduction sociale. Par conséquent, s'interroger sur le rapport entre techniques de recherche, niveaux d'interprétation et délimitation de l'objet d'étude.

Il faut donc bien situer les enjeux de cette question, pour ne pas risquer de se tromper de débat. L'existence d'une variation éventuelle des comportements, à l'intérieur d'une même famille selon le moment où on l'aborde, ne peut échapper à quiconque dès qu'il étudie sur le terrain les pratiques familiales.

Une analyse même partielle de la bibliographie existante montre qu'il y a très peu de « spécialistes » du foncier si l'on excepte les juristes. L'adjectif « foncier » renvoie à une conception de la « propriété » décrite en termes d'immeubles et de meubles et que cette terminologie est d'origine juridique.

²² Esoavelomandroso, F., Esoaveloamndroso, M., Domenichinni, J.P., art.cit., *Omalysy Anio*, 1977, N°s 5-6, p.8

²³ Derouet B., art.cit., 1994, pp.33-37

Pour la délimitation géographique, j'ai intégré dans mon étude, l'«*Imerina Enin-toko*» historique, regroupant les 4 anciennes divisions territoriales dont l'Avaradrano, le Marovatana, l'Ambodirano et Vakinisisaony, ajouté du Vakinankaratra et du Vonizongo. Effectivement, à quelques exceptions près, ces anciennes divisions ont été encore récupérées par les nouvelles provinces de l'Imerina après sa réorganisation au lendemain de la colonisation, d'où la raison de mon choix. Dans ma démarche, une approche comparatiste à travers des études de cas va essayer de montrer à la fois l'unité et les disparités régionales de l'Imerina.

Au moins, on peut distinguer trois régions différentes en Imerina, à savoir l'Imerina Centrale, l'Itasy, et le Vakinankaratra. D'où la raison du choix de trois terroirs ou régions (ou encore sous-régions) dans cette étude : Ambohitrimanjaka, Analavory, et Ambohimandroso qui ont chacun sa propre originalité le caractérisant par rapport aux autres en Imerina.

En effet, ces trois terroirs ou régions vont faire une analyse beaucoup plus approfondie dans ce travail, dans un souci de pouvoir représenter au moins trois grands traits caractérisant l'Imerina et qui ont été choisis pour les raisons suivantes :

- Ambohitrimanjaka (où se trouve Anosimanjaka) en tant que terroir marqué par une occupation humaine très ancienne datant du début du royaume de l'Imerina ;
- Ambohimandroso, un ancien *vodivona* ou fief dans le Vakinankaratra, ayant connu une migration merina relativement ancienne, surtout entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle ;
- Analavory, un ancien pâturage de l'Imerina dans le Moyen ouest, qui a connu une migration très poussée et une colonisation agraire très importante de l'Itasy à partir du XX^e siècle.

Comme cadre chronologique, cette thèse couvre la période allant de la fin du XIX^e siècle aux années 1990. Il y aura toutefois un bref aperçu sur ce qu'il y a eu avant, du moins à partir du règne d'Andrianampoinimerina lequel a été marqué par les grands travaux d'aménagements fonciers, suivi de lotissements de terres. Pourquoi la fin du XIX^e siècle ? C'est une période charnière constituant une transition entre le temps de la royauté merina marquée par l'ancien système

économique, social, et politique très différent du nouveau système colonial qui va s'imposer vers la fin du XIX^e siècle. Une telle coupure permettra donc d'étudier et d'analyser les changements et permanences tant au niveau foncier qu'au niveau social et économique sous la colonisation et depuis l'Indépendance.

D'abord, mes outils principaux de travail sont constitués par les registres, à savoir les registres d'actes de ventes et de succession, puis les registres fonciers des domaines. Viennent ensuite les autres sources : récits, rapports (rapports de l'administration merina, rapports de l'administration coloniale, rapports des agents d'agriculture de l'époque coloniale), monographies. J'ai étudié les fonds d'archives officielles tels que les Archives nationales, surtout les registres d'acte de vente et de succession entre la fin des années 1890 à 1930. Tandis que l'exploitation des Archives des domaines m'a permis d'étudier les successions et les mutations des années 1930 aux années 1990, à travers les registres fonciers, cadastres, procès-verbaux collectifs de bornage, cartes topographiques.

La diversité des sources reflète l'importance de l'examen de la dualité des points de vue sur le devenir des sociétés rurales pendant et après la colonisation. Les documents d'archives, publiques ou privées, permettent d'établir les faits réels avec une certaine précision. Mais si précieuses que soient les sources écrites pour l'historien en général, et celui traitant des questions économiques, sociales et démographiques contemporaines en particulier, elles seraient incomplètes sans l'apport des enquêtes orales.

Si mes travaux et recherches se sont basés essentiellement sur des sources écrites, néanmoins, les sources orales m'ont apporté un grand soutien à partir des enquêtes effectuées sur terrain. Celles-ci se sont étalées d'une manière alternative, de l'année 2005 à 2008, suivies de quelques séjours prolongés dans les villages concernés par l'étude. Le but des enquêtes c'est de pouvoir collecter des informations et faire des sondages sur un certain nombre de questions et de thèmes. Les enquêtes m'ont permis de compléter, de confirmer ou d'infirmer ce qui a été dit dans les sources écrites. L'enquête a touché aux questions se rapportant sur le groupe ou la famille, le système successoral, les principes patrimoniaux, les relations de parenté, l'occupation de l'espace et l'organisation du terroir, l'appropriation

terrienne, la transmission des terres, les formes de mise en valeur, les activités agricoles, les cultures, les traditions et coutumes en général. Des enquêtes ont été organisées et menées dans les trois sites cités auparavant et considérés comme caractéristiques de l'Imerina, à savoir : Ambohitrimanjaka, Analavory, Ambohimandroso.

A travers les travaux sur terrain, l'observation m'a permis de déceler l'adéquation ou au contraire les décalages qui peuvent exister entre les pratiques réelles et l'idéologie propre à un système culturel. Elle permet de saisir un aspect dynamique de la vie de la société. Enfin, « la dynamique est à rechercher dans la culture, les comportements et l'histoire et non pas dans la mesure d'indicateurs socio-économiques qui ne sont que la résultante et non pas l'origine²⁴ ».

Par ailleurs, l'observation constitue pour moi une autre source d'informations. Elle se veut plus intuitive, cherchant à prendre en compte l'ensemble du système culturel tel qu'il est senti et vécu par les participants eux-mêmes. Cherchant aussi à intégrer tous les aspects de la vie sociale, l'observation met en valeur les pratiques réelles, la façon dont les individus, les familles, les groupes vivent les modèles de leur société.

Mon analyse partira de l'étude de cas comparatifs à travers trois exemples constitués de trois terroirs différents pouvant caractériser l'Imerina. L'objectif final est de pouvoir tirer des conclusions aux questions, à savoir quels sont les changements, quelles sont les permanences, est-ce qu'il y a ruptures ?

Personne ne contestera probablement l'idée d'une transformation du paysage agraire de l'Imerina au cours de la période que je vais étudier, laquelle a duré presque un siècle ! Toutefois, si tout le monde serait peut-être d'accord à ce point là, la question qui pourrait se poser est de savoir si c'est la dynamique foncière par le biais de l'héritage qui est à l'origine de cette mutation du paysage agraire, ou autrement, la dynamique paysanne ? C'est ce que je vais tenter de répondre à travers cette étude dans laquelle seront développés, tout d'abord, les premiers bouleversements de l'héritage foncier et de la paysannerie au début de la

²⁴Derouet B., art.cit., 1994, pp.33-37

colonisation. Il y aura en même temps un aperçu du tableau général présentant l'Imerina avant et à la fin du XIX ème siècle. Ensuite, la seconde partie va essayer de faire une analyse sur les résistances des paysans et des *tanindrazana* face à la colonisation entre les années 1900-1960. Enfin, la troisième et dernière partie de ce travail va démontrer les changements et les survivances des *tanindrazana* entre 1960 aux années 1990.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Ière Partie

PREMIERS BOULEVERSEMENTS DE L'HÉRITAGE FONCIER ET DE LA PAYSANNERIE AU DÉBUT DE LA COLONISATION

Le problème abordé ici est celui des rapports de l'homme à la terre qu'il « possède » ou « exploite » dans des sociétés qui, selon l'expression de Cathérine Coquery-Vidrovitch¹, « ont connu, de façon accélérée depuis un siècle au moins, des bouleversements fondamentaux de leur organisation sociale et économique et, partant, des modifications profondes de leurs conceptions de vie et de pensées, et de l'appareil institutionnel destiné à leur donner corps dans la réalité quotidienne ». Une idée partagée par E. Fauroux² qui affirme que « La colonisation n'a pas la responsabilité exclusive de la désagrégation des rapports communautaires : elle a seulement permis d'amplifier et d'accélérer considérablement des tendances qui lui préexistent largement ».

Tout d'abord, il serait intéressant de brosser un tableau général sur l'Imerina à la fin du XIX ème siècle et à la veille de la colonisation sur le plan social, économique, politique, et surtout l'appropriation terrienne. L'Imerina du début de la colonisation, a été marqué par le changement juridique des terres, et l'enjeu du foncier devient important. Dans le Vakinankaratra³ comme en Imerina en général, « tous envisagent la terre comme un bien susceptible d'appropriation, à la différence du système foncier du régime précédent. Il est certain que le libre accès à la terre par l'abandon du droit coutumier va accentuer la mobilité foncière et créer un nouveau type de paysan qui travaille à la fois pour satisfaire ses besoins de consommation et pour obtenir le maximum d'argent pour acheter ce qu'il ne produit pas ».

¹Coquery-Vidrovitch, C., « Les paysans africains : permanences et mutations », *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*, Laboratoire Connaissance du Tiers Monde de l'Université Paris VII, 1980, pp. 25-38

²Fauroux, E., art.cit., Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Université de Madagascar, 1974, pp.61-91

³Ratsimbazafy, N., H., La propriété foncière à Betafo au début de la colonisation (1896-1914), mémoire de maîtrise, Département d'Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université d'Antananarivo, 2007, 182p.

Chapitre I

Héritage socio-culturel et héritage foncier : fondements de la paysannerie en Imerina à la fin du 19 siècle

La compréhension de l'idéologie et des pratiques foncières précoloniales permet d'en retracer l'évolution, tout en s'interrogeant sur les facteurs et les modalités du changement. Ainsi, il est intéressant de faire une présentation du tableau général de l'Imerina à la fin du XIX^{ème} siècle, plus particulièrement avant la colonisation. Dans quelle mesure les conceptions et les structures précoloniales de l'Imerina sont-elles susceptibles de s'adapter par elles-mêmes au nouveau contexte tout en s'insérant dans l'appareil juridique imposé par le cadre colonial, ou bien, au contraire, sont-elles brisées ?

Vers la fin du XIX^{ème} siècle, l'Imerina est encore essentiellement une société rurale. Cet état de situation pourrait trouver une explication par l'échec de son industrialisation, selon G. Jacob.⁴ Selon toujours cet historien, les « répercussions économiques » des innovations techniques apportées par les missionnaires ou par des assistants techniques comme Laborde sont « à peu près nulles » à la fin du XIX^{ème} siècle. Par ailleurs, il souligne que le bilan reste fort éloigné du projet initial de Radama I. En effet, celui-ci veut une industrialisation sans christianisation, tandis que la LMS lui propose et la christianisation et l'industrialisation. Or, les résultats sont une christianisation sans industrialisation. De ce fait, Madagascar n'a pas réalisé sa révolution industrielle et n'a jamais été en situation de la réaliser, selon toujours cet auteur.

I- DES HÉRITAGES COMMUNS

À la fin du XIX^{ème} siècle, l'Imerina a hérité à la fois d'une société rurale fondée sur un cadre communautaire, organisée en groupes statutaires et groupes paysans. Ces différentes hiérarchies et inégalités sociales entraînent aussi des

⁴ Jacob, G., « La Révolution industrielle et l'Imerina au XIX^{ème} siècle ou l'impossible transfert », *Omalysy Anio*, n^{os} 29-32, 1989-1990, pp.225-235

inégalités face à la terre. Cette organisation sociale et économique se superpose dans un paysage agraire structuré par la riziculture et les héritages de terre

A- Fond de peuplement commun et unité politique

L'Imerina désigne à la fois le territoire, le peuplement, et le royaume. Il fait partie des hautes terres centrales de l'Ile, à partir d'un substrat de formation de roches du socle cristallin (les zones volcaniques auraient introduit une variable supplémentaire) et selon une topographie de dissection alternant hauteurs et bas-fonds⁵.

1- Origines et peuplement de l'Imerina

L'Imerina s'est formée à partir d'un fond de peuplement commun. A l'origine, on croit que cette région a été occupée par une population autochtone appelée Vazimba vers le XV^e siècle, avant la naissance même du royaume. Une deuxième vague de peuplement s'installe, à partir du XV^e siècle, dans les hautes vallées de l'Ikopa et de la Sisaony. Au début du XVI^e siècle, certains de leurs chefs poussent vers le nord et occupent Ifandra (ou Ampandrana), sur la rive gauche de la Sisaony, tandis que l'immense marais du Betsimitatatra a été occupé par les Vazimba, probablement venus de l'ouest. Ces derniers sont décrits comme des pêcheurs, possédant des bœufs sans bosse, cultivant des ignames, ignorant le riz et le fer.

Selon d'autres auteurs et historiens⁶, de nouveaux groupes arrivés dans le sud-est se détachent des individus qui vont fonder des royaumes à l'intérieur. Il s'agit de proto-malgaches immigrés qui auraient pratiqué l'endogamie dans une région isolée. Ainsi, nous trouvons pour la première fois une population dénommée *hova* avec leurs chefs *andriana* sur le bord extrême-Est du plateau, dans la région forestière située aux sources de l'Ikopa et de la

⁵ Jacob, G., art.cit., Omaly sy Anio, n°s 29-32, 1989-1990, pp.225-235

⁶ Citons, entre autres, Deschamps, H., Histoire de Madagascar, Berger-Levrault, Paris, 3^{ème} édition, 1972, 365p.

Malzac, R.P., Histoire du royaume hova depuis ses origines jusqu'à sa fin, 1930, 645 p.

Sisaony. Les sources⁷ et les différentes études sur les origines de l'Imerina donnent trois généalogies différentes : l'une commence à Andrianamponga qui réside à Fanongoavana⁸, un peu au sud de Mantasoa, tandis que la deuxième commence à Andrianerinerina qui a régné au nord de l'Angavokely, et enfin, la troisième commence à Andriandravindravina habite la lisière de la forêt. Ce dernier *andriana* est en même temps un vazimba, signe probable que les familles des chefs *andriana* se marient avec les Vazimba pour pouvoir s'établir en paix.

A l'intérieur de l'espace merina, la population n'est pas également répartie et se concentre en noyaux très denses, séparés par de grands espaces déserts⁹. Les principaux sont situés sur le pourtour du Betsimitatatra, en Imamo, en Vonizongo, et dans l'Andrantsay. Il semble que le village d'Ambohitrimanjaka (Anosimanjaka inclus), rattaché au territoire du Marovatana et de la région de l'Imerina du centre, est déjà peuplé¹⁰ à cette époque, contrairement à Ambohimandroso et Analavory. Par contre, ces deux derniers, faisant partie respectivement de la région du Vakinankaratra et de l'Itasy, vont accueillir à partir du XIX^e siècle une population migrante venant de l'Imerina centrale.

2- Evolution de la toponymie de l'Imerina

Vers l'année 1613, Luis Mariano, signale la vente, à Mazalagem (*Nosy Manja*) d'esclaves à peau claire amenés du royaume des Ouva (première mention européenne de ce nom). Ralambo donne au pays le nom de l'*Imerina ambaniandro* (pays qu'on voit de loin (?) sous le jour). Ses habitants, dès lors, pris dans leur ensemble, sont désignés par les noms de *Merina*, *Ambaniandro* ou

⁷ MFZR, *Tantara ny Andriana eto Madagascar : Documents historiques d'après les manuscrits malgaches*, 2^eéd. corrigée et augmentée, 1902, T.I, 482p. +T.II, 1243p. La version originale de cet ouvrage a été écrite par CALLET, R.P., difficile à trouver.

⁸ Rasamuel, D., *L'ancien Fanongoavana*, thèse de 3^{ème} cycle, Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), 1984, 454 p.

⁹ Raison F., *op.cit.*, 1991, 840 p.

¹⁰ MFZR, *op.cit.*, 1902, T.I, 482p. +T.II, 1243p.

Ambanilanitra (sous le ciel). Se référant aux *Tantara ny Andriana*, Deschamps H. cite que « Ralambo a fait l'unité de l'Etat » et « il a inventé l'Imerina¹¹ ».

Au XVII^e siècle, les originaires de l'Imerina sont qualifiés, d'après le jésuite Luis Mariano, et au XVIII^e siècle, d'après Drury, Parat et Mayeur, de *Hova* ou d'*Amboalambo*¹². Le terme est encore en usage sous Radama Ier, puisque Jean René, chef de Tamatave, parle en 1818 du « roi de la puissante nation des *Ovas* » et que Ellis W. utilise, en 1838, pour l'Imerina, le terme d'*Ankova*. Il semble cependant qu'à partir d'Andrianampoinimerina (qui se réfère à une décision de Ralambo), le nom de *hova* soit réservé aux hommes libres par opposition avec les *andriana* (nobles). Sylvain Roux est le premier à parler de l'« Ymerne », en 1808. Le terme paraît sur une carte en 1819. Grandidier affirme que « *Ankova* » est inconnu, comme « *Ova* » aux Merina.

3- Unification politique : l'Imerina Enin-toko

Ce qui caractérise aussi l'Imerina au début et jusqu'à la fin du XIX^e siècle c'est son unité politique. Unité qui est le résultat de plusieurs guerres de conquête et d'unification de plusieurs petits royaumes sous l'initiative de quelques souverains successifs, plus puissants que d'autres, entre le XVI^e au XVIII^e siècle.

Vers le milieu du XVI^e siècle, Rafohy (la courte) et sa fille (ou mère ou sœur) Rangita (la crépue, indication probable de mélange avec les Vazimba) règnent à Imerimanjaka, sur une colline voisine d'Ifandra, au nord-ouest, au bord d'un marais (*farihy*) qui rejoint l'Ikopa. Andriamanelo, fils de Rangita et d'un étranger, apporte des innovations considérables. Il transfère sa capitale à Alasora et chasse les Vazimba. Il ne pousse pas cependant ses conquêtes au-delà de l'Ikopa. Son « royaume » ne dépasse guère dix kilomètres de long.

Au 18^e siècle, Andriamasinavalona, réussit à unifier l'Imerina encore divisé entre plusieurs roitelets. Il le répartit en quatre régions territoriales (*toko*) :

¹¹ Deschamps, H., op.cit. , Paris, 3^{ème} édition, 1972, 365p.

¹² Raison F., 1991, 840 p.

Avaradrano au nord et à l'est, Marovatana à l'ouest, Ambodirano au sud-ouest, Vakinisisaony au sud. A la tête de chacune des régions est placé un des quatre fils du roi. Après la mort d'Andriamasinavalona, l'Imerina demeure divisé en quatre royaumes : au nord avec Ambohimanga comme capitale, à l'est (Ambohitrabiby), à l'ouest (Ambohitratrimo), et enfin au sud (Tananarive).

Lors de l'avènement d'Andrianampoinimerina à Ambohimanga, vers 1787, le territoire désigné sous le nom de l'Imerina a tout juste une trentaine de kilomètres de rayon autour du centre géographique de Tananarive. Non seulement, le roi arrive à réunifier l'Imerina mais encore celui-ci va s'étendre au sud dans le Vakinankaratra et à l'Ouest dans le Vonizongo et au-delà de l'Imamo. A partir de là va se constituer l'*Imerina Enin-toko*. Ensuite, le Roi tente de faire un remodelage de la société. A cela, référons-nous à une étude anthropologique sur l'Imerina¹³ dans laquelle il est mentionnée qu'une des principales mesures prises par le pouvoir royal, lorsque l'Imerina a été réunifié à la fin du 18^e siècle, est de fixer les différents groupes, entre lesquels la population a été répartie, au sein de territoires délimités, et de les classer selon un ordre hiérarchique. La territorialisation de ces groupes ne s'est pas faite de manière arbitraire : pour la plupart, leur installation sur un territoire déterminé remonte à l'ancêtre éponyme du groupe dont les descendants constituent les membres. De cette réorganisation, qui n'a concerné que la population libre, en a résulté le fait que chaque groupe a été identifié à une subdivision territoriale.

B- Une société communautaire

Tout d'abord, l'esprit communautaire est le fondement même de la société en Imerina. Cela se voit à travers la mentalité *tsimisara-mianakavy*, littéralement inséparable de la famille. Surtout, cette vie communautaire se concrétise par la cohésion et la solidarité à travers le *fihavanana* et le *fokonolona*, puis par l'appartenance de chaque individu et de chaque famille à un groupe. Ainsi, cette vie

¹³ Razafindralambo, L. N., «Construction d'identité et relations de dépendance : descendants d'anciens maîtres et descendants d'anciens « esclaves » en Imerina», Taloha, numéro 14-15, 28 septembre 2005

communautaire dans le groupe va se répercuter au niveau de l'appropriation foncière. D'abord, les possessions terriennes sont en majorité collectives, mais le groupe ou la communauté aussi intervient ou décide dans la répartition des terres et dans les affaires intéressant la question foncière.

1-Rôles du *fihavanana* et du *fokonolona* dans le système agraire et la règlementation foncière

La société *merina* est avant tout une société communautaire dont le fondement repose tout d'abord sur le *fihavanana* dans le cadre du *fokon'olona*¹⁴. En effet, le *fihavanana* au sein du *fokonolona* assure et maintient la cohésion et la solidarité du groupe. Tous les deux ont des rôles prépondérants dans le système agraire et la règlementation foncière en Imerina. Là-dessus, nous nous référons aux quelques études et travaux antérieurs traitant ces questions¹⁵.

Le *fokon'olona* *merina*, selon Condominas G., est différent de l'assemblée de village, à base territoriale, c'est plutôt un système parental à base clanique, le *foko*. Selon toujours l'auteur, le *fokonolona* partage les rizières entre tous les membres de la collectivité. En dépit de sa culture individuelle, la terre ainsi partagée portant le nom de *hetra* était la propriété collective du *foko* ou *fokon'olona*. Le *fokonolona* assiste le partage des biens reçus en héritage lequel se fait verbalement et publiquement en présence des intéressés, de la famille, et des membres de la collectivité ou *fokonolona*, qui, en cas de contestation, fera la preuve des conventions.

Mettant l'accent sur la parenté, Condominas pense que le *fokonolona* sous le règne d'Andrianampoinimerina est un clan (ou lignage) de type patrilinéaire ou patrilocal unissant sur un territoire (*Fokon-tany*) les descendants d'un même ancêtre.

¹⁴ L'orthographe s'écrit parfois *fokonolona*, voir Condominas, G., *Fokon'olona et Collectivités rurales en Imerina*, 1960, 231p.

¹⁵ Condominas, G., *Fokon'olona et Collectivités rurales en Imerina*, 1960, 231p.
Raison, F., 1991, 840p.

Razakarivony, B., *Le Fokonolona et le développement économique*, *Tantara*, Revue de la Société d'histoire de Madagascar, Antananarivo, 1975, pp.1-53.

Le mécanisme du rapport marchand va également jouer dans le cadre du Fokonolona, où un processus de différenciation sociale commence à se produire. En effet, à la fin des travaux hydrauliques, chaque individu membre du Fokonolona reçoit son lot de *hetra*. Cependant, il peut recevoir plus, s'il a la possibilité de les mettre en valeur, l'obligation majeure pour lui étant de verser au souverain la rente correspondante. Déjà, Françoise Raison caractérise le *foko* et le *fokon'olona* comme l'expression d'une solidarité dans l'inégalité.

L'institution du *fokon'olona* répond à une nouvelle nécessité. Il est d'abord une création spontanée, apparue un peu partout en Imerina au cours du XVIIIème siècle, sous des formes sans doute très variables. Mais c'est Andrianampoinimerina qui l'institutionnalise définitivement en uniformisant, en rationalisant ce qui existe déjà, et surtout en apportant nombre de nouveautés destinées à en permettre le contrôle par le pouvoir central.

Hétérogène dans sa composition sociale, le *fokon'olona* produit en même temps une structure organisationnelle conforme aux intérêts du groupe dominant. Il devient le cadre des relations de *fihavanana* dont le domaine d'application se trouve ainsi considérablement élargi. Les rapports entre personnes appartenant à un même *fokon'olona* sont donc très proches de ceux qui existaient entre membres d'un même *foko*, à la seule différence que leur communauté n'est pas fondée par l'existence d'un ancêtre commun, et que, par conséquent, elle correspond à des unités cérémonielles distinctes¹⁶.

Dans ce cadre social élargi, les conflits deviennent plus nombreux et plus difficiles à résoudre que par le passé. C'est pourquoi les réglementations doivent se faire plus explicites, prenant le plus souvent la forme de chartes verbales (*dinampokonolona*) dont les termes sont établis après les délibérations de l'assemblée de tous les membres du groupe. Le modèle des relations sociales est constitué par la notion de *Fihavanana*, (étymologiquement : type de relation unissant des parents), une idée de solidarité qui se manifeste à travers le système de l'entraide. Celle-ci se

Fauroux E., 2002,152 p

¹⁶ Fauroux, E., 2002,152 p.

présente sous deux formes¹⁷ : le *findramana*, pour les gros travaux (transport de pierres tombales, construction de maisons, défrichage, etc....) engageant tous les villageois. Par contre, dans le *valintanana*, deuxième forme d'entraide, utilisé surtout dans les travaux rizières, la réciprocité est de règle.

A la fin du XVIII^e jusqu'au XIX^e siècle, le *fokonolona* détient une fonction particulière dans l'organisation de l'appropriation foncière en Imerina. Cette institution entre en scène au temps d'*Andrianampoinimerina*, lors de la distribution de la terre. Le *fokonolona* assiste aussi en tant que témoin le règlement de toute affaire intéressant la terre, tels que la vente, l'héritage. Le *fokonolona* et le *fiavanana* constituent aussi la cheville ouvrière de la production agricole par l'intermédiaire du *findramana* ou du *valintanana* dans tous les travaux agricoles. Comme ce qui se passe dans les autres régions de l'*Imerina*, cette solidarité est vécue aussi par les communautés concernées par cette étude, à ne citer que l'exemple du *findramana* pratiqué dans la région d'Ambohimandroso. La question qui va se se poser maintenant est de savoir jusqu'à quel moment cette forme de solidarité restera-t-elle en vigueur ?

2- Droit de « propriété » et groupe d'appartenance

En principe, les habitants d'une même localité descendant d'un ancêtre commun trouvent le fondement de leur cohésion dans le lien de parenté et c'est à partir de là que se définit le droit de propriété de la communauté ou des individus. Le dème est la catégorie de parenté la plus inclusive dans laquelle les membres reconnaissent être liés entre eux parce qu'ils descendent d'un même ancêtre lointain à l'origine du groupe, résident sur le même territoire et possèdent des terres en commun¹⁸.

Dans la plupart des cas, l'unité familiale se concentre autour de ce pôle mystique qu'est la terre ou le tombeau ancestral, M. Bloch l'a développé dans son

¹⁷ Raison, F., 1991, 840p.

¹⁸ Ibid., cf. aussi Bloch, M., *Placing the dead. Tombs, ancestral villages, and kinship organization in Madagascar*, Seminar press London and New York, 1971, 241 p.

étude et analyse très détaillées sur la valeur du razana ou des ancêtres en tant que valeur morale dans l'organisation sociale des Merina¹⁹. Le tombeau rappelle aux vivants d'une manière constante la présence des ancêtres. Cette croyance n'est pas sans avoir une incidence sur les attributs du droit de propriété familiale.

Alors que dans la conception occidentale, le droit est l'expression de la volonté commune de tous les sujets de la société, en Afrique comme à Madagascar, le droit puise son fondement dans la volonté des ancêtres. Aussi s'explique-t-on les restrictions dont il fait l'objet. Mais par-delà les limitations des attributs du droit de « propriété »²⁰ familiale en considération de la volonté des ancêtres, il reste que le droit a pour fonction de maintenir la cohésion du groupe et la conservation des biens de la famille.

Dans le cadre familial, le chef de famille est doté des pouvoirs les plus larges. C'est à lui que revient de veiller au respect de la volonté des ancêtres, à l'observation des devoirs envers les aïeux, à la conservation et à l'administration des terres ancestrales ou *Tanindrazana*. La structure hiérarchique de la famille est de ce fait transmise de génération en génération.

II- UNE SOCIÉTÉ RURALE ATTACHÉE À LA TERRE ET À

L'HÉRITAGE FONCIER

La terre est un élément fondamental dans la manière dont les *merina* définissent leur identité en faisant référence à leur *tanindrazana* (la terre des ancêtres). L'option avant tout paysanne²¹ des malgaches et des *merina* explique en soi leur attachement au territoire ainsi que la priorité donnée à l'agriculture et à l'élevage.²² Par ailleurs, vers la fin du 18^{ème} siècle, une société remodelée par Andrianampoinimerina sur les bases de la territorialité, du tombeau et d'une stricte séparation entre groupes statutaires va s'instaurer²³.

¹⁹ Maurice Bloch, 1971, 241 p

²⁰ A propos de l'usage de ce terme, voir sa définition un peu plus loin lorsque que nous parlons de la notion de propriété et de possession.

²¹ Didier N. et Rajaonah F., 2007, 485 p.

²² Didier N. et Rajaonah F., 2007, 485 p.

²³ Raison F., 1991, 840 p.

L'attachement à la terre et à l'héritage foncier est l'un des traits caractéristiques communs de toutes les régions que nous allons étudier, aussi bien à Ambohimandroso, à Ambohitrimanjaka, et à Analavory. Par ailleurs, les différents modes d'accès à la terre peuvent être à l'origine des inégalités foncières. Comme il a été mentionné auparavant, ces ressemblances sont les faits de l'histoire commune : l'unification politique, les origines du peuple, la culture et les coutumes.

A- L'accès à la terre et les inégalités foncières

Les inégalités foncières pourraient découler du moins des différents facteurs suivants : inégalité de statut, détention de pouvoir au niveau de social, politique, économique, et accès à la terre.

1-Groupes statutaires et groupes paysans face à la terre

Les progrès d'un commerce à longue distance entraînent une différenciation plus structurée et un processus d'évolution interne de la société en Imerina, dès le XVII^e et XVIII^e siècles²⁴. Cette période est marquée, d'une part, par les premières tentatives d'unification politique du royaume, au début du XVII^e siècle, mais compromise un siècle après par un morcellement. D'autre part, la société et l'économie du royaume sont réorganisées par la monarchie. C'est la période de structuration d'une noblesse que le roi subdivise d'abord en 4 puis 6 groupes hiérarchisés, chacun ayant ses droits, ses prérogatives et ses devoirs. » La « propriété » du sol revient au groupe *andriana*²⁵.

La société merina est divisée en groupes statutaires hiérarchisés : les *andriana*, les *hova*, les *mainty enin-dreny* et les *andevo*. Les autres membres de la famille royale *andriana* furent répartis en six groupes hiérarchisés au temps d'Andriamasinavalona. Les plus importants ont des fiefs héréditaires (*menakely*) dont les sujets devaient l'impôt, la corvée, la croupe du bœuf, perçus au nom du roi. Les premiers forment les groupes des hommes libres tandis que les derniers

²⁴ Rabearimanana, L., op.cit., 1995, 905 p.

constituent les esclaves. Les princes de sang et les *Andriamasinavalona* occupant le sommet de la hiérarchie des groupes *andriana* se voient attribuer des *menakely* et des *vodivona* (seigneuries), donc détiennent légalement un certain pouvoir politique. Par contre, les *hova* peuvent être défini comme des hommes libres, qui ne détiennent pas les privilèges des *andriana*, et doivent, de ce fait, accomplir les corvées royales. Néanmoins, certains s'enrichissent grâce à la possession foncière et le commerce à longue distance.²⁶

Au bas de la hiérarchie sociale, se trouvent les *andevo*, dont les conditions s'apparentent à celles des esclaves de case en Afrique. Ils sont affectés aux travaux des champs ou de l'artisanat de leurs maîtres. Bloch M. distingue les *andriana* des *hova* non dans leur structure de base, mais seulement dans leur rang rituel²⁷. Il propose d'appeler dèmes les clans *hova* comme *andriana*, qui fonctionnent sur la base des mêmes principes : filiation bilinéaire et endogamie. Au sein des dèmes *andriana* (certains étaient seulement composés d'*andriana* et d'esclaves, d'autres d'*andriana*, de *hova* et d'esclaves) le seigneur se réservait une propriété personnelle assez importante (*tanin-dapa* : terres du palais) qu'il faisait cultiver par les membres de son fief.

Pour désigner les catégories sociales dégagées à partir aussi bien de ces critères juridiques qu'économiques, l'on hésite entre plusieurs termes utilisés par les nombreux auteurs qui ont écrit sur le XIX^{ème} siècle malgache. Même des chercheurs marxistes comme Boiteau ou de Comarmond ne s'entendent guère sur la définition de réalités sociales de l'époque. Si le premier pense que la société merina est formée de « trois classes sociales : les *andriana* ou « seigneurs », les *hova* ou « hommes libres » et les *andevo* ou « esclaves », et appelle « castes » les différentes catégories d'*andriana*, le second écrit que « la caste *andriana* est divisée en sept clans ayant chacun des prérogatives précises et bien définies ». Certains historiens préfèrent

²⁵ Rabearimanana, L., op.cit., 1995, 905p

²⁶ Rabearimanana, L., op.cit., 1995, 905p.

²⁷ Bloch, M., Organisation Sociale de l'Imerina avant le règne de Radama Ier, *Annales de l'Université Madagascar*, 1967, n°7, pp.119-132.

plutôt le terme de « groupes statutaires » en affirmant que les *andriana*, *hova*, *mainty enin-dreny* et encore moins les *andevo* ne constituent pas des « castes ».

La société merina, selon la définition d'autres historiens et anthropologues²⁸, est une société d'« états », c'est-à-dire une société avec des distinctions légales de statuts ; légales car par décision royale, quelqu'un peut passer d'un état à un autre. Ces distinctions légales et héréditaires, déterminent les droits et les devoirs de groupes que l'on peut appeler « groupes statutaires » : *andriana*, *hova*, *mainty enin-dreny*, *andevo*. Les *andriana* eux-mêmes se distinguent en six catégories ou six « couches » hiérarchisées : au sommet, les *Zazamarolahy*, puis viennent les *Andriamasinavalona*, les *Andrianteloray* (*Andriantompokoindrindra*, *Andrianamboninolona*, *Andriandranando*), et enfin les *Zanadralambo*.

Sous le règne d'Andrianampoinimerina, les *andriana*, les *hova* et les *mainty enin-dreny* ne constituent pas des groupes homogènes. D'abord, ils ne disposent pas tous des mêmes privilèges. Aussi voit-on d'une part, deux catégories d'*Andriana* : ceux qui possèdent des *menakely* ou des *vodivona* et ceux qui n'en ont pas ; et d'autre part, deux catégories de *hova* ou de *mainty enin-dreny* : ceux qui vivent dans les *menakely* ou *vodivona* et ceux qui habitent dans le *menabe* (domaine royal ou terres de la Couronne). Dans le *vodivona*, le paysan reste théoriquement libre car il n'est pas l'esclave de *tompom-bodivona*, mais en pratique, il est attaché à la terre qu'il ne peut pas quitter sous peine de perdre ses cultures, sa maison et le droit d'être enseveli dans le tombeau ancestral, ce qui représente une sanction extrêmement sévère. Le paysan d'un *vodivona* est à moitié-libre, alors que le paysan du *menabe* peut se déplacer librement et choisir comme il l'entend ses occupations autres que l'agriculture, à une seule condition : celle de payer les impôts et les devoirs relatifs à la possession de rizière ou *hetra*. Les *hova* constituent l'ensemble des dépendants,

²⁸Bloch, M., Organisation Sociale de l'Imerina avant le règne de Radama Ier, *Annales de l'Université Madagascar*, 1967, n°7, pp.119-132.

Esoavelomandroso, M., *Omalysy Anio*, n°15, 1982, pp.19-29

appelés aussi *vahoaka* ou « peuple ». Par leur semi- spécialisation, ils sont attachés au service des *andriana* avec des lignées de prestige différentes²⁹.

Ces groupes statutaires sus-cités se retrouvent aussi bien en *Imerina* central que dans la *Vakinankaratra*. Pour cette dernière, ce n'est qu'après la conquête de la région, suite à l'expansion du royaume merina sous le règne d'Andrianampoinimerina, que cette hiérarchisation et division de la société en groupe statutaire se sont bien fondées. Il y a des *andriana* ou roitelets qui, ayant régné dans ces petits royaumes, ont reçu des terres *menakely* ou *vodivona* après leur soumission à ce roi.

De même que cette emprise de la terre par les *andriana* a été aperçue au sein de la société et des propriétés terriennes à Ambohitrimanjaka, et à Ambohimandroso, lesquelles seront analysées beaucoup plus dans les détails ultérieurement. Cette hiérarchie sociale se traduit, au sommet, par la domination des *andriana* les *Zanamangarira* à Ambohimandroso et les *Zanadranavalona* à Ambohitrimanjaka, viennent ensuite les *hova*, et en bas de l'échelle les *andevo*. En fait, les *Zanamangarira*, littéralement descendants d'Andriamangarira, sont des *Andriamasinavalona* d'origine et nous en reparlerons un peu plus loin.

2-Les esclaves : moyens d'exploitation de la terre

Comme il a été évoqué, les *andevo* constituent l'un des piliers structurant la société en *Imerina* et dans toutes les communautés rurales de ses différentes régions. De nombreux travaux sur les esclaves et l'esclavage ont été réalisés auparavant par nos prédécesseurs aussi bien à Madagascar qu'en *Imerina*. Les *andevo* ont connu différentes appellations selon les régions, de même qu'il y a eu quelques distinctions à faire aussi à propos de ces esclaves.

Un relevé du vocabulaire de l'esclavage dégage une cinquantaine de mots usuels autour de la condition servile³⁰, dont voici les plus connus : *andevo* ou

²⁹ Razakarivony, B., *Tantara*, Revue de la Société d'histoire de Madagascar, 1975, pp.1 -53

ondevo, esclave ; *ankizinolona*, esclave d'autrui ; *mpanompo*, esclave serviteur ; *ilandevo*, la moitié d'un esclave ; *andevolova*, esclave en héritage ; *lany* ou *very*, perte de statut. Ces termes et expressions portent tous la connotation péjorative d'une personne qui est sous la dépendance d'un maître, lequel peut en disposer, quitte à le diviser en parties.

Toutefois, quel que soit leur appellation, leur point commun, c'est que les esclaves sont un moyen de production entre les mains de leurs maîtres et la plupart sont envoyés dans les travaux agricoles. Selon Françoise Raison³¹, à la fin du XVIII^e siècle les esclaves sont employés aux travaux de préparation et d'entretien des rizières. En général, les *andevo* sont aussi considérés comme des biens, à cela ils n'ont aucun droit à la propriété terrienne sauf quelques exceptions. Tout cela, on pourrait les retrouver dans les différentes régions de l'Imerina dont Ambohitrimanjaka pour l'Imerina centrale, Ambohimandroso pour le Vakinankaratra, et Analavory pour l'Itasy.

L'esclavage au 17^{ème} et 18^{ème} siècles semble prendre deux aspects, il y a d'abord les esclaves royaux ou princiers. Mayeur cite deux groupements qui vivent en un même lieu, chacun de leur côté, qui sont spécialement affectés au service de leur prince et qui, éventuellement peuvent avoir des esclaves à leur service. Leur fonction essentielle est de faire la guerre mais ils aident aussi dans les travaux agricoles.

Il y a aussi les esclaves domestiques dont le statut est assimilé au rang des *ankizy* (enfant) à cause des tâches qui leur incombent habituellement³². Leur place ne se cantonne pas uniquement dans les sphères de la production domestique, ils peuvent remplacer aussi leur maître dans presque toutes les corvées (sauf la corvée militaire). En plus des travaux quotidiens qu'il doit produire pour son maître,

³⁰ Rakoto, I., « Etre ou ne pas être : l'andevo esclave, un sujet de non-droit », colloque, 1997, pp.65-82

³¹ Raison, F., 1991, 840p.

³² MFZR, op.cit., 1902, T.I, parle des travaux agricoles réservés aux *andevo ankizilahy* et *ankizivavy* (p.281)

l'esclave est amené à amasser le maximum de richesse dans le but de se racheter, soit en utilisant la parcelle que le maître met à sa disposition pour la reproduction de sa force de travail, soit dans les cas favorables, en prenant en location des terres et des rizières qu'il exploite pour son propre compte. L'esclave peut ainsi procéder à des accumulations monétaires, constituer un troupeau, bref, avoir une certaine fortune. Il a aussi le droit d'accéder à la terre³³. Par contre, dans la région de Betafo, les esclaves sont exclus de tout accès à la terre³⁴.

Main-d'œuvre domestique n'ayant d'existence qu'au sein de la famille de leurs maîtres, ils s'occupent de leur subsistance, les libèrent pour les affaires publiques. Ils sont à la fois « hérités et conquis », assignés aux tâches de production de l'Imerina familiale, sans rôle dans les affaires publiques. Au début du 19^{ème} siècle, les esclaves viennent des régions conquises, et lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour la traite, sont directement utilisés pour la production agricole.

Dans son étude, Fred Ramiandrasoa parle de trois sortes d'esclaves³⁵ : les esclaves désœuvrés c'est-à-dire ceux de la maison, ceux des champs et les bourzanes. Ils ne forment pas une communauté cohérente stable et ne peuvent faire référence à aucune région d'origine, ni à aucun ancêtre³⁶. La terre sur laquelle ils vivent n'est pas à eux. Très peu arrive à invoquer leurs ascendants et remonter à plus de 2 générations. C'est à leurs seuls maîtres qu'ils sont attachés.

« L'esclavage représente, au sein des études et travaux concernant l'Imerina, un trou noir³⁷ ». Cette lacune considérable vient de ce que l'histoire a souvent été écrite d'un point de vue institutionnel, de ce qu'elle est restée très peu concrète et en fin de compte répétitive. Les premiers recensements coloniaux donnent un chiffre très proche de 217 911 esclaves à l'arrivée des Français en Imerina. Laroche précise

³³Razoharinoro, *Tantara*, n°3, 1975, p.17

³⁴ Ratsimbazafy, N., H., mémoire de maîtrise, 2007, 187p.

³⁵ Ramiandrasoa, F., « Un aperçu sur la vie quotidienne des esclaves en Imerina au XIX^{ème} siècle », colloque, 1997, pp. 83-93

³⁶ Razafindralambo, L., «Construction d'identité et relations de dépendance : descendants d'anciens maîtres et descendants d'anciens « esclaves » en Imerina». *Taloha*, numéro 14-15, 28 septembre 2005, <http://www.taloha.info/document.php?id=131>.

22 916 esclaves à Tananarive sur 43 028 habitants. Ces chiffres peuvent être discutés mais personne ne contestera cependant l'importance de cette présence et sa faible prise en compte dans les regards sur la société merina.

Un même propriétaire merina peut donc disposer de captifs de guerre de la première génération, d'enfants de captifs nés en Imerina, de « Mozambiques » achetés sur la côte ouest de Madagascar, et d'esclaves pour dettes qui sont d'anciens libres ou enfants de libres. Massés en plein centre de l'Imerina, les esclaves remplacent leurs maîtres partis à la guerre pour le travail des rizières, la garde des tombeaux et des maisons.

Par ailleurs, une autre étude parle aussi de l'amalgame *mainty*, à quand remonte-t-il ³⁸? L'opposition Fotsy-Mainty, de contenu social et politique dans le système de pouvoir monarchique, est ancienne. *Fotsy* s'applique actuellement aux groupes *andriana* et *hova* ; *Mainty* aux groupes *andevo* et *mainty enin-dreny*³⁹. L'auteur a repris et fait sien l'analyse de Domenichinni en réaffirmant (ou en confirmant) que « Dans le cas des *Mainty* on peut dire que la stratégie de rabaissement statutaire est allée de pair avec un amalgame statutaire. L'apogée de cette stratégie sera atteinte sous Rainilaiarivony lorsque celui-ci a permis l'assimilation des *Mainty* à des esclaves ou à des affranchis définitivement marqués par le stigmatisme servile, lorsque le groupe des *Zazamanga*, composé de *Masombika* affranchis par une mesure générale en 1877, sera adjoint aux *Mainty enin-dreny* ».

En outre, l'étude des fonds concernant le portage, un métier qui reste l'apanage des esclaves jusqu'à la fin du XIX^e siècle, sera exploitée vers les années 1980 par des historiens dont G. Campbell⁴⁰ et G. Rantoandro⁴¹ qui ont été les premiers à en avoir

³⁷ Raison-Jourde, F., Familiarisation de l'esclavage, asservissement des libres. Le paradoxe merina d'une mutuelle privation du désir de liberté (Madagascar, XIX^e siècle), colloque, 1997, pp.117-130

³⁸ Ramanantsoa Ramarcel, B., *Mainty=Andevo*, un amalgame statutaire de l'Imerina, colloque, 1997, pp. 148-160

³⁹ Ramanantsoa Ramarcel, B., art.cit., colloque, 1997, pp. 148-160

⁴⁰ Cf. aussi Campbell, G., « Madagascar and the slave trade(1810-1895) », *Omalysy Anio*, n°s 17-18-19-20, Antananarivo, 1983-1984, pp.279-309

⁴¹ Cf. aussi Rantoandro, G., A., « Après l'abolition de l'esclavage à Madagascar. Le devenir immédiat des esclaves émancipés », colloque international sur l'esclavage, Antananarivo, 1997, pp. 273-289

montré son intérêt. Hormis ce groupe très visible, il y a très peu d'indications sur la condition des esclaves au quotidien, leurs travaux, leurs familles, leurs morts, encore moins sur leur acculturation qui semble avoir été très rapide.

3- Les autres facteurs d'inégalités foncières

Deux facteurs, esclaves et bœufs, viennent modifier la répartition et l'usage du moyen du travail principal, la terre : mais ils ne sont pas les seuls⁴². Pendant plusieurs siècles, l'*Imerina* a été mise en valeur par des communautés paysannes relativement stables en temps de paix, accrochées à leurs rizières.

Grâce à la mise en culture des marais du Betsimitatatra nord, sur laquelle nous reviendrons, le Roi fait basculer le centre de gravité du royaume du sud (lieu d'origine de la dynastie, avec Ampandrana) vers le nord, zone pionnière. Il redistribue les sources de richesse, avantageant les riziculteurs du Betsimitatatra aux dépens des *foko andriana* des pourtours nord-ouest et surtout nord-est de la plaine, à l'étroit sur leurs territoires où les collines l'emportent de loin sur les fonds de vallées⁴³.

Par ailleurs, Manassé Esoavelomandroso parle de l'existence de groupes paysans en Imerina. Il a développé dans son étude cet aspect d'inégalités au niveau de la paysannerie pour la période précoloniale⁴⁴. Selon cet historien, des conditions économiques à peu près uniformes rapprochent libres et non- libre, *Hova* et *Andriana*. Se dessinent alors les contours de trois groupes paysans que l'on peut opposer entre eux en fonction de leur position à l'égard du moyen de production qu'est la terre : les paysans sans terre, les paysans propriétaires, et les paysans titulaires de nombreux lots.

Les « paysans sans terre » désignent ici, d'une part, ceux qui ne disposent pas du tout de terre, et d'autre part, ceux qui en disposent mais pas assez pour assurer

⁴² Razakarivony, B., *Tantara*, Revue de la Société d'histoire de Madagascar, 1975, pp.1 -53

⁴³ Raison, F., 1991, 840p.

⁴⁴ Esoavelomandroso, M., *Omalysy Anio* n°15, 1982, pp.19-29

leur subsistance. Ce sont d'abord les esclaves ouvriers agricoles. Même s'ils reçoivent un lopin de terre à cultiver pour assurer leur reproduction, ils sont tenus de travailler les champs de leurs maîtres. Il y a aussi les hommes libres qui, pour une raison ou pour une autre ont dû se dessaisir de leurs terres selon le système du *fehivava*, une vente non définitive. Ces « paysans sans terre » n'ont pas dû être très nombreux.

En ce qui concerne les « paysans propriétaires », le premier trait qui fait leur unité est leur statut juridique. *Andriana*, *hova*, *mainity enin-dreny*, vivant dans le *menabe* ou dans les *menakely*, sont tous des hommes libres et possèdent leurs terres qu'ils peuvent transmettre à leurs héritiers. Le second trait qui les caractérise est que tous disposent d'au moins un *hetra*, donc payer l'impôt de rizière. Le groupe des « paysans propriétaires » est divisé en plusieurs strates. « Enfin, sous le règne d'Andrianampoinimerina, les paysans titulaires de nombreux lots ne représentent qu'une minorité de la population ; mais ils existent et ont un poids économique et politique important à l'intérieur du royaume⁴⁵ ». Ce sont les familles nobles proches du roi ainsi que les principales familles *Hova* de l'*Avaradrano* qui l'ont aidé à monter au trône et à faire ses conquêtes et quelques *mainity enin-dreny*. Ces titulaires de nombreux lots sont presque tous des familiers ou des fidèles d'Andrianampoinimerina qui leur a distribué des terres en récompenses de services rendus (*menakely*, *vodivona*, *lohombitany*... etc.)

Ces hommes, dont certains sont aussi de grands marchands ou des usuriers, utilisent leurs nombreux esclaves pour exploiter leurs multiples terres acquises par héritage, donation royale, achat et défrichement, pratiquent le *fehivava*, et emploient les « paysans sans terre » qui viennent travailler sur leurs domaines à temps complet ou à temps partiel.

Dans le *Vakinankaratra*, E. Faurox a analysé dans son étude les inégalités dans la répartition des droits fonciers et les germes de différenciation⁴⁶ quand les terres capables de porter des rizières commencent à devenir rares. Mais, c'est surtout

⁴⁵Esoavelomandroso, M., *Omalasy Anio* n°15, 1982, pp.19 -29

⁴⁶Faurox E., 2002,152 p.

dans le domaine des rapports intra-communautaires que les changements allaient s'avérer décisifs. Ce fut, tout d'abord, l'apparition d'une dissymétrie dans les prestations en travail. En effet, ceux qui disposaient de beaucoup de terres, avaient plus de besoins que les autres en force de travail. Ils faisaient donc principalement appel à l'entraide « *findramana* » qui ne leur imposait pas de rendre sous la même forme les prestations reçues. Inversement, les plus pauvres en terre, ayant de plus faibles besoins en main-d'œuvre, pouvaient se contenter de participer à l'entraide « *valintanàna* » dans un cadre restreint. Ils étaient par ailleurs les plus pressés à répondre à l'appel des « riches » organisant un *findramana*. En effet, l'existence d'une inégalité foncière conduisait nécessairement à des différences dans les parts du produit global attribuées à la fin du procès de production aux différents membres du groupe. La possibilité d'un surplus non accidentel existait donc au profit d'un petit nombre de privilégiés fonciers (ces derniers avaient en effet intérêt à cultiver l'ensemble de leurs terres qui, sans cela, seraient retournées à la communauté), alors que d'autres avaient de plus en plus de mal à se suffire à eux-mêmes.

B-L'héritage et la terre : valeurs patrimoniales et « sacrées »

Au 19^e siècle, la terre a été considérée, tout d'abord, comme une valeur patrimoniale et sacrée, avant de devenir, un peu plus tard, une valeur marchande. En effet, les *Merina* considèrent la terre comme une puissance surnaturelle à laquelle se rattache ses vertus particulières dits *hasina*⁴⁷.

A cela s'ajoute aussi l'autre valeur *merina* dite *anaran-drainy*, généralisée aux Hautes terres centrales de Madagascar et laquelle commande l'ensemble de l'organisation sociale et de représentation qui s'y rapporte⁴⁸. Cette idée de parenté par le patrimoine appelle immédiatement la transmission de celui-ci qui est à la fois un héritage aux biens matériels et une succession aux impondérables de la position sociale et du statut⁴⁹. L'existence d'un patrimoine foncier (ou, pour les plus démunis,

⁴⁷ Molet, L., La conception malgache du monde du surnaturel et de l'homme en Imerina, 1979, T.1, 437p.

⁴⁸ Ottino, P., Les champs de l'ancestralité à Madagascar, Parenté, alliance et Patrimoine, Paris, 1999, 685p.

⁴⁹ Ottino P., op.cit., 1999,685 p

son absence) est cruciale. Les idées d'héritage aux biens et de succession à l'identité sont inséparables de celle de continuité des unités patrimoniales. Généralement, l'aîné succède la position du père et de chef de famille et porte ainsi le nom d'*anaran-dray* avec l'héritage des biens, droits et privilèges qui en découlent.

Quels sont les modes de constitution du patrimoine familial ? Il s'agit généralement de terres transmises aux chefs de famille successifs. C'est ainsi que dans la région du Sud-est, les biens familiaux hérités de lointains ancêtres doivent se transmettre de génération en génération. Les biens fonciers qui le composent sont très divers : ce peuvent être des rizières, des champs, des greniers ou des cases principales où logent les chefs des *Fatranga*⁵⁰.

Par une distinction entre les biens immeubles (terres, maisons, tombeaux) se trouvant sur la terre ancestrale et les autres biens meubles ou immeubles situés ailleurs, dans le premiers cas, puisqu'il s'agit de préserver l'intégrité du patrimoine et d'assurer la continuité de *l'anaran-dray*, la pratique du partage inégal permet d'avantager l'héritier le plus capable d'exercer ces responsabilités. Dans le second, où il n'est pas question d'*anaran-dray*, le principe du partage égal prévaut. Le statut privilégié de l'aîné et plus particulièrement de l'aîné absolu va de soi. A la mort du père il le remplace auprès de ses germains.

1- Le système successoral

Dans le système du droit traditionnel, les Malgaches ont le droit de transmettre leurs propriétés, par succession ou testament⁵¹. Le système successoral malgache traditionnel est régi par des règles simples. La transmission successorale est instituée uniquement en faveur des descendants et de l'Etat. A défaut de descendants, la succession de *l'intestat* est recueillie par le souverain.

D'une façon générale, on peut distinguer deux catégories de succession bien distincte : les successions dont les biens sont appréhendés par l'Etat dits *an'ny maty*

⁵⁰ Ottino P., op.cit, 1999, 685 p.

⁵¹ Julien, G., Institutions politiques et sociales de Madagascar, Ed.Guillemot, t.II, 1909, 375 p.
Cahuzac, Albert, Essai sur les institutions et le droit malgache, Paris, 1900, 2 tomes, T.I, 1900, 506p.

momba, puis les successions dont les biens ne sont pas appréhendés par l'Etat dits *tsy an'ny maty momba*. Dans le premier cas, il s'agit des personnes dont les biens sont appréhendés par l'Etat, si elles demeurent sans postérité légitime, naturelle ou adoptive et sans avoir fait de testament. Tandis que dans le cas suivant, il s'agit de successions des personnes dont les biens, à défaut de descendants en ligne directe, sont déferés aux parents collatéraux.

Autrefois, le testament est très en vigueur, et nombreux sont les Malgaches qui l'ont pratiqué. Autrefois, le père, hanté par la préoccupation de la grandeur et de la prédominance de la famille, institue, presque toujours, par testament, un chef de famille, homme ou femme, avantagé au point de vue des biens, et que les autres parents considéraient comme leur soutien et leur protecteur. Les testaments sont toujours secrets.

On ne trouve pas dans la loi écrite ni coutumière aucune règle concernant la forme du partage. Les cohéritiers peuvent donc procéder au partage comme ils l'entendent, par acte sous seing privé ou devant un officier public, même par simples conventions verbales. Le partage verbal se fait publiquement en présence des intéressés, de la famille, et des membres de la collectivité ou *fokonolona*, qui, en cas de contestation, fera la preuve des conventions. A partir de 1878, une seule obligation est imposée aux parties, l'inscription sur le registre du gouvernement. Le partage verbal a été longtemps le seul connu avant l'institution de l'inscription. Quelquefois, les femmes n'ont pas droit à l'héritage ou on ne leur donne que le tiers. L'inégalité des droits entre les membres de la communauté familiale demeure la règle. La structure hiérarchique de la famille est de ce fait transmise de génération en génération⁵².

En général, tout le système sus-mentionné s'applique aussi dans les trois régions ou sous-régions de l'Imerina que nous étudierons un peu plus loin en détails, aussi bien à Analavory dans l'Itasy, à Ambohimandroso dans le Vakinankaratra, et à Ambohitrimanjaka dans l'Imerina centrale. Seulement, il y a des nuances qu'il faudra bien distinguer pour voir ce qui fait leurs différences.

2-L'héritage : symbole de l'attachement à la terre et aux ancêtres

Le système social fixe les modèles de comportement et les éléments de différenciation de chacun de ses membres de façon immuable. L'étude des symboles et des échanges symboliques revêt une importance particulière dans l'appréhension des logiques sociales. On croit généralement que le symbolique relève essentiellement du domaine religieux. Nous croyons que les symboles naissent des pratiques sociales, et leur contenu se transforme et se développe continuellement. Il ne faut pas cependant se cantonner à l'étude du contenu ou du signifié ; la forme ou le signifiant est à mettre davantage en évidence. C'est dans cette perspective que l'analyse des formes de médiation symbolique peut éclairer le chercheur dans la caractérisation des rapports sociaux qui se développent historiquement.

Le monde rural malgache reste marqué par des formes d'échange symbolique. L'étude de ces dernières est donc fondamentale dans l'analyse des transformations historiques de cette société. Ce que nous disons est valable pour l'étude des formations sociales communautaires en général⁵³.

Dans la conception malgache, la transmission de la propriété vise à assurer la continuation du culte des ancêtres. Ce culte renforce les liens qui unissent les membres de la communauté en même temps qu'il constitue un acte quasi-religieux attirant la protection des ancêtres. Ainsi réapparaît la fonction latente de la propriété, le maintien des valeurs traditionnelles et la sauvegarde de la cohésion du groupe. C'est qu'en droit coutumier, les successions, testaments et donations sont des institutions dont la finalité est de transmettre des valeurs patrimoniales et extrapatrimoniales. De larges pouvoirs sont reconnus au chef de famille pour assurer la transmission intégrale de ces valeurs. Le système social repose sur des fondements solides, à savoir la terre, les ancêtres, la famille et le groupe tout entier. La terre est vénérée car c'est elle qui porte les maisons, les champs, les tombeaux. Ce fort

⁵² Rarijaona, R., 1967, 306 p.

⁵³ Razafindrabe M., 1989, en 3 T., T.1, 213f.

attachement à la terre explique un respect immense pour les coutumes et les normes et valeurs de la société qui y sont implantées⁵⁴.

A part les rizières, et les champs de culture, le tombeau est aussi considéré comme une propriété familiale car il justifie une liaison directe avec les ancêtres⁵⁵. Celui-ci est souvent construit sur les terrains de culture. Il marque l'appartenance à tel ou tel groupe social, symbolise l'existence de la vie de l'au-delà. La famille le conçoit comme une véritable propriété et un droit, et ses membres sont certains d'être inhumés dans un sépulcre situé sur leur terre ancestrale.

⁵⁴ Ramanankasina, V. 295p.

⁵⁵ Bloch, M., 1971, 241 p.

cf. aussi Razafindralambo, L., N., *Taloha*, numéro 14-15, 28 septembre 2005
Ratsimbazafy, N., H., op.cit., 2007, 187p.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

Bref, l'analyse des conceptions et des structures précoloniales de l'Imerina nous permet de conclure que l'héritage socio-culturel et l'héritage foncier constituent les fondements de la paysannerie de l'Imerina jusqu'à la fin du 19^e siècle. Par ailleurs, l'Imerina reste encore essentiellement une société rurale à la fin du XIX^e siècle. Celle-ci s'est évoluée dans un paysage agraire diversifié, structuré par la riziculture et l'héritage foncier, lequel sera abordé et développé dans le chapitre suivant.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre II

Un paysage agraire diversifié structuré par la riziculture et l'héritage foncier

Il n'est pas de définition apparemment plus simple et cependant plus ambiguë et floue que celle de paysage lui-même, selon J.Guilaine¹. Effectivement, pour les géographes du début du siècle, la diversité des paysages agraires rencontrés à la surface du globe résulte des différentes formes de leurs transformations sous l'action de l'homme et de la société².

Un autre géographe ruraliste, J. Renard, pense que « l'éclairage sur les espaces agraires doit s'alimenter par la réflexion historique, l'analyse de cas concrets, la logique des sociétés paysannes encore à l'œuvre, et par le détachement d'une vision étroitement européeniste faisant du productivisme un absolu à atteindre³ ». En effet, la théorie la plus répandue, une théorie classique, affirme que les pays tropicaux ont pris du retard, les populations ayant souffert de l'isolement, de l'absence de techniques d'encadrement fortes et stables, tandis que la colonisation aurait brisé le développement endogène. Inversement, les pays tempérés bénéficiant de la révolution industrielle auraient pu faire décoller leur économie agraire, l'industrie fournissant les techniques nouvelles, accélérant les échanges, libérant la main-d'œuvre excédentaire, rompant l'autarcie et l'autosubsistance.

¹ Guilaine, J., *Etudes Rurales*, Jan-Juin 2000, n°153-154, pp.9-21.

Un paysage c'est que l'on voit. Le paysage ainsi découvert est agraire quand il s'agit d'un assemblage de champs cultivés et de prairies naturelles, ponctués d'habitats humains. Il s'agit donc d'une combinaison de différents éléments dont l'agencement s'ordonne en fonction d'aménagements de l'espace dont l'origine sont la transformation d'un milieu naturel en vue de l'adapter au mieux aux besoins d'une population qui en tire sa subsistance.

²Renard J., *Les mutations des campagnes*, Paris, 2002, 221 p.

La transformation des paysages est synonyme de la création d'un espace organisé en vue d'une finalité productive, pour l'essentiel l'agriculture, et majoritairement à des fins de subsistance, ce au détriment d'un espace préexistant baptisé naturel, généralement aux dépens de la forêt. Le défrichement est l'expression concrète de cette création de paysages. Il aboutira selon les techniques utilisées, les modes d'organisation des sociétés, les finalités recherchées, à des formes très variées qui rendent compte de l'extraordinaire diversité des paysages agraires rencontrés à la surface du globe. En fonction de la taille du groupe, des techniques utilisés, du mode d'encadrement politique, des suggestions et sujétions des faits naturels, les paysages agraires construits sont organisés de façon différente et la marque humaine sera plus ou moins forte

Apparemment, le paysage agraire de l'Imerina présente un certain nombre de traits caractéristiques communs. C'est un paysage structuré par la riziculture où l'héritage foncier se trouve en position dominante dans l'appropriation terrienne, tandis qu'à côté, il y a aussi d'autres aspects qui diffèrent ses diverses régions. Malgré le relief accidenté du pays *merina*, les premiers éléments frappants du paysage sont les aménagements soignés des vallées qui, s'élargissent en de véritables plaines. A la découverte de l'Imerina, Alfred Grandidier remarque ces contrastes de paysage le long de l'itinéraire suivi en accédant sur les Hautes-Terres par le Nord-Ouest⁴.

I-LES POSSESSIONS TERRIENNES EN *IMERINA* À LA FIN DU 19^e SIÈCLE

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le mode d'appropriation terrienne a évolué sous les différents règnes en Imerina. Ainsi, il est opportun de savoir ce qu'est le régime foncier de l'époque. En général, la terre est soumise selon les principes d'inaliénabilité et d'endo-aliénabilité, laquelle se distingue aussi en possessions collectives et possessions individuelles.

A-Importance des possessions collectives et principes d'inaliénabilité et d'endo-aliénabilité

Coquery C. Vidrovitch qualifie de « mode paysan pré-colonial » le mode de production « tributaire » précapitaliste⁵. Autrement dit, les rapports de production ne se limitent pas (comme dans le mode capitaliste) à une définition juridique de propriété ou de profit : ils prennent, à l'occasion de la production, une dimension à la fois sociale et politique.

Ce qu'il faudrait souligner, en général, ce sont les possessions terriennes collectives qui dominent en Imerina, sans nier toutefois l'existence des possessions individuelles. Deuxièmement, il y a aussi des terres inaliénables, ou à la rigueur, s'il y a une vente celle-ci doit se faire selon la règle de l'endo-aliénabilité soit entre

³Renard J., 2002, pp.96-98

⁴ Dez, J., La monarchie merina et le développement agricole, *Terre Malgache*, N°10, Juillet, 1971, 265p.

⁵ Coquery-Vidrovitch, C., 1980, pp.25-38

membres de la famille, ou entre membres du même groupe lignager, ou enfin entre membres du village.

1- La notion de propriété ou de possession terrienne

Pourrait-on parler de propriété terrienne à l'époque précoloniale à Madagascar ? En effet, la comparaison, même superficielle, entre le droit européen de la terre et les droits fonciers africains donne à penser que nous sommes en face de deux conceptions foncières différentes, sinon opposées⁶. La première européenne, résulte d'une longue tradition paysanne (système de petite exploitation agricole et d'élevage produisant à la fois pour elle-même et pour le marché, à forme principalement familiale) et bourgeoise (très forte influence des classes sociales urbaines formées de marchands, d'artisans, d'hommes de loi, d'intellectuels...). Cette tradition considère que la propriété immobilière (l'immeuble comme objet d'appropriation et le droit de propriété du XVIIIe siècle européen comme mode juridique de cette appropriation) est un fondement de l'ordre social. La seconde, majoritaire en Afrique sub-saharienne, ne valorise pas, par tradition, l'appropriation individuelle ou familiale de biens immobiliers. L'appartenance à un groupe social puissant ou influent semble historiquement déterminante.

Le juriste René Rarijaona, spécialiste du droit foncier, affirme que la société malgache précoloniale a connu depuis longtemps la notion de propriété individuelle⁷. A cet égard, les témoignages des premiers Européens qui ont visité Madagascar vers les XVIIIe et XIX siècles sont concordants soutient-il, mais la persistance des formes collectives de la propriété ne fait pas de doute. Pendant cette période, le droit individuel de propriété reste fortement marqué par le cadre social, communautaire et religieux où il puise sa source. L'univers communautaire dans lequel vit le titulaire en limite l'exercice.

D'autres préfèrent le terme de possession à celui de propriété parce que celle-ci correspondrait à des conceptions occidentales étrangères à l'époque précoloniale. Ils estiment que la possession traditionnelle telle qu'elle existe à Madagascar est

⁶ Jean François B., 2000, pp.19-20

⁷ Rarijaona, R., 1967, p.29 L'auteur fait référence à Decary, R., Un ancien projet de colonisation de Fort-Dauphin, B.E., Année 1930, n°1, partie documentation et étude, p.197 ets.

moins absolue que la propriété de type occidental⁸. C'est ainsi que nous avons choisi le terme « possession », employé dans un souci de simplification et dans une acception large, pour désigner souvent le sens de propriété à travers tout notre exposé qui va suivre. A la rigueur, si le terme « propriété » est utilisé il sera mis « entre guillemets ».

Enfin, le droit coutumier africain et malgache est un droit qui n'a pas encore atteint un degré de différenciation permettant de lui trouver une correspondance dans le droit européen. C'est un droit qui porte plus ou moins profondément les marques religieuses et des structures sociales, lesquelles en font leur originalité. Une doctrine récente est unanime à reconnaître que le droit coutumier de propriété n'est pas de même nature que le droit de propriété de type européen.

2- Les terres collectives et les possessions individuelles

En général, en Imerina la possession est soit individuelle, ou collective. Les terres incultes, qui portent le nom de *tany lava volo* (littéralement terres à longues herbes), appartiennent au clan ou au *fokonolona*⁹. Le roi Andrianampoinimerina est le principal initiateur de la synthèse de ces droits coutumiers fonciers qui ont une existence bien avant son règne. En effet, ce droit coutumier foncier s'explique par des propriétés collectives appartenant à des communautés de base dénommées *fokonolona*. Les habitants d'un village fixent entre ceux des villages voisins leurs territoires respectifs d'activités. Les zones ainsi délimitées forment les territoires ou possessions de chaque clan qui deviennent par la suite des terres ancestrales. Il n'y a pas effectivité de situation juridique sur ces territoires mais tout simplement la tradition orale, les us et coutumes qui président à la présomption de possession des terres.

Les terres conquises sous Andrianampoinimerina sont réparties entre les communautés paysannes, et pour la plus large part attribuées à ses meilleurs soutiens en Avaradrano, les Tsimahafotsy et les Tsimiamboholahy¹⁰. Les terrains que

⁸Ibidem.

⁹ Julien G., T.II, 1909, 375 p

Cahuzac A., T.I, 1980, 506p

¹⁰ Condominas G., 1960, 231p.

renferme chaque clan portent le nom de territoire clanique dit *Tanim-pirenena*. Dans chaque clan, les terres sont partagées entre les diverses collectivités dites *fokonolona*. Ainsi, par exemple, les terres du clan Avaradrano sont réparties entre les *Tsimahafotsy* (Ambohimanga), *Tsimiamboholahy* (Ifafy), et *Marovatana*. Pour déterminer nettement les limites et éviter les contestations futures, on pose solennellement des bornes en pierres appelées *orimbato*. La répartition se fait entre les clans et les *fokonolona*.

Le terrain est ensuite partagé entre les familles membres du *fokonolona*. Chaque famille obtient un lot lequel ne peut pas être aliéné qu'à l'intérieur du groupe lui-même, c'est-à-dire entre membres du *fokonolona*. Ce dernier étant supposé comme le possesseur, soit le premier héritier en quelque sorte.

Dans les trois régions (ou sous-régions) que nous avons étudiées cas par cas, à savoir Ambohitrimanjaka (Imerina Centrale), Analavory (Itasy), Ambohimandroso (Vakinankaratra), la situation ne diffère pas totalement de ce qu'on a vu dans l'ensemble de l'Imerina à propos de ces possessions terriennes collectives et individuelles.

3-Terres inaliénables et principe de l'endo-aliénabilité

La terre portait des dénominations différentes, suivant le mode d'acquisition. Pour ce qui est des terrains aliénables, on peut citer ¹¹:

- Le *zaratany* (litt. terre partagée), il s'agit de terrains concédés par le clan ou *fokonolona* à ses membres. Le détenteur peut l'aliéner à titre gratuit ou onéreux, ou les hypothéquer, sans aucune restriction.

- Le *lohombintany*, terre donnée par le souverain à un de ses sujets en récompense de services rendus. Ce sont des possessions individuelles. Le possesseur peut les aliéner à titre gratuit ou onéreux, comme il l'entend.

- Le *tany vidina*, terre acquise par achat.

- Le *solapangadindraiamandreny*, terrains défrichés dits, littéralement, terre défrichée par le coup de bêche des parents.

¹¹ Julien G., T.II, 1909, 375 p, Cahuzac A., T.I, Paris, 1980, 506 p.

- Le *fehivava*, terre vendue sous condition de rachat, littéralement, terre liée par la bouche.

Vers la fin du XIX^e siècle, le *fehivava* est le système de vente de terre le plus courant en *Imerina* contrairement à la vente définitive. On pourrait l'interpréter toujours dans cet esprit d'attachement à la terre sus-cité car il y a encore un espoir de pouvoir récupérer la terre par la suite avec une telle pratique. A Ambohimandroso, comme à Analavory, ce sont surtout les terrains *solapangadindraiamandreny* ou *solapangady* qui sont les plus vendus et le *fehivava* domine dans tout cela, à côté du principe de l'endo-aliénabilité. Par contre, l'existence des terres dites *lohombintany* ne sont pas signalées dans les régions qui font l'objet de cette étude, ni à travers les sources écrites, ni dans les sources orales recueillies sur terrain.

Comme il a été mentionné auparavant, le principe de l'inaliénabilité du patrimoine foncier était la règle autrefois. La terre patrimoine dite *tanindrazana*, était en général inaliénable. La terre, quelle qu'en soit l'origine, peut toujours être transmise par succession aux enfants, ou à défaut de postérité, par testament. Mais dans l'ancienne coutume, le champ, la maison ou la rizière du père appelé *Kodrazana*¹² ne peuvent pas être vendus. Les biens *Kodrazana* sont par leur nature et leur affectation des biens indivis et inaliénables, et sont le plus souvent transmis, de génération en génération, à l'aîné de la famille sans distinction de sexe. Outre la nullité de la vente, une sorte d'infâmie reste attachée au nom de l'héritier ou héritière qui aurait aliéné la terre patrimoniale. De même, le terrain sur lequel se trouve un tombeau de famille ne peut être aliéné, même entre cohéritiers.

Différentes théories¹³ ont été soutenues en droit africain pour expliquer l'inaliénabilité de la terre. En vertu de l'idée de la déité de la terre, celle-ci, dit-on, ne peut faire l'objet de droit de propriété selon l'analyse du juriste René Rarijaona. Chefs et clans ne sont que les intermédiaires entre « Dieu » et le « usufruitiers » du sol. On a également estimé que l'inaliénabilité est la conséquence de la pérennité du lien qui unit le sujet au droit dont il est titulaire.

Mais il faut souligner qu'en droit africain et malgache, l'inaliénabilité ne signifie nullement un empêchement à transmettre le droit sur la terre. La

¹² Julien G., T.II, 1909, 375 p

transmission des droits est soumise à certaines conditions restrictives. Il est vrai qu'en droit coutumier malgache, à la suite d'une évolution, l'acquisition à titre onéreux du droit de propriété foncier a été pratiquée depuis la période précoloniale. Néanmoins, les modes d'acquisition ou de transmission du droit de propriété ne sont pas totalement affranchis de tout aspect religieux¹⁴. Leur originalité réside encore dans cette indistinction entre le droit au sens romain du terme et le « *fombandrazana* ». Le culte des ancêtres joue un rôle prépondérant dans le maintien de la cohésion. En outre, les communautés recherchent la sécurité auprès des puissances protectrices, entre autres les ancêtres. Il est certain que la croyance à la présence constante de ces ancêtres, premiers fondateurs du village, n'est pas sans affecter les modes d'acquisition ou de transmission du droit propriété. Le chef de famille qui assure le lien entre les vivants et les morts doit donc intervenir dans toutes les décisions susceptibles d'entraîner l'aliénation des terres. Mais, comme toute acquisition ou transmission intéresse la communauté toute entière et met en jeu des considérations religieuses et sociales, les modes traditionnels d'accession à la propriété ont nécessairement un caractère collectif.

Malgré ces différentes entraves à l'aliénation des biens fonciers, leur vente est possible sous certaines conditions. Au début du XIXe siècle, lorsqu'Andrianampoinimerina procède aux distributions de certaines terres aux différents *Toko*, il reconnaît formellement le droit des sujets de vendre ou d'échanger les terres¹⁵. Interdiction de l'exo-aliénation sauf en cas de nécessité impérieuse, lorsqu'il s'agit par exemple de payer les dettes du défunt ou lorsqu'un membre de la communauté se trouve dans l'infortune. Cela suppose qu'il n'est plus possible de remédier à la situation par le jeu de la solidarité du groupe. De toute manière, l'assentiment de la communauté est requis.

En règle générale, l'endo-aliénation est la plus pratiquée. « Après la conquête d'Antananarivo par Andrianampoinimerina, en 1795, le Roi organise la répartition des nouveaux venus (migrants) de façon que chaque quartier soit marqué par la dominante d'un ou deux foko(ou dèmes) de la plaine¹⁶. Par ailleurs, les cessions de

¹³ Rarijaona, R., 1967, 306p.

¹⁴ Rarijaona, R., 1967, 306p

¹⁵ -Idem-

¹⁶ Raison, F., 1991,840 p.

terrains sont interdites par le pouvoir hors des familles héritières des lotissements du XVIII^e siècle. Andrianampoinimerina donne l'autorisation d'achat ou de vente de terrain entre membres du même clan, traduite selon l'expression de « tsimihoa-bonga ». Il n'a fait qu'entériner une coutume mais en élargissant les possibilités d'échanges du cadre du *fokon'olona* à celui du district qui est un regroupement territorial de plusieurs *fokon'olona*¹⁷. D'où le principe de l'endo-aliénabilité dans le but de maintenir le lien social.

La notion de vente de marchandises elles-mêmes ne s'est précisée qu'avec l'apparition de la monnaie. Quant aux ventes de terres, elles sont probablement peu courantes puisque l'acquisition de la propriété par défrichement direct est plus facile. Avec l'usage de la monnaie, de nombreuses ventes se font notamment dans quelques régions de l'Imerina vers la deuxième moitié du XIX^e siècle¹⁸. Elles portent sur des rizières, des vergers, des maisons et des cours, des jardins potagers, des vallées et des « *tanety* ».

B- Premières réformes agraires et développement de la riziculture

Le régime foncier, fait figure de révélateur de l'ensemble socio-économique. Or, celui-ci présente, dans les sociétés africaines précoloniales, au moins deux constantes majeurs. Il s'agit d'abord de sociétés paysannes. Le rapport à la terre y est donc fondamental, puisqu'il s'agit de la base même de la survie du groupe. La seconde caractéristique est que le statut du pouvoir qui règle la vie de la collectivité villageoise, aussi bien au sein du village que dans ses rapports avec l'extérieur, n'est que très partiellement à base territoriale : le rapport à la terre n'est donc ni nécessairement, ni prioritairement, un rapport territorial¹⁹. Du fait même qu'il s'agit de sociétés paysannes dont les relations familiales sont présentes et dominantes partout, comme ressorts à la fois sociaux, économiques et politiques, puisque, la famille est précisément l'unité de production agricole et l'unité de vie sociale. Or la caractéristique des relations lignagères est qu'elles reposent sur les hommes, non sur la terre. Donc l'élasticité du territoire est fonction des dimensions lignagères : les

¹⁷ Condominas, G., 1960, 231p.

¹⁸ Grandidier, A., Voyages à Madagascar, 1869, Notes et Souvenirs, ORSTOM, Tananarive, 1970, 257 ff.

¹⁹ Coquery-Vidrovitch C., 1980, pp.25-38

limites en sont floues et changeantes, variant au gré des déplacements et des fluctuations démographiques²⁰.

En Imerina, la mise en valeur du sol se fait grâce à la mobilisation générale de la population par le souverain, qui réussit à faire accomplir les grands travaux d'aménagement et d'entretien des digues de la plaine de Tananarive. Le « mode de production asiatique » qui « suppose des communautés villageoises fondées sur une activité productive collective, mais combinées à une « unité supérieure » qui, sous la forme d'un régime étatique, est capable d'astreindre collectivement au travail la masse de la population... » aurait-il existé à Madagascar aux XVII-XVIII^e siècles, plus précisément en Imerina²¹ ?

Successivement, Andrianjaka, puis son fils et son petit-fils, Andriantsitakatrandriana et Andriantsimitoviaminandriandehibe s'attachent aux travaux de digues et de mise en cultures²². L'Imerina va subir des transformations étonnantes sous le règne d'Andrianampoinimerina²³. La colonisation du Betsimitatatra fournit, en effet, l'infrastructure territoriale, sur laquelle s'édifie l'Etat *merina*. On peut dire que les premières réformes foncières en Imerina n'ont pas attendu l'arrivée de la colonisation pour se réaliser, mais ont commencé déjà sous le règne d'Andrianampoinimerina, c'est-à-dire à la fin du XVIII^e siècle. Par la suite, les efforts ont été poursuivis sous les règnes successifs jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

1- Distribution de terres et développement de la riziculture sous le règne d'Andrianampoinimerina

Les premiers souverains semblent avoir eu conscience des possibilités qu'offre la plaine, et de la nécessité d'entreprendre sa mise en valeur. L'Histoire des Rois²⁴ relate plusieurs récits se rapportant aux aménagements effectués par les rois de l'Imerina. Ces importants travaux sont exécutés avec la participation du peuple. Des

²⁰ ibidem

²¹ Rabearimanana, L., cite Coquery- Vidrovitch C., 1974, p.346

²² Deschamps, H., 1972, 365 p.

²³ Douessin R., 1975, 221 p.

²⁴ MFZR, *Tantara ny Andriana eto Madagascar*, 1902, T.I, 482p. +T.II, 1243p. La version originale de cet ouvrage écrite par CALLET, R.P., est difficile à trouver

terres découvertes deviennent utilisables pour la riziculture, et la récupération des marais est entreprise.

Cette mise en valeur s'accompagne déjà, semble-t-il d'un allotissement des terres, qui sont réparties entre la population, mais qui appartiennent au roi. La culture de riz alors pratiquée est toujours celle de saison des pluies, comme dans les vallons de la bordure déjà mis en valeur. Devant l'augmentation de la population, les rizières commencent à être insuffisantes. La culture du riz surtout se développe considérablement et connaît déjà des techniques assez intensives. Le manioc restera désormais la base du système de cultures sèches. Aussi les cultures sèches se sont beaucoup développées, fournissant encore une part importante de l'alimentation, et en constituant même parfois l'essentiel. Andrianampoinimerina entreprend de réorganiser son royaume. Il fixe les limites de chaque clan, repartit équitablement les terres et en assure la jouissance paisible et continue à tous, telle a été son œuvre²⁵. Si la propriété collective reste, en principe, la règle générale, il existe une certaine mobilité foncière responsable d'inégalités dans ce domaine. En outre, le droit à l'usufruit évolue²⁶. On assiste ainsi progressivement à une modification de l'appropriation foncière en Imerina.

a- Les hetra

L'extension des rizières s'accompagne d'une répartition de celles-ci par le roi Andrianamponimerina, en fonction du nombre des membres de chaque famille d'exploitants. Les terres à rizières des six districts de l'Imerina sont réparties en 73 000 lots ou *hetra*²⁷, qui sont en même temps les bases de l'assiette fiscale, et peuvent faire l'objet de certaines transactions à l'intérieur des sociétés locales. En échange, les agriculteurs doivent payer 3 *vata* de riz (30 kilogrammes environ) par *hetra* (0,8 hectares), d'où le nom de *hetra* ou *isam-pangady* donné à cet impôt. Par ailleurs, à la fin des travaux hydrauliques, chaque individu membre du fokonolona

²⁵ Douessin R., 1975,221p.

²⁶ Rabearimanana L., 1995,905p.

²⁷ Julien G., T.II, 1909, pp. 229-237

peut recevoir plus de *hetra*, s'il a la possibilité de les mettre en valeur, l'obligation majeure pour lui étant de verser au souverain la rente correspondante²⁸.

Si Andrianampoinimerina a basé l'unité agricole sur le *hetra*, par contre, Radama Ier l'utilise à la fois comme système de découpage administratif d'un côté et base de l'assiette fiscale de l'autre côté. En fait, comme le découpage administratif est fondé sur la surface des rizières, chaque circonscription administrative doit contenir 1000 *hetra*. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, un *hetra* peut nourrir une famille, donc les circonscriptions administratives englobent 1000 familles.

On pourrait supposer que des *hetra* ont été distribuées à Anosimanjaka et à Ambohitrimanjaka lesquels font partie des anciens villages du territoire Marovatana et de l'Imerina Central. Malheureusement, aucune distinction n'a été faite sur elles vers la fin du 19^{ème} siècle, ni dans les registres d'actes de vente et de succession, ni dans les registres domaniaux, en sorte qu'on ne sait plus ce qu'elles sont devenues finalement. Par contre, dans la région du Vakinankaratra, elles ont existé à Betafo²⁹. En ce qui concerne particulièrement Ambohimandroso, même si cet ancien village fait partie de la région du Vakinankaratra, aucune mention n'a été faite dans nos sources à propos des *hetra*, à part les *menakely* et les *vodivona* sus-citées. Il en est de même à Analavory, aucune information sur l'existence de ces *hetra*.

b- Les vodivona et les menakely

Dans tout l'Imerina, à côté des territoires relevant de la couronne ou *menabe* on retrouve une division entre 2 types de fiefs : ceux appartenant aux membres de la famille royale ou *menakely*, et les apanages héréditaires ou *vodivona* octroyés aux princes de sang. Ces terres constituent la base des circonscriptions administratives ou *fokontany*³⁰. Pour assurer la pacification complète de l'Imerina *enin-toko*, et bien l'administrer et contrôler, Andrianampoinimerina délègue à des *tompomenakely* ou des *tompombodivona* une partie de son pouvoir. Les *tompomenakely* peuvent être des rois qui se sont soumis à Andrianampoinimerina et, en récompense, ont été faits *Andriamasinavalona* en même temps que leurs anciens royaumes ont été transformés

²⁸ Razakarivony B., *Tantara*, Revue de la Société d'histoire de Madagascar, 1975, pp.1 -53

²⁹ Ratsimbazafy, N., H., La propriété foncière à Betafo au début de la colonisation (1896-1914), Département d'Histoire, Université d'Antananarivo, 2007, 182p.

en *menakely*. Soit aussi, des *Andriamasinavalona* et quelques *Zazamarolahy* reçoivent des *vodivona*, mais dans ce cas leur charge est viagère. Cette délégation de pouvoir en faveur des *tompomenakely* et *tompom-bodivona* est révocable.

Ces personnages, sont en quelque sorte de hauts-fonctionnaires ou agents royaux. Les uns et les autres sont placés à la tête d'une seigneurie dans laquelle ils reçoivent des prestations (corvées pour l'entretien de leurs propres terres à rizières ou *tanindapa*³¹, *vodihena* ou droit à une partie de la viande des animaux abattus, etc....), ils jugent « au premier degré », et perçoivent au nom du souverain les redevances ou *hajia* dont ils gardent pour eux, la moitié du XIX^e siècle malgache tire sa conclusion affirmant « l'existence d'une féodalité merina sous Andrianampoinimerina³² ».

Seulement, la féodalité merina « n'est pas un mode de production », « elle est un régime politique », « une manière de définir les rôles de gouvernant et de gouverner »³³. Il faut rappeler qu'on se trouve en Imerina en face d'un pouvoir royal qui s'affirme. Les *menakely* et *vodivona* sont confiés à des hommes qui ont droit de commandement et exercent une fonction d'administration locale pour appliquer la loi du souverain. Représentants du roi, ils sont aussi les chefs ou commandants des paysans.

Le *vodivona* est héréditaire, mais seulement entre les parents au degré successible. Pour toute autre transmission en dehors de la parenté naturelle ou adoptive, l'autorisation royale est nécessaire. Même, l'enfant adopté ne peut succéder aux privilèges du *tompomenakely* que s'il appartient à une des trois premières classes de la noblesse. En principe, le *vodivona* est perpétuellement transmissible dans la famille du premier institué, mais le Code de 1881 a édicté de nombreuses causes de révocation. Elles sont la conséquence de la politique du Premier ministre Rainilaiarivony, qui a fait tous ses efforts pour détruire, ou tout au moins modifier, les privilèges des seigneurs féodaux, qui lui portent ombrage.

³⁰ Razanabololona S., 1988-1989, p.9

³¹ A propos de fiefs *menakely*, cf. Julien G., T.II, 1909, pp. 92-94

³² Esoavelomandroso, M., *Omalysy Anio* n°15, 1982, pp.17-29

³³ *Ibid*

Le souverain a attaché au *vodivona* un certain nombre de privilèges. D'une façon générale, le *tompomenakely* est investi d'une partie des droits régaliens³⁴. Plus particulièrement, on peut citer les droits suivants.

Les *menakely* sont astreints à fournir à leur seigneur le riz nécessaire à son existence. Ils sont tenus de fournir leur travail pour ses cultures ou ses entreprises personnelles. Ils possèdent certains droits sur la terre qu'ils cultivent et habitent : la maison d'habitation, les champs de culture autres que les rizières (*tanimboly*), et les *hetra*. Ils peuvent l'aliéner, la donner en échange, en garantie, etc. Mais ces différents contrats ne peuvent intervenir qu'entre *menakely*, ou bien entre un *menakely* et le seigneur. Un étranger au *vodivona* ne peut contracter valablement que s'il se met au nombre des vassaux.

Toutefois, ils ne sont aucunement propriétaires du sol des *vodivona* ou *menakely*. Dans ces conditions, le *menakely* ou le *vodivona* peut être assimilé à un « faux-fief » puisque le *tompomenakely* n'est pas maître de la terre de son domaine³⁵. Selon Manassé Esoavelomandroso, historien ayant travaillé beaucoup sur la période du XIX^{ème} siècle malgache, ces « faux-fiefs » et « serfs » évoquent le problème de l'existence ou non de féodalité en *Imerina*³⁶.

Dans cette région du Vakinankaratra, Ambohimandroso figure parmi les anciens villages où l'existence des *menakely* et *vodivona* a été signalée dans nos sources, tant écrites³⁷ qu'orales³⁸. On les reverra en détails lorsqu'on va revenir ultérieurement à l'étude de cette région d'Ambohimandroso. Par contre, à Ambohitrimanjaka, on ne sait pas ce qui s'est passé exactement avant, néanmoins des *menakely* et *vodivona* sont mentionnés à travers certaines sources telles que les actes de vente³⁹. Toutefois on a constaté de nombreuses terres appartenant aux *andriana Zanadranavalona* à Anosimanjaka à la fin du XIX^{ème} siècle. En effet, à l'origine, l'ancien village d'Ambohitrimanjaka dépend de celui d'Anosimanjaka. Celui-ci étant le chef lieu du gouvernement de cette partie du territoire des

³⁴ Cahuzac, A., 1900, 2 tomes, T.I, 1900, 506p.

³⁵ Esoavelomandroso, M., Omaly sy Anio n°15, 1982, pp.17-29

³⁶ Esoavelomandroso, M., art. cit

³⁷ ANM, D 113 Cabinet civil, chemise Etudes Ethnographiques 1897-1898

³⁸ Tradition orale recueillie auprès de Rabarison Armand à Abohimandroso, en 2007, cf. Annexe N°7

³⁹ Cf. Actes V Ambohitrimanjaka(1895-1903), chemise Ventes N° 1-95

Marovatana jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. A la rigueur, on pourrait supposer que ces terres font partie d'un ancien *vodivona* dans la mesure où, à l'origine, Anosimanjaka a été attribué aux *Zanadranavalona*, ces derniers ne sont en fait que des descendants d'Andriamasinavalona. Par ailleurs, un indice sur la présence de *menakely* et de *vodivona* a été signalé dans les ventes et successions à Ambohitrimanjaka entre 1897-1900 sans en donner des détails⁴⁰. Enfin, dans la région d'Analavory, jusqu'à preuve du contraire, aucune de nos sources ne révèle l'existence de *menakely* ni de *vodivona*.

c- Les orimbato et les fefiloha

Le partage du territoire en *toko* correspond à un district délimité par des *orimbato* doublées de digues imposantes. Les nouvelles digues constituent pour les territoires des *foko* de nouvelles frontières⁴¹. Les limites se trouvent fixées par des digues et des bornes (*orimbato*). Dans l'ancien droit malgache, afin d'éviter tout conflit lors de la première réforme agraire en Imerina, le Roi Andrianampoinimerina faisait planter des bornes de pierre de manière à délimiter les divers lots attribués aux *fokon'olona*. Pour conférer un caractère authentique aux opérations de délimitations, il exigeait la présence obligatoire des *loholona* de la communauté, des *vadintany* à l'occasion des procédures de bornage. Les pierres constituent de véritables titres de propriété. Le déplacement des bornes ou tout empiètement sur la propriété d'autrui est pénalement sanctionné⁴².

Pour le cas d'Ambohimandroso, dans le Vakinankaratra, à la place d'un *orimbato* on se sert plutôt d'un piquet en bois, ou encore d'un arbre en guise de délimitation d'une possession terrienne, ou d'un territoire tel que le *vodivona*, par exemple⁴³. Tandis que dans la région d'Ambohitrimanjaka, il y a un *fefiloha*, c'est-à-dire une digue dite *fefilohan-dRamanavotrarivo*⁴⁴, localisée à l'ouest d'Anosimanjaka et d'Ambohitrimanjaka, qui joue à la fois le rôle de délimitation de

⁴⁰ Cf. Actes V Ambohitrimanjaka(1895-1903), chemise Ventes N° 1-95

⁴¹ Condominas G., 1960, 231p.

⁴² Rarijaona R., 1967, 306p.

⁴³ Interview de Rabarison Armand à Ambohimandroso en 2007

⁴⁴ Procès verbal collectif de bornage (PVCB) section « A » dite : Anosimanjaka Canton d'Ambohitrimanjaka en 2 volumes : le premier volume du N°1 au N° 1029, et le deuxième volume du N°1030 au 1870

la frontière du territoire, en même temps qu'elle en assure aussi l'irrigation. aux rizières.

2- L'obligation de l'enregistrement foncier sous le règne de *Ranavalona II*

La réforme la plus remarquable en matière de droit foncier avant la fin du XIX^{ème} siècle fut la codification du droit coutumier. Edictés sous le règne de Ranavalona II, successivement le code des 101 articles, puis le Code des 305 articles expriment cette volonté de confirmer les anciennes coutumes sur le droit foncier. Tel fut l'article 128 du Code des 305 articles sur l'inaliénabilité des tombeaux où des possessions sur lesquelles se trouvent des tombeaux.

En droit coutumier malgache, la présence d'un tombeau peut paralyser toute appropriation car elle traduit l'existence d'un droit de propriété : « les propriétés dans l'enceinte desquelles sont édifiés des tombeaux ne pourront être vendues par aucun des héritiers. Celui d'entre eux qui tente d'aliéner à son profit en bien de cette nature serait par ce fait même déchu de ses droits⁴⁵. » Une autre réforme apportée par la nouvelle législation malgache dans le droit foncier fut l'obligation de l'enregistrement à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. A part le tombeau, les *hetra* ont servi à l'établissement de l'impôt en même temps qu'un recensement de la population, et ne peuvent être l'objet d'une vente définitive selon toujours ce code⁴⁶.

En effet, cette obligation ne s'impose pas uniquement à tout acte intéressant le domaine foncier mais aussi l'état civil. A une certaine époque, avant la colonisation et durant celle-ci, le contrat coutumier connaît un régime assez particulier. Alors qu'en droit français, quant aux conditions de fond, tout contrat de vente, pour être valable, suppose l'échange de consentement libre des parties, l'ancien droit coutumier malgache exige une condition de forme supplémentaire : tout contrat entre Malgaches doit faire l'objet d'un enregistrement par les parties en présence des fonctionnaires compétents⁴⁷.

⁴⁵ Rarijaona R., 1967, p.54. L'auteur cite le Code des 305 Articles de 1881 et du Code des 101 articles de 1868.

⁴⁶ Julien G., T.II, 1909, pp.229-237

⁴⁷ Rarijaona R., 1967,306 p.

Ce n'est qu'en 1878 que la loi malgache prescrit, pour la première fois, l'enregistrement des actes⁴⁸. Le Code de 1881 et les instructions aux Gouverneurs de l'Imerina de 1889 viennent compléter cette réglementation. Les différents actes législatifs qui s'appliquent à la tenue de tous les registres sont confiés aux gouverneurs sous la royauté merina et au début de la colonisation. Ces registres sont au nombre de cinq: successions, emprunts, ventes définitives, ventes conditionnelles, baux.

Mais on ne peut manquer d'observer que la disposition légale prévoyant l'enregistrement des actes de vente est le plus souvent négligée en pratique et la jurisprudence coloniale a validé un certain nombre de ces contrats non enregistrés, passés antérieurement à l'occupation française. Les tribunaux se contentent d'observer qu'il y a eu échange de consentements. De ce fait, les contrats, même non enregistrés, demeurent valables. L'apparition de la monnaie semble donc avoir donné un essor considérable au contrat de vente.

II-LES DISPARITÉS RÉGIONALES DE L'IMERINA

« Unité de substrat, variété écologique, diversité historique », telles sont la caractérisation générale de l'Imerina dans la thèse d'un géographe⁴⁹. Comme il a été développé au chapitre précédent, la région présente des héritages communs : un fond de peuplement commun dont les *vazimba*, puis un pays de civilisation rizicole où l'agriculture centrée sur le riz de bas-fond caractérise les campagnes merina. *Tanimbary*, ou terres de riz, semble une vocation, en fait une construction en relation avec une civilisation relativement ancienne, qui remonterait au moins vers la fin du XVIIème siècle⁵⁰.

En nous référant à l'étude de H. Rakoto Ramirantsoa, un géographe⁵¹: « l'Imerina n'en est pas moins une région aux caractères forts divers entre la plaine de la Betsimitatatra, aux horizons fermés par les collines et reliefs du socle, et les grands espaces ouverts des confins septentrionaux du massif volcanique de

⁴⁸ Cahuzac A., T.I, Paris, 1980, 506 p. Instructions aux Sakaizambohitra du 4 juillet 1878

⁴⁹ Rakoto Ramiarantsoa, H., 1991, 370 p.

⁵⁰ Blanc-Pamard, C. et Rakoto-Ramiarantsoa, H., 1991, p.32

⁵¹ Rakoto Ramiarantsoa, H., 1991,370 p

l'Ankaratra, par exemple. Ou encore, entre l'ambiance forestière des reboisements d'eucalyptus de l'Est de l'Imerina et la chaleur, la monotonie des formations herbacées de l'Ouest. Autre contraste, la faible présence des marques d'installations humaines anciennes dans le Nord et le Nord-est, et la densité des sites défensifs et des villages abandonnés de la partie centrale et occidentale de l'Imerina ». Selon toujours ce géographe, les exemples illustrant cette diversité pourraient être multipliés, relatifs à différents thèmes : «densité de population, types de relation ville-campagne, statut juridique des terres..., chacun montrerait la grande disparité des situations⁵²».

Effectivement, l'Imerina forme à la fois une région unie et diversifiée. D'un côté, elle présente un certain nombre de traits caractéristiques communs mais, paradoxalement, la différence a été aussi remarquée à travers ses trois régions ou sous-régions dont l'Itasy, l'Imerina centrale, le Vakinankaratra.

A- Les divisions administratives de l'Imerina

La formation de l'Imerina *Enin-toko* est due à plusieurs conquêtes territoriales entreprises par ses souverains dont Andrianampoinimerina qui avait contribué à la réunification et la reconstruction de l'identité politique de l'Imerina. Le souverain a su mettre en place une structure administrative répondant à l'expansion de l'Imerina et aux différentes contraintes du milieu. Les frontières de l'Imerina avant la colonisation française sont limitées à l'Ouest par le pays Sakalava, au Sud le pays Betsileo, à l'Est le pays Bezanozano et au Nord l'Antsihanaka.

Au lendemain de la colonisation, la politique du pouvoir vise à remodeler une partie de l'unité territoriale de l'Imerina. L'ancienne *Imerina Enin-toko*⁵³ (Avaradrano, Vakinesisao, Ambodirano, Vakinankaratra, Imamo, Valalafotsy, Marovatana and Vonizongo) est remplacée par de nouvelles divisions territoriales. Cela se traduit par l'établissement de la nouvelle province de l'Itasy, la restriction de

⁵² Rakoto Ramiarantsoa, H., 1991, 370 p.

⁵³ Bloch, M., Placing the dead, 1971, 241 p.

la province du Vakinakaratra et la mise en place d'une nouvelle délimitation de la partie Nord et Est de la province de l'Imerina centrale⁵⁴.

La réorganisation territoriale de l'Imerina rentre dans le cadre de nouveaux découpages et nouvelles délimitations du territoire été imposés par la métropole à Madagascar dès la promulgation de la loi d'annexion en 1896. Elle fait l'objet de recherche d'un travail très récent⁵⁵. En gros, la région de l'Imerina pourrait être subdivisée en trois : l'Imerina centrale, l'Itasy, et le Vakinankaratra.

1- L'Imerina Centrale

Au lendemain de la colonisation, une des conséquences de la présence française est la modification de la délimitation de l'Imerina. D'abord, les remaniements ont pour objet de revenir à l'ancienne délimitation de l'Imerina *6 toko*⁵⁶. L'Imerina est organisée en gouvernements et l'administration coloniale promulgue le premier décret mettant en place les gouvernements de l'Imerina à la fin de la première moitié de l'année 1896. Ce remaniement entrepris par le nouveau pouvoir mentionne non seulement les subdivisions de l'Imerina mais les divisions territoriales formant les gouvernements.

La province de l'Imerina centrale est entourée de quatre provinces : celle d'Imerina du Nord, la province de l'Angavo-Mangoro à l'est, du Vakinankaratra au sud et la province d'Itasy à l'Ouest. L'ancien village ou terroir d'Ambohitrimanjaka lequel fait l'objet de notre étude, érigé au rang de canton au début de la colonisation, transformé en commune par la suite, fait partie de cette province de l'Imerina centrale.

2-L'Itasy

La province de l'Itasy n'est que la transformation de la province de Miarinarivo à la suite du remaniement de la région de l'Imerina. Elle constitue une

⁵⁴Randrianarison, H., La cartographie des remaniements territoriaux de l'Imerina à partir des textes officiels de 1896 à 1905, mémoire de maîtrise, Histoire, Antananarivo, 2006,181p.

⁵⁵ Randrianarison, H., op.cit., 1896-1905,181 p.

⁵⁶Randrianarison H., op.cit., 1896-1905,181 p.

nouvelle limite administrative entre l'Imerina et le pays sakalava au début du XXe siècle. Elle regroupe l'ancien district de l'Imamo où se trouvent le Valalafotsy, le Mandridrano, le Mamolakazo, et le district de Tsiroanomandidy.

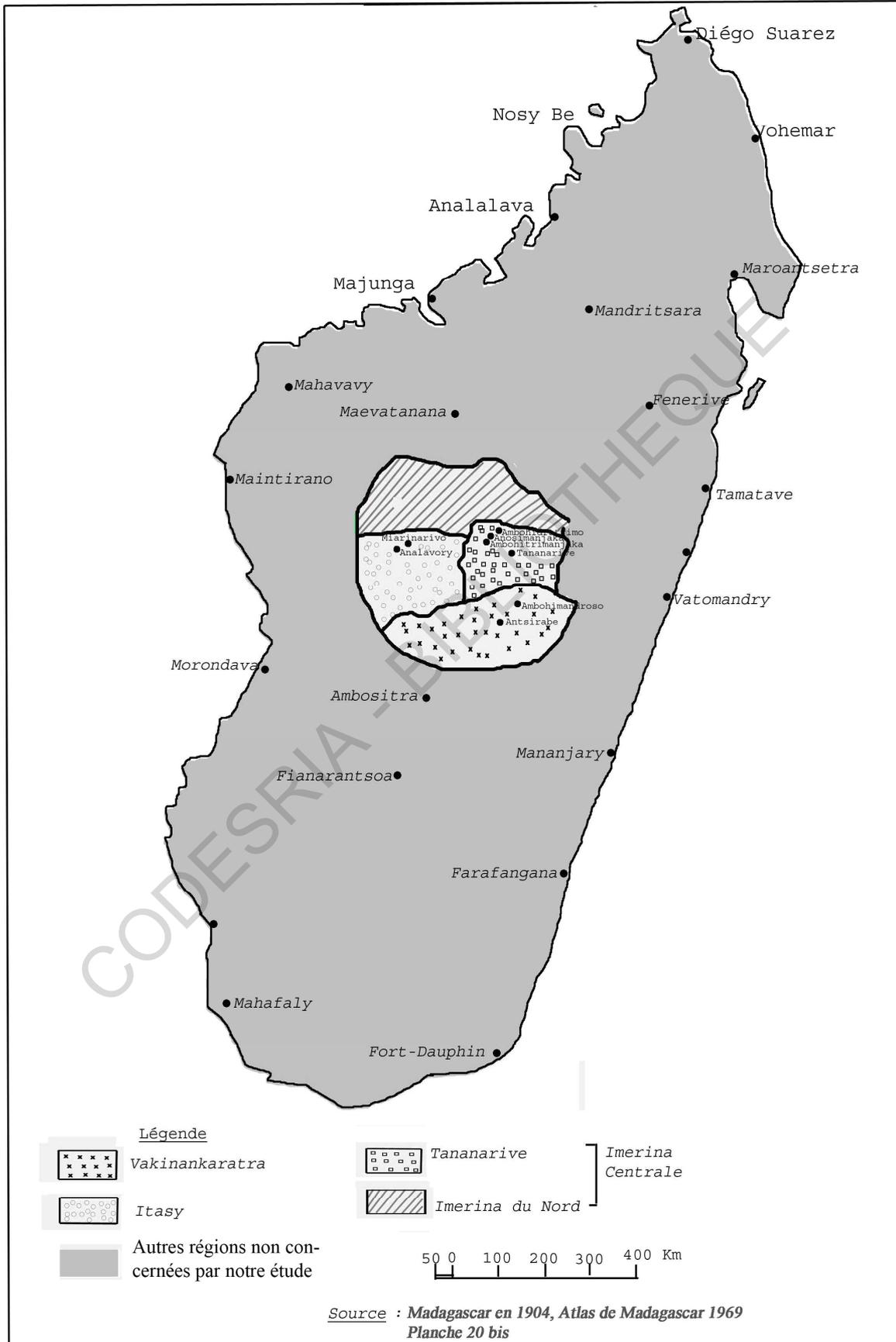
Le 8 juillet 1903, l'Itasy est érigée en province à cause du nombre de sa population. Depuis, l'Itasy devient une des principales subdivisions de l'Imerina. Ainsi, la partie ouest de l'Imerina est délimitée par la province de l'Itasy jusqu'à l'arrivée du successeur de Gallieni en 1905. L'ancien village d'Analavory, devenu un canton au début de la colonisation et une commune par la suite, n'est qu'une partie de cette province de l'Itasy.

3-Le Vakinankaratra

Le Vakinankaratra n'est plus une province depuis qu'elle est érigée en gouvernement le 7 avril 1896 et perd presque la moitié de son territoire. Sous Gallieni, la province de l'Imerina centrale est délimitée au sud par la nouvelle province du Vakinankaratra. Les remaniements subis par cette circonscription ont permis au pouvoir de reconfigurer cette partie des Hautes Terres centrales.

L'année 1896, l'administration coloniale commence à mettre en place les subdivisions qui vont former la province à savoir les circonscriptions d'Antsirabe, d'Ambatolampy et de Tsinjoarivo. A partir du 28 avril 1902, Antsirabe devient le chef-lieu de la province méridionale de l'Imerina. Elle comprend la province de Betafo, c'est-à-dire l'ancienne province du Vakinankaratra. Les divisions territoriales de cette dernière vont regrouper des populations d'origine *merina*. Enfin, l'ancien village d'Ambohimandroso, rattaché au district d'Antanifotsy au début de la colonisation, devenu une commune au lendemain de l'indépendance, fait partie aussi de cette province du Vakinankaratra.

Carte: N 1 LOCALISATION DE L'IMERINA A MADAGASCAR



B- Diversité de l'Imerina à travers trois terroirs ou régions

Quel terme faudrait-il retenir pour mieux identifier les différentes divisions de l'Imerina: terroir, territoire, espace, région ? Chacun de ces mots a sa signification propre et spécifique à chaque cas et situation. Les termes d'espace et de territoire font l'objet d'usages peu rigoureux variant d'un auteur à l'autre : on parle d'espace imaginaire, d'espace social, de territoire du quotidien. Il faut étudier le processus d'organisation territoriale en distinguant deux niveaux : celui de l'action des hommes sur les supports matériels de leur existence et celui des systèmes de représentation.

Le terroir est une notion traditionnelle de la géographie rurale au même titre que le genre de vie. Terroir est un mot dont la définition n'est pas évidente. Cela vient déjà de son étymologie, le latin classique territorial ayant donné les doubles, « territoire » qui désigne la terre considérée d'un point de vue administratif et politique, et « terroir » qui évoque la terre envisagée comme productive. Le terroir est ainsi une lecture des conditions naturelles en terme agricole. Cependant les historiens restent fidèles à la langue juridique ancienne pour laquelle le terroir désigne le territoire dépendant d'un village et les géographes tropicalisants ont adopté le même sens « portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire des moyens d'existence », selon G. Sautter et P. Péliissier, alors que les autres géographes ruralistes préfèrent le terme de finage pour identifier cette notion⁵⁷.

Quant à nous, lorsque nous parlons d'un groupe et de l'espace qui lui appartient et sur lequel il vit, le terme territoire est souvent utilisé. Quelquefois aussi le mot région est employé par nous dans son acception la plus large, désignant tout simplement la localité avec l'ensemble du territoire (comprenant aussi la circonscription administrative) qui lui est rattaché et la population qui y vit.

Parlant de cette diversité de l'Imerina avant le 19^e siècle, F. Raison le décrit de la façon suivante : « *On passait sans transition d'une économie de cueillette, de pêche et de chasse, pratiquée en Itasy par de rares habitants, à l'agriculture soignée*

⁵⁷ Bonnamour J., 1998, p.85

du centre, tant sur les pentes, où s'échelonnait un jeu de terrasses pour cultures pluviales que de bas-fonds, occupés par les rizières⁵⁸ ».

1- Ambohitrimanjaka : un des fiefs des héritiers de familles issues de l'aristocratie merina

La région d'Ambohitrimanjaka se trouve dans la zone des plaines de Tananarive, localisée au nord-ouest de celle-ci. Le village d'Anosimanjaka fait partie de cette région que l'on va étudier, et représente un terrain de choix pour celui qui veut appréhender les multiples facettes de la culture malgache⁵⁹. Non seulement parce que ce village a pérennisé, par son organisation spatiale, une certaine image du passé mais aussi et surtout parce qu'il figure parmi les lieux privilégiés où l'on réactualise encore l'histoire. Il offre de ce fait, un exemple concret de la persistance du passé dans le présent. Anosimanjaka, appelé autrefois Aminampanga, est un ancien site princier. Ce village, situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest d'Antananarivo, est bâti sur un îlot entouré de terrains marécageux. Il fait partie du Marovatana, une des subdivisions dits *toko* de l'Imerina ancienne. Ranavalotsimitoviaminandriana, dénommée Ranavalona ou *Nenibe*, une des filles du roi merina Andriamasinavalona (1675 ?-1710 ?), est à l'origine du statut princier de ce site. Les premiers occupants de l'îlot, selon les traditions orales locales sont des *Antehiroka* : Andriamahozobe, fils d'Andriandroka d'Ambohitrimanjaka, et Andriampotsy.

Les traditions associent invariablement Anosimanjaka, le nouveau nom de l'îlot, avec Ranavalona qui l'aurait ainsi baptisé. La conception malgache traditionnelle de la répartition spatiale des différents groupes sociaux suivant leur statut est respectée dans le mode d'occupation de l'espace habité à Anosimanjaka.⁶⁰

Le village s'organise en quartiers autour du *kianja*, correspondant à des groupes sociaux bien déterminés. Le groupe *andriana*, constitué par les descendants de Ranavalotsimitoviaminandriana ou les *Zanadranavalona*, puis les *Antehiroka*, les

⁵⁸ Raison F., 1991, 840 p.

⁵⁹ Ravoniharoson S., Robinson J., Andrianetrazafy H., Razafindrakoto J., P., Solondraibe T., Wing-Kong L., «Anosimanjaka et le Culte de Ranavalotsimitoviaminandriana», *OmalysyAnio* N°29-32, 1989-1990, pp.131-137

Telopolotafo, les *Zanadrafaravola* et le groupe des *Andevo* (dépendants) qui se trouvent en dehors des fossés. Les *Antehiroka* occupent la partie sud-est de l'îlot : les quartiers d'Antamboho et d'Ambatolampy. Les *Andevo* sont localisés à l'extrémité sud-ouest à Miadampahonina et à Morafeno.

Avant la colonisation, les rizières d'Ambohitrimanjaka sont réputées parmi les greniers de Tananarive dans la plaine de *Betsimitatatra*, à côté d'*Ambohimanarina*⁶¹. Le fleuve *Ikopa* constitue, à l'époque le principal réseau d'irrigation pour le repiquage du riz, allant en amont d'Alasora, jusqu'à *Ambohitrimanjaka* et *Anosimanjaka*. *Anosimanjaka* et *Ambohitrimanjaka*, à côté d'Andriantany, sont à l'époque exportateurs de riz⁶².

Notre choix pour cette région d'Ambohitrimanjaka n'est pas arbitraire. Tout d'abord, il relève de notre constatation de l'ancienneté du terroir dans l'*Imerina* centrale, parallèlement à un fort attachement aux traditions comme il a été mentionné auparavant. Ensuite, ici, trois groupes de paysans ou de « propriétaires » sont en rapport avec la terre : les héritiers descendants de l'aristocratie merina issue du groupe *Zanadranavalona*, puis ceux appartenant au groupe d'*Andafiavaratra* (famille du Premier ministre) avec les *hova*, et enfin ceux des anciens esclaves affranchis. A la fin du XIX^e siècle et au début des années 1900, les terres restent encore l'apanage du groupe *andriana Zanadranavalona* à Anosimanjaka, à côté de la famille d'*Andafiavaratra*⁶³ qui y possède aussi des domaines de superficie non négligeables.

A propos de l'héritage des possessions de la famille d'*Andafiavaratra*, on ne connaît pas exactement la superficie originelle, mais elle pourrait avoir plusieurs dizaines d'hectares et même aller au-delà. Il s'agit en fait des possessions terriennes

⁶⁰ Art.cit., *Omalysy Anio*, n°29-32, 1989-1990, pp.131-137

⁶¹ MFZR, op.cit., 1902, T.I, p.279

⁶² A.N.M., D 40, Monographie du Marovatana (1897), Lettre du 9 avril 1897

⁶³ Il s'agit de la grande famille *hova* sous la royauté merina, héritière du poste de Premier ministre à partir de Rainiharo, vers la première moitié du XIX^e siècle. Elle avait construit un Palais à Andafiavaratra, vers les années 1870, sous le ministériat de Rainilairivony .

acquises avant la colonisation⁶⁴, ayant appartenu aux héritiers de Rainivoninahitriniony issus de la famille d'*Andafiavaratra*. L'ex-Premier ministre Rainivoninahitriniony, appelé aussi Raharo, est le fils de Rainiharo et frère aîné de son successeur Rainilaiarivony. Il est aussi le petit-fils d'Andriantsilavo, celui-ci étant le conseiller du roi Andrianampoinimerina. Après sa déchéance du poste de Premier ministre de la reine Rasoherina en 1864, Rainivoninahitriniony est déporté au sud de la province de l'Imerina. Après sa mort en 1869, ses possessions dont les terres qui se trouvent à Anosimanjaka ont été partagées entre les membres de sa famille. Parmi ses héritiers figurent le Premier ministre Rainilaiarivony son frère, puis ses descendants directs, entre autres Rainimahetriniony son dernier fils, et Ravoninahitriniony son fils aîné qui est décédé en 1896 à Nossi-Be.

Effectivement, les lieux-dits⁶⁵ conservés dans la mémoire collective et leur inscription même dans les documents officiels tels que plan topographique, cadastre, procès-verbaux collectifs de bornage, peuvent nous refléter les traces de l'histoire. Ils nous donnent une idée concrète de la cartographie, aussi bien les divisions et limites des possessions terriennes de chaque groupe ou famille que l'organisation de l'espace, et l'utilisation du sol au niveau du terroir. On peut citer à titre d'exemple le « *tanimbarin-dRainivoninahitriniony* » (littéralement rizières de Rainivoninahitriniony) localisés sur la partie Sud-ouest, le « *fehilohan-dRamanavotrarivo* » (littéralement digue de Ramanavotrarivo) sur la partie Ouest.

2-Analavory: une ancienne terre de pâturage de l'Itasy accueillant aux nouveaux migrants et colons

La population de la province de l'Itasy est constituée, à peu de chose près, de la même façon que celle des autres circonscriptions administratives de l'Imerina. L'élément *hova* domine avec les mêmes caractères qui distinguent l'Imerina. Avant la colonisation, la riziculture et l'élevage sont les deux modes de vie rurale ayant marqué le paysage. Les villages sont peu nombreux, les régions qu'ils ont ouvertes à la riziculture sont peu étendues, préférant sans doute, malgré leur sédentarisation, la

⁶⁴ Chapus, G.S., Mondain, G., Paris, Ed.Diloutremer, 1953, 442p.

⁶⁵ Archives domaniales : Tribunal terrier d'Ambohidratrimo, P.V.C.B. Anosimanjaka A1 ; enquêtes. Par ailleurs, Rainivoninahitriniony était le Premier ministre de la royauté merina

possession des grands troupeaux. La thèse de Raison F.⁶⁶ caractérisant cette région de l'Itasy par rapport à l'Imerina parle de « transition d'une économie de cueillette, de pêche et de chasse » laquelle est « pratiquée par de rares habitants dans des solitudes négligées ». Elle ajoute que le riz est encore inconnu au bord du lac Itasy vers 1850-1860, si l'on en croit les *Tantara ny Andriana*.

L'Imamo est définie comme la partie occidentale de l'Imerina comprenant les environs du lac Itasy. L'Imamo a donc eu une véritable existence historique avant d'être conquis par Andrianampoinimerina⁶⁷. Au nord, sa limite semble bien avoir été le Mazy et la grande vallée de remblaiement alluvial que cette rivière a construit en amont d'Analavory. Ce petit pays, centré autour du lac Itasy, a ses propres rois, indépendants des rois Merina. Les *Vazimba*, considérés comme les prédécesseurs des Merina dans l'histoire des Hautes Terres, ont tenu aussi un rôle important dans le peuplement de l'Imamo, entre des familles *merina* transplantées et des Sakalava sédentarisés. Il semble que ce sont la pénétration merina et l'installation de colonies de « soldats paysans » qui sont responsables de la construction des plus importants villages fortifiés de ces régions.

Le pays du Mandridrano n'offre aucun caractère particulier et est occupé par une population en majeure partie hova descendant d'anciens soldats-colons de Radama Ier. Tandis que les habitants du Mamolakazo se nomment Imamo, du nom de l'ancienne division établie depuis longtemps⁶⁸.

Vers 1896, une forte proportion de rizières a été dévastée par les sauterelles dans la province de Miarinarivo-Itasy. Par conséquent, un certain nombre de cultivateurs ont décidé à les abandonner pour devenir soit des porteurs, ou métayers⁶⁹. Plus de 80 familles ont quitté le district de Mamolakazo et du Mandridrano pour aller s'établir dans des villages nouvellement formés où ils se sont engagés à créer de nouvelles rizières en bénéficiant du régime de l'exemption de l'impôt foncier. Par ailleurs, une étendue très grande de rizières est laissée en friches⁷⁰ dans la Province de Miarinarivo-Itasy à cause de la diminution de la

⁶⁶ Raison F., 1991, 840 p

⁶⁷ Mottet, G., Revue de Géographie, N° 15, 1969, pp.53-79

⁶⁸ La Province de Miarinarivo, Guide Annuaire de Madagascar, 1902, p.358

⁶⁹ CAOM (Aix en Provence) 2D 159 Chemise A-Cercle de Miarinarivo

⁷⁰ CAOM (Aix en Provence) 2D 159 Chemise A-Cercle de Miarinarivo

population de statut indigène. Les immigrants, nombreux dans la Province, n'ont pas tout de suite trouvé les rizières à cultiver. D'autant plus que beaucoup d'entre eux se sont fixés dans des régions fertiles du Mandrindrano et du district de Tsiroanomandidy où ils ont défriché d'assez grandes étendues de terrains qu'ils ont transformées en rizières et celles-ci sont exonérées de l'impôt foncier durant deux années. Le repiquage y est déjà pratiqué à l'époque tandis que la colonisation tente de faire des essais de cultures de blé et de coton⁷¹.

Au XIX^e siècle, et longtemps encore au XX^e siècle, les grands marais du nord de l'Itasy (marais de Trefa et marais d'Ifanja) demeurent difficilement pénétrables. Il en est de même à un degré moindre, de la grande région alluviale construite par le Mazy en amont d'Analavory. C'est une région d'élevage par excellence à l'époque. Les souverains de l'Imerina et leurs premiers ministres, de même que les grands officiers de la couronne, y entretiennent d'immenses troupeaux de bœufs⁷².

Le district de Mamolakazo est institué l'année 1903, tandis que le Gouvernement de Miarinarivo est créé en 1909⁷³. Ce dernier regroupe 10 cantons dont Analavory. L'ancien canton de Ngilomby est transféré à Analavory, et devient le chef lieu de canton en 1909. L'ex-canton de Ngilomby, d'une superficie de 63 km², était peuplé à l'époque de 2 922 habitants et de 906 contribuables⁷⁴. « Tous les tribus, clans, castes sont mélangés⁷⁵ », selon le rapport de l'administration coloniale.

Selon toujours ce rapport, la population était composée de *hova*, *mainty* (l'administration voudrait-il désigner ainsi les esclaves ?), *betsileo*, *masombika* (ces derniers sont des anciens esclaves libérés).

A l'époque, Analavory est un ancien terrain de pâturage et d'accueil à la migration et à la colonisation. Son peuplement est récent. En effet, jusqu'au XIX^e siècle, Ifanja reste une zone répulsive quasi-vide d'hommes⁷⁶. L'origine des premières populations stables fuyant devant les troupes de Gallieni serait établie vers

⁷¹ Ibidem

⁷² Guide Annuaire de Madagascar, La Province de Miarinarivo, 1902, p.357

⁷³ A.N.M., D 451, Cabinet Civil (Itasy) 1903-1925

⁷⁴ A.N.M., D 451, Province de l'Itasy, 1903-1925

⁷⁵ A.N.M., D 451, cabinet civil (Itasy).Rapport économique 1922

⁷⁶ Delenne, M., « Terroirs en gestation dans le Moyen Ouest malgache », *Terroirs malgaches, Etudes Rurales*, Janv-Sept. 1970, N^os 37-38-39, pp.410-448

l'année 1896. Tandis qu'un deuxième courant migratoire lié au grand mouvement du peuplement du proche Moyen ouest a eu lieu à partir de l'année 1920.

3-Ambohimandroso: un ancien *vodivona* du Vakinankaratra nord peuplé de migrants *merina*

L'héritage est en fait lié aussi à l'histoire du peuplement. Dans la région de Vakinankaratra, la conquête merina entre la fin du XVIII^e-début XIX^e siècle s'accompagne de l'installation de *voanjo*, c'est-à-dire des « colons », et d'une mise en valeur active. A Betafo, Andrianampoinimerina a distribué 5000 *hetra* avec quatre mille familles dans la région d'Ambohitsimanova ouest⁷⁷. Très vite, la population va augmenter. Les descendants d'Andriampénitra, installés sur les versants Est de l'Ankaratra, se multiplient jusqu'à atteindre le nombre d'un millier d'individus⁷⁸. Sous Radama (1810-1828), la colonisation agricole se double de l'installation de garnisons militaires à Ambatolampy, et ce, dans le but de consolider, de protéger les conquêtes merina. Tandis que dans la vallée de l'Onive, vers la fin du XVIII^e et début du XIX^e siècle, des groupes se réclamant descendants de Rangorinimerina et d'Andriamangarira, originaires du sud de l'Imerina, viennent s'établir dans cette région. En fait, ils appartiennent aux groupes des *andriana Andrianamasinavalona*.

a- Migration merina et constitution de menakely dans la partie nord du Vakinankaratra

Une étude monographique de l'administration coloniale datant de la fin du XIX^e siècle parle de la migration et implantation de colons merina se réclamant descendants de *Rangorinimerina* dans cette partie nord du *Vakinankaratra*⁷⁹. Selon toujours cette étude, c'est une région très étendue n'ayant abrité que des bandits expulsés des régions environnantes que sous Radama I^{er}, puis sous Ranavalona I^{ère} et Ranavalona II, le pouvoir central à Tananarive fut obligé de donner des ordres afin que des villages soient créés notamment sur le long des routes partant de l'Imerina et

⁷⁷ Ratsimbazafy, N., H., op.cit., 2007, 182 p.

⁷⁸ Pebarthe, J., Ambatolampy et son environnement rural, mémoire de maîtrise, 1972, p.31.

L'auteur cite en même temps Dez, J.

⁷⁹ ANM, D 113 Cabinet civil, chemise Etudes Ethnographiques 1897-1898

traversant le Vakinankaratra puis le pays Betsileo. Ces villages devaient assurer les communications, donner refuge et fournir les vivres aux caravanes allant du Nord au Sud et inversement. C'était en quelque sorte un relais ou gîte d'étape.

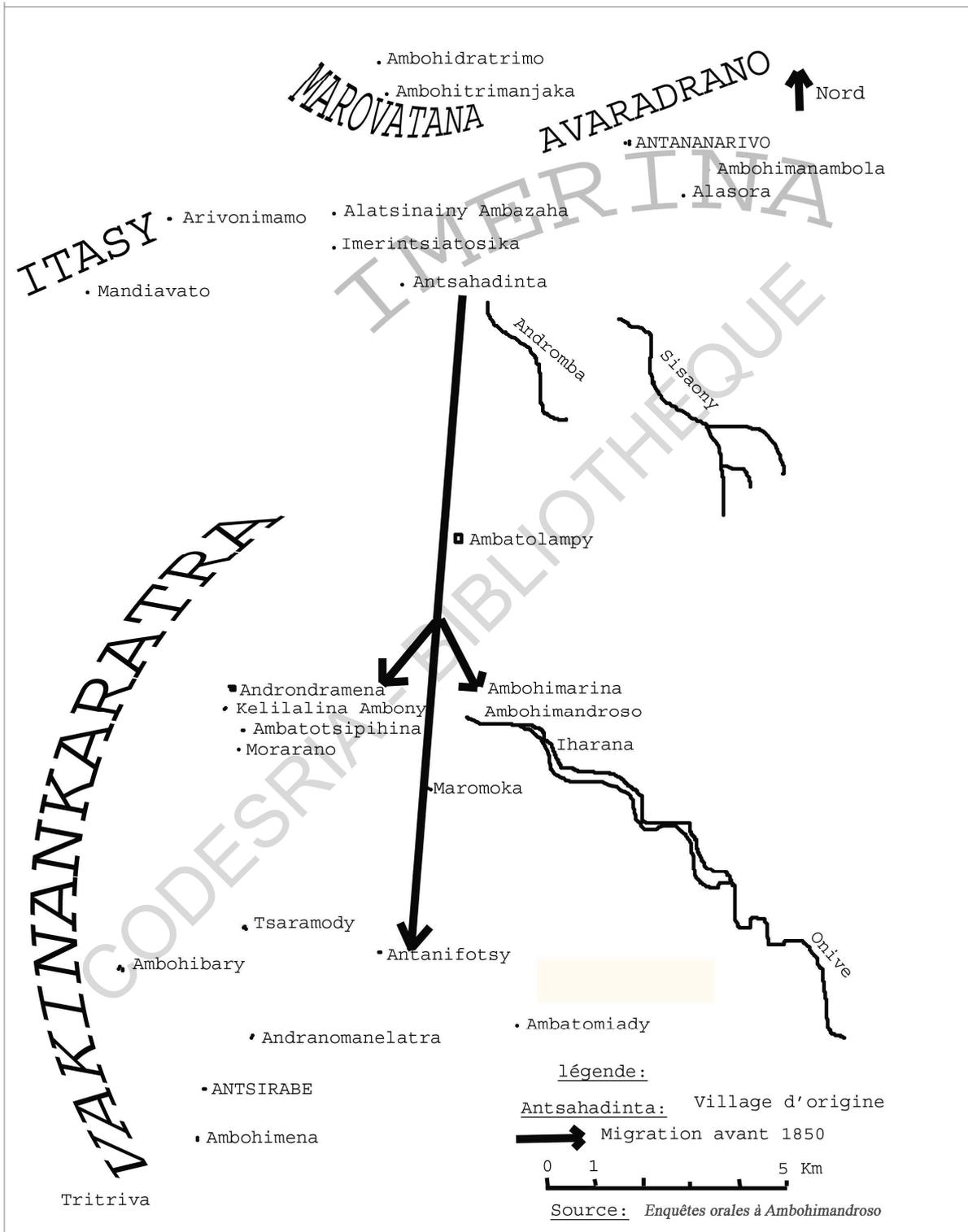
Depuis nombre d'années déjà, les plateaux de l'Onive donnent refuge aux miséreux du bassin d'Ikopa. Les habitants de ces régions ont tous fait partie de migrations venues du Nord (ou plus précisément du Sud de l'Imerina) et se sont réparties suivant des bandes orientées du Nord au Sud. Les habitants d'Antantsaha, environs de Tsirangaina (Sous-Gouvernement d'Antsahadinta), sont venus plus au Sud, former des colonies dans la région de Kelilalina et d'Ianaborona. La vallée d'Ambatomiady a été peuplée avec des gens venus de l'Est, et du Nord-Est d'Ambohimandry, d'Ankeribe et Soavina. Les environs d'Andranonahoatra et quelques parties de la rive droite de l'Onive ont été colonisés avec des émigrés du Vakinisaony.

Naturellement, ce sont les vallées les plus faciles à cultiver qui ont été les premières occupées, telles au Nord, la vallée moyenne d'Ambatolampy, la vallée supérieure d'Ihazolava, quelques coins du côté d'Ambatotsipihina, la vallée d'Ambatomiady, les hautes vallées constituant l'Ilempona. C'est ainsi qu'on retrouve dans le pays, des *andriana* ou nobles de toutes les catégories, des *hova* et des esclaves libérés. A côté du domaine *menabe*, on rencontre ici des *menakely* institués par les souverains en faveur de leurs serviteurs qui leur ont rendu plus de service, ou bien en faveur de leurs parents, ou bien encore en faveur de leurs soldats qui se sont distingués à la guerre.

Parfois aussi, ces *menakely*, ont été constitués en faveur des petits roitelets locaux qui se sont ralliés les premiers à Andrianampoinimerina, et par la suite à Radama. Les régions où l'on trouve le plus d'individus appartenant aux différentes catégories de nobles sont le district d'Andriambilany, l'Est de district d'Ambatolampy, et les districts d'Avaratry ny ala et d'Antanifotsy où habite un certain nombre de *tompomenakely* se disant descendant de Rangorinimerina.

Les régions les plus fertiles ou les mieux protégées ont été occupées et ce sont celles-là seules qui sont un peu peuplées. Par contre, de grands espaces sans aucune habitation, sans aucune trace d'anciennes cultures, s'étendent encore de tous côtés.

Carte N°2: MIGRATION DES DESCENDANTS D'ANDRIAMANGARIRA



b- Les descendants d'Andriamangarira

La fondation et le peuplement de cette partie du territoire où se trouve Ambohimandroso ont eu lieu au moment de l'arrivée de ces vagues de migration venant de l'Imerina, après la conquête du Vakinankaratra. Souvent il y a une confusion entre Rangorinimerina et Andriamangarira ainsi que leurs descendants ayant peuplé la vallée de l'Onive. Alors qu'ils sont tous les deux cités dans les sources écrites. Certes, ce sont deux ancêtres différents mais il semble qu'il y a une relation de parenté entre eux. C'est pour cela qu'il y a des familles ou groupes déclarant soit des descendants de Rangorinimerina (*Zanadrangorinimerina*) ou d'Andriamangarira (*Zanamangarira*) dans cette vallée de l'Onive. Par ailleurs, une autre source ⁸⁰ parle de la présence du groupe *andriana* Andriamangarira à Ambohimandroso exilée sous la royauté merina vers 1850.

A l'origine, Ambohimandroso est aussi connu sous le nom de Sabotsy à cause du marché qui s'y tient tous les Samedis et fait partie de l'ancien territoire du Vakinankaratra. Il regroupe quelques hameaux très dispersés dont, Andohafarihy, Maromoka, Soavina, Ambatotsipihina...etc. Au lendemain de la colonisation, le village dépend d'abord du district d'Ankिसatra, par la suite, il relève du district d'Antanifotsy lorsque le chef-lieu de district y a été transféré, et dépend aussi du canton d'Ampitatafika.

On attribue, selon la tradition orale⁸¹, à un certain Andriampakatro l'origine du village d'Ambohimandroso et aurait vécu entre 1770 et 1840⁸². Cet ancien officier de l'armée de Radama Ier, se trouve parmi les descendants d'Andriamangarira, soit un petit fils, ou arrière petit fils de celui-ci (cf. généalogie suivante et la liste des noms cités en annexe). Tandis qu'Andriamangarira n'est autre qu'un des descendants du roi Andriamasinavalona. Mais la tradition n'arrive pas à établir exactement s'il est son petit fils ou son neveu. Enfin, ce qu'il faudrait retenir aussi à partir de l'étude de l'arbre généalogique et la tradition orale qui nous ont été

⁸⁰ CAOM série 2D5 – 2D6 : Rapport économique de la province de Tananarive

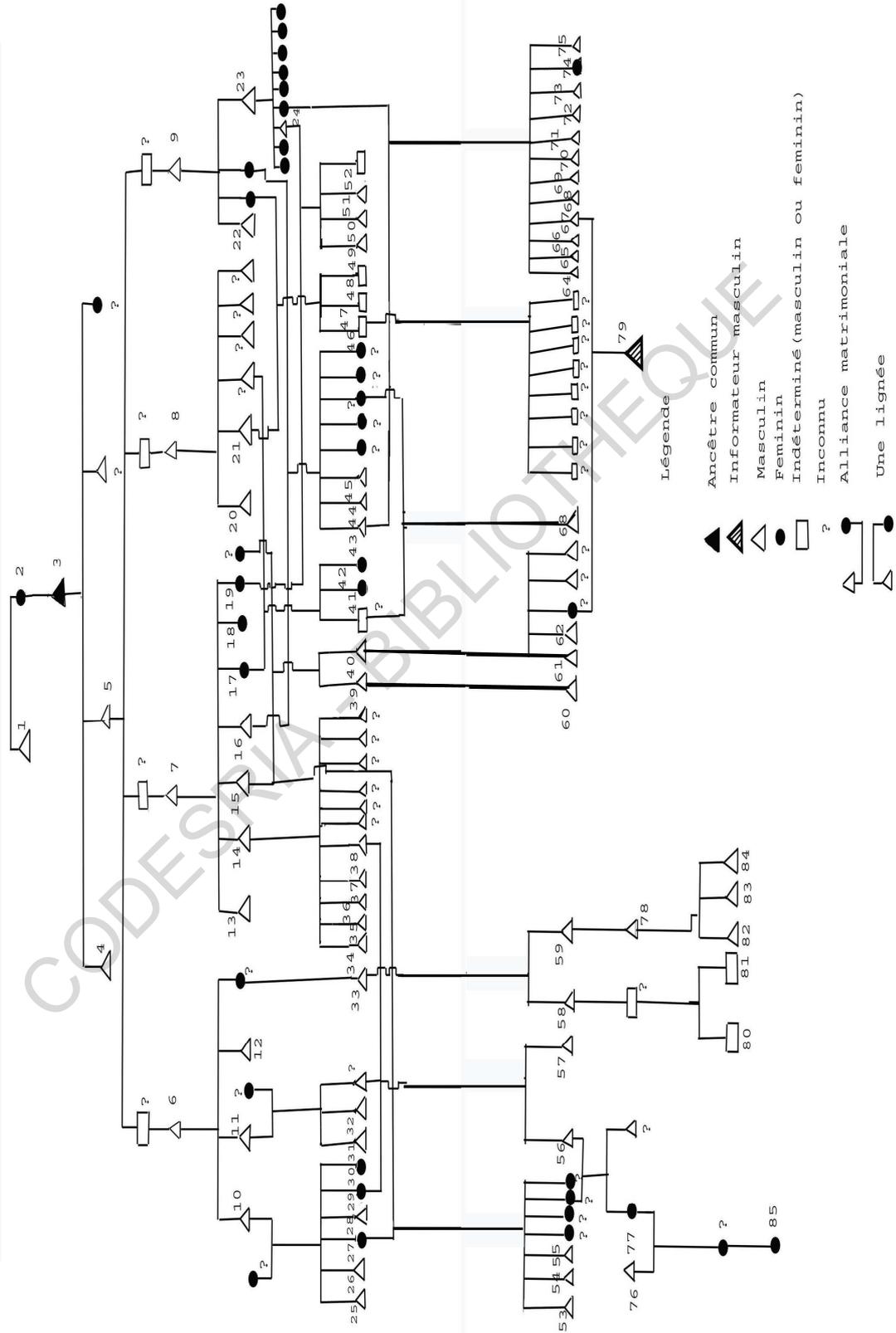
⁸¹ Tradition orale recueillie auprès de Rabarison Armand à Ambohimandroso, en 2007 (cf. Annexe)

⁸² Selon l'inscription sur la stèle qui a été élevée en sa mémoire au centre du village d'Ambohimandroso, située au carrefour entre le marché, la route nationale RN7 et la piste qui va vers l'Ouest.

transmis, est la pratique d'une forte endogamie au sein du groupe, c'est-à-dire les mariages entre ces quatre différentes familles.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Figure N°1 : RECONSTITUTION DE LA GENEALOGIE DES DESCENDANTS D'ANDRIAMANGARIRA (D'APRES LES TRADITIONS ORALES RECUEILLIES AUPRES DE MR.RABARISON ARMAND)



c-Les vodivona d'Ambohimandroso et les fiefs respectifs des descendants d'Andriamangarira

On connaît mal les conditions précises dans lesquelles les lots de terre sont attribués au Vakinankaratra avant la conquête merina. Les sources dont on dispose sur le droit foncier de l'époque et les rares informations données par les traditions locales permettent cependant de supposer que le droit d'usage fut de façon relativement personnalisé et durable⁸³. Les droits acquis peuvent en effet être transmis par héritage et aucune procédure de redistribution périodique des terres ne venait remettre en question les droits acquis. Par ailleurs, une étude⁸⁴ sur le Betafo (partie méridionale du Vakinankaratra) signale la présence des *lohombintany* après la conquête merina dans cette région. Il s'agit de lots concédés en guise de récompense par le roi Andrianampoinimerina aux *hova* de Vakinifasina et ceux rattachés aux Avarabohitra et Atsimombohitra.

Toujours à propos de ces terres, ce sont surtout les groupes nobles se disant *Zanadrangorinimerina* ou descendants d'*Andriamangarira* qui dominant⁸⁵. Cela signifie que la terre met en rapport trois catégories ou groupes de possesseurs : les *andriana* maîtres des *vodivona*, ensuite les *hova*, et enfin les *andevo*. En général, les possessions terriennes sont collectives. A part les cultures sur tanety, le riz occupe l'activité agricole principale.

Selon toujours la tradition orale⁸⁶, Andriampakatro est originaire d'Antsahadinta, au Sud d'Antananarivo la capitale de l'Imerina. Il obtient la bénédiction de Radama Ier l'autorisant à s'installer dans cette plaine de l'Onive, au Nord du Vakinankaratra. Il serait à l'origine de la fondation de Soavina, un village situé à une dizaine de kilomètres au Nord-ouest d'Ambohimandroso. Le roi érige en *vodivona* cette région où se trouve Ambohimandroso et l'a lui octroyé. D'autres familles l'accompagnent aussi dans cette migration vers le nord du Vakinankaratra dont Rainitsiory, Andriamiery (ou Randriamiery), puis Renirosy. Toute ces familles, ayant un lien de parenté entre elles et supposées être toutes descendantes d'Andriamangarira, se sont

⁸³ Fauroux E., 2002, 152p.

⁸⁴ Ratsimbazafy, Njiva, Harivelo, 2007, 182 p.

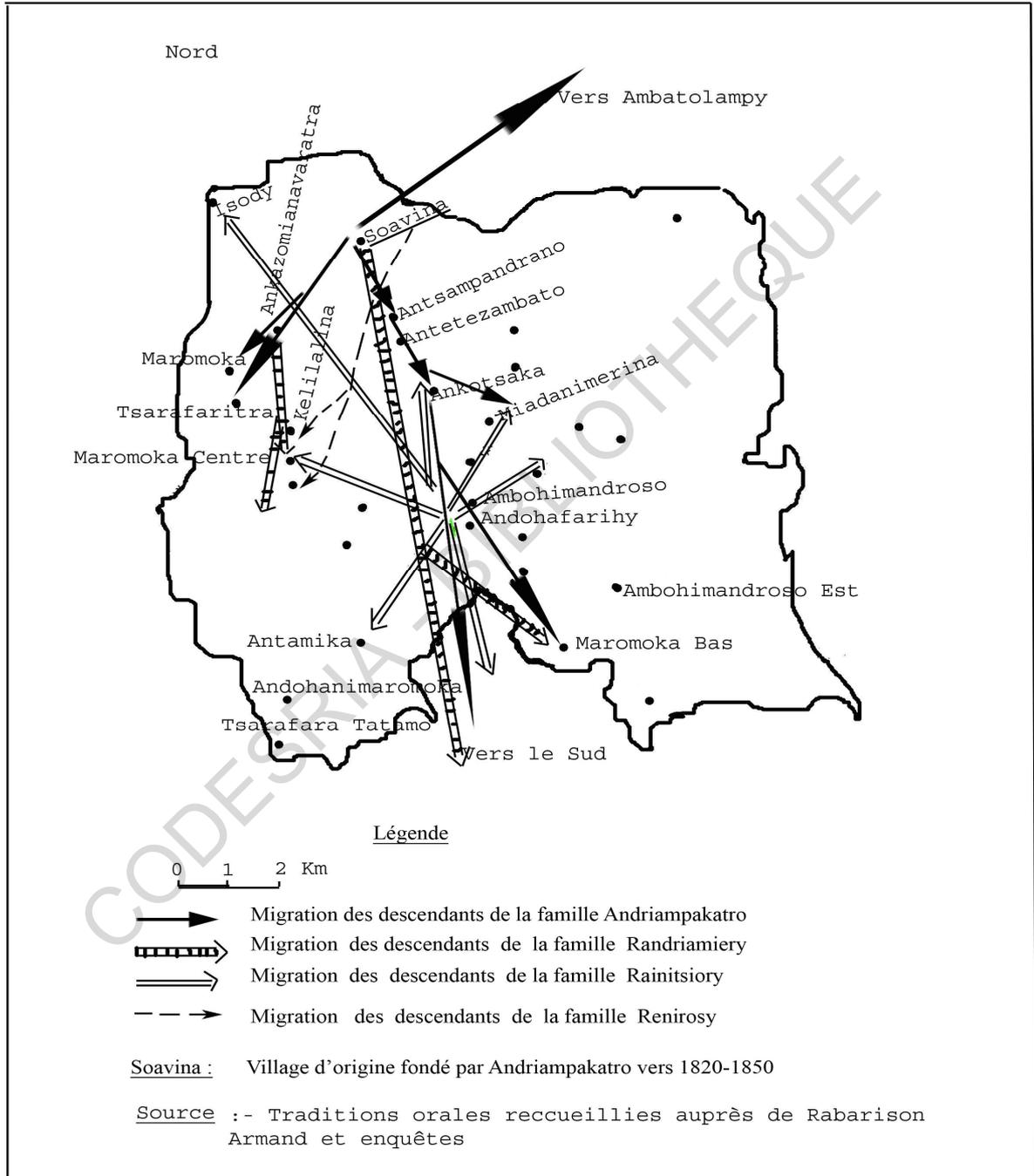
⁸⁵ CAOM : série 2D5, Rapport économique de la Province de Tananarive

⁸⁶ Tradition orale recueillie auprès de Rabarison Armand (cf. Annexe) et enquêtes à Ambohimandroso en 2007

installées chacune dans leurs *vodivona*, c'est-à-dire leurs fiefs respectifs. Par la suite, leurs descendants se sont dispersés et ont peuplé toute cette partie de l'Onive. Ainsi, Rainitsiory⁸⁷ choisit Andohafarihy, situé un peu au sud-ouest du village d'Ambohimandroso. A partir de là, ses descendants se sont éparpillés vers l'ouest, le sud, l'est, et le nord en fondant d'autres villages dont Antamika, Maromoka centre, Ankotsaka, Isody. Parmi les descendants de Randriamiery, certains ont choisi de migrer vers le sud-ouest, à Ankazomianavaratra, à Kelilalina, et à Maromoka centre et d'autres vers le sud du Vakinankaratra et dans le Betsileo.

⁸⁷ Notre informateur, traditionniste, fait partie de la lignée descendante de Rainitsiory

Carte N° 3 : LES DESCENDANTS D'ANDRIAMANGARIRA ET LEURS FIEFS RESPECTIFS A PARTIR DE 1850



CONCLUSION DU CHAPITRE II

En conclusion, apparemment, nous avons vu que le paysage agraire de l'Imerina présente un certain nombre de traits caractéristiques communs. Dans l'ensemble, il s'agit d'un paysage structuré par la riziculture où l'héritage foncier se trouve en position dominante dans l'appropriation terrienne. En général, la terre est soumise selon les principes d'inaliénabilité et d'endo-aliénabilité, laquelle se distingue aussi en possessions collectives et possessions individuelles. Malgré cela, l'*Imerina* forme à la fois une région unie et diversifiée. Cette diversité a été remarquée à travers trois terroirs caractérisant trois régions dont l'*Itasy*, l'*Imerina* centrale, et le *Vakinankaratra*. Parmi eux, le terroir d'Ambohitrimanjaka (avec Anosimanjaka) a été présenté comme un des fiefs des héritiers de l'aristocratie merina. Tandis qu'Analavory se distingue comme étant une ancienne terre de pâturage de l'*Itasy* accueillant aux nouveaux migrants et colons. Enfin, Ambohimandroso est le type même d'un ancien *vodivona* situé dans la partie septentrionale du *Vakinankaratra* lequel a été peuplé de migrants *merina*. En fait, quel que soit leur unité ou diversité, cet héritage culturel, cet héritage foncier ainsi que les structures socio-économiques de l'Imerina vont connaître, à travers ces trois différentes régions, une première série de bouleversement au lendemain de l'arrivée de la colonisation.

Chapitre III

Transformations socio-économiques et premiers bouleversements des *tanindrazana* de 1895 aux années 1900

Le bouleversement des paysages ruraux vient modifier les anciennes structures agraires. Les dynamiques agraires bousculent les équilibres antérieurs¹. Il y a destruction des sociétés locales enracinées, via l'effet de mobilité, mais aussi accentuation des écarts sociaux au sein des collectivités rurales, ou entre régions plus ou moins aptes à accepter les progrès techniques et l'intrusion de nouveaux modes de culture².

L'arrivée de la colonisation en Imerina à partir de 1895 va entraîner des transformations politiques et socio-économiques, lesquelles sont perçues à travers le paysage agricole et à l'origine des premiers bouleversements des *tanindrazana*. Cela suppose au préalable la mise en place d'un système juridico-technique, une législation foncière et une main d'œuvre favorables à la colonisation.

Par ailleurs, la politique coloniale a stimulé au niveau de la paysannerie³ la production des cultures d'exportation et la monétarisation. L'application de ces mesures a eu pour effets sur la population locale de désorganiser la vie sociale, dégrader les coutumes et, surtout, remettre en cause les institutions traditionnelles⁴.

I- LES PREMIERS IMPACTS DES RÉFORMES COLONIALES

Les mesures ou réformes coloniales entre autres, l'abolition de l'esclavage, le régime du cadastre et de l'immatriculation en matière d'appropriation foncière, entraînent des bouleversements sociaux. Le problème des retombées économiques de la libération se pose, au lendemain du 27 Septembre. Il devrait permettre en principe de mesurer la part des esclaves dans la production⁵. Autour d'Antananarivo, les

¹ Renard J., Les mutations des campagnes, Paris, 2002, 221p.

² Renard J., op.cit., Paris, 2002, 221p

³ Razafindrabe M., 1989, p.6

⁴ Jureco., 1988, p.2

⁵ Rantoandro, G. A., Après l'abolition de l'esclavage à Madagascar. Le devenir immédiat des esclaves éman cipés, colloque, 1997, pp.272-288.

changements ont été assez nets. Comme en beaucoup d'endroits, les rizières n'ont pas été cultivées, la famine est imminente et le prix du riz va augmenter. Cette crise n'est pas exclusivement imputable à l'insurrection, même dans des zones qu'elle a peu touchées, comme la banlieue sud d'Antananarivo, abandonnée par les esclaves libérés, la production a tout simplement cessé. Dans la vallée de l'Onive, et surtout dans la région de Tsiafahy, les départs ont concerné la majorité des asservis⁶.

A- Abolition de l'esclavage et clivages sociaux au sein de la paysannerie

L'esclavage est aboli en 1896, mais pour des raisons militaires (lutte contre la rébellion), politiques (crainte de s'aliéner la classe politique des maîtres), et économiques (assurer la production des subsistances dans une période troublée), des mesures conservatoires et transitoires sont prises. Effectivement, l'abolition de l'esclavage a entraîné des clivages au niveau des communautés paysannes. De nombreux villages ont été fondés par des anciens esclaves affranchis dans la vallée de l'Onive aux environs d'Ambohimandroso, dans la région de l'Itasy aux alentours d'Analavory, et dans l'Imerina centrale.

D'autre part, la nouvelle législation du travail aussitôt mise en chantier vise à limiter les effets de l'abolition sur l'organisation du système de production antérieur fondé sur l'esclavage domestique. Par ailleurs, l'appropriation des meilleures terres liée à la diminution des cultures vivrières provoque la « libération » de la main d'œuvre au profit de la colonisation⁷.

1- Des villages peuplés par d'anciens esclaves affranchis

Aux environs de Tananarive, et plus précisément dans les plaines de l'Ouest, d'anciens esclaves se sont installés après leur libération⁸. C'est ainsi que les villages qui longent la route d'Antananarivo au Vakinankaratra et au Betsileo, auraient été peuplés d'affranchis/borizano⁹. On a pu relever quelques uns de leurs origines :

⁶ Ibid

⁷ Desjeux, D., 1979, 195p.

⁸ Esoavelomandroso, F., « Discours colonial et transformations de l'espace urbain : Tananarive dans l'entre-deux-guerres », CRA n°7, p.88,

⁹ Rantoandro, G. A., colloque, 1997, pp.272-288.

Antanifotsy, Tsirangaina et Ambatomainty. Il est donc inexact d'affirmer que tous les nouveaux libres ont préféré demeurer auprès des anciens maîtres. Dans les années qui suivent la libération, le nombre des petits propriétaires s'est accru très sensiblement, et la production aussi, ce qui entraîne une baisse des prix. La réinsertion des émancipés a pu se passer, en ce qui concerne les terres, l'habitation et la subsistance, somme toute, sans grand désordre.

Les travaux de Lucile Rabearimanana sur les descendants d'*andevo* dans la vie économique et sociale au XX^{ème} siècle à partir de l'étude de cas de la plaine d'Ambohibary Sambaina dans le nord du Vakinankaratra¹⁰, puis celle des descendants d'affranchis dans les quartiers Ouest d'Antananarivo¹¹ ont développé cet aspect de l'esclavage. La population du Vakinankaratra ne diffère guère des autres Merina. Pour ce qui concerne l'esclavage même, la région qui nous concerne se montre plus conservatrice que le centre de l'Imerina proprement dit, lorsqu'intervient l'abolition de cette institution en septembre 1896. L'effectivité de l'abolition de l'esclavage elle-même est très tardive en milieu rural¹². A Ambohimandroso, par exemple, pratiquement, l'esclavage n'est aboli que vers l'année 1905, selon les enquêtes que nous avons menées sur terrain¹³.

L'administration facilite l'accès à la terre des esclaves libérés et la constitution d'une petite propriété individuelle sur les terrains communaux de culture, pour leur insertion dans la vie économique et sociale, et pour s'attacher une masse de population qui lui sera reconnaissante. Le pouvoir en place a pesé de tout son poids pour favoriser les intérêts des descendants d'*andevo*, logiquement acquis à sa cause après leur « libération »¹⁴. Les clivages en groupes statutaires existant en Imerina sont reproduits aussi bien à Ambohimandroso que dans cette plaine d'Ambohibary, tous les deux faisant partie du territoire du Vakinankaratra. Ils illustrent la permanence des structures sociales et, de manière plus générale, celle du système de

¹⁰ Rabearimanana, L., 1997, pp.291-302..

¹¹ Rabearimanana, L., Les descendants d'affranchis dans les quartiers Ouest d'Antananarivo: un siècle de luttes pour la survie, Esclavage et abolitions dans l'océan Indien (1723-1860), actes du colloque de Saint-Denis de la Réunion, 1998, pp.115-127

¹² Rantoandro, G. A., colloque, 1997, pp.272-288.

¹³ Annexes n° 7

¹⁴ Rabearimanana, L., 1997, pp.291-302

valeurs et de l'idéologie de la région d'origine de ces migrants. Ainsi certains *andevo* habitent dans le village même, près de leurs maîtres, tandis que d'autres vivent dans des hameaux fondés par eux-mêmes. Ce paysage décrit pour la plaine d'Ambohibary se retrouve aussi dans toute la vallée de l'Onive, et plus précisément à Ambohimandroso qui fait l'objet de notre étude.

Comme ce qui se passe ailleurs, les affranchis reçoivent des dons de terre de leurs anciens maîtres dans l'Imerina centrale, à Ambohibary, et à Ambohimandroso. L'État attribue aussi des terres à des esclaves libérés. A Ambohimandroso, désormais, la dénomination *tantsaha* regroupe tous les paysans sans distinction quel que soit leur statut d'origine, qu'ils soient *andriana*, *hova* ou *andevo*. Alors qu'auparavant elle désigne seulement les *andevo*, ou à la rigueur les hommes libres qui relèvent de l'autorité des *tompom-bodivona* et cultivent les terres de ces derniers à titre de corvée¹⁵.

Citons aussi l'exemple d'Ambato à Ambohidratrimo, village destiné aux *zazamanga*, anciens esclaves d'origine africaine appartenant à la reine Ranaivalona III et qui ont été libérés au lendemain de l'abolition de l'esclavage. En 1898, le Commandant militaire administrant le Sous-secteur d'Antsahafilo donne un terrain d'une superficie de 2371 ha dans le canton d'Ambato à ces anciens esclaves affranchis. Un lotissement qui a été confirmé plus tard par l'arrêté classant le terrain en réserve indigène¹⁶.

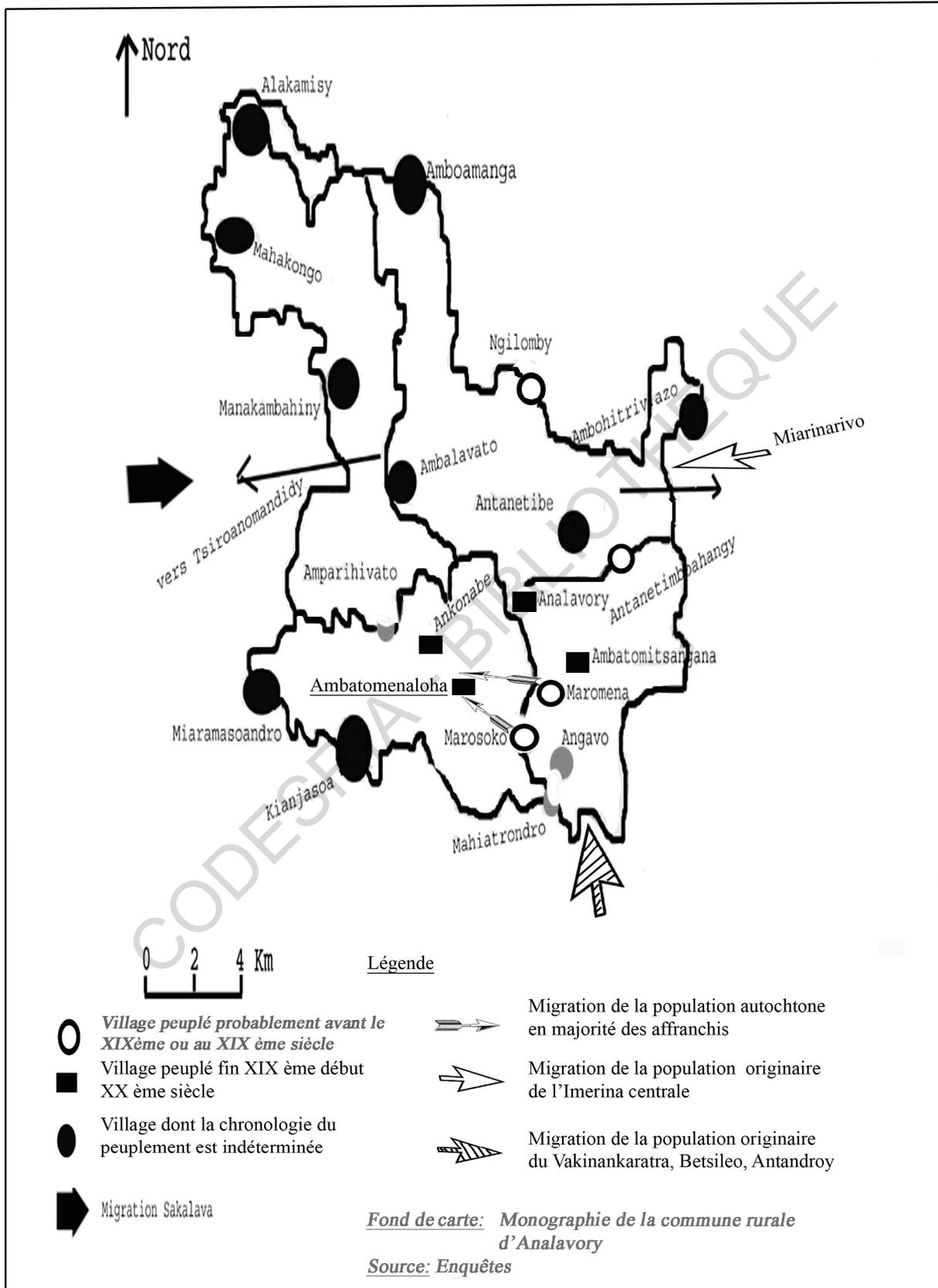
On trouve d'autres cas semblables dans la vallée de l'Onive aux alentours d'Ambohimandroso où de nombreux villages ont été fondés par des anciens esclaves affranchis¹⁷. Il en est de même dans la région de l'Itasy où Ambatomenaloha fait partie de ces villages fondés par des anciens esclaves affranchis ou leurs descendants (cf. carte). Selon une tradition orale, des anciens *andevo* affranchis ont quitté Maromena, village situé non loin d'Analavory, puis s'installent à Ambatomenaloha, probablement à la fin du XIX^{ème} ou au début du XX^{ème} siècle. D'ailleurs, Maromena et Ambatomenaloha sont deux villages avoisinants. On suppose aussi que le premier peuplement d'Ambatomenaloha est d'origine *sakalava*.

¹⁵ Enquêtes orales auprès de Rabarison A. en 2007 à Ambohimandroso

¹⁶ J.O.M., 1928, p.342, Arrêté du 16 janvier 1928

¹⁷ Selon nos enquêtes sur terrain, cf. Annexe n°6

Carte N°4: PEUPEMENT D'ANALAVORY ET FONDATION DU VILLAGE D'AMBATOMENALOHA ENTRE 1896-1930



Plus tard, ces affranchis ou leurs descendants fondent le village d'Ambatomenaloha-II sur un terrain qui leur a été octroyé par l'administration coloniale et immatriculé à leurs noms. Selon une tradition orale¹⁸, le village d'Ambatomenaloha est transféré à Ambatomenaloha II, au temps de l'épidémie de peste (vers 1920). Une autre source dit que la population d'Ambatomenaloha a été déplacée à Ambatomenaloha II après que le village d'origine a été englobé dans la concession du colon Camille Gohier.

2-Des affranchis métayers ou salariés

Sous couvert d'une idéologie libérale, l'abolition de l'esclavage crée en fait une classe de sous-prolétaires ruraux au statut économique des plus précaires. Les affranchis deviennent le plus souvent métayers de leurs anciens maîtres, sur les terres qu'ils ont cultivées auparavant, soumis à une exploitation économique au moins aussi grande que par le passé¹⁹.

Aussi bien pour l'Imerina centrale, plus précisément la plaine de Tananarive²⁰, et pour le Vakinankaratra²¹, la plupart des *andevo* libérés qui cultivent jusque là les rizières de leurs maîtres, poursuit leurs activités en tant que métayers. Bref, ils restent attachés aussi bien à leurs maîtres qu'à leurs occupations habituelles, c'est-à-dire l'agriculture.

En Imerina Centrale, les anciens esclaves deviennent des métayers comme c'est le cas à Anosimanjaka. Dans ce village, ce sont surtout des anciens *andevo* ou leurs descendants qui cultivent les terres des *andriana* et celles des héritiers de la famille d'Andafiavaratra et de Rainivohinahitriniony²². Dans le Vakinankaratra dont Ambohimandroso et la vallée de l'Onive, les salariés de la main d'œuvre agricole dans les travaux de piétinage de rizière, le repiquage du riz, se recrutent en majorité parmi les anciens *andevo*²³.

¹⁸ Enquêtes

¹⁹ Desjeux, D., 1979, 195p.

²⁰ Douessin, R., 1975, 221 p.

²¹ Rabearimanana, L., 1997, pp.291-302

²² Interview de Rakotondrazafy Paul à Anosimanjaka en 2008

B-Des réformes foncières

Au nom du droit de conquête puis de l'intérêt général, le colonisateur met ainsi en place en Afrique deux régimes juridiques entre 1899 et 1901²⁴. En premier lieu, le régime domanial intègre, en particulier dans le domaine privé, les terres « vacantes ou sans maître » en vue de leur réaffectation soit pour les besoins de la colonie soit au profit de personnes privées aux fins de « mise en valeur ». Le second, le régime de la propriété foncière, en relation avec le précédent régime, va transformer les droits coutumiers en titres fonciers « définitifs et inattaquables », par la procédure de l'immatriculation.

Le pouvoir colonial a tout fait pour que la colonisation puisse entrer en possession de la terre. Les réformes foncières ont été entreprises dans cet esprit. Pour sa mise en oeuvre, l'administration coloniale a pris un certain nombre de mesures, entre autres, la réforme de la réglementation foncière en instituant le régime de l'immatriculation et du cadastre obligatoire. Parallèlement, elle a facilité la mise à la disposition d'une main d'œuvre à la colonisation pour travailler dans les concessions. C'est l'une des raisons de l'abolition des fiefs des *tompomenakely* ou *vodivona*, puis l'abolition de l'esclavage. Vers la fin des années 1890, elle procède à une délimitation des lots de terre à attribuer aux colons.

1- L'abolition des *vodivona*

La propriété collective tend à disparaître progressivement. Tels ont été les cas des *hetra* et *vodivona* (fiefs) qui font partie des propriétés collectives. L'arrêté du 17 avril 1897 supprime les *vodivona* qui, d'ailleurs, au point de vue politique, n'ont plus leur raison d'être, la royauté étant abolie et un nouveau mode d'administration étant organisé²⁵. En vertu de cet arrêté, ces domaines reviennent à l'Etat et sont placés sous le régime commun. L'impôt et les prestations ne sont plus dus qu'à l'Etat. Les

²³ Traditions orales recueillies auprès de Rabarison Armand à Ambohimandroso en 2007(cf.annexe)

²⁴Le Bois E., Le Roy E., L'appropriation de la terre en Afrique Noire : Manuel d'analyse de décision et de gestion foncière, Paris 1991, 359p.

²⁵ Cahuzac A., T.I, Paris, 1980, 506 p.

terres peuvent faire l'objet de toutes transactions avec n'importe quelle personne. Toutefois, les *hetra*, à défaut de texte contraire, restent soumis au régime collectif.

Au début de l'époque coloniale, l'abolition de l'esclavage et la suppression du *vodivona* (fiefs) ont privé certaines familles *andriana* et *hova* de leurs ressources et provoquent de nouveaux départs vers l'Ouest de l'Imerina ou les régions côtières... Ces émigrations ne cessent que vers 1918. Par la suite, la colonisation agricole merina se développe dans l'Alaotra dans les années 1920, grâce surtout à la mise à circulation du réseau ferroviaire Moramanga lac Alaotra, et dans le Moyen Ouest par l'installation de groupes riziculteurs²⁶ parallèlement à l'encouragement par la Mission métropolitaine du Tabac qui fait cultiver entre Analavory et Ampefy les variétés spéciales Maryland²⁷.

2- Le régime d'immatriculation et du cadastre

Pour s'implanter, la colonisation doit pouvoir exploiter de vastes étendues de terres, tandis que l'administration joue un rôle dominant de coercition sur les terres et la circulation de la force de travail et des besoins²⁸. Afin d'y arriver, l'administration juge nécessaire la mise en place d'une solide organisation du sol²⁹. En outre, avec l'institution du régime d'immatriculation, elle tente de créer une propriété individuelle aux Malgaches de statut indigène et surtout un domaine susceptible d'être concédé à la colonisation européenne avec les terres vacantes. Tel a été le double but de la loi du 9 mars 1896.

Cette loi du 9 mars 1896 reconnaît en faveur des Malgaches la propriété des terrains sur lesquels ils ont bâti ou qu'ils ont l'habitude de cultiver, avec la faculté de les faire immatriculer. Il s'agit de constituer et de transformer la propriété foncière indigène de façon à la livrer à la circulation et à la faire rentrer dans le système économique colonial. Mais cette loi demeure lettre morte aussi longtemps que la colonisation agricole européenne reste peu importante. Selon Lucile

²⁶ Pourcet, G., 1982, p.394

²⁷ Rabearimanana, L., La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930-1958, Université Paris VII, 1995, 905p.

A.N.M., 816-Agriculture, rapports annuels 1925-1953, sous-chemise rapports annuels 1951

²⁸ Desjeux D., 1979, 195 p.

²⁹ Isnard H., 1955, p.123

Rabearimanana, l'idée d'une propriété individuelle est loin d'avoir recueilli l'adhésion de l'ensemble des autochtones, la procédure elle-même est coûteuse, lente et difficile à mettre en pratique³⁰. Plus tard, la crainte de la spoliation va précipiter à partir des années 1920 la constitution de la propriété foncière autochtone, par le recours à la loi de 1896.

D'autant plus que, même si l'immatriculation est obligatoire, selon les termes de la loi du 9 mars 1896, l'Administration admet l'immatriculation sur témoignages jusqu'en 1926. De 1926 à 1956, la procédure se base sur la réaffirmation d'une présomption antérieure à 1896, à condition qu'il existe des preuves telles que la présence de clôture, d'anciennes constructions ou de tombeau familial. A partir de 1956, le principe évolue vers l'exigence de la preuve d'occupation de bonne foi, continue et d'une mise en valeur depuis trente ans. En matière de terrain rural, le propriétaire coutumier doit faire preuve d'une emprise personnelle, réelle, évidente et permanente du sol depuis dix ans, laquelle se traduirait par des constructions, des plantations, et des aménagements.

Face à cela, afin d'encourager les autochtones à l'immatriculation de leurs terres, le régime du cadastre indigène est institué par le décret du 25 août 1929³¹. En fait, la mise en place de cette soi-disant « politique sociale » initiée par Marcel Olivier, le gouverneur général de l'époque, rentre dans l'atteinte de l'objectif visé par le régime colonial, c'est-à-dire promouvoir les propriétés individuelles afin de motiver les autochtones à développer les activités agricoles dans le cadre de l'économie de traite.

Dans la pratique, le cadastre indigène consiste en des opérations de bornage et de levée de plan collectif des parcelles réalisées par une brigade d'opérateurs topographiques. Une juridiction spéciale appelée tribunal terrier ambulante se transporte sur les lieux pour consacrer le droit de propriété et trancher par décision collective les litiges éventuels. Au contraire, dans la procédure d'immatriculation

³⁰ Rabearimanana, L., Université Paris VII, 1995, p.147

³¹ Service topographique, Le service topographique de Madagascar et le cadastre indigène, Tananarive, 1947, 24 p. Parallèlement, certains auteurs avancent le 28 Août 1926 comme étant la date de la publication du décret sur l'immatriculation et le cadastre. A cela, cf. la thèse d'Etat de Lucile Rabearimanana, La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930-1958, Université Paris VII, 1995, p.147

essentiellement facultative, le propriétaire requiert individuellement, de sa propre initiative, la constatation de son droit sur une parcelle déterminée. Tandis que l'opération cadastre consiste à recenser la propriété afin de pouvoir identifier les terres domaniales des autres terres immatriculées. Mais d'une autre manière, le régime du cadastre permet de faciliter la délivrance des titres cadastraux qui ont par ailleurs la même valeur juridique que les titres d'immatriculation. Il convient de souligner que le titre cadastral individuel définitif et inattaquable est délivré par le Tribunal terrier ambulant qui statuera sur la propriété des parcelles et sur les éventuelles oppositions. Le recours en opposition à la décision de cette juridiction porte sur des terrains de plus de 10 ha et cela devant la cour d'Appel. Aucun pourvoi en cassation n'est recevable. A l'issue des deux procédures, le propriétaire nanti d'un titre cadastral ou d'un titre foncier voit son droit de propriété consacré d'une manière définitive et inattaquable³².

C- Début du déclin des *tanindrazana* dans les possessions terriennes

On assiste à un bouleversement de la société merina, au lendemain de l'abolition de l'esclavage. Un fait que Gallieni lui-même relate dans son rapport³³ mentionne que « La suppression de l'esclavage provoque une très vive agitation dans les classes dirigeantes de l'Imerina ».

L'abolition de l'esclavage en 1896, désorganise, en effet, les activités agricoles lesquelles reposent, avant tout, sur la main-d'œuvre servile, ainsi que l'élevage et les transports. On compte au moins 500 000 esclaves à la fin du XIX^e siècle. Par ailleurs, si certains anciens *andevo* restent auprès de leur maître, devenant métayers dans les rizières, d'autres préfèrent migrer vers d'autres régions de l'île, comme la Basse Betsiboka ou dans des plaines alluviales proches de Maevatanana.³⁴ Les rapports administratifs du début de la période coloniale décrivent, au moins en Imerina, l'insuffisance de la main d'œuvre³⁵.

³² Rarijaona, R., 1967, 306p.

³³ Gallieni, 1901, p.4

³⁴ Rabearimanana, L., op.cit., 1995, 905 p.

³⁵ Rantoandro, G. A., colloque, 1997, pp.272-288.

Or, le décalage de la diffusion de l'arrêté de libération entre les régions est énorme, ce qui exclut une réaction générale et simultanée de la part des *andevo* et de celles des propriétaires. L'une des réactions les plus significatives des affranchis fut certainement le retour dans leur région d'origine³⁶. Presque toutes les régions sont concernées. Le retour au pays natal le plus fréquemment évoqué concerne évidemment les affranchis betsileo. Autour d'Antananarivo, où sont rassemblés de nombreux esclaves capturés sous Ranavalona Ière, le phénomène est très remarqué. Leurs descendants ont été certainement parmi les premiers à quitter la ville. Egalement dans la vallée de l'Onive³⁷, et surtout dans la région de Tsiarafahy, déjà citée, les départs ont concerné la majorité des asservis.

1- Déclin des possessions terriennes héritées des *andriana* et des grandes familles *hova*

En général, l'héritage est « sacré » donc inaliénable. La vente d'héritage pourrait être interprétée comme une manifestation d'un phénomène de crise, et constituer un élément d'explication quant à la vente de tombeau signalée à partir de la fin du XIXe siècle, période marquant le début de la colonisation, alors qu'en principe cela est interdite par la loi³⁸. Vers 1898, par exemple, on trouve un cas de vente de tombeau à Ambohitrimanjaka³⁹.

La rizière est toujours considérée comme le *tanindrazana*, patrimoine familial inaliénable, il ne saurait être question de la vendre⁴⁰. La rizière est aussi une valeur traditionnelle, elle exprime un rapport profond avec les ancêtres qui l'ont aménagée et travaillée, puis transmise à travers les générations⁴¹.

Les anciennes possessions terriennes des *andriana* et grandes familles merina commencent à s'échapper entre leurs mains avec l'abolition de l'esclavage. Vers la

³⁶ Rantoandro, G. A., colloque, 1997, pp.272-288.

³⁷ Ibid

³⁸ Code des 305 Articles de 1881, 1960, Thébault, E.P., p.78

³⁹ A.N.M. : Acte V 1895-1903 Ambohitrimanjaka

⁴⁰ Le Bourdieu F., 1974, p.15

⁴¹ Bonnemaïson J., janv.-sept.1970, pp.326-339

fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle dans la région du Vakinankaratra, un tel déclin est signalé aussi à Betafo dans une autre étude⁴² que nous rapportons ici :

« ...les *andriana* d'Atsimombohitra ont connu des problèmes engendrant la diminution de leur propriété. L'abolition de leurs privilèges, l'absence de main d'œuvre pour travailler les terres, l'instauration des différentes prestations et de la fiscalité coloniale les gêne considérablement. Au début de la colonisation, les *andriana* du sud se voient menacer par le changement de leur statut. Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, ils ne peuvent compter que sur la force de leurs bras pour faire fructifier leurs terres.»

Cette situation pousse un grand nombre des grandes familles *merina*, entre 1895-1906, à vendre leurs héritages, terres et rizières (voir tableaux suivants). Les *andriana* descendants de *Zanadranavalona* sont les premiers à subir les conséquences de l'abolition de l'esclavage à Anosimanjaka. Ils s'empressent de vendre leurs héritages de rizière⁴³ à partir de 1897. Mais les grandes familles *hova* possesseurs terriens ne font pas exception dont nous citons, à titre d'exemple, les descendants de la famille d'*Andafiavaratra* ou les héritiers de *Raininivoninahitriniony* à Anosimanjaka. Or, ici à Anosimanjaka comme ailleurs en *Imerina*, les travaux agricoles sont fournis exclusivement par la main d'œuvre servile. Si l'abolition de l'esclavage pourrait être considérée du moins comme la libération d'une main d'œuvre au profit de la colonisation, par contre elle a été durement ressentie par les *andriana* et les grandes familles *hova* qui vivaient aux dépens des *andevo* pour tous leurs travaux agricoles.

⁴² Ratsimbazafy, N., H., op. cit.2007, 187p.

⁴³ Actes V 1895-1903 Ambohitrimanjaka

TABLEAU N° 1: Ventes à Anosimanjaka (1897-1899)

Date \ Actes	1897	1898	1899
Rizière	2	46	43
Pépinière		1	
Terrain de culture		3	
Tanety		4	
Héritage de rizière			1
Autres		4	16
Total	2	58	60

Source : ANM, Actes de vente Anosimanjaka (1897-1899)

TABLEAU N° 2: Ventes à Ambohitrimanjaka (1897-1906)

Date \ Actes	Rizière	Terrain de semis	Terrain de repiquage de manioc	Terrain	Autres	Total
1897(Oct-Nov.)	2					2
1898	25	7	3	3	2	40
1906	35					35

Source : ANM, Actes de vente Ambohitrimanjaka 1906.

Les 2 tableaux précédents nous montrent le déclin des possessions terriennes appartenant aux *andriana* et aux grandes familles *hova*. A Anosimanjaka, par exemple, la vente des terres s'est multipliée 30 fois, seulement en deux années, entre 1897-1899. Alors qu'on n'a recensé que 2 déclarations de vente l'année 1897, elles montent 58 en 1898, et atteignent 60 en 1899. Elles sont constituées de rizières à plus de 80% dont les héritages et *tanindrazana* en majorité. Même cas aussi à Ambohitrimanjaka entre 1897-1906 où l'on a compté seulement 2 ventes pour l'année 1897. L'année 1898, elles se sont multipliées de 20 et montent à 40, puis redescendent à 35 en 1906. Elles sont constituées en majorité aussi de rizières dont des héritages et *tanindrazana* de plus de 50%.

2-Conflicts d'héritages et litiges fonciers

Nombreuses sont les causes de litiges en matière de droit de propriété. Elles proviennent soit d'une question de délimitation, d'empiètement ou de partage⁴⁴. Il arrive même que l'origine du droit soit discutée. La présence des migrants soulève parfois des conflits délicats. On voit alors combien le droit coutumier de propriété soulève des problèmes de preuve. Des litiges éclatent soit parce que des questions de délimitation des terres se posent, soit parce que des immigrants métayers devenus propriétaires recourent à la procédure d'immatriculation dans le but de consolider leur droit de propriété. En milieu rural, immatriculer une terre, c'est témoigner une méfiance à l'égard de la communauté traditionnelle.

Le milieu rural malgache préfère voir tout conflit réglé au sein de la communauté. Le chef de la communauté (chef de village, de fokon'olona), en tous les cas, un ancien, assisté de membres influents du groupe constitue la juridiction domestique. La tendance de la masse rurale à s'en tenir à cette forme de justice arbitrale trouve une explication historique. Dans l'ancien droit malgache, les litiges opposant les membres de la communauté relevaient de la compétence du Fokon'olona.

⁴⁴ Rarijaona, R., 1967, 306p.

Vers le milieu du XIX^{ème} siècle, de nombreux arrêts rendus par la Cour de Justice Royale concernent les litiges portant sur des propriétés individuelles⁴⁵. Malgré le caractère collectif, quasi-sacré et inaliénable du droit coutumier de propriété, de nombreux conflits portant sur des fonds de terre ont été enregistrés.

Dans le Vakinankaratra, par exemple, une étude sur le Betafo⁴⁶ parle à propos de l'héritage que les antagonismes familiaux sont à l'origine d'une distribution inégalitaire de la terre. Les règles de filiation et de transmission d'un terrain font l'objet d'un conflit permanent entre les membres de la famille, voire entre les ayant droits.

Quant à nous, l'étude des registres des gouverneurs, déposés aux fonds des Archives nationales malgaches, a révélé, pour la période de la fin du XIX^e siècle au début des années 1900, de nombreux cas de conflits d'héritage et litiges fonciers aussi bien dans le nord du Vakinankaratra que dans l'Imerina centrale. Un cas, parmi tant d'autres, signalé dans nos sources est le conflit sur un héritage de *menakely*, soit une seigneurie ou un fief, dans le nord du Vakinankaratra, plus précisément dans le gouvernement d'Antanifotsy. L'année 1896, des membres de deux familles issues de la descendance de *Rangorinimerina* disputent entre eux un héritage de *menakely* intéressant toute la région située à l'ouest de l'Onive⁴⁷.

Un autre cas de litige a été enregistré vers l'année 1906, toujours dans le gouvernement d'Antanifotsy, entre des héritiers probablement des descendants de *Rangorinimerina* qui se disputent des rizières localisées à Begoaika⁴⁸. Toutes ces affaires de conflits et litiges sont transmises au gouverneur pour être tranchées et la plupart ont été négociées à l'amiable selon le principe du *fihavanana*.

⁴⁵ Rarijaona, R., 1967, 306p

⁴⁶ Ratsimbazafy, N. H., 2007, 187p.

⁴⁷ CAOM : série 2D5, Rapport économique de la Province de Tananarive. Il s'agit de conflit d'héritage opposant deux familles, dont l'une est dirigée par Rarinosy et Ratrimo (l'évangéliste de tout le pays), habitant à l'ouest de Begoaika, un hameau situé à une dizaine de kilomètres et l'autre par Rasolofo et Rarimalaza.

⁴⁸ CAOM : série 2D5, Rapport économique de la Province de Tananarive.

II-DÉBUT DES CULTURES DE TRAITE ET TRANSITION DE L'ÉCONOMIE PAYSANNE VERS LES RAPPORTS MARCHANDS

Cette période correspond, à l'installation d'une colonisation agricole européenne de type capitaliste et une seconde vague de constitution de rente foncière malgache⁴⁹. Dans la plupart des cas, les colons qui se sont implantés dans le Vakinankaratra et l'Imerina central étaient moins prospères que à ceux de la région de l'Itasy.

A- La politique coloniale du « paysannat » et l'économie de traite

Le terme de « mode de production colonial » n'est pas un concept entièrement satisfaisant en ce qui concerne le problème de la transition ou de l'accumulation primitive⁵⁰. Cependant il met l'accent sur la nature originale des rapports sociaux liés au travail forcé et aux grands travaux d'infrastructure⁵¹. Il met également en relief la pression de l'instance bureaucratique coercitive comparée au « libéralisme » des lois du marché ou aux rapports sociaux construits sur des liens personnels de dépendance dans les modes de production lignagers.

En effet, les rapports sociaux se caractérisent par une contrainte directe de l'Administration coloniale sur la force de travail des paysans comme le définit Dominique Desjeux⁵². Selon toujours cet auteur, il ne s'agit pas encore de rapports sociaux « libres » comme ceux du rapport capital-travail, ni entièrement des rapports sociaux fondés sur des liens personnels comme dans les sociétés lignagères. Il ajoute que « le mode de production colonial » représente la forme que prend le capital, pour créer les conditions de sa production et de sa reproduction dans le cadre d'une formation sociale dépendante.

Le rôle de l'Administration est de transformer le mode d'échange des formations lignagères en mode de production capitaliste. Elle doit créer les conditions de la production puis de la reproduction de l'économie coloniale : favoriser l'accaparement des terres, « libérer » et « former » la main d'œuvre et créer

⁴⁹ Charmes, J., 1973, pp.155-163

⁵⁰ Desjeux, D., La question agraire à Madagascar : administration et paysannat de 1895 à nos jours, l'Harmattan, 1979, 195p.

⁵¹ A.N.M. Antananarivo, Série L Affaires Economiques, sous-série 757 : Organisation de la production à Madagascar, chemise : Mise en valeur de Madagascar (1918-1933)

des infrastructures pour la circulation des marchandises. Parallèlement, elle tente également de développer le marché intérieur en élaborant des projets qui se proposent d'organiser plus systématiquement des échanges marchands, en intervenant tout particulièrement sur les cultures commercialisables de la production lignagère⁵³.

L'administration est soumise à une telle pression des colons qu'elle va renforcer sa fonction coercitive au détriment de sa fonction organisatrice de la production paysanne. Elle va accentuer la division entre les cultures d'exportation, réservées aux colons, et les cultures vivrières, réservées aux malgaches de statut indigène.

La paysannerie malgache est donc obligée de se salarier grâce à la combinaison d'une double coercition dominée par l'impôt : l'accaparement des terres et la limitation des cultures sur brûlis. L'action et l'organisation des services techniques sont presque exclusivement orientées par rapport aux cultures d'exportation, et aux besoins des colons⁵⁴. Mais le premier véritable service de l'agriculture ne démarre qu'en 1928. Il semble qu'à l'origine il ait été créé plus par rapport à une demande des colons qui avaient besoin de la recherche agronomique pour développer ses cultures d'exportation que pour intervenir dans la production paysanne. En ce qui concerne directement les trois territoires de l'Imerina que nous étudions, des agents de propagande agricole ou moniteurs d'agriculture ont été installés à Ambohitrimanjaka, à Analavory, et dans le district d'Antanifotsy auquel fut rattaché le village d'Ambohimandroso.

Quand les services de l'agriculture interviennent en milieu paysan, ils le font soit par coercition directe pour introduire des méthodes culturales nouvelles qui portent sur les cultures d'exportation, soit par incitation sur les cultures permanentes principalement le riz, afin de les rationaliser dans le sens favorable aux exportations ou à la commercialisation.

⁵² Desjeux, D., op.cit., 1979, 195p.

⁵³ Desjeux, D., 1979, 195 p.

1- Le « paysannat » au service du commerce de traite

a-L'économie de traite

Les formes originelles des sociétés précapitalistes ayant existé à Madagascar ne diffèrent guère de ce que l'on peut trouver ailleurs, en Afrique noire en particulier. Les différents modes de production tributaire définis par C. Coquery-Vidrovitch se retrouvent dans ces sociétés, avec un niveau très faible des forces productives et un niveau technologique rudimentaire dans un système ignorant l'appropriation privée de la terre, une séparation de la société en deux classes principales (la paysannerie regroupée en communautés villageoises et l'aristocratie dominante) : « *Qu'il le veuille ou non, le paysan africain le plus « traditionnel » - c'est-à-dire le plus fidèle à ses idéaux et à ses rites ancestraux est intégré à l'économie mondiale par l'agriculture d'exportation (cash crops) et soumis à ce marché. Pour survivre dans son village, il a dû depuis longtemps participer à l'économie de traite, en vendant sa récolte pour acheter non seulement des biens de consommation courante (qui tuent l'artisanat local) mais, de plus en plus, des produits vivriers dont il a négligé la production devenue moins rentable*⁵⁵ ».

Concernant les rapports entre les membres de ces communautés, et les modes de circulation des biens, ce schéma et l'interprétation définis par Claude Meillassoux peuvent aussi leur être appliqués. Les activités productives sont essentiellement destinées à l'autosubsistance- ou à la subsistance - du groupe paysan. Cependant, les communautés villageoises subissent des transformations économiques dont l'impulsion provient de l'extérieur. On préfère parler d'économie de subsistance, qui n'exclut pas l'existence d'échanges avec les groupes voisins. Les travaux de Lucile Rabearimanana développent tous ces aspects de l'économie de traite dont nous allons reprendre une grande partie⁵⁶.

En effet, la colonisation provoque la destruction plus ou moins rapide des communautés paysannes précapitalistes, malgré les résistances que celles-ci opposent à une économie de marché qui l'envahit sous différentes formes. Elles essaient de sauvegarder leurs institutions fondamentales, l'appropriation collective

⁵⁴ Ibid

⁵⁵ Coquery-Vidrovitch, C., 1980, p.33

du sol, en particulier, elles tentent de préserver leur cohésion interne, de faire survivre, par exemple, les pratiques de l'entraide.

Cependant, on peut dire qu'à la fin des années 1920, à la veille de la crise de 1930, tout comme en Afrique noire, le secteur de l'économie de marché s'est étendu à l'ensemble du monde rural, malgré la persistance des structures de l'économie préexistante. Le recul du système de subsistance est provoqué par les progrès d'une économie de marché imposé par le régime colonial orienté vers l'exportation. Le commerce de traite s'implante à Madagascar dès le début de la colonisation, à la fin du XIXe siècle au vieux principe du pacte colonial, imposé avec d'autant plus de vigueur que la colonie est éloignée de la métropole. Aussi l'une des premières préoccupations de Gallieni est-elle de prendre des mesures pour faire de Madagascar un marché français. Quant à la nature des produits faisant l'objet du commerce extérieur, elle est typique d'un commerce de traite depuis le début de la colonisation. Madagascar importe surtout des produits industriels et alimentaires au secteur secondaire. La situation ne change pas fondamentalement à la fin des années 1930, ce qui indique une adoption définitive et marquée de la consommation des produits français par rapport aux articles locaux dont certains disparaîtront progressivement du marché. En outre, Madagascar continue à n'exporter que très peu d'objets fabriqués, qui sont d'origine artisanale : l'économie de traite ne fait donc que se renforcer tout au long de la colonisation.

Quant aux objets d'alimentation et aux matières premières nécessaires à l'industrie, la quasi-totalité des ventes extérieures provient surtout de la cueillette avant 1914. Il faut attendre le début des années 1920 pour que s'affermisse la place des produits agricoles dans l'économie de traite et par là même dans les exportations.

La présence française à Madagascar, nous l'avons vu, est d'abord marquée par l'installation d'une colonisation relativement importante en nombre qui, après les tâtonnements des années 1900, se lance dans les cultures d'exportation, notamment sur la côte Est et dans le Nord. Elle assigne aux Malgaches le rôle de travailleurs, salariés ou non, dans les plantations et de fournisseurs de produits de cueillette ou d'ouvrage. Cependant, ceux-ci ne tardent pas à participer directement à l'économie

⁵⁶ Rabearimanana L., 1995, 905 p.

de traite, en devenant eux-mêmes planteurs à partir des années 1930 ou même un peu avant.

Il apparaît clairement que le paysan augmente ou, au contraire, diminue les emblavures en fonction des prix des produits et en regardant le court terme. D'où l'engouement général pour les cultures d'exportation dans les années 1920, qui frappe non seulement les régions côtières mais encore ceux des milieux ruraux des Hautes Terres. Par ailleurs, si au départ, l'administration a compté beaucoup sur la colonisation européenne pour « guider l'agriculture indigène dans une voie plus certaine et plus rémunératrice »⁵⁷, par la suite, elle reconnaît, en effet, dès la fin des années 1920, qu'elle ne peut compter sur la colonisation française, surtout la petite, pour promouvoir l'économie de traite et servir de modèle aux agriculteurs malgaches.

La région de l'Imerina, et particulièrement les trois terroirs que nous étudions dont Ambohimandroso, Analavory, Ambohitrimanjaka, n'échappent pas à ce nouveau système qu'est l'économie de traite. C'est dans ce sens que devront être interprétées les tentatives de développement des cultures menées par le Pouvoir colonial dans ces terroirs ou sous-régions, avec le concours des colons, et auxquelles participeront ou s'opposeront les paysans. Un chapitre entier y sera consacré un peu plus loin.

b-Le « paysannat » ou la politique coloniale de la paysannerie

L'ancienne monarchie merina, puis l'administration coloniale jusqu'à la deuxième guerre mondiale, ont une vue généralement assez simple du développement agricole. Le développement rural a été perçu comme une augmentation de la production à réaliser par les cultures imposées aux paysans. Il s'agit de stimuler le progrès des cultures vivrières dans le but d'éviter les disettes et certaines cultures destinées à l'exportation.

Au fur et à mesure que les cultures de traite gagnent du terrain, l'administration s'efforce d'encadrer les paysans afin d'obtenir intensification et amélioration du système agricole⁵⁸. Dès 1920, elle lance la diffusion de la culture attelée qui remporte du succès, surtout en Imerina où les paysans sont plus habitués

⁵⁷Archives de la République Malgache-Cabinet Civil D-119

qu'ailleurs au contact avec l'extérieur et jouissent d'un meilleur encadrement : 4 750 des 7000 charrues en service à Madagascar s'y trouvent en 1920.

Les stations agricoles tentent aussi de faire adopter les variétés de riz translucides prisées du consommateur français, dans la même zone des Hautes Terres (autour de Tananarive, Antsirabe, Fianarantsoa) et dans la Basse Betsiboka. Cependant, les résultats de cette vulgarisation agricole ne s'avèrent pas toujours positifs, pendant cette période faste pour les produits commercialisés.

Les cours élevés incitent, en effet, les collecteurs à rechercher la quantité plus que la qualité, et les prix qu'ils proposent ne récompensent guère les efforts entrepris pour améliorer la production, et découragent les bonnes volontés. Les colons eux-mêmes, en général,, donnent le mauvais exemple, en refusant toute tentative de standardisation dans les années 1920. La place des Malgaches dans l'économie de traite ne cesse de s'amplifier dans les régions comme celle de l'Itasy et le Sambirano.

Vers les années 1920-1940, le pouvoir colonial veut créer un modèle de paysannerie à Madagascar : « Le nouveau paysan malgache sera une synthèse entre le petit paysan propriétaire de métropole et ce qu'aurait dû être, s'il n'avait échoué, le petit colon européen ou créole dont les services agricoles n'attendent plus rien.⁵⁹ »

Par ailleurs, la période 1930-1939 à Madagascar marque la première réglementation du développement rural dans le domaine de l'association, de la coopération et du crédit agricole⁶⁰. L'action de l'administration coloniale ne sera envisagée que sous l'aspect d'interventions dans le domaine rural sous une forme généralement diffuse. La seule structure de base admise et déjà constituée est celle du *fokonolona* parce qu'elle est ancienne et surtout parce que son existence permet à celle-ci de l'élargir plus facilement sur les populations rurales en vue de faire exécuter des corvées. On se méfie des autres formes de groupement.

Suivant les termes du décret de 1939, les associations ont pour but de faciliter à leurs membres en vue de l'amélioration de la production agricole, la pratique de la

⁵⁸ Rabearimanana L., 1995,905 p.

⁵⁹ Fremigacci, Jean, « Politique sociale » et paysannerie : un projet de modernisation de l'habitat rural vers 1940, CRA n°7, Histoire et organisation de l'espace à Madagascar,s.dir, Fremigacci, J., Karthala, pp.107-125

mutualité et de la solidarité par la mise en commun de leurs efforts et moyens individuels. Ces associations ont sensiblement les mêmes attributions que les coopératives. Elles pouvaient accomplir certains actes commerciaux, leurs membres étaient solidaires entre eux du règlement des dettes de l'association. Ce qui les différencie essentiellement des coopératives, c'est qu'elles fonctionnent sans capital. Quant aux coopératives, elles pouvaient être constituées directement, ou bien résulter de la transformation d'une association en coopérative lorsque celle-ci constitue son capital.

L'appareil d'Etat colonial ébauche des formes « d'organisation du paysannat », principalement dans la sphère des échanges, grâce à la mise en place de quelques services techniques agricoles mentionnés auparavant, soumis en fait aux politiques, c'est-à-dire aux administrateurs⁶¹. Selon Dominique Desjeux⁶², l'émergence de cette nouvelle fonction ne s'explique pas au seul niveau de la logique interne de l'administration. Son action ne constitue pas un tout autonome qui posséderait sa propre rationalité hors de tous les rapports sociaux qui structurent l'ensemble de la formation malgache. Elle exprime les rapports de pouvoir ou de classes de la société civile. Cependant, elle possède une rationalité interne, relative à la conscience qu'ont les acteurs qui la composent (administrateurs ou techniciens) des contradictions qui menacent la reproduction du système colonial.

Jusqu'à la Seconde Guerre, les services techniques sont maintenus dans un rôle d'appui aux initiatives politico-administratives. La désintégration des sociétés traditionnelles n'est pas suffisamment avancée, en sorte que, hors des concessions, le problème de la mise en valeur coloniale ne peut être posé en termes de coûts et de rendements. Au début de la période coloniale, tout appel à une quelconque rationalité productiviste en vue de mobiliser les paysans aurait constitué une absurdité. Les services techniques ne disposent donc d'aucun moyen d'action propre sur les économies paysannes⁶³. La coercition reste le seul moyen efficace pour développer les cultures exotiques ou « libérer » des salariés, et cette méthode ne peut être mise en œuvre que par les administrateurs. C'est ce qu'on a vu aux alentours

⁶⁰ Dez, J., art.cit.,1971, n°10, 265p.

⁶¹ Desjeux, D., op.cit., 1979, p.38

⁶² Desjeux, D., op.cit., 1979, p.38

⁶³ Pourcet, G., 1982, 536-537p.

d'Analavory, dans l'Itasy, vers les années 1930 où des colons, avec le concours de l'administration, ont dû réquisitionner une main d'œuvre locale pour travailler dans leurs concessions de plantation d'aleurite fordii⁶⁴. Sinon même, ils recourent à un recrutement massif de migrants originaires du Sud de l'île dont les antandroy, les Betsileo...

Le terme « paysannat » lui-même pourrait être interprété différemment selon les uns et les autres. D'après la définition de Cauet Warquin, cela recouvre d'abord ce que l'on pourrait aussi appeler, sans beaucoup plus de précision, les « formules » du paysannat.⁶⁵ Il s'agit des intermédiaires par lesquels la puissance publique intervient en faveur de la paysannerie, les services et organismes auxquels elle recourt pour poursuivre ses actions, leur structure et les conditions dans lesquels elle les emploie.

Mais ce terme recouvre, également, les moyens qui sont mis en œuvre par ces organismes et services pour agir en faveur de la paysannerie. Les formules employées permettent, en effet, de convenir plus ou moins aux buts que leurs promoteurs se sont proposés suivant le milieu dans lequel elles sont en usage, le degré de progrès atteint par les populations auxquelles elles s'appliquent et la nature des activités qui leur sont ouvertes. En fonction du climat, du sol, et de la situation géographique des régions qu'elles habitent.

L'application de cette réglementation aboutit à un échec complet, tant sur le plan de la coopération que sur celui du crédit agricole proprement dit, laissant un mauvais souvenir aux administratifs et aux paysans, et des dettes à ces derniers qui, généralement, ne sont d'ailleurs pas réglées. La liquidation systématique des associations et coopératives est en conséquence poursuivie jusqu'en 1951-1952⁶⁶. Ces associations ont péri d'une première expérience de crédit agricole, dans l'impossibilité d'obtenir le remboursement des prêts versés à leurs membres dont tous sont responsables solidairement, mais il se révèle pratiquement impossible de faire jouer cette responsabilité collective. Cette expérience a laissé bien des

⁶⁴ Enquêtes dans la commune d'Analavory en 2007. Cf. aussi Razafimahatratra, V., Paysage et peuplement des anciennes concessions coloniales d'Analavory (Région de l'Itasy), mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, 2006, 100 p. .

⁶⁵ Cauet, Warquin, Etude des formes de l'action en faveur du paysannat à Madagascar : Fokon'olona 1902-1944, Tananarive, Août-Septembre, 1958, 203p.

collectivités locales profondément traumatisées et rebelles à tout nouvel effort coopératif.

B-Propagande des cultures

Le mode de production colonial forme un tout complexe qui se caractérise par la domination du capital marchand. Celui-ci favorise la réalisation de la plus-value au profit du « centre », par l'appropriation des meilleures terres, grâce aux cultures marchandes d'exportation, par la réduction des populations au salariat ou au métayage, et par la limitation des cultures vivrières⁶⁷. Il n'est pas étonnant que Madagascar est obligé d'importer davantage du riz par la suite jusqu'en 1906⁶⁸.

1- La culture du riz et les autres cultures vivrières

La culture du riz occupe la première position en Imerina tandis que le manioc détient la seconde place, viennent ensuite les autres cultures vivrières. Elles se sont développées remarquablement dans le cours de l'année 1910. Toutefois, la culture du riz a légèrement rétrogradée par rapport aux autres. Les rizières qui occupent 44.895 hectares en 1909 et 44.872 en 1910 diminuent à 43.514 hectares en 1911.

Les travaux des champs sont à peu près complètement suspendus pendant la période de Juillet jusqu'à Septembre, c'est-à-dire entre la moisson du riz *Vaky ambiaty*. Pour ce dernier, la préparation des rizières commence dès les premiers jours de septembre⁶⁹ de l'année. Tandis que le mois d'Août est réservé au bouturage du manioc et surtout au labour des terres destinées à recevoir les maïs, pommes de terre, haricots etc...Entretemps, le cultivateur s'occupe aussi de son petit élevage.

Dans les années 1900, la province de Tananarive se trouve en état d'auto-suffisance en riz et assure elle-même son ravitaillement. Les deux tiers de sa production sont récoltées par les districts d'Arivonimamo et d'Ambatolampy qui, non seulement se suffisent très largement à eux-mêmes, mais en exportent chaque

⁶⁶ Dez, J., n°10, 1971, 265p.

⁶⁷ Desjeux, D., 1979, 195p.

⁶⁸ Rabearimanana L., op.cit., 1995, 905 p.

⁶⁹CAOM (Aix en Provence) 2D 159 Chemise A-Cercle de Miarinarivo

année vers les autres régions. La culture du riz atteint une superficie de 62 855 ha dans la province vers l'année 1924. Pendant cette période, il arrive quelquefois que le riz est un peu délaissé au profit du manioc lorsque son cours baisse tandis que celui-ci connaît relativement une hausse.

2-Débuts de la culture du *vary lava*

Le riz *vary lava* est une qualité déjà plantée en Imerina au lendemain même de la colonisation. Au début, cette culture se limitait dans quelques champs pour essais et ne représente même pas un dixième de la production totale rizicole de la Province de Tananarive. Le tableau suivant nous montre l'évolution de la culture du *vary lava* de 1898 à 1904. Pour l'année 1898, une superficie de 147,77 d'hectares de terrain a été mise en cultures dans la Province de Tananarive. Une année après, la surface cultivée en *vary lava* augmente à 1024,77 ha pour atteindre le double de celle-ci vers l'année 1900 et arrive à 3000 ha vers l'année 1901. Cela montre bien le développement de cette culture destinée à l'exportation. Nous reviendrons en détail là-dessus lorsqu'on étudiera un peu plus loin les disparités régionales et les régions productrices du *vary lava*.

TABLEAU N°3: Culture de riz ordinaire et *vary lava* entre 1898 à 1904 dans la province de Tananarive

Année	Superficie totale cultivée en riz (Ha)	1 ^{ère} saison (Ha)	2 ^{ème} Saison (Ha)	Vary lava (Ha)
1898	26 202,50	6 026,10	20 176,40	147,77
1899	33 650,45	6 110,40	27 540,05	1 012,77
1900	37 968,93	6 729,10	31 239,83	2 100...
1901	37 658,81	6 689,61	30 969,19	3 225...
1902	38 297,31	6 818,28	31 579,03	2 323,21
1903	39 453,41	6 897,40	32 556,01	2 719,20
1904	37 699,84	6 898,40	30 801,44	2 115,30

Source : Microfilm Aix34Mi164 Tananarive (1898-1932)

3-Les autres cultures commerciales

La colonisation a tenté de développer aussi la sériciculture. Le mouvement en faveur de la culture du mûrier ne fait que s'accroître d'année en année, notamment dans l'Imerina centrale où plusieurs colons sont convaincus de son avenir⁷⁰. Les sous-gouvernements d'Ambohimanga, d'Ambohitrimanjaka et Fenoarivo, figurent parmi les planteurs de la sériciculture en Imerina. Le district d'Arivonimamo se distingue des autres car les plantations du mûrier y sont les plus développées.

C'est plutôt le manioc qui va devenir la culture de rente la plus prospère à la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930. Vers les années 1890, on évalue à 10.773 hectares la superficie cultivée en manioc. En 1900, celle-ci augmente à 19.023 hectares, favorisée par des cours relativement élevés. Les prix pratiqués ayant aux-

⁷⁰ Département d'Histoire, Microfilm Aix34Mi164 Tananarive (1898-1932)

mêmes suivi un cours ascendant très marqué. Le prix de la tonne est en effet passé, en moins de 2 ans de 35 francs à 80 francs. Ainsi, si l'exportation du manioc est à peu près nulle en 1909, elle est de 3.000 tonnes en 1910, et de 14.000 tonnes en 1911. C'est dire l'extension donnée à cette culture et la faveur dont elle jouit auprès des paysans. Si la superficie plantée en manioc est évaluée à 20.150 hectares en 1909, elle est de 23.000 hectares en 1910 puis atteint 28.000 hectares en 1911, soit un accroissement de 5.000 hectares dans une seule année. Ce produit exporté vers l'Europe constitue pour le cultivateur malgache sa principale ressource, celle qui permet aux moins favorisés de s'acquitter facilement de leurs impôts.

L'arachide, le tabac se trouvent parmi les cultures de rente qui commencent à être vulgarisées. Les zones de culture du tabac sont situées dans l'Itasy, le Vakinankaratra (variété Maryland) et dans l'Imerina centrale (variété corsé)⁷¹. L'année 1951, 89 ha de terrain ont été plantés de tabac dans la région de l'Itasy, avec une production de 52,89 tonnes. Le canton d'Analavory produit à lui seul 29,6 tonnes de tabac l'année 1940. Tandis que dans le Vakinankaratra, le district d'Ambatolampy produit 79 tonnes de tabac sur une superficie de 277 ha.

⁷¹Département d'Histoire, Microfilm Aix34Mi164 Tananarive (1898-1932)

CONCLUSION DU CHAPITRE III

L'arrivée de la colonisation en Imerina à partir de 1895 a entraîné des transformations politiques et socio-économiques, lesquelles sont perçues à travers le paysage agraire et à l'origine des premiers bouleversements des *tanindrazana*. Par ailleurs, la politique coloniale a tout fait pour stimuler la production des cultures d'exportation et la monétarisation au niveau de la paysannerie⁷². Ainsi, le Pouvoir a mis en place un système juridico-technique, une législation foncière et une main d'œuvre favorables à la colonisation. Les mesures ou réformes coloniales entre autres, l'abolition de l'esclavage, le régime du cadastre et de l'immatriculation en matière d'appropriation foncière, entraînent des bouleversements sociaux. Néanmoins, l'intervention coloniale ne semble pas avoir perturbé fondamentalement le mode de vie paysan : le système d'autoconsommation paraît même parfois se survivre presque égal à lui-même.

⁷² Razafindrabe M., 1989, p.6

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Avant et à la fin du XIX^e siècle, l'*Imerina* présente à la fois des traits caractéristiques communs et aussi une certaine diversité à travers ses différents terroirs. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le mode d'appropriation terrienne a évolué sous les différents règnes dans le pays. En général, la terre est soumise selon les principes d'inaliénabilité et d'endo-aliénabilité, laquelle se distingue aussi en possessions collectives et possessions individuelles.

À la fin du XIX^e siècle, l'*Imerina* a hérité une société fondée sur un cadre communautaire, organisée en groupes statutaires et groupes paysans. Ensuite, c'est aussi une société rurale attachée à la terre, évoluant dans un paysage agraire marqué par la riziculture irriguée et les possessions terriennes acquises par succession ou *tanindrazana*. Ces différentes hiérarchies et inégalités sociales entraînent des inégalités face à la terre.

L'arrivée de la colonisation en Imerina à partir de 1895 a entraîné des transformations politiques et socio-économiques, lesquelles sont perçues à travers le paysage agraire et à l'origine des premiers bouleversements des *tanindrazana*. Au début de la colonisation, tous envisagent la terre comme un bien susceptible d'appropriation, à la différence du système foncier du régime précédent. Il est certain que le libre accès à la terre par l'abandon du droit coutumier va accentuer la mobilité foncière et créer un nouveau type de paysan qui travaille à la fois pour satisfaire ses besoins de consommation et pour obtenir le maximum d'argent pour acheter ce qu'il ne produit pas.

Par ailleurs, la politique coloniale a stimulé au niveau de la paysannerie la production des cultures d'exportation et la monétarisation. L'application de ces mesures a eu pour effets sur la population locale de désorganiser la vie sociale, dégrader les coutumes et, surtout, remettre en cause les institutions traditionnelles. Toutefois, l'intervention coloniale ne semble pas avoir perturbé fondamentalement le mode de vie paysan : le système d'autoconsommation paraît même parfois se survivre presque égal à lui-même.

IIème Partie

RESISTANCES DES PAYSANS ET DES TANINDRAZANA À LA COLONISATION ENTRE LES ANNEES 1900 ET 1960

Entre la période de la première guerre et 1960, on assiste aux tentatives de développement de l'agriculture dans le pays. L'implantation de la colonisation agraire va engendrer des spoliations de terre dont les héritages de terre sont les victimes, tandis que l'administration tente de développer les cultures de rente tout en mettant en place sa nouvelle structure du « paysannat ».

Les paysans ont résisté tant bien que mal à la colonisation et au nouveau système qui leur a été imposé. A propos de cela, Catherine Coquery-Vidrovich soutient dans son analyse pour l'ensemble de l'Afrique¹ que: *“Le monde paysan-et les sociétés africaines ne font pas exception en la matière-apparaît extrêmement résistant aux influences modernisantes, aussi bien économiques que culturelles. On a pu ainsi cerner un « mode de production » africain précolonial de type « asiatique »-selon la terminologie marxiste classique-ou « tributaire » -suivant une dénomination plus récente-caractérisé, face à une autorité politique relativement lointaine et extérieure, par une économie d'autosubsistance villageoise à niveau très bas des forces productives, c'est-à-dire où la terre, travaillée à l'aide d'une technologie rudimentaire, est le moyen de production dominant sinon exclusif».*

Par ailleurs, ces paysans montrent des résistances à travers leurs capacités dans la préservation de leurs *tanindrazana* ou héritages de terre comme avant, à côté des transactions foncières consécutives au développement de l'économie marchande inhérente à la colonisation. Sinon, ces résistances se manifestent aussi dans leurs efforts d'adaptation au nouveau système agraire à leurs manières, face aux spoliations de terre et tentatives de développement des cultures coloniales.

¹ Coquery-Vidrovich, C., 1980 ,pp.25-38

Chapitre IV

Tentatives de développement de la colonisation agraire

A l'origine, le Pouvoir mise beaucoup sur la colonisation dans son action de propagande des cultures auprès des paysans autochtones. « C'est surtout sur la colonisation européenne qu'il faut compter pour guider l'agriculture indigène dans une voie plus certaine et plus rémunératrice », affirme-t-il¹. Les colons ont tenté leur chance en s'implantant en Imerina. Si la colonisation agraire a plus ou moins réussi dans l'Itasy, elle est, par contre, moins prospère dans le Vakinankaratra et l'Imerina centrale où les espoirs ont tourné en désillusions.

I- IMPLANTATION DE LA COLONISATION AGRAIRE EN IMERINA CENTRALE ET DANS LE VAKINANKARATRA

A-Les premiers types de colonisation installés en Imerina

1-La colonisation militaire

. Le service topographique est chargé à l'origine, en 1896, indépendamment des fonctions techniques qu'implique sa dénomination, d'un service de « Colonisation » en ce qui concerne les renseignements à fournir aux colons et leur installation sur les terrains domaniaux².

En effet, en dehors des propriétés indigènes, les biens confisqués, les terres déclarées vacantes et les forêts, entrent dans la constitution du domaine privé de l'Etat, sur lequel sont autorisés des aliénations de parcelles au profit des étrangers. C'est dans ce domaine que la circulaire du 21 avril 1897 délimite des « Territoires de Colonisation ». L'esprit du colonisateur même dans la délimitation des lots de colonisation s'est inspiré de la « méthode de colonisation déjà appliqué avec succès au Canada, en Australie, et en Nouvelle-Zélande »³. Il s'agit d'une méthode qui consiste à déclarer ouvertes à la colonisation certaines territoires choisis judicieusement, fertiles, salubres, situés près des centres habités ou sur des grandes

¹ A.R.M., Cabinet Civil D 119, Dossier relatif à l'organisation des sociétés agricoles de Madagascar (1911)

² Service Topographique, 1947, p.10

³ Service Topographique, 1947, p.11

voies de communication et d'une étendue variable depuis une centaine jusqu'à plusieurs milliers d'hectares.

Au départ, il a été prévu que ces périmètres ouverts à la colonisation seraient constitués, au moyen de terres inoccupées ou confisquées, ou d'arrangements ou de transactions avec les propriétaires, pour ne pas être obligé de les déloger car ils pourront fournir plus tard la main d'œuvre nécessaire au colon. L'arrêté pris par Galliéni, relatif à la suppression des *tompomenakely*, va dans ce sens et ne fait que faciliter la tâche de l'administration dans son projet.

Ainsi, entre 1896-1901, il y aurait eu 110 451 ha de terrains ouverts à la colonisation en Imerina dont 2100 ha exploités par les colons⁴. En général, on y distingue deux sortes de colonisation. Il y a eu, au départ, ce qu'on a appelé la colonisation militaire qui se recrute parmi les anciens soldats démobilisés, laquelle sera suivie, peu après, par la petite et moyenne colonisation.

En fait, la colonisation militaire a fait le travail de pionnier pour la petite colonisation en Imerina. Néanmoins, cette première expérience s'est soldée par un échec malgré un succès relatif de quelques colons au départ. Une étude de Jean Boutonne⁵ a développé beaucoup les aspects de cette implantation de la colonisation militaire aussi bien en Imerina qu'à Madagascar à laquelle nous nous référons pour compléter ce travail. Un rapport de l'administration coloniale de l'époque relate les faits suivants : « Les premiers venus parmi la colonisation militaire s'empressent d'occuper les terres vacantes et notamment les propriétés susceptibles d'un revenu spontané : les marais, les terrains productifs d'herbe à brûler, les pâturages susceptibles d'être sous-livrées aux collectivités indigènes⁶ ».

Le 21 Avril 1899, le Général Gallieni prend un arrêté destiné à consacrer les principes qu'il a posé dans la circulaire du 22 janvier de la même année, au sujet de cette colonisation militaire. Dans son idée, il veut installer, en qualité de colons agriculteurs, des militaires démobilisés du Corps d'occupation⁷. Ceux-ci, habitués au climat de l'île, connaissent généralement la langue, les moeurs et les coutumes locales, et souvent aptes à toutes sortes de travaux. Ils constituent, en effet, un

⁴ Département d'Histoire, Microfilm Aix 34 Mi 164 Tananarive (1900-1932)

⁵ Boutonne, J., 1980, pp.8-48

⁶ Département d'Histoire, Microfilm Aix 34 Mi 164 Tananarive (1900-1932)

élément excellent pour le peuplement des régions centrales, où en raison des cultures à rendement annuel qui y sont pratiqués, il est possible de retirer, de l'exploitation du sol, des produits rémunérateurs relativement aux faibles capitaux engagés⁸.

C'est dans le courant de 1899 que les premiers soldats colons ont pris possession de leurs concessions. Une somme de 2400 francs était mise à la disposition de chacun d'eux pour leur permettre de faire face aux premières dépenses. Ces soldats colons sont au nombre de 7 dans la province de Tananarive : Vatés, Martin, Faitout et Durieux dans le district d'Ambatolampy ; Kauffman, Wunder, et Pagès dans l'Imerina Central. On a classé ces soldats colons en trois catégories : bons ayant acquis des résultats ; bons n'ayant pas réussi jusqu'à ce jour, enfin mauvais.

Gallieni n'est pas le premier à avoir inventé la colonisation militaire. Avant lui, des groupes de soldats-colons ont été fixés par des gouvernements ou des chefs⁹ d'armée dans des zones frontières ou des territoires récemment occupés. On pense que ces agriculteurs en armes concourent à la défense avec d'autant plus d'ardeur qu'ils protègent du même coup leurs propres foyers. Il s'agit d'une institution économique aussi car les soldats-colons s'entretiennent eux-mêmes, partiellement ou totalement. Enfin ils doivent constituer les premiers noyaux d'un peuplement durable et sûr dans des régions à demi désertes, ou habitées par des sujets susceptibles de se révolter¹⁰.

Ce sont toutes les formes de colonisation que Gallieni envisage d'attirer, d'abord la grande colonisation naturellement, mais aussi la petite colonisation, sans beaucoup de capitaux ni prétentions à s'enrichir immédiatement. Celle-ci n'a aucune chance de réussite sur les côtes, où les cultures de plantation exigent des investissements importants et des réserves, pour attendre les premières récoltes, et d'autre part il est bien connu que le climat y interdit un colon européen de travailler physiquement (il lui faut donc engager et payer de nombreux indigènes). Mais le climat tempéré des plateaux appelle la petite colonisation. Evidemment, c'est là aussi que les Malgaches sont le plus nombreux, mais toutes les terres ne sont pas

⁷ Gallieni, 1899-1900, p.176

⁸Gallieni, 1899-1900, 446p

⁹Boutonne J., 1980, pp.8-48

¹⁰idem

occupées. Les bouleversements de la pacification, la suppression de l'escalavage ont rendu vacantes beaucoup de vallées. Il reste donc encore de la place et les colons trouveront de la main d'œuvre parmi les indigènes. Après l'échec sur les côtes, Gallieni vérifie que seules les Hautes Terres offrent des chances à la petite colonisation.

La très grosse majorité des colons est fixée, conformément aux instructions, sur les Hautes Terres, plus précisément en Imerina, à moins d'une centaine de kilomètres de Tananarive (62, dont 11 tout près du chef-lieu). Dans le cercle de Manjakandriana, on les voit dispersés en 1900 en bordure de la forêt, parmi les concessions civiles, souvent plus petites, et près des vastes domaines Lacroix-Laval, consacrés à la culture, l'élevage et surtout l'exploitation du bois.

On décide donc de renoncer complètement à la colonisation militaire hors des Hautes Terres. Ainsi, c'est dans cette région, réputée pour son climat rappelant celui de l'Europe, où les mêmes productions agricoles qu'en métropole pourraient peut-être réussir, qu'il convient d'observer à l'œuvre les colons militaires¹¹.

Aucun acte officiel ne consacre localement la fin de la colonisation militaire. Les concessionnaires reçoivent leur titre définitif et cessent de faire l'objet d'une attention particulière. C'est du Département que vient indirectement la condamnation définitive. Déjà 12 colons ont abandonné, dont 9 en Imerina. Il en ressort cependant que « la petite colonisation européenne n'est pas susceptible de réussite dans les Hauts Plateaux¹² ».

Bien que tentée sous une autre forme, la colonisation militaire à Madagascar n'a donc pas donné des résultats beaucoup plus convaincants que celle d'Algérie du moins à en croire son fondateur. Le bilan mérite cependant d'être précisé. Sur les 76 colons militaires, 36 ont reçu leur titre définitif de concession, à des dates diverses, soit la moitié environ. Mais 10 échecs au moins sont dus à des décès ou des rapatriements pour raison de santé.

Les 78 titres provisoires représentent quelque 7 000 hectares, les 36 titres définitifs environ 3000 hectares : soit 42% des terres accordées sous réserve. C'est

¹¹ Boutonne J., 1980, pp.8-48

¹² idem

une proportion relativement élevée, par rapport aux statistiques de l'ensemble de la petite colonisation. Celle-ci, pour la seule période de Galliéni, et pour tout Madagascar, compte 558 titres provisoires représentant 63 721 hectares et 322 titres définitifs représentant 20 280 hectares, soit 57% des titres mais seulement 36% de la surface. De plus, alors que la petite colonisation civile intéresse toute l'île, les colons militaires, on le sait, sont principalement fixés sur les Hautes Terres. L'annuaire de 1902 recense dans cette région 64 petits colons dont 34 militaires, aux prises avec des conditions naturelles très difficiles, comme on sait¹³.

Quant à la moyenne colonisation, elle s'est surtout développée dans la région de l'Itasy. On en dénombre jusqu'à 32 concessions indigènes dans l'Itasy. Les concessions agricoles demandées par les indigènes sont peu ou pas cultivées. Sur les 4054, 16 ha de terres octroyées à la petite et moyenne colonisation (la colonisation indigène en fait partie), seulement 1013,22 ha de surface ont été exploitées.

2-La colonisation parasitaire

Cette première période a été marquée par le développement d'une colonisation agricole européenne parasitaire que l'on pourrait qualifier de féodale. Dans la région de l'Alaotra, avant 1920, l'ouverture de la région à la colonisation agricole européenne s'est effectuée sous forme de concession à titre gratuit ou quasi-gratuit d'immenses domaines qui ne sont jamais mis en valeur. Les concessionnaires se contentent de pressurer les populations qui y vivent en prélevant des redevances¹⁴.

Au départ, cette colonisation agraire « parasitaire » s'appuie sur l'administration territoriale pour extorquer un surtravail sur la paysannerie. Elle n'apporte aucun capital, elle utilise le savoir technique ou la force de travail paysannal, suivant des méthodes quasi-féodales de servage¹⁵.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ne sont donc pas des plus brillants et cette année encore peut compter comme période de tâtonnement et d'essais. Néanmoins, la majeure partie des colons ont des tendances nettement marquées vers les cultures

¹³Boutonne J., 1980, pp.8-48

¹⁴Charmes J, La rente foncière, Enjeux fonciers, p.159

¹⁵DesJoux, D., 1979, 195p.

secondaires : riz, manioc, patates, saonjo, arachides qui rapportent aux cultivateurs quelques bénéfices leur permettant de tenter de nouveaux essais.

Des 206 titres provisoires, 31 seulement, moins d'un sixième, ont été transformés en titres définitifs. « Ici se révèlent les tentatives de spéculations, les essais erronés et téméraires inhérents à tout début de colonisation¹⁶ »

Entre 1899 à 1904, 206 titres provisoires ont été délivrés dont la superficie totale des terrains concédés est de 8620 Ha¹⁷. Parmi eux, la grande part revient aux Français qui se sont fait octroyer 186 titres, et seulement 14 aux étrangers des autres nationalités, 6 aux Malgaches de statut indigène. Les premiers colons arrivés s'empressent d'occuper les terres vacantes et notamment les propriétés susceptibles d'un revenu spontané, c'est-à-dire les pâturages pouvant être sous-loués aux autochtones.

D'une manière générale, les tentatives faites par les européens n'ont pas réussi. On compte 293 concessions en 1910. La superficie de terres concédées s'est accrue mais 1564 hectares ont été retournés au service des Domaines, suite à l'annulation des titres provisoires pour défaut de mise en valeur. Les terrains cultivés ont été surtout exploités par location aux autochtones. Les cultures qui ont été surtout développées sont le riz (208 ha), le caféier (28 ha), les vignes (15 ha), et l'eucalyptus (37 ha).

B-Entre espoirs et désillusions

1- La colonisation moins développée dans l'Imerina centrale et le Vakinankaratra

La province de Tananarive a vu s'installer un certain nombre d'Européens qui pensent pouvoir créer des propriétés agricoles rentables sur les Hauts-Plateaux, où le climat est bon, en obtenant de bons résultats comme les colons, établis sur les Côtes,

¹⁶Département d'Histoire, Microfilm Aix 34 Mi 164 Tananarive (1900-1932)

¹⁷Département d'Histoire, Microfilm Aix 34 Mi 164 Tananarive (1900-1932)

qui se livrent à des cultures riches (caféiers, vanilliers, girofliers, plantes à essences, etc).¹⁸

Or, dans l'Imerina central et le Vakinankaratra, les colons ne peuvent produire que des cultures locales telles que maïs, haricots, pommes de terre, arbres fruitiers. Il y a aussi des tentatives de plantation d'aleurites dans le Vakinankaratra. Même s'il s'agit d'une « culture exclusivement européenne », et « malgré l'apparence vigoureuse des arbustes », les aleurites ne semblent pas prospères et les rendements sont faibles.

La colonisation agricole européenne de la province de Tananarive est peu brillante, les résultats obtenus sont à peu près nuls. La plupart des colons habitent, d'ailleurs, la capitale où ils sont commerçants ou industriels, ne considérant leur profession d'agriculteur que comme une occupation subsidiaire sans grand intérêt. Une très faible superficie des vastes concessions accordées est mise en valeur. C'est ainsi que dans le district d'Arivonimamo sur plus de 900 hectares concédés, 42 à peine sont cultivés. Dans le district d'Ambohidratrimo sur plus de 1000 hectares concédés, il en est cultivé à peine 100.

Les grandes sociétés n'ont tiré aucun parti des vastes concessions qui leur ont été concédées. Seuls quelques colons livrés à leurs propres ressources arrivent à peu près à vivre sur leurs concessions dans la vallée de la Mananara et le Nord. D'une façon générale, la colonisation européenne reste à l'état stationnaire. Cet état des choses est la conséquence de l'absence de capitaux suffisants indispensables aux entreprises portant sur de vastes superficies, et du manque de connaissances agricoles montrées par les quelques colons qui se livrent à ces sortes d'entreprises.¹⁹

Aussi bien dans le Vakinankaratra qu'en Imerina central, la colonisation européenne reste dans la même situation qu'elle se trouve avant, c'est-à-dire, entre la fin des années 1890 aux années 1930. En fait, il s'agit surtout de petite et moyenne colonisation dont la superficie de concession varie de quelques dizaines d'hectares à des centaines d'hectares. La majorité de ces colons n'a pas fait grand-chose. Il n'y a

¹⁸ Haut Commissariat de la République française à Madagascar et Dépendances, Madagascar à travers ses provinces, 1951-1952, p.70

¹⁹Département d'Histoire, Microfilm Aix 34Mi164Tananarive (1898-1932) : Rapport économique Année 1913

pas d'activités dominantes. Cette colonisation s'est consacrée surtout à des cultures vivrières, puis à des reboisements. Il paraît même que la plupart des colons ont tenté toujours des essais de culture et d'activités. Certains continuent à pratiquer la rente foncière. Tout cela explique bien les hésitations, puis la reconversion à d'autres activités et les échecs de la colonisation agraire dans ces deux régions de l'Imerina.

Les quelques colons qui se sont implantés dans la partie Nord du Vakinankaratra, plus précisément dans le district d'Ambatolampy, dans les années 1940, font partie de ceux qui ont tenté des cultures vivrières mais n'ont pas fait grand-chose. Citons à titre d'exemple la concession Navarre ayant une superficie de 200 ha où l'on cultive maïs, haricots, et pommes de terre. Il en est de même de la concession Krafft de 25 hectares, puis celle de Chamming's Gay Joseph ayant une taille de 13 hectares, tous plantés d'eucalyptus et de vergers.

2- Reconversion des activités et échecs

Après quelques tâtonnements au début, d'autres colons se sont reconvertis au reboisement dans l'espoir de pouvoir constituer un placement de capitaux. Dans les années 1930, à Ambatolampy, la colonisation européenne fait des essais de culture de la vigne, puis de plantation de mimosa sur leurs propriétés²⁰. A première vue, on pourrait supposer qu'on est en face de colons aventuriers, non préparés à l'exploitation d'une véritable entreprise agricole.

Par ailleurs, d'autres arguments sont avancés par l'administration française elle-même pour expliquer l'échec de ce type de colonisation aussi bien en Imerina central que dans le Vakinankaratra. Selon elle, « cette petite colonisation ne supporte pas la concurrence indigène²¹ ». En outre, ces colons sont jugés inadaptés aux types de climat et de sols de ces régions. « Les saisons sont bouleversées si on les compare à celles d'Europe : la saison sèche est froide, sujette à des gelées et la saison dite chaude (tiède ici) les produits poussent trop vite et se gorgent d'eau »²². On pense que le climat est très rigoureux avec des gelées qui grillent les jeunes pousses, retardent la croissance et réduisent le format. Tandis que les terres sont « médiocres,

²⁰ Série 2D5 Chemise Ambatolampy (Région de Tananarive), Rapport économique 1930

²¹ Série 2D5 Chemise Ambatolampy (Région de Tananarive), Rapport économique 1930

²² Madagascar et Dépendances, Madagascar à travers ses provinces, 1951-1952, p.70

mamelonnées » et « certaines propriétés européennes ont des bilans déficitaires car les investissements sont trop onéreux pour les rendements obtenus. »²³

En somme, l'administration reconnaît que la colonisation reproduisant les caractères de la vie paysanne de la France métropolitaine n'a pas rencontré des conditions favorables à Madagascar, même sur les Hauts Plateaux²⁴. Si la petite colonisation a pu se développer, c'est seulement sous forme d'exploitations où le petit colon, sans participer lui-même aux travaux, dirige une mise en valeur qu'il effectue avec le concours de la main d'œuvre autochtone. A la fois propriétaire et gérant, il n'engage que des capitaux peu importants. Ses terres sont généralement consacrées aux cultures vivrières, pour l'alimentation des ouvriers et des animaux, à des plantations d'eucalyptus qui demandent très peu de soin.

Bref, au début des années 1950, ce type de colonisation a peu évolué par rapport aux années précédentes. Certaines sociétés sont menacées de faillite ou, à la rigueur, de marcher au ralenti²⁵. L'administration avance comme étant à l'origine de cette situation, d'un côté l'augmentation du prix de la main d'œuvre, et de l'autre la baisse des prix mondiaux des produits agricoles²⁶. Le tableau récapitulatif suivant montre bien la situation d'ensemble des concessions européennes en Imerina vers les années 1950. Pour toute la région de l'Imerina, on enregistre 37 803 ha de concession dont moins de la moitié se trouvent dans l'Itasy avec 17.635 ha, et le reste, soit 12111 ha dans le Vakinakaratra, et 8057 ha en Imerina Centrale et du Nord. Par ailleurs, sur les 25.692 ha accordées dans l'Itasy et en Imerina central, seulement moins du quart ont été cultivées. Parmi ces concessions, 17.635 ha se trouvent dans la région de l'Itasy dont 3573 ha de terre ont été cultivées.

²³ Service de l'Agriculture N°24 Province de Tananarive (Lettre N° 1149 PCF/AE du 8 Juin 1956)

²⁴ ANM Antananarivo : Service Provincial d'agriculture de Tananarive N°817, Rapports de tournées de Tananarive, 1935-1953

²⁵ ANM Antananarivo: Service Provincial d'agriculture de Tananarive N°817, Rapports 1935-1953

²⁶ ANM Antananarivo: Service Provincial d'agriculture de Tananarive N°817, Rapports 1935-1953

Tableau N°4 : Situation d'ensemble des concessions européennes vers les années 1950

	Nombre de concession	Surfaces (hectares)	
		Accordées	Cultivées
Tana.ville	12	263	107
Tana banlieue	13	654	363
Ambohidratrimo	14	540	219
Manjakandriana	18	2450	863
Ankazobe	13	900	119
Anjozorobe	9	3250	805
Arivonimamo	3	17.635ha	3573ha
Soavinandriana	29		
Miarinarivo	16		
Tsiroanomandidy	6		
Total	133	25.692ha	6.041ha
Emyrne et Itasy	133	25692	6041.9
Vakinankaratra	67	12111	
Totaux	182	37.803	

3-Cas de la concession « La Grande Ile » à Ambohimandroso

La propriété dite : « *Ambohimandroso XIV* » située à Ambohimandroso Avaratra et Andohafositry, district d'Ambatolampy, Province du Vakinankaratra consiste d'après la réquisition d'immatriculation N°4856 et le plan, en terrains de cultures sur lesquels existent quelques jeunes plantes de mimosas. Cette propriété, d'une contenance totale de 177 ha 47 ares 50 centiares, comprend cinq parcelles.

Ainsi qu'il résulte du procès-verbal de bornage du 3 décembre 1917 et d'un plan dressé par le Service Topographique des Domaines, suivant ordonnance du 17 décembre 1918, le Président du Tribunal de première Instance de Tananarive a ordonné l'immatriculation de la propriété dite : « Ambohimandroso XIV » telle qu'elle est ci-dessus décrite et délimitée au nom de la Société « La Grande-Ile ». Cette Société anonyme dont le siège social est à Bordeaux, constituée par acte passé devant Me Belin, notaire à Bordeaux, les 22 et 23 Septembre 1902, est représentée par Mr. Bigot suivant procuration reçue le 16 Décembre 1904 de Me William Loste, notaire à Bordeaux. Le dit Mr. Bigot est substitué par Mr. Sisteron, suivant acte reçu le 26 mars 1914 par Me Marnier, notaire à Tananarive, en qualité de propriétaire.

Or, cette propriété n'a jamais été exploitée, mis à part son reboisement avec des plants d'eucalyptus et de mimosa. Comme il a été évoqué auparavant, cette concession illustre bien l'exemple de ces colons aventuriers qui se sont implantés aussi bien dans le Vakinankaratra qu'en Imerina central. Ici, comme ailleurs, le colon n'a fait que quelques tâtonnements au début en commençant par le reboisement. Par ailleurs, il s'est heurté avec l'opposition farouche des villageois, héritiers et descendants du groupe des Zanamangarira qui prétendent être les propriétaires de ce domaine, et l'affaire est traduite devant le tribunal²⁷. Plus tard, l'année 1950, elle a été vendue à Andriamalaza Vincent, probablement un notable de statut indigène, à un prix de 660 000 Francs²⁸.

II-LA COLONISATION ET LES PLANTATIONS D'ALEURITE FORDII DANS L'ITASY À PARTIR DES ANNÉES 1930

Avant 1930, plus précisément l'année 1921, une douzaine de colons se sont installés dans la région de l'Itasy, dont Faratsiho. La même année, des terrains d'une superficie totale de 1253,37 hectares ont été concédés à ces colons. Parmi elles, seules 4 concessions ont une taille de plus de 100 hectares chacune dont celle de Gendet de 131,75 hectares, Descoïn(Vasiana) de 110 hectares, Taillurard de 162

²⁷ Entretien avec Rabarison Armand en 2007(cf. annexes)

²⁸ Circonscription domaniale et foncière d'Antananarivo, Registre N°5780-5811, 1918

hectares. La plus grosse part revient à la Société de l'Emyrne avec 750 hectares. A partir de 1930, l'effectif de ces colons a augmenté, et leur activité principale se concentre aux plantations d'aleurites fordii.

A-La région de l'Itasy favorable au développement de la colonisation agricole

Dans l'Itasy, les colons installés depuis une quinzaine à une vingtaine d'années, « vivent bien » selon l'administration coloniale²⁹ elle-même. Dans cette région, les sols sont jugés fertiles. Les cultures pratiquées par la moyenne colonisation sont très variées : cultures vivrières, cultures industrielles, cultures arbustives.

Au début des années 1940, l'administration coloniale a projeté de constituer de nouveaux lots de colonisation dans le canton d'Analavory³⁰. Le projet consiste à identifier de nouvelles terres disponibles favorables à la culture du caféier, tabac, maïs, arachides, haricots. On a pu ainsi délimiter 30 494 hectares de terrains se répartissant ainsi : 11.756 ha à Ngilomby, 4.171 ha à Ambohimasina, 2.815ha à Ambohijafy, et enfin 11.752ha à Analavory.

1-Développement de la moyenne colonisation

A partir des années 1900, la moyenne colonisation s'est développée aussi à Analavory dans cette région de l'Itasy, ayant des concessions qui varient de 200 à 1000 ha³¹. De nationalité européenne en général, et française en particulier, elle est caractérisée surtout par des entreprises familiales représentées par une douzaine de colons. Parmi eux, nous avons pu relever quelques noms dont la famille de Balman. Celui-ci est un intendant en retraite qui a fait construire une villa tout près d'Analavory. Il y exploite une concession de 318 ha. Tandis que son neveu, de Balman J.P., cultive pour son propre compte une concession de 1018 ha. Un autre colon, Clavel J. fait exploiter par un gérant sa concession d'une superficie de 1167 ha. Laroche, mobilisé pour la guerre confie l'exploitation de sa concession de 1236 ha à Macheret N., Directeur de l'Usine Coopérative de la Lily (située à quelques kilomètres d'Analavory). Payet Alidor, aidé de son frère, cultive aussi un terrain

²⁹ Haut commissariat de la République française à Madagascar et Dépendances, 1952-1953, p.70

³⁰ A.N.M., Service Provincial de l'Agriculture de Tananarive N°683 ,1941- 1942

d'une superficie de 1800 ha à Andranoratsy. Oudin exploite pour son propre compte un terrain d'une superficie de 1008 ha. Un autre colon, Solesse, tient une concession de 158ha. Tandis que Jousseaume obtient à Antanetimboahangy une concession de 227 ha. Mme Vve Pinot, à Analavory, fait exploiter par son neveu M.Pinot un terrain d'une superficie de 200 ha. Talbot, à Fenoarivo, cultive une concession de 56 ha. Ross, citoyen anglais, ancien acheteur de bœufs de la Société Boanamary à Majunga, établi depuis peu à Beravina, canton de Manazary, exploite une petite concession de quelques hectares qu'il a achetée à un cultivateur autochtone. Parmi cette moyenne colonisation, le domaine de Camille Gohier à Ankonabe, situé à une dizaine de kilomètres d'Analavory, se distingue des autres concessions. Nous lui avons réservée une étude beaucoup plus détaillée un peu plus loin.

Les colons d'Analavory, sauf Jousseaume, Solesse et Ross, sont regroupés en Coopérative agricole et se livrent, sur grandes surfaces à la culture de l'arachide à Analavory. Ils transforment sur place les produits de leur récolte grâce à leur Usine coopérative, l'huilerie hydraulique de la Lily à Antafofo. Ils cultivent aussi de l'aleurite.

Les superficies cultivées par les colons représentent une étendue de plus de 2868 ha et les quantités de produit qu'ils ont récoltées se sont élevées en 1940 à 3992 tonnes. Ces colons européens se servent d'un outillage agricole moderne : charrues, herses, rouleaux, pulvérisateurs, etc.... et emploient des engrais chimiques. Les produits locaux, exception faite de l'huile d'arachide produite par l'huilerie coopérative de la Lily, ne sont pas exportés directement mais vendus à des collecteurs.

2-Les cultures d'aleurite fordii et les autres cultures coloniales

L'Aleurite Fordii, comme tous les arbres des régions tempérées, est de taille moyenne (3 à 5 m), à feuille caduque, et qui fructifie à l'âge adulte (à partir de 3 à 4 ans). Il a une certaine faculté d'adaptation et une aire d'extension assez grande. Il supporte jusqu'à 12°C, pousse sur des terres latéritiques pauvres, et continue toujours

³¹ A.N.M., D 451 Cabinet Civil (Itasy), 1903-1925,p.36

à fructifier même laissé à l'abandon. Il donne à cet effet 1 à 3 kilos de graines (ou fruits secs) par pied.

Un travail à propos de la plantation des cultures d'*aleurite fordii* dans l'Itasy a été mené récemment par une Géographe³². Bien avant l'occupation française, une espèce de plante appelée *bakoly* existe à Madagascar, particulièrement sur les Hautes Terres du Centre. C'est une plante introduite au XIX^{ème} siècle en provenance de l'Extrême-Orient. Les *Bakoly* ne sont utilisés par la population de l'Imerina que pour faire du bois de chauffe, puis elles ont été délaissées par la suite. A l'arrivée des Français à Madagascar, Gallieni ordonne d'en faire planter, d'abord dans le cercle de Fianarantsoa, puis dans les pépinières du Service Forestier à Nanisana-Antananarivo, et de les répandre un peu partout en Imerina. Dès 1916, l'équipe de recherche au sein du Service de l'agriculture à Antananarivo ne cesse de mener des explorations, jusqu'à ce que la valeur des *Bakoly* de Madagascar soit reconnue internationalement. Ces recherches ont confirmées que les espèces de *Bakoly* essayées dans l'Itasy sont de l'Aleurite Fordii et donnent la meilleure qualité d'huile.

Une telle constatation offre un grand intérêt pratique, au moment où l'administration coloniale préconise avec raison la culture intensive de cet arbre à huile de bois dans les Hautes Terres du Centre de Madagascar. Suite à de longues observations faites par les chercheurs coloniaux, cette culture n'offre aucune difficulté dans le Centre, même dans les régions réputées stériles.

Mais pour le cultiver de manière intensive, et avec de plus fortes chances de réussite, il y a quelques conditions à respecter. Dans l'Itasy, l'*aleurite fordii* a rencontré un terrain lui permettant la plus forte chance de succès avec un climat et des sols qui lui sont favorables. Le résultat final se mesure à travers l'huile obtenue de l'amande (graine) mais aussi du fruit entier. Ces matières premières sont pressées à partir de la machine à huile d'arachide. L'huile ainsi pressée est mise en fûts et expédiée en Europe et aux Etats-Unis où elle est utilisée pour la préparation des peintures et des vernis.

³² Razafimahatratra, V., Paysage et peuplement des anciennes concessions coloniales d'Analavory (Région de l'Itasy), mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, 2006, 100 p.

A part les cultures d'*aleurite fordii*, d'autres cultures industrielles sont très prospères dans l'Itasy, à savoir, l'arachide, le tabac. Les cultures vivrières sont développées aussi dont le manioc, le maïs, les haricots. Les colons s'adonnent même aux plantations d'eucalyptus³³.

B- L'exemple du domaine d'Ankonabe à Analavory

La concession Gohier a débuté dans les années 1930, selon les renseignements que nous avons recueillis à travers le registre domaniale de Miarinarivo³⁴. Par ailleurs, nous avons fait référence aussi aux travaux de Ravoniharilanto à propos des plantations d'*aleurite fordii*, à côté de l'étude de la concession de Camille Gohier³⁵. Au départ, celui-ci est un ingénieur agronome en service dans la station d'essais de Nanisana à Antananarivo, spécialiste en plantes et graines oléagineuses. Fort de son expérience, cet ancien fonctionnaire réussit à devenir un colon concessionnaire dans l'Itasy. Par la suite, il devient l'intendant de la concession de R. de Balmann mobilisé pour la 2^e guerre mondiale, tout en exploitant pour son propre compte à Analavory une concession de 1002 ha³⁶.

Vers la fin des années 30, l'usine de Gohier produit tout d'abord de la peinture, de vernis et plus tard de savon. C'est aussi la période où l'*aleurite fordii* a été la plus rémunératrice. Cinq colons privilégient cette culture à Analavory, Gohier en est le premier, suivi de Payet, Clavel, Micouin-Pochard, et Henri Gabriel. Ils s'associent dans la Coopérative Agricole de l'Itasy, autrefois présidée par Gohier, et matérialisée par l'usine d'huilerie sur la chute de la Lily à Antafofo. Gohier investit d'importants capitaux et représente même le type de la moyenne colonisation ayant réussi dans son entreprise laquelle a été consacrée à la culture d'*aleurite fordii*.

Pour combler le manque de travailleurs, Gohier recrute des migrants issus des autres régions hors de l'Imerina dont Betsileo et Antandroy. Ces derniers sont par la suite renvoyés vers leurs pays d'origine pour faire venir d'autres personnes. Parallèlement, il requisitionne aussi les populations locales. De là est sortie

³³ ANM, N° 229 AGR,

³⁴ Archives domaniales, Circonscription domaniale et foncière de Miarinarivo, Livre foncier Série L Vol. 2 : 136 L à 137 L

³⁵ Razafimahatratra, V., Paysage et peuplement des anciennes concessions coloniales d'Analavory (Région de l'Itasy), mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, 2006, 100 p. .

³⁶ ANM: Service de l'agriculture N°37, Rapports sur la situation agricole N°45(1938-1947)

l'expression de « *miaramilam-boanjo* »³⁷, littéralement soldats de colons. Ces derniers sont des malgaches de statut indigène, de sexe mâle de 16 à 60 ans, engagés à travailler pendant 60 jours dans les plantations des colons. En effet, l'administration procure à ces derniers, gratuitement ou payée à bon marché, la main d'œuvre qui leur est nécessaire dans le cadre des « travaux forcés ». Les employés de Gohier sont classés en 2 catégories de statuts différents. D'abord, les « permanents », généralement logés et reçoivent un salaire mensuel fixe. Ce sont les commandeurs, les machinistes, les domestiques, les pépiniéristes, les convoyeurs et les gardiens. Ensuite, il y a les journaliers. En tout, la concession de Gohier emploie environ 2.000 personnes, et plantée de maïs et de manioc destinés à l'alimentation de ses animaux (porcin, volaille...).

³⁷ Enquêtes sur terrain

CONCLUSION DU CHAPITRE IV

En somme, malgré la réussite de certains colons, l'administration juge que « La moyenne colonisation elle-même dans l'Itasy n'a pas l'ampleur qu'on avait espéré. Des échecs ont été enregistrés, dûs le plus souvent, à l'imprudence »¹. Seulement, une partie des concessions ont été exploitées². Parmi elles, citons entre autres, la propriété de Jousseume dont seulement 10 sur les 233 ha sont exploitées, 65 sur 100 ha pour Oudin , 112 sur 318 ha pour Renaud de Balman, 102 sur 455 ha pour Jean.P.de Balman, 109 sur 1090 ha pour Pochard, et enfin 20 sur 176 ha pour Payet. Cela démontre que ces concessions sont sous-exploitées. D'ailleurs, la plupart est constituée d'entreprises familiales et manque de capitaux comme il a été mentionné auparavant. Par contre, à en croire le constat de l'administration, les quelques colons qui ont réussi ont bénéficié de solides moyens financiers ainsi que de circonstances favorables, et surtout « fait preuve d'une énergie peu commune ».

¹ Haut commissariat de la République française à Madagascar et Dépendances, 152-53, p.71

² ANM : Service Provincial de l'agriculture de Tananarive, N°683, Chemise Colonisation 1932-1952 sous-chemise. Listes des colons Européens 1946.

Chapitre V

Dynamiques foncières et persistance des *tanindrazana*

De nouveaux groupes de paysans vont émerger, résultant d'un contexte politique, économique et socio-culturel favorisant les mobilités foncières et sociales. A côté, les structures agraires seront toujours dominées par les héritages et la petite paysannerie.

I- MOBILITES FONCIERES ET MOBILITES SOCIALES : EMERGENCE DE NOUVEAUX GROUPES DE PAYSANS

Le contexte politique, économique et socio-culturel de l'époque est favorables à l'émergence de nouveaux groupes de paysans. En effet, la pénétration de l'économie de traite en milieu paysan dans les années 1930 profite aux Malgaches qui ont su s'intégrer activement dans ces structures ou éventuellement participer au contrôle de celles-ci¹. L'Imerina est déjà en contact avec l'économie de marché depuis le XIX^e siècle, et bénéficie d'une scolarisation avancée par rapport aux autres provinces. En outre, « ...L'application sur le plan scolaire, de la politique des races, semble-t-il, jusqu'en 1940 un « mythe », les colonisateurs ayant particulièrement mis l'accent sur une politique d'élitisme.² »

A-Développement de la rente et des transactions foncières

1-Développement de la rente foncière

Au XIX^e siècle, la vente de rizières a été déjà très pratiquée. Selon le témoignage d'Alfred Grandidier : « Aux environs de Tananarive, les rizières sont payées à un prix très élevé, lorsqu'il y en a à vendre, on a vu quelques ares atteindre le prix de 2000 piastres³ ». Puis il ajoute : « Avec l'influence des missionnaires, des

¹ Rabearimanana, L., 1995, 905p.

² Esoavelomandroso, F., Esoavelomandroso, M., Domenichinni, J.P., Omalysy Anio, 1977, 5-6, p.7

³ Grandidier A., 1970, p.32.

Cf. Dez, Jacques, Elements pour une étude sur les prix et les échanges de biens dans l'économie merina ancienne, Bulletin de l'Académie Malgache, T.48, N° 1-2, 1970(1972), pp. 41-85. Au début du 19^e siècle, un esclave captif et faisant partie du butin de guerre vaut 3 piastres et exceptionnellement 4 piastres. Tandis que le piastre est souvent égalisé à 5 francs, 1 Ariary(ou farantsa) vaut 1 piastre. Toujours à cette époque, le prix d'une mesure de riz(120 litres) vaut 1 piastre. Vers la seconde moitié du 19^e siècle, plus précisément sous Rasoherina(1864-1868), le

commerçants ou des fonctionnaires européens, pour certains Malgaches, la terre avait déjà acquis une valeur vénale et était loin d'avoir uniquement le caractère sacré qu'on lui reconnaissait dans d'autres régions⁴. ».

Il est évident que l'importance quantitative des contrats reproduits dans les registres administratifs ne reflète pas la réalité car nombreuses sont probablement les transactions qui ne font pas l'objet d'enregistrement et dont on n'a gardé aucune trace. Au temps d'Andrianampoinimerina, à la fin des travaux hydrauliques, chaque individu membre du fokonolona reçoit son lot de *hetra*. Par ailleurs, il peut recevoir plus, s'il a la possibilité de les mettre en valeur, l'obligation majeure pour lui étant de verser au souverain la rente correspondante⁵.

Charmes J. a fait l'analyse de la genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire⁶ à Madagascar comme étant un modèle formel élaboré à partir de l'exemple de la région du Lac Alaotra. Pour lui, le premier stade est consécutif à l'abolition de l'esclavage et se caractérise par une première vague de constitution d'une rente foncière malgache (1896-1900).

a-Ventes hypothèques

Les ventes hypothèques, nombreuses en *Imerina* au XIX^e siècle, sont connues sous le nom de *fehivava*, littéralement, « terre liée par la bouche ». Il s'agit de terre vendue sous condition de rachat. Une personne est-elle dans la nécessité de se procurer une certaine somme, elle vend ou donne en garantie une propriété foncière, en se réservant le droit de la reprendre, dans un certain délai.

Le *fehivava* joue, pratiquement, dans la vie malgache, le rôle de l'hypothèque. Selon l'historien M. Esoavelomandroso, « c'est un accord qui permet à un riche cultivateur qui a prêté de l'argent à un autre, de cultiver en échange, la rizière de ce

prix d'une tête de zébu à l'exportation est de 15 piastres, et 5 piastres plus 2 sikajy s'il est destiné à l'enterrement.

⁴ Grandidier A., art.cit., 1970, p.32

⁵ Razakarivony B., 1975, p.40

⁶ Charmes J., 1973, pp.155-163

dernier jusqu'au remboursement de la somme et des intérêts⁷ ». Pour assurer sa subsistance et pour s'acquitter de sa dette, le débiteur est obligé, entre autres occupations, de devenir salarié agricole. La question a été discutée de savoir si le droit malgache, en particulier le droit merina, connaissait la pratique de la vente à réméré. On a pensé qu'on se trouve en réalité en présence de contrat de prêt avec nantissement immobilier (contrat dit *fehivava*), et non de vente à réméré à proprement parler.

Il paraît que la vente à réméré a été couramment pratiquée. Aucun texte malgache du droit traditionnel n'a réglementé cette sorte de vente. Néanmoins, elle semble bien avoir été connue⁸. Dans ce système, l'ancien propriétaire, ses proches parents ou membres de la communauté disposent d'un droit de préemption et c'est à eux que le nouveau propriétaire doit faire l'offre de vente s'il souhaite se défaire du bien foncier. Ce n'est que lorsque les membres de la communauté déclinent cette offre qu'il pourra alors s'adresser à des tiers étrangers au groupe.

Ceux qui ont réalisé une accumulation monétaire importante investissent en partie dans l'achat de terres, de rizières qu'ils peuvent exploiter directement ou céder en location à un tiers. Mais une pratique courante des riches est de prêter leur argent aux « nécessiteux » qui, en plus du taux usuraire qu'on sait, doit mettre à la disposition du prêteur sa terre, jusqu'au remboursement du capital et de l'intérêt dans un délai fixé-terre acquise définitivement par l'usurier en cas de défaillance de l'emprunteur-. Ce genre de rapport, connu sous le nom de « *fehivava* » dans le *Tantaran'ny Andriana*, mettant le paysan pauvre à la merci permanente de l'usurier, contribue à accélérer le processus qui le dépouille inexorablement de son lot de terre initial. D'ailleurs, si le cycle d'endettement se poursuit, la mise en esclavage peut être son aboutissement ultime⁹.

En effet, les ventes *fehivava* sont des pratiques très courantes en *Imerina* et on en trouve de nombreux cas que ce soit à Antanifotsy pour le Vakinankaratra¹⁰ ou à Ambohitrimanjaka pour l'Imerina Centrale jusqu'en 1930.

⁷ Esoavelomandroso, Manassé, *Omalysy Anio* n°15, 1982, pp.19-29

⁸ Rarijaona R., 1967, p.69

⁹ Razakarivony, B., 1975, p.41

¹⁰ Contrat X 1896-1903 Ambohitrimanjaka; Contrat X 1903-1914 Antanifotsy

TABLEAU N°5: Ventes hypothèques (Ventes *Fehivavany*) à Ambohitrimanjaka

Année	Nombre	Localité
1897	2	Fiakarana Ambohitrimanjaka
	2	Ambohitrimanjaka
1898	23	Fiakarana Ambohitrimanjaka
	58	Ambohitrimanjaka
1899	60	Ambohitrimanjaka
1902	40	Anosimanjaka
1903	5	Anosimanjaka

b-Métayage et location

Il est probable que la location de terres est pratiquée en Imerina bien avant la colonisation. J. Dez pense qu'elle existe même avant Andrianampoinimerina, bien que l'on ne trouve alors aucun mot correspondant au métayage¹¹. En tout cas, la répartition équitable des terres qu'il effectue ne favorise guère ce mode de faire-valoir. Selon Douessin René, le morcellement progressif des terres, l'apparition d'inégalités sociales, et le début de l'exode rural, au cours du 19^{ème} siècle, ont entraîné sans doute son développement, comme en témoignent les registres à propos des baux¹².

Généralement, le métayage est en usage surtout en Imerina Centrale. Dans la plaine de Tananarive comme à Anosimanjaka, il a été pratiqué pour deux raisons. Soit, lorsqu'il s'agit de propriétés appartenant aux héritiers descendants des *andriana* possesseurs terriens, ou d'une grande famille *merina* telle que la famille d'*Andafiavaratra* et des héritiers de Rainivonihahitriniony. Ils sont contraints de donner en métayage leurs terres à leurs anciens esclaves après l'abolition de

¹¹ Douessin R., 1975, p.165

l'esclavage¹³ comme il a été dit auparavant. A part cela, les possesseurs terriens résidant dans la capitale font recours aussi au métayage. Malgré tout, ils sont encore une minorité à le pratiquer par rapport à ceux qui exploitent directement leurs terres. Il y a plusieurs modes de contrat de métayage dont le plus courant est la division en trois parts égales et le tiers revient au possesseur terrien et les deux tiers pour l'exploitant. Ce dernier s'occupe de la semence ainsi que toutes les dépenses afférentes aux travaux agricoles. Par contre, le métayage est très rare dans le Vakinankaratra comme à Ambohimandroso.

2- Prospérité des ventes de terre et rizière aux environs de Tananarive

La vente doit se conformer au principe de l'endo-aliénabilité et dans le respect du principe de l'aliénabilité et d'inaliénabilité. Outre le défrichement ou l'occupation, la vente est devenue un mode assez courant d'acquisition des terres¹⁴. Vers l'année 1917, les transactions foncières sont très importantes aux environs de Tananarive¹⁵. Parmi les autochtones notamment, les transactions immobilières sont nombreuses en raison du peu de confiance qu'ils ont dans le papier monnaie, c'est-à-dire la valeur de l'argent. Ils préfèrent le transformer en immeubles, d'où l'augmentation de la valeur des terrains à Tananarive. Un fait signalé aussi dans une étude sur Tananarive dans l'entre-deux guerres : « Vallons et plaines de l'Ouest, secteurs privilégiés par divers projets, voient leur valeur rapidement augmenter. Des habitants du *vohitra* y possédaient des rizières dont héritent leurs descendants qui invoquent la loi de mars 1896 ou la succession des ancêtres pour les faire immatriculer à leur nom sous la colonisation ¹⁶».

¹² Ibidem

¹³ Enquêtes sur terrain

¹⁴ Rarijaona R., 1967, 306p.

¹⁵ Département d'Histoire, Microfilm Tananarive 34MI164 (1898-1932)

¹⁶ Esoavelomandroso, Faranirina, CRA n°7, p.92

Tableau N°6..... VENTES A AMBOHITRIMANJAKA

Année : 1910 à 1930

ANNEE	TERRAIN			TOKOTANY ET / OU TRANO	AUTRES	NOMBRE DE DECLARATION
	Tanimbary	Autre que Tanimbary	Ensemble			
1910	150	45	195	14	14	223
1916	165	47	212	22	3	237
1920	215	66	281	29	8	318
1925	337	153	490	42	2	534
1926						647
1930	279					419

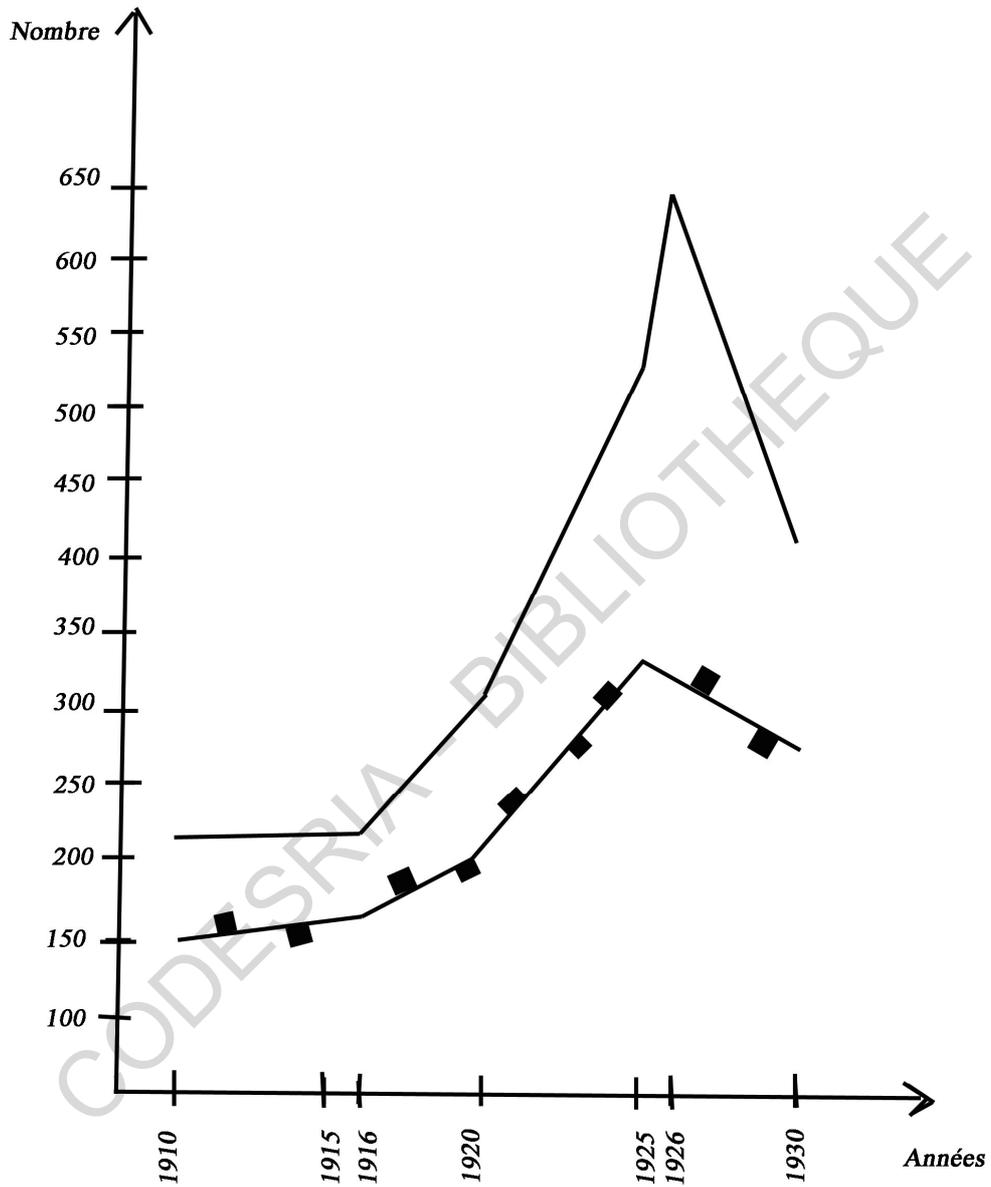
Légende :

- (1) Tanimbary désigne ici rizière
- (2) Trano désigne case et tokotany le site d'habitation

Source : Selon notre recensement après dépouillement des registres de vente
Ambohitrimanjaka V (1910 à 1930)

Le tableau précédent puis le graphique suivant sur les ventes à Ambohitrimanjaka entre 1910 à 1930 illustrent cette prospérité des transactions foncières dans la plaine d'Antananarivo. Tout d'abord, ce sont surtout les terrains qui font l'objet de transactions par rapport aux autres objets immobiliers (maisons, autres...) avec un taux de plus de 80%. Parmi eux, les *tanimbary* ou rizières occupent la première place car elles sont les plus vendues, c'est-à-dire intéressent beaucoup les acheteurs. Au moins, 75% des transactions foncières concernent les rizières entre cette période.

**Grphe N°1: VENTES DE RIZIERE A AMBOHITRIMANJAKA
ENTRE 1910-1930**



Légende

- Nombre de déclaration de ventes
- Ventes de rizière

Par ailleurs, la comparaison entre les deux tableaux sur les ventes à Ambohitrimanjaka, celui de la période 1897-1906 et l'autre entre 1910-1930, montre bien cette course à la vente et à l'achat de rizière aux environs de Tananarive. En effet, avant 1910, les transactions foncières déclarées dans les registres des autorités à Ambohitrimanjaka comptent seulement au nombre de 77 actes (valeur cumulée) dont 35 en 1906. Très rapidement, ces chiffres augmentent à 223 en 1910 dont 150 concernent les rizières et se voient doubler en 1925 pour atteindre 534 dont 337 intéressent les rizières. Il mérite d'être précisé aussi que la majorité de ces rizières est constituée en grande partie de *tanindrazana*, c'est-à-dire acquises par succession.

TABLEAU N° 7: Ventes à Ambohitrimanjaka (1897-1906)

Actes Date	Rizière	Terrain de semis	Terrain de repiquage de manioc	Terrain	Autres	Total
1897(Oct-Nov.)	2					2
1898	25	7	3	3	2	40
1906	35					35

Source : ANM, Actes de vente Ambohitrimanjaka 1906.

Par contre, les réalités sont différentes dans les autres régions, aussi bien dans le Vakinankaratra que dans l'Itasy. Certes, les transactions foncières sont pratiquées dans ces régions mais elles restent encore relativement très minimes. Vers l'année 1929, dans la commune d'Ampitatafika, sur les 42 actes de vente enregistrés, 98 % concernent des ventes de rizières¹⁷. Par ailleurs, pour la période 1896-1930, l'étude

¹⁷ A.N.M., Registre d'actes x+v 1921-1929 Ampitatafika-Antanifotsy-Ambatolampy, A.N.M.

des registres d'actes de vente des différentes circonscriptions administratives englobant les territoires d'Analavory et Ambohimandroso nous a révélé aussi l'existence de la pratique de ventes d'héritages de rizières. Dans le gouvernement d'Antanifotsy, par exemple, à partir les années 1920 on a recensé des actes de vente d'héritages de rizières¹⁸.

TABLEAU N°8 : Ventes à Antanifotsy (1904-1922)

Actes Date	Rizière	Nombre
1904	1	
1905	19	22
1906	22	24
1907	indéterminé	15
1908	indéterminé	14
1909	indéterminé	4
1910	indéterminé	7
1912	indéterminé	14
1913	indéterminé	9
1914	3	17
1915	13	21
1920	6	14
1922	35	54(a)

Légende :

a) : Sur les 54 actes de vente 4 concernent des héritages

D'autre part, dans la région de l'Itasy, l'attachement à la terre et au *tanindrazana* est encore vivace. Le tableau sur les ventes dans le district de Miarinarivo (dont Analavory fait partie) nous le montre. On y assiste encore à un gel des ventes de terre, surtout des rizières. A Miarinarivo, les résistances aux ventes de rizières et d'héritage sont très fortes jusqu'aux années 1920. Entre 1916 à 1921 ce sont surtout les immeubles (maisons...) qui font l'objet de transaction. A Analavory, le premier signe de vente de rizières faisant l'objet de déclaration et d'enregistrement n'apparaît que vers 1929¹⁹.

¹⁸ A.N.M, Registre d'actes V 1904-1926 Antanifotsy

¹⁹ Actes V Miarinarivo 1916 à 1932

TABLEAU N°9: Ventes à Miarinarivo (1925-1932)

Date	Total	RIZIERE	
		Nombre	Héritage
1925	2		
1926	5		
1927	2(a)		
1928	4		
1929	12	1	
1930	13		1
1931	12	3(b)	3
1932	25	2	2

Source : Acte de vente 1916-1932.

Légende :

2 (a) : dont 1 à Analavory 3(b) : dont 1 à Analavory

En outre, la crise secoue le monde capitaliste à partir de 1929 en France dès 1930 et dans les colonies françaises qui sont liées à la métropole sur le plan économique et Madagascar n'y fait pas exception. Cependant, ici comme dans les autres colonies, la crise économique qui sévit alors s'avère plus complexe que celle qui frappe les pays développés car elle est plus précoce²⁰. La crise fait sentir ses effets à partir de 1929-1930, avec l'effondrement des cours du riz, et l'on ne perçoit un début de relèvement qu'à partir de 1935-1936²¹. Elle a durement touché la majeure partie des Malgaches, c'est-à-dire ceux qui ne possèdent pas la terre : les ouvriers agricoles et les métayers.

²⁰ Rabearimanana L., 1995, 905p

²¹ Rabearimanana L., La crise de 1930 dans la plaine de Marovoay. Manifestations sur le plan économique et répercussions sociales (1927-1939), *Omalv sy Anio*, N°s 17-20, 1983-1984, Antananarivo, Département d'Histoire, pp.433-459.

La baisse du cours des produits d'exportation malgaches survient dès 1926-1927 pour certains comme le café et le pois du cap. En outre, une amorce de reprise ne se manifeste qu'à partir de 1935-1936, avec la hausse des cours des mêmes produits et l'essor des cultures nouvelles en particulier. Enfin, la crise s'accompagne d'une mutation plus ou moins profonde des structures économiques. On assiste, en effet, à une modernisation de celles-ci : rénovation des techniques d'exploitation, constitution d'infrastructures de communication plus efficaces grâce à une politique d'investissement public de grande envergure appliquée par le Gouverneur général Léon Cayla et réalisée en partie par des emprunts à l'étranger.

Il semble que la crise 1929-1930 a légèrement influé sur les ventes de rizières et d'héritages dans le district de Miarinarivo. Effectivement, si jusqu'en 1928, elles sont presque nulles, à partir de 1929 cela va changer progressivement avec les conséquences de la crise (voir tableau). Le chiffre a triplé de 1928 à 1930, car on a enregistré 4 actes de vente en 1928 pour s'accroître à 14 en 1930. En 1929, on a enregistré 1 acte de vente de rizières sur 12, 1 acte sur 13 en 1930. En 1931, 3 actes sur 12 concernent des rizières et des héritages dont 1 se trouve à Analavory, puis 2 sur 25 en 1932, 5 sur 6 en 1933, enfin 4 sur 4 en 1934.

Graphe N°2: VENTES DES HERITAGES DE TERRE A MIARINARIVO
ENTRE 1929-1934



B-Emergence de nouveaux groupes de paysans

1-Les paysans notables ou colons malgaches de statut indigène

Effectivement, l'administration coloniale a favorisé l'acquisition de terres parmi les notables ou colons malgaches de statut indigène. De même que ces derniers ont collaboré avec cette administration. Dans les années 1920, on a recensé une trentaine de paysans notables ou colons malgaches de statut indigène dans la région de l'Itasy, là où ils sont les plus prospères en Imerina. Parmi eux, citons entre autres, Rasanjy (probablement l'ex-Gouverneur de l'Imerina Centrale nommé au lendemain de la colonisation), qui obtient une concession de 235 hectares dans l'Itasy, l'une à Antanetimboahangy I et l'autre à Antanetimboahangy II. Nous citons également le nom de Rainizanamaro (ou Rainizanamary), paysan notable propriétaire d'une concession de quatre vingt hectares environ à Analavory dont on en reparlera un peu plus loin. Grâce à l'économie de marché, une petite-bourgeoisie rurale assez aisée émerge de la société hiérarchisée et se développe non seulement dans le Vakinankaratra²² mais aussi dans l'Imerina centrale et l'Itasy.

L'organisation des migrations sauvages ou l'extension des cultures exotiques sont prises en charge par les chefs communautaires ou les notables ruraux²³. En même temps que cette classe de notables se développe un nouveau mode de subordination des économies paysannes au capital, susceptible de remplacer avantageusement la petite colonisation et l'extorsion de la rente au travail. Aussi, dès 1930, et surtout après 1950, l'installation des nouvelles hiérarchies rurales est le projet crucial de la colonisation.

Par ailleurs, pour sauver la colonisation agricole, l'administration prend des mesures conservatoires tout en favorisant les mutations en cours dans le milieu malgache. Avec l'évolution de la politique coloniale, des concessions sont octroyées aux notables malgaches²⁴. On a recensé une trentaine de colons indigènes dans la

²² Rabearimanana L., « La société rurale du Vakinankaratra dans la lutte contre le pouvoir colonial à Madagascar(1945-1960) », *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est(XIXè-XXè siècle)*, Actes du Colloque de Bujumbura(17-24 octobre 1989), Paris, 1991, p.118

²³ Pourcet, Guy, *La dynamique du Sous-développement à Madagascar*, 1982, p.292

²⁴ Pourcet, Guy, *La dynamique du Sous-développement à Madagascar*, 1982, p 536

Province de l'Itasy vers l'année 1921²⁵. Des concessions agricoles d'une superficie totale de plus de 3608 hectares leur ont été attribuées. La taille de ces concessions varie de l'ordre de 5 à plus de 100 hectares. Il y en a même une concession qui atteint jusqu'à 1000 hectares ! Celle-ci appartient à un certain Raininosy dont nous ne savons pas exactement pour ce qui est des origines de cette personnalité. Parmi ces colons indigènes, 28 ont des concessions de plus de 10 hectares, et 18 ont plus de 30 hectares. Tandis que la propriété moyenne a une superficie de 20 hectares. Toutefois, une remarque s'impose aussi bien à la colonisation indigène qu'européenne, seulement le quart de ces concessions ont été mises en valeur.

En outre, quelques colons indigènes se distinguent des autres, et parmi eux, Ranaivo-Mahatafandry. L'administration coloniale de l'époque vante le dynamisme de ce colon indigène qui a hérité une grande propriété. Ce paysan notable ou colon indigène Ranaivo-Mahatafandry est le neveu de feu-Rainimahatafandry. Ce dernier a été aussi un principal notable et agriculteur de la région de Miarinarivo-Mananjary. Il a été élevé et éduqué par son oncle qui lui a laissé deux concessions bien plantées et déjà en rapport au moment du décès de celui-ci²⁶. Afin de continuer l'œuvre commencée par son oncle, Ranaivo-Mahatafandry, a créé de sa propre initiative 5 autres concessions d'une contenance totale de 50 hectares. Par ailleurs, le cas de Ramorasata dans la province de l'Itasy au début des années 1900, est un autre exemple cité dans le rapport de l'administration coloniale. Ce médecin originaire de Tananarive quitte la capitale avec sa famille de 8 enfants et émigre vers l'Itasy pour s'établir à Soavinandriana. De situation aisée, il arrive à créer ici une entreprise agricole.

2- Ascension des commerçants et des fonctionnaires

a- Progrès de l'enseignement et formation des fonctionnaires

L'enseignement est un facteur de mobilité sociale. Il joue jadis un rôle important dans le processus de la formation d'un groupe d'élite composé au départ

²⁵ CAOM, 2D160 Province de l'Itasy, Rapport politique, économique et financier (1921). Voir tableau en annexe

²⁶ CAOM, 2D160 Province de l'Itasy

de l'aristocratie et de l'oligarchie merina, auquel viennent s'ajouter, par la suite, des éléments issus de la couche sociale modeste des campagnes de l'Imerina²⁷.

En outre, les *Merina* et secondairement les *Betsileo* bénéficient, à la veille de la colonisation, d'une avance remarquable sur le plan intellectuel par rapport aux autres régions de l'île²⁸. La population *merina* continue toujours à fournir la majorité des élèves et des fonctionnaires durant la période coloniale comme l'a remarqué Faranirina Esoavelomandroso : « ...parmi les médecins, les instituteurs et les employés dans l'administration l'on remarque toujours après 30 ou 40 ans de colonisation une forte proportion d'éléments merina. La politique scolaire tend alors, en réalité à privilégier les enfants de commerçants, de fonctionnaires...*merina*, *betsileo* pour la plupart²⁹ ». Toujours à propos, F. Esoavelomandroso affirme qu' en 1896 les colonisateurs, placés devant un choix difficile, soit utiliser les structures et cadres traditionnels ou attendre la formation de collaborateurs non-merina avant de pratiquer une politique d'association, optent pour la première solution³⁰.

Par ailleurs, l'administration coloniale craint au début que « l'enseignement agricole par la création d'écoles d'agriculture ne développe encore plus chez le hova les tendances fonctionnaristes déjà trop accentuées... et contre lesquelles nous devons réagir si nous voulons conserver à l'agriculture ses bras les meilleurs³¹ » .

Pour les *Hova* et les *Andriana*, l'école devient un instrument utilisé dans leur progression sociale : le moyen commun d'accéder à la bureaucratie des ministères ou des chefs-lieux de province. Une nouvelle couche sociale bourgeoise, sorte d' « establishment », se constitue ainsi sur les critères communs de l'administratif, du christianisme et des études, situant ses références dans un monde étranger à Madagascar, et justifiant ainsi son pouvoir de commandement, s'affirmant face à la population par identification au monde européen. D'ailleurs, le processus de la

²⁷L'Enseignement à Madagascar, *Revue Française d'études politiques africaines*, Avril 1970, n°52, pp.57-76. p.1

²⁸Esoavelomandroso, F., *Omaly sy Anio*, N°5-6, 1977, p.246

²⁹Esoavelomandroso, F., *O.A.*, n°5-6, 1977, p.253.

³⁰Idem

³¹Département d'Histoire, Microfilm Aix 34Mi164Tananarive (1898-1932)

formation d'un tel groupe social, amorcé dès le 19^e siècle, est développé dans les travaux de F. Raison³².

Le but du pouvoir colonial est de former des fonctionnaires subalternes. Idée déjà évoquée antérieurement et réitérée par F. Esoavelomandroso : « Sous prétexte de réagir contre les caractères abstraits de l'école de type anglais, accusée d'avoir manqué d'efficacité, Gallieni lance un enseignement officiel laïque et surtout des écoles régionales pour former au départ des artisans ainsi qu'une main d'œuvre agricole, mais surtout des fonctionnaires³³ ». Les écoles régionales deviennent des écoles normales et administratives répondant au besoin croissant de fonctionnaires indigènes pour encadrer les populations³⁴. Les enseignants dans ces établissements « se consacrent à la formation des futurs fonctionnaires, collaborateurs du pouvoir colonial »³⁵.

L'administration a favorisé l'émergence de cette catégorie sociale de fonctionnaires subalternes à Madagascar. D'où les avantages en salaire et en nature conférés aux fonctionnaires de statut indigène jusqu'aux années 1930. Le Pouvoir a facilité aussi leur installation dans leur lieu d'affectation en leur accordant un certain nombre d'avantages tels que logement, vivres, ou à défaut des indemnités de logement, indemnités de cherté de vivres³⁶.

Ces fonctionnaires se répartissent en cadre de l'administration indigène et en personnel de service. La décision du 6 septembre 1896 a déterminé leur hiérarchie en gouverneurs généraux, gouverneurs et sous-gouverneurs, agents qui touchent un salaire mensuel fixe, assistés par des secrétaires, puis par des écrivains interprètes. Pour le second type de personnel il y a le service de l'enseignement classé en instituteurs, contremaîtres, professeurs assistants, et inspecteurs. C'est le service qui emploie le plus de fonctionnaires, suivi par celui de l'assistance médicale, le personnel judiciaire, celui des domaines et topographie, et enfin des travaux publics. Ce sont les services les plus importants dans l'emploi de fonctionnaires à Madagascar.

³²Raison-Jourde, F., *Bible et Pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle : Invention d'une identité chrétienne et construction de l'Etat (1780-1880)*, Paris, 1991, Ed.Karthala, 840p.

³³Esoavelomandroso, F., art.cit., *Omalý sy Anio*, N°5-6, 1977, p.250

³⁴Revue française d'études politiques africaines, N°52, Avril 1970, p.3

³⁵Esoavelomandroso, F., art.cit., *Omalý sy Anio*, N°5-6, 1977, p.250

Avec l'arrêté du 30 Mai 1919, et surtout après la réforme de 1924, le traitement des fonctionnaires s'améliore encore avec l'augmentation de leur solde. Les secrétaires touchent entre 1600 francs à 2400 francs par an, tandis que les sous-gouverneurs gagnent entre 2800 à 6000 Francs par an, et 6000 à 9000 francs par an pour les gouverneurs, puis 1600 à 3200 francs par an pour les écrivains interprètes. Pour les traitements normaux des cadres ordinaires tels que les écrivains interprètes, instituteurs/trices, leur solde est de 1200 à 3000 francs avec un plafond variant entre 6000 à 7000 francs par an. Tandis que les professeurs assistants touchent entre 8000 à 13 500 francs par an et à 18 500 francs pour la classe la plus élevée. Quant aux médecins, ils gagnent entre 3000 à 5600 francs par an et 7500 francs pour le grade le plus élevé.

De 1896 à 1905, le nombre des fonctionnaires autochtones n'a cessé de suivre une courbe ascendante. A titre d'exemple, l'effectif du personnel de l'enseignement composant la majorité des fonctionnaires comme il a été mentionné auparavant, est de 136 en 1900, augmente à 604 en 1904 dans tout Madagascar. Or, la majorité des fonctionnaires de l'enseignement est concentrée en Imerina comme le sont les écoles vers la fin du XIXème au début du XXème siècle³⁷. Profitant de leur statut et de leurs avantages, ces fonctionnaires ont pu accumuler de l'argent et faire de l'épargne, tandis que certains d'entre eux commencent de plus en plus à acheter des terres.

b- Développement des activités commerciales

De nombreuses régions des Hautes terres centrales restent pendant longtemps dominées par les cultures de subsistance. Si l'économie de marché y pénètre malgré tout, c'est surtout pour des raisons politiques, à cause des obligations fiscales et du travail forcé selon Lucile Rabearimanana³⁸. Le Vakinankaratra, par contre, connaît une économie dynamique, tôt intégrée dans les activités d'échange ajoute-t-elle.

³⁶ Fenard G., 1939, 278p.

³⁷ Fenard, G., 1939, p.73

³⁸ Rabearimanana, L., « La société rurale du Vakinankaratra dans la lutte contre le pouvoir colonial à Madagascar(1945-1960) », *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est(XIXè-XXè siècle)*, Paris, 1991, p.118

. Selon le rapport de l'administration : « La profession de commerçant est, en effet, très recherchée par tout *hova* un peu instruit et possédant quelques ressources. C'est pour lui le pendant du fonctionnaire indigène qui est, à l'heure actuelle, malheureusement l'aspiration du plus grand nombre des élèves peu fortunés de nos écoles, parce qu'il jouit d'une grande considération chez les populations rurales. Commerçants et fonctionnaires sympathisent généralement ensemble et se fréquentent réciproquement ; les premiers ont des relations constantes avec le peuple pour leurs affaires et sont ses meilleurs éducateurs, tandis que les seconds le regardent le plus souvent avec morgue et ne remplissent pas alors le rôle social qui leur a été confié³⁹. »

Les commerçants *hova* détiennent la plus grande partie du commerce de demi-gros, qu'ils sont arrivés à accaparer progressivement, et tout le commerce de détail, à l'exception, pour la ville de Tananarive, des spécialités d'articles européens pour lesquelles le commerçant de détail européen pourra toujours trouver à employer ses capitaux et son activité. Tandis que le commerce de gros est entièrement entre les mains de maisons européennes ou hindous.

Bon nombre de commerçants *merina* doivent se contenter durant leur vie d'une affaire de faible envergure, mais certains peuvent se mesurer aux détaillants chinois des « grandes » villes dans les années 1930. Ils ont d'autant plus de facilité dans ce domaine que certains ont, derrière eux, une longue tradition de marchands ambulants à travers l'île. On assiste ainsi à la formation de véritables réseaux de commerce à base familiale.

Dans le Vakinankaratra, une structure de commercialisation cohérente et efficace a été mise en place, à côté de la création d'un réseau de collecteurs et de sous-collecteurs aboutissant aux succursales des grandes compagnies commerciales installées à Antsirabe⁴⁰.

c-Les commerçants et fonctionnaires attirés par la terre

Fonctionnaires et commerçants *merina* s'efforcent d'acquérir progressivement, des biens fonciers. Ces derniers sont constitués de concessions

³⁹ Département d'Histoire, Microfilm Aix 34Mi164Tanarive (1898-1932)

⁴⁰ Fauroux E., 2002, p.83

demandées à l'administration ou des terres achetées aux populations autochtones ou confisquées à celles-ci en cas de non-paiement des emprunts contractés⁴¹.

A partir des années 1900, des fonctionnaires indigènes s'intéressent de plus en plus aux activités agricoles, parallèlement à leurs emplois quotidiens. Instituteurs, agents de police, sage-femmes, auxiliaires de l'administration tels qu'écrivain-interprètes sont attirés à l'achat de terres⁴². L'étude des actes de vente entre les années 1900-1930 nous a montré de nombreux cas relevés aux environs d'Ambohibary dans le Vakinankaratra, à Analavory dans l'Itasy, et à Ambohitrimanjaka dans l'Imerina centrale.

Pendant la période d'entre-deux-guerres, même à Antananarivo, la capitale, « ...la plupart des Tananariviens qui se déclarent agriculteurs et qui forment une proportion relativement importante de la population restent-ils avant tout riziculteurs, tant par tradition que par échec des plans d'urbanisme. Ce sont les fonctionnaires, commerçants ou artisans malgaches qui se livrent à la culture maraîchère et potagère sur les terrains acquis dans la Ville Basse⁴³. »

Enclenché dès le début même des années 1900, le processus va continuer et s'accroître vers les années 50-60. Dans les années 1950, des hauts-fonctionnaires se lancent dans la course. Tel a été l'exemple du Colonel Ramanantsoa, le futur Général de divisions Gabriel Ramanantsoa, devenu aussi par la suite Chef d'Etat malgache qui a pu s'octroyer une concession d'une superficie de plus de 302 ha dans le district d'Ankazobe⁴⁴!

Vers la fin des années 1950, les paysans fonctionnaires commencent à faire une percée dans le district d'Ambohidratrimo. Les renseignements obtenus à travers la monographie du district⁴⁵ ainsi que les rapports du service de l'agriculture de l'époque en parlent. Par exemple, on peut citer le cas d'un ouvrier des Travaux publics⁴⁶, à la fois cultivateur à Ampangabe, à proximité d'Ambohitrimanjaka et qui

⁴¹Rabearimanana, L., 1995, 905 p.

⁴²ANM, Acte V Antanifotsy 1904-1919 ; Acte V Ambohitrimanjaka 1928-1930 ; Acte V Miarianarivo 1916-1932

⁴³ Rajaonah, F., CRA n°7, p.96

⁴⁴ ANM, Service de l'Agriculture, Province de Tananarive, N°24, 1957, Concessions de moins de 10 000 ha et 100 ha et plus abandonnés et insuffisamment mises en valeur.

⁴⁵ Monographie District d'Ambohidratrimo-N°444, pp.31-38

⁴⁶ ANM-Service provincial de l'Agriculture de Tananarive N° 850

a fait une demande de prêts. Par ailleurs, les travaux de J.P. Raison parlent de cas de nombreux propriétaires citadins, notamment des fonctionnaires qui exploitent leurs terres par le système du mode de faire valoir indirect laissent leurs terres en métayage ou en fermage et se contentent d'en tirer les revenus à chaque récolte⁴⁷.

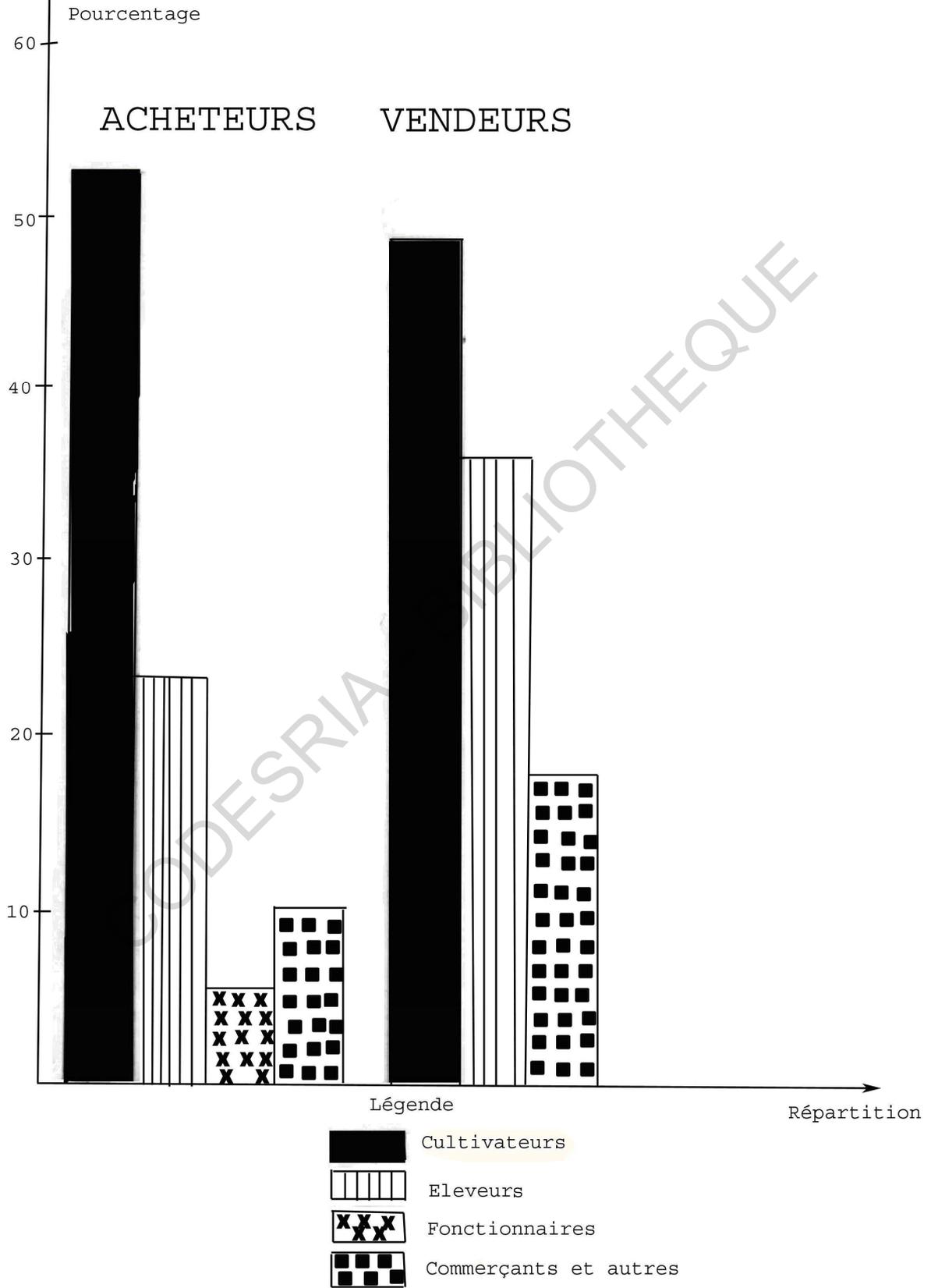
D'autre part, les commerçants occupent de plus en plus le terrain, au sens propre comme au sens figuré. Les exemples abondent dans ce sens lorsque nous avons étudié les registres des actes de vente et de contrat du canton d'Ampitatafika⁴⁸. Toujours dans le canton d'Ampitatafika, et plus particulièrement à Ambohimandroso, vers 1929, nous avons relevé des commerçants parmi les acheteurs de rizières.

A Ambohitrimanjaka, vers l'année 1930, les commerçants représentent à peu près moins de 10% de l'ensemble des cultivateurs ou possesseurs terriens, et les fonctionnaires de 5%. Dans notre sondage (voir graphe suivant), sur un échantillon de 55 transactions enregistrées entre le 1^{er} avril au 5 mai 1930, on a relevé dans la liste des vendeurs : 27 cultivateurs, 20 éleveurs, 10 commerçants et d'autres professions indéterminées. Parmi les acheteurs, 29 sont des cultivateurs, 13 des éleveurs, 6 des commerçants et d'autres professions indéterminées, et 3 fonctionnaires.

⁴⁷ Raison, J. P., 1984, pp.347-348

⁴⁸ A.N.M, Registre d'actes x+v 1921-1929 Ampitatafika-Antanifotsy-Ambatolampy

Graphes N°3: CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES VENDEURS ET ACHETEURS A AMBOHITRIMANJAKA VERS L'ANNEE 1930



II- DES STRUCTURES AGRAIRES DOMINÉES PAR LES TANINDRAZANA ET LA PETITE PAYSANNERIE

A- Importance de la petite paysannerie

Par définition, le paysan est un travailleur de la terre et chaque ménage, à l'exception de quelques journaliers locataires, prend en charge une partie de l'espace agricole, même s'il s'agit d'une parcelle de dimensions modestes⁴⁹.

A Madagascar comme en Afrique, on est en face d'une gamme parfois assez variée des tenures foncières. En effet, des groupes familiaux ou des individus qui exploitent de génération en génération une parcelle de terre n'en sont pas nécessairement propriétaires. En Afrique, il peut s'agir de titulaires de droit de culture à qui le maître de la terre a confié l'exploitation de la parcelle moyennant le versement de redevances. Le maître de la terre lui-même n'est que le représentant d'un lignage ou d'un segment de lignage. A Madagascar, l'exploitant peut n'être qu'un membre de la communauté exerçant un droit de jouissance ou d'usage sur une terre de la collectivité villageoise, soit encore un cohéritier mettant en valeur les terres ancestrales.

1-Des paysans pauvres majoritairement illétrés

Malgré les efforts d'alphabétisation et de scolarisation intense associés à l'évangélisation de l'Imerina menés par les missionnaires, la majorité de la population reste encore illettrée avant la fin du XIX^e siècle. A ce sujet, F. Raison fait une analyse très détaillée pour la seconde moitié du XIX^e siècle⁵⁰. Elle rapporte aussi que « Les « Bible classes » apparues sous Rasoherina, obtinrent, au dire de Baker, un taux d'alphabétisation de 20% ». Or, de 1884 à 1886, « parmi ceux qui savent lire, deux sur dix seulement savent écrire⁵¹. » Toujours entre cette période, l'auteur avance que, dans la classe d'âge des 12-16 ans (âge auquel on présente les élèves), un enfant sur quarante est réputé savoir lire, autrement dit, un adolescent sur

⁴⁹ Hélène F., 1998, 347p.

⁵⁰ Raison, F., op.cit., 1991, pp. 407-495

⁵¹ Raison, F., op.cit., 1991, p.479

quarante individus est alphabétisé. En somme, on a estimé environ 45 000 lecteurs potentiels sur un million d'habitants dans toute l'Imerina. Selon F. Raison, « Si la situation de nombreux districts d'Imerina est loin d'être brillante, sur le pourtour les alphabétisés sont une goutte d'eau dans la mer au vu des chiffres de la population générale⁵².

L'Imerina est à peu près resté à ce stade entre les années 1910-1930, période à laquelle on est toujours en présence de petits paysans illétrés et pauvres en majorité, si l'on se réfère aux registres d'actes de toutes natures⁵³. Selon notre estimation, plus de la moitié ou même 75% des paysans ne savent pas lire ni écrire à cette époque. Ils doivent recourir aux empreintes digitales lors de l'enregistrement de contrats quelconques entre les parties concernées devant l'autorité. Cette pauvreté des paysans se reflète à travers les biens qu'ils laissent en héritage (cf. tableaux suivants). A côté se trouve une couche minoritaire de paysans aisés. Ces derniers sont constitués soit des paysans héritiers d'origine noble, soit des descendants de la bourgeoisie merina, ou encore des descendants de *tompontany* grands possesseurs terriens. Les héritiers des *Zanadravalona* et ceux de la famille d'*Andafiavaratra* à Anosimanjaka font partie de ces groupes de paysans aisés. Il en est de même des descendants d'*Andriamangarira* à Ambohimandroso. Une évaluation des parts donnés en héritage à Miarinarivo puis à Ambohitrimanjaka va nous permettre d'avoir une image sur ces paysans.

⁵² Raison, F., op.cit.,1991, p.495

⁵³ Cf. liste des actes dans la partie « Les Sources de l'étude »

Tableau N°10

EVALUATION DE L'HERITAGE

Année : 1930

Acte N°	Nombre d'héritier	Héritier			Valeur déclarée de l'héritage en (1)	Valeur moyenne de l'héritage par successeur(2)
		Par filiation	Proche parent	Par adoption		
1					700	Ind. (3)
2	2		2		1450	725
3	5	5			1000	200
4	7		7		5500	785,71
5	1		1		1410	1410
6	2	2			2580	1290
7	2	2			4560	2280
8	1	1	1		5050	5050
9	8			8	1900	237,5
10	4	4			1250	312,5
11	1		1		1250	1250
12	1	1			2550	2550
13	4	4			3795	948,75
14	3		3		4990	1663,33
15	6	6			2000	333,33
16	1	1			2125	2125
17					2050	Ind.
18	1		1		250	250
19	3	3			3660	1220
20	2	2			1225	612,5
21	3	3			9090	3030
22	2	2			600	300
23	3	3			1610	536,66
24	2	2			3020	1510
25	1		1		1830	1830

(1) Valeur déclarée dans le registre(en francs courans)

(2) Estimation moyenne en francs courants d'après notre propre calcul

(3) Ind. signifie indéterminé

Source : Selon notre recensement après dépouillement des registres d'Ambohitrimanjaka W(1930)

Tableau N°11 : Evaluation des Parts donnés en héritage

Année : 1930

Région : Imerina Centrale (Ambohitrimanjaka)

Somme (francs courants)	Nombre	Taux (%)
Moins de 500	1	4
500 à 1000	2	8
1000 à 1500	6	24
1500 à 2000	3	12
2000 à 2500	3	12
2500 à 3000	2	8
3000 à 3500	1	4
3500 à 4000	2	8
4000 à 4500	0	0
4500 à 5000	2	8
5000 à 5500	2	8
Plus de 5500	1	4
TOTAL	25	100

TABLEAU N°12 : Evaluation des Parts donnés en héritage

Année : 1931

Région : Itasy (Miarinarivo)

Somme (francs courants)	Nombre	Taux (%)
Moins de 500	37	63,79
500 à 1000	13	22,41
1000 à 1500	6	10,34
1500 à 2000	0	0
2000 à 2500	0	0
2500 à 3000	1	1,72
3000 à 3500	0	0
3500 à 4000	1	1,72
TOTAL	58	100

Ces tableaux précédents démontrent bien qu'à Ambohitrimanjaka, vers l'année 1930, 48% des parts laissés en héritage, soit presque la moitié, ont une valeur variant de 1000 à 2500 francs, et 24% ou presque le quart ont entre 1000 à 1500 francs. Une réalité qui est en contraste avec celle que l'on observe à Miarinarivo (région de l'Itasy), à peu près pour la même période. Ici, la majorité des parts laissés en héritage, c'est-à-dire 63,79% ont une valeur de moins de 500 francs. Si on fait la comparaison entre les deux, il paraît que les paysans de l'Imerina Centrale sont relativement plus aisés par rapport à ceux de l'Itasy pour la même période, c'est-à-dire autour de l'année 1930-1931.

Les « riches » de l'époque précoloniale, ceux qui ont pu s'approprier un surplus, vont avoir désormais toutes facilités pour transformer ce dernier en l'insérant dans les circuits de commercialisation, c'est-à-dire, l'échanger- au moins provisoirement- contre de la monnaie. Cet avantage va s'avérer décisif pour le démarrage des diverses activités nouvelles qui supposaient presque toutes une mise de fonds préalable. Or, le travail correspondant à ces activités ne s'insère pas dans les rapports de production traditionnelle. Il résulte toujours d'une initiative individuelle, ne faisant pratiquement pas appel à l'entraide, sinon au sein du ménage qui devient, pour ce type d'activités, l'unité de production principale. Les bénéfices ainsi acquis pouvaient donc plus facilement échapper aux mécanismes de redistribution.

Les débuts de la colonisation permettent ainsi de dégager deux catégories de bénéficiaires de la différenciation exprimée en argent : les privilégiés fonciers précoloniaux ayant su profiter des circonstances (ce qui ne semble pas avoir été le cas général), et ceux qui ont eu la chance, ou l'habileté, d'accéder directement aux rares sources d'argent disponibles. Ces deux catégories réunies ne constituent enore qu'une très petite minorité de l'ensemble de la communauté. La logique de la pénétration des rapports marchands laisse présager un accroissement de leur rôle⁵⁴.

2-Des rizières parcellaires : les *vala*

Si l'openfield identifie l'Europe⁵⁵, les *vala*, soit les rizières parcellaires, caractérisent le paysage de l'Imerina. L'étude des actes nous renseigne ce que sont le *vala* à la fin du XIXème et au début du XX ème siècle. Il concrétise à la fois la division de la rizière ou du terrain de culture, c'est-à-dire, le *vala* est l'équivalent d'une parcelle de rizière ou de terrain. Il constitue aussi les limites de la démarcation entre deux rizières voisines appartenant à deux propriétaires différents.

Par ailleurs, il peut y avoir des formes géométriques variées, quelquefois rectangulaires, parfois carrées. L'unité de surface araire du *vala* est très variable

⁵⁴ Fauroux E., 2002, 152 p.

⁵⁵ Brunet P., Hypothèses sur l'origine de l'openfield, Enquêtes Rurales, 1998, n°4, pp.29-42.

selon la taille et le nombre de parcelle elle-même. En fait, le *vala* est l'expression même du morcellement des rizières, dans le temps et dans l'espace. De même qu'elles ne sont pas toutes identiques en Imerina au niveau de la taille. Cette diversification varie d'une région à l'autre, d'un terroir à l'autre. La taille du *vala* à Ambohitrimanjaka est beaucoup plus réduite par rapport à celle d'Ambohimandroso (Vakinankaratra nord) et celle d'Analavory (Itasy). Elle varie aussi d'une période à l'autre. Pour l'année 1906, dans la région d'Antanifotsy où se trouve Ambohimandroso, le *vala* de rizière peut atteindre une taille de plus de 10 ares pour se réduire à moins de 10 ares dans les années 1920. Il en est de même à Ambohitrimanjaka où la taille moyenne du *vala* est aux environs de 10 ares et n'a plus que 3 ares dans la même période. Avec le temps, les partages entre héritiers, les changements de propriétaire par la vente sont à l'origine de ces mutations au niveau de la taille du *vala*.

B- Persistance des terres transmises par succession au niveau des structures agraires

Malgré l'influence de la civilisation occidentale et les progrès acquis par le phénomène de l'urbanisme les *tanindrazana* résistent toujours. Citons, à titre d'exemple le cas de la capitale : «Si la création de villes nouvelles fait partie des rêves de bien des colonisateurs, il a fallu à Tananarive composer avec un héritage historique, les conceptions de l'espace chez des Malgaches non seulement propriétaires mais attachés à leur *tanindrazana*⁵⁶ ».

1- Les différentes sortes d'héritage et l'évolution des pratiques

L'héritage, tout en conservant l'essence même des pratiques coutumières, évolue avec le système foncier en vigueur, aussi bien en Imerina et à Madagascar. Il subit, en même temps, les influences d'autres facteurs : politique, social, et économique. Tout d'abord, l'héritage foncier relève du droit coutumier malgache,

⁵⁶ Esoavelomandroso, F., CRA n°7, p.92

mais par la suite il subira les influences ou réformes engendrées par le droit moderne vers la fin de la monarchie merina et surtout à partir de la période coloniale⁵⁷. L'héritage par filiation directe est la formule la plus courante (voir tableau sur l'évaluation de l'héritage à Ambohitrimanjakaen 1930) en Imerina. Il est pratiqué dans les 75% des cas. Le reste (25%) se fait, soit par transmission à un parent du second degré (uniquement pour ceux qui n'ont pas des descendants directs et l'héritage revient aux proches parents), soit par adoption (seulement entre 1 à 5%).

En général, on distingue les biens ancestraux des biens non ancestraux⁵⁸. L'étude des registres de toutes natures tenus par les gouverneurs entre la période 1895-1930 nous renseigne sur la nature des héritages en Imerina⁵⁹. Il y a les biens meubles ou en nature dont le bétail (fréquemment des bœufs, moutons) ; ustencils de cuisine (cuillère, assiette, marmite...), *angady* (bêche). Puis, il y a les biens immeubles: *tanimbary* (rizières), *tanimboly* (champs de culture), la case avec le site d'habitation (*tokotany*), surtout le tombeau ancestral (*fasandrazana*) qui sert de référence identitaire⁶⁰.

Le critère essentiel retenu pour classer les pratiques de transmission est l'égalité ou l'inégalité dans la répartition du patrimoine entre les héritiers. Aux deux pôles extrêmes, s'opposent des systèmes où un seul descendant reçoit la totalité ou l'essentiel de l'héritage (« transmission intégrale »), et des systèmes où tous les biens sont répartis selon l'égalité la plus stricte entre tous les enfants⁶¹.

La pratique des systèmes d'égalité totale ou des systèmes d'égalité masculine, ainsi que l'indivision dans le partage des biens transmis en héritage en France⁶² pourrait se retrouver aussi en Imerina mais les modalités varient selon les régions, communautés, groupes, familles. Effectivement, les pratiques égalitaires mettent au premier plan une logique de la filiation (ou parenté) dans la détermination du droit à hériter, alors que les systèmes inégalitaires s'inspirent d'une logique de la « résidence », le droit à l'héritage étant conçu ici comme fonction de la « position »

⁵⁷ ANM, Actes V 1928-1930 Ambohitrimanjaka, sous-chemise N°13 du 15 avril 1930

⁵⁸ Ottino, P., 1938, p.285

⁵⁹ C.f. Registre d'actes de toute nature

⁶⁰ *ibidem*

⁶¹ Derouet B., 1994, pp.33-67

⁶² Derouet B., 1994, pp.33-67

des individus par rapport au groupe domestique dont le patrimoine était l'objet de la transmission : l'exclusion du groupe au sens sociologique du terme entraîne l'exclusion du droit à hériter.

. Dans le Vakinankaratra, les rizières et les champs de culture sont souvent partagés régulièrement entre les différents héritiers⁶³. Le mode d'accès à la terre doit être resitué dans la logique du système de parenté : l'ordre de naissance, la place de la parenté déterminent l'ordre dans lequel sont appropriées les terres. Souvent, les descendants aînés des groupes de parenté sont propriétaires de la majorité de la majorité des terres, ils contrôlent la transmission de l'héritage, faisant appel à l'autorité locale pour renforcer le partage. Pour le cas d'Ambohimandroso, et particulièrement le groupe des *Zanamangarira* ou descendants d'Andriamangarira, les hommes reçoivent des parts égales d'héritage, par contre, les femmes n'en reçoivent que le tiers⁶⁴.

Par ailleurs, le Père Adolphe Razafintsalama a étudié aussi d'une manière très minutieuse sur l'héritage dans le foko Tsimahafotsy d'Ambohimanga⁶⁵. Terres et maisons résument l'ensemble des biens de famille. Tant qu'un grand-père ou une grand-mère vit encore, la terre et la maison restent indivises : le partage ne s'opère entre héritiers qu'après leur mort. Toutefois, l'institution du cadastre depuis le décret du 29 août 1929 peut maintenir l'indivision des terres encore inscrites au nom d'un grand-mère ou d'un arrière grand-père à un haut niveau de génération. Le partage s'opère en principe entre tous les enfants mâles et femelles : et l'on hérite en ligne paternelle comme en ligne maternelle.

L'examen de l'héritage chez les Tsimahafotsy se limitera à un aspect précis, mais révélateur de l'organisation sociale et de son évolution, à savoir : la tension entre les modalités traditionnelles de possession et de mariage du patrimoine et les modalités introduites par un droit d'inspiration occidentale.

Sur le plan des normes abstraites, les modalités traditionnelles se ramènent à quelques règles simples : les deux expressions essentielles en sont, au niveau des

⁶³ Ratsimbazafy, Njiva, Harivelo, mémoire de maîtrise, 2007, p. 108

⁶⁴ Interview de Ranazanadrakoto Henri à Ambohimandroso, 2007.

⁶⁵ Razafintsalama, Adolphe, Les Tsimahafotsy d'Ambohimanga, Organisation familiale et sociale en Imerina-Madagascar, thèse de 3^e cycle, Etablissement d'Enseignement Supérieur

germains, le partage égal dit *misalahy* sans distinction de sexe, et au niveau des époux, le partage au tiers au profit de l'époux et aux deux tiers au profit de l'homme : c'est la règle dite du *fahatelontanana* (littéralement le contenu de la main). Andrianampoinimerina a ajouté toutefois que le chef de famille est de toute façon *masi-mandidy*, c'est-à-dire qu'il peut disposer comme il entend du patrimoine, et qu'en particulier, il peut attribuer à l'aîné, futur chef de famille, une part prépondérante, et au cadet également comme au dernier rejeton de sa vie.

Les modalités traditionnelles de possession et de partage se basent sur l'unité du groupe familial en privilégiant le groupe maternel : son instrument de décision est la parole de la communauté réunie sous l'autorité du chef de famille. Les modalités d'esprit occidental privilégient le droit de l'individu : son instrument de décision est le droit écrit, matérialisé par l'immatriculation ou le cadastre et interprété par le tribunal. Le droit traditionnel, sous la royauté, connaît déjà l'utilisation de l'écriture. Mais malgré tout, l'esprit de l'un et l'autre droit restent indifférent. L'analyse de l'héritage exige une connaissance assez précise de la quantité et de la nature des biens, du nombre réel des personnes ayant droit. Pour la première démarche il a dû se faire aider du service de domaine et en particulier du service de cadastre. Pour la seconde démarche, il suffirait de savoir au nom de qui les biens sont inscrits : ensuite une simple lecture du *tetiarana* indiquerait les héritiers réels et potentiels.

Tous les types de biens sont évidemment représentés selon la position sociale de la famille ou du foyer, depuis le ménage de mainty sans terres et sans tombe collective, possédant tout juste sa case, jusqu'à l'Andriana ou Hova, professeur, avocat, médecin ou ministre détenteur de grosses voitures, de villas et de riche compte en banque. Mais pour la généralité des paysans *Hova* ou *Andriana* et pour une minorité de Mainty, les biens sont composés de rizières, de *tanety* ou collines légèrement vallonnées aux cultures sèches, de quelques têtes de bétail, zébus ou porcs, d'une petite basse-cour, de la maison ancestrale ou quelquefois récente et enfin de la tombe familiale.

En parlant des normes de l'héritage, nous avons indiqué deux groupes principaux d'héritiers, les germains et les époux. Tant que les époux sont vivants, les

biens conjugaux sont indivis, à la mort de l'un de deux conjoints les biens sont partagés selon le principe de *fahatelon-tanana*.

En principe, selon beaucoup d'informateurs, la règle du partage est le *misalahy*, c'est-à-dire le partage égal des biens entre frères et sœurs. Or, la clarté idéale de cette règle se trouve nuancée par d'autres normes apparemment contraires, aboutissant soit à un partage inégal, soit à une concentration progressive des biens entre les mains d'un ou de quelques chefs de familles aux dépens des autres.

Depuis le 1er octobre 1910, les successions, donations doivent payer des droits d'enregistrement lesquels n'existent pas avant. Il semble que l'application d'un nouveau régime des successions au début de la colonisation a découragé la population de l'Imerina à faire les déclarations d'enregistrement. Cela se voit à travers le rapport de l'administration coloniale dans lequel celle-ci reconnaît que les droits d'enregistrement ont baissé dans une proportion de 80%⁶⁶. Plus tard, des modifications ont été apportées à la réglementation sur l'héritage, la première en 1919, et la seconde en 1928. Néanmoins, elles n'ont pas changé grand-chose à la situation.

Par ailleurs, il faut faire aussi la nuance entre héritage et succession. L'héritage, en fait, c'est la répartition des biens tandis que la succession c'est la transmission du statut, du métier ou de la fonction (en milieu paysan cela concerne notamment l'exploitation)⁶⁷. Dans certains cas, héritage et succession se confondent et ne sont pas distinguables, dans d'autres au contraire les deux aspects ne se superposent pas.

La loi malgache ne prévoit aucune réserve en faveur des enfants dans la succession de leurs père et mère. L'article 233 de 1881 reconnaît aux parents le droit de déshériter leurs enfants, même sans motif, et déclare que leur volonté est sacrée⁶⁸.

La propriété non immatriculée s'acquiert et se transmet entre les Malgaches de statut indigène soit par successions (décret 5 novembre 1909, J.O. 25 décembre 1909), soit par donations, testaments, ventes, etc⁶⁹. Dans ce dernier cas, les actes

⁶⁶ ANM.D472, Province de Vakinankaratra (1897-1944). Rapport politique et administratif de la province du Vakinankaratra

⁶⁷ Derouet B., 1994, pp.33-67

⁶⁸ Lota A., 1931, 410p.

⁶⁹ idem

doivent être enregistrés sur les registres du gouvernement, sous peine de nullité (Arrêté du 4 novembre 1919, J.O. 13 mars 1920) modifié par l'arrêté du 10 janvier 1928(J.O. du 14 janvier 1928).

Dans certains pays africains, lorsqu'un chef de famille meurt, les terres familiales doivent être gérées par l'aîné du patrilignage⁷⁰. Dans de nombreux cas, la femme peut être totalement déshéritée lors de la transmission du patrimoine foncier⁷¹. De tel cas, on en trouve de nombreux exemples, en Imerina, pendant la période que nous étudions.

L'acquisition d'un droit de propriété par succession ou testament porte encore les marques d'un régime juridique où les vivants cherchent à faire durer les effets de leur volonté le plus longtemps possible après leur disparition. Cette conception est appelée à persister dans un système où la succession est d'abord une notion extrapatrimoniale avant d'être patrimoniale et où les éléments patrimoniaux sont au service des considérations extrapatrimoniales. Dans cette conception, la propriété a une fonction plus socioreligieuse qu'économique⁷².

L'étude des actes de succession enregistrés à Miarinarivo vers l'année 1931, a permis d'analyser la répartition de l'héritage selon l'origine et selon l'héritier. La majorité des héritiers (56,89%) sont constitués par les descendants directs, tandis que 43,10% de proches parents.

Les partages sont encore rares car l'indivision reste la formule la plus courante. En général, les héritages sont divisés en différentes parts égales ou bien inégales entre les héritiers où l'aîné gagne souvent plus. On trouve quelques exemples à Anosimanjaka, entre 1895-1903⁷³.

2-Importance des terres et rizières au niveau des héritages

La terre se trouve toujours au premier rang par rapport aux autres héritages en général. Au moins, les 2/3 des déclarations de successions concernent en majeure partie des héritages de rizière ou de terre. Entre 1911 à 1930, les terres, constituées essentiellement de rizières, représentent à peu près 80% à 94% des héritages à

⁷⁰ Bologo E., 2006, 17 p.

⁷¹ Ben Saad, A, 2006, p.9

⁷² Rarijaona R., 1967, 306p.

⁷³ ANM, Actes de ventes V(1895-1903) Ambohitrimanjaka

Ambohitrimanjaka (cf. tableau 14 et graphe 4). On a constaté que les déclarations sur les héritages de rizières ont augmenté entre la fin du XIX ème siècle aux années 1930.

Par ailleurs, une autre étude sur la propriété foncière à Betafo⁷⁴, dans le Vakinankaratra Sud, a démontré aussi l'importance des héritages dans l'acquisition terrienne. Ce poids de l'héritage foncier dans les successions est d'ailleurs confirmé par les actes⁷⁵ et les déclarations de succession à Antanifotsy entre les années 1913 à 1920 en sont un exemple, et aussi celles d'Ambohitrimanjaka entre 1911 à 1930.

TABLEAU N°13 : Successions à Antanifotsy

Date Actes	Date			
	1913	1914	1915	1920
Terrain de repiquage				
Rizière	2	27	30	44
Terrain de culture		6	4	
Terrain		1		
Autres		3	3	
Total		37	37	44

⁷⁴ Ratsimbazafy, Njiva, Harivelo, 2007, 187p.

⁷⁵ Actes d'Antanifotsy série G+W 1913-1931, Actes de Miarinarivo série W (1916-1930), Actes d'Ambohitrimanjaka

Tableau N°14..... SUCCESSION A AMBOHITRIMANJAKAAnnée : 1911 à 1930

ANNEE	TERRAIN			TOKOTANY ET/OU TRANO	AUTRES	NOMBRE DE DECLARATION
	Tanimbary	Autres que Tanimbary	Ensemble			
1911	18		18		1	19
1912	25	1	26			26
1913	20		20		5	25
1914	20		20			20
1915	57		57		1	58
1916	71		71	1	2	74
1917	16		16	1		17
1918	16		16			16
1919	28		28			28
1920	49	2	51	1	2	54
1921	33		33	2		35
1922	28	1	29		1	30
1923	28		28		1	29
1924	26	1	27			27
1925	46		46		1	47
1926	36		36			36
1927	43	1	44			44
1928	51		51			51
1929	57		57			57
1930	49	1	50	1		51

Source : Selon notre recensement après dépouillement des registres de succession d'Ambohitrimanjaka W (1911-1919), W (1920-1926), W (1927-1930)

Grphe N°4: **SUCCESSION A AMBOHITRIMANJAKA
ENTRE 1911-1930**

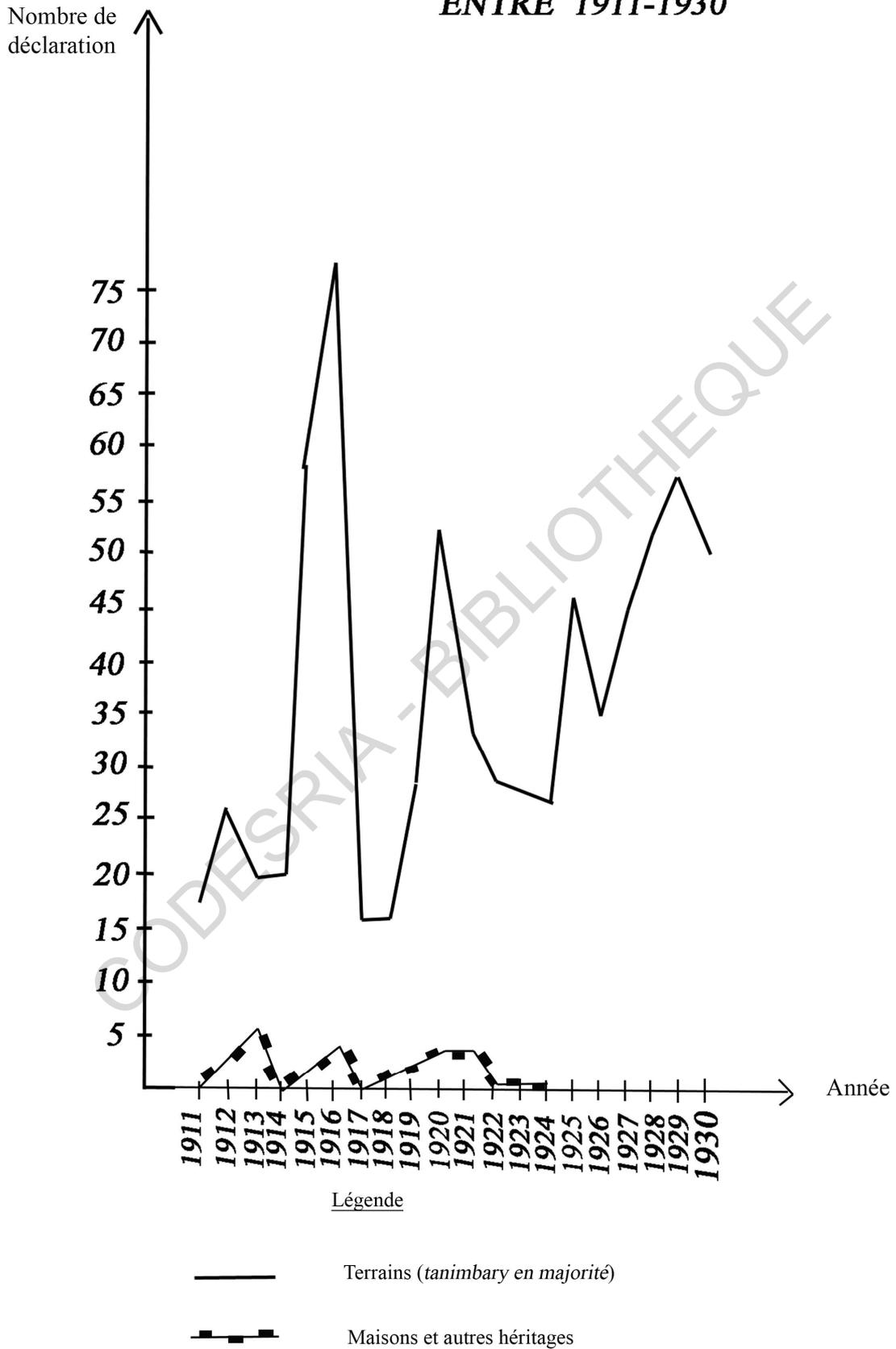


Tableau N°15... : REPARTITION DE PARCELLE DE TERRAIN RECUE EN HERITAGE

Année : 1930

Acte N°	Nombre d'héritier	Nombre de parcelle (1)			Superficie(2) totale			Superficie moyenne par héritier	
		T(3)	A(4)	ENS(5)	T	A	ENS	T	ENS
1	Ind.(6)	2	1	3	5,5	0,21	5,71	Ind.	Ind.
2	2	2	4	6	11,52	3,8	15,32	5,76	7,66
3	5	1	1	2	14,56	16	30,56	2,91	6,11
4	7	3	9	12	37,73	13,26	50,99	5,39	7,28
5	1	4	3	7	5,98	13,8	19,78	5,98	19,78
6	2	8	9	17	39,05	21,91	60,96	19,52	30,48
7	2	2	6	8	9,87	18,88	28,75	4,93	14,37
8	1	10	2	12	57,56	7,92	65,48	57,56	65,48
9	8	3	0	3	12,58	0	12,58	1,57	1,57
10	4	1	1	2	8,10	0,56	8,66	2,02	2,16
11	1	1	4	5	10	19,3	29,3	10	29,3
12	1	7	1	8	36,64	0,64	37,28	36,64	37,28
13	4	4	13	17	31,04	35,63	66,67	7,76	16,66
14	3	11	31	42	37,05	35,19	72,24	12,35	24,08
15	6	2	1	3	7,05	2,85	9,9	1,17	1,65
16	1	3	0	3	15,95	0	15,95	15,95	15,95
17	Ind.	6	5	11	18,87	3,27	22,14	Ind.	Ind.
18	1	0	2	2	0	2,78	2,78	0	2,78
19	3	7	16	23	47,06	49,89	96,95	15,68	32,31
20	2	2	3	5	8,9	8,1	17	4,45	8,5
21	3	18	31	49	109,7	145,34	255,04	36,56	48,44
22	2	0	2	2	0	4,15	4,15	0	2,07
23	3	2	12	14	7,52	11,2	18,72	2,5	6,24
24	2	6	6	12	24,06	3,06	27,12	12,03	13,56
25	1	4	6	10	13,88	8,81	22,69	13,88	22,69

Légende :

- (1) 1 vala équivaut ici une parcelle
(2) Unité de la superficie en are
(3) T signifie Tanimbary
(4) A signifie Autres
(5) ENS signifie Ensemble
(6) Ind. signifie Indéterminé

Source : Selon notre propre recensement et calcul après dépouillement des registres d'Ambohitrimanjaka W (1930)

Le tableau démontrant la succession à Ambohitrimanjaka en 1930 illustre bien cette transmission de la terre par le biais de l'héritage. Pour cette année, 278 parcelles ont été recensées au total, dont 109 en rizières (39,20%) et 169 autres terrains (60,79%) lesquelles sont réparties entre 65 héritiers. Le nombre varie de 2 à 49 parcelles de terrain au maximum reçues par les héritiers. Chaque héritier reçoit en moyenne 4 parcelles de terrain dont 1 parcelle et demie de rizière.

En termes de surface, ces parcelles représentent une superficie totale de 996,72 ares pour tout l'ensemble de terrain dont 570,17 ares (57,20%) de *tanimbary* et 426,55 ares (42,79%) en autres terrains. La superficie de terrain reçu par héritier varie de 1,57 à 65,48 ares au maximum et 1,17 à 57,56 ares au maximum pour le *tanimbary*. Chaque héritier reçoit en moyenne un terrain d'une superficie de 15,39 ares et 3,98 ares de *tanimbary*.

C- Prédominance des possessions terriennes collectives et problèmes fonciers

1- Importance de l'endo-aliénabilité et de l'endogamie

a- *Lova tsy mifindra* ou endogamie

L'endogamie régit encore le mariage au sein d'un *foko* ou d'une famille en Imerina, de même aussi que le principe du *lova tsy mifindra*⁷⁶. Soit, on se marie entre personne de même origine, ou encore entre même *foko* ou clan, ou enfin entre même famille ou lignée. Effectivement, l'endogamie est très forte au sein du groupe lignager, tel a été l'exemple du groupe *Zanamangarira*. Ce n'est qu'un moyen pour défendre la dispersion des biens ou héritages. Les raisons qui animent ce groupe c'est d'empêcher le morcellement de la terre, c'est pour cela que le mariage ne doit pas sortir du *vala*, c'est-à-dire le cercle, d'où l'expression « *tsy itsahan'olom-*

⁷⁶Razafintsalama, A., thèse, 1973, p. 34 Les Tsimahafotsy d'Ambohimanga, Organisation familiale et sociale en Imerina-Madagascar, thèse de 3^e cycle, Cahiers du Centre de Sociologie et d'Anthropologie, Tananarive, 1973, 305 f.

parihy »⁷⁷ qui signifie se marier seulement entre les membres d'une famille, au sein d'un même groupe.

La cohésion entre membres d'un même *foko* s'exprime et se maintient d'une manière privilégiée par l'alliance. Cette alliance est en principe endogame par rapport au *foko*, voire par rapport au *fianakaviana* ou famille. Dans ce dernier cas, les seules limites sont les alliances entre ascendants et descendants directs à l'infini, entre germains ainsi qu'entre cousins parallèles issus de deux sœurs, assimilés qu'ils sont à des germains⁷⁸. Cette pratique de l'endogamie s'appelle *lova tsy mifindra*, c'est-à-dire « l'héritage qui ne change pas de main », car une telle alliance a pour objet précis d'empêcher le patrimoine de sortir de la famille⁷⁹.

L'endogamie est encore pratiquée presque dans toutes les communautés traditionnelles de l'Imerina pour la période étudiée ici. Dans le Vakinankaratra aussi, une étude sur Betafo parle de la pratique du *lova tsy mifindra*⁸⁰. Il s'agit en fait d'un mariage préférentiel entre les membres de la famille ou entre les membres du groupe lignager, afin de préserver leurs intérêts, leur cohésion, leur patrimoine, et leur unité. Le « *lova tsy mifindra* », littéralement, l'héritage qui ne se transmet pas ou qui ne change pas de main, est en fait l'expression, ou du moins une variante de l'endogamie en Imerina.

Théoriquement, l'alliance et ses modalités font partie, elles aussi, des circuits de recomposition du patrimoine et de l'exploitation que nous venons d'évoquer⁸¹. Ce qui est « émietté » et détruit au cours du processus de transmission peut éventuellement (en partie du moins) être reconstitué, restauré ou « recollé » au niveau de l'alliance. Le problème de l'alliance et celui de la transmission de l'héritage et de la succession sont naturellement en si étroite connexion l'un avec l'autre qu'il est difficile de les penser séparément, car c'est l'ensemble de ces pratiques qui probablement a un sens.

⁷⁷ Entretien avec Razanadrakoto Henri, Ambohimandroso, 2007.

⁷⁸ Razafintsalama, A., thèse, 1973, p. 34 Les Tsimahafotsy d'Ambohimanga, Organisation familiale et sociale en Imerina-Madagascar, thèse de 3^e cycle, Cahiers du Centre de Sociologie et d'Anthropologie, Tananarive, 1973, 305 f.

⁷⁹ Ibid

⁸⁰ Ratsimbazafy, N., H., mémoire de maîtrise, 2007, p. 108

⁸¹ Derouet B., 1994, pp. 33-67

Il y a, cependant, plusieurs niveaux possibles pour aborder leur articulation. L'un d'eux est purement « stratégique » : une famille particulière essaye de replacer tel mariage au sein d'une politique d'ensemble qui tient compte de multiples facteurs, à la fois internes et externes-le moment où il prend place, le choix du conjoint, et les implications patrimoniales possibles.

Un autre niveau, qui n'est pas inconciliable ni contradictoire avec le premier mais tout à fait complémentaire, consiste à essayer de repérer des types de stratégies dominantes, caractéristiques soit de la société paysanne dans son ensemble soit surtout de certaines formes de celle-ci, et là se pose clairement le problème de l'articulation entre le type d'alliances pratiquées et le type de pratiques successorales.

La question a été posée notamment à propos des systèmes égalitaires de transmission, et on comprend bien pourquoi : dans la mesure où tout individu et donc tout conjoint potentiellement porteur, dans ce cas, d'une part de patrimoine, fût-ce à titre d'espérance successorale, cette considération matérielle peut être l'objet d'un plus grand intérêt que dans un système inégalitaire où un héritier épouse presque toujours quelqu'un qui est un « exclu » dans sa famille d'origine. Sans que ce soit la seule considération qui entre en jeu, le conjoint est donc aussi celui qui apporte avec lui un certain nombre de biens, qui s'ajoutent à ce qu'on reçoit soi-même en part d'héritage.

Cette théorie rejoint la réalité lorsqu'on parlera du cas d'Ambohimandroso. Ici, l'endogamie est encore très pratiquée, surtout entre les membres du groupe des Zanamangarira, entre cette période de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1930. Ces faits sont confirmés aussi bien par l'étude des registres des domaines que nos enquêtes sur terrain⁸². L'étude de la généalogie des Zanamangarira démontre aussi cette préférence pour l'endogamie. Par ailleurs, au début des années 1960, la pratique de l'endogamie est encore signalée par une étude du BDPA dans le nord Vakinankaratra, ou plus précisément dans les zones du périmètre de l'Onive, y compris Ambohimandroso⁸³. En effet, la raison principale de l'endogamie est

⁸² Voir aussi Annexe N°7

⁸³ BDPA, 1963, p.17

d'éviter la dispersion des héritages de rizière laquelle trouve un moyen de la conserver par le système du « *lova tsy mifindra* »⁸⁴.

b-L'endo-aliénabilité

Pour certaines familles ou *foko*, le système d'endo-aliénabilité a été strictement respecté avec la pratique de ce qu'on appelle *tsy mihoa-bonga* pour le groupe des descendants d'Andriamangarira à Ambohimandroso. Ce qui signifie que lorsqu'il y a une nécessité de vendre la terre, celle-ci doit être vendue en priorité entre membres de la même famille⁸⁵.

L'étude des actes entre la période 1896-1930 permet d'identifier les origines des acheteurs et des vendeurs au moment du contrat. Dans la plupart des cas, ces acheteurs et vendeurs sont issus soit d'une même famille, ou encore d'un même groupe, sinon, ils habitent le même territoire (même village, village voisin). Cela pourrait être vérifié si l'on va prendre l'exemple d'Ambohitrimanjaka. Vers l'année 1930, parmi les 57 contrats de vente et actes étudiés, on a pu identifier que les 44 acquéreurs et les 44 vendeurs habitent le même village d'Ambohitrimanjaka, soit un taux de plus de 77%. Tandis que 5 autres sont originaires d'Anosimanjaka (village voisin d'Ambohitrimanjaka), 2 (vendeurs ou acquéreurs) résident à Tananarive, et le reste des habitants d'autres villages qui ne font pas partie du territoire d'Ambohitrimanjaka ni d'Anosimanjaka ou encore des habitants en dehors de Tananarive. Or, il paraît que même ces acquéreurs ou vendeurs venant de Tananarive ou des autres provinces ont des origines ou des familles habitant soit à Ambohitrimanjaka, soit à Anosimanjaka.

L'étude des registres des gouverneurs nous renseigne que l'endo-aliénabilité domine dans les transactions. Après identification des acquéreurs ou vendeurs, ou leur domicile, on s'est aperçu que la plupart est issue d'une même famille ou de la même communauté villageoise, ou à la rigueur ne dépasse pas le *faritany* (ou la région) d'Antanifotsy. Nombreuses ont été les transactions foncières contractées

⁸⁴ Entretien avec H. Razanandrakoto, descendant d'Andriamangarira, en 2007

⁸⁵ Entretien avec H. Razanandrakoto, descendant d'Andriamangarira, en 2007

entre membres du groupe des *Zanamangarira* descendants d'Andriamangarira, soit aussi entre habitants relevant du territoire d'Ambohimandroso, ou encore entre originaires du district d'Antanifotsy.

2-Domination des possessions terriennes collectives et non immatriculées

Une idée profondément ancrée chez les Malgaches attribue la terre qu'ils occupent et cultivent aux ancêtres. Dans ce sens, elle appartient donc à tous les descendants, membres du lignage, en indivis, et ne peut, à plus forte raison, être vendue à des étrangers à la communauté. Cette conception de la propriété, inhérente au système économique et sociale de l'autosubsistance entraîne la réticence de bien de populations rurales à l'acquisition de la propriété individuelle et au caractère souvent tardif de la tendance à l'immatriculation des terres. Pourtant, la légalisation foncière coloniale et l'implantation des colons d'une part, la diffusion de l'économie de marché en général, et l'adoption, contrainte ou non, des cultures de traite par les paysans malgaches, d'autre part, ne manquent pas de battre en brèche la propriété collective et de provoquer progressivement l'implantation de la propriété individuelle⁸⁶.

De plus, la procédure d'immatriculation s'avère à la fois longue et coûteuse, sans parler de la peur du contact avec les agents de l'administration qui ont été considérés comme une force de coercition et de répression. Par ailleurs, la paperasserie est perçue avec méfiance parmi les paysans dont la plupart sont illettrés.

Si on va prendre le cas d'Ambohimandroso, tout d'abord, on voit sur la carte que ce sont les possessions de droit coutumier qui dominant entre 1895 à 1930. Ensuite, parmi ces terres, les possessions collectives ou les héritages indivis sont les plus importants. Parmi ceux qui possèdent des héritages collectifs se trouvent les héritiers *Zanamangarira* ou descendants d'Andriamangarira qui y accaparent la grande majorité des terres. Citons entre autres, les anciens *vodivona* qui vont être développés un peu plus loin.

⁸⁶ Rabearimanana, L., 1995, 905p.

**Carte N°5: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE D'AMBOHIMANDROSO
ENTRE 1896-1930**

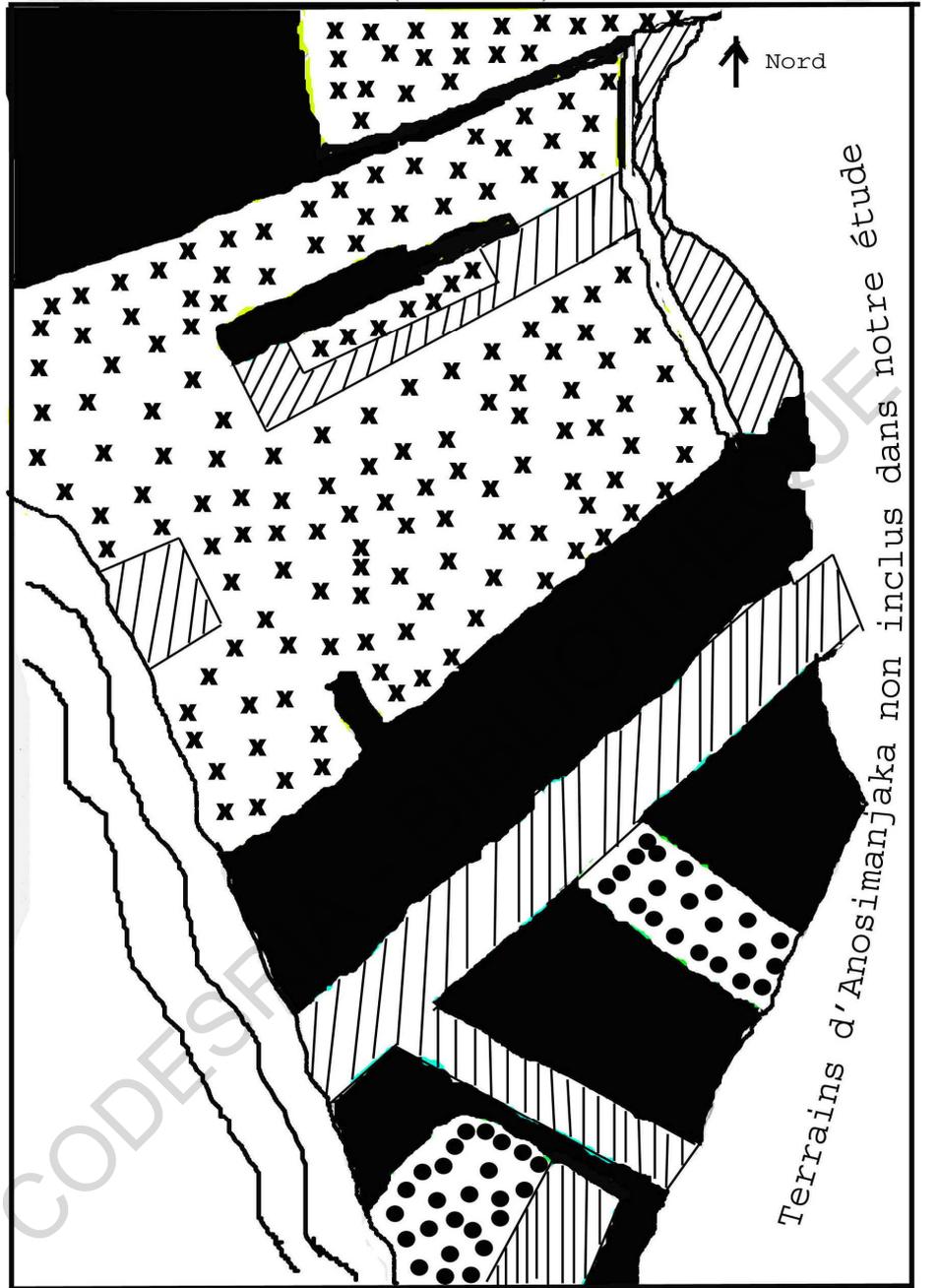


- Fond de carte** :-Plans du Canton d'Ambohimandroso 1945.
- Source** :-Archives domaniales d'Antananarivo et Ambatolampy;
Actes de ventes à Antanifotsy entre 1904 à 1926; enquêtes

Tandis que le cas d'Anosimanjaka(Ambohitrimanjaka) ressemble à peu près à ce qu'il y a à Ambohimandroso entre 1896-1930. C'est-à-dire qu'il s'agit des possessions de droit coutumier. Certes, des terres ont été immatriculées si l'on se réfère à la carte mais c'est encore minime par rapport à ces dernières. Presque toutes les terres sont des héritages collectifs, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas encore partagées, et les possessions terriennes des *Zanadranavalona* en font partie. Il en est de même des terres appartenant à la famille d'*Andafiavaratra* ou des héritiers de Rainivoninahitriniony. Aussi bien pour ces derniers que pour les *andriana*, ce sont toujours des *andevo* ou leurs descendants qui exploitent les terres par le système du métayage.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Carte N°6 : RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE D'ANOSIMANJAKA
ENTRE 1896-1930 (PARTIE SUD)



0 1 2 Km Légende

- | | | | |
|---|--|---|------------------------------------|
|  | Possessions de droit coutumier |  | Acquisitions de rizières par achat |
|  | Rizières exploitées par des descendants d'affranchis |  | Fleuve |
|  | Propriétés immatriculées | | |

Fond de carte :-Service topographique de Tananarive,
Section A1 dite Anosimanjaka

Source :-P.V.C.B Anosimanjaka A1; enquêtes

3- Les autres formes de possession terrienne

Mis à part les successions et les ventes, il y a aussi d'autres modalités d'accès à la terre, entre autres, les défrichements, dons, locations et prêts. Pour les locations et prêts de terrains, aucune détermination de durée n'est généralement prévue. Toutefois, ils ont une particularité commune qui est d'être précaire. Souvent, donataires, locataires ou emprunteurs profitent de l'absence d'écrit ou du dépérissement de preuve pour se prétendre propriétaires. Très grandes sont les tentations chez les donataires, locataires ou emprunteurs de terres de dénaturer leur situation juridique en vue d'accélérer l'acquisition de droit de propriété.

Face à l'hostilité générale de la communauté à toute aliénation définitive du droit de propriété, certains emprunteurs ont réussi à dénaturer leurs droits. Il s'agit d'un phénomène assez courant en Afrique et à Madagascar. Parfois, les donataires, locataires ou emprunteurs tiennent à profiter de la confusion quant à la nature juridique des droits pour s'ériger en propriétaires. Il est vrai que le phénomène est loin d'être généralisé. Pourtant, les cas qui se sont révélés ne sont pas moins significatifs. En effet, en l'absence de tout contrat écrit et après l'écoulement d'une période assez longue, la situation juridique des exploitants ne peut plus être précisée. Les héritiers des propriétaires, devenus citoyens, relâchent les contacts avec leur territoire ancestral au point d'en ignorer la consistance. Cette situation confuse profite aux locataires, emprunteurs ou à leurs descendants, lesquels ont d'ailleurs cessé depuis longtemps de verser des prestations. Ils finissent alors par se comporter en propriétaires. Il est souvent impossible aux véritables titulaires des droits d'élever une quelconque contestation.

CONCLUSION DU CHAPITRE V

En somme, nous avons vu dans ce chapitre l'émergence de nouveaux groupes de paysans, résultant d'un contexte politique, économique et socio-culturel favorisant les mobilités foncières et sociales. Malgré ces dynamiques foncières et sociales, les *tanindrazana* persistent, les structures agraires sont toujours dominées par les héritages et la petite paysannerie. Parallèlement, les terres appartenant aux Malgaches de statut indigène vont connaître un nouvel essor à partir des années 1930.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre VI

Essor de l'immatriculation des terres appartenant aux Malgaches de statut indigène à partir des années 1930

En Imerina, des transformations se sont opérées dès avant la colonisation. Certaines populations ont connu déjà la notion de « propriété privée individuelle du droit de propriété ». A cet égard, les nombreux contrats portant sur les transactions immobilières sont significatifs. Peut-on dire que le droit coutumier de propriété est déjà à cette époque un droit subjectif¹? L'implantation de la colonisation est à l'origine d'abus et de spoliations des terres et *tanindrazana*. Face à cela, l'immatriculation des terres appartenant aux malgaches de statut indigène connaît une ascension remarquable à partir des années 1930.

I- SPOLIATION DE TERRES ET DE TANINDRAZANA

Aussi bien dans le Vakinankaratra que dans l'Itasy, on assiste à de nombreuses spoliations de terres dont des *tanindrazana*. En effet, les colons vont mettre à profit l'application de la loi sur l'immatriculation foncière pour accaparer les terres fertiles appartenant aux autochtones. Les possessions collectives ne sont pas les seules qui font l'objet de spoliation mais aussi les propriétés individuelles².

A- Spoliation de terres et disparition des derniers *vodivona* à Ambohimandroso

Au lendemain de la colonisation, les *vodivona* résistent toujours au niveau du paysage agraire dans cette partie Nord du Vakinankaratra dont Ambohimandroso. Ils perdurent encore pendant une trentaine d'années après son abolition. Leur présence

¹ Rarijaona, R., 1967, 306p.

² Rapports mensuels, 1935-1953, ANM821. A propos de la spoliation de propriété individuelle, on peut citer le cas d'un héritage situé à Antsampandrano dans le district d'Antanifotsy. A partir de l'année 1950, dans l'intention de planter du tabac, un colon s'est installé sur cette propriété individuelle, un *tanindrazana* appartenant à un autochtone.

est signalée à plusieurs reprises à travers les actes, entre la fin des années 1890 à 1930³.

Comme ce qui s'est passée lors de l'abolition de l'esclavage, la suppression des *vodivona* traîne dans cette région de l'Onive et d'Ambohimandroso. En effet, l'écho du décret d'abolition de l'esclavage au début de la colonisation ne peut se faire sentir avec la même célérité dans la capitale et dans le reste du pays, surtout en milieu rural⁴. Ces *vodivona* ont pu survivre, soit en faisant appel à l'entraide ou *findramana* aux anciens *andevo* libérés et leurs descendants, ou encore en recourant au travail salarial, ou enfin à l'opposition ouverte à la colonisation.

1-Appel à l'entraide ou *findramana* aux anciens esclaves affranchis

Avant le XX ème siècle, la société du Vakinankaratra ne diffère guère de ce qu'on peut trouver dans les autres régions des Hautes terres. Selon Lucile Rabearimanana, il s'agit d'une société non pas homogène, ni égalitaire, ni indifférenciée mais où les notions de solidarité et *fihavanana* (parenté) restent encore solides au sein de la grande famille et de la communauté villageoise⁵. Grâce à cela, les *vodivona* ont pu survivre en usant de l'ancienne coutume ancestrale pour obtenir la main d'oeuvre nécessaire aux travaux agricoles et travaux des champs. Si on prend le cas d'Ambohimandroso dans la partie nord du Vakinankaratra, pour labourer les rizières ou pour repiquer ou moissonner, les grandes familles *andriana* descendants d'Andriamangarira font appel aux anciens esclaves, selon le principe du *findramana*⁶, c'est-à-dire au vieil système d'entraide pratiqué avant. Ou encore lorsque celui-ci fait défaut, elles font recours à la main d'oeuvre salariée. En effet, Ambohimandroso fait partie aussi de la région d'Ambatolampy où le métayage est moins pratiqué jusqu'en 1930. Ici, on préfère plutôt le *findramana*. Pour la culture du riz, les paysans s'entraident suivant la coutume⁷. Ces derniers cultivent eux-

³Cf. Actes Antanifotsy Ventes V (1920-1926), Ventes V (1904-1919), A.N.M.

⁴Rabearimanana, L., 1997, pp.291-302

⁵Rabearimanana, L., art.cit., Paris, 1991, pp.117-134

⁶Enquêtes, récits de Rabarison A. à Ambohimandroso, 2007

⁷Série 2D5 Chemise Ambatolampy (Région de Tananarive), Rapport économique 1930

mêmes leurs rizières et se font aider par leurs parents auxquels ils rendent le même service.

En tout cas, les liens entre anciens maîtres et anciens andevo persistent durant les décennies, et se manifestent lors des grands travaux agricoles et diverses cérémonies à caractère social ou religieux⁸. Pour les gros propriétaires fonciers d'Ambohibary, le piétinage des rizières et les récoltes sont effectués par le biais de différentes sortes d'entraide. Les descendants d'esclaves constituent une clientèle fidèle pour leurs anciens maîtres. Ils sont les premiers à répondre à l'appel lors du *findramana*, forme d'entraide qui ne suppose pas la réciprocité et qui constitue une source de prestige pour les gros propriétaires⁹.

En effet, dans la communauté villageoise où règne l'économie de subsistance, le travail ne revêt pas la même signification que dans le système capitaliste, selon Lucile Rabearimanana¹⁰. Vu le faible niveau des forces productives, l'accomplissement des travaux culturels nécessite beaucoup de bras, fournis par les membres mêmes de la grande famille ou du lignage, par le biais d'une entraide qui concrétise la solidarité à l'intérieur du groupe et qui la consolide. Le travail n'est pas payé, comme il le serait en système capitaliste. L'entraide revêt plusieurs formes et se retrouve aux différentes étapes des travaux culturels. Elle intéresse en premier lieu les travaux du riz, qui impliquent l'appel à une main-d'œuvre nombreuse, vu la simplicité des moyens techniques mis en œuvres.

Le piétinage des rizières de bas fond nécessite tout autant un appel à l'entraide familiale ou villageoise, de même que le repiquage et le battage du riz, sur les Hautes Terres centrales. La première opération concerne non seulement les hommes, mais encore leurs bœufs. Lors du *findramana*, un membre de la communauté, riche ou pauvre (car la pratique se poursuit même lorsque l'autosubsistance disparaît et que l'économie de marché entraîne les inégalités sociales) appelle tous les individus disponibles pour une durée déterminée à l'avance pour l'un des travaux susmentionnés. Le *findramana* est donc surtout pratiqué par les riches, pour lesquels

⁸Rabearimanana, L., 1997, pp.291-302

⁹Rabearimanana L., 1997, pp.291-302

¹⁰Rabearimanana L., 1995, 905 p.

l'opération permet aussi un certain étalage des biens. Les membres moins fortunés de la communauté recourent plus souvent au *valintanana* une autre forme d'entraide qui se pratique entre 4 ou 5 individus et suppose la réciprocité¹¹. Le travail est effectué, à tour de rôle, sur les rizières de chacun d'eux, et l'hôte offre un seul repas, très simple, en fin de journée.

L'entraide, pratiquée dans le cadre de l'autosubsistance sous le signe de la solidarité à l'intérieur du groupe, persiste donc même lorsque l'économie de marché progresse. La signification première demeure relativement intacte au niveau de ceux qui manquent de ressources financières-les jeunes gens et les pauvres. Mais pour les riches, elle constitue une occasion d'exercer leur domination économique et de montrer leur ascension sociale.

A Betafo, les relations entre les anciens maîtres et les anciens esclaves persistent, surtout lors du travail des rizières ou durant la moisson¹². Ce sont eux qui viennent offrir leur aide à leur ancien maître en guise de reconnaissance, en vertu des faveurs, des avantages qui leur sont octroyés.

2- Recours à la main d'œuvre salariale

L'introduction de la main d'œuvre salariale en Imerina remonte au début du règne de Ranavalona Ière et serait dû à son Chef de gouvernement Andriamihaja¹³. A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, on n'hésite pas à proposer le salariat pour le mode de construction des temples en Imerina, selon F. Raison¹⁴. Or, qui dit salariat dit ébranlement du système généralisé de la corvée à l'époque.

L'abolition de l'esclavage en 1896 a pour effet, notamment en Imerina, ne serait-ce que pour un temps, de libérer la main-d'œuvre affectée aux rizières¹⁵. « Les anciens esclaves, qui, dans les premiers temps de leur émancipation, avaient, un moment, paru vouloir user de façon excessive de la liberté, ont été les premiers à

¹¹Ibidem

¹² Ratsimbazafy, Njiva, Harivelo, mémoire de maîtrise, 2007, 182p.

¹³ Condominas, G., p.141 L'auteur cite Julier G., T.II, p.329

¹⁴Raison F., 1991, 840 p

¹⁵ Rabearimanana L., 1995, p.64. Voir aussi les traditions recueillies auprès de Rabarison Armand à Ambohimandroso

suivre nos conseils, se sont affirmés (...) De l'état de servage, ils ont été amenés, par le système des impôts, à la situation de petits cultivateurs et de salariés libres». C'est en ces termes que Gallieni vante l'œuvre d'abolition de l'esclavage¹⁶. Certains *andevo* quittent leurs maîtres et cherchent des emplois salariés, notamment comme porteurs¹⁷.

Vers les années 1930, dans le Vakinankaratra, les petits propriétaires ont ordinairement recours à la main d'œuvre salariale pour les travaux de labour et les plantations de maïs, pommes de terre et autres produits. Les propriétaires de rizières absents et quelques cultivateurs adoptent le métayage ou emploient la main d'œuvre salariale¹⁸. Ici, la pratique du salariat n'entre, en effet, dans les mœurs que progressivement à partir des années 1920-1930, où l'économie d'échange gagne du terrain et où les communications se développent avec le fonctionnement de la voie ferrée Tananarive-Antsirabe¹⁹.

Il est utile de définir le salariat rural des premières décennies du XX^e siècle en Imerina, et ailleurs. Dans le Vakinankaratra en particulier, les *andevo* libérés deviennent soit des métayers pour la riziculture, soient, plus fréquemment, des salariés chez leurs anciens maîtres. Ces travailleurs continuent ainsi à s'occuper des rizières de ces derniers moyennant le paiement par ceux-ci de son impôt de capitation et la fourniture annuelle d'un *lamba*. Le gîte et le couvert lui sont aussi assurés comme du temps de l'esclavage, et il ne reçoit aucune rémunération en espèces, surtout jusque dans les années 1930.

Ces privilégiés vont se trouver au centre de rapports de production d'un type nouveau. Ils ne participent plus au *valintanana*. Quand ils ont besoin de production de main-d'œuvre, ils font appel à des salariés recrutés au village, ou dans les environs, sans aucune considération d'appartenance communautaire²⁰. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, ne participe plus directement aux travaux agricoles. Quand ils vont aux champs, c'est essentiellement pour surveiller leurs salariés. Ils recourent

¹⁶ Gallieni G., 1901, p.4

¹⁷ Rabearimanana, L., 1997, pp.291-302

¹⁸ Série 2D 5, chemise Ambatolampy, Région de Tananarive.

¹⁹ Rabearimanana, L., 1996, p.293

²⁰ Fauroux, E., 1997, pp.61-91

parfois au *Findramana*, surtout à des fins ostentatoires. D'autre part, le jeu des forces centrifuges a provoqué une importante diminution de la taille du groupe susceptible de participer encore aux relations d'entraide (disparition de la main-d'œuvre servile). Il devient de plus en plus difficile de trouver parmi les rares partenaires potentiels, des gens pouvant effectivement se libérer. Le salaire en monnaie permet de résoudre le problème en autorisant le recrutement des personnes disponibles, quelle que soit leur place habituelle dans les réseaux d'échange de travail. Le recours au salariat dans les travaux agricoles exprime aussi l'influence du rapport marchand dans la communauté, même à moindre degré.²¹

Plus tard, on peut encore trouver des formes intermédiaires entre l'entraide et le véritable salariat, dans le Vakinankaratra. Cependant, la régression de l'entraide devant le salariat est inéluctable, avec les progrès de la culture attelée plus rentable. Pour avoir une idée sur ce qu'est le niveau des salaires pratiqués pendant cette période, nous donnons ci-après quelques chiffres. Vers 1898-1900, les salaires agricoles sont de 0,40 f par jour pour un journalier engagé chez le colon²². Vers l'année 1932, pour les travaux des rizières, l'homme reçoit 2,50 francs à 3 francs par jour, tandis que la femme ne gagne que 1,50 francs à 2 francs par jour. La durée de la journée de travail est limitée de 6h à 7h. Vers 1935, le repiquage gagne 2,50 francs par jour à 3,50 f/ par jours (homme) et 1,80 francs à 3,25 francs/j pour la femme. Parmi ces travaux, des ouvriers sont employés à la tâche. Le prix payé varie de suite 120 F à 150F l'ha suivant la nature du sol.

3-Opposition ouverte à la colonisation

Toujours dans cette partie nord du Vakinankaratra, à Ambohimandroso, la colonisation s'empare aussi des derniers *vodivona*, héritages des *Zanamangarira* ou descendants d'Andriamangarira. Vers l'année 1928, d'après les sources orales²³ que nous avons recueillies sur le lieu, un colon procède à la délimitation de toutes les terres et veut s'en emparer. La superficie de ces terrains est estimée environ à 1400

²¹ Fauroux E., 1997, pp.61-91

²² Département d'Histoire, Microfilm Tananarive 34MI164 (1898-1932)

ha. Les *fokonolona* se sont y opposés et revendiquent que ces terres sont des héritages appartenant aux descendants d'Andriamangarira. L'affaire est traduite devant le tribunal, vers les années 1940, mais finalement, les *fokonolona* sont battus tandis que les terres sont rendues au colon. En fait, le colon en question n'est autre que le propriétaire de la Société « La Grande Ile » déjà mentionnée auparavant.

Une autre source coloniale relate le litige foncier opposant l'Etat aux descendants d'Andriamangarira qui sont d'origine *andriana*²⁴. Ces derniers, membres du groupe *Zanamangarira* se sont farouchement opposés à toute emprise de l'Etat sur leurs terres. Finalement, ces *vodivona* disparaissent totalement l'année 1946, après leur immatriculation au nom de l'Etat, suite à la défaite des *Zanamangarira* en justice²⁵.

B-Spoliation de terres dans l'Itasy

Des spoliations de *tanindrazana* ont eu lieu aussi dans la région de l'Itasy. On peut en citer de nombreux exemples autour d'Analavory. Si l'administration coloniale espère éviter des spoliations, en procédant à la délimitation des territoires de colonisation par le moyen des transactions avec les indigènes, ce n'est pas le cas. Les étendues accordées, surtout au début du XX^e siècle, sont souvent sans commune mesure avec les possibilités financières et techniques des bénéficiaires.

Elles sont octroyées sans aucun plan d'ensemble, sans tenir compte des besoins futurs des populations locales. Pire que cela, en théorie, la législation mise en place en 1896 devrait permettre à celles-ci de faire prévaloir leurs droits sur les terres qu'elles cultivent. En réalité, beaucoup de concessions demandées et accordées aux Français ne tiennent pas compte des implantations préexistantes. L'administration locale n'hésite pas à déloger les populations locales²⁶.

²³ Sources orales recueillies auprès de Rabarison Armand à Ambohimandroso en 2007(cf. annexe)

²⁴ CAOM, Série 2D5 chemise Ambatolampy

²⁵ CAOM, Série 2D5, Rapport politique 1955 se réfère à l'Arrêt du Cour d'Appel

²⁶ Rabearimanana, L., 1995, 905 p.

Dans l'Itasy, aux environs d'Analavory, des villages entiers ont été englobés dans les concessions coloniales²⁷. Citons, entre autres, l'exemple de la Propriété dite « Ferme de Mazy. Tsarahonenana XX ». Cette propriété est située à proximité d'Antanetimboahangy, canton d'Analavory (ex-canton de Ngilomby), district de Mamolakazo (Miarinarivo), Province de l'Itasy. Vers l'année 1913, des cases, parcs à bœufs, tombeaux, rizières, cultures ont été englobées dans cette concession coloniale.

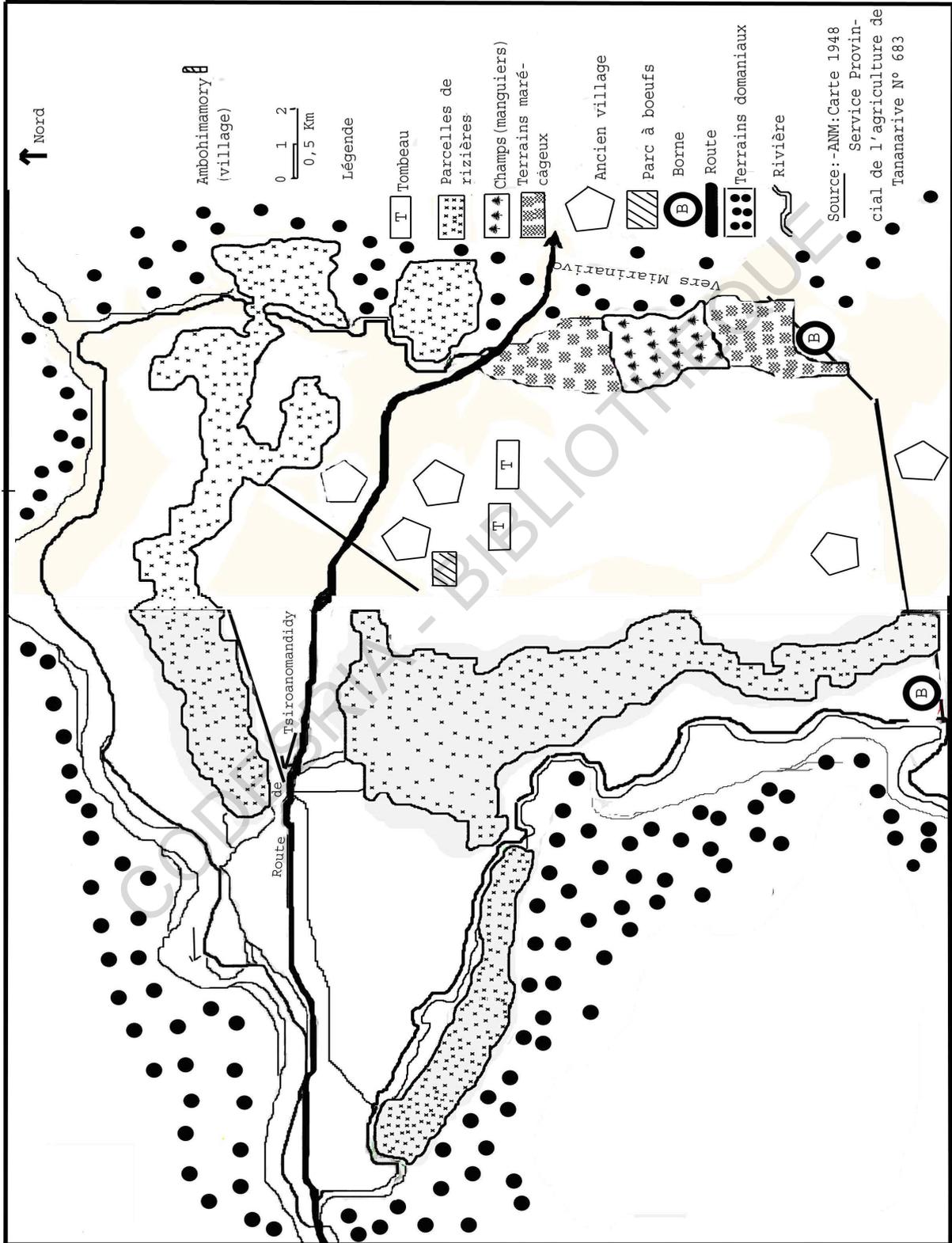
Or, en droit coutumier malgache, la présence d'un tombeau peut paralyser toute appropriation car elle traduit l'existence d'un droit de propriété. Ainsi, le droit coutumier ne fut qu'une simple théorie et n'a pas été respecté par la colonisation.

Les tombeaux contenant des sépultures peuvent être immatriculés avec les propriétés sur lesquelles ils ont été construits, mais, même après l'immatriculation, ils restent soumis, que l'immeuble appartienne à des indigènes ou à des Européens, aux règles spéciales de propriété les concernant. Notamment, en ce qui concerne les tombeaux possédés par des indigènes et contenant des sépultures, ils conservent leurs caractères d'inaliénabilité et d'insaisissabilité établis par la législation malgache. Les tombeaux se trouvant sur un terrain immatriculé ne peuvent être ni modifiés ni agrandis, mais ils peuvent être désaffectés, dans les conditions reconnues par la coutume, et l'immeuble rentre alors dans le droit commun²⁸.

²⁷ ANM : Cartes 1948. Service provincial de l'agriculture de Tananarive N°683

²⁸ Lota A., 1931, 410p.

Carte N°7: VILLAGES ENGLOBES DANS UNE CONCESSION COLONIALE A ANALAVORY
 VERS 1913 LA PROPRIETE TSARAHONENANA XX



Par ailleurs, rappelons le cas du colon Camille Gohier qui s'est fait octroyer aussi une concession de quelques milliers d'hectares à Ankonabe, canton d'Analavory, vers les débuts des années 1930. Des terres se trouvant dans les villages voisins ont été englobées dans sa concession. Des populations ont été délocalisées et transférées ailleurs. Ces faits ont été confirmés par la carte et nos enquêtes effectuées sur le terrain. Ambatomenaloha et Bemasoandro figurent parmi les villages dont les terres ont été spoliées par ce colon. La concession de Gohier dénommée Ambatomanaloha II-Domaine s'étend sur une superficie de plus de 176 hectares. C'est l'ancien village d'Ambatomenaloha qui a été partagé dont l'autre partie appelé désormais Ambatomenaloha-II a été donnée aux populations locales tandis que la grande part (la plus meilleure aussi) confisquée par Gohier. Des rizières ont été spoliées aussi. De ce fait, on se trouve face à une interpénétration entre les deux propriétés : la concession Gohier et le territoire du village d'Ambatomenaloha.

II-PROGRESSION DES TERRES IMMATRICULÉES ET CADASTRÉES

Face à cette mainmise ou spoliation même des terres par la colonisation, c'est la course vers l'immatriculation des possessions des paysans. Le cadastre et l'immatriculation, tant collectifs qu'individuels, commencent à intéresser la population autochtone.

Contrairement à la période précédente, plus précisément entre 1895-1930, les terrains immatriculés et cadastrés augmentent en nombre et en superficie entre les années 1930-1960. Il s'agit en majorité des héritages de terre de propriété indivise qui sont surtout immatriculés ou cadastrés, toutefois il y a aussi tendance à immatriculer des terrains appartenant à des individus. Il n'est pas étonnant que ce soit en Imerina que la procédure d'immatriculation, valable aussi bien pour les Français que pour les autochtones, soit utilisée dès l'origine. Elle profite à ceux qui ont compris rapidement l'intérêt de la légalisation de la propriété et le fonctionnement de la bureaucratie coloniale. Les Merina bénéficient également de la création du cadastre indigène par le décret du 25 août 1929 pour « fixer la propriété

individuelle et protéger les indigènes contre eux-mêmes, et éviter dépossessions et spéculations inconsidérées ». Sur les côtes, les Merina constituent aussi, en général, les premiers propriétaires malgaches de terres immatriculées²⁹.

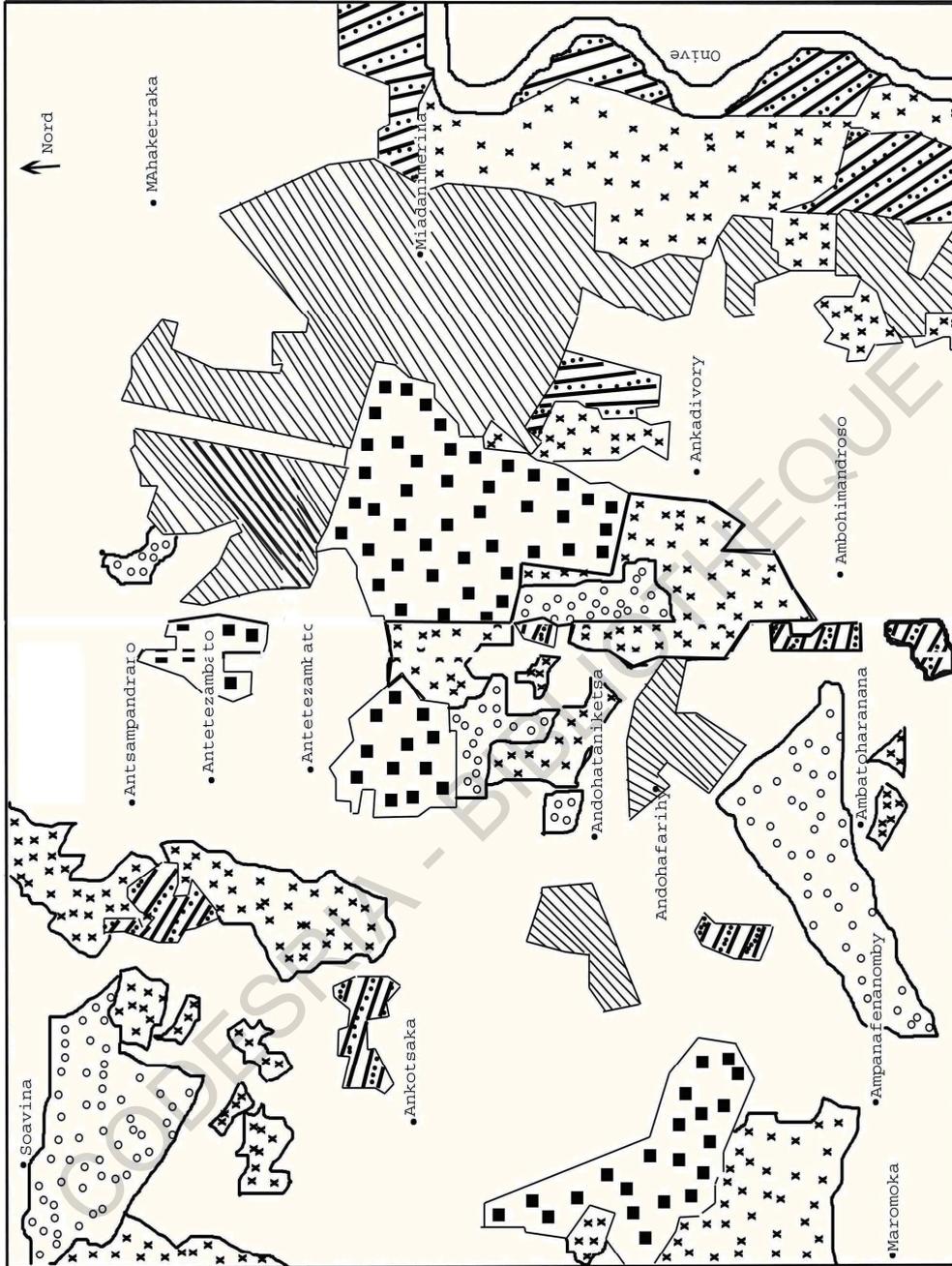
A-Les propriétés collectives cadastrées : une forme d'adaptation ou de défense contre la spoliation

La colonisation introduit une autre conception de la propriété foncière : l'immatriculation et le cadastre. Face aux réformes foncières imposées dès le début par la colonisation, les héritages de terres collectives sont les premiers concernés par l'immatriculation ou le cadastre obligatoire des terrains. Ce sont les populations qui se sentent les plus menacées directement par ces spoliations de terre perpétrées par les colons dans plusieurs endroits de l'Imerina qui seront contraintes de l'appliquer. En fait, il s'agit surtout d'une immatriculation collective. De ce fait, il semble que les propriétés collectives cadastrées sont une autre forme d'adaptation ou de défense contre la spoliation.

L'étude des actes de vente et des registres domaniaux nous a permis de reconstituer en partie le fond du paysage agraire d'Ambohimandroso entre 1930-1960(cf. la carte suivante). De nombreux terrains ont été immatriculés ou cadastrés à partir des années 1930. Regroupant au moins le tiers de toutes les terres, ils se distinguent en trois sortes : les propriétés collectives cadastrées, les propriétés individuelles cadastrées, puis les propriétés cadastrées dont on ne sait pas exactement si elles sont individuelles ou collectives. Au début, l'immatriculation collective est surtout plus pratiquée lorsqu'il s'agit de propriétés appartenant à un groupe lignager. Ainsi, une grande partie de ces terrains sont constitués d'héritages ou *tanindrazana* possession collective des membres des familles du groupe des *Zanamangarira*, c'est-à-dire descendants d'Andriamangarira. Auparavant, comme il a été déjà mentionné, la spoliation faite par la Société « La Grande Ile » sur les anciens terrains *vodivona* réclamés par ce groupe comme étant sa propriété en est aussi une raison.

²⁹ Rabearimanana L., 1995, 905 p.

**Carte N°8: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE
D'AMBOHIMANDROSO ENTRE 1930-1960**



0 5 Km

Légende

- | | |
|---|---|
|  Propriétés individuelles cadastrées |  Propriétés cadastrées |
|  Parcelles de terrains demandées en concession coloniale |  Propriétés collectives cadastrées |
|  Concession coloniale vendue en 1950 |  Fleuve |

Fond de carte :-Plan cadastraux du canton d'Ambohimandroso 1945

Source :-Archives domaniales d'Ambatolampy et actes de vente entre 1930-1960

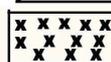
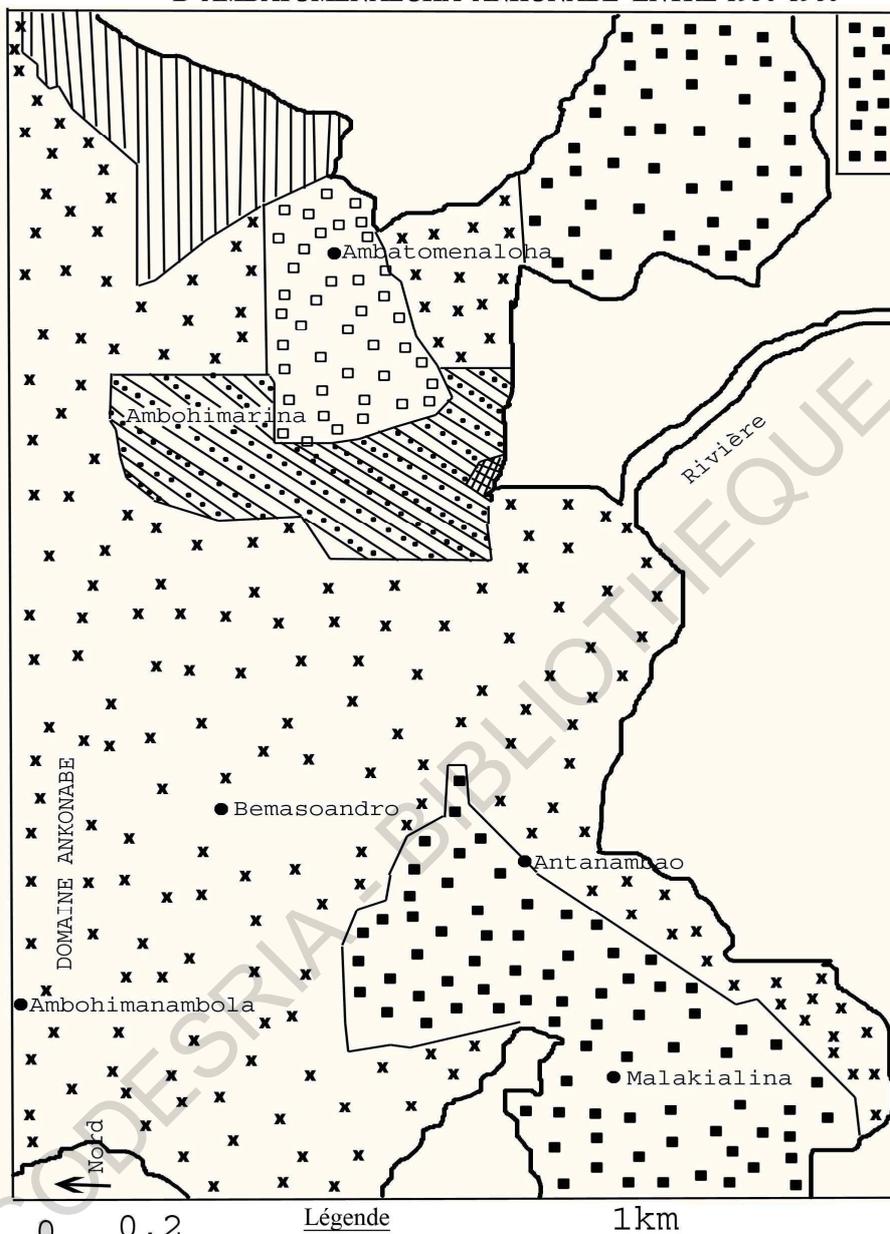
L'immatriculation collective gagne du terrain aussi dans la région de l'Itasy. Le village d'Ambatomenaloha-II, à Analavory, en est un exemple. L'étude de la carte suivante nous permet de reconstituer l'évolution du paysage agraire de ce village entre la période 1930-1960. Situé sur un terrain de plus de 80 hectares, celui-ci a été immatriculé collectivement au nom de quatre personnes supposées être les fondateurs³⁰. Le village est entouré au sud, à l'est, et à l'ouest par le domaine d'Ankonabe appartenant au colon Camille Gohier. Tandis que sur le coin sud est du village se trouvent des rizières et champs de culture qui sont aussi des propriétés collectives. Entretemps, un terrain situé au nord ouest du village fait encore l'objet de litige.

Comme il a été dit auparavant, à propos de l'origine d'Ambatomenaloha, ces quatre individus font partie du groupe de migrants issus de la population autochtone habitant le village de *Maromena* et qui sont venus s'installer ici. Il semble que c'est l'administration elle-même qui a facilité cette immatriculation collective en tant que propriété indivise au profit de la population locale. On a vu de cas semblable, auparavant, lors de l'installation des *Zazamanga* (anciens *andevo* affranchis lors de l'abolition de l'esclavage) sur des terrains qui leur ont été octroyés dans le district d'Ambohidratrimo, territoire du Marovatana en Imerina centrale.

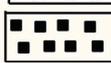
Il est évident qu'il s'agit en quelque sorte une délimitation du territoire appartenant au village, face à la concession du colon Camille Gohier qui s'installe à Ankonabe, à côté d'Ambatomenaloha-II. Auparavant, une partie du territoire du village a été confisqué et intégré dans la concession de ce colon. A la rigueur, on pourrait l'interpréter comme une manière de consacrer les droits de la population locale face à une autre tentative de spoliation de terre. Il y a là aussi, semble-t-il, une recherche de l'administration coloniale de mettre en ordre cette cohabitation. D'ailleurs, l'immatriculation de ces deux terrains s'est effectuée à la même période, plus précisément entre les années 1936-1938.

³⁰ Registre foncier du Service des Domaines de Miaryarivo

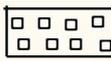
Carte N°9: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE
D'AMBATOMENALOA ANKONABE ENTRE 1930-1960



Concession Gohier



Appartenant soit à des colons ou aux autochthones



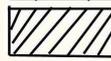
Propriétés collectives immatriculées



Propriétés collectives: rizières et champs de culture



Terrain confisqué par la concession Gohier



Terrains faisant l'objet de litiges

Fond de carte: -Service Topographique de Miarinarivo, canton d'Analavory partie Est

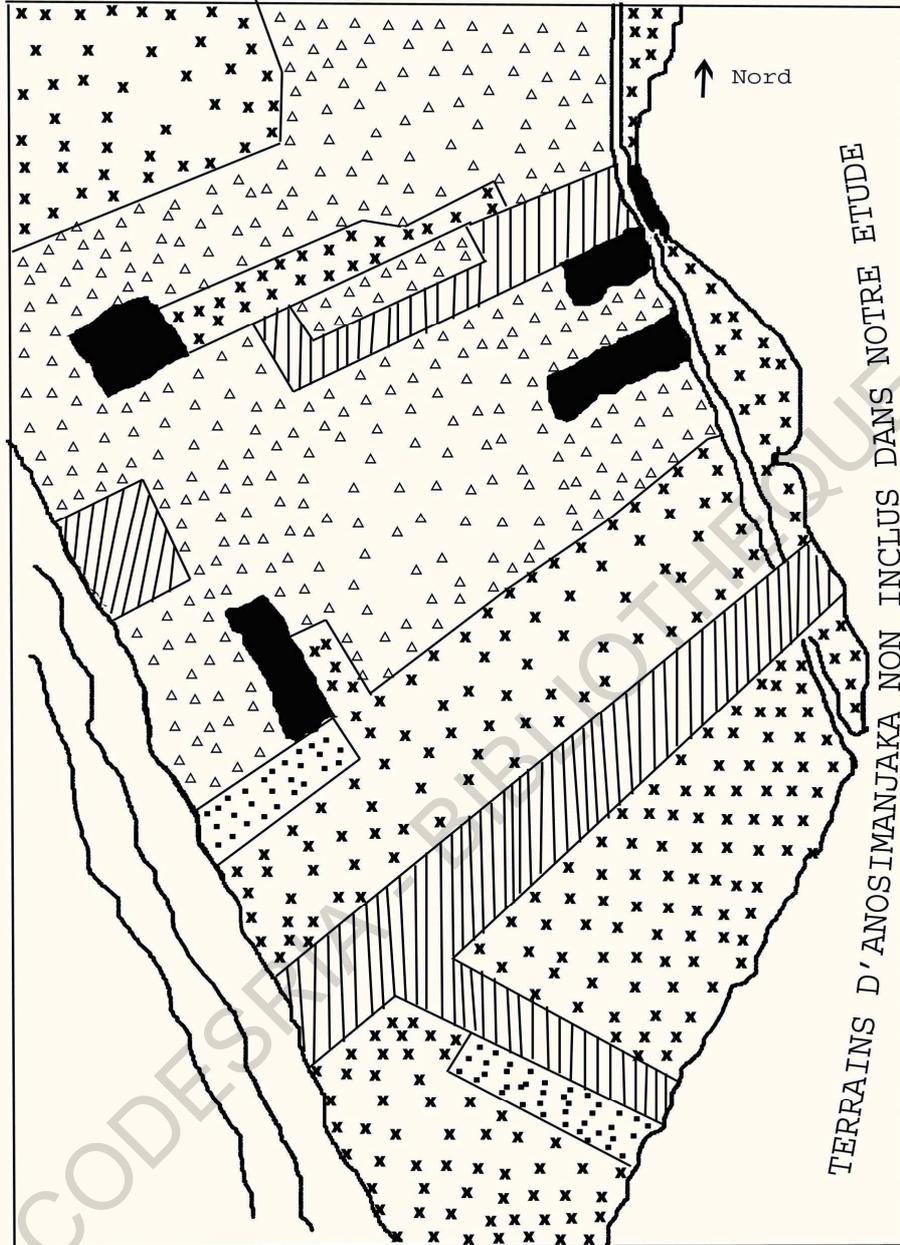
Sources: -Archives domaniales de Miarinarivo; enquêtes

Pour le cas d'Ambohitrimanjaka, beaucoup de terrains ont été immatriculés durant la période 1930-1960(cf. carte suivante) par rapport aux années 1895-1930. Seulement, leurs propriétaires n'ont pas pu être identifiés. Nous supposons que ces terrains immatriculés sont des propriétés individuelles appartenant à quelques notables en particulier. Tandis qu'à côté, une grande partie des terrains ou héritages restent des possessions terriennes collectives encore non immatriculées. Or, on a remarqué que si toute la plaine de Tananarive a été entièrement cadastrée pendant la période coloniale, par contre celle du canton d'Ambohitrimanjaka ne le sera qu'au lendemain de l'Indépendance³¹. En effet, Ambohitrimanjaka c'est le lieu même du contraste, dans la mesure où l'attachement aux traditions et coutumes ancestrales y domine à côté des influences de la civilisation occidentale et la pression urbaine qu'il a dû subir, étant situé à proximité de la capitale. Au moins, la moitié des terres sont encore des possessions de droit coutumier. L'origine des ces terres est en majorité des héritages, c'est-à-dire des *tanindrazana*, et une infime partie est acquise par achat.

Outre cela, un grand nombre de propriétaires terriens résident dans la capitale, entre autres, les descendants des *Zanadranavalona* d'Anosimanjaka, et ceux de la famille d'Andafiavaratra. A part ces héritiers des grandes familles issues de l'ancienne aristocratie et de l'oligarchie merina, les « fonctionnaires paysans » font aussi partie de ces propriétaires qui habitent aussi à Antananarivo, c'est-à-dire en ville. Parmi les premiers groupes, certains d'entre eux ont vendu leurs *tanindrazana* à des anciens esclaves affranchis ou à leurs descendants (cf. carte). D'autres ont préféré les donner en exploitation indirecte à des anciens *andevo* affranchis ou à leurs descendants, c'est-à-dire la pratique du métayage. Cette situation nous introduit maintenant à étudier les propriétés individuelles ou immatriculations individuelles.

³¹ Douessin R., 1975, 221p.

Carte N°10: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE
D'ANOSIMANJAKA ENTRE 1930-1960 (PARTIE SUD)



0 1 2 Km Légende

- | | |
|--|--|
|  Possessions de droit coutumier |  Acquisitions de rizières par achat |
|  Héritages exploités par des descendants d'affranchis |  Héritages vendus à des affranchis ou à leurs descendants |
|  Propriétés immatriculées |  Fleuve |

Fond de carte :-Service Topographique de Tananarive Canton d'Ambohitrimanjaka:section A1 dite Anosimanjaka
Source :-P.V.C.B Anosimanjaka A1; enquêtes

B-La diffusion de l'immatriculation et de la propriété individuelle

La législation foncière coloniale et l'implantation des colons d'une part, la diffusion de l'économie de marché en général, et l'adoption, contrainte ou non, des cultures de traite par les paysans malgaches, d'autre part, ne manquent pas de battre en brèche la propriété collective et de provoquer la mise en place progressive de la propriété individuelle³². La fin des années 1920 et surtout les années 1930 ont marqué ainsi un revirement dans la politique économique de la colonisation qui tend à miser sur les masses paysannes autochtones pour promouvoir l'économie de traite. Si depuis 1896, le régime colonial reconnaît la propriété individuelle chez les Malgaches à condition qu'ils puissent apporter la preuve de leurs droits, le décret du 28 août 1926 permet l'appropriation plus rapide du sol et la formation d'un groupe de petits propriétaires motivés pour le développement des activités agricoles³³.

Une étude de Jean Fremigacci signale que le service agricole s'efforce de donner un contenu concret à la grande pensée du Gouverneur Général Olivier laquelle consiste à fortifier la propriété individuelle partout où elle existe, la constituer partout où elle fait défaut³⁴. Par ailleurs, Lucile Rabearimanana développe aussi dans ses travaux ce phénomène de diffusion de l'immatriculation et du cadastre au niveau des communautés rurales autochtones aussi bien pour l'ensemble de Madagascar que les autres régions de l'Imerina. Pour les Malgaches, c'est dans les bureaux des Domaines de Tananarive et de Tamatave, où la notion de propriété individuelle est reconnue et appliquée, que les réquisitions d'immatriculation sont les plus nombreuses. Autour de la capitale, cet attachement à la propriété individuelle s'avère d'autant plus vif dès les années 1920 que rares sont les terrains encore aménageables en rizières et que celles qui existent produisent souvent à peine pour la consommation locale³⁵.

³² Rabearimanana L., 1995, p.57

³³ Rabearimanana L., 1995, 905p.

³⁴ Fremigacci, Jean, « Politique sociale » et paysannerie : un projet de modernisation de l'habitat rural vers 1940 », Histoire et organisation de l'espace, Cahiers du CRA, n°7, pp. 107-125

³⁵ Rapport économique Tananarive-banlieu, 1933, Aix-en-Provence, CAOM, 2D203

En effet, les terres cadastrées sont grevées d'inaliénabilité et d'insaisissabilité pendant 30 ans. La mise en place de cette nouvelle procédure d'accès à la propriété privée pour les autochtones entre 1933 et 1939 profite essentiellement à l'Imerina³⁶: aux districts de Tananarive-ville, de Tananarive-banlieue, de l'Avaradrano, de Manjakandriana, d'Anjozorobe, puis aux districts du Vakinankaratra, Antsirabe, Betafo et de l'Itasy. Le cadastre est étendu, au lendemain de la guerre, aux régions de Moramanga et d'Ambositra. Bref, son instauration intéresse des populations rurales nombreuses, attelées à une intensification des activités agricoles et conscientes de l'intérêt de cette forme de propriété.

Il n'est pas étonnant que ce soit en Imerina que la procédure d'immatriculation, valable aussi bien pour les Français que pour les autochtones, soit utilisée dès l'origine. Elle profite à ceux qui ont compris rapidement l'intérêt de la légalisation de la propriété et le fonctionnement de la bureaucratie coloniale. Les Merina bénéficient également de la création du cadastre indigène par le décret du 25 août 1929 pour « fixer la propriété individuelle et protéger les indigènes contre eux-mêmes, et éviter dépossessions et spéculations inconsidérées ».

La mesure instaurée par Marcel Olivier est immédiatement mise à profit par les Merina. En effet, ceux-ci connaissent non seulement l'exportation mais aussi diverses formes de propriétés se rapprochant de la propriété individuelle. Un autre facteur de disparité réside dans la pénétration de l'influence étrangère en Imerina au XIXe siècle. Aussi, le contact avec la civilisation occidentale contribue à consolider, chez les Merina, l'idée d'une appropriation foncière dès que la législation le leur permet.

Sous Marcel Olivier, un nouveau pas est franchi avec l'instauration du cadastre. L'installation de colons français attise aussi les conflits fonciers et pousse les Malgaches à l'immatriculation de leurs terres. Immatriculation et cadastre ne sont pas adoptés par les paysans dans leur ensemble, loin s'en faut, même en Imerina, avant la fin des années 1930. Ils concernent surtout la frange ouverte aux influences extérieures, en contact plus ou moins direct avec l'administration, c'est-à-dire grosso

³⁶ Rabearimanana L., 1995, 905 p.

modo ceux que la terminologie coloniale qualifie d'« évolués », des « gens instruits » et suffisamment au courant de la politique administrative³⁷. Outre cela, leur coût élevé constitue un frein à la généralisation des procédures d'immatriculation et de cadastre parmi les populations rurales.

Ainsi se développe progressivement à la fin des années 1920 la petite propriété parmi les indigènes. Mais la « tendance à la constitution de la propriété individuelle », selon l'expression utilisée par les rapports de district et de région est loin de gagner la masse des paysans. En 1928, lorsque l'immatriculation foncière commence à être autorisée pour les Malgaches, ceux-ci, plus nombreux que les citoyens français, n'ont acquis que des superficies nettement moindres.

A partir les années 1930, on assiste à un vaste mouvement d'immatriculation des rizières et des terres proches des villages, occasion d'ailleurs de nombreux conflits familiaux sur les héritages surlesquels nous y reviendrons un peu plus loin, et de dissensions progressives des liens entre parents et d'amplification de l'individualisme. La propriété individuelle est reconnue par tous, au moins pour les plaines et les bas-fonds aménagés en rizière, en Imerina, alors que les versants des collines destinés aux cultures sèches et aux pâturages peuvent encore être exploités par l'ensemble des habitants du village, et appartiennent légalement au *fokonolona*. Mais dans l'Avaradrano, aux densités élevées de population, autour d'Ilafy, de Sabotsy Namehana notamment, le mouvement d'immatriculation atteint aussi les flancs des collines.

L'idée d'appropriation individuelle se répand d'autant plus vite que la faim de terres arables se fait sentir progressivement, dès la première moitié du XXe siècle, en particulier dans les zones relativement peuplées comme l'Avaradrano, les districts de Manjakandriana et d'Ambatolampy. Cependant, partout, dans ces zones de forte colonisation comme en Imerina où les concessions sont moins étendues et moins nombreuses, les populations rurales autochtones s'opposent avec véhémence à l'extension de la colonisation, qui ne peut se faire qu'aux dépens des terres qui leur reviennent. A Manjakandriana où une faim de terres commence à se faire sentir dans

³⁷Rabearimanana L., 1995,905p.

les années 1950, elles réagissent à des articles de presse sur les essais de colonisation européenne à Madagascar. A côté du grand nombre de demandes d'immatriculation de terrains déposées, on observe les réponses collectives des sociétés rurales par le biais des Collectivités Autochtones Rurales dites CAR. Quant aux CAR d'Ambatomanga et d'Ambatomena, elles veulent s'appropriier tous les terrains domaniaux vacants. La solidarité des collectivités joue donc pour organiser un front commun d'opposition à la colonisation, et de défense contre l'accaparement du *tanindrazana*.

Par ailleurs, selon toujours Lucile Rabearimanana³⁸, l'*Imerina* connaît une évolution intermédiaire entre l'appropriation foncière collective et la propriété privée avant la fin du 19^e siècle, qui permet comme au Ghana, dès le début du XX^e siècle, une appropriation individuelle. Celle-ci se produit non dans le cadre d'une économie de marché portant sur divers produits vivriers et d'élevage. Le facteur démographique joue également en accroissant l'enjeu de l'appropriation privée de la terre, surtout à partir des années 1930.

D'autre part, l'administration coloniale reconnaît la tendance des indigènes à la constitution de la propriété individuelle³⁹. Selon elle, cette tendance s'accroît de plus en plus, le nombre toujours croissant des demandes de régularisation d'occupation, ou d'immatriculation en est la preuve la plus certaine. A Ambohimandroso, par exemple, on assiste à la progression de l'immatriculation de la propriété individuelle à partir des années 1930(cf. carte de reconstitution du paysage agraire d'Ambohimandroso entre 1930 et 1960). Ainsi, entre 1930-1960, les propriétés individuelles cadastrées sont plus ou moins proportionnelles aux propriétés collectives cadastrées dans ce village, en termes de nombre et de surface. Les difficultés qu'éprouvent les indigènes désireux de procéder au morcellement d'une propriété collective sont les causes de leur orientation progressive vers la propriété individuelle. Les prix élevés atteints par les rizières indiquent au surplus combien l'indigène s'attache de plus en plus à la terre. Il est à remarquer d'ailleurs que la propriété collective disparaît de jour en jour et on ne la retrouve guère que

³⁸ Rabearimanana L., 1995, 905 p.

³⁹ Sous-série 2D5, Province d'Antananarivo, 1930

pour l'exercice de certains droits d'usage sur les terrains de parcours des bestiaux par exemple⁴⁰. Aussi bien à Ambohimandroso que dans les autres villages ou régions (Ambohitrimanjaka, Analavory) faisant l'objet de notre étude, ce qu'il faudrait souligner c'est que les notables ont été parmi les premiers à procéder à cette immatriculation individuelle.

Bref, quelle que soit la procédure adoptée en *Imerina*, immatriculation directe ou cadastre, les populations rurales ont non seulement le sens aigu de la propriété individuelle mais encore la conscience de la nécessité de légaliser celle-ci par un acte administratif officiel. Celui-ci est utilisé en premier lieu pour les rizières dont l'importance économique n'est plus à démontrer. Dans les années 1950, immatriculations, cadastre et transactions foncières légalisées se poursuivent, à un rythme plus soutenu⁴¹.

⁴⁰ Sous-série 2D5, Province d'Antananarivo, 1930

⁴¹ Rabearimanana L., 1995, 905 p.

CONCLUSION DU CHAPITRE VI

L'arrivée de la colonisation est à l'origine d'abus et de spoliations des terres et *tanindrazana*. Celle-ci a introduit une autre conception de la propriété foncière : l'immatriculation et le cadastre. Les colons ont su mettre à profit l'application de cette loi pour accaparer les terres fertiles appartenant aux autochtones. Aussi bien dans le Vakinankaratra que dans l'Itasy, on a assisté à de nombreuses spoliations de terres dont des *tanindrazana*. Au lendemain de la colonisation, les *vodivona* ont résisté toujours au niveau du paysage agraire à Ambohimandroso dans cette partie Nord du Vakinankaratra. Ils perdurent encore pendant une trentaine d'années après son abolition avant de disparaître totalement.

Face à tout cela, l'immatriculation des terres appartenant aux malgaches de statut indigène ont connu une ascension remarquable à partir des années 1930. Face aux réformes foncières imposées dès le début par la colonisation, les héritages de terres collectives sont les premiers concernés par l'immatriculation ou le cadastre obligatoire des terrains. Ce sont les populations qui se sentent les plus menacées directement par ces spoliations de terre perpétrées par les colons dans plusieurs endroits de l'Imerina qui seront contraintes de l'appliquer. En fait, il s'agit surtout d'une immatriculation collective. De ce fait, il semble que les propriétés collectives cadastrées sont une autre forme d'adaptation ou de défense contre la spoliation. Parallèlement, comment ces paysans vont-ils réagir à l'extension des cultures coloniales ?

Chapitre VII

Réactions paysannes à l'extension des cultures coloniales

Ainsi l'ensemble de l'intervention administrative tend, sans succès au niveau de la production, à organiser le paysannat par rapport aux intérêts de la colonisation¹. La période 1945-1960 est marquée par trois phénomènes, tout d'abord, il y a le développement des luttes pour l'Indépendance. Ensuite, on assiste au redéploiement de l'économie coloniale avec l'apparition d'un petit capitalisme industriel étranger et l'intensification des cultures coloniales d'exportation. Ce qui entraîne une nouvelle forme d'intervention de l'Etat, non plus dans la sphère des échanges, mais dans celle de la production des économies paysannes. Enfin, elle est caractérisée aussi par l'autonomisation relative de la fonction de l'appareil d'Etat en matière agricole par rapport au politique, marquée par l'apparition d'une technocratie agronomique.

Tous ces phénomènes expliquent en partie, sinon même influencent les réactions paysannes face aux tentatives de développement des cultures coloniales. Le mouvement de contestation de la colonisation gagne les milieux ruraux².

I- LES ESSAIS DE PLANTATION DES CULTURES COMMERCIALES

Pour chaque thème vulgarisé, les résultats ne sont pas les mêmes, ils varient selon les méthodes employées et suivant les circonstances. Les paysans répondent à ceux-ci négativement ou positivement selon leurs motivations, leur formation, leur position sociale, leur groupe d'appartenance. Or, en parlant de résultats, il faut bien distinguer le quantitatif du qualitatif, les apparences des réalités, le superficiel de la profondeur, la proportionnalité. Il faut se demander aussi s'ils répondent bien au but visé. En effet, les paysans montrent, soit leur indifférence et résistance, soit aussi leur adhésion.

¹ Desjeux, D., 1979, 195 p.

² Rabearimanana, L., La société rurale du Vakinankaratra dans la lutte contre le pouvoir colonial à Madagascar.(1945-1960), Histoire sociale de l'Afrique de l'Est(XIXè-XXè siècle), Actes de colloque de Bujumbura 1989, pp.117-134

A- Succès mitigés ou échecs

L'encadrement du paysannat n'a permis qu'une diffusion partielle et lente des méthodes culturales modernes, laquelle demande des années ou même des décennies. En fait, l'expérience s'est soldée au mieux par un succès mitigé, aussi bien dans le Vakinankaratra³ que dans les autres régions de l'Imerina.

1- De la propagande agricole aux collectivités rurales

L'administration coloniale ébauche des formes d'organisation du paysannat, principalement dans la sphère des échanges, grâce à la mise en place de quelques services techniques agricoles, soumis en fait au politique, c'est-à-dire aux administrateurs⁴. En réalité, ce sont des services techniques organisés par rapport aux intérêts de la production coloniale et cela se manifeste même dans les méthodes employées et les thèmes techniques vulgarisés.

A partir de l'année 1927, le Service de l'agriculture, tout en veillant à l'organisation toujours plus méthodique des principales stations d'essais et orientant ses activités vers la sélection de produits de culture, se préoccupe de l'extension de son service de vulgarisation. Effectivement, ces stations d'essais assurent aussi la propagande agricole⁵. L'effectif des contremaîtres et moniteurs d'agriculture a été augmenté. Mais le premier véritable service de l'agriculture ne démarre qu'en 1928.

Les agents du service de la propagande agricole doivent faire périodiquement de longues tournées pour entrer en contact permanent avec la masse paysanne et les conseiller pour l'amélioration de leurs méthodes culturales, et l'extension de leurs cultures. Le service de la propagande a à sa tête un agent provincial d'agriculture qui est un Français et ce dernier a sous ses ordres des moniteurs d'agriculture indigènes.

³ Rabearimanana, L., Une expérience de développement rural dans les années 1950 : Les collectivités du Vakinankaratra », *Omalysy Anio*, N°16, 1982, p.120, pp. 101-121

⁴ Desjeux, D., La question agraire à Madagascar : administration et paysannat de 1895 à nos jours, 1979, 195p.

⁵ Raharison, L., colonisation et vulgarisation dans la région du lac Alaotra(1920-1956), Département d'Histoire, 1988, 135 p.

Chaque moniteur a sous sa responsabilité deux cantons d'une trentaine de villages chacun de sorte qu'il se trouve à bout de force pour bien remplir sa fonction.

En général, deux méthodes sont employées par les techniciens et les administrateurs pour intervenir auprès des paysans, soit la coercition directe soit l'incitation⁶. Dans son action, l'administration cherche toujours à atteindre la masse, soit par le canal du *fokonolona*, soit par le biais de l'élite paysanne formée de notables ou paysans aisés. C'est dans ce sens là que des charrues ont été distribuées au *fokonolona* au départ.

L'ancienne monarchie merina, puis l'administration coloniale jusqu'à la seconde guerre mondiale, ont eu une vue généralement assez simple de la question. Le développement rural est perçu sous l'apparence d'une augmentation de la production à réaliser par le moyen de l'obligation à cultiver imposée aux paysans⁷. Cette obligation à cultiver porte sur le développement des cultures vivrières dans le but d'éviter des disettes et sur certaines cultures destinées à l'exportation. C'est l'époque où chaque contribuable est périodiquement astreint à cultiver une superficie minimum déterminée de divers produits. On a cru que l'autorité suffit pour obtenir le développement de la production et régler le problème, qui paraît encore mineur de la commercialisation des produits agricoles.

Le développement de la production agricole a été conçu de différentes façons :

- extension des superficies cultivées ;
- introduction des cultures ou des variétés de cultures nouvelles et innovations techniques sur les exploitations agricoles ;
- réalisation des travaux d'infrastructure plus ou moins importants.

La résolution de ces problèmes en soulève d'autres, celui de la formation du paysan en vue de sa promotion économique et sociale réalisée grâce à la

⁶ Desjeux, D., op.cit., 1979, 195p.

⁷ Dez, J., « Les structures de base du développement agricole à Madagascar », Colloque de Mantasoa, 1967, Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Madagascar, Centre d'Etudes Rurales, pp.39-80

modification de ses comportements. La résolution de ces différents problèmes peut se poursuivre au sein de cadres juridiques d'action variés.

L'administration coloniale disposera de services techniques. L'action ne sera envisagée que sous l'aspect d'interventions administratives dans le domaine rural sous une forme généralement diffuse. La seule structure de base admise, en dehors de celle constituée par l'encadrement administratif, est celle du *fokonolona* parce qu'elle est raditionnelle et surtout parce que son existence permet à l'administration d'agir plus facilement sur les masses paysannes en vue de faire exécuter des corvées.

Suite à la conférence de Brazzaville⁸ de 1944, la colonisation change sa politique vis-à-vis de ses colonies dont Madagascar. Cette nouvelle optique politique entraîne, à Madagascar, la rénovation des collectivités traditionnelles, les *fokonolona*, considérées en Imerina comme les cellules de base de l'organisation des masses rurales. Elles vont constituer aussi les structures d'encadrement du paysannat pour le développement et l'amélioration de la production agricole. Le plan de développement économique et social accordant, à partir de 1951, une place plus importante qu'auparavant à ce secteur, l'encadrement du paysannat est la préoccupation primordiale puisque ce sont les cultivateurs malgaches qui fournissent 80% à 90% de la production totale.

Les réformes des collectivités traditionnelles s'échelonnent entre 1944 et 1956 où plusieurs institutions sont créées. Parmi elles se constituent successivement les collectivités témoins en 1949, les collectivités autochtones rurales (C.A.R.) à partir de 1950 et les collectivités rurales autochtones modernisées (C.R.A.M.) à partir de 1951. En outre, en 1955-1956 s'ajoutent aux C.A.R. et C.R.A.M. les secteurs de paysannat et les groupements de collectivités.

⁸ Rabearimanana, L., Une expérience de développement rural dans les années 1950 : Les collectivités du Vakinankaratra », *Omalv sy Anio*, N°16, 1982, p.101, pp. 101-121 La conférence de Brazzaville de 1944 marque le changement que la France veut apporter dans ses relations avec ses colonies, en mettant l'accent sur la nécessité pour celles-ci de « s'acheminer par étapes, de la décentralisation administrative à la personnalité politique ». Sur le plan économique, la conférence spécifie que le but de notre politique économique coloniale doit être le développement du potentiel et l'enrichissement des territoires d'outre-mer en vue d'assurer aux africains une vie meilleure par l'augmentation de leur pouvoir d'achat et l'élévation de leur standard de vie .

C'est dans la province de Tananarive, zone d'origine du *fokonolona*, que ces collectivités sont fondées en premier lieu. Parmi elles, celles du Vakinankaratra peuvent être considérées comme les plus dynamiques et typiques de l'expérience en raison de la diversité des projets envisagés et des résultats obtenus. Citons les C.A.R. d'Ambohibary-Sambaina et de Faratsiho, et les C.R.A.M. de Soanindrariny⁹ et d'Ambohimandroso.

L'émergence des notables ruraux est une promesse de changements des rationalités mais, en 1930, ils se sont contentés de mobiliser les paysans en respectant les règles techniques et les traditions communautaires¹⁰. Ils doivent nécessairement appartenir à un groupement de population autochtone *tompon-tany* ou définitivement établis dans la région. D'autre part, ils sont chargés de l'administration des collectivités locales, sous le contrôle du chef de district qui donne obligatoirement son avis sur les questions relatives aux plans de campagne de production, aux projets de travaux.

Les associations agricoles qui poursuivent l'achat de matériels en commun, la préparation et la vente des produits, intéressent les colons et les notables ruraux. Les coopératives et les associations syndicales constituées pour l'entretien des petites infrastructures permettent de mobiliser les paysans sous le contrôle des notables¹¹. Suivant les termes du décret de 1939, les associations agricoles ont pour but de faciliter à leurs membres en vue de l'amélioration de la production agricole la pratique de la mutualité et de la solidarité par la mise en commun de leurs efforts et moyens individuels. Ce qui les différencie essentiellement des coopératives, c'est qu'elles fonctionnent sans capital. Quant aux coopératives, elles peuvent être constituées directement, ou bien résulter de la transformation d'une association en coopérative lorsque cette association s'est constituée un capital.

Les réflexions des « technocrates » métropolitains du début des années 1930 s'accordent d'une part, avec les assertions des autorités locales à Madagascar pour

⁹ Rabearimanana, L., Une expérience de développement rural dans les années 1950 : Les collectivités du Vakinankaratra », *Omalasy Anio*, N°16, 1982, p.101, pp. 101-121 Une étude très détaillée a été faite à propos de C.A.R. d'Ambohibary-Sambaina et de Faratsiho, et les C.R.A.M. de Soanindrariny.

¹⁰ Pourcet, G., 1982, p.537

¹¹ Pourcet, G., 1982, 750 p.

reconnaître le caractère parasitaire des intermédiaires et des maisons de commerce dans l'économie de traite, et finalement le rôle négatif et nuisible qu'ils jouent. D'autre part, ils constatent l'effort accompli par les Malgaches pour étendre les cultures d'exportation pendant la période faste antérieure à la crise. Cette vision de l'importance de la place que ceux-ci sont susceptibles d'occuper dans la production coloniale se confirme sous le Front populaire, dont le projet économique colonial ne marque pas de rupture avec les idées antérieures¹².

A côté des aménagements hydrauliques d'une certaine envergure entreprise au début des années 1930, les autorités locales étudient les possibilités d'étendre la maîtrise de l'eau dans la plupart des régions, surtout là où les conditions climatiques ne permettent pas les cultures régulières et, encore moins, intensives. Dans la politique économique coloniale nouvelle, l'action se porte sur les intérêts des petits producteurs, et aussi bien sur les Hautes Terres centrales que sur les côtes, pour faire progresser l'agriculture¹³.

La promotion de la petite plantation paysanne est surtout recherchée par une propagande agricole qui vise prioritairement à diffuser la culture des produits destinés à l'exportation. Elle n'oublie pas cependant d'encourager les cultures vivrières, complément indispensable des premiers si l'on cherche à rehausser le niveau de vie paysan. Pratiquement, toutes les régions et la plupart des cultures de traite sont touchés par le service de la vulgarisation agricole.

Le problème des techniques agraires et de la productivité du travail ne commence à inquiéter les paysans qu'après 1950 et pendant l'explosion démographique¹⁴. Tandis que dans le domaine de l'équipement, les premières réalisations sur FIDES ont nécessité un effort parallèle pour développer l'économie essentiellement agricole des territoires d'outre-mer. C'est dans cette perspective qu'en Janvier 1949, le Département de la France d'outre-mer intervint auprès des autorités de ces territoires en vue de susciter une œuvre de modernisation rurale.

¹² Rabearimanana L., 1995, 905 p.

¹³ Ibidem

¹⁴ Pourcet, G., 1982, 750 p.

L'institution des collectivités autochtones rurales (CAR) en 1948 confirme, renforce même, les privilèges des notables. Ces structures de développement doivent être des institutions de base qui placent les élus au contact direct des réalités et des impératifs de la vie politique. Subordonnées à l'autorité du chef de district, les CAR sont avant tout des instances administratives sociopolitique, mais une CAR qui a obtenu un prêt d'équipement de la « Centrale d'Équipement Agricole et de Modernisation du Paysannat » (CEAMP) devient une « Collectivité Rurale Autochtone Modernisée » (CRAM) jusqu'au remboursement de sa dette, et fait l'objet de soins attentifs de la part des techniciens.

Les chefs de district ne sont plus chargés de l'exécution des travaux mais ils coordonnent l'action des services techniques et contrôlent étroitement l'action des techniciens. Ceux-ci tentent d'installer des « paysans pilotes » rationnels et compétents, sans trop se préoccuper des structures sociales, pendant que les administrateurs renforcent leur alliance avec les notables¹⁵.

L'encadrement paysan et la vulgarisation agricole se font donc, en principe, dans les collectivités rurales autochtones modernisées¹⁶ (CRAM). Celles-ci doivent aussi canaliser le potentiel d'énergie des notables et des « évolués » dans la gestion des affaires internes de la communauté villageoise. En fin de compte, l'objectif politique prime dans la création de ces collectivités.

Toujours à propos de ces collectivités, à titre d'illustration pour l'ensemble de l'Imerina, nous ne citons ici que les CAR et CRAM des trois régions qui nous intéressent particulièrement et créées au début des années 1950. Tout d'abord, il y a les deux CAR qui sont implantées respectivement à Anosimanjaka et à Ambohitrimanjaka en Imerina Centrale. La culture du riz y est la principale activité. Ensuite, dans l'Itasy, une CRAM est créée à Analavory. Elle est orientée vers l'agriculture, à savoir la culture du riz et d'arachides. Puis l'autre CRAM à Ambohimandroso¹⁷, dans le Vakinankaratra, est parmi la plus dynamique de l'Imerina. Disposant d'un budget important d'une valeur de 500 000 francs, elle a pu acheter un tracteur, puis une charrue à 3 disques et un pulvérisateur « technique ».

¹⁵ Ibidem

¹⁶ Rabearimanana, L., art.cit., 1989, pp.117-134

Elle a passé une Convention avec la centrale d'Équipement Agricole et de Modernisation du Paysannat (CEAMP). Cet organisme lui consent un prêt de 3 000 000 francs à 5% d'intérêt pour acheter du matériel de culture (charrues, attelages). En échange, la collectivité s'engage à mettre en valeur, avec les moyens mis à sa disposition par la centrale d'équipement, toutes les rizières cultivables, et celles qui peuvent être aménagées grâce aux travaux d'hydrauliques agricole. Elle s'engage aussi à cultiver un minimum de 25 ha de cultures sèches, puis enfin, à suivre les directives de l'administration pour le choix des semences, et l'utilisation des engrais¹⁸.

2-Echecs

Pour de très nombreuses raisons, la vulgarisation ou « propagande agricole » ne rencontre que peu de succès, et il faut se résigner à constater en 1930 que les « conseils des agents agricoles sont restés sans résultats appréciables »¹⁹. Toujours à ce propos, l'administration coloniale reconnaît que « ...Les conseils, les *kabary* sont peu efficaces... »²⁰. Ceci, d'abord, selon J. Fremigacci « L'administration est en fait démunie sur le plan de l'action purement économique. Elle ne peut évidemment pas grand-chose contre la chute des cours mondiaux. Mais elle ne peut non plus relever l'ambiguïté d'un système qui veut stimuler l'esprit d'entreprise de gens que leur assujettissement sur tous les plans voue par ailleurs à la résistance passive²¹ ».

A partir de 1950, des choix ont été faits dans différentes directions. Il semble que le pouvoir colonial a cru pouvoir trouver une solution idéale, une panacée aux problèmes du développement. Chacune des ces entreprises lorsqu'elle ne se trahit pas pour de simple projets demeurés sur le papier, connaît des succès et des échecs suivant les lieux. On se fonde sur les échecs pour chercher autre chose, mais

¹⁷ ANM 1148 AGRI., CRAM d'Ambohimandroso

¹⁸ Idem

¹⁹ Fremigacci, J., Cahiers du CRA, n°7, pp. 107-125

²⁰ ANM, Cabinet civil D 119, dossier relatif à l'organisation des sociétés agricoles à Madagascar(1911)

²¹ Fremigacci, J., Cahiers du CRA, n°7, pp. 107-125

généralement, sans s'inspirer des leçons de l'expérience précédente, et en se référant à des idées générales²².

L'application de la réglementation en matière de coopérative et de la mutualité s'est soldée par un échec complet, tant sur le plan de la coopération que sur celui du crédit agricole proprement dit, laissant un mauvais souvenir aux paysans. Généralement, les dettes n'ont pas pu être réglées. La liquidation systématique des associations et coopératives en est la conséquence, poursuivie jusqu'en 1951-1952²³. Les associations du décret de 1939 ont péri d'une première expérience de crédit agricole, dans l'impossibilité d'obtenir le remboursement des prêts versés à leurs membres dont tous sont responsables solidairement. Mais il se révèle pratiquement impossible de faire jouer cette responsabilité collective²⁴.

Les groupements de Collectivités et les Secteurs de Paysannat sont créés pour remédier à une surprenante et grave erreur des CRAM²⁵. L'administration pense à juste titre qu'une mécanisation des concessions résoudrait le problème de la main d'œuvre et accroîtrait la production vite ; mais ce principe est sottement appliqué à la production paysanne. Finalement, les CRAM et la mécanisation sont abandonnées en 1955.

Appuyés par la CEAMP, les services techniques s'occupent sans grand succès de la formation de « paysans pilotes » producteurs de vivres ou de cultures d'exportation²⁶. La CEAMP a été créée pour gérer les fonds du FIDES à Madagascar sous la direction du Conseil Supérieur du Paysannat. Elle a été chargée d'octroyer des prêts aux collectivités, d'étudier les projets de développement rural, de prêter une assistance technique et financière au paysannat, et de gérer les personnels d'encadrement et de vulgarisation²⁷.

²² J.DEZ., 1965, p.43

²³ Dez, J., 1965, p.43

²⁴ Ibidem

²⁵ Pourcet, Guy, 1982, p.540

²⁶ Pourcet, G., 1982, .539-541p.

²⁷ idem

B-Disparités régionales

1- L'intensification agricole : la culture attelée et la fumure

L'intensification des cultures vivrières règlementée par les arrêtés des 15 décembre 1916 et 6 juin 1917 est dans une très large mesure subordonnée à l'emploi de moyens mécaniques. Par la suite, dans un autre circulaire du 27 mai 1920, l'administration coloniale recommande que des efforts sérieux doivent être entrepris pour que la charrue remplace progressivement l'*angady* suivant les cultures et dans toutes les régions où l'emploi de cet instrument est possible²⁸.

En outre, l'administration reconnaît que les nombreux essais, parfois prématurés en raison du défaut de direction technique, effectués dans la colonie n'ont pas abouti pratiquement jusque-là, en raison des difficultés multiples inévitables que comporte une pareille transformation. En premier lieu, les cultivateurs indigènes n'ont pas eu des occasions assez fréquentes de se familiariser avec l'emploi d'un instrument dont ils n'ont pas pu apprécier tous les avantages. En outre, le prix des charrues excède les ressources d'un individu et, d'autre part, les collectivités ne se prêtent pas à des initiatives qui doivent aboutir à une transformation des coutumes ancestrales. Dans les cas où des villages ont disposé d'une ou plusieurs charrues, ces instruments n'ont pas été utilisés par suite de l'absence de toute direction technique et de conseils ayant un caractère de continuité et de démonstration absolument indispensable en matière d'enseignement agricole.

D'une manière générale, les essais individuels d'utilisation de la charrue ont été entravés par les difficultés particulières que présentent, dans le passé, le dressage des bœufs et l'emploi d'un mode défectueux d'attelage. Dans la circonscription de la Région de Tananarive, par exemple, le nombre des charrues passe de 2652 en 1929 à 6585 en 1938, dans le district de Tananarive banlieu. Ce qui révèle, malgré le progrès accompli, une utilisation encore peu répandue étant donné le faible nombre des bœufs dressés et l'insuffisance des pâturages nécessaires aux animaux de trait. En outre, si certaines charrues ne sont pas forcément utilisées, dans l'Avaradrano, le matériel peut être loué et fonctionner intensivement. Même s'il est difficile de

quantifier les surfaces labourées à la charrue par rapport à celles où l'angady continue à être utilisé, il semble qu'elles sont plutôt restreintes²⁹.

Toujours à propos de la culture attelée, la région de l'Imerina centrale connaît une certaine avance par rapport à celle du Vakinankaratra et de l'Itasy. En 1939, par exemple, on a recensé 137 charrues à Ambohitrimanjaka (Imerina centrale) avec 803 ha de rizières labourées³⁰. Alors que l'année 1935, la région nord du Vakinankaratra compte seulement 115 charrues avec 244 ha de rizières labourées pour l'ensemble des trois circonscriptions d'Ambatolampy, Antanifotsy, et Ampitatafika (comprenant Ambohimandroso). Tandis que dans le canton d'Analavory, il n'y a que 12 charrues l'année 1942 avec 117, 90 ha de rizières cultivées. Dans la région du Vakinankaratra, l'*angady* demeure l'instrument préféré de l'indigène malgré la vulgarisation de l'emploi de l'outillage et des méthodes perfectionnées³¹. En 1952, sur les 13 187 charrues recensées pour tout l'ensemble de l'Imerina, plus de la moitié, soit 7532 charrues se trouvent dans la région de l'Imerina centrale, tandis que le reste dont 4278 dans l'Itasy, et 2039 dans le Vakinankaratra.

Par ailleurs, la propagande en faveur de la fumure rencontre aussi des difficultés au début car les cultivateurs sont réfractaires à cette méthode³². De même que dans l'Itasy, les paysans ne fument pas leurs cultures, même le riz, et « conçoivent peu l'utilité du fumier »³³.

2- La culture du *vary lava*

Le pays offre la variété de riz de luxe qui répond aux exigences de la nouvelle orientation : le *vary lava* à grains longs, fortement translucides. Les techniciens de l'agriculture s'attachent d'abord à obtenir des semences de *vary lava* pouvant être

²⁸ ANM, 2D-19/S(Charrues-Textes et questions de principe), circulaire au sujet de l'emploi de la charrue N°1407-B

²⁹ Rabearimanana L., 1995, p.220

³⁰ A.N.M. , Service provincial de l'agriculture de Tananarive, n°713, Secteur d'Ambohitrimanjaka(1939-1960)

³¹ CAOM-Aix en Provence 2D5-2D6, Rapport économique, 1937

³² ANM : 816 AGRI, Rapports annuels de la circonscription d'Antsirabe(1935-1957)

³³ ANM : 816 AGRI, Rapports annuels de la circonscription d'Antsirabe(1935-1957)

distribuées aux planteurs. Trois centres de culture se sont distingués : Région de Fianarantsoa, Région de Tananarive, vallée de la Betsiboka.

Dans la région de l'Itasy, les paysans du canton d'Analavory ont déjà cultivé le *Vary lava* en 1930³⁴. Les premiers résultats obtenus ont été encourageants. L'exportation du *vary lava* est de 1125 tonnes en 1934 pour doubler deux années après, soit en 2448T en 1936. Elle va atteindre 3200 tonnes en 1937. Le « *vary lava* » n'est pas une culture traditionnelle mais qu'il entre dans le domaine des cultures spéculatives puisqu'il est destiné en principe à la vente pour l'exportation³⁵.

Au lendemain de la crise, les besoins des exportations incitent les services techniques à encourager, dans les trois régions citées auparavant, le *vary lava* à la place des riz ordinaires appréciés par les Malgaches mais n'intéressant guère le consommateur français. Leur culture, déjà connue dans les années 1920, ne s'étend cependant qu'assez modérément autour de Tananarive, dans le Vakinankaratra et dans la plaine de Marovoay. Sur les 235000 tonnes de riz produits par l'Imerina en 1938, 12000 tonnes sont constituées de riz de luxe, soit près de 5% seulement.

Le *vary lava* accomplit certes des progrès, mais la production en vue de l'exportation reste marginale par rapport à la satisfaction des besoins locaux³⁶. Même dans la région du Vakinankaratra « Le *Vary lava* n'est pas apprécié par les paysans. Les tentatives de progande n'ont pas obtenu beaucoup de succès³⁷. » Trop souvent, les cours pratiqués dans la métropole sur le riz de luxe ne permettent pas au *vary lava* de se vendre à un prix suffisamment rémunérateur pour le producteur malgache³⁸. Cette situation entraîne progressivement l'abandon de cette culture. A partir de 1938, la culture du riz de luxe est complètement délaissée dans le canton d'Analavory³⁹. Les planteurs ne cultivent que du *vary rojo* à la place du *vary lava*. En fin de compte, la baisse prolongée des prix du riz entraîne un abandon progressif de celui-ci au profit d'autres cultures.

³⁴ Service provincial de l'Agriculture de Tananarive N°793, p.2, Chemise 1930

³⁵ Feugeas, Y., p.2-3

³⁶ Rabearimanana L., 1995, p.220

³⁷ CAOM-Aix en Provence 2D5-2D6, Rapport économique, 1937

³⁸ ANM 750 L., Etude sur l'Economie malgache, 1938

3-Les autres cultures

Le riz occupe toujours la première place en tant que culture vivrière. Vers les années 1936-1937, la récolte a été particulièrement importante en Imerina, du moins dans les environs d'Antananarivo selon le rapport du chef de district⁴⁰. Tandis qu'en province c'est le contraire, et d'importantes livraisons de cette denrée ont été effectués à Tananarive par les compagnies et les grossistes pour ravitailler les régions côtières. Cette situation entraîne une hausse inaccoutumée des prix, selon toujours le rapport. Après le riz, viennent ensuite la culture du manioc, puis la culture de pommes de terre laquelle a été très développée dans les districts d'Ambatolampy, Betafo, Antsirabe, Arivonimamo. Uniquement dans ces quatre districts, les superficies cultivées en pommes de terre atteignent 8000 hectares vers les années 1930, tandis que le manioc est de plus de 58 000 hectares. Par ailleurs, toujours vers les années 1930, une régression de la culture du riz ordinaire a été signalée dans la province de Tananarive⁴¹ tant au niveau de la production, qu'en terme de surfaces cultivées.

II- DES REACTIONS MITIGÉES

Les résultats de l'action d'encadrement du paysan par l'administration coloniale semblent être mitigés non seulement dans la région du Vakinankaratra⁴², mais aussi dans les autres régions de l'Imerina, à savoir à Analavory dans l'Itasy, et Ambohitrimanjaka dans l'Imerina centrale. Les raisons de ces résultats sont liées aux choix des dirigeants de ces collectivités par l'administration coloniale elle-même qui sont dictées par le choix politique. Dans le Vakinankaratra, par exemple, l'administration a écarté non seulement les anciens membres et sympathisants du MDRM (étroitement surveillés) mais encore tous les « évolués » des cantons pleins de bonne volonté mais qui ne montrent pas suffisamment de zèle en faveur du pouvoir

³⁹ Service provincial de l'Agriculture de Tananarive N°793, Chemise 1938

⁴⁰ CAOM-Aix en Provence 2D5-2D6, Rapport économique, 1937

⁴¹ Service de l'Agriculture AGR46

⁴² Rabearimanana, L., art.cit., 1989, pp.117-134

établi. Il en résulte une défiance, voire une désaffection de la population vis-à-vis des collectivités⁴³.

A- Les notables acquis aux nouvelles pratiques culturelles

Sans minimiser les facteurs politiques, certains auteurs et chercheurs privilégient surtout le critère économique dans l'émergence de cette petite-bourgeoisie rurale, que l'on peut qualifier de « notables »⁴⁴. Les malgaches entrepreneurs agricoles, forment avec les « évolués » les cadres des collectivités rurales créées au début des années 1950, ou au moins les membres les plus dynamiques et les plus influents. Ceux que l'administration coloniale appelle les « évolués » se distinguent de la masse de la population rurale par une certaine instruction qui leur fait adopter certaines coutumes non malgaches, par des activités principales autres qu'agricoles. Certains exercent des « professions libérales » : instituteurs de l'enseignement privé, catéchistes ou évangélistes, médecins de campagne, artisans, anciens fonctionnaires, anciens combattants. Les membres de cette petite-bourgeoisie rurale exercent aussi une influence sur les paysans par le biais de la religion, dans les églises et surtout dans les temples où ils détiennent des postes de responsabilité et sont écoutés. Jean-Pierre Raison, pour une région située plus à l'ouest du Vakinankaratra (celle de Mandoto et de Mahasolo), décrit aussi que la prééminence des *Andriana* n'empêche pas systématiquement l'émergence d'individus entrepreneurs, qui tirent leur aisance et leur savoir-faire de leurs rapports avec le secteur moderne de l'économie et de l'organisation sociale.

Ce sont les notables ou encore les riches paysans propriétaires fonciers acquis aux innovations techniques et culturelles qui sont les premiers à faire usage de la charrue. Citons, entre autres, le notable et grand propriétaire terrien Rainizanamary

⁴³Rabearimanana, L., art.cit., 1989, pp.117-134

⁴⁴ Rabearimanana, L., op.cit., 1995, 905p.

Rabearimanana, L., art.cit., 1989, pp.117-134

Raison, J., P., Les hautes terres de Madagascar et leurs confins occidentaux Enracinement et mobilité des sociétés rurales, 1984, Thèse d'Etat, Ed.Karthala, T.I, 649p, T.II, 607p,

dans le canton d'Analavory. Celui-ci exploite depuis les années 1920 une concession de quatre vingt hectares environ et s'est doté une charrue en 1938⁴⁵.

Dans le Vakinankaratra en général et à Ambohibary-Sambaina en particulier, ces notables sont constitués presque exclusivement de ces migrants installés dans la région après la première guerre mondiale et qui ont joué le rôle d'entrepreneurs commerciaux et agricoles. Ce sont les vrais notables, ceux qui exercent une influence réelle sur les masses rurales. Ils font rarement partie des notables officiels dont l'élection remonte en 1945 après la rénovation des collectivités locales en 1944. En principe, ces derniers devraient constituer des liens étroits entre la masse de la population et les dirigeants.

L'administration coloniale fait le constat suivant pour cette région du Vakinankaratra⁴⁶ : « Les paysans aisés prêtent volontiers l'oreille aux recommandations qui leur sont faites au sujet des moyens mécaniques de culture. L'usage des charrues et herse s'est vulgarisée rapidement à Faratsiho, Ambohibary, Antanifotsy. On constate le contraire à Andramasina où la population est sans fortune ».

Les associations agricoles qui poursuivent l'achat du matériel agricole en commun, la préparation et la vente des produits, intéressent les colons et les notables ruraux ; les coopératives agricoles et les associations syndicales constituées pour l'entretien des petites infrastructures permettent de mobiliser les paysans sous le contrôle des notables⁴⁷. L'émergence de notables ruraux est une promesse de changement des rationalités mais, en 1930, ces notables doivent se contenter de mobiliser les paysans en respectant les règles techniques et les traditions communautaires⁴⁸.

Ce sont les notables ainsi que les gros héritiers qui sont les premiers à adopter les innovations apportées dans le domaine agricole sur lesquels le pouvoir compte

⁴⁵ A..N.M. Service provinciale de l'agriculture N°70
Enquête à Analavory entre 2005-2007

⁴⁶ CAOM, Série 2D5. Rapport économique. Chemise Ambatolampy (Région de Tananarive)

⁴⁷ Pourcet, Guy, 1982, p.536

⁴⁸ Ibid

beaucoup pour atteindre son objectif. Parmi eux se trouvent les descendants d'*Andriamangarira* à Ambohimandroso, puis il y a aussi les descendants des andriana *Zanadranavalona* à Anosimanjaka-Ambohitrimanjaka. Ce sont ces groupes qui dirigent les *fokonolona* dans les actions de propagande agricole au début, ou celles des collectivités telles que CAR et CRAM par la suite.

Quant aux innovations économiques, nous avons constaté qu'elles profitent surtout aux notables, à ces riches propriétaires fonciers, aux commerçants et transporteurs exploitant en même temps rizières et terres des collines qui ont de quoi investir dans les travaux agricoles, et non à la masse de la population rurale⁴⁹.

B- La masse paysanne plus ou moins acquise

1- Une adhésion de façade

L'adhésion des paysans à l'action de vulgarisation menée par l'administration peut être ou ne pas être totale. Elle varie selon les individus et suivant les circonstances. L'adhésion peut être minoritaire ou massive, individuelle ou collective.

Des *kabary* ont été fait par les administrateurs dans leurs tournées. Ces *kabary* ont été accueilli sans restrictions⁵⁰. Il semble que les paysans ont suivi les innovations introduites par la colonisation dans l'agriculture. On pourrait citer, entre autres, l'emploi de la charrue, l'usage du fumier et d'engrais. Leur utilisation se diffuse en *Imerina*, surtout aux environs de la capitale. Il en est de même du riz de luxe *Vary lava*, une culture devenue très prospère dans certaines régions de l'Imerina, tels que à Analavory, ou encore à Ambohitrimanjaka. Or, si l'on va juger les résultats, il ne s'agit qu'une adhésion de façade, elle n'est que superficielle. Seule la minorité du groupe de paysans notables et des paysans aisés qui sont plus ou moins acquis à cette œuvre de propagande agricole et des tentatives de développement des cultures initiée par la colonisation. D'ailleurs, les rapports de l'administration reconnaissent qu'il y a eu des réticences et même des échecs.

⁴⁹ Rabearimanana, L., art.cit., 1989, p.130

⁵⁰ ANM 1148 AGRI., CRAM d'Ambohimandroso, p .3

Parlant des critiques adressées à l'organisation de la modernisation du Paysannat, voici le rapport de l'administration ⁵¹: « Les CRAM ne sont pas, la plupart du temps, à l'échelle du village malgache. Il s'ensuit que la masse paysanne ne comprend pas et assiste en témoin curieux plus qu'en participant direct aux efforts déployés en sa faveur ».

Dans le Vakinankaratra, et plus précisément dans le district d'Ambatolampy on a constaté que « ces paysans qui ne parlent pas le français ont assimilé les règles de comptabilité assez complexe des CRAM », et en matière d'agriculture « de très bons résultats sont enregistrés : développement de l'outillage, emploi des engrais, multiplication des étables. ⁵² »

Même si on a recensé un grand nombre de charrues en Imerina, fréquemment, elles sont inutilisées. Un constat qui a été relevé dans une circulaire de l'Administration coloniale ⁵³ dont la teneur est la suivante : « Je tiens essentiellement à ce que les instruments mis ainsi à la disposition des cultivateurs ne restent pas inemployés comme cela a eu lieu assez fréquemment. »

2 – Indifférence ou résistance

Cette indifférence ou résistance des paysans est, pour la plupart des cas, l'effet de la perpétuation d'une tradition séculaire dont il est difficile de se détacher ou dont on ne veut aucunement se détacher. En outre, elle peut résulter aussi d'une incompréhension de l'action et du but de l'administration dans le domaine agricole. Enfin, elle peut même exprimer, plus ou moins ouvertement, une forme de contestation ou de résistance à la colonisation.

Cependant, cette adhésion de façade pourrait camoufler quelquefois une certaine réticence. L'administration coloniale elle-même l'a remarqué selon ses propos ⁵⁴ : « Peut-on baptiser réticence l'esprit de méfiance du paysan malgache

⁵¹ ANM, 694 D, Note sur l'encadrement rural

⁵² CAOM, Chemise Ambatolampy, série 2D5, Rapport politique mensuel d'Ambatolampy du mois de Juin 1955

⁵³ A.N.M., Antananarivo, série D191, sous-série 2D191/S, Charrues, textes et questions de principes, Circulaire N°1407-B au sujet de l'emploi de la charrue.

⁵⁴ CAOM, Chemise Ambatolampy, série D, sous-série 2D5), Rapport politique mensuel d'Ambatolampy du mois de Juin 1955.

devant des méthodes nouvelles dont le rythme paraît trop rapide à une riziculture basée sur des habitudes ancestrale ».

L'examen des cadres dans lesquels une action plus intensive pourrait être menée à Madagascar, conduit d'abord à éliminer celui des coopératives, pendant la guerre, lequel s'est finalement soldé par un échec. Par la suite, l'administration coloniale songe à reprendre, de préférence, un cadre local très ancien d'action collective, entré depuis longtemps dans les mœurs et susceptible de permettre d'associer les paysans à l'action à entreprendre en leur faveur : les *fokon'olona* ou collectivités autochtones de base⁵⁵.

Tous s'accordent sur l'objectif d'élargir le marché local, et même de développer la production marchande des cultures vivrières pour faire face à la croissance urbaine, mais techniciens et administrateurs s'opposent sur le choix des moyens. Rapportant le politique à l'irrationnel et le développement à une technique neutre et objective, les techniciens expliquent l'échec relatif des premières structures de développement à l'utilisation politique des crédits, souvent sans comprendre que les alliances politiques nouées par les administrateurs conditionnent leur propre action. Ces querelles ont eu au moins le mérite de démarquer les techniciens qui doivent se muer en « assistants techniques ».

Autre cas que nous avons remarqué c'est la réticence vis-à-vis de la pratique de la fumure. En Itasy, les paysans n'utilisent pas du fumier même pour la culture du riz. Dans le Vakinankaratra, la propagande en faveur de cette technique a débuté en 1951 mais les techniciens rencontrent des difficultés car les « cultivateurs sont réfractaires »⁵⁶. Mais n'empêche que cette réaction des paysans pourrait être aussi la manifestation d'un mécontentement politique, dans la mesure où le Vakinankaratra constitue une zone privilégiée dans l'opposition au régime colonial⁵⁷. Toujours dans le Vakinankaratra, le *Vary lava* n'est pas apprécié par les paysans. Les tentatives de

⁵⁵ Pourcet, G., 1982, .539-541p. A propos de ces *fokon'olona*, une analyse plus ou moins détaillée a été faite auparavant dans le premier chapitre traitant la société rurale de l'Imerina avant la fin du XIX^e siècle.

⁵⁶ ANM : Service provincial de l'Agriculture de Tananarivo-816, Rapports annuels de la circonscription d'Antsirabé (1935-1957)

propagande agricole n'ont pas obtenu beaucoup de succès⁵⁸. « Nous avons cru discerner là une crainte voilée de tout ce qui est nouveau, surtout chez les gens de brousse qui sont conservateurs par nature et par habitude », et considérés comme « composés d'éléments plutôt turbulents⁵⁹ », selon le chef district d'Ambatolampy en tournée à Ambohimandroso.

D'autre part, les paysans s'endettent. Exemple, l'état recapitulatif des débiteurs d'engrais du district d'Antanifotsy (y compris Ambohimandroso). Sur une somme totale 11 743 189 francs à payer pour 4 campagnes entre 1955 à 1959, 7 199 708 francs ont été recouvrés et il reste encore 4 689 853 francs d'impayés. Dans le district d'Ambohidratrimo, des prêts ont été accordés aux cultivateurs pour le repiquage de riz 1^{ère} saison variant de 3000 frs à 29 000 frs. Le nombre des débiteurs est de 92 pour la campagne de prêt de repiquage 1^{ère} saison et le montant de la somme empruntée est de 654 000 frs. Seulement 4 personnes sont déclarées bons emprunteurs et bons payeurs ayant remboursés à temps l'argent emprunté. Les autres, ou bien qu'ils ont une difficulté à rembourser ou n'ont pas du tout payé, certains ont pris même la fuite⁶⁰.

⁵⁷ Rabearimanana, L., La société rurale du Vakinankaratra dans la lutte contre le pouvoir colonial à Madagascar.(1945-1960), actes du colloque de Bujumbura 1989, pp.117-134

⁵⁸ Série 2 D5. Rapport économique 1930

⁵⁹ ANM 1148 AGRI., CRAM d'Ambohimandroso, p.9

⁶⁰ANM 649 Service provincial agriculture Tananarive Secteur d'Ambohitrimanjaka. Liste des débiteurs (1957-1958, 1958-1959)

CONCLUSION DU CHAPITRE VII

Ainsi, l'ensemble de l'intervention administrative tend à organiser le « paysannat » par rapport aux intérêts de la colonisation. On a assisté au redéploiement de l'économie coloniale avec l'apparition d'un petit capitalisme industriel étranger et l'intensification des cultures coloniales d'exportation. Ce qui a entraîné aussi une nouvelle forme d'intervention de l'Etat, non plus dans la sphère des échanges, mais dans celle de la production des économies paysannes. Enfin, elle est caractérisée aussi par l'autonomisation relative de la fonction de l'appareil d'Etat en matière agricole par rapport au politique, marquée par l'apparition d'une technocratie agronomique.

L'administration coloniale a ébauché des formes d'organisation du paysannat, principalement dans la sphère des échanges, grâce à la mise en place de quelques services techniques agricoles, soumis en fait au politique, c'est-à-dire aux administrateurs. En réalité, ce sont des services techniques organisés par rapport aux intérêts de la production coloniale et cela se manifeste même dans les méthodes employées et les thèmes techniques vulgarisés.

Tous ces phénomènes expliquent en partie, sinon même influencent les réactions paysannes face aux tentatives de développement des cultures coloniales. Pour chaque thème vulgarisé, les résultats ne sont pas les mêmes, ils varient selon les méthodes employées et suivant les circonstances. Les paysans répondent à ceux-ci négativement ou positivement selon leurs motivations, leur formation, leur position sociale, leur groupe d'appartenance. En effet, les paysans montrent, soit leur indifférence et résistance, soit aussi leur adhésion. L'encadrement du paysannat n'a permis qu'une diffusion partielle et lente des méthodes culturelles modernes, laquelle demande des années ou même des décennies. En fait, l'expérience s'est soldée au mieux par un succès mitigé, aussi bien dans le Vakinankaratra que dans les autres régions de l'Imerina.

CONCLUSION DE LA 2^{ème} PARTIE

Les années 1930 à 1960 correspondent à la période où la colonisation agraire tente de se développer dans le pays. L'implantation de celle-ci et les cultures inhérentes au système caractérisent bien le paysage agraire de l'époque. D'une part, il y a les concessions, mais de l'autre côté il y a aussi leurs produits orientés essentiellement vers les cultures d'exportation. Cette situation a eu des impacts néfastes pour la population autochtone à cause des spoliations de terre que cela engendrées. Dans la plupart des cas, les colons qui sont implantés dans le Vakinankaratra et l'Imerina central sont moins prospères, contrairement à ceux de la région de l'Itasy.

Par ailleurs, c'est aussi la période où le cadastre et l'immatriculation, tant collectifs qu'individuels, commencent à gagner la confiance de la population autochtone. La législation imposée par la colonisation sur le régime foncier ne suffit pas comme facteur stimulant ce mouvement mais surtout il y a la pression et la crainte de la spoliation de terre perpétrée par les colons. L'entrée progressive sur l'économie du marché consécutive au développement des cultures d'exportation en est la principale cause. Certes, il est indéniable que le cadastre et l'immatriculation foncière au niveau des possessions indigènes connaissent une courbe ascendante en Imerina entre 1930 et 1960 tant collectifs ou individuels. Néanmoins, les possessions terriennes de droit coutumier restent prédominantes jusqu'ici. Entretemps, l'administration coloniale s'efforce non seulement de mettre en place la colonisation agraire mais en plus elle cherche à développer les cultures de rente. Raison pour laquelle elle s'active à mettre en place une structure destinée aux paysans. Il y a eu des résultats certes, mais aussi des échecs en général.

Enfin, de nouveaux groupes de paysans et de nouvelles catégories sociales font leur apparition depuis un certain temps tels que les paysans-fonctionnaires, les paysans-commerçants, les paysans-salariés. Des héritiers paysans d'origine sont devenus par la suite fonctionnaires, d'où les paysans-fonctionnaires. Certains héritiers-paysans vont devenir commerçants, tandis que d'autres qui n'ont que leurs terres et n'ayant d'autres ressources pour vivre, à part leurs revenus et productions agricoles, vont vendre leur main d'œuvre pour devenir paysans-salariés. Il apparaît

aussi que les *andevo*, qui sont des paysans serviteurs, peuvent devenir propriétaires, grâce à la possibilité d'achat de terrain.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

III ème PARTIE

CHANGEMENTS ET SURVIVANCE DES TANINDRAZANA ENTRE 1960 AUX ANNEES 1990

Il reste à expliquer la permanence de la paysannerie dans ses structures sociales et idéologiques, alors que le fonctionnement économique et politique du système a, lui, disparu¹. On a, à ce propos, lancé l'idée d'un « mode de production paysan », selon C. Coquery-Vidrovitch² si l'on songe qu'il désigne la façon de produire et de vivre de quelques 90% de la population, dans des pays où les communautés rurales constituent encore souvent l'écrasante majorité. Selon toujours cet auteur³ : *« La grande majorité des habitants du tiers monde est composée de paysans qui vivent, certes, au sein de communautés millénaires, mais se sont aussi trouvés profondément traumatisés par les transformations nées de la colonisation et de la dépendance, accélérées par l'expansion du capitalisme contemporain. Il faudrait comprendre et saisir l'articulation entre les permanences rurales sociologiques et culturelles et les traumatismes. L'autarcie villageoise est profondément touchée, voire transformée par la pénétration de l'économie moderne occidentale. Dans tous les domaines de la vie paysanne coexistent des comportements liés au système économique antérieur à la colonisation et d'autres liés à l'économie du marché ».*

A Madagascar, l'indépendance des années 60 n'apporte pas de changements fondamentaux⁴, ni au niveau des paysages ruraux, ni pour l'amélioration du système agricole. Malgré les différentes interventions des organismes, le développement rural est assimilé à l'augmentation de la production, et cherche avant tout l'intégration des paysans dans les structures de l'économie de marché. La classe politique liée à l'ancienne métropole, caractérisée par une pratique de « gagne-petit » relevant d'un capitalisme sous-développé, renforce sa mainmise sur le monde rural. Parallèlement à ces diverses réformes, cette période des années 1960-1990 sera marquée surtout par l'ascension des problèmes fonciers, avec la résurgence ou

¹ Coquery-Vidrovitch, C., 1980, pp.25-38

² Ibid

³ Coquery-Vidrovitch, C., 1980, p.7

⁴ Razafindrabe M., 1989, p.6

l'aggravation de la « faim de terre » d'un côté, et la survivance des propriétés de *tanindrazana* de l'autre côté.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre VIII

« Faim de terre » et problèmes fonciers de 1960 aux années 2000

En Afrique, ce sont les espaces, les territoires éloignés de villages, qui font l'objet d'enjeux fonciers, et dans lesquels se heurtent le droit coutumier de biens indivis et inaliénables et le droit moderne, occidental, d'appropriation. Les Etats, nés de la décolonisation, prétendent en disposer et en font des « domaines publics », alors que pour les populations il s'agit de « réserves foncières » puisque pour elles c'est le défrichement qui fonde la mainmise sur la terre.

L'insuffisance relative des terres suscite un changement dans les pratiques d'héritage. Les familles et lignages autochtones vivent des tensions internes liées aux manipulations des modes de gestion et de transmission du patrimoine foncier¹.

La « faim de terre » et le groupe des paysans sans terre apparaissent dès l'époque du royaume *merina*, plus précisément vers la fin du 18^e et le début du 19^e siècle comme le signale Manassé Esoavelomandroso dans son étude². Probablement moins forte à cette époque -car ce groupe est encore minoritaire- elle commence à s'affirmer de plus en plus pendant la période coloniale pour laquelle Lucile Rabearimanana ne manque pas d'en parler aussi dans ses travaux³. En effet, d'autres facteurs entrent en considération, avec la poussée démographique s'exerçant sur les cellules familiales de l'Imerina à la fin des années 1930 et qui reprend en s'intensifiant à la fin de la décennie suivante, le déséquilibre entre ressources et population pousse celle-ci à préserver un patrimoine foncier précieux pour étendre les cultures.

¹idem

² Esoavelomandroso, Manassé, A propos des groupes paysans en Imerina, *Omalý sy Anio*, N°15, Département d'Histoire, Université de Madagascar, Antananarivo, 1982, pp.19-29.

³Rabearimanana L., 1995,905 p.

I- POIDS DES TRADITIONS FACE AUX RÉFORMES

A- Une série de réformes après l'indépendance

Au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance, Madagascar reconnaît la propriété ancestrale à condition qu'elle soit dûment constatée à la suite d'une procédure d'immatriculation ou du cadastre. Quant aux autres droits fonciers coutumiers, ils demeurent de simples droits de jouissance traditionnels⁴.

D'une manière générale le droit de propriété moderne malgache garde les éléments de ces principes du droit coutumier et de leurs influences, car à côté des propriétés terriennes individuelles continuent d'exister des propriétés terriennes traditionnelles qui sont tantôt collectives, tantôt individuelles. Les autres terres en dehors de ces propriétés entrent dans une présomption de domanialité, c'est-à-dire qu'elles reviennent à l'Etat malgache.

Outre la qualification juridique de certaines pratiques coutumières, l'Administration a facilité la procédure d'accès à la terre par le système de vente. La vente de terre donne droit à l'acquéreur la capacité juridique d'avoir l'immatriculation individuelle.

L'accès à l'indépendance des anciennes colonies va se traduire plus ou moins rapidement par quatre innovations. Tout d'abord, il y a un changement d'échelle de politiques foncières qui sont antérieurement conçues à l'échelle internationale, à partir et en fonction des choix de la puissance coloniale. Avec la force de travail, la terre est une des rares ressources dont l'Etat africain puisse disposer « librement » lors de la mise en œuvre de projets de développement économique financés à l'échelle internationale.

Ce bref historique de la question foncière dans les pays francophones africains a permis d'illustrer quelques aspects d'une problématique⁵ d'autant plus complexe qu'elle a été durablement ignorée et que sa redécouverte durant la décennie « quatre-vingt » à l'échelle internationale s'inscrit dans un contexte contraignant, celui des programmes d'ajustement structurel. Pour concrétiser la libération de l'économie et la transformation des interventions de l'Etat, de nouvelles réformes ont été élaborées ou sont en cours de conception sans que les bilans des politiques foncières de la

⁴ Rarijaona, R., 1967, p.24

génération des Indépendances n'aient été réalisés ou bien assimilés. L'échec, malheureusement presque général, des réformes de « première génération » nous oblige non pas à « replâtrer » les dispositifs hérités des périodes précédentes mais à remettre en question les choix en fonction desquels ces politiques ont été élaborées ou mises en œuvre.

1-Réforme du régime foncier

Les grandes retouches apportées sous la colonisation, et à partir de la Première République pour traduire la souveraineté nationale dans la législation foncière ont été de favoriser les droits de nationaux à l'accès à la propriété du sol sur des terres ancestrales par l'immatriculation individuelle et le système de cadastre⁶.

Les réformes entamées sous la Première République atténuaient les effets néfastes des mesures coloniales sans les annihiler complètement. La loi du 9 mars 1896 ne sera abrogée qu'en 1975. Selon la procédure produite par la loi modificative en 1964, le propriétaire coutumier doit apporter la preuve d'une possession et de la mise en valeur de celle-ci. Les mesures prises, en effet, si elles prônent le relèvement économique qui doit commencer par le développement de l'agriculture a, semble-t-il, occulté certains facteurs d'ordre coutumier.

Un peu plus tard, des changements notoires ont été introduits, suite à la révolution de 1972 et la révolution socialiste de 1975. On assiste à une grande réforme agraire, tout d'abord, avec la refonte de l'ordonnance prise en 1962 laquelle sanctionne l'abus de droit de propriété et prononçant le transfert à l'Etat des propriétés non exploitées, remplacée par une nouvelle ordonnance en 1974⁷. Ensuite, il y a aussi la nouvelle ordonnance prise en 1974 définissant les orientations du régime foncier.

En outre, la nouvelle idéologie de la révolution socialiste avait introduit le principe de la limitation de la propriété. Il est stipulé que « L'Etat révolutionnaire doit donc abolir les rapports de propriété foncière féodaux et colonialistes dans les campagnes »⁸. Ainsi, les terres confisquées en application des textes seront

⁵ Le Roy, 1996, p.18

⁶ Razafiarjaona J., la question foncière dans l'Itasy, 1994

⁷ Madagascar-Ministère de la Justice, 1999, 418p.

⁸ Charte de la révolution socialiste malagasy, 1975, 106

« distribuées » aux paysans, impliquant pour ceux-ci une obligation de mise en valeur.

Par ailleurs, l'application des textes sur l'accession à la propriété foncière a permis de constater l'esprit particulièrement spéculateur des paysans lesquels, au gré de leurs intérêts, se réclamaient du statut coutumier (sans titre) ou moderne (titre cadastral ou d'immatriculation) de la propriété pour contrecarrer les prétentions d'un demandeur à l'accession à la propriété foncière.

2-Le régime successoral : cohabitation du droit coutumier et du droit moderne

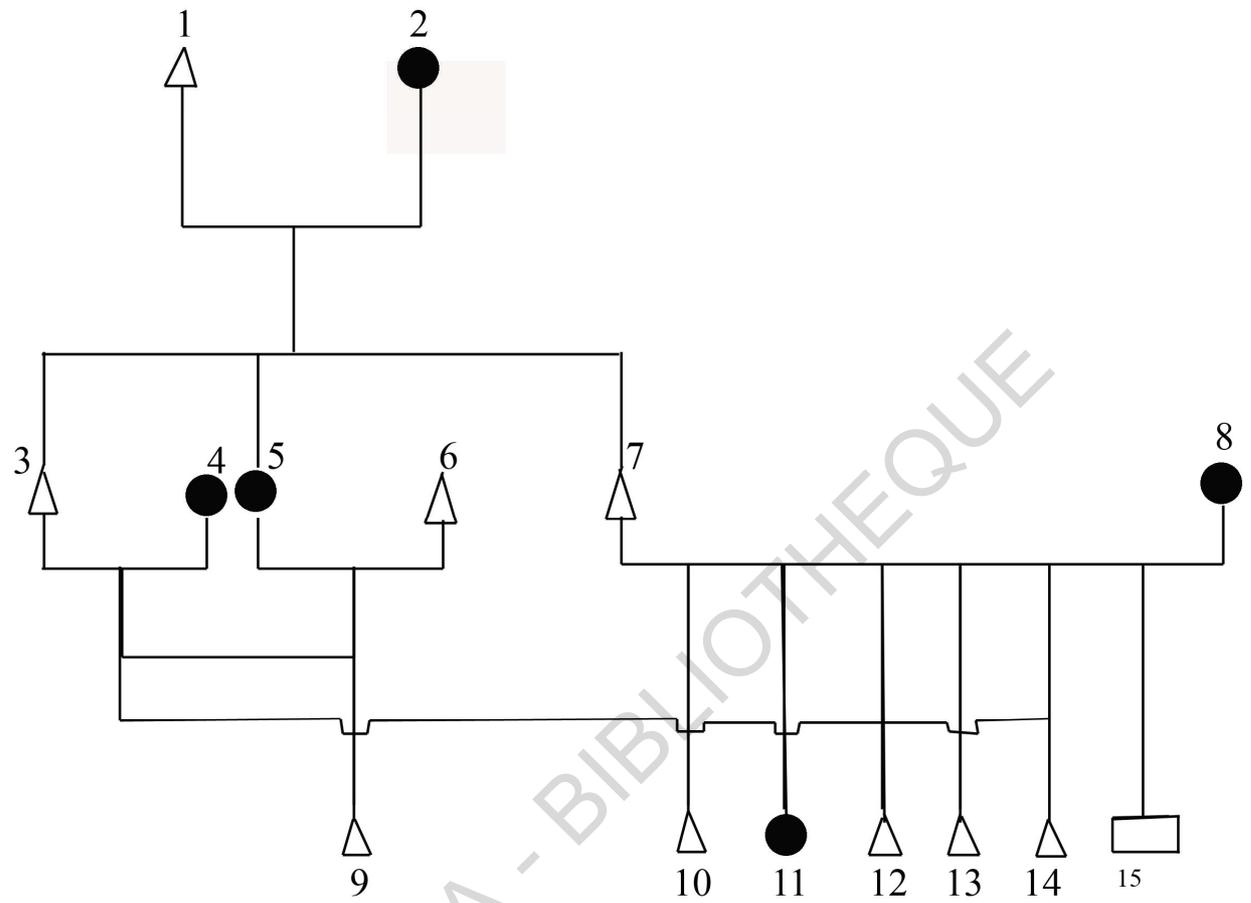
En droit malgache moderne, on distingue deux sortes de succession : la succession *ab intestat*, c'est-à-dire sans testament et suivant l'ordre de succession, et la succession testamentaire⁹. Il nous apparaît suffisant d'attirer l'attention sur les aspects nouveaux du système successoral lequel avait rompu avec les coutumes ou les usages anciens, et modifié des institutions traditionnelles ou introduit des dispositions nouvelles.

Les dispositions énumèrent les neuf classes d'héritiers en ne s'écartant pas des anciennes dispositions du droit traditionnel malagasy tout en précisant que les héritiers sont appelés sans distinction de sexe ni de primogéniture. Les héritiers de sexe féminin peuvent recevoir leur part sous la forme d'une somme d'argent avec l'accord des cohéritiers et l'obligation d'un inventaire estimatif des biens à partager¹⁰. Par ailleurs, le droit successoral coutumier (privilège du droit d'aînesse) ne peut être mésestimé dans la perspective de l'accession des paysans à la propriété d'une terre nourricière. De ce fait, le régime successoral moderne n'a pas supprimé totalement le droit coutumier.

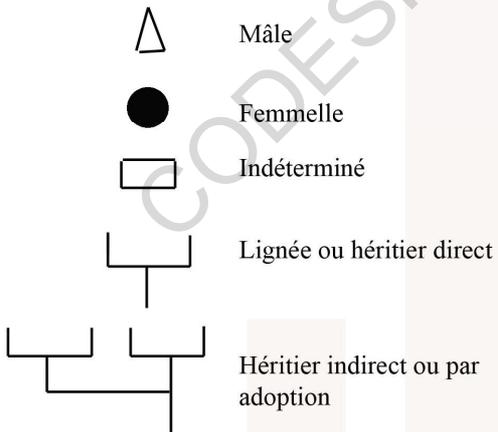
⁹ Entretien avec le Conservateur foncier de la circonscription domaniale d'Antananarivo

¹⁰ Raharijaona, 1969, p.4

Figure N°2 : MODE DE SUCCESSION AU SEIN D'UN GROUPE LIGNAGER A AMBATOMENALOHA-ANKONABE



Légende



Source : Acte de notoriété-Registre d'acte de la Commune d'Analavory en 1962

A cela, on peut prendre comme exemple le mode de succession pratiqué dans le groupe lignager descendant d'esclaves affranchis à Ambatomenaloha-Analavory (voir figure précédent). L'étude des actes de l'année 1962 à Analavory a permis de le confirmer¹¹. A travers ces actes, on a pu analyser l'héritage par filiation directe, puis par adoption, et enfin par testament.

Dans le système de succession par filiation, tous les enfants descendants directs, de sexe mâle ou femelle, héritent leurs parents. On a vu aussi des cas de succession indirecte dans lequel des enfants de frères et sœurs collatéraux héritent par adoption. Seulement, suite à des dissensions entre familles, un héritier a été exclu par testament. Il est à remarquer que l'adoptant est un riche propriétaire terrien à Ambatomenaloha.

Tandis qu'à Ambohimandroso, à partir de 1960, il y a encore des familles qui donnent la primauté au droit d'aînesse, ou encore privilégient le sexe mâle par rapport au sexe femelle dans le partage des héritages¹². De nombreux cas similaires ont été rencontrés dans la région¹³.

B-Poids de la société de l'oral face à la lourdeur du nouveau système

1-Poids de la société de l'oral

a- Confiance mutuelle et contrat verbal

De nos jours, les communautés villageoises ou familiales interviennent d'une manière indirecte dans les transactions individuelles. C'est là, voyons-nous, le vestige d'un système ancien où seules les communautés ont le pouvoir de décider de l'aliénation d'une portion de leur territoire.

Malgré l'évolution, la vente, en milieu rural malgache, n'est pas encore un contrat de nature abstraite, tel qu'on le rencontre en milieu urbain et en matière

¹¹ Arrondissement administratif Analavory, registre d'actes année 1961

¹² Arrondissement administratif Ambohimandroso, registre d'actes 1968-1976

¹³ Arrondissement administratif Ambohimandroso, registre d'actes 1986-1988

foncière. Ce contrat reflète le caractère juridico-religieux du droit coutumier. Il démontre le caractère collectif de la vente dans sa formation et dans ses effets¹⁴.

Mais on ne peut manquer d'observer que la disposition légale prévoyant l'enregistrement des actes de vente était le plus souvent négligée en pratique et la jurisprudence coloniale avait validée un certain nombre de ces contrats non enregistrés, passés antérieurement à l'occupation française. Les tribunaux se contentaient d'observer qu'il y avait échange de consentements. De ce fait, les contrats, même non enregistrés, demeuraient valables. L'apparition de la monnaie semble donc avoir donné un essor considérable au contrat de vente.

L'écriture tente de remplacer le témoignage collectif. Or, il faut souligner que l'usage de l'écriture est loin d'être généralisé dans la société rurale malgache. D'ailleurs y recourir est parfois considéré comme une méfiance à l'égard du groupe. Aussi, les modes de preuve par témoins, par indices ou présomptions jouent-ils un rôle de premier plan.

A Madagascar, comme en Afrique, la société coutumière est une société où l'aliénation d'un élément du patrimoine non seulement engendre des répercussions sur la vie économique du groupe, mais elle entraîne également l'intrusion d'un élément étranger au sein de la communauté. Le consentement de la communauté est requis lors du contrat de vente. La présence de la communauté elle-même s'impose lors de la conclusion du contrat. Pour les terres collectives, il est normal que la communauté intervienne directement dans la vente en tant que titulaire de droit. Mais pour les aliénations de terres individuelles, elle ne fait qu'exercer son droit de contrôle.

b-Le droit coutumier toujours en usage

Le phénomène de colonisation a amplifié les transformations. L'apparition du droit de propriété de type romain s'est répandue progressivement. Tandis que le phénomène de décolonisation auquel on assiste après l'Indépendance favorise davantage encore l'extension des appropriations individuelles suivant la conception

¹⁴ Rarijaona, R., 1967, 306p.

romaine. Serait-ce le signe d'un processus irréversible d'individualisation ? Pas tout à fait car propriété coutumière et propriété moderne coexistent¹⁵.

Certes, la conception du droit de propriété s'est transformée. Mais ce serait une erreur d'envisager l'évolution sans prendre en considération les facteurs de résistance qui consolident le droit coutumier en général. Ces facteurs eux-mêmes subissent des modifications. Il nous faut définir les structures qui se veulent permanentes et qui conditionnent les formes de changement.

La survivance du droit coutumier de propriété puise sa force dans de nombreux points d'appui qu'offrent les institutions sociales et familiales. La conception coutumière du droit va donc demeurer tant que durent les structures traditionnelles et tant que la population rurale se maintient dans ce cadre. L'accession à l'Indépendance n'a pas incité la République malgache à supprimer systématiquement la propriété coutumière bien que sa volonté de mobiliser celle-ci au service du développement économique et social ne fasse pas de doute. Le droit coutumier, expression des volontés ancestrales en vue d'assurer la cohésion et la survie du groupe, est, dans son principe, immuable. Diverses influences qui se sont exercées sur cet ensemble juridique semblent avoir provoqué son évolution.

On parle de bouleversement accéléré du système coutumier. Une telle affirmation doit être néanmoins accueillie avec prudence tant qu'on n'a pas apprécié à sa juste mesure le sens et la portée des divers changements. Il nous paraît d'un grand intérêt de faire le point de cette évolution, résultant d'un certain nombre de mouvements contradictoires. Il importe, croyons-nous, de situer les transformations subies par la propriété coutumière, non seulement dans l'espace mais aussi dans le temps. En effet, les précédents historiques contribuent à expliquer dans une certaine mesure les formes de changement actuel.

La plupart des cultivateurs possèdent des titres de propriété ou des documents de délimitation de l'ensemble ou d'une partie de leur propriété. On trouvera dans le tableau qui suit, quelques statistiques sur ce problème, selon l'étude du BDPA dans la région au début des années 1960¹⁶. Certes, l'appropriation individuelle domine,

¹⁵ idem

¹⁶ BDPA, 1963, 101 p.

toutefois, le droit coutumier est toujours en usage parallèlement à côté de ces titres.

Tableau N°16: Statut des propriétés des terres dans la région d'Ambohimandroso en 1963

Rive droite :

Villages	Propriétés délimitées	Appropriation individuelle coutumière
Rive droite de l'Onive Antsinanatsena	32	212
Ibongo	56	120
Ambohikambana	89	120
Mahatsinjo	54	186
Amorona	28	108
Ambatolampykely	42	80
Amboniandrefana	45	96
Andranonaoatra	46	150
AmbatohoMehanina	<u>42</u>	<u>71</u>
TOTAL	434Ha	1 143Ha

Rive gauche de l'Onive :

Villages	Propriétés délimitées (1)	Appropriation individuelle coutumière
Tsarahonenana	126	86
Masoandro	10	70
Ambohimandroso Oues	65	112
Ambohimandroso Est	46	27
Ambohimandroso gare	72	63
Marovatana	25	40
Ambatomainty	43	38
Andohafarihy	70	
Miadanimerina	28	7
Mahaketraka	<u>31</u>	<u>59</u>
Total	950ha	1 885ha

Parmi ces propriétés délimitées, il y en a celles qui possèdent des titres définitifs, d'autres des terrains cadastrés, ou enfin des terres immatriculées sur réquisition. Sur la rive droite de la vallée de l'Onive où se trouve Ambohimandroso, seulement moins d'un tiers (27,5 %), soit 434 Ha sur 1577 Ha des propriétés sont délimitées en 1963 tandis que les 1143 Ha restantes sont encore de droit coutumier. De même que sur la rive gauche, environ la moitié (50,39%), soit 950 Ha sur 1885 Ha sont délimités. En tout, moins de la moitié de l'ensemble des terrains dans cette région 39,97%, soit 1384 Ha sur 3462 Ha sont immatriculés ou cadastrés, tandis que le reste, c'est-à-dire 60,03% restent des propriétés de droit coutumier. Enfin, le trait dominant ici, reste toujours l'acquisition coutumière malgré l'importance de l'appropriation individuelle.

2- Une procédure parfois lourde et coûteuse pour les paysans

a- L'usage de simples contrats ou petits papiers

La procédure de l'enregistrement et de l'immatriculation foncière semble très lourde et coûteuse pour les paysans si bien qu'ils ont inventé un droit foncier par défaut, fait de « petits papiers ». La plupart des parcelles agricoles ont fait l'objet de cette gestion foncière locale réalisée au quotidien et au moindre coût. Ces « petits papiers », de faible portée juridique, accompagnent systématiquement les transactions sur la terre. Les usagers sont conscients des limites juridiques de ces actes lesquels ne préservent pas de tentatives de spoliation provenant de l'extérieur¹⁷.

Ce phénomène récent a été confirmé par nos enquêtes sur terrain¹⁸. Il paraît que cela est, à la fois, un signe du déclin de la confiance verbale et mutuelle laquelle constitue l'une des bases de la société de l'oral. On pourrait l'interpréter aussi comme étant une des conséquences des pressions administratives et d'un sentiment d'inquiétude vis-à-vis des litiges fonciers de plus en plus croissants. Aussi, la peur des autorités pousse les paysans à recourir à ces genres de contrats faits en « petits papiers ». Surtout, l'application de la politique de la décentralisation et la mise en place de l'administration de proximité par le système des collectivités dites fokontany l'ont favorisé. Le papier est signé par les deux contractants avec le témoin, puis il est visé au bureau du fokontany. Dans les années 1990, nous avons relevé plusieurs cas de ces types de contrat de vente dans les différentes régions intéressant notre étude : à Anosimanjaka pour Ambohitrimanjaka, à Ankonabe pour Analavory, et à Ambohimandroso¹⁹.

Il a été déjà souligné qu'il y a une déconnection entre le droit foncier quasi exclusivement administratif (fondé sur le respect des procédures de l'administration des domaines et des services fonciers) revendiqué très souvent comme le seul droit foncier de l'Etat et le droit foncier pratique des "petits papiers" utilisé localement et

¹⁷ Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, et de la pêche, Programme National Foncier, Lettre de politique foncière, 2005, 15p.

¹⁸ Enquêtes à Ambohitrimanjaka, Analavory, Ambohimandroso entre 2005-2007

¹⁹ Archives cantonales et communales, Fokontany Anosimanjaka : Papiers et contrats divers dans une chemise non classée : année (1996-2006)
Archives cantonales et communales, Fokontany d'Ankonabe : Papiers et contrats non classés (année 2000 à 2007) : ventes, divers

fondé sur les procédures du code civil²⁰. Le constat de la lettre de politique foncière insiste sur les points suivants : faible capacité de délivrance de titres, rareté de l'enregistrement des mutations, coûts élevés des opérations cadastrales, paralysie du service public, et enfin panne du dispositif actuel.

En outre, il est important de noter que les deux modes d'enregistrement foncier existants depuis l'indépendance fonctionnent chacun de façon autonome. Ainsi, l'administration foncière cohabite et fonctionne avec la permanence du recours aux pratiques locales de ces "petits papiers " même si ces derniers n'ont aucune valeur juridique²¹.

b-Faiblesse de l'enregistrement des actes et des mutations

On parle à Madagascar de transition foncière pour la période précédant l'Indépendance du pays à partir de 1960. Les citoyens malgaches se tournent vers l'Etat et ses services fonciers pour faire valoir leurs droits sur le sol. Dans tout Madagascar, vers la fin des années 90, un demi-million de demandes d'acquisition de terrains domaniaux est déposé auprès des services fonciers. Encore plus nombreux sont les ménages qui souhaiteraient obtenir une reconnaissance écrite de leurs droits fonciers²². Il paraît que l'accroissement de ces demandes est lié au développement de la vente de terres. Néanmoins, le constat suivant semble valable pour cette période.

D'abord, la rareté de l'enregistrement des mutations. Les usagers accordent peu d'intérêt aux procédures de mutation qui leur semblent complexes et onéreuses. Au fur et à mesure des ventes et des divisions, les énonciations des titres tombent *de facto* en désuétude dans la mesure où elles ne reflètent plus la réalité des droits sur le sol. Ainsi, avec le temps, l'information gérée par les services fonciers, concerne non

²⁰ Bertrand, A., Karpe, P., Aubert, S., « Le statut juridique des terres : perspectives historiques et sociales », *Populations rurales et enjeux fonciers à Madagascar*, éditions Karthala-CITE, Paris, 2008, pp.35-57

²¹ Bertrand, A., Karpe, P., Aubert, S., art.cit., 2008, pp.35-57

²² Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, et de la pêche-Programme National Foncier, Lettre de politique foncière, 2005, 15p.

seulement une faible proportion des biens mais s'avère en complet décalage avec la réalité.

Ensuite, la procédure d'immatriculation ainsi que les opérations cadastrales sont longues, complexes et coûteuses. Tout cela explique la rareté de l'enregistrement des actes parvenus auprès de l'officier public ou service compétent habilité à le faire. Nous voulons parler ici de l'enregistrement des actes authentifiés qu'il faudrait distinguer de celui qui n'est pas authentique. Pour le premier cas, avant, c'est le gouverneur qui est le fonctionnaire compétent pour le faire. Par la suite, le chef de canton est aussi l'officier public chargé d'enregistrer les actes de toutes natures dans les années 1950-1960. Plus tard, c'est la commune rurale qui le fait pendant une période très courte car cet enregistrement va être repris par le délégué administratif ou encore le chef d'arrondissement.

En effet, à la fin des années 1960, si tous les terrains sont cadastrés dans la commune d'Ambohitrimanjaka, on estime à 80% les propriétés terriennes n'ayant pas encore de titres fonciers²³. Contrairement aux ventes, l'enregistrement des successions est encore plus ou moins relativement modeste²⁴ dans cette commune où l'on n'a enregistré que 81 actes de notoriété en 1979, 53 en 1984, 72 en 1985, et 86 en 1986. Le chiffre a tendance à baisser entre 2000 à 2005 : 74 actes de vente en 2000, 74 en 2001, 41 en 2002, 65 en 2003, 68 en 2004, et 50 en 2005. Tandis que dans la commune d'Ambohimandroso, entre 1968-1988, on n'a enregistré seulement que 891 ventes en l'espace de vingt ans, soit 45 déclarations par an en moyenne. A Analavory²⁵, on n'a enregistré que 37 actes de notoriété(ou de succession) pour l'année 2001, et 57 pour 2005. Quant aux actes de vente authentique, il n'y a eu dans cette commune que 15 déclarations seulement en 2001, puis 10 en 2005.

Pour le cas de successions, celles-ci doivent être régularisées au plus tard dans un délai de 3 mois, après le décès de la personne qui transmet un bien comme héritage. Malgré la pénalisation du retard, il semble que la majorité des héritiers ne se préoccupent pas à procéder à la régularisation de la succession, alors que la déclaration de décès de la personne qu'ils héritent peut remonter même jusqu'à plus

²³ Entretien avec le Responsable du Tribunal terrier d'Ambohidratrimo

²⁴ Archives de l'Arrondissement Administratif d'Analavory, Actes authentiques(1979 à 2005)

²⁵ Archives de l'Arrondissement Administratif d'Analavory, Actes authentiques(2001, 2005)

de 40 à 50 années passées pour certains. Nous avons pu relever de nombreux cas pareils en Imerina.

Par ailleurs, la question se pose pourquoi y a-t-il tant d'héritiers de parcelles immatriculées. Plusieurs générations ont-ils quasi-systématiquement négligé de procéder aux formalités d'enregistrement des mutations auprès des services de l'administration des domaines et des services fonciers? La réponse est, semble-t-il, du même ordre que l'application coutumière du principe d'exo-inaliénabilité. L'indivision caractérise en fait un respect des règles coutumières au delà du passage par l'immatriculation.

En effet, dans la conception de la société *merina*, la terre ne se partage pas, elle se gère comme un patrimoine. Cette représentation sociale de la terre est logique en Imerina dont l'unité sociale est en général la famille. La puissance et la considération de la famille résultent, en effet, directement de sa richesse. Or, si les enfants sont nombreux, et si on doit procéder au partage, le morcellement de la propriété foncière réduirait à presque rien cette richesse. La communauté de biens assure l'existence à chacun, tandis que le partage n'attribuerait à chaque cohéritier qu'une part infime, et la plupart du temps insuffisante. Le père de famille peut également, soit, par testament, soit par tout autre acte imposer à ses héritiers de vivre en communauté. On voit ainsi des héritages, qui remontent à une époque très lointaine, se transmettre indivis dans la famille de génération en génération. Lorsqu'il est pratiqué, l'enregistrement des mutations n'est opéré qu'au niveau des pratiques locales devant le chef du Fokontany ou devant le délégué de l'Etat dans la commune.

Dans ces conditions le petit nombre des mutations enregistrées par les services fonciers résulte moins des défaillances de l'administration ou du coût des droits d'enregistrement, il est vrai moins dissuasif pour la majorité des Malgaches, que d'un désintérêt social. Outre cela, la régularisation du droit à la succession se fait très souvent tardivement pour les paysans. Parfois même, on arrive à la deuxième, ou troisième génération de successeurs sans qu'il y ait eu régularisation de leurs droits²⁶. Cela complique encore les problèmes car les successeurs deviennent de plus

²⁶ Entretien avec Rakoto, J., Chef Circonscription domaniale et foncière, Miarinarivo, 2005
Entretien avec Rajaonarison, A., Chef Circonscription topographique, Miarinarivo, 2005

en plus nombreux alors que les terres données en héritage n'ont pas augmenté de surface, réduisant ainsi la part de chacun.

Bref, seule une minorité de propriétaires que l'on estime dans les 20% à 30% arrivent jusqu'à l'enregistrement ou à la mutation de leurs terrains²⁷. A la limite, beaucoup s'arrêtent à l'enregistrement effectué au niveau de la commune. Il n'est pas étonnant si on est en face de nombreux cas de non immatriculation, de sous enregistrement, de non mutation, d'oppositions et litiges. Tout cela est à l'origine d'un certain nombre des problèmes dont les plus fréquents sont les doubles ventes, c'est-à-dire des terrains sont revendus une deuxième fois, une troisième fois même par leurs propriétaires²⁸.

II- « FAIM DE TERRE », CONFLITS D'HÉRITAGE ET TENSIONS FONCIÈRES

En général, dans les autres pays du monde, les tensions pour l'accès à la terre sont liées au poids démographique ou aux rapports de force entre agriculture paysanne et agriculture capitaliste²⁹. Ces tensions se manifestent en particulier à l'occasion d'une migration de population, spontanée ou organisée par une politique de colonisations entre des régions trop peuplées et des espaces demeurés forestiers et occupés par des populations aux faibles densités et pratiquant l'agriculture itinérante.

En Imerina comme dans les autres régions de Madagascar, on assiste à une recrudescence des problèmes fonciers et conflits d'héritages entre cette période 1960-2000. En fait, la « faim de terre » est à l'origine des problèmes fonciers et se manifeste à travers les litiges ou les conflits d'héritages. Dans le pays sakalava, de tels conflits se sont développés sur les terres d'héritage ou *tanindrazana* dans le lac Bemarivo³⁰. Ce sont les terres de droits collectifs appartenant traditionnellement aux originaires sakalava qui sont cultivées et les plus revendiquées. Sur ces

²⁷ -Idem-

Enquêtes dans la commune rurale d'Analavory et dans la commune rurale d'Ambohitrimanjaka

²⁸ Entretien avec Rakoto (Jacqueline), Chef Circonscription domaniale et foncière, Miarynarivo.

Entretien avec Rajaonarison (Armand), Ingénieur topographe, Chef Circonscription topographique, Miarynarivo, Région Itasy.

²⁹ Renard J., 2002, p.123

³⁰ Chazan-Gillig S., Haidaraly D., 2006, p.9

tanindrazana, la contestation ne peut venir que de parents plus ou moins proches, opposant généralement ceux qui sont installés en ville, proches des administrations et les autres résidant dans le village d'origine près des tombeaux de la famille. Tandis qu'en Imerina, on distingue les problèmes fonciers en rapport avec les anciennes concessions coloniales, et de l'autre côté les problèmes fonciers liés aux conflits d'héritages en dehors des anciennes concessions coloniales.

A-« Faim de terre », squattérisation et dispute pour l'« héritage » d'anciennes concessions coloniales

Cette « faim de terre » connaît surtout un soubresaut très remarquable au lendemain de la décolonisation. En effet, les descendants des communautés ou groupes lignagers lésés et dépossédés auparavant veulent récupérer la terre de leurs ancêtres. D'autant plus que les anciennes concessions posent un problème d'héritier avec le vide survenu après le départ des colons dans les années 1970. En outre, les anciens employés des concessions, puis les migrants nouveaux venus sont tous les deux démunis et sans terre. Cette situation va engendrer des litiges fonciers au niveau des communautés rurales, soit entre les soi-disant *tompontany* et les nouveaux immigrés, soit entre les anciens employés des concessions et les populations rurales riveraines, soit enfin entre les squatters et les prétendants propriétaires nantis d'un titre foncier. Des problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre, tandis qu'à côté, de nombreuses demandes de terre selon le droit de la prescription acquisitive n'ont pas de suite.

Outre cela, la terre commence à manquer et à ne plus suffir à la population dans cette région d'Analavory, alors qu'à coté les anciennes concessions coloniales restent inexploitées. D'autre part, les *mpihavy*, c'est-à-dire les nouveaux immigrants deviennent de plus en plus nombreux. Le départ des colons abandonnant ainsi leurs domaines sans successeurs pousse les populations riveraines à mettre la main sur ces anciennes concessions.

1-Squatterisation et dispute de l'« héritage » d'anciennes concessions coloniales : le cas du domaine d'Ankonabe à Analavory

Bien de propriétés immatriculées de grandes superficies ne sont plus exploitées par leurs propriétaires. Il s'agit de propriétés appartenant à des colons. Les unes sont en cours de transfert à l'Etat, sinon déjà transférées, et les autres restent encore inscrites à leurs ayants droit. Malgré cette situation, elles ne sont pas du tout laissées en friches et sont cultivées par les populations riveraines.

D'une manière générale, la question foncière demeure une source de conflits plus ou moins ouverts dans la région de l'Itasy. L'accès à la terre semble très théorique en ce sens que différentes procédures tant légales que de facto continuent à se confronter³¹. Sur le plan légal les diverses lois et réglementations en la matière ont promu l'appropriation immatriculée et cadastrée des terres.

Sur le plan réel, la squatterisation des terres ou l'occupation irrégulière connaît un essor considérable au détriment du régime foncier de l'immatriculation. Ce qui atteste par ailleurs une précarité de l'accès à la terre. Par conséquent, la grande majorité de la population rurale ne bénéficie que le droit d'usage des terres.

Il y a beaucoup de litiges fonciers dans le Moyen Ouest³² comme on en trouve aussi dans les autres régions de Madagascar. Un phénomène ayant marqué l'histoire agraire de l'Imerina à partir de 1972 est la squatterisation des terrains appartenant à l'Etat et de ceux titrés aux noms des colons³³.

Dans la région de l'Itasy, plusieurs concessions encore immatriculées au nom de leurs anciens propriétaires ont été occupées illicitement par des squatters³⁴. La squatterisation se définit comme l'occupation illicite et sans titre d'un terrain, rural ou urbain. Avant 1972, n'ose encore le faire par crainte du pouvoir dont le régime n'a pas encore ébranlé les anciennes concessions coloniales. Depuis 1975, c'est-à-dire après l'arrivée du pouvoir mis en place par la révolution de 1972, le phénomène

³¹ ibidem

³² Entretien avec Rakoto (Jacqueline), Chef Circonscription domaniale et foncière, Miarinarivo.

Entretien avec Rajaonarison (Armand), Ingenieur topographe, Chef Circonscription topographique, Miarinarivo, Région Itasy.

Razafiarjaona J., la question foncière dans l'Itasy, 1994

³³ ibidem

³⁴ Razafiarjaona J., 1994, p. 33

de squatterisation s'est multiplié dans des circonstances bien particulières. Les faibles et les démunis sont dépossédés de leurs terres par l'action des groupes dominants et se voient alors contrainte d'occuper illégalement, au besoin par la force et la résistance, les terres de l'Etat et des collectivités publiques.

L'application littérale du slogan : « la terre appartient à celui qui la met en valeur » a stimulé la squatterisation comme mode d'accès à la terre. De l'autre côté, les nouvelles dispositions apportées par les réformes agraires consécutives à la révolution de 1972 et à la Révolution socialiste de 1975 ont encouragé les populations à mettre la main sur ces anciennes concessions coloniales³⁵. A titre de rappel, il s'agit des dispositions sanctionnant l'abus de droit de propriété et prononçant le transfert à l'Etat des propriétés non exploitées. Selon la Charte de la révolution socialiste malagasy³⁶ : « Notre révolution agraire doit répondre à plusieurs objectifs d'ordre socio-économique », à savoir : sanctionner le mauvais usage de la terre en éliminant toutes formes d'absentéisme qui sont à l'origine de l'abandon des terres ou de l'insuffisance de leur mise en valeur. Sont absentéistes (sauf exception à préciser dans les textes) les propriétaires qui ne travaillent pas personnellement leurs terres et possèdent des sources de revenus suffisants autres qu'agricoles (...) L'Etat révolutionnaire doit donc abolir les rapports de propriété foncière féodaux et colonialistes dans les campagnes (...) Des mesures d'accompagnement s'imposent : la redistribution des terres aux paysans implique pour ceux-ci une obligation de mise en valeur. Les terres confisquées en application des textes seront distribuées aux paysans. »

La fin des dernières concessions coloniales à Analavory mérite d'être citée pour bien illustrer tout cela. Dans cette commune, par exemple, la majorité des paysans (80%), ont des problèmes fonciers. En fait, les terres qu'ils cultivent sont toujours titrées aux noms des colons. Or, aucun héritier ne s'est présenté ni s'est déclaré comme étant le nouveau successeur et propriétaire. Par contre, ce sont les anciens employés des concessions coloniales eux-mêmes qui prétendent être comme successeurs et accaparent les terres et les louent aux nouveaux venus.

³⁵ Madagascar-Ministère de la Justice, 1999, 418p.

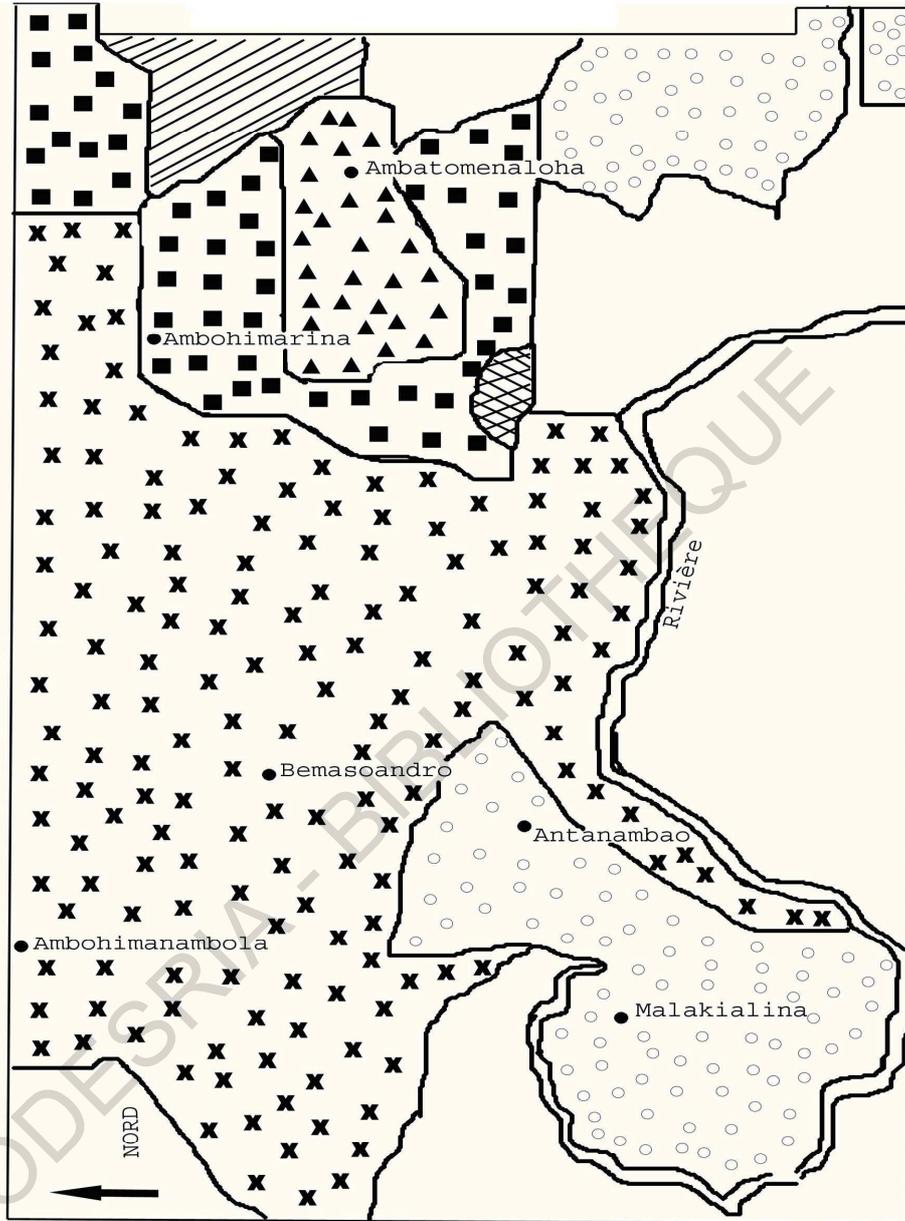
Charte de la révolution socialiste malagasy, 1975, 106p.

³⁶ Charte de la révolution socialiste malagasy, 1975, pp.56-57

Après le départ des colons, les squatters occupent toutes les anciennes concessions établies dans la région d'Analavory. De tels phénomènes ont été signalés dans la squatterisation de la concession de Camille Gohier à Ankonabe et sa périphérie. On trouve de nombreux cas similaires dans d'autres endroits où des anciennes concessions sont implantées. Les populations riveraines dont la plupart sont aussi des ex-employés de colons coupent toutes les plantations d'aleurite fordii qui y sont restées et procèdent elles-mêmes à la délimitation de leurs propriétés³⁷. A la place des aleurites fordii, les squatters y cultivent des cultures sur *tanety* et parmi celles-ci le manioc occupe le premier rang. Ceux qui ont pu acquérir de nombreuses parcelles de terres vendent à ceux qui n'en ont pas et à des *mpihavy*, c'est-à-dire des immigrants. Par ailleurs, ce phénomène entraîne déjà une autre source d'inégalité sociale au niveau de ces paysans squatters car certains ont pu délimiter de grandes superficies tandis que d'autres beaucoup moins.

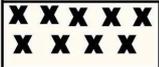
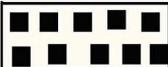
³⁷ Enquêtes à Analavory entre 2005-2007

**Carte N°11: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE
D'AMBATOMENALOHA ANKONABE ENTRE 1960-2000**



Légende

0 0,2 1 km

	Propriétaires non identifiés		Appartenant aux descendants des fondateurs du village
	Ancienne concession Gohier occupée par des squatters		Propriétés collectives : rizières, terrains de cultures
	Habitations des descendants des fondateurs du village		Ancienne concession Gohier occupée par des habitants du village

Fond de carte: - Service Topographie de Miarinarivo: canton d'Analavory partie Est

Sources: - Archives domaniales de Miarinarivo; enquêtes

Le cas du domaine de Gohier tout proche du village d'Ambatomenaloha constitue un exemple parmi tant d'autres dans cette commune d'Analavory. Une grande majorité de la population d'Ambatomenaloha a occupé et cultivé les anciennes concessions de Gohier qui se trouvent à proximité. On a compté jusqu'à 70 occupants illicites depuis les années 2000, alors que les chefs de ménage recensés dans le village sont au nombre de 59. Seulement moins du tiers, soit 21 sur 70 sont natifs du village mais les 49 autres occupants sont constitués par des immigrants. La terre est aussi inégalement répartie car il y en a qui ont beaucoup plus de parcelle et d'autres ont moins. Seule une minorité, soit 6 occupants ont pu avoir 10 parcelles, tandis que 46 autres ont eu 2 à 9, et 18 n'ont eu qu'une parcelle chacun. Par ailleurs, 12 sur 64 ménages sont sans terre à Ambatomenaloha et 3 louent auprès des autres paysans voisins.

2-De nombreuses demandes de prescription acquisitive sans suite

Généralement, la démarche à suivre est difficile pour obtenir des terrains occupés pendant plus d'une dizaine d'années selon le principe de la prescription acquisitive. Celle-ci n'est effective que lorsqu'il est constaté que l'occupation d'un immeuble immatriculé a été prouvée pendant au moins vingt années par des nationaux ou trente années par des personnes d'une autre nationalité³⁸. Cependant cette effectivité ne suffit pas, il faudrait y ajouter la preuve de la création ou l'entretien permanent, la mise en valeur durable, constatée sur ordonnance de justice. Autrement dit, la prescription acquisitive n'a pas d'application sur les terres ayant une présomption de domanialité. La prescription acquisitive par contre peut être interrompue ou suspendue. Ces mesures interviennent par voie juridique ou naturelle, ou encore pour cause d'incapacité. Enfin, la prescription acquisitive doit faire l'objet d'un constat judiciaire suivi d'une publicité foncière.

La prescription acquisitive intéresse la commune rurale d'Analavory, dans le district de Miarinarivo, là où de nombreuses concessions coloniales ont été

³⁸ Razafiarijaona J., 1994, op.cit., 38 p.

demandées par des populations locales qui l'ont exploitées pendant au moins vingt ans. Or, les nombreuses demandes pour l'acquisition prescriptive de ces anciennes propriétés coloniales restent en instance, autrement dit, l'accès à ces terres est à 80% illicite au sens juridique du terme. Les demandeurs ont rencontré beaucoup de difficultés³⁹, d'autant plus que les conditions stipulées par le texte en vigueur sont très rigoureuses.

B- « Faim de terre » et conflits d'héritages en dehors des anciennes concessions coloniales

En dehors des anciennes concessions coloniales, il y a aussi des problèmes fonciers engendrés par cette « faim de terre ». Pour le cas de l'Imerina, Lucile Rabearimanana⁴⁰ signale que :

« ...Dans l'Avaradrano, à Ilafy (banlieue Nord de Tananarive) notamment, la faim de terres revêt une gravité plus prononcée qu'ailleurs et frappant une catégorie de population rurale, les descendants des anciens andevo. Ils deviennent soit les métayers de leurs anciens maîtres soient des salariés potentiels. La raréfaction des terres disponibles par rapport à une population en accroissement rapide, dans les années 1950, les éloignent encore davantage de l'accès à la terre. L'inégalité des conditions est flagrante, qui permet aux propriétaires citadins de vivre, quoiqu'absents, sur le village, alors que les Mainty, s'ils sont propriétaires, ne le sont que de terres insignifiantes. Dans bon nombre de régions d'Imerina, à la veille de l'indépendance, la proportion de paysans sans terre s'accroît, alors qu'une petite bourgeoisie rurale peut arrondir les propriétés foncières grâce aux progrès de la commercialisation des produits ».

Par ailleurs, cette « faim de terre » se manifeste aussi, soit par l'occupation de terrain sans titre, soit par des tensions foncières liées aux conflits d'héritage.

³⁹ Enquêtes auprès du Service des Domaines et du Service Topographique de Miarinarivo en 2006

⁴⁰ Rabearimanana, L., 1995, op.cit., p.706

1- Occupation de terrains sans titre

Beaucoup d'occupants de fait, en raison d'une mise en valeur durable et sérieuse qu'ils ont portés sur ces parcelles ou partie de ces parcelles, peuvent déjà prétendre à un titre définitif sous réserve d'avoir effectué la régularisation de leur situation⁴¹. L'occupation de terrain sans titre ou l'occupation de fait est généralisée en Imerina qu'à Madagascar. Une situation analogue est constatée concernant les parcelles présentant un certain degré de fertilité et cadastrées au nom de l'Etat.

Vers la fin des années 1950, de nombreux occupants sans titre ont été signalés dans la plaine de l'Onive⁴². En fait, il s'agit d'une occupation de terrain selon le droit coutumier de propriété en attente de mutation en un droit moderne. Selon l'étude de Jureco en 1988⁴³, une enquête auprès des juridictions compétentes permet de constater qu'une cinquantaine de conflits de ce genre est traduite devant les tribunaux du *Faritany* d'Antananarivo. Des litiges mettent aux prises généralement des individus mais aussi plus rarement, circonstances aggravantes, des *Fokonolona* contre des « gros propriétaires » fonciers.

2-Conflits d'héritage et tensions foncières

Les conflits d'héritage et les tensions foncières sont très fréquents en Afrique comme à Madagascar. Des tensions éclatent au sein des familles dans un contexte où les institutions familiales deviennent incapables de garantir l'accès à la terre et la sécurisation foncière des acteurs. Diverses situations complexes sont à l'origine des tensions intrafamiliales. Disons précisément que les manipulations pragmatiques des règles interviennent lorsque la communauté locale doit recomposer ses relations sociales entre ses membres (et avec d'autres acteurs extérieurs au groupe domestique) que des événements liés au cycle de vie des individus ou des groupes

⁴¹ Razafiarijaona, J., 1994, p.38

⁴² ANM 1148-Service provincial d'agriculture de Tananarive, CRAM d'Ambohimandroso

⁴³ Jureco, 1988, p.30

domestiques ont contribué à perturber : décès, accession au statut d'adulte, gestion des migrants (citadins et autres zones) de retour.

Outre cela, des études menées dans le Centre Ouest du Burkina nous permettent d'avoir aussi un aperçu de ce qui se passe dans les autres régions de l'Afrique⁴⁴. Dans le cas du village de Séguier (Centre Ouest du Burkina), on signale l'émergence et la multiplication de conflits liés à la gestion intrafamiliale des terres. La question à laquelle se trouvent confrontées les familles autochtones *Bobo* est la suivante : comment gérer les patrimoines fonciers familiaux dans un contexte marqué par une rareté relative des ressources, une montée en puissance des jeunes adultes (qui voudraient occuper désormais une place importante dans le jeu foncier et le jeu politique local), une instabilité des règles de la gestion foncière et une présence massive des migrants.

Les tensions se sont exacerbées avec le manque de terre ressenti au sein des exploitations autochtones. Globalement, les sources de ces tensions sont la répartition des droits d'exploitation et le partage des droits d'appropriation lors d'un héritage.

A Madagascar, les litiges fonciers comptent parmi les affaires les plus nombreuses portées devant les tribunaux et contribuent à la saturation des juridictions et au dysfonctionnement de la justice⁴⁵. De nombreux cas ont été constatés : dans le Vakinankaratra aux environs d'Ambohimandroso, dans l'Itasy aux environs d'Ambatomenaloha-II et à Analavory, dans l'Imerina centrale à Anosimanjaka-Ambohitrimanjaka. La majorité de ces conflits et litiges fonciers concernent les héritages.

Pour le cas d'Ambohitrimanjaka, par exemple, nous avons relevé, entre les années 1960-1990, de nombreuses oppositions portées devant le Tribunal Terrier d'Ambohidratrimo dont nous signalons en particulier celles des héritiers des *Zanadranavalona*⁴⁶ (cf. carte suivante). Ainsi, 99 parcelles sur les 450 que nous avons étudiées, soit 22% de terres qui se trouvent dans cette commune, font l'objet

⁴⁴ Bologo, E., 2006, 17p.

⁴⁵ Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, et de la pêche-Programme National Foncier, Lettre de politique foncière, 2005.

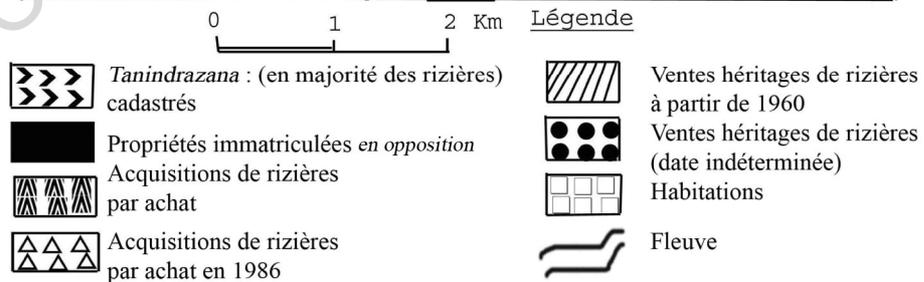
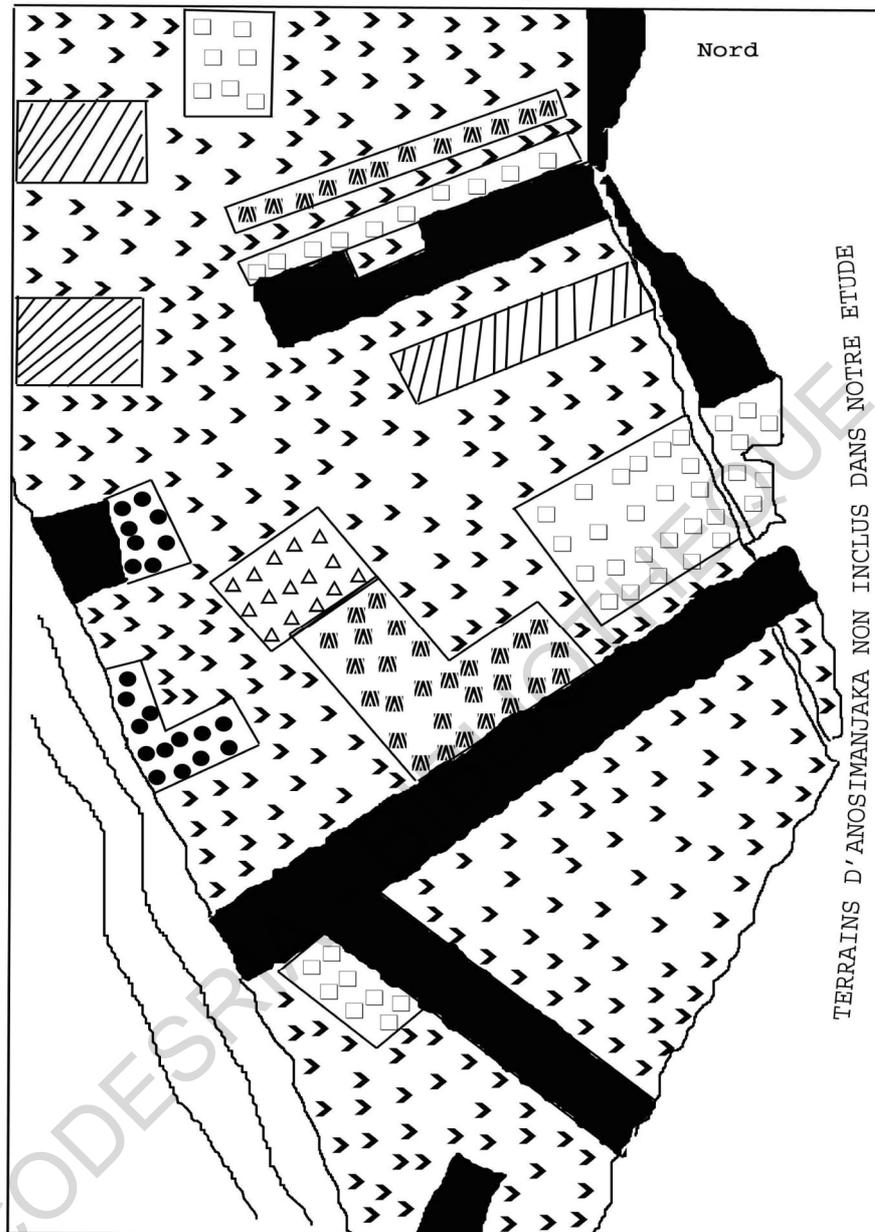
⁴⁶ Tribunal Terrier d'Ambohidratrimo, PVCB section A, n° 1783, 1783 bis

d'oppositions et revendiquées par plusieurs personnes différentes⁴⁷. Par ailleurs, 13 autres parcelles soit 2,88% de terres ont été rendues à leurs propriétaires après réconciliation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁴⁷ Tribunal Terrier d'Ambohidratrimo, PVCB section « A », n° 1783, 1783 bis

Carte N°12: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE D'ANOSIMANJAKA
ENTRE 1960-1990 (PARTIE SUD)



Fond de carte :-Service topographique de Tananarive, Canton d'Ambohitrimanjaka:Section A1 dite Anosimanjaka

Source :-P.V.C.B Anosimanjaka A1; Actes de vente Ambohitrimanjaka entre 1960-1990; enquêtes

CONCLUSION DU CHAPITRE VIII

En somme, on a vu qu'à partir des années 1960 aux années 1990, les problèmes fonciers deviennent de plus en plus graves malgré les séries de réformes qui ont été appliquées par les différents régimes qui se sont succédés après l'accession du pays à l'indépendance. En Imerina, on distingue les problèmes fonciers en rapport avec les anciennes concessions coloniales, et ceux qui sont liés aux conflits d'héritages en dehors des anciennes concessions coloniales. D'un côté, la « faim de terre » favorise la squatterisation d'anciennes concessions coloniales. De l'autre côté, il y a les problèmes d'héritage qui sont à l'origine des tensions foncières. Par ailleurs, les poids des traditions ne doivent pas être sous estimés. D'autre part, le poids de la société de l'oral fait face à la lourdeur du nouveau système foncier engendrant aussi la négligence de l'enregistrement, la mutation et l'immatriculation des héritages et des propriétés terriennes à la place de l'usage de simples papiers en guise de preuve de droit.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre IX

Vers la « désacralisation » des héritages et de la terre

A partir des années 1960, si d'un côté, l'attachement à la terre résiste en Imerina, le phénomène a plutôt tendance vers la « désacralisation » des héritages face à la progression des transactions foncières. La succession reste le premier mode d'appropriation foncière en Imerina, malgré d'autre part, un développement des ventes de terres. Les deux modes d'accès à la terre les plus pratiqués en Imerina semblent s'opposer, alors, qu'en fait ils se complètent.

I- DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DU MARCHE

La vente de terres apparaît, de prime abord, contraire aux principes patrimoniaux de l'héritage. En effet, jusqu'à un certain moment, les terres héritées ne sont pas considérées comme des biens économiques mais "sacrées", et donc ne doivent pas être vendues. Avec le développement de l'économie du marché, la terre devient une valeur marchande. De ce fait, les ventes de terres deviennent un mode d'accès de plus en plus courant même si la succession occupe toujours la première place.

A- La terre de valeur patrimoniale à une valeur marchande

La rizière est toujours considérée comme le *tanindrazana*, patrimoine familial inaliénable, il ne saurait être question de la vendre¹. Elle a aussi une valeur traditionnelle, exprime un rapport profond avec les ancêtres qui l'ont creusée et travaillée, puis transmise à travers les générations². Comme on l'a vu auparavant, la vente de terres existe en Imerina dès le XIX^e siècle, mais selon la règle de l'endo-

¹ Le Bourdieu F., 1974, p.15

² Bonnemaison J., janv.-sept.1970, pp.326-339

aliénabilité³. En fait, dans la société précoloniale, la terre n'a pas été encore considérée comme un bien économique, seulement, un moyen de production, un patrimoine⁴. Elle a aussi une signification d'ascension sociale, et de légitimité au niveau de la société. Le rang social augmente en rapport avec l'importance des propriétés terriennes qu'on a. Certains achètent beaucoup de terres pour les donner en héritage.

Or, la propriété coutumière tend, dans certaines régions, à perdre de plus en plus son caractère collectif et inaliénable.⁵ La forte croissance du nombre de transactions foncières recensées nuance la notion d'inaliénabilité de la terre pour les communautés rurales⁶. A partir des années 1960, J.P. Raison fait le constat suivant pour l'ensemble des Hautes terres: « Il semblait être temps de se pencher sur un phénomène qui devait gagner en ampleur et en originalité : ne verrait-on pas en effet se rompre, par les effets du développement économique, l'attachement profond des populations malgaches, surtout celles des Hautes terre, à leurs terroirs ancestraux⁷ ? »

La période 1960-2000 est caractérisée de « transition foncière » à Madagascar. La gestion foncière traditionnelle semble reculer face à l'individualisation et à la marchandisation de la terre. On a tendance vers la « désacralisation » de l'héritage et de la terre⁸. La terre devient de plus en plus un bien marchand, qui s'exploite et s'échange avec ou sans le consentement des autorités traditionnelles⁹. Il y a donc apparition d'un marché du foncier, balayant les systèmes en place, et la terre désormais se vend, se loue, s'hérite et devient source de profits monétaires et l'objet de prestige social¹⁰.

³ Condominas, G., 1960, 231p

⁴ Julien G., T.II, 1909, 375 p.

Cahuzac A., T.I, 1980, 506p.

⁵ Rarijaona, R., 1967, op.cit., p.99

⁶ -Omrane, M., La gestion foncière dans les Hautes Terres malgaches : Quels enseignements pour une sécurisation durable des droits ? *“Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues”*, Colloque, Montpellier, 2006, 16 p.

⁷ Raison, J., P., 1994, op.cit., p.11

⁸ Rarijaona, R., 1967, pp.165-168

⁹ Voir en annexes l'évolution des prix de terrain pratiqués en Imerina entre 1895-2000

¹⁰ Renard J., 2002, p.119

Il n'y a plus de règle stricte quant à la prohibition de la vente de terrain acquis par héritage. Pour le cas de la commune d'Ambohitrimanjaka, par exemple, où de nombreuses communautés sont encore très attachées à leurs traditions, quelques groupes ou familles respectent encore cette prohibition mais à moindre degré¹¹. Ce qui n'est plus le cas dans la commune d'Analavory où la majorité de la population est composée de migrants¹². Selon le Receveur des Domaines et Conservateur foncier du district de Miarinarivo dans lequel se trouve cette commune, 60% des transactions effectuées dans la circonscription sont constituées par les mutations par vente.

Au lendemain de l'Indépendance, la reprise du débat sur une question foncière jusqu'alors ignorée¹³ est révélatrice d'une tension. L'accès au foncier, hier réglé par la redistribution périodique ou annuelle en fonction des besoins et de la force de travail des familles, est remis en question. La terre commence à devenir de plus en plus rare et insuffisante, donc la compétition se fait de plus en plus sentir. On passe comme a pu le dire Paul Péliissier, « du temps des terroirs au temps des finages » avec l'expérience d'un espace agraire fini et délimité. Cette transition entre deux systèmes est illustrée par l'immatriculation des espaces agricoles mise en œuvre en un grand nombre de pays africains. Dans les sociétés lignagères où chaque unité de résidence correspond à une famille élargie, on distingue les champs dépendants de chaque lignage, mis en culture régulièrement, et d'autre part la forêt ou la brousse qui est une sorte de réserve.

La propriété individuelle gagne du terrain, ainsi que la mobilité foncière, avec les progrès de l'économie marchande, source d'une différenciation des revenus monétaires. On assiste alors à une accentuation des disparités de la propriété foncière dans les villages au déclin du pouvoir et des valeurs des institutions communautaires au profit de la minorité des notables traditionnels. Il s'établit certes, une hiérarchie sociale nouvelle, permettant aux paysans les plus dynamiques d'acquérir une certaine notoriété sur le plan économique, par le biais des migrations, du commerce, de l'extension des cultures réservées à la vente. Les jeunes se retrouvent dépourvus

¹¹ Enquêtes dans la commune rurale d'Ambohitrimanjaka

¹² Enquêtes dans la commune d'Analavory

de la moindre parcelle de terre à cultiver. Celle-ci ne manque pas, c'est sa répartition dans la société qui désavantage certaines catégories à cause de facteurs historiques qui continuent à peser jusqu'à nos jours. Pour l'ensemble du pays, on assiste ainsi à une valorisation de la terre par les progrès de l'économie marchande et à cause de la pression démographique croissante. Il en résulte une tendance plus poussée qu'auparavant à rechercher la propriété individuelle¹⁴.

On assistera à une certaine mobilité foncière, en Imerina, surtout là où se développe l'économie marchande tout au long de la colonisation, et malgré la persistance de l'autosubsistance dans de nombreuses régions. Ici, comme sur les côtes, tout cliché globalisant risque de masquer la richesse de situations locales variées. Cependant une accélération de l'évolution de la société se perçoit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec les changements qui se produisent dans le domaine économique et sur le plan démographique. Sur le plan foncier, on assiste alors à une plus grande valorisation de la terre à cultiver, car elle procure des revenus monétaires d'une part, et parce qu'elle fait l'objet d'une demande accrue, d'autre part¹⁵.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de l'ascension de la vente de terres tels que les facteurs socio-économiques, les flux migratoires, puis la pression urbaine. La paupérisation connue depuis un certain temps par une grande partie de la population pousse de nombreux propriétaires à vendre leurs biens acquis par héritage dont les terres, les rizières¹⁶. En milieu rural, les paysans, affamés, sont souvent obligés de vendre leurs biens en période de soudure ou lorsque des crises se manifestent¹⁷.

Selon Jean Pavageau, dans les années 70 les jeunes se désintéressent de plus en plus aux héritages¹⁸. Pour le cas du village d'Ambohiboanjo, aux environs de la plaine de Tananarive, Würtz pense que le « *vieillissement dans la zone centrale des chefs d'exploitation, et plus particulièrement celui des chefs d'exploitation ayant*

¹³ Renard J., 2002, p.117

¹⁴ Rabearimanana, L., 1995, op.cit., p.706

¹⁵ Rabearimanana L., 1995, p.704-705

¹⁶ Enquêtes dans la commune rurale d'Ambohitrimanjaka

¹⁷ -Idem-

¹⁸ Jean P., pp.75-78

*reçu un héritage, traduit une désaffection des jeunes pour les activités paysannes*¹⁹ ». Par ailleurs, avec l'aggravation de l'appauvrissement, et n'ayant aucune ressource d'argent autre que la terre, de nombreux paysans sont acculés à vendre leurs *tanindrazana*. De tels cas fréquents sont cités à Analavory²⁰ et à Ambohimandroso²¹. Tandis qu'à Ambohiboanjo, des terrains appartenant à des groupes roturiers *hova* sont achetés par des esclaves ou *andevo*²², ce qui est impensable auparavant, car contraire à la coutume.

B- Pression démographique

Avec l'accroissement de la pression démographique, on constate une adaptation et une affirmation des droits d'exploitation qui se renforcent à côté du morcellement des parcelles. Les parcelles cultivables sont appropriées par les individus et la terre devient un bien, il y a privatisation. Ainsi, l'Afrique est devenue un champ complexe de situations allant du maintien de systèmes coutumiers jusqu'à des formes d'appropriation privée sur le mode occidental appuyées sur l'immatriculation des terres.

Deux cas de figure se présentent selon la nature des droits sur la terre. Si la terre est déjà individuellement appropriée, cas de l'Amérique du Sud et centrale et de l'Asie, la pression démographique et la nouvelle agriculture ouverte sur le marché exacerbent les tensions sociales et provoquent des tentatives de réforme agraire, tandis qu'en Afrique l'on assiste aux progrès d'une appropriation privée aux dépens des terres communes.

1- Accroissement démographique et pression urbaine

L'approche selon les seules dynamiques agricoles est nécessaire mais insuffisante. Les campagnes ne sont plus ce qu'elles ont été, certes du fait du

¹⁹ Würtz J., Structures foncières et rapports sociaux dans la plaine de Tananarive, 1973, thèse de 3^e cycle, Géographie, Paris I, T.1 281p.

²⁰ Interview de Andrianasolo L., maire d'Analavory en 2005

²¹ Enquêtes à Ambohimandroso en 2005 et 2007.

²² Wurtz J., « Terroirs Malgaches : Evolution des structures foncières entre 1900 et 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar) », Etudes Rurales, janv.-sept.1970, N°s 37-38-39, pp.449-479

bouleversement des modes de production et de l'irruption brutale des technologies, mais aussi par le fait que les rapports avec les villes, dans une société désormais marquée d'abord par le fait urbain, ne sont plus ceux d'hier²³.

Les campagnes, en premier lieu dans les pays développés, mais aussi dans les pays du Sud, deviennent des espaces résidentiels en rapport avec l'étalement urbain. Ce sont les processus de périurbanisation, de suburbanisation ou de « rurbanisation ». Si la « mise en campagne » des espaces naturels a débuté au, si elle a connu au long des siècles des phases d'expansion, de défrichement mais les structures agraires n'ont été autant et aussi rapidement modifiées, transformés, bouleversés. La mutation est d'une telle ampleur qu'elle remet en cause des structures lentement façonnées au long des siècles et qu'elle transforme les paysages, fruits d'une longue connivence avec les sociétés rurales enracinées²⁴.

En Imerina, les fortes pressions urbaines se font sentir dans les campagnes et Ambohitrimanjaka, distant seulement d'une dizaine de kilomètres de la capitale, en est un exemple. L'expansion de la ville d'Antananarivo fut signalée dès le XIX^{ème} siècle dans une étude de Faranirina Rajaonah : « Avec le phénomène de descente de l'habitat, caractéristique du XIX^{ème} siècle, la plaine attire les propriétaires de rizières. Les souverains, quant à eux, voient déjà dans le Betsimitatatra une zone privilégiée d'extension de la ville²⁵ ». Elle reprend quelques années plus tard : « Après une stagnation dans les premières décennies du siècle, la ville connaît un essor continu, dû à un léger excédent des naissances et à un afflux de migrants, dont l'importance est difficile à évaluer. Le développement des communications, après la Seconde Guerre mondiale, entraîne une reprise du phénomène migratoire qu s'était un peu ralenti... Tout en augmentant, la population se renouvelle assez vite. Ce phénomène, touche plus particulièrement les étudiants des écoles du troisième degré, originaires de toutes les provinces, les fonctionnaires et le monde des petits métiers (porteurs, tireurs de pousse et de charrete, lavandières, repasseurs et domestiques). La croissance démographique entraîne une surcharge sur les collines de la Ville

²³ Renard J., 2002, p.4

²⁴ idem

²⁵ Rajaonah, Faranirina, *Omalay sy Anio*, N° 29-32, 1989-1990, pp.321-335

Moyenne, où l'on atteint quelques 300 habitants à l'hectare en 1932. ». En effet, cette expansion de la capitale aura des répercussions sur l'accroissement de la population ainsi que le développement des ventes de terre à Ambohitrimanjaka et on en reparlera un peu plus loin.

Dans le Vakinankaratra, le cas d'Ampitatafika, au sud de la commune d'Ambohimandroso a été étudié par Mustapaha Omrane, dans sa thèse²⁶. Il y développe et a essayé de démontrer l'interaction entre population et foncier et comment la terre pourrait être un facteur influant sur les comportements démographiques.

2- Mouvement migratoire

Nous avons vu que la population de la province de Tananarive, connaît une croissance plus précoce et plus élevée qu'ailleurs vers la fin des années 1930 et surtout au lendemain de la guerre. Dans certains districts, les plus peuplés de longue date, comme celui de Manjakandriana, ou Ambatolampy, l'équilibre population-ressources tend à se rompre dès la fin des années 1950. En effet, la croissance démographique, qui avoisine les 2,8% s'avère plus importante que l'extension des surfaces cultivées, dans le cadre d'activités productives qui comptent plus sur celle-ci que sur l'intensification des méthodes culturales pour obtenir une hausse de production.

Dans certains villages, les années 1948-1950 sont le point de départ d'une évolution accélérée du mode de production traditionnel, vers la domination de plus en plus grande du monde de production capitaliste. Dans les nombreuses régions d'Imerina et du Vakinankaratra, la poussée démographique entraîne la recherche de nouvelles terres à cultiver, un courant de migration et surtout une valorisation de terrains quelque peu délaissés jusque là. A Antanety-Ambohidava, dans le Moyen ouest par exemple, les populations se livrent à une course à l'appropriation des terres de *tanety* pour y étendre les cultures. Avant 1950, seules les terres de bas-fonds et de bas de pente appartiennent à ceux qui les ont mises en valeur, tandis que les *tanety*

²⁶Omrane, M., Transmission de la terre, logiques socio-démographiques et ancestralité au sein d'une population rurale des Hautes Terres de Madagascar, thèse, Université Paris V-René Descartes, Paris, 2007, 396p.

sont des biens collectifs et servent du pâturage. Après cette date, la propriété individuelle s'étend aussi aux terres des collines, celui-ci revenant aux premiers qui parviennent à se les réserver, soit par le reboisement, soit par les cultures sèches²⁷.

La vente de terre est relativement moins importante à Analavory qu'à Ambohitrimanjaka par rapport au nombre de leur population respective²⁸. La Commune rurale d'Analavory s'étend sur une superficie de 503 km² et se trouve à une distance de 23 kms du chef lieu de district et à 130 kms de la capitale, donc un peu à l'écart des pressions urbaines contrairement à ce que la commune d'Ambohitrimanjaka connaît. La croissance démographique et les flux migratoires sont importants au niveau de la commune d'Analavory, et cet accroissement conduit à une emprise plus intensive sur les terres²⁹.

La population du canton d'Analavory est estimée à 5647 vers les années 1947-1948³⁰. Elle aurait atteint 8002 en 1960, et 8213 l'année 1962/1963. Dans un laps de temps d'une dizaine d'années seulement, la population a augmenté de 41,70%. Entre 1960-1963, le taux d'accroissement est estimé à 2,6%.³¹ En 1996, le recensement de la commune d'Analavory donne une population de 40 772 habitants, puis de 45 284 l'année 2000³², laquelle se répartit dans 7.547 ménages. La densité globale est d'environ 90,02 hab/km².

La population dans l'ensemble de la commune est très hétérogène, composée essentiellement de *Merina*, *Antandroy*, *Betsileo* en majorité des migrants, attirés par la fertilité du sol. De tels phénomènes entraînent une pression plus intense sur les terres³³ et aussi le développement de la vente. D'où, en une année, on enregistre, en moyenne, jusqu'à 115 actes de vente dans la commune à partir des années 2000.

Dans la pratique, l'acheteur et le vendeur se contentent d'une simple légalisation du contrat de vente au niveau de la commune, au lieu d'authentifier et

²⁷ Rabearimanana L., 1995, p.705

²⁸ Monographie de la commune rurale d'Analavory (année 2000 à 2004)

Monographie de la commune rurale d'Ambohitrimanjaka (année 2000 à 2005)

²⁹ Plan Communal de Développement, Commune Rurale d'Analavory, 2004, p.9

³⁰ Service provincial de l'agriculture de Tananarive, dossier N°1114, chemise Analavory

³¹ Monographie des communes rurales, Itasy, N°592, Année 1964

³² Plan Communal de Développement, Commune Rurale d'Analavory, 2004, p.9

³³ Enquêtes dans la commune d'Analavory. On enregistre en 2004, en moyenne, 100 actes de vente « sous seign privé » et 120 actes de vente en 2005.

d'enregistrer l'acte de vente au bureau du Chef d'Arrondissement. Cette forme de contrat est la plus courante dans la commune d'Analavory³⁴. D'habitude, ce sont les terrains défrichés ou *solapangady* qui sont les plus vendus, soit jusqu'à 85% des transactions foncières, contre moins de 15% des terrains acquis en héritage ou *tanindrazana*³⁵.

II- DÉVELOPPEMENT DES TRANSACTIONS FONCIÈRES VERS LES ANNÉES 1980

Les réalités l'ont démontré que, sauf à Ambohitrimanjaka, les paysans vendent rarement leurs terres aussi bien à Analavory qu'à Ambohimandroso. Or, à partir de l'année 1980, les transactions foncières ont augmenté dans ces trois communes. En effet, elles coïncident avec la période de la grave crise qui sévit dans tout Madagascar. La vente de terre, surtout de *tanindrazana* est un signe extérieur de l'aggravation de la crise et la conséquence de celle-ci. Réaction normale des populations très fréquente pour faire face à la crise non seulement en Imerina³⁶, mais aussi dans toutes les régions de l'île.

A-La crise des années 80

Dans les années 80, l'Imerina n'a pas été pas épargnée par la crise économique qui frappe Madagascar. Nous allons nous inspirer de l'analyse faite là-dessus par un certain nombre de chercheurs et économistes ayant étudié le contexte malgache. La « pénétration de l'économie de marché » entraîne la redistribution des terres et par conséquent modifie les rapports de travail. Les investissements fonciers ne constituent pas les seuls indices, il y a aussi la possession de matériel agricole

³⁴ Service Général de la CR d'Analavory

³⁵ Entretien avec Ramanamihanta Norbert, Chef d'Arrondissement Administratif de la CR d'Analavory

³⁶ Raison, Jean, Pierre (s.dir.), Paysanneries malgaches dans la crise, Ed. Karthala, Paris, 1994, 385p.

relativement mécanisé.³⁷» À plusieurs reprises, la crise est aussi, l'un des grands facteurs qui poussent les paysans à vendre leurs terres³⁸.

Selon l'analyse de P. Hugon, la crise économique malgache, au-delà des « erreurs » de politique et des mesures à contretemps vis-à-vis de l'environnement international, est la conséquence d'un faible taux d'accumulation de longue période³⁹. La stagnation de la productivité, la désarticulation sectorielle et spatiale, le poids du secteur tertiaire ou la dépendance économique externe sont autant de traits caractéristiques d'une économie à régime pré-industriel sortant difficilement des structures de type colonial⁴⁰.

Par ailleurs, cet économiste est persuadé que la crise économique résulte fondamentalement d'une conjonction de facteurs historiques qu'il importe de hiérarchiser. Dès lors, les mesures de libéralisation économique résultant d'une conjonction de facteurs historiques, géographiques en cours permettent certes de réduire certains déséquilibres financiers, mais semblent à elles seules impuissantes pour permettre un déblocage de l'appareil productif et une reprise de la croissance et de la satisfaction des besoins essentiels.

Toujours à propos de cette situation, Hugon donne aussi dans son analyse⁴¹ que : « Si l'on accepte le regard de la longue durée, la crise malgache ne date pas seulement de la rupture structurelle de 1972/1975 ou 1978/1979, même si les responsabilités malgaches et extérieures sont grandes ; elle ne trouve pas principalement son origine dans le non-respect des lois du marché et dans les aridités d'une économie administrée ; elle est une manifestation d'un trend durable de faible taux d'accumulation et d'une stagnation de la productivité. »

Madagascar a connu, au lendemain de la seconde guerre mondiale, une profonde rupture caractérisée par d'importants travaux d'infrastructure financés par le FIDES, les actions de modernisation du paysannat, puis l'apparition d'industries

³⁷ Wurtz J., 1900-1968, p.463

³⁸ Raison J.P., 1994, 385 p.

³⁹ Hugon P., 1987, pp.3-4

⁴⁰ Hugon P., 1987, pp.3-4

⁴¹ Hugon P., 1987, pp.3-4

de substitution liées à la reconversion du capital colonial dans les activités manufacturières.

Elle bénéficie des prix élevés pour les cultures d'exportation dans le cadre de la zone franc. Le système pyramidal de l'économie de traite est définitivement mis en place alors que le nombre des petits colons concessionnaires se réduit. Le secteur commercial connaissait une rapide expansion. Il y avait en même temps forte croissance démographique, expansion des populations scolaires et urbaines, alors qu'historiquement Madagascar avait toujours manqué de main-d'œuvre.

Avec cette économie coloniale structurée autour des cultures d'exportation, Madagascar connaît, dans les années précédant et suivant l'indépendance, un développement des grandes opérations agricoles, une priorité donnée aux industries de substitution des importations, ainsi que la mise en place d'infrastructures et d'un Etat indépendant. Ce modèle a connu un certain épuisement du fait de la faible croissance des cultures d'exportation, des coûts d'industrialisation, du poids des investissements démographiques et des dépenses publiques. La première décennie de l'indépendance n'a pas conduit à une profonde transformation structurelle. L'organisation économique est restée, jusqu'en 1972, assez proche de ce qu'elle était du temps de la colonisation.

À l'instar des économies européennes de l'Ancien Régime, l'économie malgache a une base presque essentiellement rurale et agricole dont deux tiers de la population vivent à la campagne de l'agriculture. Dans ces conditions, les techniques agraires demeurent aussi extensives que possible.

Il n'existe pas à Madagascar d'industries rurales et la pratique du travail à domicile demeure exceptionnelle. Les revenus ruraux sont limités à ceux de l'agriculture et des migrations saisonnières. Les bénéficiaires des surplus ruraux n'exercent pas leur activité au niveau de la production, mais plutôt à celui du conditionnement ou de la commercialisation des produits. En sorte que les investissements agraires sont rares et la nature, plus que le travail, demeure la base exploitable de l'économie locale.

Alors que la Première République et la période de transition sont caractérisées par une faible croissance et un relatif maintien des équilibres financiers, les dix premières années (1975-1985) de la Seconde République ont été marquées par une régression économique et déséquilibres financiers intérieurs et extérieurs, accompagnés de fortes fluctuations qui conduisent à des changements de cap.

« Depuis le début de la décennie 80, la faillite financière a conduit les autorités, sous la pression des organismes internationaux et des bailleurs de fonds, à changer progressivement de cap et à libéraliser l'économie. Les prix ont été largement libérés ainsi que les circuits commerciaux ; les grands projets ont été abandonnés ou sont en voie de réhabilitation ; la privatisation et le recours aux PME sont en cours ; de nombreuses mesures ont été prises pour libéraliser les relations commerciales, cambiales et financières extérieures. En même temps, Madagascar a bénéficié d'aides extérieures substantielles. Elles semblent en effet sans garde-fous et sans conditions préalables à la réussite au libéralisme-générer des comportements spéculatifs et entraîner une grave crise (accentuation du chômage, disettes et famines) conduisant à des mouvements sociaux⁴² ».

Le coût social des mesures d'ajustement s'appliquant à une économie qui régresse depuis 1971 paraît particulièrement élevé. La très forte paupérisation des urbains à revenus faibles, mais également des ruraux sans terre, conduit à un accroissement des disettes et des famines, à de fortes tensions sociales et politiques qui rétroagissent sur la confiance des investissements et sur l'image de la Grande Ile⁴³. Selon nos enquêtes, cette crise a été ressentie aussi par les paysans dans les trois territoires que nous étudions. D'ailleurs, elle se manifeste à travers le développement des transactions foncières dont les renseignements proviennent des actes de vente⁴⁴.

B- Spéculations et développement des transactions foncières

La mise en vente des terres, en particulier des héritages ou tanindrazana pour un groupe ou une famille en Imerina est signe révélateur d'une difficulté, ou même

⁴² Hugon P., 1987, pp.12-13

⁴³ Hugon P., 1987, pp.12-13

⁴⁴ Cf. Sources de l'étude sur les registres d'actes de vente des arrondissements administratifs

une crise, laquelle pourrait être un grave problème financier. Pour les descendants d'Andriamangarira ou *Zanamangarira*, par exemple, la vente des héritages et des *tanindrazana*, n'est autorisée en dehors des cas suivants : maladie, décès, un acte injuste commis par quelqu'un contre sa personne⁴⁵.

Dans le milieu paysan, crise signifie désorganisation des éléments du système de production à un point tel que ce dernier ne subvient plus à sa fonction principale, fournir le nécessaire pour reproduire et améliorer la capacité de travail du ménage. C'est pourtant, seulement pendant les années 1980 qu'une conjoncture de crise se dessine nettement avec la conjonction des évolutions de plusieurs aspects de la vie rurale (prix de produits, démographie...) vers une situation très différente, opposée même à l'état habituel des choses⁴⁶.

A partir des années 1960, et surtout avec la crise, les prix de terrain et de rizières augmentent considérablement. Il y a quelques variations selon les régions et les localités mais leur trait commun est la hausse laquelle a été à l'origine de spéculations foncières.

TABLEAU N°17: Prix de terrain d'Ambohitrimanjaka

Acte Date	RIZIERE		COUR ET MAISON		TERRAIN DE CULTURE	
	Prix moyen en Franc (franc courant)		Prix en franc (franc courant)		Prix moyen en franc (franc courant)	
	Ha	A	Ha	A	Ha	A
1930	51150	511,5				
1986	921400	9214	8333300	83333	1007450	10074,5

⁴⁵ Interview de Razanadrakoto Henri, Ambohimandroso, 2005

⁴⁶ Raison J.P., 1994, op.cit., p.265

En 1962, le prix de vente des rizières aménagées va de 30 000 à 50 000 frs l'ha aux environs de la plaine d'Antananarivo⁴⁷. D'autres sources avancent un prix de 130 000 francs l'hectare de rizière vers l'année 1963 et 40 000 francs l'hectare de culture sèche⁴⁸. L'année 1986, le prix de l'hectare de rizière(en franc courant) atteint presque 10 fois plus par rapport à celui pratiqué dans les années 1930-1960 à Ambohitrimanjaka, toujours dans la plaine de Tananarive.

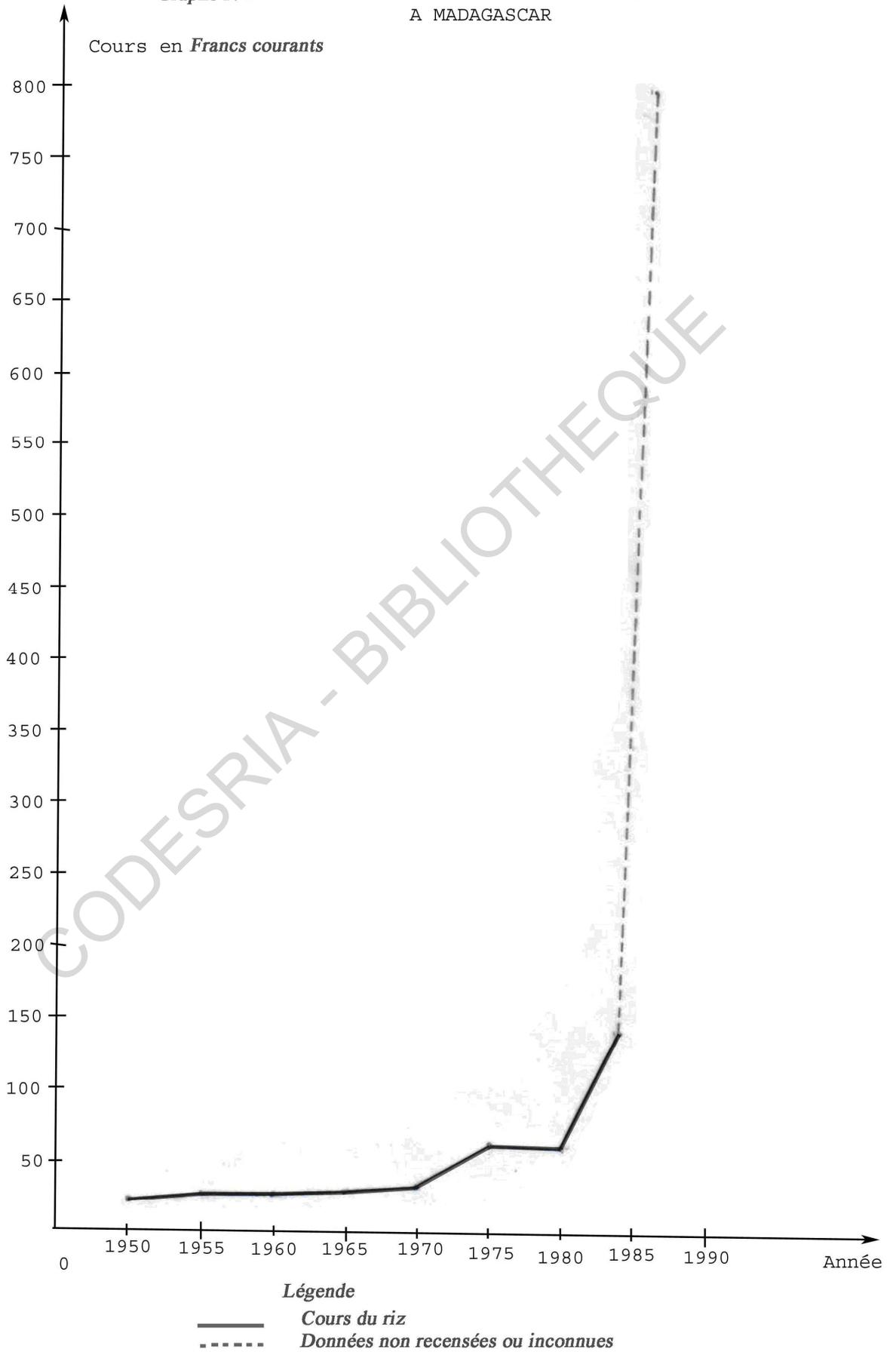
Entre 1980 et 1983, le prix du riz ne cesse d'augmenter tout en continuant à assurer une amélioration du revenu du riziculteur par une augmentation de 51% du prix du paddy. Les mesures prises dans la direction de la « vérité des prix » (notamment, en vue de la réduction ou de la suppression de la subvention à la consommation de riz) ont eu comme résultat une augmentation de 141% du prix du riz.⁴⁹

⁴⁷ IRAM, Plaine de la Basse Ikopa, Province de Tananarive, Etude Agronomique, 1962, p.3

⁴⁸BDPA, études des méthodes de gestion du périmètre de l'Onive, 1963, p. 43

⁴⁹ Andriamananjara., R., art.cit., 1984, p.47

**Grphe N°5 : EVOLUTION DU COURS DU RIZ ENTRE 1950-1987
A MADAGASCAR**



On observe des tendances qui se traduisent par de véritables spéculations foncières⁵⁰. L'étude de l'évolution du rapport du prix de vente du riz et celui de la terre entre les années 1960-1990 pourrait nous éclairer quant aux prix pratiqués dans les transactions foncières et surtout dans les ventes de rizières.

L'augmentation du prix du paddy a été assez substantielle, surtout depuis 1970 où le prix a progressé de 364 % jusqu'en 1983, comparé aux 40% des vingt années précédentes. Par ailleurs, on assiste à une accélération considérable de l'augmentation du coût de la vie⁵¹ au cours des dernières années. On est amené à conclure qu'il y a une relation entre cette hausse du prix du riz et celle des ventes de terre et des *tanindrazana* à partir des années 1970, surtout vers les années 1980. Il y a même une véritable spéculation foncière, que ce soit dans l'Itasy, ou dans les environs de Tananarive. On a trouvé plusieurs cas d'accaparement de terre et de revente des mêmes parcelles. En 1986, par exemple, dans la commune d'Ambohitrimanjaka, une même personne achète plusieurs fois des parcelles de terre dans la même année. Une rizière d'une superficie de 3 hectares, cadastrée, appartenant à plusieurs propriétaires (il s'agit probablement des héritiers de propriétés indivises), sera morcelée. La personne va acheter tour à tour toutes les parcelles de rizière à des moments différents : en février, mai, et enfin en juillet de l'année 1986⁵².

Ce qu'il faudrait remarquer, c'est la prospérité des transactions foncières à Ambohitrimanjaka dans les années 1980 où l'on enregistre, en moyenne, dans les environs de 500 ventes par année, c'est-à-dire, au moins le double de ce qu'il y a eu avant. Les années 1980 sont, en fait, marquées par la crise économique dans tout Madagascar. Ceci pourrait être un élément d'explication⁵³. Par contre, à partir des années 2000, les transactions deviennent moins importantes. Les ventes diminuent avec une moyenne de 150 déclarations par an. Ce qui est évident, car les terrains qui sont à vendre deviennent de plus en plus rares face au surpeuplement de la commune. L'importance des ventes de terres au milieu des années 1980 traduit une

⁵⁰ Rarijaona, R., 1967, p.99

⁵¹ Andriamananjara, R., 1984, p.27

⁵² Registre de vente de l'Arrondissement d'Ambohitrimanjaka en 1986

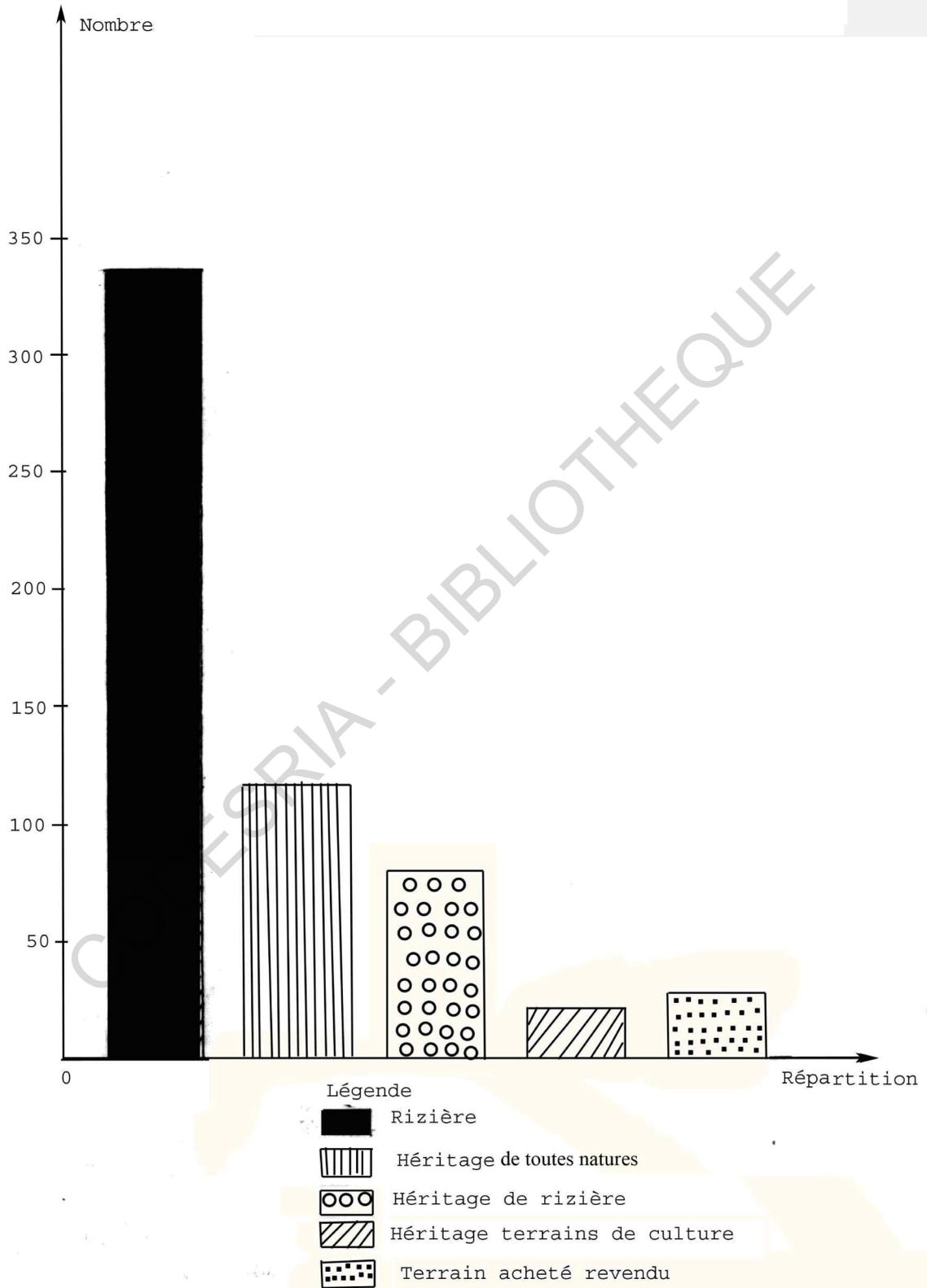
⁵³ Entretien avec Razafimandimby (Alexandre), membre du Bureau Exécutif de la commune rurale d'Ambohitrimanjaka, responsable de l'agriculture et de l'économie

double réalité par rapport à la crise⁵⁴. C'est d'abord une manifestation de la crise ; confrontés au recul et à l'insuffisance de leur production, les paysans n'ont d'autre solution que de vendre une partie de leurs terres pour se procurer des revenus et assurer ainsi la consommation familiale. Mais c'est aussi une conséquence de la crise : les diverses activités adoptées (salarial, orpaillage.....) ne rapportent pas suffisamment d'argent pour couvrir les besoins du ménage et la vente de biens fonciers s'impose alors.

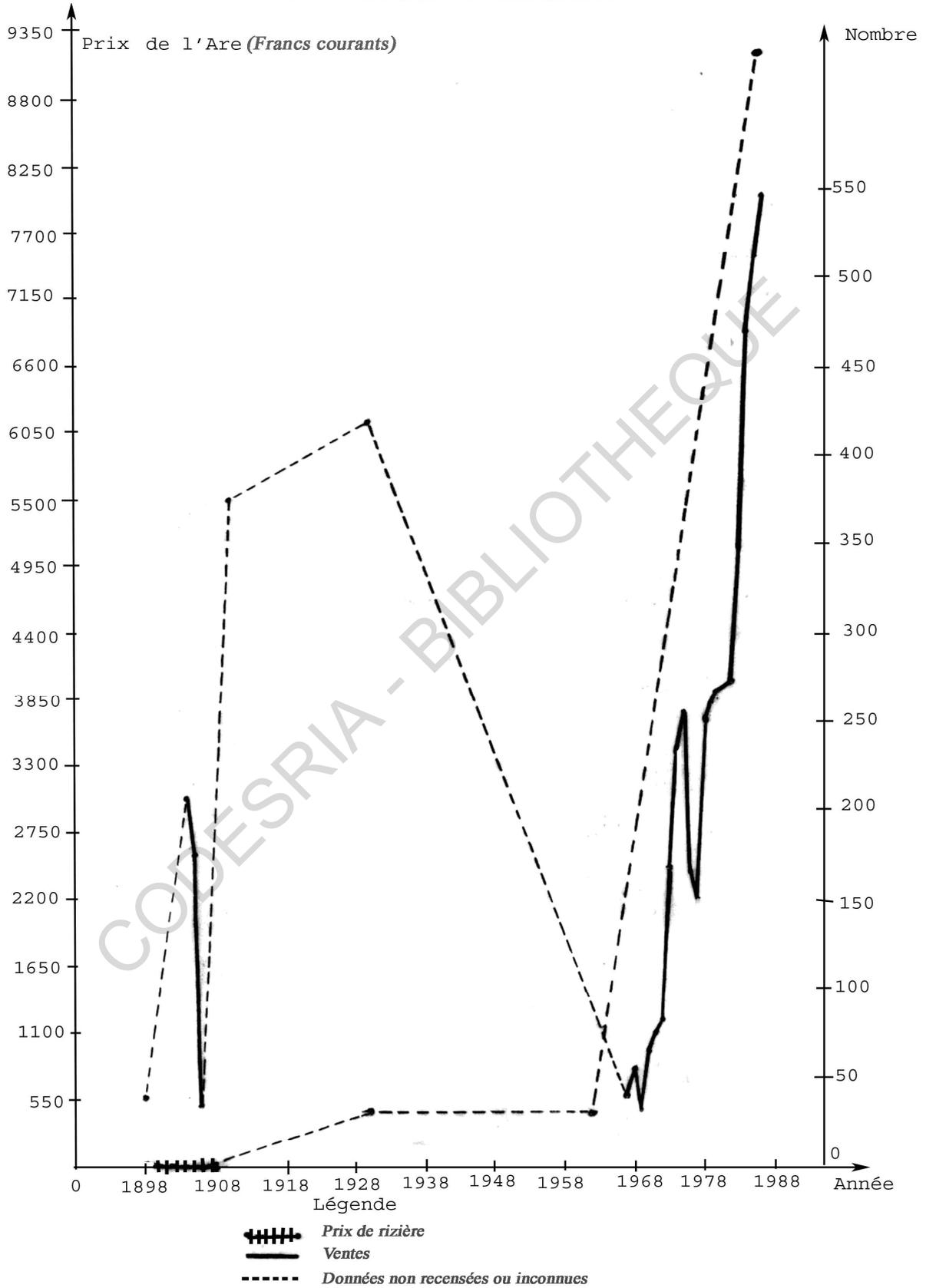
Le graphe suivant nous montre la prospérité des ventes des héritages de terre à Ambohitrimanjaka l'année 1986. D'un côté, sur les 500 ventes, plus de 300 sont des rizières, soit 60% environ. De l'autre côté, le tiers de ces terres sont constituées de *tanindrazana* et des rizières en majorité, plus les autres terrains dont les terrains de culture. Parmi elles se trouvent des terres achetées mais en faible quantité numérique.

⁵⁴ Raison J.P., 1994, p.265

Grphe N°6: VENTES D'HERITAGES FONCIERS A AMBOHITRIMANJAKA
1986



Grphe N°8: EVOLUTION DES VENTES ET PRIX DE RIZIERE ENTRE 1898-1986
DANS LA PLAINE DE TANANARIVE



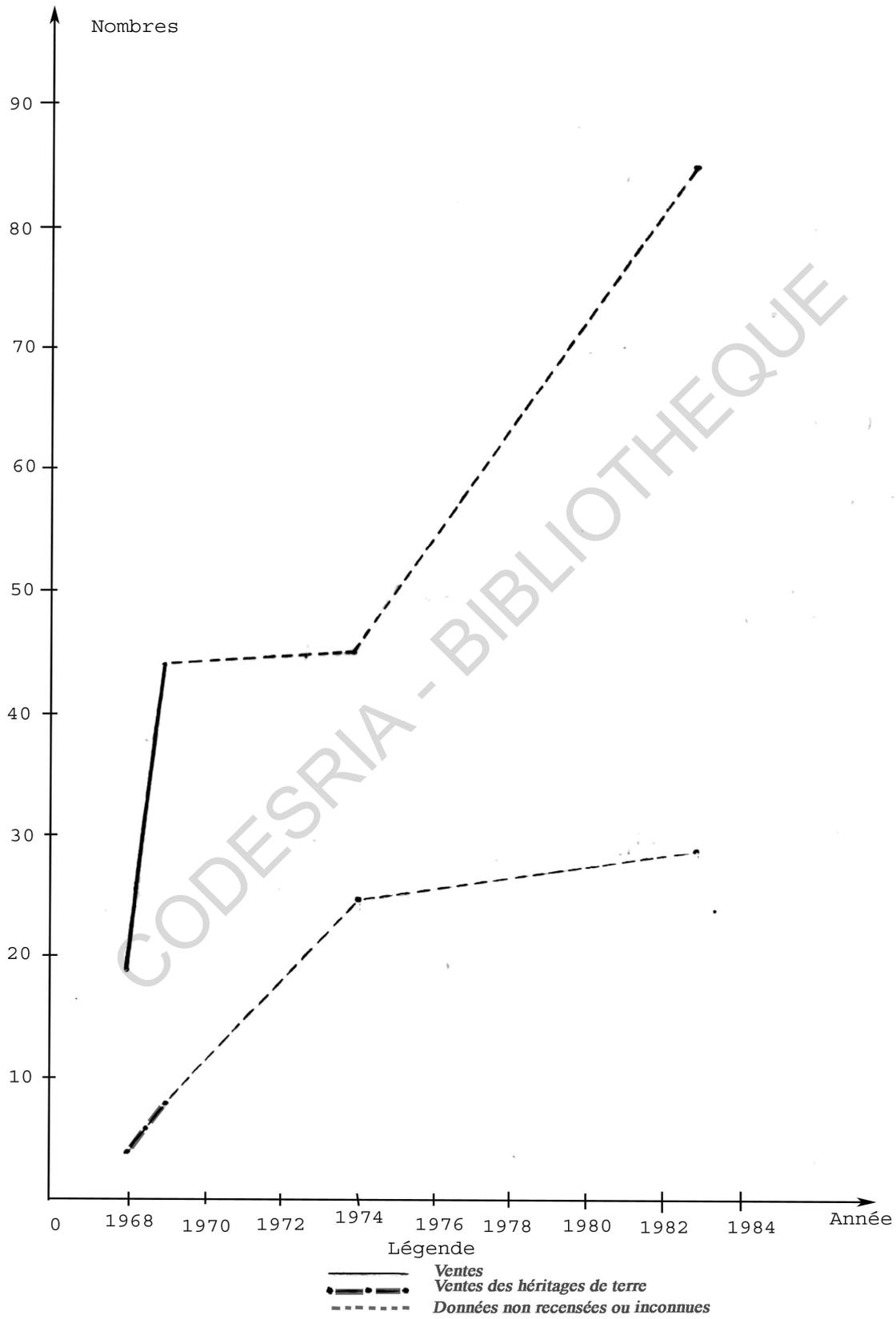
Les ventes de terre sont relativement modestes aussi bien à Analavory dans l'Itasy, et à Ambohimandroso dans le Vakinankaratra, contrairement à ce qui passe à Ambohitrimanjaka et dans la région de l'Imerina Centrale. Toutefois, elles commencent à s'accroître à partir de l'année 1975, surtout vers les années 1980 marquées par la crise économique.

Deux facteurs pourraient être à l'origine de cette situation aussi bien dans cette région du Vakinankaratra que l'Itasy. D'un côté, il y a encore le fort attachement à la terre et à l'héritage foncier parmi les communautés rurales, surtout les communautés lignagères. De l'autre côté, l'économie d'auto-subsistance persiste, contrairement à ce qui se passe dans l'Imerina Centrale, surtout dans la plaine d'Antananarivo où l'intégration dans le processus de l'économie du marché est déjà très poussée.

A Ambohimandroso, par exemple, sur un tiers des propriétés foncières immatriculées en 1968, seulement 19 actes de ventes de terre ont été enregistrés. En 1985, on a enregistré 85 déclarations de ventes de terre, soit plus du quadruple par rapport à 1968. Parmi elles, moins de la moitié, soit 30 ventes concernent les rizières et le quart des héritages dont des *tanindrazana* et des terrains de culture. Auparavant, les transactions foncières atteignent déjà un chiffre relativement supérieur l'année 1975. En plus des troubles politiques ayant secoué la vie nationale, cette année marque le début de la révolution socialiste et de la réforme agraire à Madagascar.

Tandis qu'à Analavory, on n'a compté qu'une vingtaine de ventes de terre chaque année entre 1960-1980. Ce chiffre a doublé dans les années 1980 dont 40 ventes l'année 1981, 47 en 1983, 44 en 1984, et 43 en 1985. C'est toujours la crise économique pendant cette période qui est à l'origine de la montée des ventes de terre ici comme à Ambohitrimanjaka et à Ambohimandroso.

**Grphe N° 9 : EVOLUTION DES VENTES DES HERITAGES FONCIERS
ENTRE 1968-1983 A AMBOHIMANDROSO**



**Carte N°13: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE
D'AMBOHIMANDROSO ENTRE 1967-1983**



0 0,2 1 Km **Légende**



Rizières vendues en 1983



Terrains vendus en 1983



Terrains vendus en 1968



Terrains domaniaux et propriétés en cours d'immatriculation



Rizières vendues en 1969



Fleuve



Propriétés cadastrées ou immatriculées

Fond de carte :-Plans cadastraux du canton d'Ambohimandroso 1945

Source :-Archives domaniales d'Ambatolampy; actes de vente d'Ambohimandroso entre 1967-1983

CONCLUSION DU CHAPITRE IX

Certes, l'héritage résiste et reste comme étant toujours le premier mode d'acquisition terrienne en Imerina, à côté, les ventes et achats de terres progressent. Sous la colonisation, ces derniers ont commencé à prospérer, malgré ces résistances. Ce phénomène s'accroît au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance où l'on assiste à une certaine tendance vers la « désacralisation » de la terre et des héritages, face au développement de l'économie du marché. Par ailleurs, malgré le rythme suivi dans le processus de transformation du paysage agricole, les *tanindrazana* vont quand même toujours survivre.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre X

Survivance des *tanindrazana* et de la petite paysannerie face aux transformations du paysage agraire

Pour la masse paysanne, le capital d'exploitation est réduit à la propriété foncière. Or, la structure foncière est caractérisée par une multitude de petites propriétés généralement inférieures à un hectare. La situation de ces riziculteurs est souvent précaire, surtout lorsque leurs terres sont dispersées par le fait des héritages consécutifs aux mariages. Il n'est pas rare de retrouver des exploitations composées de sept à huit parcelles rizicoles dont deux ou trois sont éloignées à 3 ou 4 kilomètres du domicile, parce qu'elles font partie du terroir d'un village voisin.

Pourtant, dans l'ensemble, le morcellement des rizières tient davantage à la nécessité d'un bon plan pour assurer l'irrigation qu'à des partages successoraux. L'ancienne coutume du *kodrazana*¹, qui recommande de ne pas partager les biens familiaux, mais de les confier à l'aîné de la famille, explique le maintien des propriétés indivises. L'exploitation est gérée ainsi par les co-héritiers : la culture est faite en commun, et la récolte est partagée en parts égales entre les frères et sœurs. Au contraire, la récolte des champs secs est propriété individuelle.

F. Le Bourdieu, a essayé à titre d'exemple, de mesurer la stabilité agraire pour le village d'Anosikely² aux environs de la plaine de Tananarive. Dans ses grandes lignes, le terroir rizicole n'a connu que très peu de modifications entre 1930 et 1965. Quelques subdivisions internes sont apparues, toujours pratiquées dans le sens de la longueur, pour ne pas gêner le principe de l'irrigation.

¹ Cahuzac, A., Essai sur les institutions et le droit malgache, Paris, 1900, 2 tomes, T.I, 1900, 506p.

Julien G., Institutions politiques et sociales de Madagascar, d'après des documents authentiques et inédits, Ed.Guillemot, t.II, 1909, 375 p.

² Le Bourdieu F., op.cit., 1974, p.414

I-PERSISTANCE DES TANINDRAZANA AU NIVEAU DES POSSESSIONS TERRIENNES

A- L'héritage reste le premier mode d'accès à la terre

1-Les propriétés indivises et les partages d'héritages

A peu près partout sur les hautes terres, les femmes héritent des biens ancestraux ou non ancestraux au même titre que les hommes³. Les principes du partage concernant les biens immeubles (terres de culture et / ou habitation) diffèrent suivant qu'ils sont situés sur la terre ancestrale ou hors de la terre ancestrale. Les immeubles ancestraux constituent une propriété collective idéalement placée sous le régime de l'indivision. Cette préférence explique, que lorsque les terres de culture ont dû être partagées ou parfois vendues, la focalisation se déplace (par défaut pourrait-on dire) sur l'entretien de la maison ancestrale et du tombeau. A la différence des terres ancestrales héritées, les biens fonciers situés hors de la terre ancestrale sont le plus souvent acquis à titre personnel par le travail de leurs propriétaires. En matière d'héritage, les terres ancestrales sont toujours partagées selon le principe du *masi-mandidy* qui, donnant toute liberté au testateur, permet le partage inégal. En effet, ce principe donne au testateur pleine liberté de privilégier parmi ses héritiers celui qui lui paraît le plus apte à sauvegarder la consistance du patrimoine. Ces deux principes des partages égaux et inégaux sont complémentaires. Le partage égal vise à assurer aux cohéritiers des deux sexes une égalité en valeur monétaire.

L'unité sociale traditionnelle malgache a été toujours la famille. L'indivision présente un important avantage pour les membres de la famille pour éviter le morcellement des terres et la réduction de la part de chaque membre. De tels cas nombreux ont été rencontrés aussi bien à Ambohimandroso dans le Vakinankaratra nord qu'à Analavory pour l'Itasy⁴. On voit ainsi des terres acquises par héritage qui remontent à une époque très lointaine, se transmettre indivis dans la famille de

³ Ottino P., 1938, p.275

⁴ Livre foncier de la Conservation foncière du Service des Domaines de Miarinarivo : Cadastre section L (commune rurale d'Analavory)

génération en génération⁵. Tandis que les biens acquis personnellement par chaque membre de la famille peuvent être partagés par ses héritiers.

Les formes variées de la propriété collective ne sont pas sans poser des problèmes. En effet, il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre la propriété collective et l'indivision coutumière. Il est courant à Madagascar de voir les descendants de l'ancêtre commun rester dans l'indivision pendant plusieurs générations. Mais cette situation présente un particularisme : c'est que l'indivision est coutumièrement organisée. Les pouvoirs de direction sont confiés à l'aîné des branches familiales. Il est de règle qu'aucun membre ne peut mettre fin à l'indivision par voie de partage. On s'éloigne alors de l'indivision pour se rapprocher de la propriété collective⁶.

Par ailleurs, ce sont les membres de la famille eux-mêmes qui décident de ne pas procéder au partage des biens du défunt. Par cette volonté de rester dans l'indivision, les Malgaches donnent deux justifications: d'une part, partager les biens du défunt porterait atteinte au prestige de l'ancêtre et de la famille, en même temps qu'il entraînerait la rupture des liens qui unissent les vivants aux morts et à leur terre ; d'autre part, l'indivision contribuerait au maintien de la cohésion familiale car tout membre qui serait dans l'infortune devrait trouver du secours auprès de la communauté. Des considérations humanitaires n'en sont donc point absentes. Mais en réalité, dans la conception malgache, les biens familiaux doivent rester la propriété de tous les membres morts et vivants.

Toujours à propos de cette indivision, le cas des zones côtières est analysé dans les travaux de L.Rabearimanana pour la période coloniale. « En règle générale, en milieu rural, l'indivision demeure, à cause de l'emprise persistante des communautés traditionnelles sur les individus. De ce point de vue, la situation de l'Imerina ne présente pas tellement de différences comparée à celle qui prévaut dans les régions côtières, où les structures socio-économiques lignagères continuent de régir la vie rurale durant la colonisation, du moins là où celles-ci n'ont pas été

⁵ Julien G., T.II, 1909, 375 p

⁶ Rarijaona, R., 1967, p.28

érodées par la présence des colons, comme dans les régions de Brickaville, ou dans les zones vanillières d'Antalaha ou de Sambava.⁷ »

En *Imerina*, en tout cas, la sanction de la propriété individuelle par l'immatriculation ou par le cadastre intervient effectivement, plutôt au niveau strictement individuel qu'en faveur des héritiers. Cela reflète une certaine indivision des terres obtenues par héritage⁸.

Une redistribution de terres est envisageable sous le contrôle du père, si le don initial aux enfants n'est pas équitable en quantité ou même en qualité. Par exemple, lorsque le patrimoine familial a une composante de parcelles à risque (inondation) ou moins fertiles. Les co-héritiers tentent en général par consensus de se partager les parts foncières reçues. Mais le capital foncier familial de plus en plus réduit pour les ménages ne permet pas toujours la « redistribution », créant de fait des inégalités qualitatives entre co-héritiers. En cas de décès du père sans que le patrimoine ne soit partagé, les cohéritiers appliquent la règle de partage de la famille du père « *on s'arrange entre nous* ». S'il n'y a pas consensus, la coutume veut que des membres de la famille interviennent pour parvenir à un partage à l'amiable et éviter la justice.

Comme le partage doit être entériné par consensus, l'opération exige la présence des co-héritiers, notamment ceux qui résident en dehors de son village d'origine. L'exploitation des terres relève également d'un arrangement familial. De manière générale, ces migrants confient leurs terres aux membres de la famille restant au village qui les exploitent avec un arrangement sur la récolte, ou les proposent à la vente. Les modes de faire valoir indirect comme la location et l'emprunt, encore peu pratiqués se font de manière quasi-exclusive entre individus membres de la même famille, compte tenu de l'insécurité foncière, et sont parfois le résultat du partage entre les ayant-droits.

Dans la règle d'accès à la terre, on pourrait distinguer trois catégories de ménages : ceux qui se réclament d'une tradition selon laquelle les filles n'ont pas droit à l'héritage ; puis ceux qui appliquent la règle de 1/3 (pratique la plus courante

⁷Rabearimanana, L., La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930-1958, thèse d'Etat, en 3 tomes, Université Paris VII, 1995, 905p.

les filles se partagent le tiers), ou le cinquième des terres du père. Enfin, certains ménages optent plus pour l'égalité au partage (particulièrement ceux de la nouvelle génération). Dans tous les cas, les garçons accèdent à des parts égales, et il n'y a guère de préférence entre aînés et cadets en termes de superficie. Mais certains paysans, plus respectueux des traditions familiales, appliquent la règle traditionnelle, c'est-à-dire la part du 1/3 ou du 1/5 sans mesurer les parts foncières des enfants selon leur sexe, quel que soit leur capital foncier. D'autres adoptent le principe de l'égalité de partage entre ses enfants pour recevoir de temps en temps l'aide de ces derniers à titre de reconnaissance⁹.

2-Prédominance des *tanindrazana* au niveau des structures agraires

Avant nous, une étude de Jacqueline Würtz a bien démontré la prédominance des *tanindrazana* au niveau des structures agraires à Ambohiboanjo, aux environs de Tananarive¹⁰. La plupart des exploitants (82,07%) ont obtenu un héritage. Si le fort pourcentage d'héritiers montre la permanence des liens qui unissent une lignée familiale à une même terre, il traduit aussi l'accession à la terre, sans doute plus récente d'au moins une partie de deux groupes sociaux : les immigrés quelle que soit leur statut et parmi les originaires, les *andevo*.

Au sein des populations rurales malgaches, qui pratiquent une agriculture d'autosubsistance autour de la riziculture, la cession intergénérationnelle est le principal mode d'accès à la terre¹¹. C'est le cas dans la région d'Ampitatafika, où environ 84% des terres sont transmises des parents aux enfants. La transmission des terres à travers le don et l'héritage sur un terroir aux superficies arables limitées entraîne inéluctablement le morcellement des terres en exploitations de plus en plus réduites. C'est ainsi que la fragmentation des terres s'intensifie à chaque génération

⁸ Livre foncier de la Conservation foncière du Service des Domaines de Miarinarivo : Cadastre section L (commune rurale d'Analavory)

⁹ Omrane, M., La gestion foncière dans les Hautes Terres malgaches : Quels enseignements pour une sécurisation durable des droits ? *Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, 2006, pp.5-6

¹⁰ Würtz, J., 1973, thèse de 3^e cycle, Géographie, ParisI, T.1 281 f.

en amplifiant les contraintes d'ordre juridique (titres fonciers) et économique (éclatement des moyens de production, réduction de la surface disponible par ménage, difficulté de développement des cultures mécanisées).

Dans la région de Manjakandriana, 23% de l'ensemble de terres font l'objet de transactions, selon l'étude de Vogel en 1972¹². Tandis que le *tanindrazana* constitue 60% des terres possédées. Pourtant, l'achat de rizières est un mode d'acquisition rare au-delà des plaines de Tananarive. Ce fait est confirmé par l'étude exhaustive de l'ORSTOM où on a relevé les chiffres suivants sur le mode d'attribution des rizières¹³.

Tableau N°20: Mode d'attribution des rizières dans la plaine de Tananarive

	Héritage	Achat	Don
Plaines de Tananarive	58,04%	30,92%	11,02
Zones des vallées environnantes	87,53	6,06	6,40

¹¹ Omrane, M., La gestion foncière dans les Hautes Terres malgaches : Quels enseignements pour une sécurisation durable des droits ? *Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, 2006, 16 p.

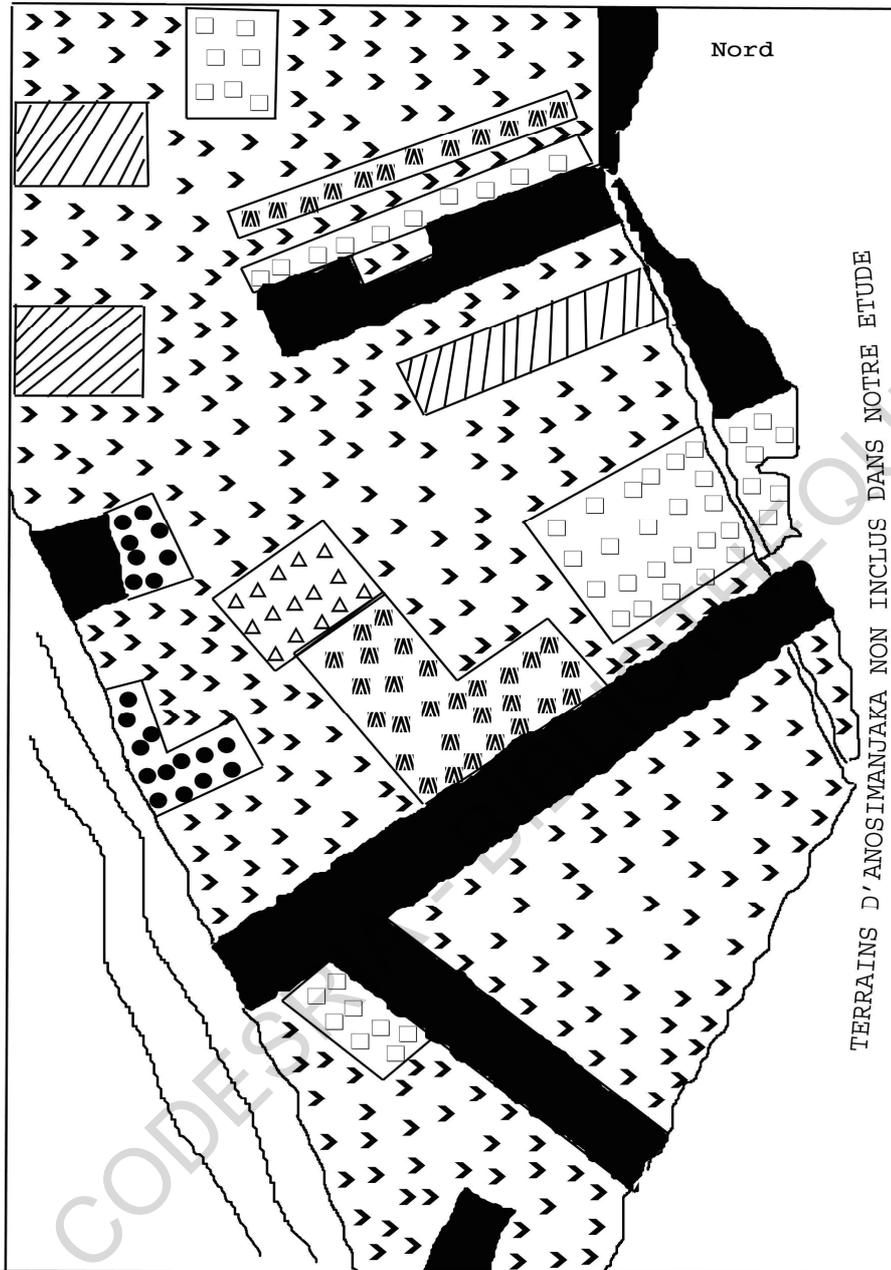
¹² Vogel, C., 1973, 235p.

¹³ Le Bourdieu F., 1974, p.369

L'étude des PVCB (Procès Verbaux Collectifs de Bornage) d'Anosimanjaka et des actes de vente d'Ambohitrimanjaka entre 1960-1990 permet d'en reconstituer le paysage agraire au cours de cette période (cf. carte suivante). On a recensé en totalité jusqu'à 1885 parcelles de terrain pour tout le village d'Anosimanjaka entre 1968-1973¹⁴. Elles sont constituées en majorité de *tanindrazana* évaluées entre 60% à 70% des propriétés foncières. Parmi celles-ci, nous avons étudié 450 parcelles lesquelles sont constituées de 278 parcelles de *tanindrazana*, soit 61,77% des terres. Les parcelles de terre, héritages des descendants de Ravoninahitriniony font partie de ces 450 parcelles. Puis, on a dénombré 58 parcelles de terre acquises par achat, c'est-à-dire 12,88% des terres. A côté des *tanindrazana* et des terres acquises par achat, on a recensé 48 autres parcelles dont le mode d'acquisition est très diversifié lequel pourrait être soit des terrains défrichées, ou terrains acquis par donation. Ces autres parcelles forment 10,66% des propriétés terriennes d'Anosimanjaka.

¹⁴ Tribunal terrier d'Ambohidratrimo, PVCB section « A » Anosimanjaka

CARTE N°14: RECONSTITUTION DU PAYSAGE AGRAIRE
D'ANOSIMANJAKA ENTRE 1960-1990 (PARTIE SUD)



0 1 2 Km Légende

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Tanindrazana : (en majorité des rizières) cadastrés | | Ventes héritages de rizières à partir de 1960 |
| | Propriétés immatriculées | | Ventes héritages de rizières (date indéterminée) |
| | Acquisitions de parcelles de rizières par achat | | Habitations |
| | Acquisitions de rizières par achat en 1986 | | Fleuve |

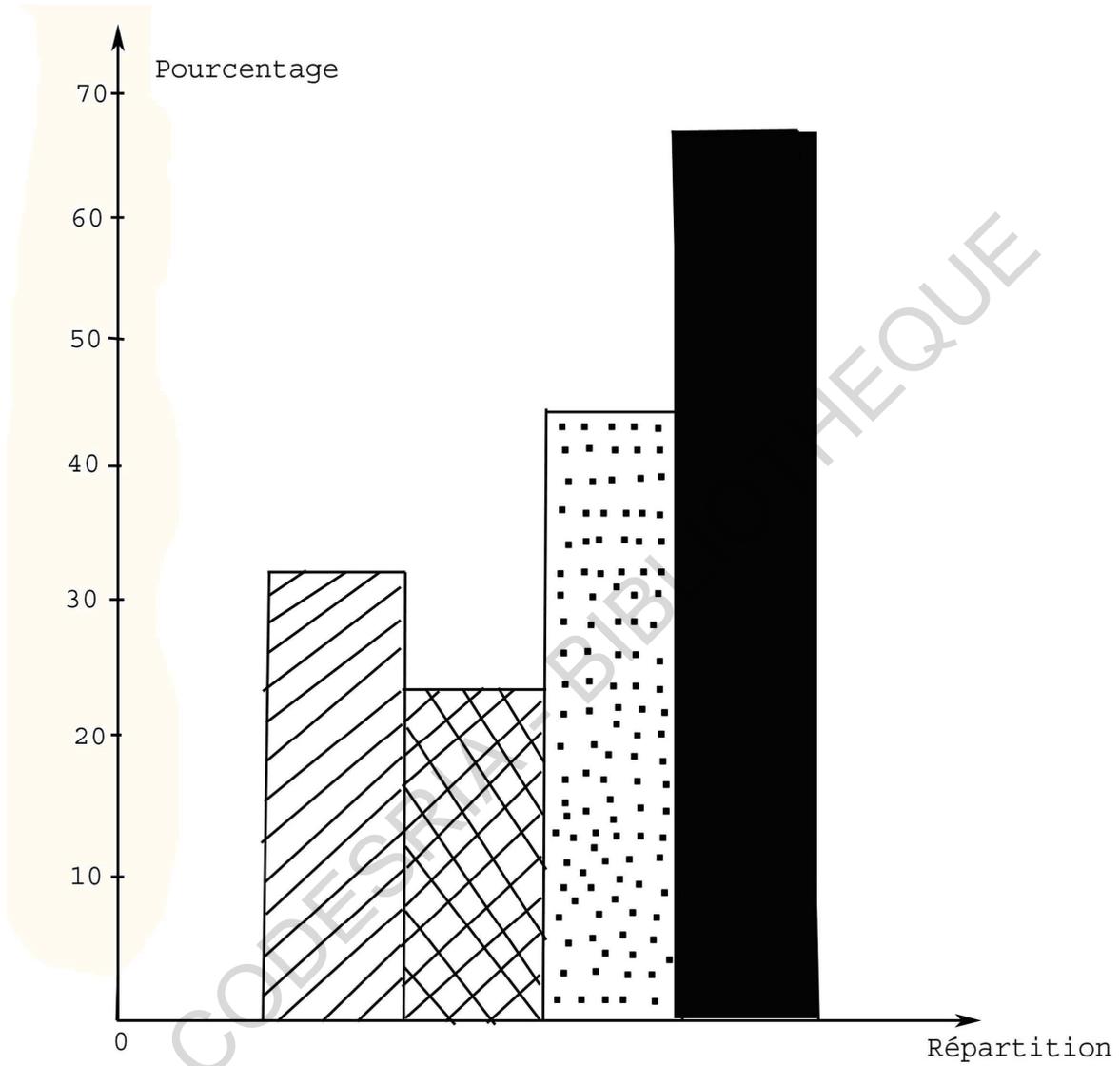
Fond de carte : -Service topographique de Tananarive, section A1 dite Anosimanjaka

Source : -P.V.C.B Anosimanjaka A1; Actes de vente d'Ambohitrimanjaka entre 1960-1990 enquêtes

Par ailleurs, l'étude des registres des domaines démontre bien la place occupée par les *tanindrazana* au niveau des propriétés foncières. On a vu que les mutations par succession et les immatriculations des *tanindrazana* enregistrées au Service des Domaines constituent la majeure partie des actes enregistrés dans les Services des domaines. A Ambohimandroso, par exemple, plus de 67% des actes enregistrés entre les années 1960-2000 concernent les successions et les jugements (cf. graphe suivant). Le jugement est une ordonnance du tribunal consacrant, en quelque sorte, un droit de propriété sur un *tanindrazana* non immatriculé ni cadastré à son propriétaire¹⁵. Pendant cette période, sur les 95 actes enregistrés, on a constaté que 32,63 %, donc un peu moins du tiers intéressent les ventes de terres, puis 23,15% concernent les successions, et enfin 44,21% pour les jugements et autres. En fait, tout cela démontre d'un côté l'importance de la propriété foncière de droit coutumier, et de l'autre côté l'attachement au *tanindrazana* que l'on voudrait consacrer légalement auprès de l'Etat pour le défendre. La situation est à peu près analogue à Analavory où plus de 61% des actes enregistrés pendant cette même période concernent les successions et les jugements dont 29,80% pour les successions et 31,34% pour les jugements et autres, tandis que 36,80 % intéressent les ventes (cf. graphe suivant).

¹⁵ Entretien avec Rabemananjara Roger, Contrôleur des Domaines, Circonscription domaniale et foncière d'Ambatolampy

**Grphe N°10: EVOLUTION DES MUTATIONS FONCIERES ENTRE 1960-2000
A AMBOHIMANDROSO**



Légende



Ventes



Successions ou partages

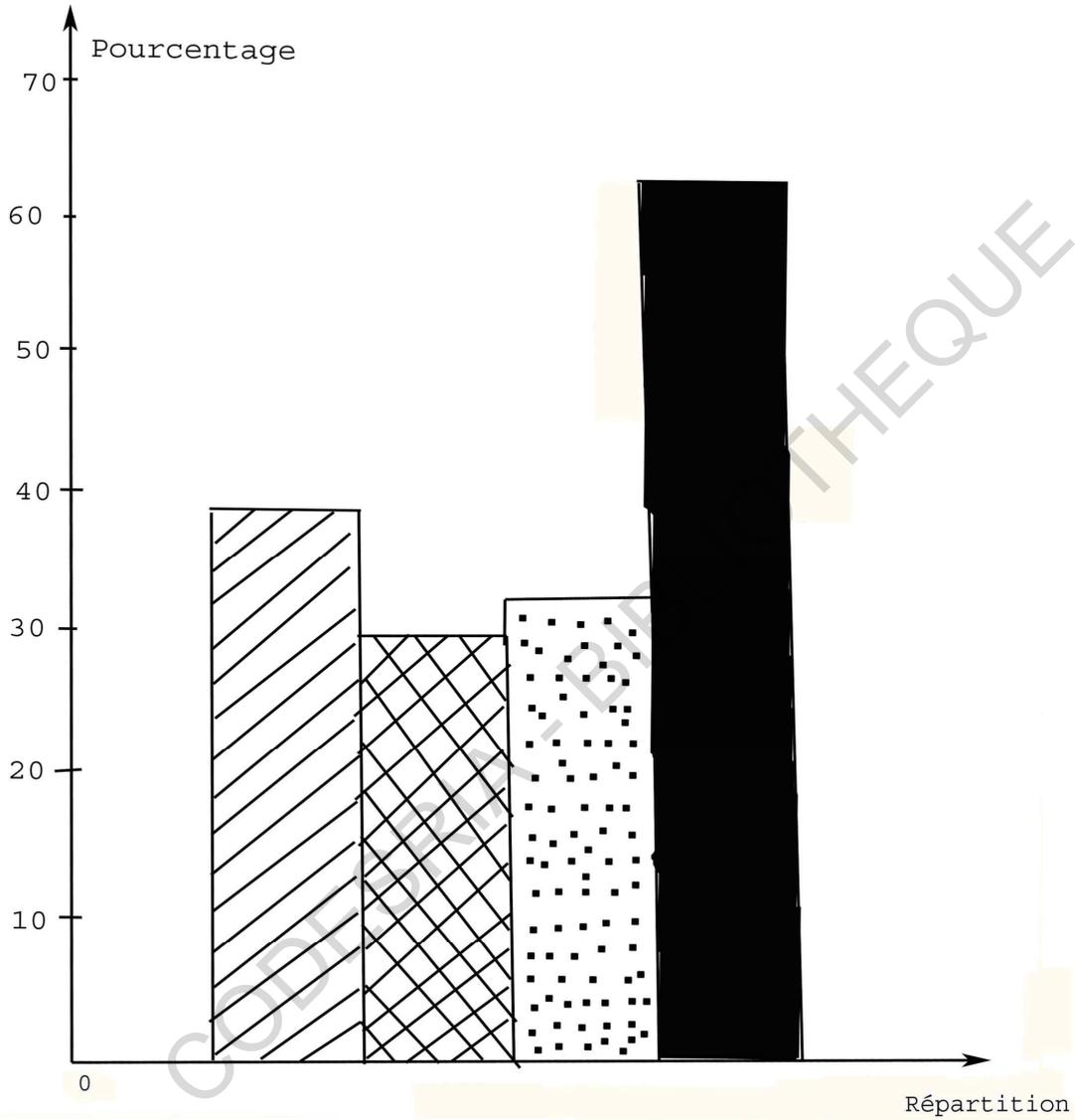


Jugements et autres



Successions, Jugements et autres

Graphe N°11: EVOLUTION DES MUTATIONS FONCIERES ENTRE 1960-2000
A ANALAVORY



Légende



Ventes



Successions ou partages



Jugements et autres



Successions, Jugements et autres

Premièrement, il paraît que l'attachement au *tanindrazana* est encore vivace ici. L'immatriculation des terres en général, et des *tanindrazana* en particulier, pourrait être interprétée moins comme l'expression d'une simple volonté des paysans de se conformer à la loi, ni une aspiration au progrès, plutôt qu'une réaction de défense (passive) à toute nouvelle tentative d'accaparement de terre, ou d'intrusion, surtout dans un contexte où le litige foncier atteint son paroxysme. C'est par crainte de perdre son *tanindrazana* que le paysan aurait été poussé à l'immatriculer selon les exigences de la loi, et en sont concernés les héritages de terre, puis les anciennes propriétés terriennes encore non titrées ni cadastrées.

Deuxièmement, cela nous montre aussi que nombreuses sont les terres dites de *tanindrazana* qui ne sont pas toujours immatriculées. Le nombre de propriétés ayant fait l'objet de demande de jugement ou de réquisition de terre en est un exemple avec un taux de 31,34%, soit le tiers des propriétés immatriculées entre 1960-2000. Autrement dit, au moins le tiers des propriétés terriennes en milieu rural, parmi les trois communes étudiées en particulier, et en Imerina en général, sont en majorité non immatriculées. Même dans tout Madagascar, seulement plus du tiers de toutes les terres sont immatriculées si l'on se réfère à d'autres sources officielles très récentes¹⁶.

Certes, il est indéniable que les mutations des propriétés terriennes progressent. Il en est de même de l'immatriculation des terres non titrées ni cadastrées. Néanmoins, elles sont relativement modestes, surtout parmi l'ensemble de propriétés terriennes acquises par succession ou par vente localisées dans ces trois communes, à Ambohitrimanjaka, Analavory, et Ambohimandroso.

B-Persistance de l'attachement à la terre et résistances aux ventes de *tanindrazana*

L'introduction de l'économie marchande au sein de la société n'a pas entraîné l'effritement total de cet univers traditionnel¹⁷. L'attachement à la terre et aux

¹⁶ Les discours officiels à partir des années 2000 parlent seulement de 10% de terres immatriculées et cadastrées dans tout Madagascar

¹⁷ Jureco, 1988, p.19

valeurs patrimoniales persistent. Parallèlement, il y a une résistance aux ventes de tanindrazana, sinon l'endo-aliénabilité se présente comme une autre alternative.

1- Attachement à la terre et aux valeurs patrimoniales

La terre assure une fonction sacrée en rattachant l'individu et son groupe à sa lignée ancestrale¹⁸. Le tombeau représente le lieu où se réalisent la pulvérisation des corps et l'union matérielle et profonde entre le sol et les ancêtres. Il en résulte que la perpétuation des ancêtres, de la lignée et des traditions passe nécessairement par celle de la terre. Une cosmogonie unissant ancêtre, famille, terre et tradition représente l'univers premier du paysan, peu désireux, dès lors, d'aliéner sa terre ancestrale¹⁹.

L'esprit communautaire se renforce par l'attachement aux terres familiales et ancestrales. Dans la plupart des cas, celles-ci demeurent dans l'indivision. En général, les membres du groupe devenus citadins ne rompent pas tout lien avec les biens ancestraux²⁰. Dans la région du Vakinankaratra, Mustapha Omrane a confirmé l'attachement villageois à leurs ancêtres qui ont fondé le terroir et transmis les terres, pour le cas de la commune d'Ampitatafika, au sud d'Ambohimandroso²¹.

La transmission du patrimoine est perçue par les villageois comme un devoir des parents envers les enfants, voire les petits-enfants. Le rôle de l'individu consiste à sauvegarder et transmettre les terres des ancêtres à sa descendance. Le don de la terre aux enfants s'effectue traditionnellement à l'occasion du mariage, habituellement après que le jeune homme ait fondé un ménage indépendant des parents.

Le jeune exploitant reçoit une surface (d'abord rizicole en plaine) en fonction de la taille du patrimoine familial, alors que les surfaces en colline (tanety) sont

¹⁸ Poirier, J., Annales de l'U.M., n°2, 1964, pp.57-71

¹⁹ Rarijaona, R., 1967, p.29

²⁰ Rarijaona, R., op.cit.

²¹ Omrane, M., Transmission de la terre, logiques socio-démographiques et ancestralité au sein d'une population rurale des Hautes terres de Madagascar, thèse, Université Paris V-René Descartes, 2007, 396 p.

exploitées en fonction des capacités et besoins individuels des cohéritiers et font rarement l'objet d'un don à l'occasion de l'entrée en union des jeunes. La première attribution à l'occasion du mariage est non-définitive, elle accorde au jeune acquéreur un droit d'exploitation sur une surface qui peut changer d'emplacement et/ou de superficie. La donation finale a lieu après les attributions à tous les cohéritiers²².

Par ailleurs, les noms²³ donnés à de nombreux titres fonciers révèlent également cet attachement aux valeurs patrimoniales. L'étude de registres fonciers des domaines nous a permis de relever une dizaine de variantes de noms exaltant tous les valeurs de l'héritage et du patrimoine fonciers²⁴. Parmi eux, citons entre autres, « *Fanomezantsoa* » (littéralement un agréable cadeau), « *Lovaso* » (littéralement un bon patrimoine), « *Lovanao* » (littéralement « ton patrimoine » ou « ton héritage »). Il s'agit tous de titres fonciers enregistrés entre les années 1960-1980, et concernent surtout des propriétés *tanindrazana* localisées dans les communes d'Ambohimandroso et d'Analavory. En outre, la plupart d'entre eux appartient à des vieilles familles merina telles que les descendants d'Andriamangarira à Ambohimandroso, les *Zanadranavaona* à Ambohitrimanjaka.

2- Résistance aux ventes de *tanindrazana* ou endo-aliénabilité

L'aliénation du *tanindrazana* est possible sur le plan juridique, mais moralement, psychologiquement, elle est difficile à admettre. Vendre des rizières apparaît comme particulièrement pénible, vu l'importance de leur rôle économique, mais certains Merina peuvent y recourir, notamment pour subvenir aux frais scolaires des jeunes, envoyés en France, pour lesquels, l'enseignement constitue un moyen de promotion aux yeux de leur famille²⁵.

Par ailleurs, un Malgache expatrié conserve le contact avec la terre des ancêtres, le *tanindrazana*, s'il prend soin, comme le rappelle Rabemananjara, d'en emporter une parcelle avec lui²⁶. A Paris, à l'ambassade de Madagascar, pour

²² Omrane, M., colloque foncier, 2006, pp.4-5

²³ Registres fonciers des Services des Domaines d'Ambatolampy et de Miarinarivo

²⁴ Voir la liste en Annexes

²⁵ Rabearimanana L., 1995, p.702

²⁶ Poirier, J., 1964, p.57

célébrer l'anniversaire de l'indépendance, en octobre 1961, l'ambassadeur Rakoto Ratsimamanga a mélangé solennellement un peu de terre malgache qu'on vient d'apporter de la Grande Ile avec un peu de terre française. On voit que ce thème culturel reste très vivace.

La vente des *tanindrazana* est encore prohibée pour certains groupes ou communautés, surtout dans les communautés lignagères où le respect de certaines traditions et coutumes est encore très fort. A titre d'exemple, on peut citer le cas du groupe des *Zanamangarira* à Ambohimandroso au sein duquel la vente d'héritages dits *vodivona* est interdite²⁷ en dehors des membres du groupe. Cette coutume est encore plus ou moins respectée, renforcée aussi par la croyance aux malédictions.

Comme on l'a mentionné auparavant, dans l'ancienne coutume, le champ, la maison ou la rizière du père ne peuvent pas être vendus et appelés *Kodrazana*. Tout cela pourrait expliquer ces résistances face à la vente de terres de *tanindrazana*. Non seulement il y a résistance de l'héritage mais aussi dualité entre héritage et vente de terre dans l'accès à la terre²⁸. Le principe de l'inaliénabilité du patrimoine foncier (« *tsy mivarotra tanindrazana* ») est plus ou moins respecté dans certaines communautés, ou à la rigueur, on préfère l'endo-aliénabilité. En Imerina orientale, selon l'étude de Vogel²⁹, 67% des transactions se font au sein du groupe de même parenté, et seulement 33% hors du groupe.³⁰ Par ailleurs, F. Le Bourdieu signale aux environs de Tananarive que la propriété foncière évolue peu. Les mutations de terres par achat ou vente de rizières sont extrêmement rares³¹.

Pour revenir au cas de la commune rurale d'Ambohitrimanjaka, non seulement, la pression urbaine y est très forte, mais parallèlement, l'endo-aliénabilité régit encore la plupart des ventes de terre qui s'y effectue. Parallèlement à cela, elle pourrait être aussi expliquée par la présence de l'endogamie, surtout au sein des groupes lignagers³².

²⁷ Enquêtes, Rabarison Armand, Ambohimandroso, 2007

²⁸ Rabarison L., 2006, 14p.

²⁹ Vogel, C., 1973, 235f.

³⁰ Ibid

³¹ Le Bourdieu F., op.cit., 1974, p.414

³² Entretien avec Ramanamisata Manoely, Chef d'Arrondissement Administratif de la commune rurale d'Ambohitrimanjaka.

La grande partie, évaluée à 70% des ventes, a lieu à l'intérieur de la commune d'Ambohitrimanjaka elle-même, soit entre les membres de communautés, ou entre les membres d'un même village, ou encore entre les membres de même groupe de parenté ou de famille. Le reste, environ 30% des ventes se fait avec des acheteurs qui ne sont pas originaires de la commune ou qui résident en dehors de la commune³³. Ce qui explique le fait qu'environ 90% des terres sont encore entre les mains des propriétaires natifs ou originaires de la commune selon les dernières estimations³⁴. Récemment, il y a une préférence à vendre à des acheteurs non originaires de la région qui osent acheter à des prix élevés à ce que l'on croit.

II- PREDOMINANCE DE LA PETITE PAYSANNERIE AU NIVEAU D'UN PAYSAGE AGRAIRE PARCELLAIRE

A-Développement des cultures sur « tanety » et prédominance de la riziculture

Le riz, qui a été pris comme « étalon » va, sous le règne de Ranavalona Ière, perdre son caractère de monoculture après 1835, année de famine. Plus tard, le Premier ministre Rainilaiarivony, s'est réalisé du caractère précaire de cette économie agricole basée sur une monoculture (Riz), et ordonne : « tout le monde doit faire des cultures sèches. Ce sont des cultures sèches qui constituent le soutien essentiel en cas d'insuffisance de riz... ». C'est ainsi que le mouvement de colonisation des *tanety* (collines)³⁵ a commencé.

Par ailleurs, la diminution de la superficie de terrain exploitée par famille consécutive à une croissance démographique très forte, ainsi que la diminution de terres aménageables pour la riziculture, permettent d'expliquer le mouvement de colonisation des *tanety*. Phénomène qui tend à se généraliser de plus en plus. D'où, le développement des autres cultures vivrières telles que maïs, manioc, patate,

Entretien avec Ranaivoson René, Agent topo retraité

³³ Enquêtes dans la commune d'Ambohitrimanjaka en 2006

³⁴ Enquêtes dans la commune d'Ambohitrimanjaka en 2006

³⁵ Pebarthe J., 1972, p. 31

pomme de terre, moins exigeantes en travail global sans doute, mais cela importe peu, puisque, à elles seules et hors de toute pression foncière, les exigences du riz en limitent l'extension. De plus en plus, ces plantes ont été cultivées non pour leur valeur commerciale, mais par nécessité alimentaire ; elles sont des remplaçants du riz. Du côté d'Ambohitrimanjaka, il paraît que les rizières sur *tanety* se sont développées dans les années 1930³⁶. Elles sont signalées même dès la fin du XIX^{ème} siècle dans les registres administratifs³⁷.

La riziculture irriguée reste l'élément déterminant du système agricole, malgré l'extension des cultures pluviales. Elle reste la terre nourricière par excellence. Il semble que la proportion dévolue aux cultures pluviales augmente avec la densité de population et la proximité de la capitale.³⁸

Il faudrait remarquer les disparités régionales quant à la taille de l'exploitation rizicole. Même si la culture du riz est partout prédominante, certaines nuances locales doivent être soulignées. L'unité d'exploitation familiale, varie en fonction de l'ancienneté de l'occupation. Si aux environs de la plaine de Tananarive, la superficie de l'unité de l'exploitation est, en général, moins de un hectare, on voit plutôt le contraire dans les autres régions de l'Imerina. Par exemple, dans les cantons de Mangamila et d'Anjozorobe au nord de Tananarive, la superficie moyenne est de l'ordre d'un hectare. A Antanetibe, elle est de deux hectares. Tout au nord, autour de Betatao, les exploitations familiales de cinq hectares ne sont pas rares, et de toute façon dépassent deux hectares³⁹.

Par ailleurs, une enquête agricole en 1962 estime à 53,5% la part des rizières dans la superficie cultivée de la province de Tananarive⁴⁰. Néanmoins, sans que des études suffisamment échelonnées dans le temps permettent de le prouver formellement, il paraît probable que d'année en année- du moins jusqu'aux grandes mutations des années 1972-1975 et à la hausse brutale du prix du riz- les cultures pluviales ont pris plus d'importance. Le riz tient une telle place dans l'alimentation

³⁶ Actes V 1928-1930 Ambohitrimanjaka-Ambohidratrimo, chemise Ventes 1930(N°80-105)

³⁷ Actes V 1928-1930 Ambohitrimanjaka-Ambohidratrimo, chemise Ventes 1930(N°80-105)

³⁸ Raison, J. P., 1984, p.349

³⁹ Le Bourdieu F., 1974, p.395

⁴⁰ Raison, J. P., 1984, p.349

des *Merina* et aussi des *Betsileo* si bien qu'il est à ce point jugé irremplaçable, que toute la vie rurale est effectivement organisée à partir de lui, du rôle qu'on lui attribue, du sens qu'on donne à la rizière.

B-Survivance de la petite paysannerie et morcellement des rizières

La petite propriété paysanne reste toujours la base de l'exploitation agricole en Imerina. Vers les années 1950-1960, dans le district d'Ambohidratrimo, la riziculture est généralement de type familial⁴¹ au sens large du terme, au moins pour les travaux du repiquage, du sarclage et de la récolte. Les travaux de la pépinière et la préparation de la rizière sont assurés par l'exploitant lui-même. Tous les membres de la famille, plus ou moins nombreuses, effectuent eux-mêmes les travaux de culture et n'ont recours à la main d'œuvre salariée qu'en cas de nécessité absolue, notamment pour le repiquage ou la coupe. Contrairement à la région de Manjakandriana, à Ambohidratrimo l'exploitation familiale se répartit d'une manière presque déséquilibrée entre les rizières et les cultures sur *tanety*. Le riz demeure dans toute cette zone la culture prédominante. A l'échelle de l'unité d'exploitation rurale, on estime le rapport moyen de 60 ares des rizières pour 30 à 40 ares de cultures sur *tanety*.

Le morcellement a marqué profondément le paysage agraire⁴². La gestion de l'exploitation agricole par unité de production qu'est le ménage accélère le morcellement et l'éparpillement, éloignant ainsi la possibilité pour les paysans, majoritairement pauvres, de procéder à une immatriculation dont le coût devient très élevé.

Les travaux de Mustapha Omrane⁴³ faisant l'analyse cartographique des parcelles dans le village de Mananetivohitra (commune d'Ampitatafika), à proximité d'Ambohimandrosomontre, présentent un fort éparpillement des terres. Aucun ménage ne possède un patrimoine totalement regroupé. Ceci résulte d'un

⁴¹ ANM : Monographie du district d'Ambohidratrimo N°444

⁴² Douessin R., 1975, p.15

morcellement des surfaces par le biais de la transmission intergénérationnelle sur un territoire limité⁴⁴. L'exigüité des propriétés, déjà liée à l'étroitesse du milieu naturel, le vallon, se trouve encore accentuée par les partages successoraux qui se pratiquent en Imerina.

La quasi-totalité des ruraux du district d'Ambatolampy s'emploient dans l'agriculture, soit 98% de la population active rurale, presque tous de « petits agriculteurs » qui travaillent dans le cadre de micro-exploitations⁴⁵. Selon l'étude de F. Le Bourdieu⁴⁶, au début des années 1970, les superficies moyennes des rizières sont de l'ordre de 40 à 45 ares par foyer, tandis que les cultures sèches sont de 60 ares.

Par ailleurs, l'étude des registres administratifs de la commune d'Ambohitrimanjaka pour l'année 1986 nous permet d'avoir une idée sur les rizières dont la superficie moyenne est de 5,42 ares⁴⁷. Dans les années 80-90, la taille des propriétés individuelles ne dépasse pas en général 20 ares, la moyenne est de 5 à 10 ares à Ambohitrimanjaka (Imerina Centrale). Les traits les plus évidents de ce monde rural semblent bien connus, et ont été en tout cas souvent décrits. C'est d'abord un monde de petits paysans, accrochés à des exploitations de dimensions extrêmement médiocres.

Après plusieurs générations, la dimension des exploitations est devenue si exigüe que chacun des propriétaires-exploitants cultive, en plus de ses propres biens, des parcelles louées ou prises en métayage. Ces dernières sont, dans l'ensemble, moins morcelées que celles qui sont travaillées en exploitation directe.

⁴³ Omrane, M., *Transmission de la terre, logiques socio-démographiques et ancestralité au sein d'une population rurale des Hautes terres de Madagascar*, thèse, Université Paris V-René Descartes, 2007, 396 p.

⁴⁴ Omrane, Mustapha, *colloque foncier*, 2006, p.6

⁴⁵ Pebarthe, J., 1972, p.37

⁴⁶ Le Bourdieu F., 1974, 1059 p.

⁴⁷ *Registre de l'arrondissement administratif d'Ambohitrimanjaka en 1986*

CONCLUSION DU CHAPITRE X

En fin de compte, la terre reste le capital d'exploitation de la paysannerie en Imerina. Or, la structure foncière est caractérisée par une multitude de petites propriétés généralement inférieures à un hectare. La petite propriété paysanne reste toujours la base de l'exploitation agricole. Par ailleurs, l'étude des registres administratifs et des domaines a bien démontré la place occupée par les *tanindrazana* au niveau des propriétés foncières. Bref, le morcellement a marqué profondément le paysage agraire, tandis que les inégalités sociales vont se perpétuer et les héritages peuvent nous servir comme étant de grands facteurs d'explication.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE XI

Héritages et perpétuation des inégalités sociales au niveau de la paysannerie

Il faut reconnaître que les anciens cadres communautaires ont le plus souvent éclaté en sous-groupes, caractérisés par une entraide familiale ou de voisinage, nécessitant la loi de la réciprocité. D'autre part, le salariat tend à se développer et à dominer toutes les formes de travail. Il en résulte une différenciation de plus en plus marquée, entre paysannerie pauvre se suffisant à elle-même ou bénéficiant de l'entraide, et exploitants riches, capables de payer des salariés et d'améliorer leur culture et leur rendement¹. C'est un des problèmes majeurs susceptibles d'entraver la modernisation de la riziculture sur les hautes terres centrales. L'écart entre les deux classes paysannes, aisées et pauvres, se creuse de plus en plus. Un jour ou l'autre, les plus mal lotis vont être tentés à chercher d'autres ressources ailleurs par l'émigration temporaire, laquelle est considérée comme une solution logique. Mais les terres, devenues inexploitées, restent propriétés familiales confiées à un parent.

Comme dans la plupart des régions agricoles des Hauts-Plateaux (exception faite pour les zones environnant les grands centres urbains), la vallée de l'Onive aux environs d'Ambohimandroso n'accuse pas une différenciation profonde de propriétés terriennes². Le nombre de familles ne possédant pas de parcelle de culture est également réduit. Il s'agit le plus souvent de paysans récemment immigrés comme c'est le cas de certains ouvriers agricoles venus pour travailler à l'aménagement de nouvelles rizières.

Comme la plupart des sociétés vouées à une riziculture intensive, la paysannerie des Hautes Terres malgaches cache de grands contrastes sociaux et économiques sous de menues distinctions cadastrales³.

¹ Le Bourdieu F., 1974, 1059 p.

² BDPA, 1963, p.31

I- PERPÉTUATION DES INÉGALITES SOCIALES

A la veille même l'indépendance, avec la poussée démographique, la pénurie de terres cultivables, et les progrès de l'économie spéculative, il se forme un prolétariat rural en nombre croissant, et qui ne comprend pas seulement les descendants des anciens *andevo*. En face s'enrichit une minorité d'entrepreneurs agricoles aisés⁴.

Une étude sur le budget familial vers l'année 1951 dans le district d'Ambohidratrimo donne une idée sur la classification de la population rurale en 3 classes⁵. La classe riche regroupe les planteurs possédant plus de 2 hectares de rizières. La classe moyenne est composée de planteurs possédant plus de 0,75 hectares de rizières. Enfin, la classe pauvre est composée de planteurs possédant moins de 0,50 hectares de rizières.

A- Les séquelles d'anciens rapports de dominance

H. Lefebvre, en traçant les « perspectives de la sociologie rurale », a bien mis en évidence la « double complexité » des sociétés paysannes : « complexité horizontale » qui se saisit dans les structures « de même date historique » où « se manifestent des différences essentielles allant jusqu'à l'antagonisme » ; « complexité verticale » qui tient à « la coexistence de formation d'âge et de date différents »⁶. L'esclavage en est un exemple qui, supprimé sur le papier, subsiste dans les faits, et ses séquelles persistent dans les sociétés malgaches actuelles⁷. « Le dénuement originel des descendants d'*andevo* continue de peser sur les activités et les rapports avec les autres membres de la société⁸. »

Une démarche dynamique reste indispensable à d'autre titre. Elle aide à mieux reconnaître le caractère hétérogène de toute société qui révèle toujours des éléments

³ Raison, J. P., 1984, p.349

⁴ Rabearimanana, L., art.cit, 1991, p.121

⁵ ANM : Monographie du District d'Ambohidratrimo N°444

⁶ Balandier, G., Cahier d'études africaines, N°1, Janv. 1960, p.3

⁷ Rabearimanana, L., Les descendants d'affranchis dans les quartiers Ouest d'Antananarivo : un siècle de luttes pour la survie, actes du colloque de Saint-Denis de La Réunion, 1998, pp. 115-127

⁸ Ibid

« d'âge différents »-séquelles de son histoire-qui coexistent de manière plus ou moins contradictoire, plus ou moins efficace

À la pratique de l'agriculture est lié le problème de l'accès à la terre, le principal moyen de production, dont la distribution inégale entre *fotsy* et *mainity* serait à l'origine de la dépendance économique de ceux-ci à l'égard des premiers. Ce trait caractériserait la situation des *mainity*, et contribuerait à les maintenir dans un statut inférieur un statut de dépendant⁹. Alors que la dépendance des *fotsy* vis-à-vis de la main-d'œuvre *mainity* est clairement exprimée, les *mainity* impliqués dans le régime de métayage et de location ne représentent pas cette situation sous cet angle de la dépendance économique. La relation à la terre est représentée comme une reproduction de l'image de l'ancienne domination et permet aux *fotsy* d'affirmer leur statut supérieur, et place ainsi l'économie au centre des relations entre les *mainity* et les *fotsy*. Mais l'évolution de la situation économique des uns et des autres fait que leur relation n'est plus basée sur une dépendance. Cependant, les *fotsy* continuent à se considérer comme faisant partie d'une catégorie de dominants.

L'éventail des superficies possédées ou cultivées suffit à distinguer très nettement entre eux les ménages. La distance est considérable entre celui qui, disposant de plusieurs dizaine d'ares de rizière, est assuré de pouvoir nourrir sa famille toute l'année, et tel autre qui n'a que quelques ares est certain de n'y point parvenir et se demande comment il va se procurer l'argent nécessaire pour survivre. L'écart devient énorme lorsque l'un dispose de revenus monétaires lui donnant une possibilité d'investissement et l'autre n'en a pas les moyens. Tout cela va engendrer des inégalités entre paysans héritiers aisés, paysans héritiers pauvres, et « paysans sans terre ».

1- Les paysans héritiers aisés

L'inégalité d'héritage pourrait être source d'inégalités sociales au niveau de la classe paysanne. Par exemple, aux environs de Betafo, les fils profitent généralement de l'essentiel de l'héritage. De cette forme de transmission de biens fonciers, il

⁹ Lolona N. Razafindralambo, *TALOHA*, numéro 14-15, 28 septembre 2005

résulte que les descendants des premiers arrivants possèdent la plus grande partie de sol, tandis que les autres exploitants disposent de plus faibles superficies¹⁰.

Les hommes de la génération suivante, déjà mûrs, ont eu accès à la terre, généralement, par héritage. Une étude¹¹ a démontré au début des années 1970 que cette couche sociale est, généralement, composée de descendants de « nobles » ayant hérité d'anciennes terres occupant les bas fonds et qui avaient été distribuées du temps de la monarchie merina aux « *Tompomenakely* ».

Il s'agit de certains nobles qui se trouvent à la tête de l'administration des territoires ruraux de la royauté Merina. Ils ne travaillent pas la terre mais se contentent de prélever une part importante de la récolte sur les produits des paysans. Dans les années 1960, cette première couche, probablement des *Tompomenakely*, détient des surfaces relativement grandes. Une autre catégorie de paysans est composée des éléments dynamiques de la société rurale qui ont acquis des terres soit par leurs efforts de travail personnel au départ, soit par l'organisation du travail familial qu'ils ont pu bénéficier, compte tenu de l'étendue de leur famille. Cette deuxième catégorie est considérée comme des propriétaires « moyens » qui ont su s'imposer par le fruit d'efforts individuels.

2-Les paysans héritiers pauvres

Cette catégorie de paysans pauvres est, par contre, constituée soit de « petits » propriétaires, soit de fermiers et métayers traditionnels. En fait, leur situation découle, d'une part, de l'accaparement des terres par les premières catégories de paysans aisés, et d'autre part de l'institution progressive d'une forme de salariat agricole. D'une manière générale, cette catégorie correspond à la majorité des descendants d'anciens esclaves ou de *menakely*¹². Ils deviennent soit les métayers de leurs anciens maîtres, soit des salariés potentiels. La raréfaction des terres disponibles par rapport à une population en accroissement rapide les éloigne encore

¹⁰ Bied-Charreton M., 1970, p.406

¹¹ Razafindranoro, C., 1974, pp.173-174

¹² Razafindranoro, C., 1974, pp.173-174

davantage de l'accès à la terre. Les plus jeunes, ce qui inclut normalement les *andevo*, n'ont que très peu de terres.

Les travaux de Lucile Rabearimanana sur les séquelles de l'esclavage à Ambohibary illustrent bien cela. « 100 ans après l'abolition officielle de l'esclavage, l'observation du paysage physique et humain d'Ambohibary montre que la distinction entre descendants d'*andevo* et les autres membres de la société persiste. La répartition de l'habitat des vivants, comme des morts, témoigne du caractère quasi immuable de la place respective des uns et des autres. « Maisons et tombeaux des descendants d'*andevo* sont bâtis au sud et à l'ouest de ceux des autres. La petite taille des habitations et parfois leur localisation, au milieu des rizières, à Ankeniheny, dans la zone marécageuse de la plaine, révèle la pauvreté de ces groupes sociaux¹³. »

Cette situation foncière paraît être en relation directe avec, d'une part un fait historique, la structure traditionnelle de la société merina, et d'autre part un fait économique, le développement des échanges internes. Les notables des villages ont exercé pendant très longtemps et exercent encore des rapports de dépendance sur une clientèle qui fournit la main d'œuvre indispensable pour l'exploitation de leurs terres. L'octroi de petites parcelles de terrains exondés à ces familles permet d'assurer cette dépendance avec une plus grande stabilité. Peu à peu cette occupation de fait s'est transformée en occupation de droit, mais ces parcelles sont trop exigües pour permettre l'affranchissement économique et social de ces petites exploitations. Dans ce cas précis, l'exploitation des terres exondées répond essentiellement à une économie de subsistance¹⁴.

Si certains continuent à assurer les tâches domestiques, la plupart des *andevo* libérés, qui cultivaient jusque là les rizières de leurs maîtres, poursuit leurs activités en tant que métayers. Bref, ils restent attachés aussi bien à leurs maîtres qu'à leurs occupations habituelles, à savoir l'agriculture. Parmi eux, beaucoup aspirent petit à petit à s'émanciper, mais la promotion sociale, ils ne pensent y accéder que grâce à l'agriculture. En tout cas, les liens entre anciens maîtres et anciens *andevo* persistent

¹³ Rabearimanana, L., 1997, pp.291-302.

¹⁴ BDPA, 1963, p.33

durant les décennies, et se manifestent lors des grands travaux agricoles et diverses cérémonies à caractère social ou religieux.

3- Les « paysans sans terre »

Tout d'abord, le terme de « paysan sans terre » lui-même pourrait entraîner dans la confusion et une discussion quant à sa définition exacte et sur le problème de fond. Certains auteurs avancent à propos de la notion de « paysan sans terre » « quelques précautions dans le maniement et l'interprétation des données recueillies doivent être prises »¹⁵. Il y a ceux qui veulent écarter d'emblée l'hypothèse d'un paysan totalement dépourvu de terres et se réfugiant aux pourtours des grandes cités dans la perspective d'une illusoire amélioration de leur condition. Pour eux, on peut dire que le concept et le phénomène du paysan sans terre existent à Madagascar dans la mesure où les revenus tirés par le paysan du travail de sa terre ne suffisent pas à subvenir à ses besoins ni à ceux de sa famille.¹⁶

Or, il faut distinguer le paysan dépourvu de terres proprement dit de celui qui dispose d'un lopin de terres mais ne réussissant pas à lui assurer le minimum vital. Mais à ce stade, la distinction est subtile et le facteur commun à ces deux catégories d'individus réside dans l'extrême précarité de leur condition de vie.

Dans bon nombre de régions de l'Imerina, à la veille de l'indépendance, la proportion de paysans sans terre s'accroît, alors qu'une petite bourgeoisie rurale peut arrondir les propriétés foncières grâce aux progrès de la commercialisation des produits¹⁷.

Dans son étude sur Ambohiboanjo en Imerina, Würtz donne son analyse à propos des inégalités sociales en rapport avec l'héritage, ainsi que l'origine des paysans sans terre¹⁸. Dans ce village, la plupart des exploitants possèdent un héritage foncier. Ceux qui n'en ont pas reçu sont des jeunes (moins de 50 ans), ou bien des

¹⁵ FAO, Rapport sur « paysans sans terre » et accès à la terre à Madagascar, Jureco, 1988, p.2

¹⁶ FAO, Rapport sur « paysans sans terre » et accès à la terre à Madagascar, Jureco, 1988, p.2

¹⁷ Rabearimanana, L., 1995, p.706

¹⁸ Würtz, J., 1973, thèse de 3^e cycle, Géographie, ParisI, T.1 281 f.

vieux originaires (3,77%) et de vieux immigrés (1,88%) qui sont définitivement écartés du groupe des héritiers.

Il semble que la plus grande partie des jeunes n'a pas reçu d'héritage. Un certain nombre d'indices révèle un manque de terres dans la zone centrale du village en question et il est logique que les jeunes soient les premiers lésés. Parmi les héritiers, il reste donc une majorité de vieillards qui ont été dotés il y a quelques décennies lorsque la pression démographique est encore moins forte.

A une diminution du pourcentage de gros héritiers exploitants originaires, propriétaires de plus de 50 ares, du centre vers la périphérie (17,85% contre 38,63%) correspond une augmentation des exploitants originaires sans héritage (23,57% contre 13,63%). Toujours dans la périphérie du village d'Abohiboanjo, le pourcentage de chefs de familles âgés parmi les exploitants possédant un héritage ou parmi ceux qui n'en ont pas est à peu près le même : 33,33% et 31,58%. Au centre ce pourcentage s'élève à 40% parmi les exploitants sans héritage et même à 54,47% parmi ceux qui en possèdent. L'auteur se pose la question s'il faudrait classer ces vieillards parmi les descendants d'*andevo* n'ayant pas accédé à la propriété ?

Selon toujours cette étude, 63,20% des exploitants ont hérité de champs de *tanety* et de rizières, tandis que 18,86% ont reçu un héritage composé uniquement de rizières ou uniquement de champs de *tanety*, et 17,92% n'ont pas obtenu d'héritage. Ainsi, les champs de *tanety* et les rizières font presque toujours partie du patrimoine familial comme au temps d'Andrianampoinimerina.

A propos de ces paysans sans terre, nous partageons l'avis des autres chercheurs avant nous qui pensent que des tares et stigmates rappelant les traces de l'esclavage antérieures sont visibles à travers les réalités socio-économiques en Imerina, depuis la période coloniale jusqu'à notre période. En milieu rural, la plupart des esclaves « libérés » sont devenus des paysans sans terre, aussi ceux qui sont restés au village ont-ils continué à travailler sur les terres des anciens maîtres, selon les règles du métayage traditionnel (un tiers des récoltes revient au propriétaire et le reste est gardé par le paysan)¹⁹.

¹⁹ Rajaonson, F., Séquelles et résurgences de l'esclavage en Imerina, colloque, 1997, pp.347-355. Faute de mesures d'accompagnement appropriées, l'acte administratif ayant aboli l'esclavage n'a pas

Pour le cas d'Analavory en particulier, les paysans salariés sont relativement nombreux dans la mesure où ils constituent à eux seuls les tiers du total²⁰. Ce groupe est propriétaire de terres de moindre superficie dont la taille de chaque parcelle est estimée entre 30 ares à 0,5 hectares. Tandis que le deuxième groupe est constitué des paysans propriétaires fonciers qui sont moins du tiers. Tantôt, ces derniers font appel à des paysans salariés et quelquefois sont des salariés eux-mêmes. En moyenne, la taille de leurs propriétés ont une superficie de 5 hectares chacune. Enfin, les paysans sans terre sont les derniers groupes et sont constitués de migrants en majorité. Certains d'entre eux, soit 5% de leur nombre, recourent au métayage.

B- Ascension d'une nouvelle élite paysanne et de propriétaires terriens

1- Ascension d'un groupe d'élites et de fonctionnaires dans l'appropriation terrienne

Selon l'expression de Lucile Rabearimanana, les « vrais notables », dans le Vakinankaratra plus qu'ailleurs, forment un groupe social relativement étoffé, consistant, qui a achevé de s'individualiser au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans le contexte d'une politique économique coloniale plus hardie qu'auparavant et pendant la période de la décolonisation²¹.

En Afrique, un des éléments perturbateurs est l'emprise foncière de la part des nouvelles bourgeoisies urbaines, notamment des fonctionnaires, qui investissent dans le foncier autour des villes afin de spéculer, soit sur le changement d'usage des sols, ou soit comme placement financier dans des plantations ou des périmètres irrigués²².

entraîné des changements majeurs dans les conditions des anciens esclaves « libérés ». Certes, en droit il n'y a plus d'esclaves à Madagascar après cet arrêté du 27 Septembre 1896, mais en fait on peut déceler dans la vie courante des séquelles du système esclavagiste.

²⁰ Interview du maire d'Analavory Andrianasolo Lalaoarinoro en 2006

²¹ Rabearimanana L., « La société rurale du Vakinankaratra dans la lutte contre le pouvoir colonial à Madagascar(1945-1960) », *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est(XIXè-XXè siècle)*, Paris, 1991, pp.117-134

²² Renard J., 2002, p.119

De tel cas a été rencontré dans la région d'Analavory vers les années 1980. On peut citer l'exemple de Rakotoniaina Mamy Frédéric qui figure parmi cette nouvelle élite et bourgeoisie rurale propriétaire foncière. Cet ingénieur originaire de Soavinandriana est le propriétaire de quatre lots de terrains différents de plus de 300 ha, immatriculés à son nom et répartis dans quatre endroits différents aux environs d'Analavory²³. Le premier, « Antsahamaina Ilembo », ayant une superficie de plus de 87 hectares et planté auparavant d'aleurite, se trouve à Ankorondrano-Analavory. Il l'a acheté à un ancien colon de la région appelé Henry Gabriel l'année 1984. Le second, « Antsahandramamy » à Ankonabe-Analavory, d'une superficie de plus de 235 hectares a été acheté aussi la même année que le premier. Ce deuxième lot, un terrain de cultures morcelé de l'ancienne concession coloniale dite « Les Montagnes III », se trouve à une dizaine de kilomètre d'Analavory. Tandis que le troisième, « Ambohidramamy » à Ampefy, est d'une superficie de plus de 1 hectare. C'est une rizière qu'il a achetée en 1984 et dont le propriétaire l'a reçu en héritage. Enfin, le quatrième du nom de « Manantena Justin », situé à Ampefy, est un terrain de culture d'une superficie de plus de 1 hectare. Ce dernier est un héritage appartenant à un commerçant originaire de Manazary (une commune voisine d'Analavory) à qui il l'a acheté en 1983. Malheureusement, le nouveau propriétaire aura à peine quelques années pour exploiter tout cet immense domaine. Plus tard, il a confié à une personne la gérance de toutes ces terres qui cherchent aussi preneurs. Après sa mort en 1999, quelqu'un se déclarant être son fils adoptif et héritier arrive à s'approprier à lui tout seul toutes ces terres qu'il a laissées.

A Ambohiboanjo, aux environs de la plaine de Tananarive, parmi les propriétaires se trouvent des descendants de l'oligarchie merina qui forment la bourgeoisie tananarivienne, selon toujours l'étude de J. Würtz²⁴. Leur émigration de la campagne à la ville correspond à une ascension dans la hiérarchie sociale et à une amélioration de leur niveau de vie : les petits ou les grands propriétaires instruits

²³ Circonscription domaniale de Miarinarivo, registre foncier :
 - Vol.19 : 881L-930L (1984)
 - Vol.20 : 941L-990L (1984)
 - Vol.22 : 1040L-1089L (1984)

²⁴ Würtz, J., op.cit., 1973, thèse de 3^e cycle, Géographie, ParisI, T.1 281 f.

deviennent fonctionnaires ou commerçants etc.... Ont-ils vendu leurs propriétés ou l'ont-ils légué à leurs descendants ? La question se pose particulièrement pour cette catégorie de propriétaires qui n'a pas besoin d'une rizière pour survivre, ce qui n'est pas le cas d'autres propriétaires exerçant à Tananarive des activités instables.

2- Les commerçants propriétaires terriens

A partir des années 1960, des commerçants font partie des propriétaires terriens se trouvant dans la haute sphère de la société rurale. Ils vont former, avec le groupe d'élite et de fonctionnaires paysans, la classe de la bourgeoisie rurale. En effet, les nombreux acquéreurs des terres vendues entre 1960 à la fin des années 1990 figurent les commerçants, à côté des fonctionnaires. Cela se voit aussi bien à Analavory, à Ambohimandroso, qu'à Anosimanjaka-Ambohitrimanjaka.

Cette catégorie englobe les groupes qui tirent, mais en partie seulement, leur revenu de la terre. Son activité principale étant le commerce ou l'emploi dans le fonctionnariat lequel est insuffisant à les faire vivre. Parmi eux se trouvent les petits commerçants qui sont en nombre relativement importants dans toutes les régions. Ils ont généralement une parcelle de terrain qui leur appartient et dont ils tirent un revenu subsidiaire. En revanche, les « gros » commerçants, peu nombreux, contribuent au maintien du tissu économique et social par leur importance.

En fait, quelle que soit leur situation, les propriétaires tananariviens bourgeois ou petits ouvriers et employés, doivent choisir entre une exploitation directe de leur terre avec main d'œuvre familiale ou salariée et une exploitation indirecte avec métayers ou locataires. Des décrets promulgués en 1962, donnant quelques droits aux métayers de propriétaires absentéistes ont fait craindre aux propriétaires émigrés quelques spoliations. Aussi, certains ont-ils été encouragés à reprendre leurs terres pour les cultiver eux-mêmes, au détriment de leurs anciens métayers.

II- APPAUVRISSEMENT DE LA MASSE PAYSANNE ET NOUVEAUX RAPPORTS DE DÉPENDANCE

Le paysan merina ou betsileo est certes pauvre, et d'une pauvreté poignante, mais, au fil d'une histoire déjà longue, il a acquis des désirs, et même des besoins, de consommation déjà notables, dont certains se situent hors du domaine des biens matériels²⁵.

A Madagascar comme en Afrique, la gamme parfois assez variée des tenures a égaré les théoriciens du droit. En effet, des groupes familiaux ou des individus qui exploitent de génération en génération une parcelle de terre ne sont pas nécessairement propriétaires²⁶.

A-Développement de la main d'oeuvre salariale et de la rente foncière

La période qui suit l'indépendance laquelle sera marquée par une réforme agraire va susciter l'apparition d'un capitalisme agraire (1960-1974)²⁷. A partir des années 1960, la pratique de l'entraide agricole semble en voie de complète disparition dans la plaine de Tananarive²⁸. Par ailleurs, le salariat agricole a de plus en plus tendance à se substituer à l'entraide traditionnelle. Le besoin d'argent se fait sentir avec l'amorce timide d'une économie de marché et un début d'économie monétaire²⁹.

1- Les paysans salariés agricoles

En général, le salariat agricole est employé dans les travaux de rizière tels que le repiquage, les travaux de labour. Le salaire pratiqué reste très bas pendant au moins une trentaine d'années, au début de la colonisation et jusqu'aux années 1930.

²⁵ Raison, J. P., 1984, p.359

²⁶ Rarijaona, R., 1967, 306p.

²⁷ Charme J., 1973, pp.155-163

²⁸ Bied-Charreton, M., Plaine de Tananarive : démographie, structure foncière, structure des exploitations, T.II : Les hommes, ORSTOM, 1967, pp.112 à 116

²⁹ Bied-Charreton, M., Plaine de Tananarive : démographie, structure foncière, structure des exploitations, T.II : Les hommes, ORSTOM, 1967, p.121

Le tableau suivant nous montre bien l'évolution des salaires agricoles en Imerina qui est de 0,40 franc par jour entre les années 1898-1900 et n'atteignent que 2,50 francs seulement une trentaine d'années plus tard, soit entre les années 1932-1935. Une dizaine d'années après, le salaire a plus que sextuplé, atteignant 15 francs par jour aux environs de Tananarive, et plus précisément à Ambohitrimanjaka.

Tableau N° 19: Evolution des salaires agricoles en Imerina (1898-1945)

Année	Salaire en franc (courant)/J		Localité	Travaux
	Homme	Femme		
1898-1900	0,40		Province de Tananarive	Tâche
1932	2,50	1,50	Province de Tananarive	Rizières
1935	2,50	1,80	Province de Tananarive	Repiquage
1945	15	15	Abohitrimanjaka	Labour à l'angady Repiquage

Le recrutement de salariés est le fait de quelques rares propriétaires, résidant hors du district, le plus souvent fonctionnaires employés et petits commerçants de Tananarive qui, par tradition restent attachés aux rizières ancestrales. Pour la culture familiale, au contraire, il est difficile d'apprécier avec exactitude l'appel d'une main-d'œuvre étrangère qui s'impose au chef de famille pour les travaux importants et urgents³⁰.

Toujours à propos de la main d'œuvre agricole, les salaires appliqués à l'intérieur des plaines de Tananarive sont un peu plus élevés par rapport à ceux des autres régions de l'Imerina dont l'Itasy et le Vakinankaratra. Il faut compter 100 francs par jour pour un travail de sarclage, 125 à 150 francs par jour et par homme engagé pour la moisson. L'entraide villageoise ne joue plus qu'entre les femmes, au

moment du repiquage, même lorsque celui-ci est pratiqué en ligne, ce qui sous-entend le sarclage à la houe rotative³¹.

Le salariat présente d'incontestables avantages sur l'emploi au village. Il est généralement mieux rémunéré (pas moins de 125 ou 150 francs malgaches par journée de travail avant 1972) et, plus continu pendant la période de travaux, il permet de rassembler quelques milliers de francs.

Par contre, le salariat agricole est moins rémunéré par rapport à celui de l'administration et du secteur non agricole. En 1950, si le salaire mensuel est de 60,82 francs dans l'administration et 53,59 francs dans le secteur non agricole, il est de 37, 23 francs dans le secteur agricole³². C'est-à-dire, le salaire agricole est presque la moitié du salaire touché dans l'administration et moins de la moitié du salaire non agricole. Tandis qu'en 1960, si le salaire est de 140 francs dans l'administration et le secteur non agricole, il est de 100 francs dans le secteur agricole.

La comparaison du salaire agricole avec le prix des denrées alimentaires peut nous donner une idée sur sa valeur et son pouvoir d'achat dans un temps déterminé. En 1950, le prix du riz ordinaire est de 34 fmg le kilo, le pain bâtard est de 20 fmg la pièce, la viande de bœuf de 36 francs le kilo, la viande de porc de 67 francs le kilo, l'huile d'arachide de 140 francs le litre, le sucre de 50 francs le kilo, le pétrole lampant de 25 francs le litre, le savon de ménage de 115 francs le kilo, le tissu coton de 80 francs le mètre. Tandis qu'en 1960, le riz ordinaire est de 27 francs le kilo. En 1963, le cours du paddy est de 6 francs le kilo à Ambohimandroso, et de 20 francs le kilo pour le riz décortiqué.

D'autres sources de revenu sont possibles dans le monde rural et fournies par d'autres emplois et activités saisonniers³³. En général, ces derniers sont orientés surtout dans l'artisanat tel que le tissage de *lamba landy* à Ambohimandroso et la

³⁰ Monographie N°444, District d'Ambohidratrimo, Année, 1954

³¹ Le Bourdier, F., 1974, p.370

³² Andriamananjara, R., Prix du riz et niveau de vie à Madagascar : 1950-1983, B.A.M., 62/1-2, 1984(1986), pp.27-75

³³ Raison, J. P., 1984, p.362

briqueterie à Ambohitrimanjaka³⁴. Quelques rizières ont été transformées en terres à briques, formule originale certes, et liée à l'émigration de certains propriétaires vers Tananarive où ils se sont employés dans la construction.

Selon J.P. Raison³⁵, une bonne part de ces emplois relève de simples spécialisations secondaires de la vie rurale, comme la vannerie, produisant notamment nattes, paniers, innombrables articles tressés, ou la poterie. Une part non négligeable des travailleurs réguliers de la ville, même, vit à la campagne et y exploite généralement quelques terres. La catégorie des ouvriers exploitants agricoles est particulièrement développée autour de Tananarive et d'Antsirabe.³⁶ Par ailleurs, selon toujours cet auteur, les ouvriers-paysans acceptent plus aisément des salaires modiques, dans la mesure où ils disposent d'une production de riz qui assure leur nourriture une partie de l'année. En outre, l'épargne effectuée sur les salaires leur permet d'acheter de la terre. Mais, d'autre part, parmi les exploitants agricoles, nombreux sont susceptibles de travailler pour d'assez longues périodes à la ville, au minimum pendant les temps morts de l'activité agricole mais plus longtemps éventuellement, si un salaire fixe leur permet d'employer des ouvriers agricoles sur leurs terres, à des taux journaliers sensiblement plus bas.

Aux environs d'Ambohimandroso, le métayage n'existe presque pas. Le travail salarié est, par contre, assez répandu chez les cultivateurs disposant de plus de 80 ares de rizières et autant de cultures sèches. Malgré cela, le système d'entraide au travail est très répandu. Des groupes de villageois effectuent ensemble, surtout dans les périodes de pointe, des travaux agricoles demandant beaucoup de main-d'œuvre. On retrouve le même genre de travail collectif au moment des créations de nouvelles rizières qui, entreprises généralement à l'*angady*, demandent un effort considérable de travail (200 à 250 jours à l'ha)³⁷.

Dans le Moyen Ouest, le recours au salariat intervient, notamment lors du repiquage du riz ou de récolte, par le recrutement de travailleurs agricoles dépourvus

³⁴ Enquêtes à Ambohimandroso et à Ambohitrimanjaka en 2007. Un cas développé aussi dans la thèse d'Etat de J.P. Raison pour l'ensemble des Hautes terres dont l'Imerina.

³⁵ Raison, J. P., 1984, p.362

³⁶ Raison, J. P., 1984, p.362

³⁷ BDPA, 1963, p.43

de terres et allant s'embaucher sur les lieux de travail. La rémunération du salarié agricole est fonction du travail à accomplir et des lieux d'embauche. Par exemple, dans le district de Tsiroanomandidy, le salaire agricole oscille de 1200 francs / jour pour les travaux de repiquage et 1000F/jour dans la région de Soavina. Tandis qu'à Behara, la rémunération se discute au forfait selon le travail à exécuter. Compte tenu du fait que le recours au salariat agricole n'a lieu qu'en période de haute saison, on a eu recours aux salariés dans la région d'Ankadinondry qui restent pratiquement sans travail (et sans terre) presque huit mois de l'année.

2- Les paysans métayers ou locataires

Le pouvoir colonial a toujours cherché à plusieurs reprises à régler le métayage, en 1932 notamment, mais il est toujours régi par les usages traditionnels. D'ailleurs, la dernière loi en la matière, qui date de 1962, ne concerne que les propriétés de plus de 3 ha, tandis que les autres continuent d'être réglées par ces usages, ce qui est le cas de la plus grande partie des terres. Pour des raisons de moralité économique, il est déclaré interdit sur tout le territoire de Madagascar depuis 1974³⁸. Or, cette réforme de 1962 et surtout celle de la révolution socialiste de 1975 n'ont pas toutes les deux supprimé le métayage ni la location de terre³⁹. Théoriquement, avec cette réforme, on a voulu empêcher la réapparition du métayage et le développement d'une bourgeoisie paysanne.

Deux possibilités s'offrent aux jeunes sans héritage, ou bien devenir métayers, locataires etc...ou bien exercer une activité rémunérée et faire partie du groupe des non-exploitants. A Ambohiboanjo, aux environs de la plaine de Tananarive, une partie de ces jeunes a gonflé le groupe des jeunes paysans sans héritage (12,26% des exploitants à la périphérie et 17,46% au centre)⁴⁰.

³⁸ FAO, Rapport sur « paysans sans terre » et accès à la terre à Madagascar, Jureco, 1988, p.22

³⁹ . FAO, Rapport sur « paysans sans terre » et accès à la terre à Madagascar, Jureco, 1988, p.22

⁴⁰Wurtz J., thèse de 3^e cycle, Paris, ORSTOM, 1973, T.1, p.48-53

Les mieux dotés en terres, qui sont généralement les plus âgés (*andevo* exclus) peuvent se contenter de la production agricole. Ils ont sans doute quelque mal à rétribuer les salariés dont ils ne sauraient se passer. Leurs difficultés momentanées de trésorerie seront d'autant plus grandes qu'ils ont plus de terre, c'est-à-dire logiquement moins de collatéraux avec lesquels ils ont partagé l'héritage, et qu'ils peuvent, du moins, faire appel à l'entraide. De toute manière, leur âge, plus encore que leur dignité de *Raiamandreny*, leur interdit tout déplacement, si bien que, en cas de nécessité, ils rémunéreront des travailleurs en nature ou mettront des terres en métayage s'ils n'ont pas quelque épargne sous forme de bovins⁴¹.

Il existe plusieurs types de contrats de métayage. Le métayage à moitié, très rare, comporte quelques prestations du bailleur : la fourniture des semences pour les rizières, la récolte de sa part pour les cultures sèches. Le métayage au quart, un peu plus développé, est pratiqué seulement dans certaines régions. Le type le plus courant est le métayage au tiers, dans lequel le bailleur fournit seulement la terre, ce qui est évidemment le plus facile pour les propriétaires non résidents⁴².

Parmi les formes de faire-valoir indirect, le métayage est assurément la plus répandue, parce qu'elle est en liaison étroite avec le départ de certaines familles. Les familles migrantes, tout en restant propriétaires, confient leurs parcelles aux riziculteurs restés sur place. Le contrat de métayage appliqué dans nos trois zones d'étude est indentique à celui qui est pratiqué dans les plaines de Tananarive : un tiers au propriétaire, deux-tiers au cultivateur. Il n'y a donc aucune règle fixe. Mais tous les cultivateurs sont à la fois propriétaires-exploitants et métayers : c'est le seul moyen d'assurer la consommation quotidienne de riz⁴³.

Pour la province de Tananarive, le métayage n'aurait concerné que 6,3% de terres et 5,2% de la population⁴⁴. Ce métayage se pratique d'ailleurs selon les coutumes traditionnelles, dont il est difficile de fixer l'origine, certains les faisant remonter assez loin dans le temps. Aucune législation n'a pu les faire évoluer, et les

⁴¹ Raison, J. P., 1984, p.527

⁴² Douessin, R., 1975, p.166

⁴³ Le Bourdieu F., 1974, p.369

⁴⁴ Douessin, R., 1975, p.166

textes élaborés en 1932, en 1940, sont restés le plus souvent lettre morte. Les contrats restent presque toujours verbaux.

Vers les années 1950, la pratique du métayage est très élevée dans le district d'Ambohidratrimo. Presque la moitié des paysans membres des Groupements des Collectivités ayant contracté un emprunt dans le district cultive leurs rizières en métayage⁴⁵. Dans le Secteur d'Ambohitrimanjaka, district d'Ambohidratrimo, l'étude des demandes de Prêts en 1957 a permis de relever 20 rizières cultivées en métayage sur un total de 49 demandes recensées, soit un peu moins de la moitié⁴⁶.

Par ailleurs, l'étude réalisée en 1996 par Karsenty et Le Roy a montré que malgré la législation malgache qui interdit le métayage il existe à Madagascar au moins sept variétés intermédiaires entre le fermage et le métayage. L'élément commun de l'insécurisations foncière des tenanciers (fermiers ou métayers) résulte directement de l'insécurité foncière des « propriétaires loueurs ». Ceux-ci sont le plus souvent les héritiers sur plusieurs générations (donc avec nombre d'autres héritiers indivis) de titulaires de titres qui n'ont pas été mis à jour depuis des décennies. Leur situation est ainsi fragilisée et les met à la merci du risque d'une demande d'immatriculation de leurs tenanciers s'ils les font bénéficier trop longtemps de contrats continus. Les « propriétaires loueurs » organisent donc de façon quasi systématique le changement régulier de leurs tenanciers⁴⁷.

On ne peut aussi laisser sous silence le cas des propriétaires citadins. Notamment certains hauts fonctionnaires qui laissent leurs terres en métayage ou en fermage et se contentent d'en tirer les revenus à chaque récolte, au détriment, le plus souvent, de leurs métayers ou fermiers⁴⁸. Cette situation est observée dans toutes les zones de l'île.

Les mêmes observations que pour le métayer sont signalées aussi concernant le fermage, selon une étude faite par la FAO⁴⁹, bien que le recours à cette dernière forme d'exploitation soit moins courant en Imerina. Il ne concerne principalement

⁴⁵ ANM, monographie N°443 et N°444, monographie d'Ambohidratrimo, 1953-1954

⁴⁶ ANM Service provincial d'Agriculture de Tananarive N° 649, sous-chemise (Demande de Prêts 1957), Secteur d'Ambohitrimanjaka

⁴⁷ Alain B., Philippe K., Sigrid A., 2006, 20p.

⁴⁸ Raison, J. P., 1984, pp.347-348

que les « gros » propriétaires ou les propriétaires résidant dans les villes et se contentent de percevoir les redevances de leur propriété foncière donnée en fermage. L'interdiction du fermage semble beaucoup plus suivie que celle concernant le métayage. Une quantification du fermage n'a pu être établie⁵⁰.

Les autres formes du faire-valoir indirect : le prêt et la location, sont moins importantes. Le prêt, qui se pratique surtout entre gens de connaissance et spécialement entre parents, apparaît plus développé que la location. Mais il semble que cette dernière est aussi en progression, traduisant l'emprise de plus en plus grande de l'économie monétaire, et qu'elle est plus prospère pour certaines terres, notamment les *taninketsa*, ce qui se conçoit aisément puisqu'il n'y a dans ce dernier cas pas de récolte à partager⁵¹.

B- Mobilités foncières et décadence des anciens propriétaires terriens ou propriétaires héritiers

Face à ces mobilités foncières, il paraît que les anciennes propriétés terriennes ou les anciens héritages connaissent un déclin. Des faits qui ont été aperçus à Analavory, à Ambohimandroso, puis à Anosimanjaka-Ambohitrimanjaka. Cela a été confirmé lors de nos enquêtes sur terrain dans ces endroits.

Les anciens propriétaires terriens ou propriétaires héritiers vont être dépossédés progressivement de leurs terres au profit des nouveaux acheteurs, soit des fonctionnaires ou commerçants, migrants en majorité. L'exemple de Rainizanamary, à Analavory, est un cas parmi tant d'autres. Ce dernier, un ancien notable et colon de statut indigène, propriétaire de concession de plusieurs dizaines d'hectares⁵², a vendu la majorité de ses propriétés avant et après les années 1960⁵³.

⁴⁹ FAO, Rapport sur « paysans sans terre » et accès à la terre à Madagascar, Jureco, 1988, p.24

⁵⁰ FAO, Rapport sur « paysans sans terre » et accès à la terre à Madagascar, Jureco, 1988, p.24

⁵¹ Douessin R., 1975, p.166

⁵² Cf. Annexes n° 10: Concessions agricoles dans la province de l'Itasy en 1921

⁵³ Enquêtes à Analavory. Etude des registres de l'Arrondissement administratif d'Analavory entre 1960-2000

Tandis qu'à Anosimanjaka, l'emprise des *Zanadranavalona* sur les propriétés terriennes va diminuer. Il en est de même des héritiers de la famille d'Andafiavaratra. L'héritage de la famille Andafiavaratra à Anosimanjaka, dite « Propriété Ravoninahitrinony », est composée d'une superficie de 17 hectares 15 ares divisées en 69 parcelles de 40 ares à 44 ares dont la taille moyenne est de 35 ares. Une grande partie de cette propriété, estimée à plus de 50%, va être vendue entre les années 1920-1990. Parmi les acheteurs se trouvent les anciens *andevo* affranchis de la famille d'Andafiavaratra fixés à Anosimanjaka. Cette mobilité pourrait être en grande partie la conséquence du développement des transactions foncières dans la commune. L'héritage de la famille d'Andafiavaratra, c'est-à-dire la propriété dite « Ravoninahitrinony » en est affectée⁵⁴. Cela pourrait constituer un élément d'explication sur l'origine diverse des propriétaires de l'ensemble des parcelles dites « Ravoninahitrinony⁵⁵ ».

⁵⁴ Actes de vente de la commune d'Ambohitrimanjaka entre 1960-2000

CONCLUSION DU CHAPITRE XI

En somme, nous avons démontré dans ce chapitre que déjà, la succession pourrait être source d'inégalités sociales au niveau de la classe paysanne en rapport avec les différences d'héritages reçus. Outre cela, l'éclatement des anciens cadres communautaires qui ont toujours bénéficié de l'entraide familiale, puis d'autre part, le développement du salariat engendrent une différenciation de plus en marquée, entre paysannerie pauvre et exploitants riches. A la veille même de l'indépendance, avec la poussée démographique, la pénurie de terres cultivables, et les progrès de l'économie spéculative, il se forme un prolétariat rural en nombre croissant, et qui ne comprend pas seulement les descendants des anciens *andevo*. Tandis qu'en face s'enrichit une minorité d'entrepreneurs agricoles aisés. Face à ces mobilités foncières, il paraît que les anciennes propriétés terriennes ou les anciens héritages connaissent un déclin. Au-delà, le phénomène de « faim de terre » commence de plus en plus à s'aggraver, et l'attachement à la terre puis la défense des tanindrazana réapparaissent.

⁵⁵ PVCB, Anosimanjaka section A1, Ambohidratrimo

CHAPITRE XII

Aggravation de la « faim de terre » et résurgence de l'attachement aux *tanindrazana* dans les années 1990

A partir des années 1990, les crises foncières liées à la « faim de terre » s'aggravent de plus en plus en *Imerina* comme dans les autres régions de l'île. Si au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance il y a eu une certaine tendance à la « désacralisation » de la terre et des héritages, à partir des années 1990, on assiste à une résurgence de l'attachement aux *tanindrazana* face à la convoitise, sinon même aux tentatives des étrangers qui veulent les accaparer. Ce phénomène va entraîner des répercussions, tant sur le plan socio-économique que politique.

I-RÉSURGENCE OU AGGRAVATION DE LA « FAIM DE TERRE » ET DES CRISES FONCIÈRES

Des causes structurelles et conjoncturelles sont à l'origine des résurgences ou aggravations de la crise foncière en *Imerina* comme dans tout l'ensemble de Madagascar. Déjà, au lendemain même de l'accession du pays à l'indépendance, la résurgence d'un groupe de « paysans sans terre » a été signalée dans certains endroits de l'*Imerina* telle que la région d'Ambohimandroso¹. Toujours à propos du problème, nous avons déjà évoqué auparavant le cas d'Analavory (région de l'Itasy) et nous allons encore y revenir.

A-Causes structurelles

On peut distinguer en deux parties les causes structurelles qui sont à l'origine de l'aggravation des crises foncières et des résurgences de l'attachement aux *tanindrazana* et de la défense de ceux-ci. Tout d'abord, le rouage administratif est défectueux et non crédible. Ensuite, le système foncier est inadapté aux réalités.

Tout récemment, soit vers les années 2000, l'Etat malgache reconnaît les failles du système et a fait les constats suivants quant à la situation foncière en

¹ BDPA, 1963, 101 p.

général à Madagascar et l'Imerina n'en fait pas exception². En fait, différentes causes que nous qualifions de structurelles, peuvent l'expliquer. Les unes relèvent de la faiblesse du système étatique, tandis que d'autres sont consécutives à la lourdeur de la procédure et liées à des facteurs humains et socio-culturels. L'administration des domaines est débordée par une demande considérable d'acquisition de terrains domaniaux. Pour l'ensemble de Madagascar, un demi-million de demandes sont déposées auprès des services fonciers³. Encore plus nombreux sont les ménages qui souhaiteraient obtenir une reconnaissance écrite de leurs droits fonciers.

Or, les services fonciers présentent une très faible capacité à délivrer des titres fonciers. Seuls 330.000 titres ont été établis depuis un siècle pour l'ensemble du pays, et le rythme de délivrance stagne autour de 1.000 titres par an⁴. Ainsi, des demandes d'acquisition déposées depuis un demi-siècle demeurent sans suites tandis que la superficie des propriétés titrées ne dépasse pas un quinzième du territoire national⁵.

Le service public rendu par les circonscriptions déconcentrées de l'administration foncière est jugé très insatisfaisant par les usagers, au regard, notamment, des longs délais pour l'obtention des documents fonciers, tels les certificats juridiques. Malgré les efforts entrepris par l'Etat, le système d'immatriculation foncière individuelle est en panne⁶.

Par ailleurs, les usagers accordent peu d'intérêt aux procédures de mutation qui leur semblent complexes et onéreuses. Les opérations cadastrales, lesquelles consistent à l'immatriculation foncière collective, coûtent chères au-delà des moyens des paysans. En effet, si le cadastre a l'avantage d'être une procédure plus simple, réalisée sur place elle est décidée par les services de l'Etat et s'accompagne encore d'un coût relativement élevé.

² Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche-Programme National Foncier, Lettre de Politique Foncière, 2005, 15 p.

³ -Ibid-

⁴ -Ibid-

⁵ -Ibid-

⁶ -Ibid-

Ainsi s'explique le coût moyen pour l'obtention d'un titre estimé à 3.000.000 Fmg et des délais parfois supérieurs à une quinzaine d'années⁷. Cependant, la procédure d'immatriculation foncière et l'inscription au livre foncier consistent en une reconnaissance de droits réalisée directement de l'Etat vers le citoyen. Les services fonciers doivent s'assurer de la légitimité de la demande du requérant et de l'effectivité de la mise en valeur, ce qui nécessite une série de contrôles minutieux et aboutit forcément à une procédure compliquée et chère.

D'autre part, on pourrait caractériser aussi de causes structurelles l'attachement aux coutumes pratiquées par certaines communautés qui s'opposent au système foncier moderne. A cela s'ajoute le niveau intellectuel des paysans qui reste encore très bas. Ils semblent ignorer la loi. En fait, les lois qui régissent l'accès à la terre sont compliquées, et se cumulent depuis plusieurs décennies. Elles sont partiellement mises à jour et essentiellement rédigées en français. Rares sont les usagers qui peuvent avoir accès à l'ensemble de ces textes, et à en comprendre l'esprit et les procédures.

B-Causes conjoncturelles

Parallèlement à cette faiblesse et cette lacune du système juridique et des services administratifs énoncés auparavant, il y a aussi d'autres causes conjoncturelles lesquelles se caractérisent par la résurgence de l'attachement aux *tanindrazana* et de la protection de celles-ci dans les années 1990. Les conflits et litiges sont très fréquents à propos des héritages. D'autant plus que la publication de la loi autorisant les étrangers à acheter des terres à Madagascar, à partir des années 2000, ne fait qu'attiser l'ambition et l'amour propre des malgaches vis-à-vis des étrangers en question.

A part les causes conjoncturelles déjà mentionnées, la pression sur la terre devient très forte. Dans la commune d'Analavory, la terre ne suffit plus face à la poussée démographique liée à recrudescence de la migration⁸. Cette situation entraîne les populations locales à squatteriser les anciennes propriétés coloniales périphériques comme ce qui s'est passé auparavant à Ankonabe. La concession

⁷ -Ibid-

Payet Alidor à Ambatomitsangana-Analavory subit aussi le même sort que celle d'Ankonabe. Ce domaine, connu sous le nom de concession d'Andranoratsy, d'une superficie de 150 ha, est situé à trois kilomètres à l'est d'Analavory. La taille des exploitations de chaque propriétaire dépend de la superficie du terrain qu'il arrive à occuper au moment de la squatterisation, mais elle varie en moyenne entre 2 hectares à 3 hectares. Dans cette commune, seulement il n'y a que la moitié des paysans qui possèdent des terres⁹. Ceux qui n'en ont pas sont contraints, soit de louer ou cultiver selon le système de métayage, ou encore défricher des terrains sur *tanety*.

II-RÉPERCUSSIONS DE LA « FAIM DE TERRE » ET DES CRISES FONCIÈRES

Quelles sont les réponses citoyennes et les réponses du Pouvoir face à ces crises foncières et cette « faim de terre ». On ne peut s'empêcher de dire que celles-ci ont des répercussions sur le plan socio-économique et politiques. En d'autre terme, la « faim de terre » et les crises foncières sont à l'origine des crises socio-économiques et des crises politiques dans le pays. Pour le pouvoir, il s'agit de mettre sur pied une nouvelle réforme qui n'est autre que le Programme National Foncier(PNF). Par contre, pour les communautés paysannes c'est plutôt le recours à la squatterisation ou à des mouvements de contestation, sinon à l'usage de la force même.

A- Répercussions économiques et socio-politiques des crises foncières

Cette « faim de terre », ces différentes causes sus-citées, créent ainsi une atmosphère d'insécurité et de crise foncières permanentes. Cela a des impacts sur le plan économique et décourage tout effort d'investissement privé. En effet, les opérateurs et les paysans ne sont pas incités à des investissements durables sur leurs terrains. Ils n'ont aucun intérêt à travailler sur des parcelles dont ils ne sont pas assurés de leur exploitation à long terme. Ils ne veulent pas se risquer tant que leurs droits sur une parcelle ne sont pas garantis de manière transparente et fiable.

⁸ Interview de Rakotomampionona à Analavory en 2005

⁹ Entretien avec le maire d'Analavory en 2006

Faute de régulation foncière communautaire et en raison de la faible capacité des services fonciers, peu de citoyens sont assurés de leurs droits sur la terre. Nombreux sont ceux qui craignent une tentative de spoliation capable d'activer l'aboutissement d'un dossier d'immatriculation foncière. Ce contexte d'incertitude généralisée favorise le développement des conflits pour la maîtrise du sol, surtout quand la survie d'un groupe familial tient à l'exploitation d'une parcelle.

Par ailleurs, la prolifération des conflits sur la terre nuit au climat social et au maintien de l'ordre public. En effet, les litiges fonciers comptent parmi les affaires les plus nombreuses portées devant les tribunaux et contribuent à la saturation des juridictions et au dysfonctionnement de la justice¹⁰.

L'immatriculation ne peut plus fonctionner sans apport financier du requérant. La location de véhicules, la prise en charge du déplacement des topographes, le financement de la commission de reconnaissance domaniale et l'achat de la papeterie comptent parmi les principales dépenses supportées de fait par les usagers. Le volume considérable des demandes face à la très faible capacité d'établissement de titres fonciers favorise également la corruption.

Enfin, sur le plan socio-politique, des mouvements de contestation, sporadiques ou organisés, se manifestent et se multiplient un peu partout, en Imerina et dans les provinces, en milieu urbain et en milieu rural. Paysans, chefs de communautés traditionnelles, leaders politiques, leaders de groupements syndicaux et d'associations élèvent la voix et montrent leurs inquiétudes devant les menaces et tentatives d'une nouvelle emprise des étrangers sur la terre. Ces derniers, soupçonnés d'avoir des « convoitises tout azimut sur les terres malgaches » ont dû faire face aux résistances citoyennes et paysannes¹¹...Des mobilisations sont lancées dans le but de s'opposer à l'accès des étrangers à la terre, surtout par la vente, et de

¹⁰ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche-Programme National Foncier, Lettre de Politique Foncière, 2005, 15 p.

¹¹ L'AFASPA cite l'analyse faite par le SEFAFI(Observatoire de la vie Publique à Madagascar), publiée le Vendredi 26 décembre 2008

défendre farouchement les héritages ou *tanindrazana*. Certains parlent de « nouvelles formes de néocolonialisme agraire »¹² en se référant à l'affaire Daewoo.

Citons, à titre d'exemple, le cas de troubles survenus en 2006 à Ankorondrano, commune d'Analavory(Itasy). Il illustre bien l'impact socio-politique d'une crise engendrée à la fois par un litige foncier, et par une « faim de terre ». En fait, le village d'Ankorondrano fait partie de l'ancien domaine appartenant à un colon nommé Bombardier¹³. Auparavant, ce dernier a hypothéqué son terrain à une banque auprès de laquelle il a obtenu un crédit. Par la suite, comme il n'arrive pas à le rembourser selon le délai imparti, sa concession a été mise en vente aux enchères et reprise par un autre acquéreur. Entretemps, des paysans ont déjà occupé et exploité pendant un certain temps ce terrain en question. Parmi eux se trouvent des habitants originaires de la région ou de la périphérie, puis d'autres immigrants.

Le nouveau propriétaire a forcé les occupants de sa terre et habitants du village de partir. Des éléments de force de l'ordre sont dépêchés sur place pour exécuter l'ordre du tribunal. Ces paysans « affamés de terre », pour revendiquer leurs droits, invoquent l'ancienneté de leur présence dans ce village. Ils avancent comme arguments la mise en valeur du domaine qu'ils ont cultivé depuis plusieurs années. Ainsi, ils refusent de partir, malgré la sommation qui leur a été lancée. D'où leurs affrontements directs avec les forces de l'ordre, suivis par une arrestation massive de leurs compagnons.

Cette affaire, faisant la « Une » de la presse quotidienne de la capitale¹⁴ a fait couler beaucoup d'encre. Parlant du procès de la « Jacquerie d'Ankorondrano » d'août 2006, dans sa lettre¹⁵, le Consortium de solidarité avec Madagascar, ironise en posant la question « des peines capitales et des emprisonnements pour l'exemple ? » D'autre part, un appel a été lancé par une organisation formée par la diaspora malgache à l'étranger sous le nom de « Collectif de Malgaches de l'extérieur pour la défense des Terres malgaches ». A en croire l'AFASPA, une

¹² L'AFASPA cite l'analyse faite par le SEFAFI(Observatoire de la vie Publique à Madagascar), publiée le Vendredi 26 décembre 2008

¹³ Enquêtes à Ankorondrano-Analavory entre 2005-2007

¹⁴ Midi Madagasikara du 14 août 2006, n°300

¹⁵ La Lettre du Consortium avec Madagascar, N°10-11(déc-2007-janv.2008)

association étrangère dénommée « Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique », 2000 signatures ont été collectées pour la libération des prisonniers de cette affaire.

La réponse de l'Etat est, soit feignant d'ignorer le fond du problème et user de la force pour le régler, pour ne pas dire pour mâter toute tentative de révolte ou tout mouvement de contestation. Soit aussi, conscient de la gravité de cette crise foncière, il essaie de la remédier en proposant une autre alternative telle que le programme national foncier lequel sera mis en œuvre par la suite.

B-Le Programme National Foncier

A Madagascar, la faiblesse de l'intensification de l'agriculture confrontée à une forte croissance démographique rend la question foncière d'autant plus prégnante que les principales régions agricoles connaissent une saturation de leurs ressources en terres. Face à la rareté, la demande de sécurisation foncière de la part des populations rurales devient donc de plus en plus impérieuse et c'est dans ce sens que cette ambitieuse réforme foncière a été impliquée par les pouvoirs publics en 2005 qu'il est trop tôt encore pour en dresser un bilan¹⁶.

L'enjeu de la réforme foncière est donc de réconcilier la légitimité des pratiques foncières de millions d'acteurs locaux, avec la légalité de textes réglementaires d'une application chère et compliquée. Il s'agit de rapprocher des lois conçues au niveau central mais peu utilisées aux échelons locaux, de pratiques généralisées à l'échelle locale et à les faire reconnaître par les pouvoirs publics. Dans cette optique, la décentralisation permet de reconsidérer les modalités de la gestion foncière.

Le Programme National Foncier, issu de la Lettre de Politique Foncière, a été conçu dans ce sens. Il définit les actions à mener pour une réforme du foncier à travers quatre grands axes à commencer, en premier lieu, par la modernisation de la conservation foncière qui prendra en compte l'informatisation et la numérisation des documents fonciers et cadastraux, et la mise aux normes des locaux d'archives des

¹⁶ Sandron, F., Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, éditions Karthala-CITE, Paris, 2008, 238p.

documents. Ensuite, améliorer et décentraliser la gestion du foncier qui doit répondre aux attentes des usagers notamment par l'adoption d'instruments plus simples. Parallèlement, réorganiser et rénover la législation foncière et domaniale en fonction des exigences des réalités du terrain et de la modernité. Il propose aussi le renforcement des capacités et la mise en place d'un plan de formation pour les personnes concernées par le foncier.

Par ailleurs, la réforme de la législation aura pour objectifs de mettre à jour et organiser les textes très disparates. Elle consiste aussi à prendre en compte le cadre institutionnel résultant de la décentralisation. D'autre part, elle doit répondre aux attentes de sécurisation foncière, en proposant, outre le titre de propriété foncière, un instrument plus simple correspondant aux besoins d'une partie des usagers. Elle voudrait aussi moderniser et équiper en conséquence les services chargés de la gestion domaniale et foncière.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CONCLUSION DE LA 3^{ème} PARTIE

Bref, un paysage agraire est une construction humaine, il est un héritage de l'histoire, donc de pratiques sociales et culturelles. Mais on ne saurait oublier qu'il s'inscrit dans des conditions de milieu naturel qui sont diverses et variées à la surface du globe. Les paysages agraires sont la traduction de ces combinaisons de réalités et de facteurs explicatifs. Ces combinaisons forment des systèmes qui s'organisent en agencements de formes et d'étendues. Ceux-ci changent dans le temps à des rythmes différents selon les lieux et ce, en relation avec les faits sociaux, les techniques utilisées, les représentations¹⁷.

Quelques grands caractères sont à retenir dans l'analyse des paysages agraires et des espaces ruraux. Les paysages agraires ont un caractère évolutif, dynamique¹⁸. Un paysage agraire, contrairement à l'idée reçue n'est pas figé. Il se modifie en fonction de paramètres de nature différente. Il y a depuis quelques décennies une accélération des mutations paysagères liée-à des faits d'ordre technique. L'action des hommes est de plus en plus efficace tant dans les processus d'aménagement que dans les effets destructeurs.

A partir du moment où l'économie de marché s'intègre dans le pays, les transactions foncières commencent à se développer, suscitant ainsi la montée de vente de terrains, rizières, et mêmes *tanindrazana* ou héritages de terre. Elles sont remarquables, surtout dans la région de l'Imerina centrale avec l'exemple d'Ambohitrimanjaka, puis dans les zones de migration (dont Analavory entre autres) subissant une forte pression démographique. Tout cela constitue des facteurs de mobilité foncière et sociale et favorise le développement du salariat lequel va remplacer progressivement l'ancien système de l'entraide dans les travaux agricoles tels que le *findramana* et le *valintanana*.

La paysannerie évolue à travers le temps avec le changement du paysage agraire, malgré toujours la résistance des *tanindrazana* et la prédominance de la riziculture irriguée et morcelée. Certes, la petite paysannerie persiste avec la

¹⁷ Renard, J., 2002, 221p.

¹⁸ Renard, J., 2002, 221p.

perpétuation des inégalités sociales et l'appauvrissement. Mais à côté, on assiste à l'ascension d'un groupe d'élite paysanne et de propriétaires terriens minoritaires et aisés tels que les « fonctionnaires paysans » et les « commerçants paysans ». Parmi eux se trouvent des enfants de paysan, ou des héritiers toujours attachés à leurs terres même en devenant fonctionnaires. D'autres, des fonctionnaires au départ, et par la suite, se sont intéressés à la terre et aux activités agricoles. Il en est de même des « commerçants paysans ». Par ailleurs, les séquelles des anciens rapports de dépendance accentuent les clivages au niveau de la paysannerie lesquels sont à l'origine de la formation des groupes de paysan héritiers aisés, de paysans héritiers pauvres, et de paysans sans terre. L'appauvrissement de la masse paysanne et ces clivages sociaux ont favorisé un nouveau rapport de dépendance. D'une part, il y a les paysans pauvres qui n'ont que leurs terres pour vivre, à part leurs revenus et productions agricoles, puis les « paysans sans terre » qui deviennent tous de « paysans salariés » en vendant leur main d'œuvre, ou de « paysans métayers », ou enfin de « paysans locataires ». D'autre part, il y a le groupe d'élite paysanne et de propriétaires terriens minoritaires et aisés qui ont tiré bénéfice de la rente foncière, ou exploité leurs terres par le système du mode de faire-valoir indirect.

CONCLUSION GENERALE

D'une manière générale, en récapitulant tout ce qui a été dit à propos de l'héritage foncier et l'évolution du paysage agraire et de la paysannerie en Imerina durant cette période de la fin du 19^{ème} siècle aux années 1990, on pourrait dire qu'il y a eu à la fois changements et permanences, mais pas de véritable rupture avec le passé.

La présente étude a voulu démontrer, la prépondérance de la succession dans l'appropriation foncière en Imerina (Hautes Terres centrales de Madagascar), malgré le développement des ventes de terres. Les deux modes d'accès à la terre les plus pratiqués en Imerina semblent s'opposer, alors, qu'en fait ils se complètent. La vente de terres apparaît, de prime abord, contraire aux principes patrimoniaux de l'héritage. Tout d'abord, on a vu que l'héritage foncier reste toujours le premier mode d'accès à la terre. Ensuite, la dynamique foncière à travers l'évolution de l'héritage, est un facteur déterminant dans la mutation du paysage agraire, à côté de la dynamique paysanne qui en est aussi une autre cause.

En effet, les précédents historiques contribuent à expliquer dans une certaine mesure les formes de changement actuel. Des transformations se sont opérées dès avant la colonisation. Le phénomène de colonisation a amplifié les transformations. L'apparition du droit de propriété de type romain s'est répandue progressivement. Le phénomène de décolonisation a favorisé davantage encore l'extension des appropriations individuelles suivant la conception romaine. Propriété coutumière et propriété moderne coexistent. La survivance du droit coutumier de propriété puise sa force dans de nombreux points d'appui qu'offrent les institutions sociales et familiales.

Notre analyse est partie de l'étude de cas comparatifs à travers trois exemples constitués de trois terroirs différents pouvant représenter trois grands traits caractéristiques de l'Imerina. Pour nous, l'Imerina forme à la fois une région unie et diversifiée. Elle présente un certain nombre de traits caractéristiques communs mais, paradoxalement, la différence a été aussi remarquée à travers ses trois sous-régions ou territoires dont l'Itasy, l'Imerina centrale, le Vakinankaratra.

Dans un souci de pouvoir représenter au moins trois grands traits caractérisant l'Imerina, ces trois terroirs ou régions ont été l'objet d'une étude et analyse beaucoup plus approfondies. Le choix d'Ambohitrimanjaka (Anosimanjaka inclus) vient du fait que ce terroir est un des fiefs des héritiers de familles issues de l'aristocratie merina. Tandis qu'Ambohimandroso a été choisi car il fait partie d'un ancien *vodivona* du Vakinankaratra nord peuplé de migrants *merina*, surtout entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Le troisième cas étudié concerne la région d'Analavory (Itasy) qui est une ancienne terre de pâturage dans l'Itasy ayant connu une migration très poussée et une colonisation agraire très importante à partir du XX^e siècle.

L'attachement à la terre et à l'héritage foncier est l'un des traits caractéristiques communs à toutes les régions étudiées, aussi bien à Ambohimandroso, à Ambohitrimanjaka, et à Analavory. Par ailleurs, les différents modes d'accès à la terre peuvent être à l'origine des inégalités foncières. Comme il est mentionné auparavant, ces ressemblances sont les faits de l'histoire commune : l'unification politique, les origines du peuple, la culture et les coutumes. L'héritage, tout en conservant l'essence même des pratiques coutumières, évolue avec le système foncier en vigueur qui prévaut dans le pays. Tout d'abord, il relève du droit coutumier malgache, mais par la suite il subit les influences ou réformes engendrées par le droit moderne vers la fin de la monarchie merina et surtout à partir de la période coloniale. L'héritage par filiation directe, pratiqué dans les 75% des cas, est la formule la plus courante en Imerina. La terre se trouve toujours au premier rang par rapport aux autres héritages. Au moins, les 2/3 des déclarations de successions concernent en majeure partie des héritages de rizière ou de terre.

Les anciennes possessions terriennes des *andriana* et grandes familles *merina* commencent à décliner avec l'abolition de l'esclavage à la fin du 19^e siècle. Les *andriana* descendants de *Zanadranavalona* sont les premiers à subir les conséquences de l'abolition de l'esclavage à Anosimanjaka. On a vu qu'entre les années 1895-1903, ils s'empresent de vendre leurs héritages de rizière. Mais les grandes familles *hova* possesseurs terriens ne font pas exception et les descendants

de la famille d'*Andafiavaratra*, précisément les héritiers de Rainivoninahitriniony à Anosimanjaka ont été étudiés à titre d'exemple.

Par ailleurs, on peut dire qu'à la fin des années 1920, tout comme en Afrique noire, le secteur de l'économie de marché s'est étendu à l'ensemble du monde rural aussi bien en Imerina qu'à Madagascar, malgré la persistance des structures de l'économie de subsistance. Le recul de cette dernière est provoqué par les progrès imposés par le régime de l'exportation coloniale qu'est le commerce de traite. La région de l'Imerina, particulièrement les trois terroirs que nous étudions, n'échappent pas à ce nouveau système. C'est dans ce sens qu'ont été interprétées les tentatives de développement des cultures menées par le Pouvoir colonial, avec le concours des colons, et auxquelles participeront ou s'opposeront les paysans. A l'origine, le Pouvoir mise beaucoup sur la colonisation dans son action de propagande des cultures auprès des paysans autochtones. Les colons ont tenté leur chance en s'implantant en Imerina. Si la colonisation agraire a plus ou moins réussi dans l'Itasy, elle est, par contre, moins prospère dans le Vakinankaratra et l'Imerina centrale. Grâce à l'introduction de l'économie de marché, une petite-bourgeoisie rurale autochtone assez aisée émerge de la société hiérarchisée et se développe non seulement dans le Vakinankaratra mais aussi dans l'Imerina centrale et l'Itasy.

En outre, la colonisation a provoqué la destruction plus ou moins rapide des communautés paysannes précapitalistes, malgré les résistances que celles-ci opposent à une économie de marché qui les envahit sous différentes formes. Elles essaient de sauvegarder leurs institutions fondamentales, l'appropriation collective du sol, en particulier, elles tentent de préserver leur cohésion interne, de faire survivre, par exemple, les pratiques de l'entraide. L'intervention coloniale ne semble pas avoir perturbé fondamentalement le mode de vie paysan : le système d'autoconsommation paraît même parfois se survivre presque égal à lui-même.

L'implantation de la colonisation est à l'origine d'abus et de spoliations des terres et *tanindrazana*. Face à cela, l'immatriculation des terres appartenant aux malgaches de statut indigène connaît une ascension remarquable à partir des années 1930. Néanmoins, les possessions terriennes de droit coutumier restent prédominantes jusqu'ici. Entretemps, l'administration coloniale s'efforce non

seulement de mettre en place la colonisation agraire mais en plus elle cherche à développer les cultures de rente. Raison pour laquelle elle s'active à mettre en place une structure destinée pour les paysans. Il y a eu des résultats certes, mais aussi des échecs en général.

Avec le développement de l'économie du marché, les transactions foncières commencent à progresser, suscitant ainsi la montée de vente de terrains, rizières, et mêmes *tanindrazana* ou héritages de terre. Elles sont remarquables, surtout dans la région de l'Imerina centrale avec l'exemple d'Ambohitrimanjaka, puis dans les régions de l'Imerina (dont Analavory entre autres) qui sont des zones de migration et subissant une forte pression démographique. Tout cela constitue un grand facteur de mobilité foncière et sociale et favorise le développement du salariat lequel va remplacer progressivement l'ancien système de l'entraide dans les travaux agricoles tels que le *findramana* et le *valintanana*.

Face à ces mobilités foncières, il paraît que les anciennes propriétés terriennes ou les anciens héritages connaissent un déclin. Des faits qui ont été aperçus à Analavory, à Ambohimandroso, puis à Anosimanjaka-Ambohitrimanjaka. Les anciens propriétaires terriens ou propriétaires héritiers vont être dépossédés progressivement de leurs terres au profit des nouveaux acheteurs, soit des fonctionnaires ou commerçants, migrants en majorité. Tandis qu'à Anosimanjaka, l'emprise des *Zanadranavalona* sur les propriétés terriennes va diminuer. Il en est de même des héritiers de la famille d'Andafiavaratra.

Premièrement, il paraît que l'attachement au *tanindrazana* est encore vivace.. L'immatriculation des terres en général, et des *tanindrazana* en particulier, pourrait être interprétée moins comme l'expression d'une simple volonté des paysans de se conformer à la loi, ni une aspiration au progrès, plutôt qu'une réaction de défense (passive) à toute nouvelle tentative d'accaparement de terre, ou d'intrusion, surtout dans un contexte où le litige foncier atteint son paroxysme. C'est par crainte de perdre son *tanindrazana* que le paysan aurait été poussé à l'immatriculer selon les exigences de la loi, et en sont concernés les héritages de terre, puis les anciennes propriétés terriennes encore non titrées ni cadastrées.

Deuxièmement, cela nous montre aussi que nombreuses sont les terres dites de *tanindrazana* qui ne sont pas toujours immatriculées. Le nombre de propriétés ayant fait l'objet de demande de jugement ou de réquisition de terre en est un exemple avec un taux de 31,34%, soit le tiers des propriétés immatriculées entre 1960-2000. Autrement dit, au moins le tiers des propriétés terriennes en milieu rural, parmi les trois communes étudiées en particulier, et en Imerina en général, sont en majorité non immatriculées. Même dans tout Madagascar, seulement plus du tiers de toutes les terres sont immatriculées si l'on se réfère à d'autres sources officielles très récentes¹⁹.

Certes, il est indéniable que les mutations des propriétés terriennes progressent. Il en est de même de l'immatriculation des terres non titrées ni cadastrées. Néanmoins, elles sont relativement modestes, surtout parmi l'ensemble de propriétés terriennes acquises par succession ou par vente localisé dans ces trois communes, à Ambohitrimanjaka, Analavory, et Ambohimandroso.

Entretemps, des problèmes fonciers surgissent un peu partout en Imerina. Certains sont en rapport avec les anciennes concessions coloniales, d'autres liés aux conflits d'héritages en dehors des anciennes concessions coloniales. Certes, la « faim de terre » et le groupe des paysans sans terre ont déjà existé à l'époque du royaume merina, vers la fin du 18^e et le début du 19^e siècle. Probablement moins forte à l'époque -car ce groupe est encore minoritaire- cette « faim de terre » s'accroît progressivement sous la colonisation et connaît un soubresaut très remarquable au lendemain de la décolonisation.

A partir des années 1990, il paraît que les crises foncières s'aggravent de plus en plus en Imerina comme dans les autres régions de l'île. Parallèlement, on assiste à une résurgence de l'attachement aux *tanindrazana* et de leur protection face à la convoitise, sinon même aux tentatives des étrangers qui veulent accaparer la terre. Ce phénomène a des répercussions, tant sur le plan socio-économique que politique.

¹⁹ Les discours officiels à partir des années 2000 parlent seulement de 10% de terres immatriculées et cadastrées dans tout Madagascar

En somme, pour l'Imerina en général, la transformation du paysage agraire résulte à la fois de la dynamique foncière par le biais de l'héritage, et paysanne, en recevant en même temps les interférences des autres facteurs : politiques, économiques, et culturelles. Entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, la paysannerie et le paysage agraire de l'Imerina ont dû subir les premiers bouleversements qu'ils ont connus au lendemain de la colonisation. Tandis que les paysans et les *tanindrazana* auraient opposé des résistances au nouveau système colonial entre les années 1900 à 1960. Finalement, les *tanindrazana* et les paysans héritiers ont survécu, malgré les changements entamés tout au long de la période coloniale et accentués entre 1960 aux années 1990.

En fin de compte, cette étude suscite un double intérêt. Théoriquement, elle apporte des informations permettant d'approfondir la connaissance de la société rurale en Imerina, en particulier l'héritage foncier et la paysannerie. Pratiquement, l'étude pourrait servir d'outil et de document de base et contribuera au développement socio économique de la région, dans la mesure où elle permettrait à identifier les différentes catégories de paysan, et les différentes formes de propriétés. D'autant plus que la connaissance du poids de l'histoire et à fortiori, le poids de la tradition permettront aux décideurs et aux développeurs de bien maîtriser la problématique du développement en Imerina, voire d'améliorer l'efficacité de leurs actions futures.

BIBLIOGRAPHIE

A- METHODOLOGIE-OUVRAGES GENERAUX

1-Histoire économique et Sociale

- AYMARD, Maurice, Histoire rurale et histoire économique, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.79-111.
- BALANDIER G., Structures sociales traditionnelles et changements économiques, pp.1-14.
- CHEVALLIER, Raymond, Lecture du temps dans l'espace : topographie archéologie et historique, Paris, 2000, 229p.
- DEROUET, Bernard, Transmettre la terre, *Histoire et Sociétés Rurales*, n°2, 2^e semestre, 1994, pp.33-67
- DESCOLA, Philippe, L'anthropologie de la nature, *Annales HSS*, Janvier-Fevrier, n°1, 2002, pp.9-25.
- FABIANI, Jean Louis, Pour en finir avec la réalité unilinéaire : le parcours méthodologique d'Andrew Abotte, *Sociologie historique annales*, 2003, pp.549-565
- HAUDRICOURT, André Georges, La technologie en sciences humaines, Paris, 1987, Edition de la maison des sciences de l'homme, 347p.
- RUDOLF, Métier et changement de méthode d'analyse des dynamismes, Paris, 1973, 67p.

2-Histoire rurale

- BRUNET, Pierre, Géographie et histoire rurale : Les thèmes classiques, *Histoire et Sociétés rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.66-67.
- BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean, Marc.- Un renouveau pour l'histoire rurale, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1994, n°1, n°2, pp.7-10.
- BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean, Marc.- L'histoire rurale en question, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.11-18.
- BIANCHI, Serge, BRUNEL, Ghislain, FERDIERE Alain, Comptes Rendus, *Histoire et Sociétés Rurales*, pp.218-249.

- BEAUR, Gérard, L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme : *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1994, n°1, pp.67-97.
- GAVIGNAUD, Geneviève, L'apport de l'école des annales à l'histoire rurale de l'époque contemporaine, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.94-102.
- GOY, Joseph, Histoire des sociétés rurales et enseignement supérieur, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.94-111.
- GOY, Joseph, La place de l'histoire rurale : Histoire des sociétés rurales et enseignement supérieur, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.53-55.
- MORICEAU, Jean Marc, Etudier les sociétés rurales, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1994-2003, pp.7-26.
- MORICEAU, Jean-Marc, ARNOUX, Mathieu, Fléaux naturels et sociétés rurales : La nouveauté d'une histoire sans cesse recommencé, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 2001, n°15, pp.7-9.
- MORICEAU, Jean-Marc, BRUNEL, Les paysans vus d'en bas : Nouveaux regards sur les dominés, *Histoire et Sociétés Rurales*, 2^e semestre 2000, pp.7-9.
- MORICEAU, Jean-Marc, Le changement agricole : Transformations culturelles et innovation (XII-XIXe Siècle), *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1994, n°1, pp.37-66.
- POUSSOU, Jean-Pierre, L'agriculture alternative : A propos d'un livre de Joan Thirsk, *Histoire et Sociétés Rurales*, 2^e semestre 1999, n°12, pp.131-147.
- ROSSELLE, Dominique, La place de l'histoire rurale : A propos de l'enquête sur l'enseignement et la recherche en histoire rurale, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.49-52.

3-Ethnologie et Histoire

- ANTOINE, Annie, MORICEAU, Jean Marc, La carte, le texte et le paysage, *Histoire et Sociétés Rurales*, Paris, 1^{er} semestre 2002, n°17, pp.7-10.
- BALOGUN, O., L'ethnologie et l'histoire, *Tantara*, 1977, n°6, pp.3-24

- CASANOVA A., JEST C., RAVIS-GIORDANI G., *Ethnologie et Histoire : Forces productives et problèmes de transition*, 1975, pp.7-9.
- CASANOVA A., *Paysans et Machines à la fin du XVIIIe. Essai d'Ethnologie historique*, 1988, 380p.
- CHARLES, Parain, *Introduction, Ethnologie et Histoire*, 1975, pp.25-47.
- CHRETIEN, Jean Pierre, PRUNIER, Georges, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, 1989, 435p.
- GOURHAN, André Leroy, *Ethnologie évolutive ou ethno-histoire, Ethnologie et Histoire*, 1975, pp.11-13.
- HAUDRICOURT, André G., *La paille et la faucille le foin et la faux, Ethnologie et histoire*, 1975, pp.49-51.
- LE ROY, Ladurie, Emmanuel, *Le territoire de l'historien*, 1973, 542p.
- MAURICE, Agulhon (s. dir.), *Ethnologie et Histoire, Editions Sociales*, 1975, 575p.

4- Espace-Paysage-Territoires

- ANTOINE, Annie, MORICEAU, Jean Marc, *La carte, le texte et le paysage, Histoire et Sociétés Rurales*, Paris, 1^{er} semestre 2002, n°17, pp.7-10.
- BONNEMAISON, Joël, GAMBREZY, Luc, QUINTY-BOURGEOIS, Laurence (s.dir), *Les territoires de l'identité. Le territoire, lieu ou Frontière ? Géographie et cultures*, l'Harmattan, 1999, 315 p.
- BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean Marc, *Vers une histoire du paysage : L'espace d'un moment, Histoire et Sociétés Rurales*, 2^e semestre 1999, n°12, pp.7-10.
- CHOUQUER, Gérard, FAVORY, François, *Apports et limites de la lecture récurrente des parcellaires, Enquêtes Rurales*, 1998, n°4, pp.45-55.
- CHOUQUER, Gérard, *Le parcellaire dans le temps et dans l'espace, Etudes Rurales*, Janvier-Juin 2000, n°153-154, pp. 39-57.
- CHRISTIAN, S., DUSSART, F., GRILLET, W., *Les séances de travail sur le terrain, Comptes Rendus*, 29 Juin 1969, pp.451-459.
- DI MEO, Guy, *A la recherche des territoires du quotidien, Les Territoires du quotidien*, 1996, pp.35-41.
- GUILAINE, Jean, *Changeons d'échelles : pour la très longue durée, pour de large espaces, Etudes Rurales*, Janvier-Juin 2000, n°153-154, pp.9-21.

- MORICEAU., Jean-Marc, BRUNEL, Vers une histoire du paysage : L'espace d'un moment, *Histoire et Sociétés Rurales*, 2^e semestre 1999, n°12, pp.7-10.
- MEYNIER, André, Les paysages agraires, 1963, 2^e Ed, 199p.
- PERILLOU A., L'évolution du paysage rurale de la Normandie depuis le début du XIXe Siècle, *Le paysage rural de la Normandie*, Paris, pp.342-364.
- RENARD, Jean, Les mutations des campagnes, Paris, 2002, Coll. U., Armand Colin, 221p.
- TIZON, Philippe, Qu'est ce que le territoire ?, *Les Territoires du quotidien*, l'Harmattan, 1996, pp.17-34

5- Agriculture-Paysannerie

- BLANC PAMARD, Chantal, Pratiques Paysannes, perception du milieu et système agraire, *Dynamique des systèmes agraires à travers champs*, Edition Colloques et séminaires, Coll. ORSTOM, Paris, 1991, pp.101-138
- BLANC-PAMARD, Chantal, LERICOLLAIS, André, Dynamique des systèmes agraires à travers champs, Edition Colloques et séminaires, Coll. ORSTOM., Paris, 1991, 297 p.
- GARRIER, Gilbert, Paysages viticoles et paysages historiques, L'avenir des paysages européens, Paris, pp.149-154.
- LADON S., KAAAN J., ANTOINE C., SIG et Morphologie Mathématique Interface Arc info-visilog pour l'analyse de systèmes de culture, 378p.
- MENDRAS, Henri, La fin des paysans : Actes Sud, France, Janvier 1992, 437p.

B-Documents et ouvrages généraux sur Madagascar et l'Afrique

1-Madagascar

- BARTHOLOME, Le régime de la propriété foncière à Madagascar, Notes, Reconnaissances et Exploitations, 1899, pp.215-239
- BRUNET, Louis, Le cadastre indigène, Le service topographique de Madagascar et le cadastre indigène, pp.20-24.
- CAUET, Warquin, Etude des formes de l'action en faveur du paysannat à Madagascar : Fokon'olona 1902-1944, Tananarive, Août-Septembre, 1958, 203p.

- CAHUZAC, Albert, Essai sur les institutions et le droit malgache, Paris, 1900, 2 tomes, T.I, 1900, 506p.
- CHAPUS, G., S., Un homme d'Etat malgache : Rainilaiarivony, Paris, éd. Diloutremer, 1953, 442 p.
- COLONIE DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES, Rapport sur la situation générale de la colonie du 1^{er} Mars 1899 au 1^{er} Mars 1900, 1^{ère} partie, Rapport politique et administratif, Tananarive, 244p.
- COLONIE DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES, Rapport sur la situation économique de Madagascar pendant l'année 1901, commerce, industrie, agriculture, colonisation, Tananarive, 136p.
- DESCHAMPS (H.), Histoire de Madagascar, Berger-Levrault, Paris, 3^{ème} édition, 1972, 365p.
- DUMONT R., Evolution des campagnes malgaches, Quelques problèmes essentiels d'orientation et de modernisation de l'agriculture malgache, Tananarive, 1959, 235p.
- DESJEUX, Dominique, La question agraire à Madagascar : administration et paysannat de 1895 à nos jours, l'Harmattan, 1979, 195p.
- GALLIENI, Rapport d'ensemble du Général Gallieni sur la situation générale de Madagascar, Extrait du journal officiel de la République Française, T.I, Paris, 1899, 446p.
- GRANDIDIER, Alfred, Voyages à Madagascar, 1869, Notes et Souvenirs, ORSTOM, Tananarive, 1970, 257 ff.
- GRANDIDIER, Alfred, et Guillaume, Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar, Vol. 5 : Histoire politique et coloniale, T.I : De la découverte de Madagascar à la fin du règne de Ranavalona Ière (1861), (par Grandider, G.), Paris, 1942, T.II : Histoire des Merina (1861-1897), (par Grandider, G.), Tananarive, 1957, 417 p.
- ISNARD, Hildebert, Madagascar, Paris, Armand Colin, 1955, 219 p.
- JULIEN Gustave, Institutions politiques et sociales de Madagascar, d'après des documents authentiques et inédits, Ed.Guillemot, t.II, 1909, 375 p.
- LOTA, A., La propriété foncière à Madagascar et Dépendances, Tananarive, 1931, 2^e Ed, G. Pilot et Cie, 410p.

- M.F.Z.R., *Tantara ny Andriana eto Madagascar : Documents historiques d'après les manuscrits malgaches*, 2^{éd.} corrigée et augmentée, 1902, T.I, 482p. +T.II, 1243p.
- MADAGASCAR ET DEPENDANCES, Services économiques(Direction), *L'homme à la bêche à Madagascar ou le paysannat malgache*, Comptes-rendus du 3^{ème} congrès de l'Association Scientifique des pays de l'Océan Indien, Antananarivo, 1938, pp.89-92
- MADAGASCAR-Ministère de la Justice-Droit foncier, mis à jour au 31 Janvier 1998, Antananarivo, Imprimerie d'ouvrages éducatifs, 1999,418p.
- MALZAC, R.P., *Histoire du royaume hovade depuis des origines jusqu'à sa fin*, 1930, 645 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche-Programme National Foncier, *Lettre de Politique Foncière*, 2005, 15 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, *Loi N°2005-019 du 17 Octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres*, 18 p.
- MOLET, Louis, *La conception Malgache du monde, du surnaturel et de l'homme en Imerina*, 2 tomes, Paris, l'Harmattan,1979, T.I, 437p, T.II, 455 p.
- OLIVIER, Marcel, *Six ans de politique sociale à Madagascar*, Ed. Grasset, 1931, 273 p.
- RAINIANJANORO, *Fampanorian-tany sy Tantara maro samy hafa*, Tananarive, 1920, 53p
- RATSIRAKA, Didier, *Charte de la Révolution socialiste malgache*, 1975, 106p.
- VALETTE, Jean, *Les études historiques malgaches de 1940 à 1960*, Imprimerie Nationale, Tananarive, 1962, 15 p.)
- YOU, André, *Madagascar colonie française (1896-1936)*, Paris, 1931, 518p.

2-Afrique

- GASSE, Victor, *Les régimes fonciers africains et malgaches depuis l'Indépendance*, Paris, 1971, 333p.
- MONIOT, Henri, *Pour une histoire de l'Afrique Noire*, *Annales*, 17^e année, n°1, Janvier-Fevrier 1962, pp.46-64.

-NATIVEL, Didier, RAJAONAH, Faranirina, V., Madagascar et l'Afrique. Entre identité insulaire et appartenances historiques-Ed.Karthala : Nouvelle Imprimerie, France, Avril 2007,485p.

-POURTIER, Roland, *Afriques Noires*, Hachette, 2001, 255p

C-Etudes et Travaux sur la France et les autres pays

1-Histoire économique et sociale

-CROIX, Nicole, Mutations récentes de la propriété dans le Sud-est du Massif Armoricaïn, *Géographie Sociale*, Quelle campagne pour demain, 1990, pp.189-506.

-JOSEPH DU BOIS, Marie, *Les chefferies de Mare*, Paris, 1973, 815p

-MENDRAS, Henri, PERSE, Michel, *Le changement social : tendances et paradigmes*, Paris, 1983, Ed.Armand Colin, 284p.

2-Histoire rurale

-ALBRECHT, Susanne, L'habitat rural et les processus de transformation récents : un exemple lorrain, *L'avenir des paysages européens*, Paris, pp.185-193

-BERGER, Jean François, Les fossés bordiers historiques et l'histoire agraire rhodanienne, *Etudes Rurales*, Janvier-Juin 2000, n°153-154, pp.59-90.

-BEAUROY, JACQUES, Les Coke de Holkham Hall et l'essor du Norfolk Système of Husbandry, *Histoire et Sociétés Rurales*, 2^e semestre 1998, n°10, pp.9-45.

-BOISSINOT, Philippe, A la trace des paysages agraires, *Etudes Rurales*, Janvier-Juin 2003, n°153-154, pp.23-38.

-BONNAMOUR, Jacqueline, Terroirs en Bas-Auxois, *Cahiers Nantais*, n°43, 1998, pp.85-91

-BOURRIGAUD, René, *Le développement, agricole au 19^e siècle*, Nantes, 1994, 496p.

-BRUNET, Pierre, Le Terroir : Fin ou renouveau d'une notion, *Cahiers Nantais*, Université de Caen, n°43,1998, pp.7-70.

-BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean Marc, *Géographie et Histoire Rurale*, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, n°3, pp.65-77.

- BRUNEL, Ghislain., MORICEAU, Jean Marc, La place de l'histoire rurale, *L'histoire rurale en France*, 1983, pp.58-61.
- BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean Marc, Histoire et études rurales à la recherche de complémentarités, *Etudes Rurales*, Octobre-Décembre 1983, n°92, pp.105-107.
- BRUNET, Pierre, La contribution de la géographie à l'histoire rurale française, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1995, pp.25-30.
- BLOCH, Marc, Les caractères originaux de l'histoire rurale Française, Paris, 1988, Armand Colin, 316p.
- BRUNET, Michel, ROUGEMONT, Georges, ROUSSET, Denis, Les contrats agraires dans la Grèce antique, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1998, pp.211-245.
- BRUMONT, Francis, Propriété et exploitation de la terre en Grande-Bretagne, la terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne, 1998, pp.22-31.
- BRUNET, Pierre, Hypothèses sur l'origine de l'openfield, *Enquêtes Rurales*, 1998, n°4, pp.29-42.
- BRUNET, Michèle, ROUGEMONT, Georges, ROUSSET, Denis, Les contrats agraires dans la Grèce antique : Bilan histographique illustré par quatre exemples, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1998, n°9, pp.255-256.
- CHRISTIAN S., DUSSART F., GRILLET W., Comptes Rendus, Les séances de travail sur le terrain, 29 Juin 1969, pp.451-459.
- CONTIS, Alain, La Terre en France aux XVIIe et XVIIIe Siècles, la terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne de 1600 à 1800, Bordeaux III, 1989. pp.17-19
- CROIX, Nicole, Les parcellaires des régions de l'Ouest Français, *Enquêtes Rurales*, 1998, n°4, pp.79-99.
- DESPLANQUES, L'influence urbaine sur les paysages ruraux en Italie centrale, *Contribution à l'étude des paysages ruraux en Italie centrale*, Paris, Colin, 1969, n°4, pp.93-100.
- DI MEO, Guy, Territoire vécu et contradictions sociales : Le cas de la vallée d'Aspe (Pyrénées occidentales), *Les Territoires du quotidien*, 1996, pp.42-54.

- EUGENIE PETIT, Françoise, Comptes rendus, *Etudes Rurales*, n°143-144, 2003, pp169.
- FORMOSO, Bernard, Dieu du sol en Asie, *Etudes Rurales*, Juillet-Décembre 1996, n°143-144, pp.176.
- FRECHET, Hélène, Questions d'histoire- La Terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne de 1600-1800-Editions du temps, 1998, 347p.
- FRECHET, Hélène, OLIVIER, Laurence, Changement agraire et disparition de la paysannerie en Angleterre 1500-1800, London, 1976, 194p.
- GRILAINE, Jean, La très longue durée, *Etudes Rurales*, Janvier-Juin 2000, n°153-154, pp.265.
- GOSSIAUX, Jean François, Comptes Rendus, *Etudes Rurales*, 2003, n°143-144, pp.166-168.
- KOLENDO, Jerzy, Sur la houe dans l'agriculture des Romains, *Ethnologie et Histoire*, 1975, pp.53-62
- LEMEUNIER, Guy, Les ordonnances locales, Source d'histoire rurale dans la couronne de castille : une huerta en 1514, *Histoire et Sociétés Rurales*, Paris, 2^e semestre 1994, n°2, pp.182-189.
- MAILLOUX, Anne, Un contrat agraire à Lucques au début IXe Siècle, *Histoire et Sociétés Rurales*, 2^e semestre 1996, n°6, pp.117-125.
- MICHEL, Persée, L'analyse structurelle du changement rural, Paris, Ed.Le Harceleuse, coll.PUF, 1991, 220p..
- PICHOT, Daniel, L'occupation du sol en pays bocager, *Enquêtes Rurales*, 1998, n°4, pp.5-27.
- ROUSSET, Denis, BRUNET, Michèle, Les contrats agraires dans la Grèce antique : Bilan histographique illustré par quatre exemples, *Histoire et Sociétés Rurales*, 1^{er} semestre 1998, n°9, pp.211-245.
- RENARD, Jean, Les habits neufs de l'espace rural, *Sciences Humaines*, hors série, n°4, Nantes, Février-Mars 1994.

3-Paysage-Terroir

- Cahiers Nantais, Terroirs et Territoires, *Université Nantes*, n°43, 1995, 186p.

- DONTENWILL, Serge, Cadres de vie des paysans et prise en charge de l'espace agraire dans le Centre-Est de la France au temps de Louis XIV, Paris, 1997, 191p.
- FOUTREIN, Christiane, Société et paysage en Flandre au XVIIIe Siècle, L'avenir des paysages européens, Paris, pp.107-114
- GALLUSSER, Werner, Tendances actuelles dans le paysage agraire du Nord-Ouest de la Suisse, Institut de Géographie, Suisse, pp.179-186.
- ILESIC, Svetozar, Transformations récentes du paysage rural traditionnel en Slovénie, Le paysage rural de la Normandie, Paris, pp.227-229

D-Etudes et Travaux sur le foncier et la société rurale en Afrique

- BOLOGO (E.), Les transferts intergénérationnels et intrafamiliaux de la terre dans l'Ouest du Burkina Faso : modalités, mutations et enjeux fonciers. Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006. 17p.
- BEN SAAD, Abdallah, La femme est-elle simplement désavantagée ou totalement exclue lors du partage des biens fonciers dans la campagne tunisienne ? Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006, 9p.
- COUSINS, Tessa, Multiple tenure system: More complexes and more useful than duality: An approach to understand and work with the realities of tenure diversity in South Africa, *Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, 2006, 16p.
- CONAC, Gérard, CONAC Françoise (s.d.), La terre, l'eau et le droit en Afrique, à Madagascar et à l'île Maurice, avec le concours de Mireille Tavernier, Bruxelles, Bruyant, Universités Francophones, 1998,759p.
- COQUERY-VIDROVITCH, Cathérine, Les paysans africains : permanences et mutations, *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*, textes réunis par Cathérine Coquery-Vidrovitch, Publications du Laboratoire Connaissance du Tiers Monde de l'Université Paris VII,1980, pp. 25-38
- EBERHARD, Christoph, VERNICOS, Geneviève, L'enquête anthropologique du droit autour de la démarche d'Etienne Le Roy, 2006, Ed.Karthala, 611p.

-GASSE, Victor, Les régimes fonciers africains et malgaches depuis l'Indépendance, Paris, 1971, 333p.

-LE ROY, Etienne, KARSENTY, Alain, BERTRAND, Alain, La sécurisation foncière en Afrique : Pour une gestion viable des ressources renouvelables, 1996, Ed.Karthala, 388p

-LE BOIS E., LE ROY E., L'appropriation de la terre en Afrique Noire : Manuel d'analyse de décision et de gestion foncière, Paris 1991, 359p.

E-Etudes et Travaux sur Madagascar

1-Foncier-Paysannerie

-BERTRAND, Alain, AUBERT, Sigrid, TEYSSIER, André, Les enjeux du Programme National Foncier de Madagascar, La quête anthropologique du droit autour de la démarche d'Etienne Le Roy, Paris, 2006, Ed.Christoph Eberhard et Génévieve Vernicos, Edition Karthala, pp.193-219.

- BERTRAND, Alain., KARPE, Philippe., AUBERT, Sigrid., « Le statut juridique des terres : perspectives historiques et sociales », *Populations rurales et enjeux fonciers à Madagascar*, éditions Karthala-CITE, Paris, 2008, pp.35-57

-BLANC-JOUVAN, Aspects nouveaux de la propriété foncière en droit malgache, Annales de l'Université, N°1, Série droit et sciences économiques, 1963, pp33-75.

-BOUTONNE, Jean, « L'expérience de colonisation militaire à Madagascar au temps de Gallieni », *Omaly syAnio*, N°12,1980, pp.8-48

-CHAZAN-GILLIG, Suzanne, HAIDARALY, Dera, The Frontière of Land : La question foncière sur la côte Ouest malgache au Nord de la région du Menabe : Zone traditionnelle de migrations venant des différentes régions de Madagascar, *Colloque international : Les frontières de la question foncière, Montpellier*, 2006, 9p.

- ESOAVELOMANDROSO, Manassé, « Territoires et troupeaux des Temitongoa », *Histoire et organisation de l'espace, CRA n°7*, pp. 47-56

-EVERS, Sandra, National législation and Local Practices :

- Competing Jurisdictions in Land Management in Madagascar, Colloque international “Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues”, Montpellier, 2006, 19 p.
- EVERS, Sandra J.T.M., The Meaning of Land in Identity Formation and Consolidation in the Extreme Southern Highlands of Madagascar, *Colloque international “Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues”*, Montpellier, 2006, 32 p.
- FAO, Rapport sur « paysans sans terre » et accès à la terre à Madagascar, Jureco, Antananarivo, 1988, 101 p.
- FREMIGACCI, Jean, « Politique sociale » et paysannerie : un projet de modernisation de l’habitat rural vers 1940 », *Histoire et organisation de l’espace, Cahiers du CRA*, n°7, pp. 107-125
- KOERNER, Francis, Documents statistiques des concessions domaniales accordées à Madagascar aux Français, Malgaches et étrangers asiatiques (1899-1960), *Revue Française d’histoire d’outre-mer*, n°297, T.LXXVIII, 1992, pp.561-577.
- KOERNER, Francis, Réserves indigènes et périmètres de colonisation à Madagascar (1895-1960), *Revue française d’histoire d’outre-mer*, 1^{er} semestre 2001, t.88, n°330-331, pp.91-102.
- LE BOURDIEC, Françoise, Hommes et paysage du riz à Madagascar, Thèse, Etude de Géographie humaine, Ed. F.T.M, 1974, 1059p.
- LOMBARD, Jacques, ORSTOM, Le territoire image portée de l’imaginaire social (Madagascar), *Les territoires de l’identité. Le territoire lien ou frontière ? T.I*, Géographie et cultures, l’Harmattan, 1999, pp.205-213.
- MUTTENZER, Frank, Coutume ancestrale et droit coutumier : problèmes de connaissance et de reconnaissance de la propriété foncière à Madagascar, *Colloque international “Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues”*, Montpellier, 2006, 19 p.
- RABEARIMANANA Lucile, La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l’indépendance 1930-1958, thèse d’Etat, en 3 tomes, Université Paris VII, 1995, 905p.
- RARIJAONA, René., Le concept de propriété en droit Foncier de Madagascar (Etude de Sociologie juridique), Paris, évolutions Cujas, 1967,306p.

-RAHARISON, Lucien, Paul, Colonisation et Vulgarisation agricole dans la région du lac Alaotra (1920-1956), mémoire de maîtrise, U.E.R. d'histoire, Etablissement d'Enseignement Supérieur des Lettres, Université de Madagascar, 1988, 135p.

Annexes

-RAISON, Jean, Pierre (s.dir.), Paysanneries malgaches dans la crise, Ed. Karthala, Paris, 1994, 385p.

-RAZAFINDRABE, Maminiaina, Logiques lignagères capitaliste et socialiste chez les paysans malgaches, Université Paris VII, 1989, en 3 T., T.1, 213F.

- SANDRON, Frédéric, Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar, éditions Karthala-CITE, Paris, 2008, 238p.

2-Economie-Société

- Andriamananjara, Rajaona, « Prix du riz et niveau de vie à Madagascar : 1950-1983 », *Bulletin de l'Académie Malgache*, N°62/1-2, 1984(1986), pp.25-75

- CAMPBELL, Gwyn, « Madagascar and the slave trade(1810-1895) », *Omalý sy Anio*, n°s 17-18-19-20, Antananarivo, 1983-1984, pp.279-309

-CHEFFEAUD P., L'enseignement des indigènes à Madagascar, Paris, 1930, 17p.

-DOMENICHINI, Jean Pierre, « Tribu, ethnie, nation à Madagascar : Peut-on corriger les dénominations? », *Les territoires de l'identité. Le territoire lien ou frontière ?*, T.I, Géographie et cultures, l'Harmattan, 1999, pp.15-30

- ESOAVELOMANDROSO, Faranirina, V., « Politique des races et enseignement colonial (jusqu'en 1940) », *Omalý sy Anio*, n°s 5-6, Antananarivo, 1977, pp.245-256

- ESOAVELOMANDROSO, Faranirina., ESOAVELOMANDROSO, Manassé., DOMENICHINI, Jean.Pierre., « L'histoire malgache aujourd'hui et demain », *Omalý sy Anio*, Antananarivo, 1977, n°s 5-6, pp.5-15

- ESOAVELOMANDROSO, Manassé, Une arme de domination : le tribalisme à Madagascar XIXè-XXè siècle, *Les territoires de l'identité. Le territoire lien ou frontière ?*, T.I, Géographie et cultures, l'Harmattan, 1999, pp.259-266.

-ESOAVELOMANDROSO, Manassé, Les changements économiques à Madagascar à la fin du XIXème siècle, *Recherches pour le développement, série Sciences de l'homme et de la Société*, Antananarivo, N°4, pp.5-12

- FENARD, Guy, Les Indigènes fonctionnaires à Madagascar, Etude historique de législation et de politique coloniale, Paris, 1939, Ed.Jolibois, 278p.
- FAUROUX, Emmanuel, Comprendre une Société Rurale : Une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest Malgache, Ed. Collection Etudes et travaux, Coll. GRET, Paris, 2002,152p.
- HUGON, Philippe, La crise économique à Madagascar, Afrique Contemporaine, 26 Année, Octobre-Novembre 1987, N°144, Paris, pp.3-22
- L'Enseignement à Madagascar, *Revue Française d'études politiques africaines*, Avril 1970, n°52, pp.57-76.
- OTTINO, Paul, Les Champs de l'ancestralité à Madagascar, Parenté, alliance et Patrimoine, Coll.ORSTOM, Paris, 1999, 685p,
- POURCET, Guy, La dynamique du sous développement à Madagascar, Thèse d'Etat, sciences économiques, 1982,750p.
- RABEARIMANANA Lucile, La vie rurale à Madagascar de la crise de 1930 à la veille de l'indépendance 1930-1958, *Bulletin de l'Académie Nationale des Arts*, n°73-112, Tananarive, 1995, pp.87-89.
- RABEARIMANANA Lucile, La crise de 1930 dans la plaine de Marovoay. Manifestations sur le plan économique et répercussions sociales (1927-1939), Omaly sy Anio, N°s 17-20, 1983-1984, Antananarivo, Département d'Histoire, pp.433-459.
- RAHARIJAONA, Henri, « Les mutations politiques et sociales dans les sociétés contemporaines et leurs effets sous l'évolution du droit », *B.A.M., Antananarivo*, 1991, N°69/1-2, pp.19-25
- RAISON, Françoise, Les souverains de Madagascar, l'histoire royale et ses résurgences contemporaines, Paris, 1983, 476p.

3-Etudes et travaux sur l'Imerina et les Hautes terres

- ALBENQUE, D., Culture paysanne sur les plateaux malgache, IRAM, n°358, Tananarive, Décembre 1971,
- BDPA, Etude des méthodes de gestion du périmètre d'Onivé, 1963, 101p.
- BIDOU, Jean Etienne, DROY, Isabelle, RASOLOFO, Patrick, Inégalités sociales et inégalités foncières : les défis de la sécurisation foncière à Manjakandriana

- (Madagascar), Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006, 25p.
- BIED-CHARRETON, M. (sous la direction), Plaine de Tananarive, démographie, structure foncière, structure des exploitations, en 4 tomes, Tome 2 : Les Hommes, ORSTOM, 1967
 - BIED-CHARRETON, M., Contrastes naturels et diversités agraires aux environs de Betafo (Madagascar) », *Terroirs Malgaches, Etudes Rurales*, janv.-sept.1970, N°s 37-38-39, ORSTOM, pp.378-396
 - BLANC -PAMARD, Chantal, Hautes terres centrales de Madagascar, Les Savoirs du territoire en Imerina, *Dynamique des systèmes agraires à travers champs*, Edition Colloques et séminaires, Coll. ORSTOM, Paris, 1991, pp.57-78
 - BLOCH, Maurice, Organisation Sociale de l'Imerina avant le règne de Radama Ier, *Annales de l'Université Madagascar*, 1967, n°7, pp.119-132.
 - BLOCH, Maurice, Placing the dead : tombs, ancestral villages, and kinship organization in Madagascar, London, New York, Seminar Press, 1971, 241 p.
 - BONNEMAISON, Jean. « Des riziculteurs d'altitude. Tsarahonenana, village de l'Ankaratra, Madagascar », in : *Terroirs Malgaches, Etudes Rurales*, janv.-sept.1970, N°s 37-38-39, ORSTOM, pp.326-339
 - CABANES R., Evolution des formes sociales de la production agricole dans la plaine de Tananarive, 1973, 73p.
 - CAROL Jean, Chez les Hova : au pays rouge, Paul Oldenbourg, 1898,431p.
 - CHARMES, Jacques, La monographie villageoise comme démarche totalisante : application à la paysannerie des hauts plateaux malgaches, *Revue Tiers-monde*, Juillet-Septembre 1973, t.XIV, n°55, pp.639-652.
 - CHAPUS G.S., Tananarive au siècle dernier, *Revue de Madagascar*, Juillet 1941, n°30, pp.47-57
 - CONDOMINAS Georges, Fokon'olona et Collectivités rurales en Imerina, Ed.Berger-Levrault, Paris (VIème), 1960, 231p.
 - DECOMARMOND, Patrice, Le village et l'histoire, *Annales de l'Université de*

Madagascar, Série Lettres et Sciences humaines, 1970, n°11, pp.57-67.

-DELENNE, Michel., Terroirs en gestation dans le Moyen Ouest malgache, *Terroirs malgaches, Etudes Rurales*, Janv-Sept. 1970, N°s 37-38-39, pp.410-448

- DEZ, Jacques, Elements pour une étude sur les prix et les échanges de biens dans l'économie merina ancienne, *Bulletin de l'Académie Malgache*, T.48, N° 1-2, 1970(1972), pp. 41-85

-DEZ, Jacques, La monarchie merina et le développement agricole, *Terre Malgache*, N°10, Juillet, 1971, 265p.

- DOMENICHINNI, Jean, Pierre, RAFOLO, Andrianaivoarivony, « Aspects de la vie quotidienne sur les Hautes Terres centrales malgaches entre le XI et le XX^e siècle », *Nouvelles du Centre d'Art et d'Archéologie*, Antananarivo, n°9, 2003, pp.19-24

-DOUESSIN, René. Géographie des plaines d'Antananarivo, Université de Tananarive-Madagascar, 1975, 221 p.

- ESOAVELOMANDROSO, Faranirina, « Discours colonial et transformations de l'espace urbain : Tananarive dans l'entre-deux guerres », in : *Histoire et organisation de l'espace*, CRA n°7, pp 83-101

-ESOAVELOMANDROSO, Manassé, A propos des groupes paysans en Imerina, *Omalv sy Anio*, N°15, Département d'Histoire, Université de Madagascar, Antananarivo, 1982, pp.19-29.

- FAUROUX, Emmanuel, « Dynamiques précoloniaux et transformations actuelles d'une communauté villageoise du Vakinankaratra », *Cahiers du Centre d'Etudes des Coutumes*, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, Université de Madagascar, 1974, pp.61-91

-HERWE, Rügen, Planification participative de la gestion des terroirs et exploitation durable des ressources naturelles : une étude de cas sur les hautes terres de Madagascar Eschons: Deutsche Gesellschaft für Technisch Zusammenarbeit, 2004,182p.

-JACOB, Guy, « Influences occidentales en Imerina et déséquilibre économique avant la conquête française », *Omalv sy Anio*, n°s 5-6, pp.223-231

- JACOB, Guy, « L'abolition de l'esclavage à Madagascar : les perspectives françaises », *colloque international sur l'esclavage*, Antananarivo, 1996, pp.259-272
- MOTTET, Guy, L'Itasy à la fin du XIXe siècle, *Revue de Géographie de Madagascar*, 2^e semestre 1969, n°15. pp.53-79
- U.P.D.R., Monographie du Vakinankaratra, Antananarivo, 2003, 133 p.
- OMRANE, Mustapha, La gestion foncière dans les Hautes Terres malgaches : Quels enseignements pour une sécurisation durable des droits ? *Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, 2006, 16 p.
- OMRANE, Mustapha, Transmission de la terre, logiques socio-démographiques et ancestralité au sein d'une population rurale des Hautes terres de Madagascar, thèse, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Sorbonne, Université Paris V-René Descartes, Paris, 2007, 396 p.
- PACAUD, Pierre Loïc, Un culte d'exhumation des morts à Madagascar : le famadihana. Anthropologie psychanalytique, thèse, l'Harmattan, 2003, 356 p.
- PAVAGEAU, Jean, Jeunes paysans sans terres, L'exemple malgache, Une communauté villageoise en période révolutionnaire, l'Harmattan, publié avec le concours de l'Université de Perpignan, 1981, 207p.
- PEBARTHE, Josiane, Ambatolampy et son environnement rural, mémoire de maîtrise, 1972, 98 p.
- RABEARIMANANA Lucile, « Une expérience de développement rural dans les années 1950 : les collectivités du Vakinankaratra », *Omalysy Anio*, juillet-Décembre 1982, N°16, pp.101-121
- RABEARIMANANA, Lucile, Désorganisation économique et restructuration sociale : Le district de Manjakandriana (Antananarivo) pendant la seconde guerre mondiale, *Omalysy Anio*, n°29-32, Antananarivo, 1989-1990, pp.433-456
- RABEARIMANANA Lucile, « La société rurale du Vakinankaratra dans la lutte contre le pouvoir colonial à Madagascar(1945-1960) », *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est(XIXè-XXè siècle)*, Actes du Colloque de Bujumbura(17-24 octobre 1989),

Département d'Histoire de l'Université du Burundi, collection « Hommes et Sociétés », Editions Karthala, Paris, 1991, pp.117-134

RABEARIMANANA Lucile, Les descendants d'andevo dans la vie économique et sociale au XXème siècle : le cas de la plaine d'Ambohibary Sambaina, *L'esclavage à Madagascar : aspects historiques et resurgences contemporaines*, Antananarivo, 1997, pp.291-302.

RABEARIMANANA Lucile, « Les descendants d'affranchis dans les quartiers Ouest d'Antananarivo : un siècle de luttes pour la survie », *Esclavage et abolition dans l'Océan Indien (1723-1860)*, Actes du colloque de Saint-Denis de La Réunion, organisé par l'Université de La Réunion en collaboration avec le Conseil Général et le Conseil Régional de la Réunion, 4-8 Décembre 1998, L'Harmattan, 2002, pp.115-127

-RABENJAMINA, Androvakely, Tantaran'Andriana-Andriamangarira Mpanjaka fahagola tao Antsahadinta sy ny Zanamangarira taranany, Tananarive, 1950, 19p

-RAHARIJAONA, Henri, Aspects nouveaux du droit des successions, *Bulletin de L'Académie Malgache*, Tananarive, T.47, 1969, pp.1-6

-RAHARIJAONA, Suzanne.- VERIN, Pierre, Le système de parenté Merina, Essai d'analyse, *Annales de l'Université de Madagascar, Série Lettres et Sciences humaines*, 1964, n°2, pp.102-113.

-RAHARISON, Lucien, « Dualité entre héritage et vente de terres dans l'accès à la terre. Le cas de l'Imerina (hautes terres centrales de Madagascar) », Colloque international, *Les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques*, Montpellier, 2006, pp.4-17

-RAHARISON, Lucien, « L'héritage Foncier en Imerina (Hautes Terres Centrales de Madagascar) », *Foncier et population*, sous la direction de Frédéric Sandron, Alain Bertrand, éditions Karthala- CITE, Paris, 2008, pp.167-181

-RAISON, Jean Pierre., Les hautes terres de Madagascar et leurs confins occidentaux Enracinement et mobilité des sociétés rurales, 1984, Thèse d'Etat, Ed.Karthala, coll.ORSTOM, T.I, 649p, T.II, 607p,

- RAJAONSON, François, « Séquelles et résurgences de l'esclavage en Imerina », colloque international sur l'esclavage, Antananarivo, 1997, pp.346-355
- RAKOTO, Ignace, « Etre ou ne pas être : l'andevo esclave, un sujet de non-droit », *colloque international sur l'esclavage*, Antananarivo, 1997, pp.65-83
- RAKOTO, Ignace, « Parenté et mariage en droit traditionnel malgache », P.U.F., Travaux et recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, série Afrique, 1971, 144p.
- RAKOTONDRABE, Daniela, Tovonirina, « L'oligarchie merina, les anglais et la traite des esclaves. Contraintes et enjeux de l'affranchissement des Mozambiques à Madagascar(1865-1878) », *colloque international sur l'esclavage*, Antananarivo, 1997, pp. 211-232
- RAKOTONDRA SOA, Tseheno, La dynamique incertaine de l'agriculture dans le district de Miarinarivo, mémoire de DEA, Département de Géographie, Antananarivo, 2006, 96 p.
- RAKOTO-RAMIARANTSOA, Hervé, La dynamique des paysages sur les hautes terres centrales malgaches et leur bordure orientale. Paris-Nanterre, Université de Paris X, thèse de doctorat de géographie, 1991, 333F.
- RAKOTO-RAMIARANTSOA, Hervé, Chair de la terre, œil de l'eau : Paysanneries et recompositions de campagnes en Imerina (Madagascar), Paris, ORSTOM, 1995, 370p.
- RAISON Jean Pierre, Les hautes terres de Madagascar et leurs confins occidentaux-Enracinement et mobilité des sociétés rurales, Thèse d'Etat, 1984, Coll.ORSTOM, Ed.Karthla, T.I, 649 p., T.II, 649 p.
- RAISON-JOURDE, Françoise, Bible et Pouvoir à Madagascar au XIX^e siècle : Invention d'une identité chrétienne et construction de l'Etat (1780-1880), Paris, 1991, Ed.Karthala, 840p.
- RAISON-JOURDE, Françoise, « Familiarisation de l'esclavage, asservissement des libres. Le paradoxe merina d'une mutuelle privation du désir de

liberté(Madagascar, XIX^e siècle) », colloque international sur l'esclavage, Antananarivo, 1997, pp.117-130

-RAJAONAH, Faranirina, « Des rizières à la ville. Les plaines de l'Ouest d'Antananarivo dans la première moitié du XX^e siècle », *Omalv sy Anio*, N° 29-32, 1989-1990, pp.321-335

- RAMANANTSOA RAMARCEL, Benjamina, « Mainty=andevo, un amalgame statutaire de l'Imerina », colloque international sur l'esclavage, Antananarivo, 1997, pp.145-160

- RAMIANDRASOA, Fred, « Un aperçu sur la vie quotidienne des esclaves en Imerina au XIX^e siècle », colloque international sur l'esclavage, Antananarivo, 1997, pp.85-93

-RANDRIANARISON, Haga., La cartographie des remaniements territoriaux de l'Imerina à partir des textes officiels de 1896 à 1905, mémoire de maîtrise, Histoire, Antananarivo, 2006,181p.

- RANTOANDRO, Gabriel, Andriamiarintsoa, « Après l'abolition de l'esclavage à Madagascar. Le devenir immédiat des esclaves émancipés », colloque international sur l'esclavage, Antananarivo, 1997, pp. 273-289

- RASAMUEL, David, L'ancien Fanongoavana, thèse de 3^{ème} cycle, Université de Paris I(Panthéon-Sorbonne), 1984, 454 p.

- RATSIMBAZAFY, Njiva, Harivelo, La propriété foncière à Betafo au début de la colonisation (1896-1914), mémoire de maîtrise, Département d'Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université d'Antananarivo, 2007, 182p.

-RAZAFIMPAHANANA, Berthin, La tradition Merina, Essai de conceptualisation, Annales de l'Université de Madagascar, *Série Lettres et Sciences humaines*, 1967, n°7, pp.63-71.

-RAZAFIARIJAONA, Jules, La question foncière dans l'Itasy, 1994, 39p

-RAZAKARIVONY, Roland, B., Le Fokonolona et le développement économique, *Tantara*, Revue de la Société d'histoire de Madagascar, Antananarivo, 1975, pp.1-53.

- RAZAFIMAHATRATRA, Voniharilanto, -Paysage et peuplement des anciennes concessions coloniales d'Analavory (Région de l'Itasy), mémoire de Maîtrise, Université d'Antananarivo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 2006, 100 p.
- RAZAFIMPAHANANA, Berthin, Attitude des merina vis-à-vis de leur tradition ancestrale, 1967, 176p.
- RAZAFINDRALAMBO, Lolona, N. «Construction d'identité et relations de dépendance : descendants d'anciens maîtres et descendants d'anciens « esclaves » en Imerina». TALOHA, numéro 14-15, 28 septembre 2005, <http://www.taloha.info/document.php?id=131>
- RAZAFINTSALAMA, Adolphe, Les Tsimahafotsy d'Ambohimanga, Organisation familiale et sociale en Imerina-Madagascar, thèse de 3^e cycle, Etablissement d'Enseignement Supérieur des Lettres, Université de Madagascar, Cahiers du Centre de Sociologie et d'Anthropologie, Tananarive, 1973, 305 f.
- RAVONIHAROSON Sylvie, ROBINSON Josiane, ANDRIANETRAZAFY Hemerson, RAZAFINDRAKOTO Jean P., SOLONDRAIBE Thomas, WING-KONG Léonce, «Anosimanjaka et le Culte de RANAVALOTSIMITOVIAMINANDRIANA»,
Omalysy Anio N°29-32, 1989-1990, pp.131-137
- RAZANABOLOLONA, Saholy, Corvées et activités productrices en Imerina à la fin du XIX^e siècle, Essai d'approche régionale, mémoire de maîtrise d'histoire, 1989, Paris VII.
- VOGEL, Claude, Organisation familiale et territoriale en Imerina orientale, thèse de 3^e cycle, Etablissement d'Enseignement Supérieur des Lettres, Université de Madagascar, Cahiers du Centre de Sociologie et d'Anthropologie Sociale, Tananarive, 1973, 235 f.
- WURTZ, Jacqueline, Structures foncières et rapports sociaux dans la plaine de Tananarive, Paris, ORSTOM, 1973, thèse de 3^e cycle, Géographie, Paris I, T.1 281p.

-WURTZ, Jacqueline, « Terroirs Malgaches : Evolution des structures foncières entre 1900 et 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar) », *Etudes Rurales*, Janv.-Sept.1970, n°37-38-39, Coll.ORSTOM, pp.449-479.

B- LES SOURCES D'ARCHIVES DE MADAGASCAR

Les principaux outils de base de nos travaux et études sont constitués en premier lieu des registres d'actes de toutes natures : successions, contrats, ventes, notoriété, donations, testaments, partages. Il s'agit, en général, des registres établis par des gouverneurs malgaches à la fin du XIXe siècle et au début du XXème siècle. Ils vont être relayés par la suite par les registres établis au niveau des cantons et des communes. Nous avons étudié aussi, en parallèle, les registres des domaines : livres fonciers, cadastres, procès verbaux collectifs de bornage (PVCB), plans cadastraux. Les premiers problèmes rencontrés pour l'étude de ces sources sont leur dispersion et leur chronologie, sans parler de la longueur de temps que nous avons mis pour exploiter ces registres éparpillés dans plusieurs localités différentes. En effet, les registres d'actes de toutes natures intéressant la période des années 1890 aux années 1930 sont déposés aux Archives Nationales Malgaches à Tsaralalàna, tandis que ceux de la période postérieure commençant à partir des années 1960 se trouvent aux bureaux des Arrondissements administratifs (ex-cantons) ou au bureau des communes. Nous avons rencontré aussi des difficultés quant à l'exploitation des registres d'actes intéressant la période 1930-1960. Souvent, ils sont conservés au bureau d'un arrondissement administratif s'il s'agit d'un ancien chef lieu de district, ou parfois même introuvables. Enfin, le dernier problème que nous avons rencontré également est celui de l'accès à ces différentes sources. Même muni d'une autorisation spéciale (celle du Chef de district ou du Directeur des Domaines selon le cas), il n'a pas été si facile de pouvoir les consulter pour raison de confidentialité de ces registres. Ce qui nous a amené, par conséquent, à écourter le temps mis pour la consultation de ces documents se trouvant dans les bureaux sus-cités. Il va de soi que dans tout cela, certaines périodes sont très riches en informations et étudiées profondément tandis que d'autres le sont moins.

B- ARCHIVES NATIONALES MALGACHES (A.N.M.)

1-SERIE D : Cabinet Civil

D191 : Statistiques, graphiques, document émanant des Régions et Services

D119 : Service de l'Agriculture (Antananarivo)

D40 : Monographies adressées par les Gouverneurs au Premier Ministre Rainitsimbazafy-Monographie de Marovatana(1897)

D123 : Rapports annuels (1930)

D248 : Cartes et plans (1904-1923), Service géographique

2-SERIE D : Affaires Politiques

D451 : Province de l'Itasy (1903-1925)

D472 : Province de Vakinankaratra (1897-1944)

3-SERIE L : Affaires Economiques

a) Situations agricole et alimentaire

757- Organisation de la production à Madagascar

- Situation alimentaire (1946)

- Mise en valeur de Madagascar (1918-1933)

b) Situation économique

- Aperçu de la situation économique (1944)
- Mise en valeur de Madagascar (1918-1933)
- Etat de mise en valeur de la colonie (1937-1938)

759- Etude de la situation économique de la grande île et dans les moyens susceptibles de l'année libre (1936)

- Rapports sur la situation de Madagascar (1943)
- Note sur la situation économique de Madagascar mis en valeur de Juillet (1954)

c) Rapports économiques-correspondance

756- Rapports sur la situation agricole et commerciale dans les provinces (1921-1922)

65- Registre d'enregistrement de la correspondance à l'arrivée

813- Correspondance (1957)

- Correspondance (1931-1947)

760- Rapports économique (1915)

- Rapports annuel (1921-1922)
- Etude sur l'économie malgache (1938)

d) Bureau de Coordination Domaniale

25- Situation domaniale (1947)

812- Etude de divers dossiers domaniaux

816- Transmission de dossiers domaniaux (1958)

809- Mise en valeur de terres vacantes (1956)

811- Fiche de récupération de terre (1956-1957)

810- Renseignement domanial et son utilisation en vue de la récupération de terres meubles (1956)

-Reconnaissance domaniale (1957-1964)

4-Service de l'agriculture N°37

a) Domaines

683- Dossier de principe (1941-1953)

988- Dossiers de principes (1952-1955)

11-Textes et circulaires relatives aux attributions, ventes, mise en valeur des concessions domaniales (1919-1945)

- Titre provisoire (1956)

26- Titre définitif (1956)

- Propriétés appartenant à la colonie Tananarive (1936-1943)

- Concessions dans la province de Tananarive

24- Concessions de moins de 100 Ha et plus abandonnés ou insuffisamment mis en valeur (1957)

-Concessions de moins de 10000 Ha abandonnés ou insuffisamment mis en valeur (1958)

b) Rapports

42- Tananarive (1920-1937)

45- Rapports sur la culture de la pomme de terre (1929-1943)

- Rapports mensuels (1931-1950)
- Rapports de la propagande agricole (1933-1936)
- Programme et rapport de terrain (1933-1950)
- Rapports sur la situation rizicole (1933-1951)
- Rapports sur la situation agricole (1938-1947)

5-Service Provincial de l'agriculture de Tananarive N°70

- District d'Ambohidratrimo

715- Rapport hebdomadaire (1940)

643- Groupement des collectivités du district d'Ambohidratrimo

- District de Miarinarivo

Secteur d'Analavory

793- Rapports mensuels (1930-1950)

1114- Collectivité autochtone rurale d'Analavory

946- Rapport hebdomadaire (1946-1956)

947- Rapports mensuels (1946-1956)

- Circonscription agricole du Vakinankaratra

815- Rapports sur la culture de la de pomme de terre (1929-1943)

817- Rapports annuel (1935-1957)

820- Rapports mensuels (1958)

- Poste d'Antanifotsy

821- Rapports mensuels (1935-1953)

- Charrues

1173- Demande de charrue (1928-1963)

- Charrues (1949-1957)

- CRAM

988- Dossiers de principes (1952-1955)

- Circonscription agricole de l'Itasy

1122- Renseignements cultureux (1949-1951)

- Cartes : Plans cadastraux du canton Ambohimandroso-1945

916- Plan cadastral du district (1957)

909- Plans cadastraux du canton d'Ambohimandroso (1945)

678- Secteur d'Ambohimandroso

Débiteur d'engrais (1956-1960)

- Cartes (1948)

-Circonscription agricole de l'Imerina

643- Groupement des collectivités du district d'Ambohidratrimo

449- Secteur d'Ambohitrimanjaka prêt arrondis (1957-1959)

-Actes de prêt (1959)

-Prêts refusés (1957-1959)

-Les débiteurs (1957-1959)

-Prêts non remboursés (1958-1959)

6-Domains

683- Dossier de principe (1941-1953)

-Constat de mise en valeur (1938-1953)

-Colonisation

- Liste des colons de la circonscription agricole de Tananarive (1933)

- Colonisation à Tananarive (1936-1940)

- Colonisation à Miarinarivo (1941-1942)

- Attribution de terre de colonisation

- Colonisation réunionnaise (1946)

- Liste des colons européens de divers districts de la région de Tananarive avec mention de la superficie exploitée par chacun d'eux (1946)

- Liste des colons de statut européen du district d'Antsirabe (1944)

- Terrain disponible pour la petite colonisation européenne (1945)

- Visite des concessions européennes (1952)

684- Fiche des concessions européennes

7- Actes

a)-Ambohitrimanjaka

- Ventes V (1895-1903)
- Ventes V1906 (N°1-35)
- Contras X (1896-1903)
- Ventes V (1928-1930)
- Contras X Anosimanjaka (1902-1903)

b)-Antanifotsy

- Ventes V (1920-1926)
- Ventes V (1904-1919)
- Actes G+W (1913-1931) sauf (1922-1926)
- Contras X (1903-1914) sauf 1904

c)-Ampitatafika- Antanifotsy-Abatolampy

- ActesX+V (1921-1929)

d)-Ambatolampy

- Ventes V (1918-1925)

e)-Miarinarivo

- Ventes V (1915-1932)

8-Monographies

- Tananarive Banlieue (1950-1962), n°572-588.
- Tananarive Banlieue (1966-1968), n°1298-1301.
- Ambohidratrimo (1950-1969), n°442-455.
- Ambohidratrimo (1966-1973), n°745-749.
- Manjakandriana, n°529 à 539.
- Manjakandriana, n°1134-1138.
- Ambatolampy n°433-445 (1950-1989)
- Ambatolampy n°714-720(1950-1989
- Miarinarivo n°540-554(1949-1969), n°1167-1174(1967-1972)
- Imerina Centrale, Communes rurales, n°590-594(1964)
- Antanifotsy (1957-1970) n°480-495)

B-Archives domaniales

1) Circonscription domaniale et foncière de Miarinarivo

a-Service des Domaines

Livre foncier Série L

- Vol. 2 : avant 1940 (en très mauvais état) dont on n'a consulté que 136 L à 137 L
- Vol.3 : 100L-147L (1940-1950)

- Vol.4 : 148L-196L (1940-1950)

- Vol.5 : 197L-246L (1950)

- Vol.18 : 831L-880L (1978)

- Vol.19 : 881L-930L (1984)

- Vol.20 : 941L-990L (1984)

- Vol.22 : 1040L-1089L (1984)

b- Service Topographique

- Procès verbal collectif de bornage : Cadastre indigène du Canton d'Analavory (1941)

- Section Analavory L-M

- Plan cadastre : District de Miarinarivo, Canton d'Analavory, en 3 feuilles, 2^e feuille en parties, partie Est. Echelle 1/20000, plan cadastre

- Région de Tananarive, District de Miarinarivo, Canton d'Analavory, Section D dite Analavory, en 13 feuilles, 8^e feuille, D 1319-D1394. Echelle : 1/1000

- Région de Tananarive, District de Miarinarivo, Canton d'Analavory, Section D dite Analavory, en 13 feuilles, 13^e feuille DN°1399-DN°1455, Echelle : 1/1000

2) Circonscription domaniale et foncière d'AmbatolampyLivre foncier Série DK

- Vol.1 : DK Antanifotsy. T. N°1 DK- 49DK (1958)

- Vol.2 : 50DK- 99DK (1959)

- Vol.3 : 100DK- 148DK (1961)

- Vol.4 : 149DK- 198DK (1963)

- Vol.5 : 199DK- 248DK (1964)

- Vol.14 : 626S- 674S (1949)

- Vol.16 : 724S- 772S (1950)

- Vol.17 : Titre 793DK- 842DK (1982-1984)

- Vol.23 : 1066S- 1114S (1955)

- Vol.28 : 1309S- 1358S (1956)

- Vol.48 : 2294DK- 2368DK (1996)

- Vol.84 : 4322DK- 4396DK (1998)

3) Circonscription domaniale et foncière d'Antananarivoa) Service des domainesLivre foncier :

- Registre N^{os} 5396- 5412 (1917)
- Registre N^{os} 5780- 5811 (1918)
- Registre N^{os} 8464- 8502 (1927)
- Registre N^{os} 9397- 9433 (1929)
- Registre N^{os} 12347- 12385 (1933)

b) Service Topographique

- Plan cadastre Section A1 dite Ambohitrimanjaka, Province de Tananarive, district d'Ambohidratrimo, Canton d'Ambohitrimanjaka, Echelle : 1 : 2000 du N° 1 au N° 455
- Plan cadastre Section N dite Ambodivona, Province de Tananarive, district d'Ambohidratrimo, Canton d'Ambohitrimanjaka, Echelle : 1 : 2000 du N° 1 au N° 2393

4) Tribunal Terrier d'Ambohidratrimo

- Procès verbal collectif de bornage (PVCB) section « A » dite : Anosimanjaka Canton d'Ambohitrimanjaka en 2 volumes : le premier volume du N°1 au N° 1029, et le deuxième volume du N°1030 au 1870. Il manque les N°s 1 et 2. Ce procès verbal collectif de bornage est établi entre 1968-1973.
- Plan cadastre Section A1 dite Ambohitrimanjaka, Province de Tananarive, district d'Ambohidratrimo, Canton d'Ambohitrimanjaka, Echelle : 1 : 2000 du N° 1 au N° 455

- Plan cadastre Section A2 dite Ambohitrimanjaka, Province de Tananarive, district d'Ambohidratrimo, Canton d'Ambohitrimanjaka, Echelle : 1 : 2000 du N° 456 au N° 1060

- Plan cadastre Section Q1 dite Antsahamamy, Province de Tananarive, district d'Ambohidratrimo, canton dudit, Echelle : 1 : 2000, du N° 1 au N°248

C-Archives Cantonales et Communales

1) Arrondissement Administratif de Miarinarivo

a-Registre des déclarations de succession

Cahier IV : Année 1931

- Novembre- Décembre
- Décembre

b- Registre des déclarations de succession

Année 1940 : Février à Décembre

c- Actes portant mutation mobilière définitive (acte de vente)

Année 1941 : Janvier à Décembre

Année 1942 : Janvier à Décembre

2) Arrondissement Administratif d'Ambohimandroso

-Registre des actes authentifiés (1968-1972)

-Registre des actes authentifiés (1974-1976)

-Registre des actes authentifiés (1980-1982)

-Registre des actes authentifiés (1982-1996)

-Registre des actes authentifiés (1986-1988)

-Registre disponible à partir de 1968. Ce sont surtout des registres d'actes de vente, plus quelques actes de notoriété, succession, donation, partage, testament. Il manque certaines années.

3) Analavory

a- Arrondissement Administratif d'Analavory

-Registre d'actes authentiques (Ventes, donations, testament, partages, notoriété)

Registre disponible à partir de l'année 1961 : Consulté registre année (1961-1965), (1982-1985), (1991-1992). Il manque certaines années.

b- Commune Rurale d'Analavory

-Actes sous sein privé, non classé : disponible à partir l'année 1997, consulté : année 1997, année 2007

-Plan communal de Développement, Commune rurale d'Analavory, réalisé par SAGE et PNUD, 2004

c- Fokontany d'Ankonabe

- Papiers et contrats non classés(année 2000 à 2007) : ventes, divers

- Cahier de recensement du village d'Ambatomenaloha (date approximative avant 2007) : ménages, propriétés terriennes, habitations

- Recensement de la population dans le fokontany d'Ankonabe (dont le village d'Ambatomenaloha) en 2007

4) Ambohitrimanjaka

a- Commune Rurale d'Ambohitrimanjaka actes non authentiques ou sous sein privés dans une chemise non classée de 1983 à 2006 : partages, ventes, divers

b- Arrondissement administratif d'Ambohitrimanjaka

- Registre disponible à partir de l'année 1967. Il manque les années 1981, 1984, 1991, consulté (1967-1992) et plus particulièrement :

Ventes 1985 (N°512-514)

Ventes 1986, Vol.1/3, (N°001- 188)

Ventes 1986, Vol.2/3, (N°189- 364)

Ventes 1986, Vol.3/3, (N°365- 549)

c- Plan communal de Développement de la Commune rurale d'Ambohitrimanjaka, ONG Mihary, 2004, 21 p.

d-Fokontany Anosimanjaka

Papiers et contrats divers dans une chemise non classée : année (1996-2006)

C- Département d'Histoire- Université d'Antananarivo

Microfilm Tananarive 34MI164 (1898-1932)

E-Sources privées

- Recueil d'une tradition orale sur l'origine d'Anosimanjaka et d'Ambohitrimanjaka, sans date, non publié,

-Plan cadastre d'Ambiatibe-Ambatomenaloha (Analavory), appartenant à Monsieur Ravelomanantsoa Victor, héritier de Rabemololo, datant de 1958

- Récits et généalogie des descendants d'Andriamangarira recueillis dans un livre rédigé par Komandà Rabemanana, intitulé « Ny Andriamasinavalona ao

Miadanimerina », 1998, 25 p. Livre inédit appartenant à Monsieur Randriamiharisoa Pierre Michel dit Raligo, descendant d'Andriamangarira.

- Cahier de la liste des occupants d'une partie de l'ancienne concession de Camille Gohier à proximité d'Ambatomenaloha-Ankonabe (date approximative avant 2007)

- Ebauche d'un plan d'ensemble de la répartition des occupants d'une partie de l'ancienne concession de Camille Gohier à Ambatomenaloha-Ankonabe (date approximative avant 2007)

II-LES ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE

Centre d'Archives d'Outre Mer(C.A.O.M.) à Aix-En- Provence

Les archives sur la période coloniale sont riches dans ce Centre d'Archives. Malheureusement, le court séjour que nous avons passé à Aix ne nous a pas permis de faire une étude très approfondie sur toutes les sources disponibles intéressant notre période. Nous étions limités aussi bien par les moyens que par le temps. Aussi, avons-nous contenté de ne consulter qu'un éventail de documents très sélectif.

Fonds Gouvernement Général de Madagascar

Série D : Politique et administration générale

Sous Série : 2D : Rapport économique des circonscriptions administratives (1895-1946)

2D5 – 2D6 : Rapport économique de la province de Tananarive

2D31 : Rapport économique du district d'Andramasina

2D36 : Rapport économique du district d'Anjozorobe

2D159-2D160 : Rapport économique de la Province de l'Itasy

Série B : Correspondance générale

Sous Série : 11B126 : Etat par province des cultures des indigènes en 1904, 1905, 1906 : 1 registre

III-LES SOURCES ORALES

Les sources orales, collectées auprès d'un éventail le plus large possible de divers éléments issus des populations locales et d'informateurs d'origines géographiques, sociales et professionnelles différentes, sont constituées aussi bien de témoignages que de traditions orales. Citons entre autres, les autorités et agents communaux, agents des services des domaines, agents des services d'agriculture, anciens employés des concessions coloniales, paysans. De nombreux entretiens ont été effectués également parmi les descendants d'anciens propriétaires ou possesseurs terriens, héritiers, descendants d'*andriana* (Zanadranavalona à Anosimanjaka, Zanamangarira à Ambohimandroso), descendants d'*andevô*, *raiamandreny*, traditionnistes. Les thèmes traités concernent l'héritage, l'histoire du lignage ou des grandes familles, l'appropriation foncière et les transmissions de la terre, les cultures et les façons culturelles, les impacts des actions de développement agricole, les activités professionnelles et l'emploi au fonctionariat, le paysan et la mentalité paysanne, la vie communautaire et la solidarité, les croyances et les *fady* (interdits), les concessions coloniales et les colons, l'endogamie, les *tanindrazana*, la vente des *tanindrazana*. La liste de mes informateurs, puis les versions originales traduites de mes entretiens pris à titre d'exemple sont données en annexes de cette étude.

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Niveau de vie des paysans et appropriation terrienne dans la région du Vakinankaratra en 2001

5) Le foncier	Données chiffrées
-Ménages possédants des parcelles :	98%
-Ménages agricoles exploitants possédant des parcelles :	99%
-Surface moyenne des rizières pour les 10% des ménages les moins dotés (ares) :	10
-Part des rizières exploitées par les 10% des ménages les moins dotés :	3%
-Surface moyenne des rizières pour les 10% des ménages les plus dotés (ares) :	37
-Part des rizières exploitées par les 10% des ménages les plus dotés :	63%
-Ménages rizicoles propriétaires exploitants des terrains :	85%
-Ménages rizicoles locataires des terrains :	3%

7) Conjoncture économique et vie associative	Données chiffrées
-Proportion des ménages constatant amélioration du niveau de vie :	31%
-Part des ménages ayant un revenu instable :	78%
-Ménages ayant participé à des travaux collectifs (piste, barrage, canal) :	69%
-Ménages ayant participé au reboisement :	3%

Source : Monographie de la Région du Vakinankaratra, Annexes, l'Observatoire d'Antsirabe en chiffres, Fiche signalétique de l'Observatoire 2001, après p.106,

ANNEXE N°2: Exemples de noms des titres fonciers enregistrés au Service des Domaines

Titre	Localité	Propriétaire	Superficie en	Année
SoanavelandrayII -1 ^{ère} partie	Ambohimandroso	Famille Andriamangarira	11,19 a	1963
2 ^{ème} partie	Ambohimandroso	famille Andriamangarira	9,77 a	1963
Lovaso- Sarobidy	Ambohimandroso			
Fanomezantsoa XXII-Bis	Ambohimandroso	famille Andriamangarira		
Fanomezantsoa XXII	Ambohimandroso			
Lovaso- XIX	Ambohimandroso	famille Andriamangarira		
Lovaso- XXVIII	Ambohimandroso			
Kianja Lova	Ambohimandroso			
Lovan'i Njaka	Marosoka- Analavory		3,64 ha	1980
Fanomezantsoa X	Ngilomby- Analavory		8,12 ha	1981
Anjara-Mamy II	Analavory		19,11 ha	1981
Lovaso XIX	Manazary- Miarinarivo		3,75 ha	1981
Lovaso XV	Soamahamanina -Miarinarivo		1,36 ha	1983
LovasoXXI	Analavory		2,04 ha	1983
Io No Lovanao	Mandrevo- Analavory		1,2 ha	1984
Io No Lovanao II	Mandrevo- Analavory			1984
Anjara	Mandrevo- Analavory		1,2 ha	1984
Soanapetraka faharoa	Ambohibary- Analavory		80,60a	1984

Source : Registres fonciers des Services des Domaines d'Ambatolampy et de Miarinarivo

ANNEXE N°3 : Evaluation de l'héritage dans le district de MiarinarivoAnnée : 1931

N°acte	Date	Origines de l'héritage	Héritiers	Nombre	Valeur (enfrancs)
134	24 Sep.	fils	mère	1	788
135	25 Sep.	parents	enfants	5	246
136	25 Sep.	tante	enfant collatéral	1	173,50
137	29 Sep.	père	fils	1	121
138	29 Sep.	oncle	enfant collatéral	1	685
139	29 Sep.	parents	enfant	1	331
140	1 ^{er} Oct.	enfant collatéral	enfant collatéral	1	503,50
141	1 ^{er} Oct.	enfant	mère	1	195
142	1 ^{er} Oct.	père	fils	1	447
143	2 Oct.	père	enfant	1	183,80
144	6 Oct.	frère	soeur	1	305
145	7 Oct.	frère	soeur	1	142
146	8 Oct.	père	fils	1	804
147	9 Oct.	mère	fils	1	704
148	9 Oct.	mère	enfants	4	727
149	10 Oct.	mère	fils	1	424
150	12 Oct.	père	enfant	1	163
151	13 Oct.	frère	frère	1	1344
152	16 Oct.	frère	frère	1	2700

153	16 Oct.	parent	enfants	3	1000
154	17 Oct.	parent	fils	1	1119
155	19 Oct.	père	fils	1	824
156	20 Oct.	père	enfants	6	120
157	21 Oct.	père	fils	1	281
158	22 Oct.	père	filles	2	301,70
159	22 Oct.	soeur	soeur	1	244
160	22 Oct.	père	fils	1	77
161	22 Oct.	père	filles	1	83
162	22 Oct.	père	enfants	3	261,10
163	22 Oct.	Tante	enfant collatéral	1	16,90
164	22 Oct.	Demi-frère	demi-frère	1	1010
165	28 Oct.	oncle	enfant de la soeur	1	806
166	28 Oct.	père	fils	1	433,50
167	28 Oct.	fils	mère	1	183,50
168	29 Oct.	père	enfants	2	140
169	30 Oct.	père	enfants	2	80
170	30 Oct.	Fille	Père	1	105
171	30 Oct.	Petits fils colatéraux	Petits Fils collatéraux	1	466
172	5 Nov.	Soeur	Frères et soeurs collatéraux	3	3920,20
173	6 Nov.	Père	Fille	1	880
174	7 Nov.	Fils	Père	1	802
175	7 Nov.	Oncle	Enfant du frère	2	1064
176	10 Nov.	Mère	Enfants	2	131
177	10 Nov.	Mère	Fille	1	250,50
178	12 Nov.	Mère	Enfants	2	828

179	13 Nov.	Parent	Enfants	2	416
180	13 Nov.	Fils	Mère	1	1181
181	13 Nov.	Fils	Parents	2	87
182	13 Nov.	Parent	Enfant	1	391
183	16 Nov.	Père	Enfant	3	499
184	16 Nov.	Tante	Enfants collatéraux		293
185	17 Nov.	Père	Enfants collatéraux	3	869
186	18 Nov.	Père	Enfant	1	946
187	18 Nov.	Tante	Enfant du frère	1	361
188	18 Nov.	Fils	Parents	2	120
189	20 Nov.	Mère	enfant	3	40
190	20 Nov.	Mère	enfants	1	50
191	23 Nov.	soeur	soeur		281

ANNEXE N°4

Vente de rizière à un fonctionnaire

Localisation : Analavory

Date : 1927

Acte : N°6 du 19 Décembre 1927

Ra..., 55 taona, mpamboly monina ao Analavory, canton d'Analavory, andaniny, Ra..., 39 taona, écrivain-interprète monina ao Andravoahangy Tananarive ankilany. Tanimbary (varomaty) 1 vala ao Analavory, faritany d'Analavory. Velarany : 11 à 70 ca. Mamaritra azy : tanim-panjakana 36 m, atsimo : tany volen-dRa... 36 m, atsinanana, lalana Analavory-Ampefy 31m, andrefana, tanim-panjakana. Io tanimbary voalaza io dia efa an-dRa... efa hatramin'ny taona 1895 nahatongavan'ny Fanjakana frantsay ka efa nangatahany « immatriculation » araky ny Réf. N°11 206 ka amidiny varomaty amin-dRa... vola 650 F (130 Ar.) ka ny 70 Ar. (350 frs.) sisa

izay haloan-dRa... amin'ny faran'ny volana Février 1928. Koa raha misy arakaraka dia izay itomboany no anefany azy.

Source : Registre V Miarinarivo 1916-1932-ANM

ANNEXE N°5 : Tableau Ventes 1896 à 2005

A- Vente

Année	Nombre	Localité	Prix en franc (franc courant)	
			Ha	Are
1898	2	Province de Tananarive	585,41	5,8541
1904	1	Antanifotsy	indéterminé	indéterminé
1905	22		144,30	1,44
1906	24	Antanifotsy	133,3	1,333
	35	Ambohitrimanjaka	12	0,12
1907	15	Antanifotsy	indéterminé	indéterminé
1908	14			
1909	4			
1910	7			
1912	14			
1913	9			
1914	17			
1915	21			
	3			
1918	1	Miarinarivo		
1919	1			
1920	14	Antanifotsy	351,97	3,5197
1921	27	Ampitatafika		
1922	54	Antanifotsy	1666,66	16,6666
1925	2	Miarinarivo	indéterminé	indéterminé
1926	5			
1927	2			
1928	4			
	27			
1929	12	Miarinarivo		

1930	425	Ambohitrimanjaka	51150	511,5
1931	12	Miarinarivo	indéterminé	indéterminé
1932	25			
1933	6		732,14	7,3214
1934	4		458,003	4,58003
1941	18		indéterminé	indéterminé

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

B- Ventes (Suite)

Année	Nombre	Localité	Prix en franc (franc courant)	
			Ha	Are
1961	22	Analavory	indéterminé	indéterminé
1962	22			
1963	20			
1964	23			
1965	8			
1967	40	Ambohitrimanjaka		
1968	55	Ambohitrimanjaka		
	19	Ambohimandroso		
1969	33	Ambohitrimanjaka		
	44	Ambohimandroso		
1970	66	Ambohitrimanjaka		
	21	Ambohimandroso		
1971	77	Ambohitrimanjaka		
	8	Ambohimandroso		
1972	83	Ambohitrimanjaka		
	41	Ambohimandroso		
1973	169	Ambohitrimanjaka		
	45	Ambohimandroso		
1974	233	Ambohitrimanjaka		
	45	Ambohimandroso		
1975	256	Ambohitrimanjaka		
	90	Ambohimandroso		
1976	165	Ambohitrimanjaka		
	68	Ambohimandroso		
1977		Ambohitrimanjaka		
	67	Ambohimandroso		
1978	252	Ambohitrimanjaka		
1979	260	Ambohimandroso		
1980	268	Ambohitrimanjaka		
	29	Ambohimandroso		
1981	40	Analavory		
	55	Ambohimandroso		
1982	28	Analavory		
	273	Ambohitrimanjaka		
1983	55	Ambohimandroso		
	47	Analavory		
	349	Ambohitrimanjaka		
1984	85	Ambohimandroso		
	43	Analavory		
	471	Ambohitrimanjaka		
	31	Ambohimandroso		

C- Ventes (Suite)

Année	Nombre	Localité	Prix en franc (franc courant)	
			Ha	Are
1985	43	Analavory	indéterminé	indéterminé
	514	Ambohitrimanjaka		
	17	Ambohimandroso		
1986	549	Ambohitrimanjaka	921400	9214
	63	Ambohimandroso	indéterminé	indéterminé
1987	405	Ambohitrimanjaka		
	56	Ambohimandroso		
1988	313	Ambohitrimanjaka		
	52	Ambohimandroso		
1989	332	Ambohitrimanjaka		
1990	218	Ambohitrimanjaka		
1991	15	Analavory		
1992	22	Analavory		
	218	Ambohitrimanjaka		
1997	25	Analavory		
2000	21	Ambohitrimanjaka		
	9			
2001	218	Ambohitrimanjaka		
2002	25	Analavory		
	157	Ambohitrimanjaka		
2003	14	Ambohitrimanjaka		
	6			
2004	191	Ambohitrimanjaka		
2005	160	Ambohitrimanjaka		

ANNEXE N° 06: Ny tantaran'Ambohimandroso sy ny taranak'**Andriamangarira**

Notre informateur, Rabarison Armand, résidant au village d'Andohafarihy, commune d'Ambohimandroso, est âgé d'une quarantaine au moment où cette enquête a été effectuée en 2007. Il fait partie des descendants de l'ancêtre Andriamangarira en remontant la généalogie de son père. A la fois *mpikabary* et traditionniste, il lui incombe de conserver aussi le *tantara* (histoire) et les récits généalogiques de son groupe (les *Zanamangarira*).

Q : question

R : Réponse de Rabarison l'informateur

Q : Ianao moa izany zanak'iza avy amin'ny taranak'Andriamangarira ? Ka ilay fifandraisanao amin'izay izany no tiako havoaka.

R : Raha ny tantara aloha izany dia atao hoe avy amin-dRafaralahimanga no tena fihavianay. Rafaralahimanga dia niteraka 3 mirahalaly sy enim-bavy dia Rabezara no lahimatoa. Rabezara io niteraka 11 mirahalaly sy iraika vavy. Dia ny raiko izany no teraka fahefatra tao anatin'izay. Tao Ratsimanosika, Rakotondrabe, Rakotovoavy, Rabary, Rakotomavo Ragasy, Rakotoanosy, Rafilipo, Rakotobezara, Rakotondrazaka, ary Rainivolana sy Farilahy(...)

Q : Mbola faritr'Ambohimandroso daholo ve ilay Antanety sy Maromoka ireo ?

R : Mbola faritr'Ambohimandroso daholo ireo. Ao anatin'ny faritanin'ny Zanamangarira daholo izany ny « titre », faritr'i Kelilalina no miantsinanana. Rehefa horaisina izany ny tantara voalohany. Dia ny tena nihaviana izany ao anatin'izay, ny tena niandohanay izany dia teo Andriampakatro. Avy amin'Andriampakatro io izany dia niteraka 3 mirahalaly izy sy iraika vavy. Voalohany tamin'ny zanany dia Andriatsimivola izay ataon-dry zalahy hoe Ramboa. Faharoa, Andriamiandra. Andriamiandra io dia mipetraka any Tsarafaritra any avaratr'Ampitatafika. Ary ny lahy fahatelo dia Randrianarivelo(...) Rehefa dinihina ny tantara izany teo amin'ilay hoe Andriatsimivola. Andriatsimivola io indray dia niteraka 6 mianadahy, 5 mianadahy. Voalohany zanany lahimatoa Rasomotra, faharoa Rainisolofa. Ny vavy voalohany tamin'izany Rafanjava. Io Rafanjava io dia nanambady an-dRainingory.

Rainingory zanak'i Rainitsiory lahy faharoa. Izany hoe zanak'i Rainitsiory sy zanak'Andriampakatro izany no nifanambady nanome taranaka maromaro tamin'ity faritra Anjanamangarira ity.

Rehefa mivadika teo izany ny tantara dia maro indray ireo niandohana avy amin'ny faritra atao hoe ...somaly avaratra atsinanan'i Soavina. Soavina ary amin'ny faritra farany avaratra indrindra amin'ny faritanin'ny Zanamangarira izany(...) Mbola ao anatin'ny kaominin'Ambohimandroso ihany io, faritany farany avaratra, andrefan'ny ranon'i Kelilalina. Io izany no atao hoe Ampitanirenirosy. Io Renirosy io dia razambe, raiamandreny lehibe niara-tonga tamin'Andriampakatro taty. Renirosy io ihany koa izany raha ny tantarany dia niteraka mirahalaha izy. Tao i Tavilahikotroka, dia tao i Rainisendranoro. Rainisendranoro io dia niteraka valovavy sy lahitokana. Ireo valovavy ireo koa no nanambady izany dia nanerana an'ireo satria izay ilay hoe vady « lova tsy mifindra » izany raha ny tena marina. Ny tsy mbola nofaritako koa dia ny terak'i Rainitsiory izany. Ny terak'i Rainitsiory dia fito mianadahy. Voalohany dia Andriatsiavela, faharoa dia Rainivaozafimahenina ilay voalazako ary Antamika izany. Fahatelo dia Rainingory, io ilay nolazaiko niteraka an'ireo Ankotsaka-Ambohimandroso ireo. Fahefatra dia Rafarilahimanga, ilay dadabenay izany(hoy ny mpitantara eto). Ireo izany no niandohan'ireo raiamandreny. Ny vavy moa dia Ravelo. Ravelo dia Reniben'ingahy Raininosy ilay niresaka taminao. Niteraka an-dRasoamananarivo sy Rantoandro. Ary vavy faharoa dia Rahaja. Rahaja nanambady an'i Zafindreninjaka. Zafindreninjaka io izany dia nipetraka tany Miadanimerina fony fahavelony fa izy tsy nipetraka tety. Fahatelo dia Rafaravavilala(...). Dia teo anatrehan'izay izany raha dinihina dia fariparitana ihany, ny loholona rehetra tonga tety izany dia teo ny taranaky Randriampakatro dia teo ny taranaky Rainitsiory. Ny loholona manaraka an'izay dia teo Andriamiera. Andriamiera io dia mpitaritafika ihany koa tamin'ny andron'ny tompomenakely. Andriamiera io dia niteraka enindahy ihany koa angamba izy izay. (...). Dia rehefa nandeha izany ireo tantara ireo izany, niala tany Imerina ireo razana ireo, ireo raiamandreny ireo tamin'ny fahagola satria nalalaka ny tanin'i Vakinankaratra. Dia nangata-tsodrano teo anatrehan'ny Mpanjaka izy hoe « aleo mba ho fariparitan'ny Zanamangarira ny toeran'ny faritr'i Onive ». Teto anefa nisy azo lazaina ihany koa tamin'ny fotoan'androny dia nisy ireo tompomenakely izany. Atao hoe mpamory

hetra na mpiadidy taloha izany no karazany ilazana azy. Dia rehefa nipetraka teto ireo dia nisy nanaraka satria Andriampakatro dia miaramila mpitaritafika taloha. Nahafapo ny Mpanjaka ny zavatra nataony sy ireo miaramila notarihiny hatrany Fort-Dauphin ka hatrany amin'iny faritr'i Manakara rehefa iny dia efa nanafika tany ry zareo. Dia tsy nampaninona ny Mpanjaka satria hoe iray rà iray razana ihany koa satria raha avy eo amin'ny tena nihavian'Andriamangarira dia zanaky Ravololondrenitrimo. Fa ny Rainy aloha dia tsy dia azokoazoko loatra fa nisy niteny hoe Razafizozoro moa izy teo. Hatreo indray dia tsy tafavoakako aloha. Fa ireo raiamandreny nihaviany hatrany izany no fantatra fa zanak'anabavin'Andriamasinavalona Andriamangarira. Dia rehefa nangata-tsodrano izany dia nofaritany ny tany. Dia ireo olona tonga teto koa nanome fahefana. Dia niala teto izany ireo olona, niala tamin'io faritra ireo izany ireo olona efa tonga teto ka nifindra monina teny atsinanan'i Onive, dia nifindra monina andrefan'i Onive. Nifanarahana tsara tamin'izany fa tsy hoe niadiana ilay tany akory fa nifanarahana. (...) Tao Soavina Andriampakatro no vohitra tena nitoerany. Tao no niterahany an'izy efa mianadahy ireo. Satria vavitokana ny zanany dia niteraka an'i Ramarokiady. Io Ramarokiady io indray dia niteraka indray an'i Ramanambahy sy Rabetanety sy ny namany. Dia nanorim-ponenana izy taty, nalaladalaka taty amin'ny faritra atsinanana dia hoe aleo mba hipetraka aty amin'ny ilany atsinanana aty izahay raha azo atao. Ka niera tamin-dry zareo raiamandreniny izy izany dia izay no nahatonga an'io vohitr'i Miadanimerina io, atao hoe Miadanimerina atsimo. Dia tao moa no namelo-maso ny anaran-drainy tao ry Ramarovahoaka, ry Ramananjahary. Ireo izany no namelo-maso ny anaran-dRamarokiady(...)

Ny nahatonga ny hoe vohitr'Andohafarihy, ity Andohafarihy ity dia Ambodinimaromoka no tena anarany satria ny faritany namaritana azy izany, dia nifampizara indray ireo Zanamangarira lohandoholona. Dia rehefa nifampizara indray ireo Zanamangarira lohandoholona dia nofaritany miala Ankotsaka, Antamika, mianatsimo tonga aty amin'ny faritr'i Maromoka, Andalantsoavaly mipaka aty Ankadilalana iny izany, midona any amin'ny arabe. Dia amin'ny faritr'i Onive izay no anjaran-dRainitsiory, izay izany no anjara napetraka ho an-dRainitsiory amin'ny faritr'i Zanamangarira. Ny an'i Randriamiery indray dia tao Ankazomenavaratra sy ny manodidina, tonga any Antanety, midona ihany koa aty

Maromoka. Izay ny faritany nofaritany ho an-dRandriamiery. Tao ampovoamboany ao, dia nisy faritany nofaritana somary avaratra, nofaritany ho an-dReniroso sy ny taranany. Rehefa maty tao moa Andriampakatro satria tao Soavina izy no maty, naterina nalevina tany Ankatsaka izy ny tena marina. Ankatsaka somary akaikin'i Miadanimerina any Antananarivo, akaikin'Antsahadinta. Dia tao ihany koa ny tany nivimbina nisy anay mandrak'androany. Satria nisy koa olona matin'ny pesta izany tamin'izany fotoana izany, dia nampitondrainy lamba, ary mpirahalaha amin-dRandriampakatro ireny, mpirahalaha aminy izany. Dia ohatran'izay ihany koa ny tena ohatra ny nahatonga an-dry zareo hoe nialany mihitsy ilay toerana, namely be loatra ilay resaka tao izany dia niala izy, dia nifindra nankaty moa taty koa nalalaka(...) Dia ny nahatonga ny anarany izany ireo tany ireo dia nipetraka tsara mihitsy ny anarany hoe Soavinandriana, tanàna anankiray vohitra ao andrefana ao izany. Soavinandriana ny tena anaran'ilay tanàna fa notsoriny Soavina fotsiny.

Ny asa tany tsy dia manao loatra ry zalaha fa mampanofa izy fa ny asatanana izy no tena manao. Izay izany no fandehan'ireo taranaka avy amin'Andriamangarira ireo. (...)Dia teo izany no azo lazaina hoe nisy taranaka nifandrohy izany, nifampitohy. Ireo taranaka nifampitohy ireo dia nifanambady izany ny taranaka avy amin'Andriamiery, avy amin'i Rainitsiory, avy amin'Andriampakatro. Dia fanindroany indray ihany koa nanambady avy amin'ny taranaky Reniroso.

Fa ny tena azo lazaina izany, ny tena vontoatiny izany dia ny fiainana firaisankina nataon'ireo olona tonga avy any. (...) Dia ny faritra izany raha tena dinihina sy jerena dia hoe loholona efatra fitondrana izany no tena nifehy ny Anjanamangarira teto Ambohimandroso. Andriampakatro no voalohany, Rainitsiory no faharoa, Andriamiery no fahatelo, Reniroso no fahefatra. Ireo izany ireo loholona tonga voalohany teto tany ho any amin'ny taona 1850 tany ho any angamba izay. Ny rohim-pihavanana amin'ireo indray raha dinihina dia zanak'izy mirahalaha, zanak'izy mianadaha, satria samy taranak'Andriambolamena ireo. Taranaka avy amin'Andriambolamena satria Andriambolamena dia zanakalahievon'Andriamangarira. Lahimatoa moa Rainimalama, Andriambolamena no faharoa. Telo mirahalaha ny zanany dia vavy. Zafikelin'Andriambolamena izany izy ireo ny tena marina. Ny Ray aman-dRenin'ireo no iraitampo.

(...)Rainitsiory miaramila tamin'izany fotoana izany niaraka tamin'Andriampakatro, izany hoe nanao zoky sy zandriny izy ireo izany no tena fandehany. Fa teo amin'ny fanafihana sy ny zavamisy, dia raha ny tantara izany, dia Rainitsiory taty amin'ny faritra andrefana no nalefan'ny Mpanjaka. Andriampakatro niaraka tamin'i Ramanalina nalefa taty amin'ny faritr'i Fort-Dauphin, nalefa tamin'ny faritr'Ikongo iny. Andriamiery kosa nalefa taty ihany koa nanampy an'i Rainitsiory tamin'ity faritr'i Vakinankaratra atsinanan'Ankaratra iny. Izay izany no tena nahamiaramila an-dry zareo. Dia izay ihany koa no nanomezana tany ho an-dry zareo hipetrahany honenany amin'izay satria efa nihamaivana ny ady izany moa ny taranaka ihany koa nihanitombo. Dia izay no nahatonga azy efitra ireo nonina tety.

Q: Izany hoe, ilay Andriampakatro moa izany no tena mpifehy taty izany nalefan'ny mpanjaka taty sa izy efitra loholona nolazainao ireo ireo samy mpifehy taty daholo. Ahoana no fipetrak'izay ? Dia tsy fantatro moa hoe inona no anarana nentiny tompomenakely sa inona ?

R : Ny anarana nentina taty Andriampakatro dia miaramila izany araka ny efa voalazako teo aloha. Fa izy tao anatin'ny nametrahana an'Andriampakatro taty dia nila ravin'ahitra izy izany. Fa tokony tompomenakely izany no efa nipetraka teto taloha. Dia ireo tompomenakely ireo, ny vodihena, ny hetra, ireo no mpamory, ireo no mpihinana azy taty izany. Dia voatery naidina nankaty Andriampakatro dia nanao rohim-pihavanana tamin'ireo izy. Dia izy izany no lasa andriana mpifehy teto.

Q: Dia mety ho lasa izy indray izany no tompomenakely izany?

R : Tompomenakely sy ny andriana tsy mitovy. Tsy mitovy ny tompomenakely sy ny andriana satria ny tompomenakelymihady fasana, ny tompomenakely milanja, ny tompomenakely manao ny asan'andriana rehetra. Fa ny andriana dia tsy manao an'izay. Izay izany no fiavahan'ny tompomenakely. Izany hoe ny tompomenakely irakiraka, tena irakiraka izany.

Q: Ny tompomenakely ve no irakiraka ? Tsy ilay mpanompo ?

R : Misy karazany roa anie ilay izy é. Tompomenakely karazany hova anaty folovohitra izany. Izany hoe folovohitra izany efa tao no taranaka niorenany voalohany, lova izany. Fa ny tena andevondrazana, ny tena andevo izany dia ireo mpanompo. Fa ny tompomenakely afaka mihinana vodihena, afaka mitaky ny hetra, afaka manao ny anona rehetrarehetra. Manaraka ny baikon'ny andriana izany izy no

tena marina. Ny andriana mibaiko azy dia izy indray mandeha manao ny iraka. Izay izany no fandehany. Dia tao anatin'ny nipetrahany taty izany dia nitaona an'ireo namany rahalahiny ireo izy. Ireo fianakaviana ireo izany karazany hoe efa nipetraka any Andriampakatro, dia tonga izy. Ireo tonganihatonga izany no nanampy azy taty. Tonga tsikelikely fa tsy niara-tonga. Fa ny tonga voalohany teto dia izy. Faharoa manarakaraka Rainitsiory, izay vao Rainirosoy, izay vao Andriamahery.

Q: Dia ilay vodivona anankiray ilay lazainao satria misy anankiroa hozy ianao ?

R : (...)Andriampakatro no tena nifehy ny vohitra teto amin'ny faritra, na tantsaha. Satria ny tantsaha izany rehefa samy nananona teo dia ny tantsaha, tompomenakely izany no filaza azy tamin'izany. Fa ny fifehazana dia izy izany sy ireo andriana niaraka taminy, ireo andriana niaraka taminy ireo niara-nifehy azy daholo ireo(...)Misy adihevitra ao amin'ny vohitra anankiray dia ireo no antsoina. Izany hoe karazany mipetraka ho Raiamandreny izany fa raha ohatra izany misy miady izany le tanàna, na misy fifamaliana dia tsy maintsy antsoina ireo fa tsy vitan'Andriampakatro irery. Ireo efa-dahy ireo tsy maintsy eo, hoe ahoana no anaovana an'ity, miaraka amin'ny vahoaka izay feheziny izany.

Q: Ireo mpanompo ireo ve mbola nisy nijanona tety taorian'ny fanafoanana ny fanandevozana sa lasa daholo ilay nasaina namboly an'ilay tany.

R : Mbola betsaka ny tafajanona ka !

Q: Ohatra hoe raha faritra ety izao dia aiza avy no faritra mety ahitana azy ?

R : Faritra nahitana azy dia faritra atsinanan'ny gara iny. Faritra faharoa dia faritra aty Antanety. Faritra fahatelo koa dia azo lazaina hoe nisy koa taty amin'ny faritr'i Maromoka ihany koa nisy. Izany hoe ilay izy somary ohatra ny navoaka izany teo amin'ny faritany nipetrahan'ny Zanamangarira izany rehefa nisy ny niala tamin'ny fiombonana fa nomena tany ivelany izy fa ny manao ny raharaha dia manohy ny asa aman-draharaha ihany izy. Zavatra tahaka ny hoe mikarama indray izany izy.

Q: Nanomboka tany amin'ny oviana tany izy no lasa nikarama indray. Rehefa foana ny fanandevozana ?

R : Ny nahafonana ny fanandevozana izao dia tamin'ny 1905 raha ny fahalalako azy satria tamin'ny 1905 no foana ny fanandevozana voalohany. Dia hatreo izany, dia nisy ihany ny tahaka ny hoe ny andevo tsy mahafoy, ohatra ny teto Andohafarihy izao dia marobe ny andevo tsy mahafoy teto tsy niala teto mihitsy na ny taranany.

Fa efa maty izy vao lasa nalevina any amin'ny toerana anankiray atao hoe...misy tanindrazana izany dia alevina(...) Ka ny fanandevozana dia nivadika ho karama izany ny fifampifehezana indray(...)

Q: Izany hoe taorian'ily fanandevozana noteneninao izany dia lasa ilay mpanompo taloha ihany izany no lasa mikarama manao ny asan'ily andriana sy olona notompoiny izany ?

R : Mpanompo taloha ihany. Dia nisy indray mpanompo ihany koa izany, mizara roa ihany koa, misy karama tena atao mikarama mihitsy izany hoe isan'andro. Fa misy kosa ilay andevo fetsy izany dia mba hoe aleo hanompo herintaona eto aminareo izahay dia mba amarito tany. Dia maro no manao an'izany tamin'izany fotoana izany dia amaritana tany izy hoe omena anareo iny anananona iny ipetrahamareo. Dia nisy ireo olona tamin'izany rehefa tena nahazo tany izy dia nanorina fasana ihany koa izy satria lavitra ny toerana misy azy, misy any Betsileo... Dia tahaka an'izany koa ireo nipetraka teto aminay Zanamangarira izany dia nomena tany izy voleny, nomena tany izy ilevenany fa ny zanany sy ny taranany kosa dia tsy maintsy manao ny asa aman-draharahan'ily itoerany.

Q: Dia inona no tambin'izay hoy ianao ? Inona no zavatra tsy maintsy ataony izany rehefa nahazo an'izay.

R : Misy izao tamin'izany, miantso fotsiny izany ny olona ety hoe hiasa tanimbary izao. Dia izy efa nomena tany mahaleotena izy hipetraka any. Manao asa tanimbary izao talata dia efa antsoina fotsiny voriana fotsiny, misy olona milaza fotsiny hoe hiasa tanimbary hono Andohafarihy dia efa misy efa ho zatolahy tonga hiasa amin'ity atsinanana ity.

Q: Inona ilay hoe « Ny tantsaha hanin-kohanina ny Zanamangarira lamba itafiana ».

R : Izany hoe ny hanin-kohanina raha hazavaina aminao izany ireo izany no fototsakafo satria ireo no tena miasa an'ily tany. Ireo no tonga marain-tsy hariva miasa an'ily tany.

Q: Ilay tantsaha teneniny io izany ireo mpanompo ireo izany ?

R : Izay no atao hoe tantsaha. Fa novana ilay anarana hoe andevo fa natao hoe tantsaha(...)Izay no nahatonga ilay anarana hoe tantsaha. Dia nipetraka amin izay'izany ny tantsaha, voafaritra ao daholodaholo na olona inona izy...na misy

hova ao, na misy andevo ao, na misy inona ao dia tantsaha. Rehefa ivelan'ny faritanin'ny Zanamangarira dia tantsaha.

Q: Satria hafa ilay tanin'ny zanamangarira dia hafa ilay tanin'ny tantsaha ?

R : Hafa. Io tany io anefa avy amin'ny fifehezana avy amin'Anjanamanagarira ihany no nomena an-dry zareo ampitan'ny morona iny. Izy ihany no namaritra ny tany.

Q: Dia ohatra an'izany izany izao ilay vodivona tantsaha izany ilay olona mipetraka ao mamboly an'io sa ?

R : Vohitr'andriana ipetrahana anie no atao hoe vodivona. Na an'iza izy na an'iza dia ny valala mpiandry fasana izany no monina ao.

Q: Dia tsy misy zavatra aterin'ilay olona ho an'ny andriana mipetraka ao amin'ny vodivona ve ?

R : Tamin'izany fotoana izany nisy.

Q: Ohatra hoe inona no tokony aterina ho an'ilay andriana mipetraka amin'ny vodivona.

R : Raha ohatra ka misy omby maty izao, na mamono omby amin'ny tsena ianao dia tsy maintsy aterina ny vodihena ho amin'io andriana io. Ka teo aloha mbola tsy nipetrahan'ny Zanamangarira tety dia ny tompomenakely no nomena ny vodihena. Rehefa tonga Zanamangarira, taranak'Andriamangarira dia izy no nanaterana azy.

Q: Dia eo amin'ilay resaka fambolena indray ahoana ny fipetrany izany, hoe ilay mamboly amin'ilay vodivona(...)

R : Tahaka ny teto izao azonao. Telo mirahalaky izahay no tena zanak'i Rafaralahimanga. Izany hoe Rabezara izany no lahimatea, dia Ramananjara no lahiaivo, dia Rainitsara no lahy fahatelo. Raisiko ohatra an'izay izany. Napetraka amin'ny vodivona farany atsimo Ramananjara lahiaivo. Dia iny izany no lova ipetrahany ao Maromoka izany, Maromoka-bas. Rabezara kosa dia nipetraka teto fa Rainitsara dia nifampizaran'izy mirahalaky ny vodivona nipetrahana eto. Dia ny taranakay samy manana amin'io daholodaholo(...)Izany hoe, ny vodivona ny tena mahasaropady azy dia tsy azo amidy, tsy azo avoaka. Tsy azo mihitsy. Izany hoe matoa ianao mivarotra dia izahay sy rangahy ity(mantsy ilay fianakaviany monina ao Andohafarihy).(...)Izany hoe nisy omby bevohoka mihitsy izany notsindromina

tamin'ny lefona nanaovana ny tsitsika tamin'izany fotoana izany. Dia ny nanaovana an'izany araka ny tantara dia teo Ambatoharanana teo amin'io tendrombohitra io izany no nanaovana an'izay tsitsika izay(...)Momba ny vodivona tsy azo kasihina amidy na avoaka. Izany hoe ny toerana, ny vohitra ipetrahan'ny tena Ray aman-dreny nisy ny lehibe izany dia tsy azo avoaka amidy ivelany afa-tsy ny eo ihany.

Q: Azo atao ihany izany no mivarotra ?

R : Azo atao fa samy taranaka eo ihany, taranaka eo ihany no mividy azy. Ka na atao hoe tokony ho lafo iray hetsy aza ilay izy ka iray alina no omen'ilay taranaka ao dia aleo amidy iray alina aminy fa tsy azo amidy iray hetsy amin'ny olona any ivelany. Izay izany no fandehan'ny vodivona. Ka ilay tsitsika izany tamin'izany fotoana izany, tsy maintsy tsindromina amin'ny lefona ny omby bevohoka fa tsy azo tapahina ny tendany. Dia ilay atikenan'iny no anaovana tsitsika, izay vao hanina ny henany. Izay izany no anaovany tsitsika aloha ao anatin'izay. Izay no famaritana natao ao anatin'ny hoe vodivona.

Q: Fa izany hoe, tamin'ny mbola tany faha-Gasy, ilay tantsaha ireo mihitsy izany no tena ohatra ny hoe miasa amin'ny tanin'ilay andriana mipetraka amin'ny vodivona ? Manatitra zavatra amin'ilay andriana eo izany izy ho valin'izay fipetrahanany amin'ilay vodivona izay ?

R : Ho valin'izay ? Taloha maintsy natao hoe andevon-drazana no tena filaza azy. Dia izay no nanovana azy ho tantsaha satria...

Q: Nanomboka tamin'ny fotoana inona no novana ho tantsaha. Taorian'ny fanafoanana ny fanandevozana ?

R : Taorian'ny taona 1905 tany ho any(...)Fa ny tena mitombina ilay izy, taty amin'ny taona 1934 no tena mitombina(...) Satria izany tena, teo izany nisy an'ilay adin'ny MDRM , VVS sy ny karazany ireny izany, nisy ilay fitakiana ny zo maha-olombelona. Dia hatreo izany dia efa niova izany ilay rafi-pitondran'andriana tamin'ny taona 1934 no mankaty. Teo izany no tena niova amin'izay ilay rafi-pitondrana. Dia nanjary... nisy koa ilay fifampifehezana izany ilay hoe afaka mifampivarotra tany na amin'ny andevo, na amin'ny hova, na amin'ny andriana afaka mifampivarotra tany izany. Fa ny arofenitra lehibe indrindra dia ny tany lohavohitra tsy azon'iza na iza idirana hoe olona hafa. Vodivona ihany izany no atao hoe lohavohitra, tsy azo amidy aman'olon-kafa mihitsy fa tsy maintsy izay taranaka

ao ihany no mahazo mikasika azy, mifampividy azy. Izay izany no fandehany. Raha ohatra ka misy sahy mikasika moa tamin'izany fotoana izany dia boka forehitra, misy zavatra mahazo azy. Izany moa tsy mbola nisy sahy nisedra ka tsy haiko izay fandehany na ahoana na ahoana.

Q: Fa amin'izao fotoana izao mbola misy mitazona ve ilay hoe vodivona taloha izany, sa efa tsy dia manaraka an'izay loatra intsony ilay taranaka taty aoriana ?

R : Misy ny sasany manao anjoanjo aloha, fa misy sahy ihany mivarotra. Fa misy ny mbola mitana ary mbola mahatana azy hatramin'izao . Tahaka ny ety aminay aty izao mbola tsy dia misy loatra tahaka ny hoe lohavohitra sy ny anona. Satria izao iny tanimbary iray manontolo iny izao ny anay, lova tamin-dRabezara sy Rafaralahimanga Rainy. Tsy mbola nisy dia nivarotra loatra izany hatramin'izao. Satria ireny no atao hoe , ireny no tena vodivona(...)Tany ipetrahanay ireny, azo lazaina hoe vodivona satria ireny izany no tena tany ihinanana.

Q: Ka tamin'ny andron'iza izany ilay zavatra, ilay hoe nahatonga an'ilay vazaha hoe, tonga dia nalain'ilay vazaha ny tany tsy haiko na 40 ha na nisy firy hekitara izany, tsy tadidiko. Dia niakatra tribonaly mihitsy moa ilay izy. Tsy haiko nisy nilaza moa izany toa tany amin'ny taona 1940 tany.

R : Tany amin'ny taona 1928 tany ho any. Tamin'ny 1928 dia nisy Vazaha...namaritry ny tany rehetrarehetra faritra hatramin'iny tsena iray manontolo iny. Dia rehefa namaritry ny tany izy nanomboka teny Ambohimandroso dia nahazo an'ity sisintanety ity dia nahazo an'iny Maromoka malalaka be iray manontolo iny, dia nahazo an'iny tany ambony avaratra iray manontolo iny. Dia ny tanin-dRabezara ihany no tsy azony. Niadiana tribonaly mihitsy tamin'izay. Vahoaka tsitokotsiforohana mihitsy izany no niady tamin'izay satria tany mifampiditra ao anatin'ny faritanin'i Zanamangarira io nofaritany io. Resy ihany moa izy tato aoriana dia ny hafetsen'ilay vazaha dia nampividianiny iraimbilanja isaky ny mètre carré ny tompon'ilay tany(...)Taty aoriana lavitra be tamin'ny taona 1964 vao rava ny ady. Mbola nitohy ihany aza taty amin'ny taona 1973 izay vao nitsinjara ny azy amin'izay ny olona tafiditra tao anatin'io tany io(...)Any amin'ny atao hoe 1400 hekitara moa ? (...)Nanomboka tamin'ny taona 1964 no mankaty, 1964 ka hatreo amin'ny taona 1974 hatreo izany no nisy « mutations » ireo tany ireo, fa tsy mbola nivoaka « titra » ambarak'ity ny androany. Fa taratasy fotsiny, « acte de vente »

fotsiny no nifanarahana. Dia natao baorina ilay tany. Ny anaran'ny orinasa tamin'izany atao hoe « La grande Ile » no anarany. Tsy nanao n'inon'ina izy fa nofaritany fotsiny ilay tany.

Q: Dia ankoatran'ilay asa tanana izay ilay lova, hatramin'izao ve izany aloha dia mbola mahazo anjara lova tany daholo ilay zanany, taranany. Nahazo daholo ve sa...

R : Mbola nahazo daholo hatramin'izao aloha

Q: Raha eo amin'ny fomba fijerinareo azy. Iza no hoe hitanareo hoe manan-tany be indrindra, ilay vahiny sa ianareo tompon-tany ?

R: (...)Raha raisina izany ny atao hoe fifandanjan'ny fananan-tany amin'izao fotoana izao dia azo lazaina hoe manan-tany misimisy kokoa ny vahiny. Ireo mpifindra monina azo lazaina hoe manana izany satria efa betsaka no nivarotra teo amin'ny Zanamangarira.

Q: Eo amin'ilay resaka fanambadiana izany, hatrany amin'ny fotoana inona izany no mbola ohatra ny hoe natahorana be ilay , ohatra hoe tsy misy mivoaka izany eo amin'ny resaka fanambadiana, ohatra hoe « lova tsy mifindra ». Ohatra hoe iza sy iza no tena... fianakaviana ve, ireto sy ireto ihany no mifampaka. Dia hoe tsy tokony hivoaka ivelan'ireto, dia taty amin'ny fotoana inona izany no nivaha izany izay ?

R : Raha ny tena hitako aloha izao ny zavatra fantako dia tamin'ny taona 1970. Taty amin'ny taona 1970 teo ho eo no nanomboka nivaha ny lova tsy mifindra. Nefa na amin'izao fotoana izao aza mbola misy ny lova tsy mifindra.

Loharano: Lovantsofina nangonina avy tamin-dRabarison Armand, taranak'

Andriamangarira na Zanamangarira, tao Andohafarihy ny oktobra 2007

**Corpus de recueils d'histoire d'Ambohimandroso et des descendants
d'Andriamangarira(Extraits de la version en malgache)**

Q : Vous êtes le fils de qui parmi les descendants d'Andriamangarira ? C'est votre relation dans tout ça que je veux faire sortir.

R : Si c'est pour l'histoire tout d'abord, on peut le dire que notre origine vient de Rafaralahimanga. Ce Rafaralahimanga avait mis au monde 3 garçons et 6 filles et Rabezara était l'aîné. Ce Rabezara avait enfanté 11 garçons et une fille. Et c'était

mon père qui est le quatrième né parmi eux. Il y avait Ratsimanosika, Rakotondrabe, Rakotovoavy, Rabary, Rakotomavo, Ragasy, Rakotoanosy, Rafilipo, Rakotobezara, Rakotondrazaka ainsi que Rainivolana et Farilahy (...). Son fils cadet était Ramananjara, de ce Ramananjara naissaient 3 garçons à Maromoka.

(...) Ces ancêtres là avaient quitté l'Imerina là-bas, ces parents-là, autrefois, parce que les terres de Vakinankaratra étaient (encore) vastes. Et ils avaient demandé la bénédiction auprès du Roi, eux disant « qu'il vaut mieux que le Zanamangarira circoncrive l'emplacement du contour de l'Onive ». Pourtant, là il y avait ce qu'on appelait seulement encore dans les temps, il existait ces *tompomenakely* (seigneur) donc. Ce qu'on appelait autrefois collecteur d'impôts ou *mpiadidy* (responsable ou gérants) en quelque sorte. Et quand ils s'étaient placés ici, il y en avait qui avaient suivi puisqu'Andriampakatro était un chef de troupe avant. Ayant satisfait le Roi par la chose qu'il avait fait et ces soldats qu'il avait dirigé depuis Fort-Dauphin jusque là-bas dans la région de Manakara-là, toute, et (où) ils avaient déjà fait des assauts par là, ceux-là. Et cela n'avait pas d'effet sur le Roi car, disait-il, de sang uni, ancêtre unique aussi parce que si cela vient du corps d'origine d'Andriamangarira c'est enfant de Ravololondrenitrimo. Je ne sais pas trop sur ce qui est de son père avant tout, mais il y en a qui parle de Razafizozoro, disait-on, ce serait ça paraît-il. Ça s'arrête là de nouveau (puisque) je n'arrive pas à mettre au clair. Mais ce sont par les parents d'origine toujours qu'on sait que Andriamangarira est enfant de la sœur d'Andriamasinavalona. Et quand eux, (ils) avaient demandé la bénédiction, ils avaient tracé la terre. Puis les gens arrivés ici aussi avaient donné l'autorisation. Et ces gens avaient quitté ce lieu d'ici, ils avaient quitté cet emplacement-là ces gens déjà arrivés ici et avaient déménagé là-bas à l'Est de l'Onive, et avaient déménagé à l'Ouest de l'Onive(...)

Ce qui est à l'origine du lieu d'Andohafarihy, cet Andohafarihy-ci est Ambodimaromoka était sa vraie appellation puisque c'était par le périmètre qu'on l'avait délimité donc, et les chefs des anciens Zanamangarira s'étaient partagés (entre eux) à leur tour. Et quand ils s'étaient partagés (entre eux) à leur tour ces chefs des anciens Zanamangarira, ils avaient délimité commençant à Ankotsaka, Antamika, vers le Sud jusqu'ici dans la partie de Maromoka, Andalantsoavaly passant par ici à Ankadilalalna-là donc et aboutit sur la rue là-bas. Et c'est dans ce

contour de l'Onive était la part de Rainitsiory, c'était ça alors la part attribuée à Rainitsiory parmi la terre de Zanamangarira.

Quand Andriampakatro était décédé, là, alors, puisqu'il était mort à Soavina, on l'avait conduit pour être enterré là-bas à Ankatsaka en vérité. Ankatsaka un peu près de Miadanimerina là-bas à Antananarivo, près d'Antsahadinta. Et c'est là aussi qu'il y avait la terre nourricière sur laquelle nous sommes jusqu'à aujourd'hui. Puisqu'il existait aussi des gens décédés dus à la peste dans ces temps-là donc, et ils les ont faits porter des tissus, et ils sont frères de Randriampakatro ceux-là, ils sont frères à lui donc. C'est pour ça que ceux-là, ce qui les avait poussés à quitter vraiment ce lieu, c'est que le phénomène s'était trop répandu là-bas et ils l'avaient quitté, puis ils avaient déménagé par ici de même qu'ici était encore vaste (...). Et ce qui avait donné les noms de ces lieux-là qui en convenaient bien vraiment tel que le nom Soavinandriana, un village-là à l'Ouest donc. Le vrai nom du village était Soavinandriana mais ils l'avaient raccourci en Soavina seulement.

(...). La région donc si on observe et analyse c'est que quatre autorités d'anciens alors avaient vraiment dirigé Anjanamangarira ici à Ambohimandroso. Andriampakatro était le premier, Rainitsiory était le deuxième, Andriamiery le troisième, Renirosy la quatrième. Ce sont-là les anciens venus en premier ici aux environs des années 1850 peut-être. Pour leur lien de parenté si on observe, c'est qu'ils étaient enfants de mêmes frères, enfants de la sœur et des frères, parce qu'ils étaient les mêmes descendants d'Andriambolamena, eux. Descendants issus d'Andriambolamena puisqu'Andriambolamena était le fils cadet d'Andriamangarira. Le fils aîné est Rainimalama, Andriambolamena est le deuxième. Trois frères et une fille étaient ses enfants. En réalité, ils sont les petits enfants d'Andriambolamena donc. Leurs parents sont consanguins.

(...). Rainitsiory le soldat, dans ces temps-là, accompagnait Andriampakatro, c'est-à-dire qu'ils étaient aînés et cadet donc dans l'histoire. Mais sur les assauts et les situations, pour l'histoire donc, Rainitsiory était envoyé par le Roi là dans la partie ouest. Andriampakatro accompagné de Ramanalina était envoyé là dans la région de Fort Dauphin, envoyé dans la région d'Ikongo là-bas. Pour Andriamiery à son tour était envoyé ici aussi aidant Rainitsiory dans cette région du Vakinankaratra à l'Est d'Ankaratra-là. C'est tout cela qui les avait fait des soldats. Et c'était par cela aussi

qu'on leur avait attribué des terres pour leur habitation puisque le combat s'était déjà allégé donc, en plus les descendants augmentaient. C'était ça ce qui avait poussé les quatre-là à demeurer ici.

Q : C'est à dire que, cet Andriampakatro-là donc, était-il le vrai gouverneur d'ici envoyé par le Roi ici ou eux, les quatre anciens que vous avez dit là étaient-ils tous en même temps gouverneurs d'ici ? Comment cela se passait-il ? Et je ne sais pas, quel était le titre porté par le *tompomenakely* ou quoi ?

R : Le titre porté par Andriampakatro ici était un soldat, c'était ça, selon ce que j'ai déjà dit avant. Mais lui, lors de la mise en place d'Andriampakatro ici, il était en quête d'une vie meilleure donc. Mais ça devait déjà être un *tompomenakely* celui qui s'était implanté ici avant. Et c'étaient ces *tompomenakely*-là, les croupes de viande, les impôts, eux en étaient les collecteurs, eux en étaient les consommateurs de tout ceci ici donc. Et Andriampakatro était contraint de venir ici pour mettre le lien de parenté avec eux, lui. Et il était devenu donc le noble gouvernant d'ici.

Q : Et devenait-il peut-être à son tour le *tompomenakely* alors ?

R : Le *tompomenakely* et les nobles n'étaient pas pareils. Le *tompomenakely* et les nobles n'étaient pas semblables puisque le *tompomenakely* creusait la tombe, le *tompomenakely* portait, le *tompomenakely* effectuait tous les travaux des nobles. Mais les nobles ne faisaient aucun de tout ça. C'est ça la distinction pour le *tompomenakely*. C'est-à-dire que le *tompomenakely* était un commissionnaire, un vrai mandataire donc.

Q : Etait-ce le *tompomenakely* le mandataire ? N'était-ce pas le serviteur ?

R : Il y a deux catégories pour cela. Le *tompomenakely* de nature hova qui était dans un *folovohitra* donc. Ce *folovohitra*-ci, disait-on, (veut dire que) c'était là déjà que les descendants se basaient depuis le commencement, un héritage donc. Mais les vrais esclaves de race, les vrais esclaves donc étaient les serviteurs. Mais le *tompomenakely* peut consommer de la croupe de viande, peut collecter les impôts, peut faire toutes les choses. Il suivait donc les ordres du noble, en réalité. Le noble l'ordonne et lui à son tour exécute l'ordre. C'est cela la manière. Et entre-temps pendant son implantation ici alors, il avait emmené cette suite fraternelle-là. Ces familles-là étaient donc venues, elles, puisque Andriampakatro y habitait déjà en quelque sorte. Celles-là aussi étaient arrivées petit à petit l'ajouter ici. Etant arrivées

petit à petit mais non pas venues ensemble. Mais c'est lui qui était arrivé en premier ici. Le deuxième suivant était Rainitsiory, puis Renirosy, enfin Andriamahery.

Q : Depuis quand environ étaient-ils devenus salariés de nouveau ? Était-ce après l'abolition de l'esclavage ?

R : L'abolition de l'esclavage était en 1905 si c'est par ma connaissance puisqu'en 1905 était aboli l'esclavage en premier. Et depuis donc, il y avait encore ce qu'on peut qualifier de « esclaves inséparables », tels à Andohafarihy, ici, nombreux étaient les esclaves qui ne voulaient jamais quitter d'ici ni même leurs descendants. Mais quand ils étaient décédés qu'ils étaient enterrés dans un endroit appelé...il y a une terre des ancêtres et on les y enterrait (...). Et dans l'esclavage les conditions de soumission encore une fois étaient donc transformées en rémunération (...).

Q : Pour ce qui est de l'agriculture, comment ça se passait alors ? C'est-à-dire de celui qui cultive dans le fief (...)

R : (...). C'est-à-dire que le fief, ce qui en est vraiment interdit pour ceci c'est qu'il n'est pas à vendre, il ne peut pas être mis entre les mains des étrangers. Vraiment impossible. C'est-à-dire que si vous vendez, c'est entre nous et cet homme-ci (étant la famille habitant à Andohafarihy) (...). C'est-à-dire qu'il y avait vraiment une vache en gestation donc qu'on avait percé avec une lance pour en faire le *tsitsika* dans ces temps là. On avait effectué cela, selon l'histoire, là à Ambatoharanana, là sur cette montagne là qu'on avait faite le *tsitsika* (...). Concernant le fief : c'est intouchable, non-vendable et inaliénable. C'est-à-dire que le lieu, le village habiter par les vrais parents parmi lesquels on trouvait les grandes personnes donc était non-vendable aux personnes extérieures mais seulement à ceux qui sont là.

Q : Peut-on en vendre alors ?

R : On peut mais entre descendant uniquement, descendant de là seulement qui peut l'acheter(...)

Q : Depuis quel moment l'avait-on changé en paysans ? Était-ce après l'abolition de l'esclavage ?

R : Après l'année 1905 aux environs (...). Mais ce qui était précis pour ceci, c'était en 1934 que ça s'était vraiment posé (...). Parce que vraiment, il y avait là les combats menés par les MDRM, VVS et les autres donc, il y avait les appels au droit de l'homme. Depuis donc, le système de traitement par les nobles avait beaucoup

changé de 1934 jusqu'à maintenant. C'était là donc que le système de traitement avait changé. Et depuis...il y avait aussi le moyen de s'administrer soi-même c'est-à-dire que qui que ce soit peut vendre la terre entre soi-même soit aux esclaves, aux hovas, aux nobles, on peut vendre la terre entre soi-même donc. Mais la plus grande formule de protection est : le *lohavohitra* ne peut pas être touché par une autre personne. C'est seulement un fief qu'on appelle *lohavohitra*, non-vendable à une autre personne mais ce sont les descendants de là uniquement qui peuvent y toucher, qui peuvent s'en acheter entre eux. C'est ça la façon. S'il y avait quelqu'un qui osait y toucher donc, dans ces temps là, il serait déjà ruiné totalement, il y aurait quelque chose qui le frappait. Il n'y avait personne qui l'avait défié donc je ne sais pas ce qui se passait.

Q : Quand était-ce alors ou au temps de qui la chose se passait-elle, celle qui a poussé le *vazaha* à s'emparer tout de suite des terres, je ne sais pas 40 ha ou combien d'hectares, je ne me souviens plus ? On l'avait porté même devant la justice. Je ne sais pas mais il y avait qui disait que c'était aux environs de 1940.

R : C'était aux environs de 1928. En 1928, il y avait un *vazaha* qui avait tracé toutes les terres, la partie jusque là-bas dans le marché là entièrement. Et lorsqu'il traçait les terres commençant par Ambohimandroso passant par le coin de ces champs là puis passant par ce vaste Maromoka là en entier, ensuite vers ces terres en haut là au Nord en entier. Et seulement il n'a pas obtenu la terre de Rabezara. On l'avait porté même devant les tribunaux dans ces temps. Nombre de population avait donc combattu pour cela puisque c'étaient des terres qui se mélangent dans celles de la partie de Zanamangarira celles qu'il a circonscrit. Il était battu après mais ce qui est de la ruse du *vazaha*, il les a acheté 1 franc pour chaque mètre carré aux propriétaires des terres (...). Le litige a été cassé longtemps après en 1964. Mais ceci a continué encore en 1973 puis après ils se les sont redistribués donc, les gens demeurant dans ces terres là (...). C'était aux environs de 1400 ha peut-être ? (...). Ça a commencé en 1964 jusqu'à maintenant, de 1964 jusqu'en 1974 alors, on avait fait des mutations sur ces terres là, parce que les titres n'étaient pas encore sortis même pas jusqu'à ce jour-là. C'étaient seulement les papiers, seulement les actes de vente qu'ils se sont arrangés. Et on avait borné les terres. Le nom de la société dans

les temps était appelé « La Grande île » son nom. Elle n'a rien fait que de délimiter seulement les terres.

Q : Sur la situation du mariage alors, jusqu'à quel moment comme quoi on le craignait encore, par exemple qu'il ne doit rien y avoir de mise à l'extérieur dans la situation du mariage, comme le *lova tsy mifindra* (héritage non transmissible) ? Tel que, qui et qui sont vraiment... ? Est-ce la famille ? Ceci et cela seulement s'unissent ? Puis (concernant tout) ce qui ne doit pas être sorti hors de tout ça, c'était vers quel moment ceci était-il résolu ?

R : Ce que j'ai vraiment vu, les choses que je sais d'abord, c'était en 1970. C'était aux environs de 1970 que ça a commencé à se libérer du *lova tsy mifindra*. Mais même aujourd'hui, il y a encore du *lova tsy mifindra*.

Source : Traditions orales collectées auprès de Rabarison Armand, descendant d'Andriamangarira, à Andohafarihy, Octobre 2007

ANNEXE N°07

TESTAMENT OLOGRAPHE DE RAINILAIARIVONY

Tsarasaotra 5 febroary 1896.

Izaho manao sonia eto ambony milaza sy manamarina fa izao voalaza anarana eto ambany izao dia teniko, ka tsy misy zanako mahazo manova izao fa raha manova dia tsy manana ny ahy.

Amy ny andro ivelomako rehetra, dia Ratelifera no mitahiry ny fananako rehetra, ary omeko fahefana izy hanao izay tiany amy ny fananako rehetra. Ary raha avy izay hafatesako dia tsy misy zanako mahazo mampamoaka an-dRatelifera fa izay omeny dia zarain'ny zanako rehetra, fa raha misy zanako mampamoaka (mitaky na manaraka fananana) azy dia tsy manana ny ahy na amin'inona na amin'inona.

Ary ny zanaky Randresy sy ny zanaky Rafozehena sy ny zanaky Randriatsimivony dia tsy mahazo mandova ny fanananako, etc. (deshérités p.c.q. ne sont pas mariés dans la famille).

Ary Rajoelina dia efa mitady hahafaty ahy ka tsy mahazo ny fananako na amin'inona na amin'inona. Ary Rafara vadin-DRajoelinah koa dia tsy mahazo mandova ny fananako na amin'inona na amin'inona.

Ary izaho dia tsy manan-janaka mandova afa-tsy ny zanako amin-DRasoamanalina, afa-tsy ireo voalazako ao ambony ireo. Ary ny zafiko ataoko isan-janako mandova ahy miaraka amy ny zanako dia : Ratelifera, Razanadraibe, Ravaomanarivo, Rasoavelonanosy.

Ary ny vohitra eto Tsarasaotra sy ny trano ary ny fanaka etc., ary ny trano sy ny tokotany novidiako tamin-dRainimiadana ary ny trano sy ny tokotany sy ny fanaka ao Faravohitra tamy ny nipetrahany M. Paretra, ary ny vohitra sy ny trano sy ny andevoko rehetra ao Amboditsiry dia omeko an-DRatelifera, ary ny tanimbary sy ny tanin-ketsa any Anosimanjaka. Ary ny fananako sisa ialan-izao omeko an-DRatelifera izao dia miara misalahy ny zanako mpandova ahy.

Ary na iza na iza zanako manova izao dia tsy manana amy ny fananako na amin'inona na amin'inona. Nefa na dia ataoko aza izany raha mbola velona aho dia masomandidy amy ny ahy ka dia izay tiako omena no manana ary raha mbola velona aho dia ovana amin'izany tiako hanovana azy, fa izay manova izao dia tsy manana ny ahy.

Hoy : Rainilaiarivony.

Source : CHAPUS, G.S., Un homme d'Etat malgache : Rainilaiarivony, Paris, 1953, p.432

TESTAMENT OLOGRAPHE DE RAINILAIARIVONY

Tsarasaotra, le 5 février 1896

Je soussigné certifie que ce qui est dit ci-dessous sont mes ordres ; aucun de mes enfants ne pourra les modifier sous peine d'être déshérité.

Pendant le temps qui me reste à vivre, j'institue Ratelifera le dépositaire de tous mes biens ; je lui délègue les pouvoirs de les administrer à sa convenance. Après ma mort, aucun de mes enfants ne pourra s'opposer à mes volontés à l'égard de Ratelifera ; tous les enfants, il y en a qui ne reconnaissent pas Ratelifera comme le dépositaire de ma fortune, ils seront déshérités et n'auront absolument rien de moi.

Les enfants de Randresy, ceux de Rafozehana et ceux de Randriantsimivony n'hériteront pas de mes biens, etc.

Rajoelina, qui a tenté de me tuer, n'aura aucune part dans ma succession. Et Rafara, femme de Rajoelina, n'hériterait absolument rien de moi.

Je n'ai d'autres enfants et héritiers que ceux que j'ai eus de Rasoanalina, sauf ceux que j'ai désignés ci-dessus. Mes petits enfants qui auront droit à l'héritage de mes biens à l'égal de mes propres enfants, sont : Ratelifera, Razanadrainibe, Ravaomanarivo, Rasoavelonanosy.

Je lègue à Ratelifera : ma propriété de Tsarasaotra, maisons, meubles, etc. ; la propriété que j'ai achetée à Rainimiadana, sise à Faravohitra, maison qu'habitait M. Parrett et comprenant : maison, cour, meubles ; ma propriété d'Amboditsiry avec la maison et tous les esclaves ; enfin les rizières et les champs à semer le riz d'Anosimanjaka.

Mes autres biens restant après qu'on en aura distrait ce que je donne à Ratelifera, seront divisés entre ceux de mes enfants que j'ai institués mes héritiers.

Et quel que soit celui de mes enfants qui modifiera les volontés que je viens d'exprimer, celui-là sera déchu de ses droits à ma succession. Cependant, bien que je fasse cela, tant que je serai encore en vie, je me réserve le droit d'employer mes biens comme je l'entendrais ; moi vivant, je pourrai toujours modifier les termes du présent dans le sens qu'il me plaira, mais ceux qui changeraient le présent seront déshérités.

Dit Rainilaiarivony.

Dont traduction certifiée conforme et véritable, faite par nous, soussigné, interprète de la mairie de Tananarive sur l'original à nous présenté ce jourd'hui vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt seize, et immédiatement rendu, après paraphe.

ANNEXE N° 08: Liste des informateursCirconscription domaniale et foncière

Nom/Prénom(s)	Date d'enquête	Titre ou Fonction	Lieu ou Résidence
Rakoto Lalaoniaina Yvette Jacqueline	2005	Receveur des Domaines, Chef circonscription domaniale	Miarinarivo
Rajaonarison Armand	2005	Ingénieur topographe Chef circonscription topographique	Miarinarivo
Ranaivoson René	2005	Agent topographe retraité	Antananarivo Ahi/manjaka
Ranarison Iandry	2005	Conservateur foncier	Antananarivo
Rakotonirina Basile	2006	Responsable Tribunal Terrier	Ahi/dratrimo
Razafinandrasana Evelyne	2006	Agent Tribunal Terrier	Ahi/dratrimo
Ranaivoarisoa	2007	Conservateur Tribunal Terrier	Ahi/dratrimo
Randrianarimanana		Receveur	Ambatolampy

Harinaivo Mamy	2006	Adjoint	
Rabemananjara Roger	2006	Responsable Service Contentieux	Ambatolampy

Origines ou Groupe d'appartenance

Nom/Prénom(s)	Age et Date d'enquête	Titre Emploi	Origine Groupe Résidence
Razanadrakoto Henri	58 (2006)	Cultivateur	Zanamangarira Abohimandroso
Rabarison Armand	47(2007)	Cultivateur	Zanamangarira Ambohimandroso
Raininosy	90(2007)	Cultivateur	Zanamangarira Ambohimandroso
Randriamiharisoa Pierre dit Raligo	60(2007)	Cultivateur	Zanamangarira Ambohimandroso
Ramanantany	70(2005)	Cultivateur	Zanamangarira Ambohimandroso
Razanajatovo Pierre	60(2006)	Instituteur retraité	Ambohimandroso
Ravelonjanahary Albert	53(2007)	Cultivateur	Descendant fondateurs Ambatomenaloha
Rakotondrasamy	62	Cultivateur	Descendant fondateurs Ambatomenaloha
Ravelomanantsoa Victor	70(2007)	Cultivateur	Ambatomenaloha

Randevo Joseph dit Razozy	90(2006)	Cultivateur	Betsileo Ankonabe Analavory
Rakotomampionona	2005	Cultivateur	Analavory
Rakotonirina Raymond	2007	Cultivateur	Betsileo Ankonabe
Razafindrakoto	74(2007)	Cultivateur	Ambatomenaloha
Andrianaivo Jacquot Sylvain Bruno	25(2007)	Cultivateur	Descendant fondateurs Ambatomenaloha
Ramahaimanana Aimé	90 (2008)	Cultivateur	<i>Zanadranavalona</i>
Rakotondramboa	70(2006)	Cultivateur	Anosimanjaka
Rakotondrazafy Paul	70(2008)	Cultivateur	Descendant esclaves affranchis

Autorités

Nom/Prénom(s)	Date d'enquête	Titre Fonction	Localité
Rasoanaivo Gilbert	2006	Membre du bureau exécutif de la Commune	Analavory
Randriamihantamanana Norbert	2006	Chef d'Arrondissement Administratif	Analavory
Razafimaharo Georges	2006	Chef de village	Ambatomenaloha
Rakotomanana Raphaël	2005	Chef fokontany	Ankonabe
Rakotomananera Lalao	2005	Ajoint-au- maire	Analavory
Andrianasolo Lalaoarinoro	2005	Ajoint technique retraité Maire	Analavory
Razanamahefa Benjamin	2006	Chef Fokontany	Ankorondrano Analavory
Rakotomanana Raphaël	2006	Chef Fokontany	Ankonabe Analavory
Razafimahatratra	63(2005)	Conseiller communal	Analavory
Razafindrakoto Justin	57(2007)	Adjoint Chef Fokontany	Marosoka Analavory
Ramanamisata Manoely	2005	Chef d'Arrondissement Administratif	Ambohitrimanjaka

Nom/Prénom(s)	Date d'enquête	Titre Fonction	Localité
Rakotondravao Simon	2005	Adjoint au maire	Ahi/manjaka
Razafimandimby Alexandre	2005	Membre bureau exécutif de la commune	Ahi/manjaka
Rakotovoavy	2005	Chef d'Arrondissement administratif	Ampefy
Randriamady Emile	2006	Responsable de réseaux d'irrigation	Ahi/manjaka

Notables, autres

Nom/Prénom(s)	Age Date d'enquête	Titre Emploi	Localité
Dadan'i Jean Marcel	90(2006)	Employé du colon Gohier en retraite	Analavory
Rapombo Esther	80(2006)	Employée du colon Gohier en retraite	Ankonabe Analavory
Razanatson Emmanuël dit Ramano	85(2006)	Employé de colon retraité	Analavory
Ramonja Joseph	80(2006)	Employé de colon retraité	Betsileo Analavory
Ratsimbazafy Edmond	2005	agent d'agriculture retraité	Ampefy
Groupements paysans	2005		Analavory

ANNEXE N°09: Concessions agricoles dans la province de l'Itasy en 1921

CONCESSIONS AGRICOLES

NOMS	SUPERFICIES (en Ha)
M.Gendet	131, 75
A.Collin (Ampaisokely)	5, 21
Ferme de l'Itasy	83, 62
M.Robert, les Oranges	52, 23
M.Descoins (Vasiana)	110
M.Taillurord (Ambohibola)	162
Rasanjy (Antanetimboangy I)	7
Rasanjy, (AntanetimboangyII)	228
Razaka (Imeritsiadino)	100, 80
M.Siebecke (Andranomirefy)	50
MmeRafara (Manalalondo)	6, 38
TOTAL	1046,99

NOMS	Superficies (en Ha)	Exploitées (en Ha)
Rainitavy et consorts	13,74	2
Rainizanabelo et CTS (Antsahalava)	12, 57	4
M.Daton J et F (Ambohiborona)	12, 72	0,72
RainintsimbaetCTS (Ambohibato)	4, 50	1, 5
Rainimahataitra (Ankenihenibe)	30, 54	5
Rajaona et CTS (Tapiafady)	8, 01	1
Rainisalama et CTS (Ankome)	72, 45	6
Rainimiadanary (Bemanamo)	65, 71	8
Rainimanitra Ravoninandro	87, 85	8
Rainizanamaro	72	8 ,72
Rainikotomena (Andafiatsimo)	40,54	9
Rainihena et CTS (Mananety)	30, 19	15
Rainisoamiarovola (Ambondrona)	126,25	75
Rainijaona (Morarano)	47, 12	11
Rainimanozaka (Ambohimena)	112, 85	10
Rainimiandravelo (Antsindranolahy)	29, 15	8
Ramananjoelina (Mahatsinjo)	53, 52	10
Rainimarina et CTS (Mandrosoa)	20, 24	4
Rainimarolahy et CTS (Tsarazafy)	236, 81	18
Ratsimbazafy et CTS (Tsaramody)	149,15	12
Rainikambana (Ampiadanavoko)	88, 15	7
Rainimihiratra et CTS (Manjaka)	74, 80	4
Rainizafy (Ankondronjavatra)	15, 72	4
Raliva et CTS (Manjabe)	197, 96	4
Rakotozafy et CTS (Ambatofotsy)	15,65	4
Rainivalomanana et CTS	48,69	8
Rainisaorana (Antanifotsy)	17, 46	2
Rainizanamanga (Antanifotsy)	17, 26	3
M.Cadet Ambroise (Faratsiho)	17, 88	3
M.Daton (Faratsiho)	72, 48	72
M .Lepunay Octave	75, 48	72
Raininosy	1000	200
Société de l'Emyrne	750	150
Ranaivo et CTS	500	200
TOTAL	4054,16	1013,22

Source : CAOM, Série D, sous-série 2D160, Province de l'Itasy, Rapport politique économique et financier (1921)

ANNEXE N° 10: Evolution de l'emploi de la charrue en Imerina entre 1930-1960

Répartition Date	Charrues		Total	Localité
	Simple	Double		
Avant 1935	57	2	59	Ambatolampy
	11	6	17	Antanifotsy
	30	8	38	Ampitatafika
1935	58	2	60	Ambatolampy
	11	6	17	Antanifotsy
	30	8	38	Ampitatafika
1951	Non recensé		1578	Vakinankaratra
1952	342	90	7532	Imerina
	3999	279	4278	Itasy
	1846	93	2039	Vakinankaratra
		Total	13849	

ANNEXE N°11: Evolution de la production d'Antananarivo-Imerina centrale-
Province de Tananarive entre 1896-1960

Répartition Date	Riz			Vary Lava		Manioc			Haricot		Maïs		Localité
	Qté en T.	Superf. en Ha	R/ment en T/ha	Qté en T.	Superf. en Ha	Qté en T.	Superf. en Ha	R/ment en T/ha	Qté en T.	Superf. en Ha	Qté en T.	Superf. en Ha	
1898		26 202,5			747,77		7000						Province de Tananarive
1899	33000	33650	0,98			33650	10773	3,12					
1900	35000	37968	0,93			35220	19023	1,85					
1901		37658,8 1			3000		15000						
1902		38397,3 1											
1903		39453,41											
1904		37699,8 4			2000		15000						
1909		44895					20150						
1910		44872					23000						
1911		43514					28000						
1916		113,793					4813					2918	
1917		44550											
1919		44225					33229						
1924		62855					5077						
		12864					34 8						
		7809											
1925		60971					56835						
		10301					10737						
1938	235000			12000					16000	18000	30700	19500	
1948	190034	99244											Imerina Centrale
1949	17027 2	102670											
1950	191850	106500											
1951	222185	10477 1											
1952	231236	10780 1											
	23010	9105		814	220								Aambohid ratrimo
	103295	43911		1937	827								Imerina Centrale
	9500	2900											Tanana rive Ville
	37000	77000											Vakinankar tra

ANNEXE N° 12 : Cultures indigènes de 1909 à 1910

<u>Produits</u>	<u>1909(ha)</u>	<u>1910(ha)</u>	Différence en plus pour 1910
Manioc :	20.134	22.991	2.857ha
Patates :	8.128	9.589	1.461
Saonjo :	861	1.208	347
Haricots :	689	1.204	515
Cultures maraichères :	223	397	174
Ananas :	803	1.204	99
Maïs :	331	397	455
Pistaches :	514	902	140
Canne à sucre :	436	786	164
Arbres fruitiers :	291	654	87
Mûriers :	91	600	53
Caféiers :	94	157	63
Tabac :	250	353	8
Gingembre :	167	847	74
Divers :	50.9	65.7	34.6

ANNEXE N°13: Evolution du cours du riz

Année	Cours en Franc (courant)/Kg		Localité
	Paddy	Décortiqué	
1900	0,15		Province de Tananarive
1911	0,12	0,18	
1919		0,50	
1929	0,30		Itasy
1938	0,90		Analavory
1941	0,75	1,60	Ampitatafika
	0,7	1,7	Antanifotsy
1947	100(a)	50(b)	Analavory
1949	10		Ambohimandroso
1955	8,5		Ambatolampy
1963	6	20	
1972	20	38	Ambohimandroso
1987	800		Madagascar
1997	70	1600	Antanifotsy
	0		

ANNEXE N° 14: Evolution des salaires agricoles en Imerina (1898-1945)

Année	Salaire en franc (courant)/J		Localité	Travaux
	Homme	Femme		
1898- 1900	0,40		Province de Tananarive	Tâche (a)
1932	2,50	1,50	Province de Tananarive	Rizières
1935	2,50	1,80	Province de Tananarive	Repiquage
1945	15	15	Abohitrimanjaka	Labour à l'angady Repiquage

ANNEXE N°15

**LISTE DES NOMS CITES DANS L'ARBRE GENEALOGIQUE
DES ZANAMANGARIRA :**

1-Andriamasinavalona	28 -Razaka
2-Ravololondrenitrimo	29-Ravaoary
3-Andriamangarira	30-Ravaozandriny
4-Rainimalama	31-Tatatara
5-Andriambolamena	32-Randrianarivelo
6-Andriampakatro	33-Ramarokiady
7-Rainitsiory	34- Rainikotozafy
8-Andriamiery	35-Rainikotomanga
9-Renirosoy	36-Rakotomanga
10-Andriatsimivola	37-Ramalefaka
11-Andriamiandra	38-Rakotomainty
12-Andrianarivelo	39-Tavilahy
13-Andriatsiavela	40-Ranaivo
14-Rainivaozafimahenina	41-Ratoandro
15-Rainingory	42-Rasoamananarivo
16-Rafaralahimanga	43-Rabezara
17-Ravelo	44-Ramananjara
18-Rahaja	45-Rainitsara
19-Rafaravavilala	46-Rainimavo
20-Rainivaotsivalana	47-Rafetrarivo
21- Razafimaro	48-Rabenarivo
22-Tavilahikotroka	49-Andriatsitohaina
23-Rainisendranoro	50-Andrianaloka
24-Randriamanantsitohaina	51-Randrianarivelo
25-Rasomotra	52-Benivato
26-Rainisolofa	53-Radrahona
27-Rafanjava	54-Rainizanamelina

- 55-Rainihaja
56-Rabaraona
57-Rajaona
58-Ramanandahy
59-Rabetanety
60- Rainitsimanosika
61-Ramanantsoa
62-Rafarahimanana
63-Raininosy
64-Ratsimanosika
65-Rakotondrabe
66-Rakotovoavy
67-Rabary
68-Rakotomavo
69-Ragasy
70-Rakotoanosy
71-Rafilipo
72- Rakotobezara
73-Rakotondrazaka
74-Rainivolana
75-Farilahy
76-Transmad
77-Ramangasarotra
78-Rainimanampy
79-Rabarison Armand
80-Ramarovahoaka
81-Ramananjanahary
82-Rainizanamaro
83- Ramanitrarivo
84-Ralaimeritsimanana

Annexe N°16 : EVOLUTION DU COURS DU RIZ A AMBOHIMANDROSO ET ANTANIFOTSY
ENTRE 1941-1997

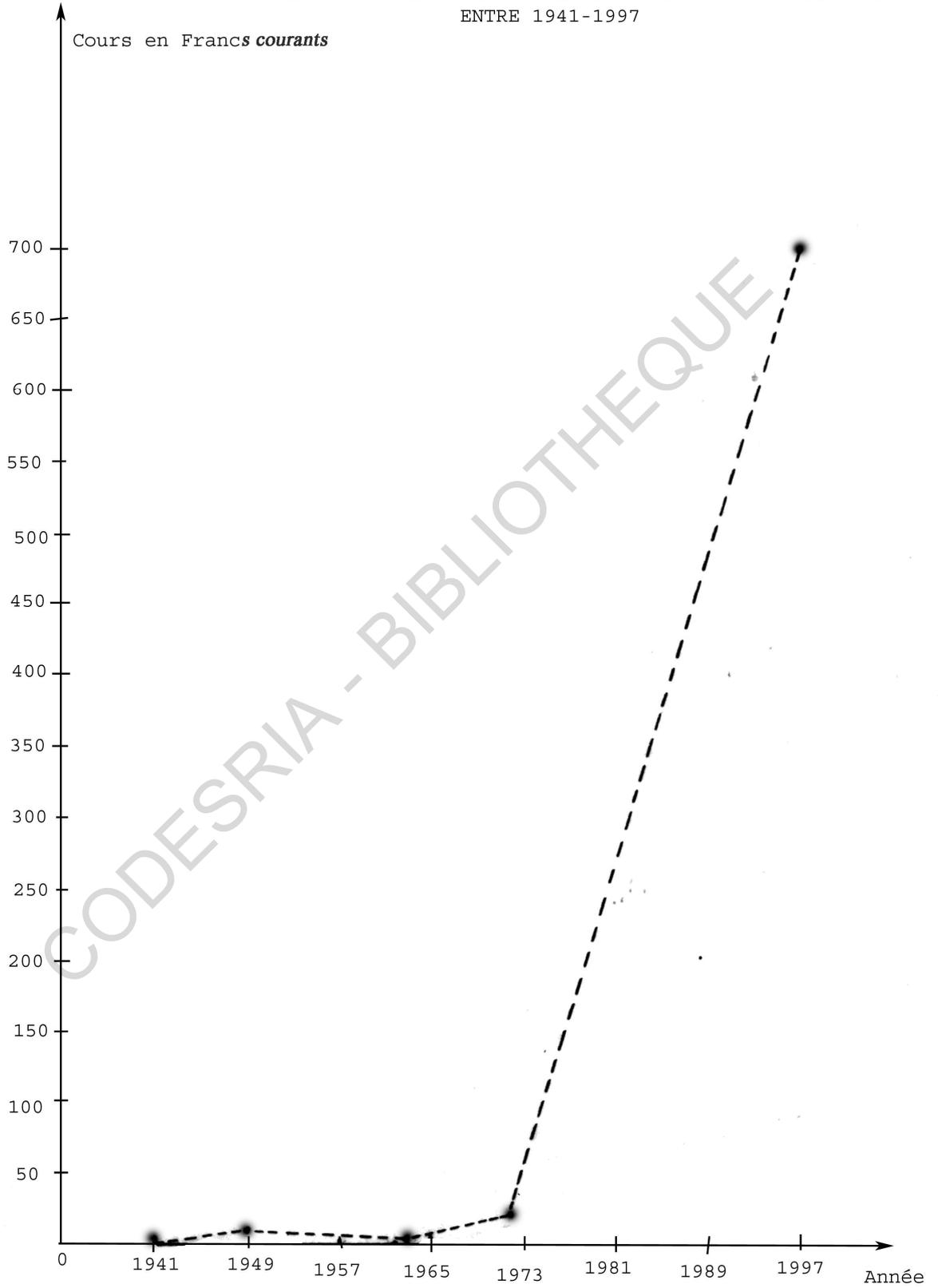


TABLE DES TABLEAUX

N°1 : Ventes à Anosimanjaka(1897-1899).....	94
N°2 : Vente à Ambohitrimanjaka(1897-1906).....	94
N°3 : Culture de riz ordinaire et <i>vary lava</i> entre 1898 à 1904 dans la province de Tananarive	107
N°4 : Situation d'ensemble des concessions européennes vers les années 1950.....	121
N°5 : Ventes hypothèques (Ventes <i>Fehivavany</i>) à Ambohitrimanjaka.....	132
N°6 : Ventes à Ambohitrimanjaka (1910-1930).....	134
N°7 : Vente à Ambohitrimanjaka(1897-1906).....	136
N°8 : Vente à Antanifotsy (1904-1922).....	137
N°9 : Ventes à Miarinarivo (1925-1932).....	138
N°10 : Evaluation de l'héritage(1930).....	152
N°11 : Evaluation des Parts données en héritage en Imerina Centrale(Ambohitrimanjaka) en 1930.....	153
N°12 : Evaluation des Parts données en héritage dans l'Itasy en 1931.....	154
N°13 : Successions à Antanifotsy.....	162
N°14 : Succession à Ambohitrimanjaka(1911 à 1930).....	163
N°15 : Répartition de parcelles de terrain reçue en héritage en 1930.....	165
N°16 : Statut des propriétés des terres dans la région d'Ambohimandroso en 1963.....	230
N°17 : Prix de terrain à Ambohitrimanjaka.....	261
N°18 : ventes à Ambohimandroso (1968-1988).....	278
N°19 : Mode d'attribution des rizières dans la plaine de Tananarive.....	304

TABLE DES CARTES

N°1 : Localisation de l'Imerina à Madagascar.....	65
N°2 : Migration des descendants d'Andriamangarira	74
N°3 : Les descendants d'Andriamangarira et leurs fiefs respectifs à partir de 1850.....	80
N°4 : Peuplement d'Analavory et fondation du village d'Ambatomenaloha entre 1896-1930.....	86
N°5 : Reconstitution du paysage agraire d'Ambohimandroso entre 1896-1930.....	171
N°6 : Reconstitution du paysage agraire d'Anosimanjaka entre 1896-1930 (Partie Sud).....	173

N°7 : Villages englobés dans une concession coloniale à Analavory vers 1913	
La propriété Tsarahonenana XX	184
N°8 : Essai de reconstitution du paysage agraire	
d'Ambohimandroso entre 1930-1960.....	187
N°9 : Essai de reconstitution du paysage agraire	
d'Ambatomenaloha Ankonabe entre 1930-1960	189
N°10 : Essai de reconstitution du paysage agraire	
d'Anosimanjaka entre 1930-1960 (Partie Sud).....	191
N°11 : Essai de reconstitution du paysage agraire	
d'Ambatomenaloha Ankonabe entre 1960-2000.....	241
N°12 : Essai de reconstitution du paysage agraire	
d'Anosimanjaka entre 1960-1990 (Partie Sud).....	247
N°13 : Essai de reconstitution du paysage agraire	
d'Ambohimandroso entre 1967-1983.....	271
N°14 : Essai de reconstitution du paysage agraire	
d'Anosimanjaka (Partie Sud) entre 1967-1990.....	280

TABLE DES FIGURES

N°1: Reconstitution de la Généalogie des descendants d'Andriamangarira (d'après les traditions orales recueillies auprès de Mr. Rabarison Armand)	77
N°2 : Mode de succession au sein d'un groupe lignager à Ambatomenaloha-Ankonabe.....	226

TABLE DES GRAPHIQUES

N°1 : Ventes de rizières à Ambohitrimanjaka entre 1910-1930.....	135
N°2 : Vente des héritages de terre à Miarinarivo entre 1929-1934.....	140
N°3 : Catégories socio-professionnelles	
des vendeurs et acheteurs à Ambohitrimanjaka vers l'Année 1930.....	149
N°4 : Succession à Ambohitrimanjaka entre 1911-1930.....	164
N°5 : Evolution du cours du riz entre 1950-1987 à Madagascar.....	263

N°6 : Ventes des héritages de terres à Ambohitmanjaka(1986).....	266
N°7 : Evolution des ventes de terre en Imerina entre 1960-2000.....	267
N°8 : Evolution des ventes et prix de rizière entre 1898-1896 dans la plaine de Tananarive.....	268
N°9 : Evolution des ventes des héritages de terre entre 1968-1983 à Ambohimandroso.....	270
N°10 : Evolution des mutations de terre entre 1960-2000 à Ambohimandroso.....	282
N°11 : Evolution des mutations de terre entre 1960-2000 à Analavory.....	283

TABLE DES ANNEXES

N°1 : Niveau de vie des paysans et l'appropriation terrienne.....	367
N°2 : Exemples de noms des titres fonciers enregistrés au Service des Domaines.....	368
N°3 : Evaluation de l'héritage dans le district de Miarinarivo.....	369
N°4 : Ventes de rizière à un fonctionnaire.....	371
N°5 : Tableau Ventes 1896 à 2005.....	372
N°6 : Ny tantaran'Ambohimandroso sy ny taranak'Andriamangarira (Récits sur Ambohimandroso et les descendants d'Andriamangarira).....	376
N°7 : Testament olographe de RAINILAIARIVONY.....	392
N°8 : Liste des informateurs.....	395
N°09 : Concessions agricoles dans la province de l'Itasy en 1921.....	401
N°10: Evolution de l'emploi de la charrue en Imerina entre 1930-1960.....	403
N°11 : Evolution de la production d'Antananarivo-Imerina centrale Province de Tananarive entre 1896-1960.....	404
N°12: Cultures indigenes de 1909 à 1910.....	405
N°13: Evolution du cours du riz.....	406
N°14: Evolution des salaires agricoles en Imerina (1898-1945).....	406
N°15 : Liste des noms cités dans l'arbre généalogique des <i>Zanamangarira</i>	407
N°16 : Evolution du cours du riz à Ambohimandroso entre 1941-1997.....	410

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos

Liste des Sigles.....	1
Glossaire.....	2
Introduction Générale.....	7
1- Problématique	10
2- Historiographie de l’Imerina et de l’héritage foncier.....	14
3- Choix méthodologique et sources.....	16

Ière Partie

PREMIERS BOULEVERSEMENTS DE L’HERITAGE FONCIER ET DE LA PAYSANNERIE AU DEBUT DE LA COLONISATION	21
--	-----------

Chapitre I : Héritage socio-culturel et héritage foncier : fondements de

la paysannerie en Imerina à la fin du 19 è siècle.....	22
I- DES HÉRITAGES COMMUNS	22
A- Fond de peuplement commun et unité politique	23
1- Origines et peuplement de l’Imerina.....	23
2- Evolution de da la toponymie de l’Imerina.....	24
3- Unification politique : l’ <i>Imerina Enin-toko</i>	25
B- Une société communautaire.....	26
1-Rôles du <i>fihavanana</i> et du <i>fokonolona</i> dans le système agraire et la réglementation foncière	27
2- Droit de « propriété » et groupe d’appartenance	29

II- UNE SOCIÉTÉ RURALE ATTACHÉE À LA TERRE ET À

L'HÉRITAGE FONCIER	30
A- L'accès à la terre et les inégalités foncières.....	31
1- Groupes statutaires et groupes paysans face à la terre.....	31
2- Les esclaves : moyens d'exploitation de la terre.....	34
3- Les autres facteurs d'inégalités foncières.....	38
B-L'héritage et la terre : valeurs patrimoniales et « sacrées »	40
1- Le système successoral.....	41
2- L'héritage : symbole de l'attachement	
à la terre et aux ancêtres.....	43
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	45

Chapitre II : Un paysage agricole diversifié structuré

par la riziculture et l'héritage foncier	46
---	----

I- LES POSSESSIONS TERRIENNES EN *IMERINA*

À LA FIN DU 19^e SIÈCLE	47
A-Importance des possessions collectives et principes	
d'inaliénabilité et d'endo-aliénabilité.....	47
1. La notion de propriété ou de possession terrienne.....	48
2. Les terres collectives et les possessions individuelles.....	49
3-Terres inaliénables et principe de l'endo-aliénabilité.....	50
B-Premières réformes agricoles et développement	
de la riziculture.....	53
1.Distribution de terres et développement	
de la riziculture sous le règne d'Andrianampoinimerina.....	54

<i>a- Les hetra</i>	55
<i>b- Les vodivona et les menakely</i>	56
<i>c- Les orimbato et les fefiloha</i>	59
2.L’obligation de l’enregistrement foncier sous le règne	
de Ranavalona II	60
II-LES DISPARITÉS RÉGIONALES DE L’IMERINA	61
A- Les divisions administratives de l’Imerina.....	62
1- L’Imerina Centrale	63
2-L’Itasy	63
3-Le Vakinankaratra	64
B-Diversité de l’Imerina à travers trois terroirs ou régions.....	66
1- Ambohitrimanjaka : un des fiefs des héritiers	
de familles issues de l’aristocratie merina.....	67
2-Analavory: une ancienne terre de pâturage	
de l’Itasy accueillant aux nouveaux migrants et colons	69
3-Ambohimandroso: un ancien vodivona	
du Vakinankaratra nord peuplé de migrants merina.....	72
<i>a- Les descendants d’Andriamangarira</i>	75
<i>b- Les vodivona d’Ambohimandroso et</i>	
<i>les fiefs respectifs des descendants d’Andriamangarira</i>	78
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	81
Chapitre III : Transformations socio-économiques et premiers bouleversements	
des tanindrazana de 1895 aux années 1900	82
I- LES PREMIERS IMPACTS DES RÉFORMES COLONIALES	82
A- Abolition de l’esclavage et clivages sociaux au sein de la paysannerie.....	83

1-Des villages peuplés par d'anciens esclaves affranchis.....	83
2-Des affranchis métayers ou salariés.....	87
B-Des réformes foncières.....	88
1- L'abolition des <i>vodivona</i>.....	88
2- Le régime d'immatriculation et du cadastre.....	89
C- Début du déclin des <i>tanindrazana</i> dans les possessions terriennes.....	91
1-Déclin des possessions terriennes héritées des <i>andriana</i>	
et des grandes familles <i>hova</i>.....	92
2-Conflits d'héritages et litiges fonciers.....	95
II-DÉBUT DES CULTURES DE TRAITE ET TRANSITION	
DE L'ÉCONOMIE PAYSANNE VERS LES RAPPORTS MARCHANDS.....	97
A- La politique coloniale du « paysannat »	
et l'économie de traite	97
1- Le « paysannat » au service du commerce de traite.....	99
<i>a-L'économie de traite</i>.....	99
b-Le « paysannat » ou la politique coloniale de la paysannerie.....	101
B-Propagande des cultures.....	105
1- La culture du riz et les autres cultures vivrières.....	105
2-Débuts de la culture du <i>vary lava</i>.....	106
3-Les autres cultures commerciales.....	107
CONCLUSION DU CHAPITRE III.....	109
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	110

**IIème Partie : RESISTANCES DES PAYSANS ET DES *TANINDRAZANA* À
LA COLONISATION ENTRE LES ANNEES 1900 à 1960111**

Chapitre IV : Tentatives de développement

de la colonisation agraire.....112

I- IMPLANTATION DE LA COLONISATION AGRAIRE EN IMERINA CENTRALE

ET DANS LE VAKINANKARATRA.....112

A-Les premiers types de colonisation installés en Imerina.....112

1-La colonisation militaire.....112

2-La colonisation parasitaire.....116

B-Entre espoirs et désillusions.....117

1-La colonisation moins développée

dans l’Imerina centrale et le Vakinankaratra.....117

2- Reconversion des activités et échecs.....119

3-Cas de la concession « La Grande Ile » à Ambohimandroso.....121

II- LA COLONISATION ET LES PLANTATIONS D’ALEURITE

FORDII DANS L’ITASY À PARTIR DES ANNÉES 1930.....122

A-La région de l’Itasy favorable

au développement de la colonisation agricole..... 123

1-Développement de la moyenne colonisation.....123

2-Les cultures d’aleurite fordii et les autres cultures coloniales124

B- L’exemple du domaine d’Ankonabe à Analavory126

CONCLUSION DU CHAPITRE IV.....128

Chapitre V : Dynamiques foncières et persistance des *tanindrazana*129

I- MOBILITES FONCIERES ET MOBILITES SOCIALES :

EMERGENCE DE NOUVEAUX GROUPES DE PAYSANS.....129

A-Développement de la rente et des transactions foncières.....129

1-Développement de la rente foncière.....129

a-Ventes hypothèques.....130

b-Métayage et location.....132

2- Prospérité des ventes de terre et rizière aux environs de Tananarive133

B-Emergence de nouveaux groupes de paysans.....141

1-Les paysans notables ou colons malgaches de statut indigène.....141

2- Ascension des commerçants et des fonctionnaires142

a- Progrès de l'enseignement et formation des fonctionnaires.....142

b- Développement des activités commerciales145

c-Les commerçants et fonctionnaires attirés par la terre.....146

II- DES STRUCTURES AGRAIRES DOMINÉES PAR LES

TANINDRAZANA ET LA PETITE PAYSANNERIE.....150

A- Importance de la petite paysannerie.....150

1-Des paysans pauvres majoritairement illétrés.....150

2-Des rizières parcellaires : les *vala*.....155

B-Persistance des terres transmises par succession

au niveau des structures agraires.....156

1- Les différentes sortes d'héritage et l'évolution des pratiques.....156

2-Importance des terres et rizières au niveau des héritages.....161

C-Prédominance des possessions terriennes collectives

et problèmes fonciers.....166

1- Importance de l'endo-aliénabilité et de l'endogamie.....	166
a- Lova tsy mifindra ou endogamie	166
b-L'endo-aliénabilité.....	169
2-Domination des possessions terriennes collectives et non immatriculées.....	170
3- Les autres formes de possession terrienne.....	174
CONCLUSION DU CHAPITRE V.....	175

Chapitre VI : Essor de l'immatriculation des terres appartenant aux malgaches de statut indigène à partir des années 1930..... 176

I- SPOLIATION DE TERRES ET DE TANINDRAZANA..... 176

A- Spoliation de terres et disparition des derniers <i>vodivona</i> à Ambohimandroso.....	176
1-Appel à l'entraide ou <i>findramana</i> aux anciens esclaves affranchis.....	177
2- Recours à la main d'œuvre salariale.....	179
3- Opposition ouverte à la colonisation.....	181

B-Spoliation de terres dans l'Itasy..... 182

II-PROGRESSION DES TERRES IMMATRICULÉES ET CADASTRÉES 185

A-Les propriétés collectives cadastrées :	
une forme d'adaptation ou de défense contre la spoliation	186

B-La diffusion de l'immatriculation et de la propriété individuelle..... 192

CONCLUSION DU CHAPITRE VI..... 197

Chapitre VII : Réactions paysannes à l'extension des cultures coloniales... .. 198

I- LES ESSAIS DE PLANTATION DES CULTURES COMMERCIALES..... 198

A- Succès mitigés ou échecs..... 199

1- De la propagande agricole aux collectivités rurales..... 199

2-Echecs..... 205

B-Disparités régionales.....	207
1- L'intensification agricole : la culture attelée et la fumure.....	207
2- La culture du <i>vary lava</i>	208
3-Les autres cultures.....	210
II- DES REACTIONS MITIGÉES.....	210
A- Les notables acquis aux nouvelles pratiques culturelles.....	211
B- La masse paysanne plus ou moins acquise.....	213
1-Une adhésion de façade.....	213
2 –Indifférence ou résistance	214
CONCLUSION DU CHAPITRE VII.....	217
CONCLUSION DE LA 2 ^{ème} PARTIE.....	218
<u>III ème PARTIE</u> :CHANGEMENTS ET SURVIVANCE	
DES TANINDRAZANA ENTRE 1960 AUX ANNEES 1990	220
<u>Chapitre VIII</u> : « Faim de terre » et problèmes fonciers	
de 1960 aux années 2000.....	222
I- POIDS DES TRADITIONS FACE AUX RÉFORMES.....	223
A-Une série de réformes après l'indépendance.....	223
1-Réforme du régime foncier.....	224
2-Le régime successoral : cohabitation	
du droit coutumier et du droit moderne	225
B-Poids de la société de l'oral face	
à la lourdeur du nouveau système	227

1-Poids de la société de l'oral.....	227
<i>a- Confiance mutuelle et contrat verbal</i>	227
<i>b-Le droit coutumier toujours en usage</i>	228
2- Une procédure parfois lourde et coûteuse pour les paysans.....	232
<i>a-L'usage de simples contrats ou petits papiers</i>	232
<i>b-Faiblesse de l'enregistrement des actes et des mutations</i>	233
II-« FAIM DE TERRE », CONFLITS D'HÉRITAGE	
ET TENSIONS FONCIÈRES	236
A-« Faim de terre », squattérisation et dispute pour l'« héritage »	
d'anciennes concessions coloniales.....	237
1-Squatterisation et dispute de l'« héritage » d'anciennes concessions coloniales :	
le cas du domaine d'Ankonabe à Analavory	238
2-De nombreuses demandes de prescription acquisitive sans suite	242
B-« Faim de terre » et conflits d'héritages en dehors	
des anciennes concessions coloniales.....	243
1- Occupation de terrains sans titre	244
2-Conflits d'héritage et tensions foncières	244
CONCLUSION DU CHAPITRE VIII	248
<u>Chapitre IX</u> :Vers la « désacralisation » des héritages et de la terre	249
I- DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DU MARCHE	249
A- La terre de valeur patrimoniale à une valeur marchande....	249
B- Pression démographique	253
1- Accroissement démographique et pression urbaine	253
2- Mouvement migratoire	255

II-DÉVELOPPEMENT DES TRANSACTIONS FONCIÈRES

VERS LES ANNÉES 1980.....	257
A-La crise des années 80.....	257
B- Spéculations et développement des transactions foncières.....	260
CONCLUSION DU CHAPITRE IX.....	272

Chapitre X : Survivance des *tanindrazana* et de la petite

paysannerie face aux transformations du paysage agricole	273
--	-----

I-PERSISTANCE DES *TANINDRAZANA* AU NIVEAU

DES POSSESSIONS TERRIENNES	274
----------------------------------	-----

A- L'héritage reste le premier mode d'accès à la terre.....	274
---	-----

1-Les propriétés indivises et les partages d'héritages.....	274
---	-----

2-Prédominance des <i>tanindrazana</i> au niveau des structures agraires.....	277
---	-----

B-Persistance de l'attachement à la terre

et résistances aux ventes de <i>tanindrazana</i>	284
--	-----

1- Attachement à la terre et aux valeurs patrimoniales.....	285
---	-----

2- Résistance aux ventes de <i>tanindrazana</i> ou endo-aliénabilité.....	286
---	-----

II-PREDOMINANCE DE LA PETITE PAYSANNERIE

AU NIVEAU D'UN PAYSAGE AGRAIRE PARCELLAIRE.....	288
---	-----

A-Développement des cultures sur « tanety »

et prédominance de la riziculture.....	288
--	-----

B-Survivance de la petite paysannerie et morcellement des rizières	290
--	-----

CONCLUSION DU CHAPITRE X.....	292
-------------------------------	-----

CHAPITRE XI : Héritages et perpétuation des inégalités sociales

au niveau de la paysannerie	293
I- PERPÉTUATION DES INÉGALITES SOCIALES	294
A- Les séquelles d'anciens rapports de dominance.....	294
1- Les paysans héritiers aisés.....	295
3- Les « paysans sans terre ».....	298
B- Ascension d'une nouvelle élite paysanne	
et de propriétaires terriens.....	300
1-Ascension d'un groupe d'élites	
et de fonctionnaires dans l'appropriation terrienne.....	300
2- Les commerçants propriétaires terriens.....	302
II-APPAUVRISSEMENT DE LA MASSE PAYSANNE	
ET NOUVEAUX RAPPORTS DE DÉPENDANCE	303
A-Développement de la main d'oeuvre salariale	
et de la rente foncière.....	303
1- Les paysans salariés agricoles.....	303
2- Les paysans métayers ou locataires.....	307
B- Mobilités foncières et décadence des anciens	
propriétaires terriens ou propriétaires héritiers.....	310
CONCLUSION DU CHAPITRE XI.....	312

CHAPITRE XII : Aggravation de la « faim de terre » et résurgence de l'attachement aux *tanindrazana* dans les années 1990313

I-RÉSURGENCE OU AGGRAVATION DE LA « FAIM DE TERRE »	
ET DES CRISES FONCIÈRES	313
A-Causes structurelles.....	313

B-Causes conjoncturelles.....	315
II-RÉPERCUSSIONS DE LA « FAIM DE TERRE »	
ET DES CRISES FONCIÈRES.....	316
A-Répercussions économiques	
et socio-politiques des crises foncières.....	316
B-Le Programme National Foncier.....	319
CONCLUSION DE LA 3^{ème} PARTIE.....	321
CONCLUSION GENERALE.....	323
-Bibliographie.....	329
-Sources	350
-Annexes.....	367
-Table des tableaux.....	410
-Table des cartes	410
-Table des figures.....	411
-Table des graphiques.....	411
- Table des annexes.....	412